



**Séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine
du 11 décembre 2023
et son prolongement le 12 décembre 2023**

PROCÈS VERBAL

in extenso

ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE LE 11 MARS 2024



**CONSEIL RÉGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 11 Décembre 2023

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

La Secrétaire de séance désigné

Le Président du Conseil régional

Bixente ETCHEÇAHARRETA

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance plénière du 11 et son prolongement le 12 décembre 2023

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET,

Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Bixente ETCHEÇAHARRETA

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL.....	8
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	8
INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES.....	9
INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES.....	11
01 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 2023 - BUDGET ANNEXE FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020.....	34
02a – BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET PRINCIPAL.....	35
02b – BUDGET PRIMITIF 2024 : ANNEXE "FONDS EUROPÉENS" POITOU-CHARENTES PO 2014-2020.	99
02c - BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE	99
03 – VERS UN BUDGET RÉGIONAL VERT ET RESPONSABLE - RAPPORT SUR LA DÉMARCHE ET LES RÉSULTATS DE LA PHASE D'EXPÉRIMENTATION	103
04 – DISPOSITIF DE COMPENSATION DE LA FIN DES EXONÉRATIONS DES TARIFS DE CARTES GRISES POUR LES VÉHICULES DITS "PROPRES"	123
04b – RÉGULARISATION D'ÉCRITURES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS.....	127
05 – RER BASCO-LANDAIS : FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN SUR L'ÉTOILE FERROVIAIRE DE BAYONNE	128
06 – ADOPTION DE 4 CONTRATS OPÉRATIONNELS DE MOBILITÉ.....	142
07 – RÉGIES RÉGIONALES DE TRANSPORT DE LA HAUTE-VIENNE ET DES LANDES : AVENANTS AUX CONTRATS D'OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC.....	145
08 – SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES DE NOUVELLE-AQUITAINE 2024- 2028.....	147
09 – UNIVERSITARISATION DES FORMATIONS PARAMÉDICALES DE NOUVELLE-AQUITAINE - CONVENTION PLURIANNUELLE DE MISE EN ŒUVRE POUR LES UNIVERSITÉS DE POITIERS, DE LIMOGES ET DE BORDEAUX.....	159
10 – AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE FORMATION DES APPRENANTS DU CHAMP SANITAIRE ET SOCIAL : ADAPTATION, ÉVOLUTION ET NOUVEAU RÈGLEMENT D'INTERVENTION	162
11 – COMMUNICATION SUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS DANS LA FILIÈRE BATTERIE EN NOUVELLE-AQUITAINE (BATTENA).....	163
12 – FORMER, AU-DELÀ DU HANDICAP : PROGRAMME RÉGIONAL POUR L'ACCÈS À LA FORMATION ET À LA QUALIFICATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2023 - 2028.....	167

13 – CONTRATS RÉGIONAUX DE FILIÈRE 2024-2028 : POUR DES ESPACES DE DIALOGUE PERMANENT ENTRE ACTEURS ET BRANCHES PROFESSIONNELLES SUR LES ENJEUX EMPLOIS-COMPETENCES.....	172
14 – DÉCISIONS RELATIVES AUX PROJETS DE PARCS NATURELS RÉGIONAUX DES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS, DE LA MONTAGNE BASQUE ET DE LA GATINE POITEVINE	175
15 – PARTENARIAT REGION-ADEME POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	181
16 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - CONTRAT DE PARTENARIAT COMPÉTITIVITÉ ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES - EDILLIANS ET AHLSTROM ROTTERSAC.....	185
17 – CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS : COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE, DÉSIGNATION DE SES MEMBRES DONT LES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL	189
18 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN (SELI).....	192
19 – FILIÈRES CULTURELLES : CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE 2023-2025 ENTRE L'ETAT (DRAC), LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA (CNC), LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, LES DÉPARTEMENTS DE LA CHARENTE, DE LA CHARENTE-MARITIME, DE LA DORDOGNE, DE LA GIRONDE, DES LANDES ET DE LOT-ET-GARONNE, AINSI QUE LA MÉTROPOLE DE BORDEAUX, ACCOMPAGNÉE DE LA CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE 2023	193
20 – CULTURE ET PATRIMOINE - CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DE LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, CHARTE D'ENGAGEMENTS AVEC LA COFAC (COORDINATION DES FÉDÉRATIONS ET ASSOCIATIONS DE CULTURE ET DE COMMUNICATION) ET PESMD	200
21 – COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE : CONVENTION DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ARAGON	203
22 – COOPERATION INTERNATIONALE : AVENANT A L'ACCORD-CADRE TRIENNAL DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LA PROVINCE DE LAO CAÏ (VIETNAM) 2020-2023.....	210
23 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) AVEC L'AGENCE INTERCO NOUVELLE-AQUITAINE (2024-2026)	212
24 – DISPOSITIF SODEF (SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE) - CONVENTION ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE, LA SODEF, LA BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE ET LA CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE	213
25 – PARTICIPATION RÉGIONALE 2023-2026 AU SEIN DES COMITÉS D'ITINÉRAIRES DE LA V92 - LA FLOWVELO (SARLAT/ÎLE D'AIX) ET DU NOUVEL ITINÉRAIRE V93 (VASSIVIÈRE/NIORT/NANTES)	219
26 –SEML ROUTE DES LASERS - TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ À MISSION.....	221
27 – RÉALISER L'ÉGALITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE 2018-2025 : COMMUNICATION DU BILAN DE LA CINQUIÈME ANNÉE DE DÉPLOIEMENT DU PLAN D'ACTIONS (ANNÉE 2022) ET ENGAGEMENT POUR UNE COMMUNICATION PUBLIQUE SANS STÉRÉOTYPE DE SEXE	223
28 – PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE.....	233
29 – FRAIS EXPOSÉS PAR LES CONSEILLERS RÉGIONAUX, LES MEMBRES DU CESER ET LES AGENTS DE L'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DE L'ACTION PUBLIQUE RÉGIONALE	239

30 – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : ÉVOLUTION TARIFAIRE DES COTISATIONS SANTÉ ET DES MONTANTS DE LA PARTICIPATION RÉGIONALE AU 1ER JANVIER 2024	240
31 – TABLEAU DES EMPLOIS.....	243
32 – DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2024.....	245
33 – MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - AJUSTEMENTS TECHNIQUES... 247	
VŒUX ET MOTIONS.....	249
VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE, ÉCOLOGIQUE ET CITOYEN « GEORGELIN DOIT VIVRE ! »	249
MOTION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN « EXPÉRIMENTER UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE UNIVERSELLE POUR LES JEUNES EN FORMATION UNIVERSITAIRE OU EN APPRENTISSAGE »	252
MOTION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN « POUR LA FIN DE L'EXTRACTION PÉTROLIÈRE ET UNE VÉRITABLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »	256
MOTION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS « POUR LE RESPECT DES ENGAGEMENTS DE LA SNCF ».....	260
MOTION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL « POUR L'OUVERTURE DE LA GARE DE LUGOS ».....	266
MOTION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL « POUR LE SOUTIEN À L'HYDROGÈNE BLANC »	268
QUESTIONS ORALES	270
QUESTION ORALE PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL « QUELLE RÉPONSE DE L'EXÉCUTIF A LA COLÈRE DES USAGERS DE LA LIGNE TER SAINT-YZAN - SAINT-MARIENS - BORDEAUX ? »	270
QUESTION ORALE PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL « SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BORDEAUX ÉTUDIANTS CLUB (BEC) »	272

Etaient présents :

Le Président

Alain ROUSSET (PS),

Les Vice-Présidents

Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Karine DESROSES (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Andréa BROUILLE, PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUÈDE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Sandrine DERVILLE, PS), Gérard BLANCHARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Jean-Louis NEMBRINI, PS), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS, ayant donné pouvoir le 12 décembre à Christophe CATHUS, PS), Maud CARUHEL (PS), Charline CLAVEAU (PS).

Émilie ALONSO (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Florent LACARRERE, PS), Stéphanie ANFRAY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Dominique ASTIER, PS, et le 12 décembre à Mathieu HAZOUARD, PS), Jean-Luc ARMAND (PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Sandra DELIBIT, LR), Dominique ASTIER (PS, ayant donné pouvoir le 12 décembre à Marie-Laure CUVELIER, PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLETT-BLU (RE), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Stéphane TRIFILETTI, ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Christine SEGUINAU, ECOLO), Mathieu BERGE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Pierre CHERET, PS) Jean-Marie BERGEET-TERCQ (PS), Thibault BERGEON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Andréa BROUILLE, PS), Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Didier DAMESTOY, ECOLO et le 12 décembre à Stéphane TRIFILETTI, ECOLO), Gilles BOEUF (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Guillaume RIOU, PS), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre et le 12 décembre à Jean DIONIS DU SEJOUR, CI), Isabelle BOUDINEAU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Françoise JEANSON, PS), Muriel BOULMIER (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Armelle CASSIN, LR), Yasmina BOULTAM (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Jérôme GUILLEM, PS), Katia BOURDIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Christine GRAVAL, ECOLO), Elodie BOURREL (CI), Pascale BOUSQUET-PITT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Marie-Laure CUVELIER, PS et le 12 décembre à Yasmina BOULTAM, PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Julien BAZUS, PS), Sophie BUSSIÈRE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Brigitte DEWAELE, ECOLO, et le 12 décembre à Maryse COMBRES, ECOLO), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAIGNEDE (CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS, ayant donné pouvoir le 12 décembre à Thibault BERGEON, PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Sandrine HERNANDEZ, PS), Christelle CHASSAGNE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Emmanuel CHARRE, PS et le 12 décembre à Sandrine LAFFORE, PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Mathieu BERGE, PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN),

ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre Richard GUERIT, RN), Jacques COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Christine SEGUINAU, ECOLO), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à David LABICHE, LR), Annick COUSIN (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Sylvie FRANCESCHINI, RN), Françoise COUTANT (ECOLO), Marie-Laure CUVELIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Margarita SOLA, PS), Daniel DARTIGOLLES (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance les 11 et 12 décembre à Fabien ROBERT, CI), Sébastien DELBOSQ (RN, ayant donné pouvoir le 12 décembre à Annick COUSIN, RN), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Christophe CATHUS, PS, et le 12 décembre à Marie-Laure LAFARGUE, PS), Christian DEVEZE (CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Julie RECHAGNEUX, RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Jérôme GUILLEM, PS), Émilie DUTOYA (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Laurence ROUEDE, PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS), Frédérique ESPAGNAC (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 et le 12 décembre à Andde SAINTE-MARIE, PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÇAHARRETA (PS), Delphine EYCHENNE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Guillaume MOLIERAC, PS), Nicolas FLORIAN (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Christophe DUPRAT, LR), Marilyne FORGENEUF (ECOLO), Yves FOULON (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Nicolas FLORIAN, LR et le 12 décembre à Véronique LAPRÉE, LR), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Marilyne FORGENEUF, ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Katia BOURDIN, ECOLO), Guillaume GUERIN (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Marc OXIBAR, LR et le 12 décembre à Ronan NÉDÉLEC, LR), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Véronique HAMMERER (RE, excusée le 11 décembre après-midi et 12 décembre), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS, ayant donné pouvoir le 12 décembre à Martine PINVILLE, PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS), Brahim JLALJI (CEC), Frédérique JOINT (RN), Rémi JUSTINIEN (PS), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Marie-Laure LAFARGUE, PS), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS), Sandrine LAFFORE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre après-midi à Nathalie LANZI, PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre matin et le 12 décembre à Colette LANGLADE, PS), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS), Étienne LEJEUNE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Geneviève BARAT, PS), Virginie LENOIR (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Sophie WEBER, PS), Nathalie LE YONDRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Sophie WEBER, PS, et le 12 décembre en cours de séance à Charline CLAVEAU, PS), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN), Baptiste MAURIN (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Mathieu HAZOUARD, PS, et le 12 décembre en cours de séance à Pascale BOUSQUET-PITT, PS), Frédéric MELLIER (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Isabelle LARROUY, CEC), Françoise MESNARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre et le 12

décembre à Rémi JUSTINIEN, PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Brigitte-Amandine DEWAELE, ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Karfa DIALLO, ECOLO), Jérôme PEYRAT (RE, excusé le 12 décembre), Martine PINVILLE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Virginie LEBRAUD, PS), Nicolas PLATON (PS, a), Mélanie PLAZANET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Nicolas PLATON, PS), Jean-Philippe PLEZ (PRG), Jonathan PRIOLEAUD (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Pascal COSTE, LR), Julie RECHAGNEUX (RN), Pascale REQUENNA (CI), Anabelle REYDY (CEC, ayant donné pouvoir le 12 décembre à Alain BACHE, CEC), Yann RIVIÈRE (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Pascal COSTE, LR), Fabien ROBERT (CI), Henri SABAROT (PS), Andde SAINTE-MARIE (PS), Éric SARGIACOMO (PS), Émilie SARRAZIN (ECOLO), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS, ayant donné pouvoir à Philippe NAUCHE le 12 décembre, PS), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Éric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Isabelle TARIS, CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Christophe DUPRAT, LR, et le 12 décembre à Jonathan PRIOLEAUD, LR), Benoît TIRANT (PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOULET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre à Stéphanie ANFRAY, PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 12 décembre à Sandrine DERVILLE, PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), François VERRIERE (RN), François VINCENT (PS), Reine-Marie WASZAK (PS), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN), Francis WILSIUS (PRG, ayant donné pouvoir en cours de séance le 11 décembre et le 12 décembre à Jean-Philippe PLEZ, PRG)

Etaient représentés :

Maryline BEYRIS (PS) ayant donné pouvoir à Eric SARGIACOMO (PS),
Florent BOUDIÉ (RE) ayant donné pouvoir à Françoise BALLETT-BLU (RE),
Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN) ayant donné pouvoir à Laurent LAMARA (RN),
Laurence FARRENG (CI) ayant donné pouvoir à Christian DEVEZE (CI),
Marie JARRY (CI) ayant donné pouvoir à Pascale REQUENNA (CI),
Florence JOUBERT (RN) ayant donné pouvoir à Jacques COLOMBIER (RN),
Delphine LABAILS (PS) ayant donné pouvoir à Nathalie ARNAUD (PS),
Philippe LAFRIQUE (PS) ayant donné pouvoir à Alain ROUSSET (PS),
Christelle LAPOUGE (CI) ayant donné pouvoir à Elodie BOURREL (CI),
Marion LATUS (RN) ayant donné pouvoir à Eric SOULAT (RN)

*Tout Conseiller Régional ayant un lien d'intérêt avec un dossier ou détient un arrêté de déport figure dans le résultat du vote après la mention « *Non-participation ».

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU
CONSEIL RÉGIONAL**

M. LE PRÉSIDENT. - Merci de rejoindre vos places. Est-ce que je désigne avec son approbation Bixente ETCHEÇAHARRETA comme secrétaire de séance ? Essayons, bien entendu, sur les votes d'être le plus clair possible au niveau des groupes. Tout le monde sait la législation et les services sont là pour vous aider à y voir clair sur les déports liés à des liens d'intérêt avec tel ou tel dossier. Je pense que tout ça devrait évoluer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. – Nous avons le procès-verbal de la séance du 13 novembre. Je ne sais pas si vous avez eu le courage, les groupes, de l'examiner. Y a-t-il des observations ? Des rectifications ? S'il n'y en a pas, il est adopté.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES

Je voudrais d'abord saluer les membres du Conseil Régional des jeunes que nous avons mis en place avec Jean-Louis NEMBRINI qui sont ici. On m'avait indiqué leurs prénoms. Ils viennent des Deux-Sèvres, des Landes, de Gironde, de Dordogne. Jonas, Noah, Zara, Gaétan.

Applaudissements.

Vous devez avoir sur vos tables le prix Jean LACOUTURE. Est-ce que je ne me trompe pas ? Dont la lauréate de cette année est Florence AUBENAS, pour un ouvrage qui s'intitule *Ici et ailleurs*. Et puis je voudrais, en ce début de séance, à la fois transmettre nos condoléances à la famille et aux proches d'Amine SMIHI qui vient de décéder, un peu comme Emmanuelle AJON, qui était adjoint au Maire à la sécurité de Bordeaux. Saluer aussi Emmanuelle FOURNEYRON, la présidente du Conseil économique et social, qui a fait savoir à son assemblée qu'elle ne se représenterait pas à la présidence du CESER. Je voudrais saluer son engagement, son attention à une relation privilégiée que nous avons en Nouvelle-Aquitaine entre l'Assemblée régionale politique que nous sommes et le Conseil économique et social représentant la société civile.

Un mot, peut-être, après le vote, lors de notre dernière plénière, de Néo Terra. Juste pour expliquer la stratégie de l'exécutif et de la majorité de la Région. Il s'agit d'abord d'adopter une ligne de crête entre des risques de sortie de route, je pense notamment au mouvement des gilets jaunes et à son coût, et un déni de l'action que nous devons mener. Nous avons tenu, avec Christophe BÉCHU, une COP régionale qui correspond assez bien à la démarche que, depuis 12 ans, nous menons ici, au sein de l'Assemblée régionale, qui vise à démontrer, renseigner, notamment avec la part des scientifiques, l'analyse des scientifiques, à orienter, à massifier l'ensemble de nos actions en essayant de les renseigner le mieux possible. Donc, entre ces risques de sortie de route et un déni qui serait inconvenant, insupportable. Et j'avoue que beaucoup d'entre nous ont été surpris, quand je dis « nous », c'est plutôt les agences de bassin sur l'eau, avec ce qui semble être une décision de Matignon, suite à une rencontre avec un syndicat agricole sur la suppression d'une hausse assez faible de ce qu'on appelle la redevance pollution. Une taxe qui est mise sur la vente de produits phytosanitaires. Quand on reprend le discours de Jean PISANI-FERRY, ses écrits, et la COP régionale, on y trouve une contradiction lourde. Mais les politiques hardies que nous menons par rapport au dérèglement climatique ne doivent pas être considérées comme des mesures punitives, des mesures désagréables.

Au contraire, essayons de positiver, de réenchanter les stratégies autour de la transition climatique. Quand on se rappelle de l'intervention de Gilles BŒUF sur le vivant et quand on regarde les propositions de lutte contre la déprise vétérinaire pour sauver l'élevage et les prairies, la captation de carbone, je crois qu'il y a là de quoi être fier. Quand on regarde la lutte contre le gaspillage, avec Jean-Louis NEMBRINI, nous avons beaucoup travaillé sur la lutte contre le gaspillage dans les cantines scolaires. C'était, il y a 10 ans, 30 %. Aujourd'hui, on a dû descendre à 15. On a divisé par 2. Et tout ça va dans le bon sens. Quand on regarde l'économie circulaire, on se trouve, y compris avec les entreprises qui sont très allantes dans ce domaine-là, dans le sens de l'histoire. Quand on réfléchit à notre programme ressources sur l'eau, la protection des captages, parfois très pollués, on va dans le bon sens. Quand on regarde le fait de fixer un objectif de suppression des insectes dans nos rivières, 40 % de nos rivières étaient à sec l'année dernière. Que ce soit par rapport à la biodiversité ou par rapport aux paysages ou aux pêcheurs à la truite comme moi. La résurgence des sources. En Charente, on a une expérience incroyable. Quand on regarde l'agroécologie, la transition agroécologique, ce n'est pas le retour de la pénibilité. On présentait il y a quelques jours l'action de NACO, vous savez, nos fonds propres. Il y a une entreprise, je ne sais plus si elle est en Charente, mais il me semble, qui a inventé un nouveau matériel pour se substituer au glyphosate dans les grandes cultures. Une forme de mécanisation et de robotisation dans ce domaine-là. Quand je regarde notre programme sur une seule santé, certains ont peut-être lu ce week-end l'interview de Denis MALVY avec les maladies émergentes et le projet de plateforme sur les maladies émergentes. Ce n'est pas simplement la grippe aviaire ou le retour du COVID, c'est aussi le virus du Nil occidental. C'est aussi ce fichu virus qui nous vient d'Espagne par un moucheron et qui infecte l'élevage du contrefort des Pyrénées.

Donc essayons de penser, et c'est pour cela qu'avec Sandrine et les services, nous allons mettre en place le budget vert. Ce qui n'est pas si simple que ça. Et je remercie d'ailleurs nos services sur une façon de s'engager, aussi, derrière l'Assemblée politique, sur l'évaluation. C'est ce que nous demande l'État aujourd'hui à travers un questionnaire un peu compliqué qu'il a envoyé à tous les maires. Il n'y aura pas que l'impact de la diminution du coût carbone, il y aura aussi tout ce que nous faisons. C'est la feuille de route, Renaud, sur le RER basque. C'est la dédiésélisation de nos TER ou de nos cars. Tous ces engagements qu'il nous faut valoriser. Pour montrer dans quel sens nous devons tous aller. Les dossiers sur la formation, avec Karine, je vous demande de bien les regarder. Nous avons augmenté 2021-2022 de 20 % les places de formation. 97 % des sorties sont positives. Je crois que 94 %, à 7 mois, sont en emploi. Et. Nous avons, parce que le plan de la formation ne va pas sans se préoccuper à la fois des difficultés de recrutement des entreprises et, en même

temps, d'aller chercher le plus loin possible nos concitoyens qui sont en chômage, c'est 16 millions d'euros pour les bourses sous critères sociaux. C'est la prise en charge des frais de transport pour les stages des aides-soignants et des auxiliaires de vie. C'est le projet BATTENA, avec l'écosystème que nous avons bâti depuis 10 ans autour de la batterie, qui fait que nous avons toutes les entreprises et que nous sommes le lieu où la batterie de demain est en train de s'inventer et que, de la conception jusqu'à la déconstruction, nous sommes en train de former les personnes. C'est l'insertion et l'attention aux handicapés à travers un plan qui s'appelle, je tiens à le dire, le PRFQPH, Programme régional de formation et de qualification pour les personnes handicapées. Y compris, d'ailleurs, jusqu'à l'adaptation des lieux de formation. Quand vous vous formez par exemple à une machine à commande numérique, un handicapé ne pourra pas se lever et être debout. Le souci du détail, chers collègues, dans l'insertion de toutes et de tous dans notre Région. C'est l'innovation, aussi, par rapport aux défis climatiques. Le bilan fait que, par nos actions auprès des entreprises, nous avons économisé 1,7 térawatt-heure. De consommation énergétique. C'est l'image des 2 milliards et demi qui vont être investis dans les années, les mois qui viennent, sur le bassin de Lacq autour de l'hydrogène, autour du démantèlement des aimants, autour des principes actifs des médicaments. C'est important.

C'est la santé qui, je crois, nos concitoyens le ressentent, est essentielle, entre COVID et le virus du Nil occidental. C'est la plateforme des maladies émergentes que nous allons structurer avec Denis MALVY, Gilles BŒUF, Françoise JEANSON. Ce sont les projets de recherche que nous accompagnons, et je crois avec succès si on pense, Françoise à l'IHU Liryc, sur les maladies cardio-vasculaires, sur le cancer ou les maladies dégénératives. Bref, je pense que, même si rien n'est jamais acquis, la Région assume son rôle, à la fois d'innovation, de transition, de justice sociale, de report modal, et de co-construction de nos politiques publiques avec l'ensemble de nos partenaires.

Est-ce que vous voulez qu'on passe tout de suite au budget ?

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

Groupe Rassemblement National Et Apparentés

Mme DIAZ. - Chers collègues, dans quelques semaines nous allons tourner la page d'une année 2023, une année compliquée pour les Néo-Aquitains qui auront vu leur pouvoir d'achat reculer face à la persistance de la crise, la pauvreté exploser, les services publics se

dégrader et l'insécurité augmenter. Une année noire pour la qualité de vie dans notre Région. Et, malheureusement, tout laisse à penser que les choix politiques conduits ici, à Paris, et à Bruxelles, risquent d'amplifier le déclassement économique, social et sécuritaire de notre Région. La première menace pour la Nouvelle-Aquitaine et ses habitants, c'est bien évidemment la loi immigration que vous nous pondre, main dans la main, la NUPES et le Macroniste Gérald DARMANIN. Cette loi, loin de combattre l'immigration, comme le réclament pourtant près de trois quarts des Français, va en réalité accélérer la submersion migratoire de notre pays et de notre Région en raison du plan de répartition des migrants. Et cela entraînera des conséquences directes pour le quotidien des Néo-Aquitains, particulièrement de ceux auprès desquels notre collectivité doit intervenir.

Des conséquences tout d'abord pour nos demandeurs d'emploi et nos travailleurs peu qualifiés, avec la mise en place du fameux titre de séjour pour les métiers dits « en tension ». Qui ne fera rien d'autre qu'un immense appel d'air et une nouvelle filière d'immigration massive, incontrôlée et frauduleuse. Les conséquences, nous les connaissons déjà. Une aggravation de la concurrence déloyale entre travailleurs, l'instauration d'une prime à la clandestinité sur le marché de l'emploi et des salaires, pourtant déjà faibles, irrémédiablement tirés vers le bas. Si on voulait maintenir au chômage les 220 000 demandeurs d'emploi de catégorie A Néo-Aquitains, dont 27 500 en recherche d'un métier dans l'industrie, on ne pourrait pas mieux s'y prendre. Je vous le concède, il est plus facile de recourir massivement à une main-d'œuvre bon marché et malléable plutôt que de mettre en œuvre une vraie politique de revalorisation des métiers manuels, des salaires et des conditions de travail, tout comme l'abaissement de l'âge d'entrée en apprentissage à 14 ans, comme le propose Marine LE PEN. Des conséquences, aussi, pour nos étudiants et pour l'enseignement supérieur dans son ensemble, puisque cette loi va encore davantage massifier l'immigration étudiante, d'une part, mais refuse qu'ils contribuent davantage au financement des établissements d'accueil par le biais d'un cautionnement ou d'une majoration des frais d'inscription. Les mêmes qui déplorent les manques de moyens de l'université sont ceux qui refusent de lui apporter des recettes supplémentaires tout en lui imposant des charges toujours plus importantes. Et, ceux qui en paieront le prix, ce sont nos étudiants, qui verront leur qualité d'accès aux droits et services universitaires réduits. C'est particulièrement le cas sur la question du logement étudiant. Là aussi, ceux qui dénoncent la précarité étudiante sont ceux qui l'organisent en refusant d'appliquer la priorité nationale dans leur attribution. Un scandale quand on pense aux quelque 60 % des 274 000 étudiants néo-aquitains contraints de déménager pour suivre leurs études, aux milliers qui ne trouvent jamais de logement étudiant disponible et à ceux contraints de travailler ou tout simplement d'abandonner leurs études face au coût délirant du logement privé dans nos grandes villes.

Une autre menace grandissante pour notre Région et son avenir, c'est le grand effondrement de notre système scolaire sur tous les plans. Le niveau des élèves, tout d'abord. La publication du rapport PISA confirme sa dégringolade. Voilà que les élèves de 15 ans de la septième puissance économique mondiale arrivent 26^{ème} en mathématiques comme en culture scientifique et en 29^{ème} position en compréhension de l'écrit. Et ce rapport le dit très bien, l'excuse de la crise sanitaire et son impact sur la scolarité de nos jeunes est très loin de tout expliquer. Nous détenons un triste record dans l'OCDE, celui de la pénurie d'enseignants. En 2022, 67 % des élèves étaient scolarisés dans des collèges ou lycées dont le chef d'établissement déclarait un manque d'enseignants, contre 17 % en 2018. Et, surtout, nos enfants paient en premier lieu les choix idéologiques du parti socialiste, à savoir l'abandon des savoirs fondamentaux, la catastrophique aventure du pédagogisme, le recul de l'autorité du maître et le nivellement par le bas au nom de dogmes égalitaristes. Le résultat est que nous avons des élèves qui décrochent de plus en plus et de plus en plus jeunes, qui sortent du système scolaire sans diplôme. Et qui entrent au lycée sans en avoir le niveau. La priorité doit être de participer au redressement de notre jeunesse et la Région va devoir jouer tout son rôle. Voilà le grand chantier commun que nous devons avoir en 2024, renforcer les dispositifs de tutorat, de mentorat, les dispositifs d'aide aux devoirs et, peut-être, aussi, enfin, arrêter de dépenser à tout va dans des projets pédagogiques, idéologiques et les réorienter vers des projets réellement utiles à leur formation. Nos lycées doivent également affronter un climat sécuritaire, comme le montrent les dizaines d'alertes à la bombe aux 4 coins de la Région depuis la rentrée de septembre. À ce propos, permettez-moi, au nom du groupe Rassemblement National, d'adresser tout notre soutien aux enseignants et aux agents des lycées. Mais nos établissements scolaires doivent aussi affronter un climat disciplinaire très préoccupant puisqu'un élève sur deux explique qu'il y a du désordre dans la plupart ou dans tous les cours. Nos établissements doivent enfin affronter l'explosion des revendications communautaristes. C'est ce qu'indique l'étude de l'IFOP sortie la semaine dernière et qui prouve le fossé grandissant entre nos règles laïques et les Français de confession musulmane. Ils sont ainsi 65 % à réclamer l'autorisation du port du voile dans nos écoles, 73 % pour l'abaya, 83 % à réclamer des produits halal dans les cantines et 78 % considèrent que la laïcité n'est rien d'autre qu'une politique destinée à les discriminer. Un dernier chiffre sorti de cette étude, bien plus glaçant encore. Parmi les musulmans actuellement scolarisés, 38 % n'expriment pas de condamnation totale du meurtre de Dominique BERNARD à Arras. Je le répète, 38 %. Face à ce fléau, à la multiplication des atteintes à la laïcité, aux agressions, comme ces menaces de mort contre un professeur d'un lycée de Cognac parce qu'il portait le même nom que Samuel PATY, il est temps de réarmer moralement l'école républicaine et de redonner des moyens aux chefs d'établissements pour se défendre.

Enfin, je souhaiterais avoir un mot pour nos agriculteurs et nos viticulteurs. Pour eux aussi, les mois à venir s'annoncent particulièrement durs. Comme vous l'avez vu, ces dernières semaines, ils ont mené une action symbolique en retournant des panneaux d'entrée de plusieurs centaines de communes de Nouvelle-Aquitaine et des milliers d'autres en France. Ces agriculteurs se battent pour la survie de leur exploitation et de la ferme France. Leur slogan « on marche sur la tête ». Au fond, ils font le même constat que le Rassemblement National. Du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine à l'Union européenne, ce sont ceux qui sont au pouvoir qui mettent tout en œuvre pour détruire ce fleuron économique français, notre souveraineté et notre sécurité alimentaire. Que ce soit vous quand vous mettez en place Néo Terra et ses excès de normes, que ce soit le gouvernement quand il décide d'augmenter les taxes sur le GNR ou que ce soit l'Union européenne quand elle décide de signer un nouveau traité de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande, nos agriculteurs constatent quotidiennement qu'en dehors du Rassemblement National, ils ont bien peu d'amis à Bordeaux, à Paris et à Bruxelles. Ils n'en peuvent plus face à ces normes toujours plus asphyxiantes, ces contraintes environnementales toujours plus délirantes, cette fiscalité toujours plus punitive et cette concurrence internationale toujours plus déloyale. Il faut arrêter de courir après les Verts. Arrêter de s'enfermer dans la décroissance agricole, arrêter de stigmatiser nos agriculteurs. Ce discours et les choix qui en découlent ne conduiront qu'à la mort de l'agriculture française, au bénéfice de produits étrangers qui ne respectent ni nos normes sociales ni nos normes environnementales. À cause de ces politiques, 22 % de la viande bovine, 26 % du porc, 28 % des légumes, 30 % des produits laitiers, 45 % du poulet, 56 % de la viande ovine, 63 % des protéines oléagineuses, 71 % des fruits consommés en France sont importés. Voilà le bilan que vous partagez avec le gouvernement et l'Union européenne. Que nos agriculteurs sachent qu'ils peuvent compter sur le Rassemblement National. Nous, nous considérons l'agriculture française comme une des meilleures et des plus propres au monde. Nous les protégerons face à la concurrence internationale. Nous les accompagnerons dans leur transition, nous simplifierons leur vie face à la bureaucratie et nous leur rendrons enfin des prix rémunérateurs. En bref, nous, nous remettrons l'agriculture française et néo-aquitaine à l'endroit. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc, vous nationalisez les grandes surfaces, si je comprends bien. Je suis très heureux que le Rassemblement National se rallie à l'idée de laïcité.

M. BACHÉ. - Madame DIAZ, quand rien ne va, rien ne va. Décidément. Vous voulez donner des leçons à tout le monde, sauf que les solutions que vous proposez ne sont pas les bonnes.

Mme DIAZ. - On ne les a pas essayées, encore.

M. BACHÉ. - J'espère qu'on ne les essayera jamais. Quelques mots, Monsieur le Président, d'abord pour passer un coup de colère. La semaine dernière, votre Vice-président aux transports, Renaud LAGRAVE, s'est exprimé sur ce qui se passe au niveau des TER. Et je pense qu'il a eu raison. Vendredi dernier, je rentrais de notre réunion et effectivement il y a eu des problèmes qui ont été rencontrés sur cette ligne 45 où, quelques minutes avant d'arriver à Morcenx, on nous a annoncé qu'il y aurait pour correspondance de Mont-de-Marsan 10 minutes de retard. Quelques secondes après, on nous dit qu'il n'y aurait plus de train et, quelques secondes après, on nous dit qu'il n'y aurait aucun moyen de substitution qui serait mis en place. Je ne vous cache pas la colère qu'il y a eu et qui s'est exprimée de la part des usagers. Je suis intervenu auprès des usagers, auprès de la contrôleuse, parce que c'était une dame. Je lui ai posé la question : est-ce que vous pourriez nous expliquer pour quelle raison le TER de Mont-de-Marsan a été annulé ? » Elle me dit : « Monsieur, je n'ai aucune explication à vous donner. Je ne sais pas. » Donc, voyant la colère des gens, j'ai dit, « écoutez, je m'exprime, je suis aussi conseiller régional d'Aquitaine et ça tombe bien, nous avons une session lundi à la Région, et nous soulèverons cette problématique ». Donc 150 personnes sur le quai de la gare de Morcenx, tous les uns en colère plus que les autres. Ceux qui avaient des amis ont pu passer un moment avec la famille ou des amis, sur Morcenx. D'autres se sont débrouillés pour venir se faire récupérer. Il y avait une véritable colère. Cette colère se rajoute à d'autres colères sur d'autres lignes puisque mes collègues m'ont rapporté que ces problématiques existent. Et, cerise sur le gâteau, le train qui devait nous prendre une heure et demie après avait encore quelques minutes de retard. Et, cerise sur le gâteau, mais les choses se sont bien terminées, on a voulu nous fermer le hall d'accueil de la gare avant que le train arrive. Les choses se sont bien réglées.

Face à cette situation, Monsieur le Président, je vous interpelle parce que je sais que vous êtes en colère, je sais que Renaud LAGRAVE est très en colère. Moi, je pense que cette situation, elle a assez duré. Et je pense qu'il nous faudrait profiter de la session que nous avons aujourd'hui pour exprimer non pas une colère du Président ou du Vice-président chargé des transports, mais une colère collective de l'Assemblée régionale. Non seulement vis-à-vis de la direction régionale de la SNCF, mais vis-à-vis de l'État en rappelant quand

même certaines choses. Parce que cette situation, elle n'arrive pas par hasard. Parce que les chantres de l'ouverture à la concurrence, etc., je rappelle que ce n'est pas ça qui réglera la question, même s'il y a une loi qui existe. La véritable problématique, c'est depuis qu'on a libéralisé le rail, depuis qu'on a mis en place les paquets ferroviaires, après les traités européens, on est dans cette situation. Sans parler, et même si cela peut être sujet de polémique entre nous, de la casse du statut des cheminots. Ce sont des choses inacceptables. Donc, moi, je nous propose, aujourd'hui, et je vous propose, Monsieur le Président, que vous soyez, vous, avec nous, sur une interpellation, bien évidemment, mais pourquoi pas une manifestation pour me pour faire part de l'ensemble de ces problématiques, à laquelle nous appellerions les usagers, les salariés, les organisations syndicales à participer pour être entendus de la part de l'État. Ça, c'était mon premier coup de colère.

Ma deuxième réflexion, elle se situe au niveau budgétaire par rapport aux propos que vous avez tenus, Monsieur le Président, et que nous pouvons partager, en grande partie. Nous allons donc voter effectivement le budget. On en discutera tout à l'heure, quand Madame la Vice-présidente nous aura présenté celui-ci. Nous, on considère que cela répond effectivement à l'ambition politique que nous nous étions fixée dans le cadre de la campagne électorale que nous avons menée. Vous avez parlé de la formation, de la santé, de l'environnement, des politiques agricoles, mais il n'y a pas que ça parce qu'il y a aussi le côté économique et nous avons visité, avec notre groupe, et on la remercie une nouvelle fois, notre collègue Jackie EMON, Ferro campus. Et c'était extrêmement instructif pour nous et c'est le prolongement, un peu, de ce que nous avons fait et ce que vous avez fait avec aérocampus. Mais on ne peut pas oublier que, dans le cadre du budget de 2024, on aura l'occasion de vérifier la pertinence de nos politiques. Même si des questions ont fait extrêmement débat sur la question, effectivement, de Néo Terra. Moi, je me félicite qu'on puisse s'orienter vers un budget vert et que la mise en place nous permette de mesurer ce que sont véritablement, en termes positifs, les éco-socio-conditionnalités. Tout cela doit constituer des outils qui doivent nous permettre de mettre en place notre politique.

Et je ne peux terminer mon propos sans parler de ce qui se passe au niveau économique et de l'inquiétude des salariés et des populations par rapport à leur vécu. On le sait, chacun dans nos territoires, il y a de plus en plus d'exaspérations face à la disparition des services publics de proximité. Moi, je pense qu'il faut qu'on ait une réflexion, on en discutait avec le Vice-président aux transports, hier, sur cette question, pour déterminer comment on peut, y compris réhumaniser nos gares. Parce que je pense qu'il a besoin de cela, même s'il y a des changements de comportements pour l'achat des billets. Au regard de la disparition de services publics de proximité, il faut que l'on ait cette ambition d'aider les territoires et les

élus à faire des choses. C'est la même problématique sur les questions de santé. Nous, on a eu un débat sur l'agglomération montoise sur la question de l'offre de santé sur le territoire et les choses qui nous sont annoncées ne sont guère réjouissantes. Donc, tout cela, il faudrait que nous en parlions. Et il y a les questions des entreprises privées, le devenir de certaines entreprises. Il y a ce qui s'est passé à Condat, il y a les inquiétudes en Lot-et-Garonne avec l'entreprise Georgelin. C'est pour cela qu'on vous a présenté un vœu. Même si on considère que ce n'est pas la collectivité, notre collectivité qui peut régler tout ça. Mais elle peut être très attentive, elle peut pousser pour qu'il y ait des réponses qui soient trouvées sur les territoires. Donc, nous, on souhaitait vous faire part de cette situation, de ce que l'on ressent sur le terrain, de la colère, effectivement, des populations et des salariés, mais pas que. Il y a aussi les élus de proximité qui s'inquiètent. Il faut aussi les entendre. Et, tout à l'heure, on en discutera dans le cadre du budget, effectivement, notre collectivité, la Région est aujourd'hui privée de moyens pour aller jusqu'au bout de ses politiques. Et on peut se féliciter, c'est ce qu'on dira tout à l'heure, de certains éléments dans le budget, vous verrez le vote qui sera le nôtre, mais il n'empêche qu'il faudrait qu'on ait plus de ressources financières pour aller jusqu'aux ambitions qui sont les nôtres et qu'on semble partager collectivement. Voilà ce que je souhaitais vous dire en introduction de notre session. Merci à toutes et à tous.

Groupe Les Républicains

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, chers collègues, je serai moins long que mes prédécesseurs et je n'irai pas sur les sujets nationaux, même si nous sommes tous attentifs, bien évidemment, quand on parle de pouvoir d'achat. Nous, on parle de coût de la vie ou de reste à vivre. Bien sûr, cela nous concerne. La Région a une réponse à donner. On en dira en quelques mots durant cette séance. Mais je vais plutôt revenir sur ce qui fait l'entrée en matière et votre discours, Monsieur le Président. Je ne dirais pas qu'il m'étonne, mais enfin il paraît décalé par rapport aux enjeux de la journée. On refait le débat de Néo Terra quelques semaines après. Que vous nous disiez, dans le cadre de ce futur budget que nous allons voter ou des délibérations que nous allons prendre, que l'on est dans une ligne, une application, une philosophie néo-terrarienne, si on peut s'exprimer comme ça, et c'est un néologisme, pourquoi pas. Mais on a l'impression, que vous venez vous rejustifiez de ce qu'a été le débat et le vote ici. D'ailleurs un vote qui a été assez transpartisan. Au sein même du groupe que j'ai l'honneur de présider, on a eu des sensibilités et des nuances. Une grande majorité a voté contre, on a été quelques-uns à s'abstenir et même un de nos membres qui malheureusement ne pouvait pas être là était pour. Ce que je retiens de votre intervention,

Monsieur le Président, et quelque part, elle me rassure, et c'est même plutôt heureux d'ailleurs que vous félicitez vous-mêmes des réussites que vous appelez de vos vœux. C'est l'inverse qui serait inquiétant. Mais peu, importe, je referme la parenthèse.

Vous dites, « soyons positifs ». Allez même plus loin, dites-nous et, nous, nous le revendiquons « Luttons contre l'angoisse écologiste. Vous l'avez dit dans vos avant-propos, il y a ces deux bornes, quelque part, qui pourraient encadrer notre action publique, à savoir d'un côté ne pas susciter, alimenter une fracture territoriale, mais qui devient une fracture de la société et de nos habitants. Vous citiez l'exemple des gilets jaunes et, aujourd'hui, la réalité, c'est que, des gilets jaunes, il y en a partout, sauf qu'ils sont moins démonstratifs au niveau vestimentaire. Mais il y en a tous les jours. Et, ça, c'est une borne de l'action publique, ne pas alimenter ce phénomène. Et, à côté de ça, et vous avez sûrement raison et on est dans le même état d'esprit, attention à ne pas, j'allais dire, sous-estimer les bouleversements que l'on vit aujourd'hui et qui risquent de s'amplifier dans les années qui viennent si rien n'est fait. On a une responsabilité, vous avez raison. Maintenant, la responsabilité, aussi, d'un exécutif, d'un pouvoir territorial ou national, c'est donner du sens, mais aussi d'y accorder une forme d'acceptabilité de nos concitoyens. Car on voit bien et, moi, c'est une référence souvent chiraquienne, que je fais, même si je n'ai plus le texte en tête, mais on ne peut rien faire ou alors si on braque les gens. Et c'est contre-productif. Alors, il ne s'agit pas d'être dans une espèce d'inaction, j'allais dire, fautive, pour ne pas braquer les gens, mais il faut quand même susciter autant l'adhésion que la contrainte. Quand on parle de Néo Terra, qu'on parle de ce que cela engendre, on parle d'un budget vert. Le budget vert c'est une nomenclature. On a trop l'impression qu'on reste sur une accumulation d'objectifs, de moyens, plutôt que de résultats. Moi, je préférerais, on préférerait, et c'est en ce sens qu'on diverge, que, des fois, on soit peut-être un peu moins ambitieux dans l'affichage des incantations ou des intentions, qu'on soit peut-être un petit peu plus mesuré, mais que le volontarisme fasse qu'on le réalise. Et le vrai débat, à mon avis, dans les semaines et les mois qui viennent, les années qui viennent, il sera là. Entre d'un côté une vertu, une sobriété affichée et, par ailleurs, une réalité, avec des réalisations concrètes et réelles.

Nous, nous apportons des réserves à cette démarche qui a été entreprise autour de Néo Terra face à des contraintes, une sur-administration qui favorise les mécontentements et les rébellions. Et c'est vous-même qui avez adopté ce terme de rébellion. Et il faut qu'on y prenne garde, et c'est notre responsabilité, bien sûr, de répondre à cette urgence climatique. Personne ne peut la nier, mais prenons garde de ne pas, j'allais dire, charger et se mettre un boulet au pied avec, bien sûr, qu'il faut des critères, clairs, un petit peu contraignants, mais pas prohibitifs pour les gens parce qu'autrement ça ne marchera jamais. Soyons dans

l'intelligence. Moi, je fais confiance à l'intelligence humaine et, sur de nombreux sujets, je pense qu'en l'accompagnant, en faisant des effets levier, on roulera propre. Bien sûr qu'on roulera propre, mais, là aussi ayons, j'allais dire, la franchise, d'expliquer à nos concitoyens que tant que l'État, là je mets l'État, je ne parle même pas du gouvernement, n'aura pas trouvé une recette de substitution à l'ex-TIPP on n'y arrivera pas. Tant qu'aucun fonctionnaire de Bercy ne trouvera la clé magique pour trouver une nouvelle taxe qui se substituerait à la TICPE, on n'y arrivera pas. Mais, techniquement, on sait le faire. Il faut le dire, il faut être positif là-dessus, et il faut adresser ce message de confiance et d'ambition pour l'avenir plutôt que de contrainte pour le reste. Il faut des actions qui amènent vers des réalisations soutenables. Et on a trop souvent l'impression que nous sommes plutôt penchés vers quelque chose qui va nous fixer un plafond de verre à un moment ou un autre. Et, ce plafond de verre, il ne faut pas qu'il se retourne contre nous et qu'il ait un effet miroir et qu'il nous pousse, parfois, à des actes un peu un peu délicats.

Monsieur le Président, sur le budget, on y reviendra tout à l'heure, mais on entend bien les contraintes et on a lu ce que vous expliquiez dans la presse. Et j'en profite puisqu'il y a d'éminents parlementaires qui sont dans cette assemblée pour leur confier mandat, aussi, de pouvoir exprimer non pas la sensibilité aquitaine ou néo-aquitaine, mais la sensibilité territoriale, régionale, pour dire qu'à un moment ou un autre, il faut redonner de l'autonomie financière, de l'autonomie fiscale. Moi, je ne suis pas un chantre de l'impôt, mais, enfin, quand même, en tout cas, des marges de manœuvre et qu'on ne se serve pas toujours des collectivités territoriales ou même locales, et je parle sous le contrôle de mon ami Pascal COSTE de levier auprès des Départements, de Régions là où même l'État n'est pas capable d'aller.

Dernier petit point, nous sommes aussi convaincus que, dans le débat public, dans le débat politique, il ne faut pas avoir peur des symboles et afficher des choses qui incarnent ou qui sont des totems. Quand on parle de transition énergétique, écologique, nous redisons que nous sommes favorables et que nous souhaitons que la souveraineté énergétique du pays repose sur le nucléaire. Nous redisons que notre agriculture, nos agriculteurs, notre ruralité font partie des socles indissociables de la réussite d'une société en général et que tout ce qui peut alourdir le travail déjà très difficile de nos acteurs de territoire, nous sommes contre. C'est pour ça que, à force d'ajouter les critères d'éco-conditionnalité sur les agriculteurs, ils n'y arriveront pas. On est là pour leur faciliter la tâche. Et donc nous redisons combien la place de l'agriculture est importante dans notre modèle de société et en particulier dans notre Région.

M. PLEZ. - Je ne serai pas nécessairement moins long que mes prédécesseurs, mais à l'intérieur du temps qui nous est imparti dans ces propos liminaires. À l'occasion de ces propos introductifs, je voudrais interroger le fonctionnement de notre Assemblée dans le contexte démocratique de l'abaissement du débat public alors qu'il est de notre responsabilité, Monsieur le Président, je sais que vous êtes d'accord avec cette notion, de « réenchanter » les rapports humains et notre rapport au monde. Ce contexte délétère, nous le connaissons tous, pour beaucoup d'entre nous, nous le déplorons. Nous déplorons un débat public abaissé par celles et ceux qui privilégient le clash au détriment du débat, qui sacrifient les idées au buzz, au buzz médiatique, le travail de fond aux réseaux sociaux. Le niveau de nos écoliers est en baisse selon les dernières études. Quel est le nôtre, personnel politique, dans cette course à la vulgarité, à la recherche du bon mot, ou, mieux encore, du gros mot qui fera la une des journaux. Le dernier exemple en date nous vient du troisième personnage de l'État. Le Président du Sénat, comme vous le savez, visait le chef de la NUPES dans des propos que notre règlement intérieur m'interdit de répéter dans notre hémicycle, je crois, je parle sous couvert de notre François GARRIDO Régional. Malgré l'abaissement du niveau que je déplore, je dois avouer, comme beaucoup, je pense, avoir apprécié cette sortie sincère. Un coup de gueule, un cœur qui, finalement, était moins violent et grossier, insultant et méprisant, que l'auteur des tweets visés. Il est vrai que le verbe aurait pu être différemment employé. Il est vrai que les Français lui sauraient gré de bien vouloir tourner son pouce 7 fois dans la main avant de Twitter. Gérard LARCHER l'a exprimé en d'autres termes, moins châtiés, pour tenter de mettre fin à une succession de dérapages qui finissent en sortie de route républicaine, en attaque raciste ad hominem. C'est parfaitement irresponsable de la part d'un responsable politique. Notre société, dans tout ce qui la traverse, s'en passerait bien volontiers. A-t-on besoin d'arroser d'huile de feu du Moyen-Orient, de récupérer des haines pour diviser, de tenir des propos antisémites, de porter le soupçon et le discrédit du complot sur les journalistes, d'ajouter de l'invective brutale, de la violence à la violence, à un moment où nos concitoyens attendent davantage l'apaisement que l'abaissement de la vie démocratique.

Dans un registre moins pesant et plus léger, Monsieur le Président, chers collègues, la vie démocratique, c'est aussi notre démocratie interne que je vous propose, à travers un rapide, je vous rassure, simple et bienveillant rapport d'étonnement dans lequel vous trouverez le champ lexical de notre règlement intérieur. Cela pourrait paraître accessoire, mais, dans une Région qui a fait de l'innovation sa marque de fabrique, je suis étonné, Monsieur le Président, de devoir encore, en 2023, voter à main levée. Nous réitérons ce matin le vœu

d'un vote électronique, un vote électronique qui aura le mérite de fluidifier nos débats et de donner aux citoyens la lecture instantanée de nos votes. Oui, c'est certainement la proposition la plus importante de la journée, cher collègue, je vous en remercie. Ce sera aussi un service rendu au service des assemblées à qui je pense, dont les agents doivent avoir de bons yeux pour suivre nos votes. Bravo à eux. La mise en œuvre du vote électronique, pour les séances plénières publiques, comme pour les commissions permanentes privées, sera moins une avancée technologique qu'une avancée démocratique, car elle permettra de ne plus avoir à transmettre nos votes avant les séances. La vie démocratique repose pour beaucoup sur le débat public. Dire son vote avant de débattre, c'est dire que le débat n'aura aucune incidence sur notre vote. À quoi bon se réunir ? Cela en dit surtout beaucoup sur les postures que nous déplorons, mais que nous adoptons, pour la plupart.

Nous n'adoptons en revanche pas tous les vœux et autres motions, loin s'en faut. Je prends sur le sujet quelques secondes pour l'explication de non-vote des vœux et motions à l'ordre du jour de notre séance. Les vœux sont une faculté laissée à l'appréciation des collectivités qui, le cas échéant, en définissent le cadre dans le règlement intérieur. Nous n'y sommes pas obligés et notre groupe n'y est pas favorable, contrairement aux questions orales et autres amendements qui sont le fruit du débat contradictoire et un véritable outil démocratique. Les vœux et motions prolongent nos séances de façon stérile et tribunitienne avouons-le, sur des sujets hors de nos compétences. La plupart de notre groupe s'interroge sur leur pertinence. Nous avons même envisagé de procéder par l'absurde en déposant un vœu contre les vœux, une motion anti-motions. Mais, face à l'émotion qui aurait inévitablement envahi notre Assemblée sur ce sujet aussi crucial qu'existential, chers collègues, peut-être aussi face au risque certain d'un vote qui nous aurait été très défavorable, nous préférons poser oralement la question, c'est plus prudent. Peut-on modifier notre règlement intérieur en proposant d'ajouter le caractère exclusif de l'intérêt régional dans les vœux et motions ou, plus radicalement, demander à ce que vœux et motions n'intéressent que l'action régionale ? Les radicaux sont des laïcs et, pour nous, un vœu ne doit pas rester pieux. Dans le respect du code général des collectivités territoriales, un vœu doit concerner nos compétences et générer une action visant à obtenir un résultat. Tout le reste peut se dire librement dans les propos liminaires, à la condition de ne pas employer le mot de CAMBRONNE ou celui de LARCHER.

Après les propos liminaires, nous attaquerons les sujets d'un ordre du jour qui nous réunit pour examiner d'emblée le budget 2024, l'examiner et le voter. Mais pouvons-nous le voter ? Je m'explique. Nous sommes tous concernés par les déports de vote au prétexte zélé, que nous siégeons dans l'instance visée par telle ou telle délibération. C'est absurde quand il

s'agit d'instances où nous siégeons au titre de la Région. Passons... Mais quid du vote du budget total ou, de fait, figure la ligne budgétaire de ladite délibération pour laquelle nous nous sommes déportés ? Pouvons-nous, alors voter le budget total ? Dans ce cas, quels élus pourraient le voter. Surtout les oppositions. L'élu est devenu suspect, suspect par nature, ce que ne dément pas le récent sondage Harris Interactive : près de 9 Français sur 10 estiment que les personnes exerçant des responsabilités sont, je cite, « corrompues pour une grande partie d'entre elles ». Je comprends qu'il faille protéger la légalité de nos délibérations, mais comprenons qu'être plus réaliste que le roi conduit à un fonctionnement absurde dans notre démocratie. C'est ubuesque. En République, le roi n'est plus, vive Ubu ! Et, si vous le permettez, « merdre ! ».

Pour conclure, Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, une dernière question orale en forme de vœu déguisé, mais sans explication de vote. Allons-nous appuyer les candidatures de Lacanau et d'Hossegor pour recevoir dans notre Région les épreuves de surf aux Jeux olympiques 2024 suite au fiasco de l'organisation en Polynésie française ? Voilà très certainement la question la plus importante de la matinée.

Groupe Centre et Indépendants

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, bonjour à toutes et tous. Je vais rester plutôt concentré sur les sujets de l'ordre du jour et les sujets régionaux, à l'exception, peut-être, de la conclusion. Mais je me suis beaucoup étonné d'entendre, notamment dans l'intervention de Madame DIAZ, mais elle est, depuis, partie, 10 minutes qui n'avaient aucun lien avec l'ordre du jour, pas une seule fois. Avec les compétences régionales de temps en temps, et de loin. Avec l'ordre du jour, pas une seule fois. Alors c'est toujours la même chose, on rajoute du ras-le-bol au désordre, en espérant entretenir une forme de confusion qui est sans doute un fonds de commerce politique. Personne n'est dupe. Mais je voudrais apporter un correctif. Quand vous dites que les solutions n'ont jamais été utilisées, si, elles ont été utilisées en Italie, par exemple, ou elles ont été utilisées dans certaines villes de France comme Perpignan. Et je n'ai pas l'impression, mes chers collègues, que ce soit tout à fait mirifique, loin s'en faut. Donc nous avons là un exemple de ce que vous savez faire et nous allons essayer effectivement de l'éviter.

Pour en revenir à l'ordre du jour, tout d'abord, cette séance est consacrée au budget. C'est évidemment le texte majeur du mandat puisqu'on met en musique et pour ne pas dire en preuves concrètes, les grandes déclarations et les ambitions régionales que vous portez. Alors je passerai sur un verbiage parfois un peu discutable, un peu compliqué, mais je

voudrais tout d'abord souligner de manière positive que vous n'occultez pas les difficultés, sur le plan des chiffres et sur le plan de difficultés qui, parfois, vous échappent dès lors que l'autonomie budgétaire liée aux recettes, à la levée de l'impôt s'est réduite. Vous n'occultez pas ces difficultés. Les chiffres sont là, mais, évidemment, ces chiffres, et permettez-nous de le dire avec une certaine inquiétude, et c'est mon collègue Christian DEVEZE qui en parlera, traduisent une trajectoire inquiétante avec une explosion de la dette. 690 millions d'euros. Un recours à la dette qui va crescendo. Une dette qui s'accumule. Cette explosion de la dette pourrait même à terme, si rien n'était fait, nous faire dépasser le ratio des 10 ans de capacité de désendettement, ce qui serait évidemment dramatique. Par ailleurs, l'investissement est en baisse. C'est une conséquence normale. Dès lors qu'on va atteindre des plafonds de dette, on va devoir réduire notre investissement d'environ 100 millions d'euros par an sur la trajectoire proposée, sans qu'on nous dise d'ailleurs véritablement de quelle manière seront faits les efforts. Alors je sais bien que vous allez agir. Cette trajectoire est une trajectoire, s'il ne se passe rien. Mais de quelle manière allons-nous agir ? Car je vous rappelle que, l'an dernier, quelques mois après, 3 mois après la présentation du budget, vous avez annulé des centaines de millions d'euros de dépenses. Et je ne doute pas que l'exercice sera le même cette année. On affiche un budget pour traduire une parole politique, mais, en cours d'année, on annule toute une série de dépenses qui nous amène évidemment à un taux d'exécution très élevé, de l'ordre de presque 100 %. Mais comment réellement comprendre ce chiffre de 100 % quand vous annulez des crédits tout au long de l'année pour ajuster en réalité le réel au prévisionnel, le vrai prévisionnel n'ayant plus grand-chose à voir avec le réel. C'est cela aujourd'hui qui nous interroge dans le budget qui est présenté. Comment vous croire ? Comment parler de sincérité totale quand, sans doute, d'ici quelques mois, on annulera beaucoup de crédits. Alors on invoquera des raisons extérieures, mais il nous apparaît difficile à lire de notre point de vue.

Par ailleurs, sur la question budgétaire, toujours, vous allez nous proposer d'aller vers une démarche de budget vert. C'est mon collègue Jean DIONIS qui interviendra. Je rappelle que nous sommes pour le budget vert. Nous l'avons réclamé depuis longtemps. Or, alors qu'il va devenir obligatoire à l'horizon 2025, vous nous présentez un budget vert sur à peu près 20 % des dépenses et sur une méthode très qualitative. Or, il nous semble que l'objectif d'avoir un budget vert, c'est de pouvoir catégoriser l'intégralité des dépenses et de manière quantitative. En tout cas toutes celles qui peuvent l'être, pour réorienter ou mieux orienter les actions régionales. On y va timidement et on y va en parlant d'expérimentation. Alors c'est un peu osé parce que l'expérimentation, de quoi parlons-nous ? Le budget vert, il n'est pas expérimenté, il est connu, reconnu, il deviendra obligatoire. C'est une méthode tout à fait éprouvée. En réalité, on y va timidement et, alors que nous sommes sur un deuxième

document Néo Terra, on est sur un cinquième de budget vert. C'est ça la réalité. Donc, entre les déclarations et les réalités chiffrées, nous regrettons un petit peu cette situation et nous pensons que la Région aurait pu, plus tôt, sans doute, aller sur ce budget vert. Je ne reviendrai pas, ou très brièvement, sur votre intervention, Président, où vous nous avez effectivement un peu surpris en refaisant le match de Néo Terra. Je rejoins ce qui a été dit par Nicolas FLORIAN. Je n'avais pas l'intention d'intervenir de nouveau, mais vous avez parlé des scientifiques. Vous travaillez avec beaucoup de scientifiques, et je rappelle que nous pourrions avoir un conseil scientifique permanent, ici, c'est-à-dire un groupe de scientifiques avec lequel on travaille dans le temps, sur tous les sujets, avec tout type de compétences. Parce que, travailler avec 400, 500 scientifiques, ce n'est pas, de notre point de vue, faire un travail permanent comme ces conseils sont nés avec le COVID et accompagnent le travail des collectivités. Vous avez parlé de l'eau, et je rappellerai que nous sommes ici en désaccord quand un soutien clair et net n'est pas affiché aux retenues et aux bassines. C'est là le vrai sujet. Et tant qu'on tournera autour, on aura, évidemment, des lacunes en matière d'eau.

Enfin, deuxième catégorie de délibérations, l'emploi, celles qui ont trait à l'emploi. Tout d'abord, le schéma régional des formations sanitaires et sociales. Nous saluons d'abord l'ouverture de places, l'augmentation du nombre de places, globalement, qui est fait sur ces métiers-là, et c'est une nécessité. En revanche, mon collègue DARTIGOLLES interviendra, nous regrettons que le vrai sujet, c'est-à-dire l'attractivité de ces métiers, ne soit pas vraiment traité. Comment allons-nous agir ? Ouvrir des places, c'est une chose, mais ces métiers n'attirent plus suffisamment aujourd'hui. Et je crois que, là, nous regrettons que ce schéma n'ait pas assez d'actions qui donnent envie d'avoir envie, si j'ose dire, c'est-à-dire d'aller vers ces métiers-là plutôt que simplement d'ouvrir le nombre de places. En tout cas, c'est ce qui nous paraît être une évidence.

Toujours en matière d'économie, la batterie, je vous ai bien écouté, Président, de la conception à la déconstruction, la Région serait tout à fait au cœur du dispositif. Quid de la fabrication ? Oui, c'est vrai, nous avons dans notre Région la recherche et le développement. Je connais ces usines, je les ai visitées. Je connais leur savoir-faire, leur grand savoir-faire. Mais les sites de construction qui ont été choisis ne sont pas dans notre Région, de même que nous ne parlons pas ou peu des questions d'extraction. Nous avons du lithium dans notre Région. La batterie ne sera pas toujours au lithium, mais, pour le moment, elle est au lithium. Nous en avons dans le nord de la Région, nous en avons beaucoup en France. Quid de l'extraction du lithium. Entre guillemets, sur ces sujets, la Région est beaucoup plus absente, ou en tout cas ayons l'humilité de reconnaître que les sites de production de batteries ne sont pas que dans notre Région et qu'ils n'ont pas été construits, hélas, dans

notre Région. Je parle évidemment des gigafactories. Donc un petit peu plus d'humidité sur la batterie serait sans doute souhaitable.

Enfin, pour conclure, je voudrais faire écho, en tout cas revenir sur ce qu'a pu dire notre collègue du Parti radical de gauche. La question démocratique, effectivement, elle nous préoccupe beaucoup. Nous avons eu une réunion d'un groupe de travail suite au retrait d'une délibération, la dernière fois. Groupe de travail très intéressant dans lequel j'ai manifesté, comme d'autres, l'envie de travailler, de réfléchir à ce sujet-là. Vous nous avez dit, Président, en réunion des présidents qu'il y avait 6 plénières l'an prochain et que vous étiez une des Régions qui pouvait avoir la fierté de ne pas faire que 4 plénières. Moi, j'en compte 4, l'an prochain, pour le moment, et pas 6. Alors peut-être que vous allez en ajouter, parce que l'ordre du jour le prévoit, mais, en tout cas, nous sommes tombés au minimum légal. Et je ne crois pas que ce soit une bonne chose pour le débat d'idées, surtout quand on ajoute à cela le fait que l'on a tenté de retirer les schémas, les feuilles de route, les règlements et les feuilles de route des prérogatives de notre Assemblée, ce à quoi nous nous opposons. Et nous sommes absolument défavorables à l'idée qu'il y ait moins de débat. J'ai parfois l'impression que nos interventions vous lassent un peu, Président. Écoutez, navré, mais, nous, nous les imaginons de manière constructive. Nous essayons de proposer des idées et je trouve, et je vous en fais une très concrète, que nous devrions nous réunir en groupe de travail pour parler du règlement intérieur. Vous avez vous-même des griefs envers ce règlement intérieur et je peux les partager. Nous en avons nous-mêmes sur l'organisation des débats. Je crois qu'il serait salutaire de réunir de nouveau ce groupe qui, sous la présidence de Monsieur NAUCHE, avait très bien travaillé au début du mandat. Retrouvons-nous reparlons de ce qui mérite d'être amélioré dans l'intérêt du débat régional et pas dans l'intérêt des interventions faites pour les réseaux sociaux, merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Fabien. Juste, quand même, j'ai souvenir que votre groupe, je ne sais plus quand, nous avait dit, ici même, « mais vous n'empruntez pas assez ». Aujourd'hui, vous me dites l'inverse. Ça m'étonne. Sur la batterie, je vous rappelle que la première usine de batterie, elle est installée à Nersac, à côté d'Angoulême. Maintenant, je ne suis pas sûr que nous ayons les friches industrielles telles que le Nord de la France pour pouvoir accueillir les gigafactories. Et je ne suis pas sûr, pardon de le dire, que nous ayons et l'eau et les surfaces de terrain suffisantes pour accueillir une gigafactory. On a effectivement des propositions parce qu'il y en a une qui a failli s'installer sur les 150 hectares de friches que la SEP avait laissés à Angoulême. Je ne suis pas sûr. C'est comme les projets qui sont passés sur l'industrie électronique. Il fallait tellement d'eau, tellement d'eau pure, que l'usine est restée dans les Alpes, autour de Grenoble.

Quant à l'exécution du budget, nous avons augmenté les investissements, je crois, en budget supplémentaire, cette année. On a même ajouté 492 millions d'euros d'autorisations de programmes, annulé 146 millions d'euros d'autorisations de programme, notamment sur le décalage de la remotorisation des TER, parce que nous n'avons pas besoin de les inscrire. Vous savez qu'il y a un objet qui s'appelle la sincérité budgétaire et il ne faut pas laisser inscrire des budgets qui ne seront pas dépensés parce que nous ne sommes pas responsables de leur activation. Donc je trouve que c'est un mauvais procès dans ce domaine-là. Je le regrette un peu.

Groupe UDI et Territoires

Mme MOTSCH. - Monsieur le Président, mes chers collègues, alors qu'une journée décisive s'ouvre aujourd'hui à l'Assemblée nationale sur le projet de loi sur l'immigration, nous souhaitons axer notre propos sur l'éducation, convaincus du rôle majeur que cette dernière occupe dans le redressement de notre pays. Le classement PISA 2023, le programme international pour le suivi des acquis des élèves démontre que le niveau des élèves français dégringole en mathématiques et en lecture. Un inquiétant baromètre qui souligne une baisse inédite des performances de nos élèves. La France, autrefois fine fleur des mathématiques, la fameuse « excellence française » est reléguée à la vingt-troisième place avec une chute historique du niveau des élèves. Les pays d'Asie trustent les premières places, Singapour en tête. Certains avanceront que la chute des performances serait liée au COVID. Un peu rapide... Car la tendance à la baisse existe depuis une dizaine d'années. Des facteurs sont avancés pour comprendre ce phénomène qui n'est pas que domestique et touche plus de 80 pays. La crise d'attractivité du métier d'enseignant, le manque de soutien aux élèves, l'absence d'implication des parents. En réalité, c'est précisément 3 facteurs qui sont repris par l'OCDE et qui distinguent les systèmes éducatifs les plus performants. Un, l'usage d'outils numériques dédiés aux apprentissages. On peut lire que l'usage des smartphones distrait les élèves des apprentissages et suscite leur anxiété. Les pays qui s'en sortent le mieux utilisent le numérique au soutien des apprentissages, à l'inverse de ceux pour qui ils constituent un frein à leur concentration. Il y a là matière à réflexion, car même si les smartphones sont interdits pendant les cours, ils n'en demeurent pas moins que 30 % des élèves sont perturbés par ces derniers pendant les heures de formation.

Deux, l'implication des familles dans la scolarité des enfants. Il est acquis que l'implication des parents constitue un levier très important de la réussite des élèves. Or, on peut également apprendre que le soutien des parents a reculé. Seuls 24 % des élèves français

ont des parents qui se montrent préoccupés par leurs résultats. Enfin, le soutien des enseignants à leurs élèves, il est souligné la faiblesse du soutien des enseignants français à leurs élèves. Seuls 63 % des élèves déclarent que leurs enseignants étaient disponibles pendant la crise sanitaire, moins de 10 % des élèves ont été interrogés quotidiennement pendant le COVID, contre plus de 27 % au Japon. La qualité de l'enseignement en France est également perturbée par le manque d'enseignants et un lien direct est établi entre manque de personnel et résultats des élèves.

Le climat disciplinaire est également préoccupant, car il réduit le temps d'apprentissage. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. 39 % des élèves déclarent que leur professeur doit attendre longtemps avant de pouvoir démarrer son cours, contre 25 % en moyenne dans l'OCDE. Plus que jamais, nos politiques publiques et en particulier notre regard sur nos lycées doit être exigeant. Nous devons contribuer collectivement à réintroduire une autorité ferme et bienveillante, ce qui va de pair pour rendre légitime toute décision d'encadrement, vous en conviendrez. Notre responsabilité face aux lycées est prégnante et notre action ne peut se résumer aux seuls critères budgétaires ou de participation aux frais de cantine ou de rénovation énergétique du bâti. Nous nous posons la question des outils et comment imaginer de nouveaux leviers de cohésion sociale ? Disposons-nous d'une cartographie par lycée ? Au-delà des résultats affichés, du taux d'absentéisme élèves, professeurs, du nombre ou non d'incivilités, des mesures d'accompagnement au soutien des lycées et aussi des belles initiatives recensées pour constituer un benchmark efficace pour d'autres. Avons-nous une démarche silotée par lycée ou contribuons-nous suffisamment à créer des synergies entre lycées ? Enfin, la méritocratie et l'excellence étant tout sauf des gros mots, ne pourrions-nous pas imaginer de valoriser résultats et ténacité par des événements, des temps forts partagés, par exemple des cérémonies de remise de prix et contribuer ainsi à faire renaître un sentiment de fierté et d'appartenance pour nos jeunes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie. Écoutez, je saute sur l'occasion pour nommer Jean-Louis NEMBRINI ministre de l'Éducation, dans le cadre du transfert de compétences à la Région, de l'aspect pédagogique et des enseignants. Jean-Louis, bravo !

Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, chers collègues, la COP 28, présidée par le principal dirigeant d'une compagnie pétrolière des Émirats arabes unis, est quasiment achevée. Bilan contrasté. Des avancées, par exemple concernant le fonds pertes et dommages qui va permettre à l'ensemble des pays en développement d'accéder à des

financements pour réparer les dégâts subis suite au dérèglement climatique. Des déceptions immenses, concernant les engagements des États. Malheureusement, au global, trop de lobbying et de greenwashing pour planifier la sortie des énergies fossiles. Si les COP restent utiles, car seules scènes de négociation climatique internationale, force est de constater que des seuils irréversibles sont dépassés et obèrent le plus important, la vie sur terre. Nous sommes de plain-pied dans l'anthropocène, ce moment où il y a plus de béton coulé que de biomasse totale, symbole de l'effondrement de la vie et d'une perte de sens global pour l'humanité. Les engagements restent très loin des objectifs de l'accord de Paris, avec une estimation de l'ONU prévoyant un réchauffement de +3 degrés. C'est vrai que Copernicus murmure déjà +2, on l'a vu, mais ce murmure deviendra très vite un hurlement. On comprend aisément l'initiative des scientifiques en rébellion pour proposer des alter COP, par exemple à Bordeaux, en mettant sur table les raisons de nos échecs actuels. Les engagements des États et des collectivités, y compris la nôtre, demeurent très insuffisants. Le GIEC le rappelle, nous devons engager la sortie des énergies fossiles en commençant par stopper tout nouveau projet d'extraction de charbon, de gaz et pétrole. Dans ce contexte où chacun de nos choix remplit un peu plus la baignoire des gaz à effet de serre, il est temps de regarder en face les limites de notre économie obsolète. Nous savons qu'il faut modifier les règles pour hâter le désinvestissement dans les énergies fossiles. Or, qu'en est-il dans nos territoires en Nouvelle-Aquitaine ? Comment être crédible et montrer l'exemple ? On ne peut indéfiniment ériger la transition comme urgence civilisationnelle et accepter tacitement de nouveaux forages pétroliers, notamment les 8 puits de La Teste, par exemple. L'État aura le dernier mot, certes, mais notre collectivité peut le guider. Nous vous invitons, chers collègues, à adopter notre motion visant la sortie de l'extractivisme pétrolier en Nouvelle-Aquitaine afin de retrouver la boussole de la cohérence.

La COP 28, c'est aussi, ici, dans nos territoires et dans notre Assemblée régionale, mettre fin à la dissonance cognitive. C'est possible et c'est maintenant. Anthropocène, stratigraphie, du en même temps. Alors que des puits de pétrole pourraient s'ouvrir en forêt girondine, brutalisée par les incendies, que des puits de gaz de houille sont autorisés en Moselle, que les banques françaises figurent parmi les plus grands financeurs des fossiles et que n'émerge pas la nécessaire solidarité avec les lanceurs d'alerte, que fait notre gouvernement ? Il montre son incapacité coupable à prendre des décisions courageuses et vertueuses. L'État a été condamné plusieurs fois pour inaction climatique, privilégiant son calendrier cynique autour d'une loi sur l'immigration qui fragmente un peu plus notre société. Face à ces périls, l'extrême droite préfère adopter une attitude négationniste, xénophobe et climatocynique. Nouvelle maxime de l'extrême droite, défendre les millionnaires, les écocidaire, les milices paramilitaires plutôt que les classes populaires. Certains vont même

en hordes, éructer, bras droit levé devant le Panthéon, à proximité des tombes de Simone VEIL et de Jean MOULIN. Cela vandalise la mémoire, sabote la démocratie, tue la fraternité. La vérité, c'est que la bête immonde continue d'avancer en raison de l'absence de réaction appropriée. Certains groupes se sentent soutenus par l'aile droite, pardonnés par Éric Ciotti, minimisés par certains, obsédés par le mensonge du grand remplacement et encouragés après l'examen d'une loi sur l'immigration qui a réussi à faire perdre son âme à beaucoup. L'extrême droite est un danger mortel pour la République. Plus que jamais, Écologie ou barbarie.

Pour décarboner intelligemment, il ne peut s'agir de repeindre en verre, il faut prendre le temps de comprendre que la finalité de la bifurcation ne peut être l'artificialisation systématique du réel. Comme à Saucats, à Laruscade, par exemple. Tout cela mène invariablement à l'anéantissement de la vie. Composer avec la finitude, au contraire, est une marque de sagesse. C'est une nécessité politique absolue pour répondre aux pulsions de mort. Trouver du sens au réel, c'est éviter l'effet rebond. L'aviation dite verte est une chimère tant que la fourniture d'agroc carburants impacte la production alimentaire et que le trafic aérien reste exponentiel. Les LGV ne résolvent pas le problème du tout camion comme nous le montrent tous les linéaires à proximité des LGV existantes. La question du sens, Président. Pourquoi rendre durable un monde qui n'est lui-même pas souhaitable ? C'est ça la vraie question du 21^{ème} siècle. Ces dissonances cognitives s'inscrivent aussi dans l'aménagement du territoire régional. Comment prôner la décentralisation à Paris, tout en centralisant de facto à Bordeaux ? Il suffit de jeter un coup d'œil à la répartition des hauts fonctionnaires de notre Région pour comprendre. Il ne reste plus que 3 hauts fonctionnaires du côté de Poitiers, ils étaient 11 en 2016. 5 à Limoges, ils étaient 9 en 2016. Contre 37 du côté de Bordeaux. Ils étaient 29 en 2016. La métropolisation excessive et son corollaire, Bordeaux et le désert néo-aquitain, est accentuée, nous le savons, par ce type de choix. Plus globalement, un investissement insuffisant dans les infrastructures, notamment dédiées aux trains du quotidien, est un signe d'abandon pour beaucoup, comme en témoignent tant de courriels de nos concitoyens reçus ce weekend. Et, lorsque le CESER, lui-même, souhaite, je cite, que « le CPER soit le début de 100 ans d'investissement ferroviaire massif », cela ne peut être compatible avec l'effet tunnel et autres Hyperloop entourloupes qui ne sont qu'aspirateurs à argent public et ruine de nos territoires de vie. Nous aurions souhaité voir ménager nos territoires. Malheureusement, votre budget primitif 2024 ne le permettra pas ou peu. Décalage voire fossé entre l'affichage écologique, mâtiné de graves insuffisances sur le plan social dans cet exercice budgétaire. « Boussole démagnétisée », disait-on à la dernière plénière. Nous y sommes. Crédits de paiement en faveur de la vie associative : baisse globale de 9,1 %. Politique Jeunesse en Berne, dotation aux lycées qui

enregistre une baisse de 48 millions d'euros. Baisse de crédits pour la culture et le sport. Baisse aussi de la ligne environnement, biodiversité, PNR. Tout cela interpelle quant à vos affichages. L'environnement et le climat ne pèsent vraiment pas lourd dans ce budget. En fait, lorsqu'on sort les mobilités, l'environnement et le climat, c'est environ 2 % de votre budget. Nous restons néanmoins force de propositions via sept amendements indispensables pour changer d'ambition. En parallèle, une seconde motion, expérimenter une allocation d'autonomie universelle pour les jeunes en formation universitaire ou apprentissage en Nouvelle-Aquitaine sera soumise à votre sagacité afin de cranter la justice sociale et environnementale que nous appelons nos vœux. On le voit déjà, le budget vert sera intéressant, il sera intéressant, tout comme, bientôt, le budget genré, nous l'espérons. Il le sera indéniablement, à condition qu'il fasse émerger la vraie question du choix de la bifurcation. Ce qu'on garde, ce qu'on laisse, ce que vous ne réussissez pas encore à faire dans votre budget 2024.

En conclusion, nous défendons une écologie des territoires, une écologie qui apaise. Une écologie qui soigne, qui répare, alliant plaisir, solidarité, cohésion. Une écologie marchant sur ses deux jambes, celle de la justice sociale et de la justice climatique, indissociables pour vivre mieux et nous réconcilier avec l'avenir. Je vous remercie.

Groupe Renaissance

M. PEYRAT. - Monsieur le Président, vous avez tout à l'heure nommé un ministre de l'Éducation par acclamation, mais il m'avait échappé que vous aviez aussi ouvert le banc pour une candidature à un ministère de l'Immigration dans cette Assemblée dont ce n'est pas, loin de là, la compétence. Ce mot, vous l'aurez compris, pour regretter que les prises de parole, et notamment la première ait servie de de prétexte à dénigrer un texte que, pour le coup, je vais défendre très rapidement, je vous rassure, dans son principe, Florent BOUDIÉ n'est pas là aujourd'hui parce qu'il est rapporteur de ce texte. Ce texte a une grande ambition, c'est celle de dépasser les hypocrisies, de dépasser les postures. S'il y a bien un sujet sur lequel nous devons tous dépasser, arrêter de faire semblant comme quoi la droite serait dure, la gauche serait molle, et bien sûr de toute façon nous n'aurions aucune manière d'arriver à trouver un consensus là-dessus, c'est bien l'immigration. Ce texte a cette ambition de croire que l'on peut dépasser les hypocrisies. Enfin, combien connaissons-nous de restaurateurs, de professionnels du BTP qui votent ce qu'ils veulent, mais ils peuvent voter Rassemblement National, ils peuvent voter LR, ils peuvent voter ailleurs et qui emploient des gens qui n'ont pas de papiers et dont on sait très bien que s'ils n'étaient pas là, l'entreprise

ne fonctionnerait pas. Combien de nos étudiants, combien de jeunes ménages se font livrer un certain nombre de repas la nuit dans les milieux métropolitains justement par des gens qui n'ont pas de papiers ? Alors foin d'hypocrisie, s'il vous plaît, surtout dans cette Assemblée. Cet état d'esprit du dépassement politique, c'est celui qui caractérise particulièrement nos assemblées locales. Puisse tout cela nous inspirer. Merci, Monsieur le Président.

Groupe Parti Socialiste – Place Publique et Apparentés

Mme PINVILLE. - Monsieur Président, en préambule, je note le départ de l'hémicycle régional de Madame DIAZ, présidente du groupe Rassemblement National, aussitôt ses propos tenus. Celle qui prétend défendre les Néo-Aquitains, elle n'a jamais abordé l'ordre du jour de la séance plénière lors de ses propos.

Applaudissements.

M. COLOMBIER. - Elle fait son métier de parlementaire, c'est tout.

Mme PINVILLE. - Je souhaiterais bien évidemment m'associer à vos propos, Président, au nom de notre groupe, suite à la tragique disparition d'Amine SMIHI, adjointe au Maire de Bordeaux. Nos pensées vont à sa famille et à ses proches. En ce jour de séance plénière, ce sont l'effroi et l'horreur qui dominent, alors que les combats ne cessent de continuer à Khan Younès où se massent des centaines de milliers de déplacés dans le sud du territoire de la bande de Gaza, dans des conditions épouvantables, plongeant un peu plus le Moyen-Orient dans un terrible conflit sans fin. Je le rappelle, la reconnaissance de deux États souverains reste la seule et unique solution pour une paix durable. Nos pensées vont évidemment vers ceux qui subissent directement les conséquences de ce conflit sans fin, sans issue louable, Israéliens et Palestiniens.

Ayons également une pensée fraternelle pour le peuple ukrainien. L'actualité internationale nous rappelle encore une fois combien notre engagement pour la paix et la solidarité est crucial. Alors que les crises géopolitiques entraînent des crises économiques sans précédent, l'inflation frappe les plus précaires de nos concitoyens aux conditions de vie de plus en plus difficiles. Nous assistons régulièrement à des tentatives de récupération. La crise des services publics, l'inflation qui demeure très élevée, des faits divers dramatiques sont des terrains fertiles aux polémiques et aux outrances. Certains demandent des millions supplémentaires pour amortir les chocs que nous subissons et font part de leur émotion quant au poids de la dette dans notre pays et dans les collectivités. Il y a aussi ceux qui prétendent défendre la ruralité, mais qui proposent aussi d'affaiblir les services publics.

Certains nous parlent aussi de rétablir la sécurité et l'autorité de l'État, mais sont ceux qui ont enlevé les moyens de l'autorité de l'État. Il y a aussi un gouvernement qui passe son temps ou « en même temps » pour, au final, ne rien faire et ne pas considérer les Français et nos territoires. Nous sentons une extrême droite toujours plus sûre d'elle parce qu'elle se sent en capacité de conquérir le pouvoir. Nous serons toujours là pour l'en empêcher parce qu'elle porte des ambitions d'exclusion sous couvert de fausses évidences, en refusant de soutenir certaines actions, par exemple culturelles, parce qu'elles lui déplaisent, en attisant en permanence la haine et le rejet de l'autre, en portant des contradictions évidentes sur le plan économique. Nous devons combattre, pas simplement dans l'indignation, mais dans les propositions que nous formulons. Et c'est ce que nous faisons à notre échelle, en Nouvelle-Aquitaine, à vos côtés, Monsieur le Président. Ce climat social, économique et politique tendu nous appelle à faire converger nos efforts et à démontrer en actes que nous portons des solutions de progrès partagées. Nous portons un engagement de constance, d'endurance et de persévérance. Nous ne pouvons pas baisser les bras quand les inégalités se creusent, quand l'intensité de la pauvreté se renforce avec des files d'attente toujours plus nombreuses devant les banques alimentaires et dans les associations. Quand notre école est en difficulté, quand l'accès aux soins est rendu toujours plus difficile, quand la situation climatique et la biodiversité se dégradent sous nos yeux, quand le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie se renforcent.

Alors que tout à l'heure vous sera présenté le budget primitif 2024, notre action au service des Néo-Aquitains est rendue de plus en plus complexe du fait d'un État de plus en plus centralisateur. En effet, les marges de manœuvre des Régions sont de plus en plus étroites pour développer leur politique, alors que nos concitoyens sont en demande de davantage de proximité dans l'action publique. Et, plutôt que de confier de nouvelles compétences aux collectivités, on assiste, impuissants, ces dernières années, à un retour en arrière sans précédent qui se traduit par une moindre efficacité des politiques menées et une crise démocratique qui ne cesse de se renforcer. Il serait également nécessaire que les Régions aient les moyens et les ressources suffisantes pour exercer leurs compétences actuelles et repenser totalement le système fiscal qui permet le financement régional.

Malgré cela, la majorité régionale fait preuve depuis plusieurs années d'un volontarisme afin de mener à bien ses projets d'avenir, notamment dans les transports, dans les lycées ou dans le secteur économique. Ce travail s'inscrit dans le cadre de Néo Terra, notre boussole pour accélérer la transition écologique et qui engage, depuis 2019, un changement ambitieux de trajectoire globale des politiques publiques de la Région. Il y a encore quelques jours, nous étions réunis dans cette même salle pour voter une deuxième version de notre feuille de route afin d'aller encore plus loin et proposer des solutions qui répondent à nos

ambitions afin de transformer notre territoire et agir pour un monde vert, durable, solidaire. Cette volonté n'est pas qu'un vœu pieux ou un affichage, mais se traduit déjà de façon concrète, par exemple à travers la mise en place des éco-socio-conditionnalités au mois de mars dernier où nous sommes devenus la première Région française à soumettre les financements régionaux à des critères environnementaux, économiques et sociaux. Et, aujourd'hui, grâce à l'adoption d'un budget vert qui vous sera présenté tout à l'heure, nous allons mettre en place un outil concret d'aide à la décision pour assurer la cohérence entre les dépenses régionales et les ambitions portées pour les transitions climatiques. En cette séance, nous sommes rassemblés autour d'une vision commune pour la Nouvelle-Aquitaine, une vision qui pourrait se concrétiser à travers la devise « accompagner, former, émanciper ». Cette devise est le reflet de notre engagement indéfectible et guide notre action politique. C'est notre promesse solennelle envers chaque citoyen qui aspire à une formation, à une qualification, à un avenir meilleur. Réaliser l'égalité, c'est offrir à chacun les mêmes chances de réussir, quelle que soit sa situation de départ. C'est permettre à chacun d'être reconnu et pris en compte comme le veut la République. Les programmes qui nous seront soumis lors de cette séance sont des leviers essentiels dans cette quête. J'en veux pour preuve le programme régional pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées. L'universitarisation des formations paramédicales est une autre illustration de notre volonté d'égaliser les chances, comme notre initiative pour améliorer les conditions de formation des apprenants dans le champ sanitaire et social. Également, avec la prise en charge des frais de déplacement des stagiaires, nous envoyons également un message fort. En délibérant sur ces propositions, nous affirmons notre détermination à réaliser l'égalité pour tous nos citoyens. Nous avons l'opportunité et les responsabilités d'assurer que notre action collective soit un pas vers une Nouvelle-Aquitaine où l'émancipation par la formation est une réalité pour tous. Je vous souhaite une belle journée riche d'échanges.

M. LE PRÉSIDENT. - Et cela a bien commencé, ma chère... Je voudrais juste revenir sur une question qui a été posée tout à l'heure sur le Conseil scientifique par rapport à nos politiques. Il existe déjà et il m'appartient depuis 3 ans de le mettre en place comme Conseil de l'exécutif. J'assume mes responsabilités. Alors nous passons maintenant à l'ordre du jour sur la DM 2023, ma chère Sandrine.

**01 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 2023 - BUDGET ANNEXE FONDS EUROPÉENS
POITOU-CHARENTES PO 2014-2020**

Mme DERVILLE. - Oui, Président très rapidement, c'est une DM qui vise à apporter une régularisation technique sur le budget annexe Fonds européen Poitou-Charentes puisqu'il convient, par cette DM, d'équilibrer la section de fonctionnement dont la prise en compte du résultat 2022 au BS 2023 s'est traduite par l'inscription du déficit sur la ligne D 002 à hauteur de 8 205 690,24 euros. Donc c'est une DM qui prévoit l'inscription de crédits en recettes relatifs aux appels de fonds et en ajustement de dépenses, écritures complémentaires qui n'ont pas d'incidence sur le budget principal. Donc une DM purement technique qui a été expliquée, notamment en commission Finances.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des observations sur cette DM ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je ne sais pas ce que fait le groupe EELV.

M. TRIFILETTI. - Donc c'est un vote contre, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord, il y a deux votes contre, alors, le RN et EELV. Ce texte est adopté.

M. TRIFILETTI. - C'est facile. Si vous voulez jouer à ça, on peut en trouver d'autres, vous savez.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez commencé, je continue. Ce texte est donc adopté.

N° 01

Vote sur « DÉCISION MODIFICATIVE N°2 2023 - BUDGET ANNEXE FONDS
EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance**

- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le BP, peut-être, juste, si Sandrine me le permet, juste deux points, qui sont totalement factuels. Le premier que je n'arrive pas à comprendre, et je l'ai évoqué auprès des parlementaires de la majorité. C'est pourquoi, je pense que ça devrait être revu, pourquoi le niveau régional est le seul niveau où, au PLF, on va avoir une baisse des dotations, 143 millions d'euros à l'échelle nationale, dont je rappelle d'ailleurs que ces dotations sont liées à des compétences qui nous ont été transférées. Quand je regarde notamment, puisque le gouvernement a souhaité nous confier Natura 2000, par rapport aux fonctionnaires qui gèreraient ce dossier pour le compte de l'État, on a eu comme transfert de moyens humains, Guillaume, un fonctionnaire sur deux. Le deuxième point c'est une stratégie de maîtrise de l'emprunt. Il ne s'agit pas de dire, comme je l'ai vu dans un article, que la Région fait appel à l'emprunt. Elle augmente la part d'emprunt. Mais on n'est pas encore au niveau de ce que l'État emprunte. Et, donc, il faut maîtriser cela et cet appel à l'emprunt diminuera par rapport à 2023. Et nous maintenons, malgré tout, pour les lycées, Jean-Louis, pour les transports et la mobilité, pour les actions que nous menons sur l'installation, y compris dans les lycées, je pense à Saint-Yrieix-La-Perche, des formations sur les infirmières, les aides-soignantes, les auxiliaires de vie. Je ne veux pas m'étendre parce que, Françoise JEANSON, sur la réflexion « pourquoi vous ne vous occupez pas de la qualité de l'enseignement », bien sûr que si, on s'en occupe, il suffit de regarder les textes, il suffit de lire les textes qui vous sont soumis. Donc, voilà, je voulais donner ces deux ou trois points. Je ne comprends pas que le gouvernement s'obstine à considérer les Régions. Comme n'ayant pas assumé, d'abord, sous le COVID, notre part de la charge auprès des entreprises, des associations et des collectivités et comme ne portant pas aujourd'hui une charge importante sur la remédiation, le dépassement de la transition climatique et écologique. Je ne comprends pas. Et c'est pourquoi je donne la parole à Sandrine DERVILLE de suite.

Mme DERVILLE. - Je partage vos incompréhensions, évidemment, Président. Chers collègues, je souhaite vous présenter aujourd'hui ce BP 2024 dont, finalement, nous avons déjà assez largement parlé en propos introductifs. Mais peut-être prendre quelques minutes pour revenir sur les marqueurs forts de ce budget 2024, en cohérence avec nos orientations budgétaires discutées en octobre dernier. Vous le savez, notre budget est impacté depuis plusieurs années maintenant par différentes crises qui sont venues fortement dégrader nos dépenses, mais aussi nous obligent à un pilotage très étroit dans chacun de nos projets. Sans pour autant et sans jamais revoir nos ambitions politiques à la baisse, comme vous l'avez évoqué, Président. Et, à l'aune de Néo Terra, tout l'enjeu, justement, de cette

construction budgétaire, porte désormais sur cette priorisation indispensable et sur une maîtrise des trajectoires. Une priorisation qui découle, aujourd'hui, et nous allons le voir, de nos ambitions inscrites dans la feuille de route de Néo Terra. Et, demain, avec un outil comme le budget vert, et nous aurons l'occasion d'en débattre tout à l'heure, nous pourrions cibler encore davantage nos investissements en direction de la sobriété carbone. En d'autres termes, chers collègues, la massification et l'accélération des transitions ne s'opposent pas à la maîtrise de la trajectoire budgétaire. Mais, au-delà des crises, les Régions dans leur ensemble sont confrontées à une question centrale de modèle de financement. Car, paradoxalement, bien qu'elles tiennent une place stratégique dans les transitions, cela a été rappelé, notamment lors de la plénière Néo Terra il y a quelques jours, en matière d'agroécologie, d'innovation, de recherche, de santé globale, de transports, de jeunesse, ou encore de préservation des ressources, les Régions doivent toutes faire face à des recettes de fonctionnement en berne et qui, au-delà de la conjoncture, interrogent sur la pérennité du modèle financier et sur notre capacité à porter demain toutes ces actions absolument indispensables pour nos territoires et pour nos concitoyens.

Nous vous proposons donc, pour 2024, un budget d'engagement et de responsabilité. Un budget qui s'élève et qui s'élèvera à près de 3,5 milliards d'euros. Dont 1,117 milliard en investissements et 2,137 milliards en fonctionnement. Permettez-moi de rappeler, chers collègues, que notre section de fonctionnement correspond à plus de 80 % à des dépenses d'intervention directe sur nos politiques publiques. C'est le cas de la DGF dans les lycées, notamment, mais également des transports, de la formation, des formations sanitaires et sociales, pour ne citer que ces exemples sur cette partie fonctionnement, permettez-moi également de répondre à ce que j'ai pu entendre en propos introductifs quant au fait que nous annulerions des centaines de millions de dépenses en cours d'exercice et qui font que, finalement, ce budget que je vous propose à 3,5 milliards d'euros ne serait presque pas sincère, c'est absolument faux. Je vous donne les chiffres du BP 2023. Chers collègues, nous avons inscrit 3,3 milliards de crédits. Au global, sur l'année 2023, BP plus DM plus BS, nous avons réalisé 3,24 milliards de crédit, c'est-à-dire 97,4 % de notre budget, qui aura donc été modifié en cours d'année de 2,6 % seulement, à peu près 60 millions d'euros. On est donc assez loin des centaines de millions d'euros que j'ai pu entendre précédemment. Un budget primitif 2024 qui se veut, chers collègues, à la fois équilibré et juste au regard de nos ambitions Néo Terra, au regard des engagements déjà pris et des contraintes exogènes. Et, à la fois, un budget que nous souhaitons maîtrisé et responsable parce que, je le redis, malheureusement, les Régions ne disposent pas de réels leviers de financement, à l'exception de la dette, un levier, comme vous le disiez, Président, que nous essayons d'actionner le plus modérément possible. Dette qui ne peut être, évidemment, une solution

pérenne puisque, et nous allons le voir plus tard, le coût de la dette progresse, en témoignent nos annuités de dette qui seront pour l'année 2024, de 265 millions d'euros. 183 en capital, 82 en remboursement d'intérêts. Et la Région se doit de maîtriser ses dépenses pour pouvoir bien sûr préserver notre capacité à investir.

Donc, j'en viens tout de suite à l'effort d'investissement qui sera toujours maintenu et soutenu. Un effort d'investissement qui continuera à représenter 30 % de nos dépenses. Pour 2024, nous serons à notre pic de paiement en section d'investissement, dans la continuité des crédits inscrits en 2023 et sur les années précédentes, ce qui se traduira donc par une hausse de 0,37 % de nos crédits de paiement en raison de la réalisation des engagements pris ces dernières années. Toutefois, pour maîtriser notre trajectoire pluriannuelle et parce que, comme vous le disiez, Président, en introduction, la dette ne peut pas être notre seul levier de financement, il nous faut aussi prioriser. Et, comme nous nous y étions engagés lors des orientations budgétaires en octobre dernier, nous entamons un ralentissement de notre niveau d'autorisation de programme qui baisse de 25 % pour 2024, tout en continuant à prioriser, pour pouvoir rester force d'anticipation, d'adaptation, conduire les transitions, en embarquant les territoires et structurer les écosystèmes innovants. Je précise que ce ralentissement des autorisations de programme est possible, notamment parce que la plupart des grosses autorisations de programme pluriannuelles que nous avons à engager et à voter pour cette mandature ont été adoptées lors des précédents budgets primitifs.

Sur le volet du fonctionnement, vous noterez également une inflexion de nos dépenses de fonctionnement voulue par la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'effort de la Région pour ce budget primitif 2024 portera essentiellement là-dessus. Hors frais financiers, nos dépenses de fonctionnement baisseront ainsi de 3 % en 2024. Précisons que cet effort sera réalisé malgré les surcoûts qui continuent de grever nos finances. Et j'en viens justement peut-être à un petit focus sur ces surcoûts qui perdurent malheureusement en 2024, chers collègues. Bien que les effets de la crise inflationniste tendent à s'atténuer légèrement, malgré tout, les surcoûts dont nous parlons régulièrement depuis le BS 2022 vont continuer à peser en 2024, pour un montant d'environ 80 millions d'euros. Certes, c'est un impact qui commence à s'avérer un petit peu moins élevé qu'en 2022 et 2023, mais l'effet cumulé sur notre trajectoire et sur nos ratios financiers ne doit pas être minimisé. 80 millions d'euros... On en fait des beaux projets avec 80 millions. Donc, quelques détails sur la répartition de ces surcoûts. Sur les lycées, tout d'abord, après un doublement de la dotation globale de fonctionnement qui est passée, en 2023, de 70 à 138 millions d'euros, nous revoyons cette année à la baisse, comme l'a présenté lors d'une précédente séance plénière, Jean-Louis NEMBRINI, en cohérence avec la réalité des coûts de l'énergie, le

montant global dédié à la DGF des lycées. Toutefois, les 90 millions d'euros prévus pour cette DGF des lycées restent 20 millions d'euros supérieurs au montant que nous inscrivions avant la crise, c'est-à-dire avant l'année 2022. Autre poste impacté par des surcoûts, toujours cette année, en fonctionnement, les transports routiers de voyageurs, c'est-à-dire les transports scolaires et les transports interurbains pour lesquels les surcoûts sont évalués à 22,5 millions d'euros cette année, en raison de l'indexation des différents marchés de transport. Également, des dépenses supplémentaires sur le volet RH puisque, vous le savez, un certain nombre de mesures réglementaires ont été prises en cours d'année 2023 et qui prendront un effet plein sur un exercice budgétaire en 2024, ce qui représente des dépenses supplémentaires à hauteur de 16 millions d'euros. Je profite de ce point pour vous préciser, chers collègues, qu'au-delà de ces mesures réglementaires, notre masse salariale restera contenue avec un glissement vieillesse technicité de 1,04 %. Les frais financiers, également, augmenteront en raison du renchérissement des taux d'intérêt. Le surcoût, qui participe en partie à l'accroissement du poids de la dette, est estimé à près de 19 millions d'euros, c'est-à-dire une hausse de 30 % de la partie remboursement d'intérêts sur notre budget. Les bâtiments régionaux seront eux aussi un poste qui enregistrera de légers surcoûts cette année 2024, avec encore près de 2 millions d'euros de surcoûts énergétiques sur nos bâtiments. Aussi, nous devons à nouveau tenir compte de ces contraintes qui pèsent sur nos ratios financiers, avec notamment une baisse de notre épargne brute de 4 % et qui nous oblige à une priorisation. Malgré tout, ce budget 2024 tient les objectifs fixés dans nos orientations budgétaires, tout en réalisant Néo Terra, comme le montre cette diapositive, puisque les choix proposés dans ce budget permettent un déploiement massif de la feuille de route Néo Terra 2, que nous avons adoptée lors de la dernière séance plénière, cher Guillaume. Vous le savez, nous avons désormais 6 ambitions et, sur un budget de plus de 3,5 milliards, ce sont 2,7 milliards de crédits. Je ne parle là que des crédits de paiement, tant en investissement qu'en fonctionnement, qui seront dédiés à cette feuille de route Néo Terra 2. C'est notamment 97 millions d'euros en faveur de notre ambition une, en faveur de la préservation du vivant et des ressources. Plusieurs leviers seront mobilisés pour augmenter les moyens alloués à la biodiversité. La prévention en matière de déchets restera un objectif prioritaire et se traduira notamment par le soutien à l'économie circulaire et l'accompagnement des investissements à travers différents appels à projets dédiés. C'est également notre ambition 2 pour plus de justice sociale avec plus de 977 millions d'euros pour remettre en marche l'ascenseur social avec une action volontariste, notamment sur l'orientation, sur l'inclusion, sur la jeunesse. C'est pour suivre également la création des campus des métiers talents et territoires à Felletin par exemple, cher Jean-Louis, ou encore la formation pour les emplois de demain avec le projet Battena que Karine nous présentera lors de cette même séance plénière.

C'est également notre ambition 3 en faveur d'une alimentation saine et durable en faveur de l'agroécologie, avec plus de 85 millions d'euros de crédits de la Région. Ce BP 2024 permettra notamment de mettre en œuvre le pacte alimentaire ou encore de renforcer la réussite de la transition agroécologique. C'est également notre ambition 4, avec une politique régionale industrielle et l'innovation qui seront au cœur des actions de la Région au service d'une économie plus responsable. Nous y consacrerons pour cela 489 millions d'euros de crédit. Un BP qui permettra par exemple de structurer l'émergence des filières de matériaux bio sourcés, de développer un écosystème numérique de confiance, d'accompagner le retournement des entreprises, de structurer la filière batteries ou encore de continuer à déployer les tiers-lieux sur l'ensemble de nos territoires. C'est aussi notre ambition 5, bien sûr, avec notre politique de transport du quotidien, je pense en particulier à notre stratégie RER et TER, la régénération ferroviaire, les gares, les pôles d'échanges multimodaux, les transports interurbains et scolaires ainsi que notre action en direction du logement des jeunes. Notre politique en direction des territoires, avec un objectif de rééquilibrage territorial, à travers les contrats de développement et de transition qui prendront toute leur pleine mesure dès cette année 2024. Au global, cette ambition 5 représente à elle seule 1,2 milliard d'euros de crédits de paiement.

Et, enfin, c'est notre ambition 6 autour de la santé avec, notamment, notre action en faveur des formations sanitaires et sociales avec une aide volontariste, que vous avez évoquée, Président dans vos propos liminaires, en faveur des stagiaires et des étudiants, aides-soignants, notamment, pour prendre en charge leurs déplacements, mesure de justice sociale qui étaient indispensables.

Tout ceci, malheureusement, chers collègues, dans un contexte d'autonomie fiscale en trompe-l'œil puisque, malgré notre volonté de porter haut nos ambitions en faveur des transitions, ambitions que le gouvernement partage et nous demande de porter, au demeurant, force est de constater que nos ressources sont en berne avec un montant de recettes de 2,918 milliards d'euros pour 2024, nous pouvons souligner que la progression de nos recettes de 3 % s'avère bien moindre que la progression que nous avons estimée au même moment lors du vote du BP 2023. Ce qui est malgré tout inquiétant. Certes, le panier de ressources de la Région reste majoritairement composé de recettes fiscales et de la DCRTP, notamment, pour un montant total de 2,162 milliards d'euros. Mais, en parallèle, le reste des dotations de l'État diminue et constitue les recettes les plus faibles. Sans vouloir mettre en concurrence les strates de collectivité puisqu'il est évident que chaque strate de collectivité a son importance pour accompagner les territoires et les transitions, je tiens quand même à souligner, comme vous l'avez rappelé, Président, que les Régions ne bénéficient pas des différents dispositifs de péréquation ou de mesures de bouclier pour

atténuer les effets des surcoûts et de la crise inflationniste. Le gouvernement a fait un geste sans doute insuffisant en direction du bloc communal et des Départements et la communication en ce sens est d'ailleurs abondante. Sans doute nos collègues du bloc communal et des Départements jugent-ils l'effort bien moins important que la communication. Mais, concernant les Régions, les demandes restent sans réponse. Pire encore, il nous est opposé le risque de dégradation de la note de la France si le gouvernement concède à maintenir des dotations aux Régions et le fait que les Régions bénéficient de la dynamique de TVA.

Un mot, tout de même. Il est faux de dire qu'aucune Région ne bénéficie d'un bouclier ou d'une compensation face à la crise. J'ai découvert, il y a quelques jours, dans la presse, qu'effectivement le gouvernement propose une mesure d'exonération, ou en tout cas de compensation des effets de la crise inflationniste, sorte de bouclier énergétique, mais le dispositif est fait de telle façon que, finalement, la seule structure qui remplira l'ensemble des cases pour pouvoir en bénéficier, c'est la RATP, chers collègues. Donc, « circulez, il n'y a rien à voir pour la Région Nouvelle-Aquitaine ». Nous le regrettons d'autant que, comme je vous le disais, le bloc communal, le bloc départemental bénéficient aussi d'une dynamique de TVA à peu près comparable à celle des Régions. On ne peut donc pas se satisfaire de la seule réponse qui consisterait à nous dire, « mais vous bénéficiez d'une dynamique de TVA, ne vous plaignez pas ». Et, contrairement aux deux autres strates de collectivité, la TVA constitue malheureusement notre seule recette dynamique. D'autant que, et vous l'avez rappelé, Président, le gouvernement baisse les dotations des Régions de 127 millions d'euros, envisage en tout cas de le faire au stade du PLF. Et, donc, l'impact cumulé sur l'épargne de l'ensemble des Régions sera d'un demi-milliard d'ici à la fin du quinquennat. Je rappelle que l'épargne nette des Régions s'est dégradée de 43,2 % depuis 2019. Qu'elle ne retrouve évidemment pas son niveau d'avant crise. Elle continue de se dégrader. Et nous en avons déjà parlé lors des orientations budgétaires, les données nationales le démontrent, depuis le début de la crise sanitaire, un certain nombre de documents vous ont d'ailleurs été adressés en ce sens, l'échelon régional est celui qui a été le plus à la manœuvre pour maintenir l'investissement au niveau national, mais ce au prix du doublement de notre dette, de la dette de l'ensemble du bloc régional et, donc, d'une dégradation générale des ratios financiers et notamment de notre épargne brute ainsi que de notre épargne nette. Le gouvernement considère sans doute que la fraction de TVA attribuée aux Régions est suffisante face au mur de l'investissement à réaliser. Pourtant, et cela a été déjà rappelé à plusieurs reprises, ceci reste un impôt décorrélé des politiques régionales, décorrélé notamment de tout le travail que nous faisons en faveur du développement économique. Et étroitement dépendant de la conjoncture économique. Les différentes crises nous ont prouvé

la volatilité de cette recette, alors que les politiques régionales ne peuvent supporter du stop-and-go. Nous sommes sur des politiques d'accompagnement au long court. Les transitions que nous accompagnons aujourd'hui généreront les économies de demain, d'après-demain, mais elles prennent du temps et elles nécessitent d'avoir de la visibilité à long terme sur nos recettes. Pour nos lycées, nos transports ou encore notre politique de formation, les crises nous invitent à une accélération, à une massification des interventions. Or, le modèle de financement ne suit plus. Nous ne savons pas dire, aujourd'hui, quelle sera la dynamique de nos recettes, demain. Et c'est extrêmement inquiétant. D'autant que la seule fiscalité sur laquelle la Région a un tout petit peu de marge de manœuvre, à savoir la fiscalité carbonée, s'effondre ces dernières années, comme on a eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises. Et, très concrètement, vous pouvez le constater, les recettes liées à la fiscalité carbonée s'érodent. Concernant cette fiscalité, donc la TICPE, est quasi stable, moins 0,02 %. En revanche, les cartes grises, et malgré les mesures que nous avons dû prendre l'an dernier, continuent à chuter de 17,65 %, c'est-à-dire que, de BP à BP, nous enregistrerons une perte de recettes de carte grise de 42 millions d'euros. Je vous invite, chers collègues, à regarder ce que nous pouvons faire avec 42 millions. Par comparaison, par exemple, je crois, un lycée neuf, cher Jean-Louis, c'est 60 millions d'euros. Donc on n'est pas loin. Un petit peu plus, avec l'inflation, mais on n'est pas loin. Ou, en tout cas, là, on a fait deux gros lycées. Mais, 42 millions d'euros, vous voyez, chers collègues, ce que cela peut représenter. Nous ne cessons de le dire, cette fiscalité carbonée, elle est aujourd'hui un non-sens politique, un non-sens budgétaire au regard de nos ambitions, de nos engagements en faveur des transitions qui ont pour objectif la sobriété carbonée.

Donc, dans ce contexte, notre budget 2024 sera un budget maîtrisé, un budget responsable au prix d'un effort important en matière de fonctionnement et d'une maîtrise de l'investissement. Petite crainte, également, je le rappelle, malgré tout, sans vouloir noircir le tableau, mais, pourtant c'est une réalité, par rapport aux recettes que nous avons inscrites dans ce budget, nous ne sommes pas certains de toutes les encaisser puisque, à l'heure où je vous parle à ce jour, ne figure pas dans le projet de loi de finances 2024, 32 millions d'euros au titre du Ségur 9,4 millions d'euros de compensations suite à la suppression des frais de gestion de la CVAE et 2 millions que nous craignons, à l'issue de la baisse de la DCRTP. Donc, la situation risque d'être encore pire que ce que nous avons anticipé dans ce budget, et c'est extrêmement inquiétant quant à la suite de nos travaux.

J'en viens à l'équilibre financier de ce budget 2024 dans ce contexte particulièrement compliqué en matière de recettes. Pour faire face à tous ces enjeux et donc sans nouvelles recettes à ce jour, notre épargne brute sera en baisse de 4 %. Toutefois, par nos efforts, notamment en diminuant notre niveau d'engagement, en priorisant nos dépenses, et en

travaillant à limiter nos dépenses, la hausse, en tout cas, de nos dépenses de fonctionnement l'impact sur notre épargne sera contrebalancé par une diminution de 17 % de notre emprunt d'équilibre qui, à l'heure où je vous parle, est estimé à un peu plus de 600 millions d'euros contre 724 millions d'euros au même moment l'an dernier. Évidemment, un emprunt d'équilibre qui sera réduit en cours d'année par les différentes DM. Parce que, nous le savons, l'emprunt n'est pas une solution de financement durable, surtout dans ce contexte de progression des taux d'intérêt. Comme je vous l'ai rappelé, c'est à peu près 19 millions d'euros de surcoûts rien qu'en 2024, en raison de la hausse des taux d'intérêt. Et, en responsabilité, nous ne pouvons pas gagner l'avenir en misant uniquement sur la hausse de l'endettement.

Chers collègues, vous l'aurez compris, les équations ne sont pas simples et, pourtant, l'urgence des transitions reste entière. Je dirais même qu'elle est encore plus importante qu'il y a quelques années. Si notre travail de priorisation est à l'œuvre et constitue un enjeu politique fort, les différentes crises ont sans doute eu le mérite de mettre en exergue les fragilités du modèle de financement des Régions au regard des compétences que nous devons assumer. Aussi, et ce sera, je l'espère, en tout cas, l'enjeu majeur des mois à venir, des années à venir, à savoir des relations État-Région pour que les Régions puissent trouver une véritable capacité à agir, retrouver une véritable capacité à agir. Nous sommes tout à fait prêts à accompagner, comme nous le demande le gouvernement, les différentes transitions, mais il nous faut pour cela davantage de marges de manœuvre et de capacités à agir. Voilà, Président, les grandes lignes de ce budget 2024 que nous vous proposons.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sandrine. On ne peut pas être trois à parler sur le budget, s'il vous plaît.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, il y a trois interventions, il y a une intervention générale de notre ami DUFAY, et trois interventions thématiques courtes.

M. LE PRÉSIDENT. - Trois ?

M. COLOMBIER. - C'est le budget. Le règlement intérieur nous le permet.

M. LE PRÉSIDENT. - OK.

M. DUFAY. - Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier et féliciter vos équipes financières. J'y inclus bien sûr Sandrine DERVILLE, qui nous présente simplement ce que vous concevez péniblement et qui réalise le tour de force de faire simultanément le changement de plan comptable, le budget primitif et votre budget vert, tout cela dans une ambiance « néoterrienne » purement idéologique. Monsieur le Président, je vous le dis, vous ne les méritez pas. En ce qui concerne ce budget primitif, nous constatons que ce sur quoi nous vous alertons depuis des années est en train de se réaliser. Vous étiez

au bord du gouffre et vous faites un grand pas en avant avec ce budget. Comment pouvez-vous prévoir encore cette année ce que vous appelez le « recours à un emprunt d'équilibre » de près de 602 millions d'euros ? Dans le contexte des taux actuels, même si une légère accalmie semble exister, vous ne pouvez pas continuer à endetter la Région à ce niveau. Je cite vos prévisions : 3,4 milliards en 2024 et pourquoi pas 4 milliards en 2028 ? Quelles seront les conditions bancaires à ce moment-là ? En outre, nos ratios financiers se dégradent totalement, à l'image de notre capacité de désendettement qui atteint maintenant les 10 ans. Quelle mauvaise gestion pour quelqu'un qui se vante sans cesse d'être un modèle en la matière... Peut-être espérez-vous que vous bénéficierez encore cette année et dans les années futures de catastrophes qui obligeront à reporter des projets.

Ce mode de gestion est subi, vous n'êtes plus maître de la situation. Normalement, un budget est fait pour être réalisé quand on a des objectifs clairs, précis et chiffrés. Mais ce n'est pas tout. Vous savez déjà que vous ferez un budget supplémentaire au premier semestre. Qui aura pour effet d'aggraver la situation financière, avec de nouvelles dépenses. Ensuite, une et pourquoi pas deux décisions modificatives qui permettront de noyer le poisson. Nous voyons clairement que les recettes ne suivent pas pour compenser les dépenses qui subissent de plein de plein fouet le rythme d'inflation que le gouvernement nous impose avec, trop souvent, votre soutien. Pourquoi continuez-vous, par idéologie, à combattre les voitures quand on voit la situation calamiteuse de vos lignes TER ? Ne nous faites pas le coup que ce n'est pas votre faute. Seriez-vous, vous aussi, « responsable, mais pas coupable » ? Remettez les pieds sur terre, attentez-vous à résoudre la vie concrète des habitants au lieu de poursuivre dans votre communication stérile.

Dans votre rapport de présentation, vous définissez de bien mauvaises priorités budgétaires. Je vous cite « il faut prioriser nos dépenses à l'aune de Néo Terra et en direction de la sobriété carbone ». Ou encore « concentrer nos efforts en faveur de la planification écologique ». C'est justement le problème. Car si notre groupe vous demande depuis des années de prioriser nos dépenses, vous donnez la priorité absolue dans ce qu'il y a de pire dans ce budget. Pourquoi n'est-ce pas plutôt rétablir la situation économique de nos agriculteurs pour éviter les suicides en les divisant dès 2024 par deux, ou encore agir en faveur des Néo-Aquitains pour rendre les fins de mois acceptables, en réduisant le nombre de nos compatriotes sous le seuil de pauvreté ? Ou encore, mettre en œuvre les actions pour établir les déplacements sûrs et réguliers en réduisant les atteintes aux biens et aux personnes ainsi que les retards des TER. Comme vous le voyez, il est possible de retrouver une situation saine et simple, si seulement vous le vouliez. Malheureusement vous êtes dépendant de mauvais plans de financement du GPSO. Vous espérez enfin réussir quelque chose de significatif après vos trop nombreux mandats. Vous êtes prêt à vous agenouiller au

ped du gouvernement et de l'Union européenne pour boucher les trous financiers qui ne vont pas manquer d'arrivées. Vous allez y engloutir une grande partie des finances de la Région alors que vous n'êtes même pas capable d'assurer le trajet domicile-travail de beaucoup de nos compatriotes. Ce budget reflète parfaitement vos obsessions puisque les dépenses liées aux piliers de la transition énergétique explosent à nouveau pour atteindre 556 millions d'euros en crédits de paiement, soit 13,39 % de plus. Et vous n'hésitez pas à annoncer que, d'ici 2030, entre 80 et 100 millions de dépenses devront être réalloués au sein de l'effort annuel d'investissement vers des projets compatibles avec vos objectifs de transition énergétique. Êtes-vous en mal d'affection des écologistes et essayez-vous de les séduire pour 2028 ? Et ce sont finalement les Néo-Aquitains qui paieront le prix de votre politique tout écologique. Des projets majeurs de développement économique à destination de la ruralité vont être sacrifiés pour satisfaire vos lubies vertes en sortant de votre doxa, une autre voie est pourtant possible.

Réduisez vos dépenses de fonctionnement d'au moins 10 %, ce que vous êtes incapable de faire, depuis 2015. Encore une promesse éventuellement non tenue par votre majorité. Mettez fin aux dépenses inutiles comme celles que vous réalisez à chaque commission permanente malgré nos saines objections. Les projets culturels politisés, qui sont grassement subventionnés à chaque commission permanente, l'économie sociale et solidaire, la coopération internationale, les formations destinées aux migrants, etc. Cessez de dire que l'État ne vous donne pas les moyens financiers de vos objectifs alors que vous êtes incapables de maîtriser nos propres dépenses. Arrêtez de tout décider à l'aune de vos lubies vertes qui commencent à devenir un véritable gouffre financier pour notre Région. Peut-être voulez-vous rester dans l'histoire celui qui aura été plus vert que les Verts. Malheureusement pour vous, les habitants garderont un bien mauvais souvenir de votre mandat. Je vous remercie, Monsieur le Président et chers collègues pour votre attention.

M. COLOMBIER. - Mon intervention concernera les infrastructures, mais j'aimerais auparavant, en deux ou trois phrases, dénoncer les attaques très dures, parfois ubuesques, contre notre groupe de Madame PINVILLE, de Monsieur ROBERT, de Monsieur TRIFILETTI, allant jusqu'au fantasmagique « danger mortel pour la démocratie » que nous serions. Excusez du peu, mes chers collègues. Je constate qu'ils placent ainsi, et je les en remercie, en fait, le Rassemblement National au centre des débats depuis le début de la matinée. On devient pratiquement le pivot politique de ces débats dans notre Région.

Monsieur le Président, concernant les transports, nous constatons que l'augmentation globale du budget des infrastructures de transport est due en bonne partie à l'engagement de la Région sur le GPSO dont, je le rappelle, les Néo-Aquitains supporteront une bonne part du fait d'une joyeuse et nouvelle fiscalité décrétée obligatoire à moins de 30 minutes de

la nouvelle ligne. Vous le savez, nous sommes totalement opposés à ce financement irrationnel. Qu'il s'agisse des ports, des aéroports, la routine, si je peux m'exprimer ainsi, est de rigueur depuis des années, sans grandes avancées, tel que pourrait l'être l'accélération du transport maritime ou même fluvial. On abonde modestement dans le fonctionnement et la réalisation de quelques équipements. Quant au volet routier, il est devenu le parent pauvre, si ce n'est inexistant. À la lecture de ce budget, seules deux opérations concernant le désenclavement du Limousin apparaissent dans le cadre du contrat de plan État-Région. Heureusement que ce dernier existe sur le volet routier, sinon, tout disparaîtrait. Il s'agit de la RN 147 à hauteur de 18 millions d'euros et, sur la RN 141, pour la déviation de Chasseneuil, Roumazières pour 27,5 millions d'euros. Quant au reste du réseau routier qui irrigue notre vaste territoire Régional, pas un mot, et vous nous annoncez des « opérations routières indispensables à la desserte optimale de notre territoire ». J'ai envie de dire « beau bla-bla ». La ruralité peut attendre, elle qui ne peut survivre que par la route et permettre à sa population de travailler, donc de se déplacer majoritairement en voiture.

Mais, sur le volet ferroviaire, c'est autre chose, dans ce budget. C'est le tout ferroviaire. C'est votre choix, nous le savons, et vous l'assumez. La Pau-Canfranc continue de dépenser, comme chaque année, des études qui se succèdent dans un projet qui voit quelques dizaines de personnes, je le rappelle, emprunter jusqu'à Bedous un petit train qualifié de ligne internationale. Quant aux TER, les années se suivent et se ressemblent, du moins jusqu'à l'année dernière, à savoir retards répétitifs, fiabilité mise à mal. Je m'en faisais l'écho auprès de vous lors d'une précédente séance plénière rappelant les manquements de la SNCF dans ces clauses contractuelles, je le rappelle, avec la Région et ceci depuis des années. J'assurais une fois de plus au Vice-président LAGRAVE, notre soutien pour prendre enfin de véritables mesures coercitives vis-à-vis d'un partenaire qui, au fil des années, assume de moins en moins un service public décent, des retards importants et quasi quotidiens avec les conséquences que l'on imagine, des suppressions soudaines de rames de dernière minute, sans explications, des centaines de plaintes s'accumulent et les voyageurs, contribuables, ne l'oublions pas, s'organisent en association de défense. Je les cite « c'est la peur au ventre », déclarent certains en arrivant sur les quais, ne sachant pas s'ils arriveront à l'heure sur leur lieu de travail. C'est l'obligation de covoiturer au dernier moment pour permettre aux enfants d'aller en classe. Le train du quotidien, sur certaines lignes, et « le train de l'enfer », ainsi que le souligne la presse régionale. Telle la ligne du Médoc. Des trains surchargés, bondés, où les voyageurs ne peuvent même pas s'asseoir pendant tout le trajet, et ce depuis des mois, tels le Bordeaux-Agen ou la ligne Bordeaux-Arcachon, pour ne citer qu'elles. Un manque de rames promises, mais encore insuffisantes.

Et cela est de notre responsabilité. Depuis des années de gestion socialiste, votre gestion, la situation empire inexorablement.

Quelles mesures concrètes pour enrayer cette spirale ? Quelle réponse de la Région, si ce n'est que des satisfécits sur la hausse de fréquentation, certes. Mais les réponses ne sont évidemment pas à la hauteur. Vous déplorez les retards, ces manques, mais sans jamais taper sur la table, quitte à la renverser. Et je pèse mes mots. Le Vice-président, à la télévision, menace de ne plus payer bien. Mais les menaces n'engagent, avec la SNCF, ici, que ceux qui les profèrent. Depuis longtemps, vous auriez dû prévenir, alerter et taper sur la table. À présent, le temps est à l'action. Renverser la table, oui, j'ose le dire. Engager le bras de fer, car c'est le seul langage que comprend la SNCF, je le crains et je ne le souhaite pas. Arrêtez de tenir vos engagements financiers puisqu'ils ne tiennent pas les leurs depuis si longtemps. Il est de notre devoir de protéger nos concitoyens et d'arrêter d'alimenter la situation ubuesque qui devient invivable pour des parties entières de nos territoires. Je vous remercie.

M. MARKOWSKY. - Monsieur le Président, chers collègues, votre majorité socialiste hors sol nous montre encore une fois qu'elle n'est composée que de technocrates dogmatiques. Vous affichez dans votre budget primitif, pour l'année 2024, l'ambition de développer les dispositifs en faveur de la transition écologique des entreprises de pêche, en s'appuyant notamment sur la FEAMPA. Ce Fonds européen alloue une partie de ses crédits à la remotorisation des navires de pêche à raison de 50 % de prise en charge par l'Europe et de 50 % par la Région. Or, pour bénéficier de la totalité de l'aide, à savoir 40 % du prix du moteur, les armateurs sont soumis à des règles inatteignables en matière de pollution. Preuve que vous êtes tellement déconnecté de la réalité, les conditions imposées en matière de décarbonisation des moteurs ne correspondent à aucun moteur existant à ce jour. Ces dispositions privent de facto les professionnels d'une partie de l'aide, à savoir 10 %. Car il n'existe pas aujourd'hui des moteurs verts ou électriques qui seraient utilisables en mer dans les conditions normales d'exploitation des entreprises de pêche artisanale française. Ces moteurs ne sont d'ailleurs même pas proposés à la vente. Par conséquent, ces ambitions vertes de la Région s'avèrent être une réelle hypocrisie sous couvert de l'écologie, rendant impossibles les ambitions régionales, émanant en réalité de lobbyistes écologistes qui se fichent pas mal de la réalité du terrain. Et, en l'occurrence, de celle de nos pêcheurs qui rencontrent de grosses difficultés au quotidien, des difficultés administratives ou réglementaires qui pèsent de plus en plus lourd sur leur activité de pêche et attaquent sérieusement leur moral, les mettant eux et leurs familles dans des situations financières insupportables. Ils se retrouvent face à des « technos » déconnectés de la réalité qui ont des demandes irréalisables, voire même irréalistes, et qui plongent toujours plus nos pêcheurs

dans la précarité. Ce secteur essentiel pour notre souveraineté alimentaire est aujourd'hui abandonné par les pouvoirs publics et par vous en premier lieu. Les fonds du FEAMPA et ceux alloués par la Région aux différents programmes de soutien de la pêche restent toujours insuffisants, année après année, pour garantir le maintien de leur activité et surtout une pérennité de la pêche artisanale qui, sans réaction régionale urgente, risque de disparaître complètement et d'anéantir définitivement notre souveraineté dans le secteur. Merci, Monsieur le Président.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, je suis profondément sensible au désenclavement du Limousin, à l'essor économique de cette belle Région. Les usagers et les associations, les représentants demandent le désenclavement, et vite. Ils sont ballottés depuis des décennies entre espoir et désillusion. Alors qu'en mars 2018, sa fermeture avait été annoncée pour une durée de seulement 3 semaines, la ligne TER Angoulême-Limoges n'a toujours pas rouvert. Ainsi, avec un terminus au niveau de la commune de Civray-sur-Vienne, c'est toute une partie déjà particulièrement enclavée de la Charente qui se retrouve sans solution de mobilité collective, obligeant les habitants à emprunter la très accidentogène nationale 141. L'incompréhension des usagers est d'autant plus importante que, lors de son allocution du 14 juillet 2020, le Président de la République a promis au développement des trains de nuit, des petites lignes et du fret ferroviaire. De plus, en avril 2021, en présence de nombreux journalistes, l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine ont signé un protocole d'accord visant à sauvegarder des petites lignes ferroviaires comprenant justement la ligne Limoges-Angoulême. Or, à ce jour, nous pouvons légitimement nous interroger. Où est l'argent ? Où est la concrétisation des promesses ? Pourquoi autant de délais inacceptablement longs ? Si le CPER 2023-2027 prévoit la somme de 38 millions d'euros qui sera consacrée à des études de détails, il ne sera question de la ligne de train Angoulême-Limoges que dans le prochain CPER, soit en 2027.

Compte tenu que la décision finale ne reviendra pas uniquement au Conseil Régional, le vote final n'aura lieu qu'à la fin de la mandature, soit 10 ans après la fermeture. En termes de réactivité, on a connu beaucoup mieux. Les usagers ne peuvent se résigner à attendre aussi longtemps, alors que les études préliminaires sont actuellement terminées. Il est donc plus que nécessaire que le CPER 2023-2027 sanctuarise le montant que vous aviez annoncé, Monsieur le Président, à savoir 242 millions d'euros pour débiter les travaux le plus tôt possible. Le CPER 2023-2027 n'ayant pas encore été signé, Monsieur le Président, je vous demande de ne pas ignorer les attentes des usagers et de concrétiser la somme promise à cette ligne. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous signale que si la Région n'était pas là, jamais cette ligne ne réouvrirait. Jamais.

M. DEVEZE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, moins de 2 mois après la présentation du rapport d'orientation budgétaire, ce budget 2024 vient hélas conforter les craintes que nous avons émises. Madame la Vice-présidente, que je tiens à remercier, ainsi que les services, pour la qualité donc de la présentation qui nous a été faite, a souligné en commission, ce budget, elle vient de le redire, est de plus en plus complexe à monter. Sur la forme, d'abord, je ne vais pas répéter ce que je vous ai déjà dit au mois d'octobre. Il s'agit bien de la traduction d'un débat d'orientation budgétaire avec un BP, oui, « techno » qui s'adresse à une poignée de militants écologistes. Vous ne parlez plus au Néo-Aquitains, plus aux entreprises qui souffrent de notre Région, plus aux agriculteurs, plus à nos viticulteurs, ni même aux ouvriers de nos industries aéronautiques ou d'armement. Je vous le redis, nous ne vous reconnaissons pas. Où est le grand défenseur de l'industrie de Nouvelle-Aquitaine ? Vous m'aviez répondu, lors du débat d'orientation budgétaire qu'il était toujours présent, que vous n'alliez pas « trahir votre propre métier ». Ce sont vos mots. Du coup, j'en viens à poser la question : dans quel chemin engagez-vous la Nouvelle-Aquitaine pour les prochaines années ? Vous vantez la mise en place des éco-socio-conditionnalités, celles-là mêmes qui sont, comme vous le savez, une barrière pour nos entreprises qui conduisent irrémédiablement, et comme vous le disiez vous-même, lors d'une récente entrevue, à aider 2 600 entreprises. Oui, seulement 2 600 entreprises dirais-je, plutôt, quand la Nouvelle-Aquitaine en compte 439 000. Pouvons-nous fixer comme unique Cap une écologie punitive pour notre économie, pour nos transports ou encore pour notre agriculture ? Peut-on stigmatiser les 53 % d'Aquitains qui vivent dans des zones rurales ? Ce n'est pas notre choix, mais c'est désormais clairement le vôtre, avec ce budget que je qualifierais de « sanctionnel ». Je nous pose collectivement une question à nous tous, élus de cette Assemblée : la mission de la Région est-elle d'apporter des mesures coercitives, des mesures contraignantes ? Au sein de notre groupe, nous ne le pensons pas. Nous vous l'avons déjà proposé, faites donc le choix de l'incitation plutôt que celui de la sanction. Notre Région est sûrement celle où les éco-conditionnalités sont à ce point la norme, quand les autres font encore le choix de l'incitation, et toutes couleurs politiques en France. Nous partageons bien sûr votre ambition écologique. Comme vous, le centre et indépendants est persuadé que ce budget doit se construire autour de l'effort sur la transition écologique. Nous en sommes même convaincus, mais elle ne doit absolument pas être l'unique boussole.

Si vous le voulez bien, arrêtons-nous maintenant sur les principaux éléments financiers de votre budget primitif. En fonctionnement, et s'agissant de ces recettes, vous retenez une hypothèse prudente sur leur évolution, notamment en limitant à 2,50 % celle de la TVA. Concernant ce poste important, j'en appelle à un raisonnement très simple pour dissiper nos éventuelles inquiétudes en période inflationniste, si la consommation a tendance à diminuer,

les basses taxables, en revanche, progressent au rythme de ladite inflation et, par voie de conséquence, la TVA collectée également. Dans le cas inverse, lorsque l'inflation régresse, comme ces derniers jours, d'ailleurs, c'est la consommation qui tend à progresser et qui assure un meilleur volume d'affaires ainsi qu'une collecte dopée de l'impôt. On peut donc rester décemment et raisonnablement optimiste quant à la dynamique que vous avez sollicitée, Madame la Vice-présidente, régulièrement décriée de cette recette régionale. En charges de fonctionnement. Vous affichez dans votre trajectoire budgétaire une ligne annuelle quasiment constante autour de 2,2 milliards d'euros annuels, et ce jusqu'à la fin de la mandature. Une hypothèse, à l'évidence, insoutenable, même si, pour 2024, le scénario audacieux de chute du prix du gaz de 40 % vous permet notamment de limiter les dépenses globales de fonctionnement en deçà des 2,2 milliards très exactement à 2,167 milliards d'euros. L'épargne nette reste positive en 2023 autour de 143 millions d'euros. Mais, pour les exercices suivants, je serai bien enclin à penser, comme le président de la commission des finances qu'elle tendra vers zéro et obétera d'autant les capacités d'investissement de notre collectivité.

Venons-en précisément à la section d'investissement. Vos propositions constituent le record de la décennie. 1,118 milliard d'euros en autorisations nouvelles de programme. Mais comment vous croire quand on observe chaque année la réalité des investissements au compte administratif ? Soyons donc sincères, dites-nous d'ores et déjà la vérité, car ce chiffre sera, d'autres l'ont souligné, immanquablement revu à la baisse lors du vote du budget supplémentaire et/ou de la ou des DM, dans quelques mois. Soulignons au passage la facilité de cet exercice qui rapproche aisément prévisions et réalisation, pour afficher un taux de réalisation tendant vers 100 %. Et ce n'est ici qu'une observation. Et, finalement, ce n'est pas ce qui nous inquiète le plus. À l'occasion du débat d'orientation budgétaire, nous avons souligné la forte dégradation des finances de la Région et je tiens à saluer l'honnêteté que vous avez d'acter que votre trajectoire actuelle ne sera pas tenable. Vous vous souvenez que lors de ce débat d'orientation budgétaire, nous vous avons alertés sur vos annonces de réduction du recours à l'emprunt. Vous nous annonciez alors un emprunt nouveau projeté autour de 436 millions d'euros pour le CA simulé 2024. Et nous nous inquiétons de la difficulté à tenir cet engagement qui, certes, vous évitez de franchir la barre symbolique des 10 années de délai de désendettement. Vous le reconnaissiez vous-même en déclarant, fort justement, lors de ce débat, qu'au-dessus de 8 à 9 années, cela deviendrait dangereux pour notre collectivité. Or, aujourd'hui, dans votre BP 2024, on découvre un emprunt nouveau. Tout à l'heure, on a parlé de 600 et quelques millions, mais j'ai davantage compris 630 millions d'euros. Mais que s'est-il passé, de toute façon, en 2 mois, pour prévoir plus de 200 millions en plus ? Je me le demande. N'avez-vous pas en

réalité manqué de transparence lors de ce débat d'orientation budgétaire pour éluder le dépassement de cette barre psychologique des 10 ans ? Quoi qu'il en soit, depuis 2021, vous affichez une hausse croissante du recours à l'emprunt. En 2024, avec ce nouveau recours extérieur, nous allons finalement approcher la barre des 3,5 milliards d'encours total de dettes. Et, à la fin de votre mandat, si on se projette, vous avez commencé donc avec 2,627 milliards, ce seront près de 4 milliards d'encours de dette. Très exactement 3,996 milliards qui viendront bien évidemment grever le budget de notre collectivité.

Je conclurai simplement mon propos en déplorant, Monsieur le Président, qu'au moment où les difficultés financières se font plus cruelles, vous faites le choix d'un camp au détriment d'un autre, dans une Nouvelle-Aquitaine qui n'a jamais été une terre de partis pris définitifs et radicaux. Vous le savez mieux que quiconque. Les chiffres autour desquels nous débattons ce jour témoignent de cette forme de retranchement dans une forteresse idéologique qui ne vous ressemble pas. Le monde de l'entreprise construit chez nous sur un socle solide de nombreuses PME a besoin de tout sauf de culpabilisation. L'agriculture nécessite elle aussi des soutiens massifs qui assureront la souveraineté alimentaire de notre Région, davantage que d'injonctions moralisatrices. Ce budget clivera là où la Région a besoin de marcher sur ses deux jambes, la solidarité et l'esprit d'entreprise. Et ce budget jette le discrédit sur des énergies et des bonnes volontés qui n'ont pas besoin de concepts dont on a l'impression qu'ils ne sont énoncés et défendus que pour ranger des savoir-faire longuement acquis sur des étagères de comportements dépassés. Ce budget, dont il n'est pas question de nier les difficultés imposées par un contexte économique ingrat, aurait dû tendre la main à beaucoup. Au lieu de quoi et, paradoxalement, il divise et sectorise dans cette Région Nouvelle-Aquitaine qui doit rester, Monsieur le Président, une terre d'équilibre. Juste une petite observation avant de rendre la parole, je me permets de vous faire observer que l'emprunt qui est proposé ici à hauteur de 630 millions n'est pas inférieur, mais bien supérieur à celui de l'année dernière qui a été d'ailleurs projeté lors de la commission des finances par votre directeur, votre brillant DGA, qui nous fait état d'un emprunt d'équilibre qui, au final, devrait s'établir entre 490 et 500 millions d'euros.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur DEVEZE, si vous confondez maintenant la réalisation de telle ou telle ligne budgétaire, et le vote d'un budget primitif, je ne sais pas quel est votre travail aujourd'hui.

M. DEVEZE. - J'ai bien peu de connaissances en la matière, c'est vrai, je le confesse.

M. LE PRÉSIDENT. – Manifestement, vous régressez, là.

M. DEVEZE. - Sauf que vous avez dit, et j'ai essayé de vous écouter, que, cette année, l'emprunt sera inférieur à l'année dernière. Non, c'est inexact. On a la chance d'avoir

effectivement des documents qui ont été mis à jour encore une fois par vos services et votre DGA, qui nous ont été soumis.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous donne rendez-vous.

M. DEVEZE. - Vous me donnez rendez-vous aujourd'hui, on a rendez-vous aujourd'hui sur ce sujet. Ce que vous avez dit est inexact.

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît, vous me laissez parler. Je vous ai laissé parler. Ce que vous dites est faux parce que vous confondez le vote à un budget primitif qui doit être comparé à un autre budget primitif. Il n'y a pas d'autres comparaisons. Et, deuxièmement, nous nous retrouverons au compte administratif en 2025 pour voir cela.

Je voudrais juste revenir sur un certain nombre de points. L'Europe est en train de préparer un dispositif réglementaire que je n'arrive pas à lire en anglais qui s'appelle CSRD. Qui sera vraisemblablement beaucoup plus impactant sur nos entreprises que ce que nous avons discuté avec le monde de l'entreprise aujourd'hui sur les éco-socio-conditionnalités. Nous préparons simplement les entreprises à évoluer dans ce sens. Deuxièmement, je veux bien que vous essayiez de vous gausser de 2 600 boîtes, mais dites-moi quelle est la Région qui fait mieux ? Il n'y en a pas. 2 600 boîtes par an. À tel point qu'en 2019, nous faisons 36 % de l'emploi industriel net de France. C'était avant le « quoi qu'il en coûte », mon cher. Donc, moi, je veux bien qu'on dénigre, mais pas sur la base de mensonges ou d'erreurs. Sur les éco-socio-conditionnalités, est-ce que vous savez ce que font les assurances aujourd'hui, les fonds d'investissement, les banques, la réglementation européenne ? Elles vont beaucoup plus loin que nous. Beaucoup plus loin que nous. Monsieur DEVEZE, je vous ai laissé parler. Si vous vous êtes trompé, c'est de votre faute. Sur l'école. Et alors quoi, vous n'allez pas me donner des ordres ? Vous vous prenez pour qui ? Fabien, sur l'écologie punitive, j'ai essayé d'expliquer, mais vous ne m'avez pas écouté, quelle était la ligne de crête que l'on suivait et que l'on suit avec les organisations professionnelles. Et que l'on suit avec les scientifiques. C'est qu'effectivement notre politique de transition climatique n'est pas du tout punitive. Elle est plus incitative et on essaye même d'aller plus loin. Vous êtes maire d'une commune qui n'est pas très loin du bassin de Lacq. Est-ce que vous pouvez me dire, Monsieur DEVEZE, quel est le bassin d'emploi qui, sur le plan industriel, from scratch, investit 2,5 milliards ? Je ne parle pas de la réhabilitation des friches industrielles automobiles du Nord sur les batteries. Je parle from scratch. Combien de bassins d'emploi, en France, sur l'hydrogène, sur la déconstruction des aimants, sur les principes actifs des médicaments, sur les nouveaux carburants pour l'aéronautique, sur l'aéronautique. Vendredi, je crois, on avait une réunion, sur l'aéroport de Pau, avec le transport court-courrier passant à l'électrique ou passant à l'hydrogène. Vous auriez dû venir écouter les entreprises pour voir ce qu'elles

pensaient de l'action de la Région et du pôle de compétitivité. Vos auriez dû venir. Non, je ne vous redonne pas la parole. Vous auriez dû venir. Quand, vous qui, pourtant, êtes censés avoir une compétence, dites, par exemple, comme l'a dit Fabien ROBERT que nous ne réalisons pas nos investissements, 93 %, qui dit mieux dans l'ensemble des collectivités ?

M. DEVEZE. - Je vous ai expliqué comment vous faisiez. Vous n'avez pas compris.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. Il y a eu 6,5 millions d'euros dans les BS et les DM, et tout le monde le fait, pour ajuster le budget aux besoins des territoires.

M. DEVEZE. - On ne le fait pas à Cambo.

M. LE PRÉSIDENT. - Peut-être. Mais, votre réalisation, c'est combien, en investissement ? 50 % ? 60 %. Voilà, vous venez de dire la vérité.

M. DEVEZE. - Mais on ne réajuste pas comme vous le faites. Si vous réajustez systématiquement, vous allez être à 100 %.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout le monde le fait. Si vous avez 60 % de réalisation, nous, on est bien meilleur que vous me dites à Cambo.

M. DEVEZE. - C'est de la sincérité qu'il faut, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - On fait de la sincérité puisqu'on le fait voter. Quant au budget agricole, il n'a jamais été aussi important. Si on nous a retiré une partie, le Président de la République une partie du budget européen qui nous fait passer de 2,5 milliards à 1,5 milliard et que, cette année, la première année où on prend la responsabilité de l'aide à l'installation des jeunes, nous avons crevé les plafonds, désolé. Mais si l'on veut vraiment débattre, et surtout venant du centre, essayons de nous baser sur le factuel. Jean-Philippe.

M. PLEZ. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne reviendrai pas en détail sur les chiffres et indicateurs communiqués par Madame la Vice-présidente, chère Sandrine. Je voudrais déjà la remercier comme tout le monde l'a fait avant moi pour la clarté de sa présentation et, à travers elle, remercier tous les services qui ont réussi, avec les élus de l'exécutif régional qu'il faut associer, à rendre bon un exercice budgétaire qui est sûrement le plus difficile de ce mandat. Voire depuis plusieurs mandats. C'est ce que nous dira le prochain compte administratif. Il nous dira aussi, sûrement, et c'est le sujet que vous avez évoqué ensemble que, comme à notre habitude, notre taux de réalisation est très élevé et sans artifice et en totale sincérité. Ce qui signifie que nous honorons nos engagements, que nous tenons nos promesses. Et ne perdons pas cela de vue. Cela me semble essentiel, comme il est essentiel de rappeler que toutes nos dépenses publiques sont des investissements pour les publics. Alors, en deux mots, je voudrais juste dire merci la Région, mais aussi, chère Isabelle, Merci l'Europe.

Ceci dit, oui, ce budget a lieu dans un contexte extrêmement difficile pour des raisons conjoncturelles, que nous connaissons bien, trop bien, mais ce contexte est rendu plus difficile encore à cause d'un problème structurel qui est celui d'un État centralisateur qui continue de faire ce qu'il ne devrait plus faire et de demander de financer ce qu'il ne veut plus financer sans compensation financière. C'est inadmissible. Oui, ce budget s'inscrit dans un contexte difficile. Oui, il fut difficile, mais oui, ce budget est très positif. Il est aussi bon qu'il peut l'être, il est au 3/4 plein. Et, ce qui lui manque, ce sont des recettes correspondant à nos missions et des recettes dynamiques sur lesquelles véritablement agir par choix politique. Ce qui gênerait moins, selon moi, un principe républicain fondamental qui est celui de la libre administration des collectivités. Nous n'y sommes pas. En attendant une véritable décentralisation qui ne fasse pas l'impasse sur la question fiscale, quelle liberté avons-nous pour monter notre budget ? À part soit se désengager politiquement sur de nombreux dossiers, ce que nous ne faisons pas, soit de procéder à des emprunts d'équilibre qui certes sont moins élevés en valeur absolue que l'année dernière, mais qui continuent d'augmenter le poids de la dette et, par effet d'entraînement, celui du ratio de désendettement. À terme, c'est notre capacité d'investissement qui pourrait en souffrir. Pour l'heure, en matière d'investissement, c'est de nouveau une année record avec plus d'un milliard d'euros. Encore une année record. Nous pouvons nous féliciter de répondre pleinement à nos missions premières et de le faire très au-delà du minimum légal, de le faire avec volontarisme, ambition et sens des responsabilités quand celles des autres viennent souvent à manquer. Tout en faisant cela pour la jeunesse, pour les mobilités, pour la transition énergétique et écologique, pour la formation, pour l'emploi, etc. Nous allons au-delà de nos missions pour pallier l'absence d'un financement de ceux qui en ont pourtant la responsabilité. Je pense par exemple aux 80 millions d'euros que nous mettons sur des infrastructures ferroviaires qui ne sont pourtant pas de notre compétence. La liste de ces exemples additionne des sommes totalement folles. Nous ne sommes jamais loin d'un scandale d'État. Mais nous le faisons sous peine que personne ne le fasse alors que ce n'est pas à nous de le faire. Qui trinquerait si nous ne le faisons pas, si la Région n'y était pas ? Toute la cordée et, en premier lieu, les derniers de cordée.

En conséquence, nous souhaiterions que la prochaine présentation du budget fasse apparaître de façon distincte et séparée, pourquoi pas dans une annexe, ce que nous finançons au titre de nos missions obligatoires et exclusives, ce que nous finançons au titre de nos compétences partagées, ce que nous finançons au titre de compétences facultatives et surtout ce que nous finançons hors compétences pour mieux appréhender nos marges de manœuvre et mettre chacun devant ses responsabilités. En termes de marge de manœuvre, je terminerai par-là, nous réitérons l'amendement WILSIUS, la généralisation des avances

remboursables aux grands groupes. Suivant le bon mot de notre collègue Francis, il convient de « ne pas donner aux riches et de prêter aux pauvres ». Ces retours d'avances remboursables représentent une véritable manne financière de plusieurs dizaines de millions d'euros, et donc une marge de manœuvre pour financer plus et mieux. Je ne serai pas plus long, chers collègues. Merci de votre attention.

M. ROBERT. - En complément de l'intervention de Monsieur DEVEZE, quelques éléments de précisions. D'abord concernant les dotations, j'ai entendu beaucoup d'éléments critiques sur ce sujet-là. Les dotations de l'État, elles, ont commencé à baisser à partir de 2011, par un gel. Il y a ici des gens qui ont appartenu et qui ont soutenu des gouvernements de droite. Il y a eu le gel et les premières baisses. Il y a des gens qui ont soutenu des gouvernements de gauche qui ont baissé comme jamais les dotations. L'État l'an prochain, elles vont augmenter de 220 millions d'euros. Alors, moi, j'appartiens aujourd'hui à une équipe qui soutient un gouvernement qui augmente les dotations de l'État. C'est simplement factuel, ce sont les chiffres. Et, donc, je voudrais que, sur ce sujet-là, et cela ne concerne peut-être pas les Régions, vous avez parlé du bloc communal, on arrête d'expliquer que les dotations de l'État baissent de manière tout à fait identique au passé. Ce n'est pas vrai. Nous préservons et, même, nous augmentons les dotations de l'État et je crois qu'il faut de temps en temps rappeler un peu les chiffres et la vérité.

Deuxièmement, la sincérité budgétaire, Président, d'abord, dans nos propos, il n'y a jamais une attaque personnelle et encore moins de critiques violentes et certainement pas dans la bouche de Monsieur DEVEZE qui a fait une présentation tout à fait chiffrée, factuelle et qui ne méritait sans doute pas de se voir reprocher ou attaquer ses compétences qui, en plus, dans le domaine budgétaire sont en l'occurrence son métier et sa profession.

Sur la dette, aucun chiffre n'est inventé, aucun chiffre n'est confondu entre le prévisionnel et le réalisé, même si nous disons que nous avons du mal à vous lire quand vous prévoyez un certain nombre de dépenses que vous allez immédiatement, et vous l'annoncez déjà, revoir à la baisse. La dette, effectivement, depuis deux mois, il y a eu deux mois entre le débat d'orientation budgétaire et maintenant, on passe de 436 millions d'euros à 630 millions. Reconnaissez bien qu'il y a deux mois, vous aviez déjà une information. Il n'est pas possible de nous dire que ces chiffres-là n'étaient pas sus et connus. Et vous nous dites vous-mêmes, dans un document issu de la commission des finances « nous devrions finir à peu près à un peu moins de 500 millions d'euros ». Bien sûr, qu'il y a le réalisé et le prévisionnel, mais l'objectif d'un budget prévisionnel, c'est bien de s'approcher du réalisé, quand même. C'est bien de nous projeter des chiffres les plus vrais possibles. Quant au taux de réalisation, président, j'y viens. À défaut d'avoir trouvé les taux de réalisation de la Mairie de Pessac. Mais nous allons les retrouver. Je vais vous dire simplement ce que vous savez déjà.

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'en suis plus le Maire.

M. ROBERT. - Oui, mais on va les retrouver au moment où vous étiez maire.

M. LE PRÉSIDENT. - Quoi que.

M. ROBERT. - Parce que vous semblez dire que, en l'occurrence, il est bon d'avoir 100 % de réalisation. Il y a deux méthodes, vous le savez très bien. Soit vous n'êtes pas en AP-CP, vous ne pouvez pas réajuster, vous avez, en fin d'année, un taux de réalisation qui est de 60 %. Pour une collectivité, c'est très bien, quand vous n'êtes pas en AP-CP. Tout le monde le sait ici. Il faut arrêter la démagogie. Et, quand vous êtes en AP-CP, alors vous pouvez réajuster tout au long de l'année et, dès que vous savez que vous n'allez pas faire, vous supprimez la dépense. Résultat, vous arrivez à 100 %.

Que veut dire ce 100 % ? Excusez-moi, mais, ce 100 %, il veut juste dire que vous avez peu à peu réajusté pour atterrir sur un réalisé conforme au prévisionnel. C'est de bonne pratique en termes de comptabilité publique, mais c'est pratiqué ici de telle manière que le prévisionnel s'éloigne énormément du réalisé, contrairement à d'autres collectivités.

Enfin, concernant la proposition qui a été faite par le groupe PRG, nous sommes favorables à l'idée de l'amendement WILSIUS. Effectivement, nous trouvons qu'il y a là quelque chose d'intéressant. Déposez-le et nous voterons pour.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste une précision sur BS et DM. On a eu, avec le BS, 22 millions d'euros, je ne parle que des CP, pas des AP. À la DM moins 13 millions d'euros. Donc, on est à plus 9 millions d'euros. Je voudrais bien que Sandrine, par rapport à ces 400 millions d'euros, 600 millions d'euros, précise ce qu'a dit Monsieur DEVEZE tout à l'heure et Fabien ROBERT.

Mme DERVILLE. - Il faut absolument comparer ce qui est comparable. Je maintiens les chiffres que nous avons prévus dans le rapport d'orientations budgétaires. Un rapport d'orientation budgétaire, il ne vous aura pas échappé, est exprimé en compte administratif simulé, donc estimé. Sur le compte administratif projeté pour 2024, nous sommes toujours sur les mêmes niveaux d'emprunt. Donc, effectivement, sur ce budget primitif, nous vous proposons d'inscrire un emprunt d'équilibre de 601 millions d'euros. L'an dernier, au même moment, l'emprunt d'équilibre au BP était de 724 millions d'euros. Entre 724 et 601, on est bien sur une baisse de l'emprunt d'équilibre. En revanche, en cours d'année, comme chaque année, nous reprenons au BS le résultat de l'exercice précédent, donc nous reprendrons au BS 2024, le résultat de l'exercice 2023. À date, mais, effectivement, on ne peut pas écrire ces choses-là dans un rapport de présentation du budget, dans la mesure où ce sont des estimations, et nous avons déjà ces estimations lors du vote d'orientation budgétaire, nous pensons que ce résultat de l'exercice sera d'environ 140 millions d'euros. Donc on reprendra

140 millions d'euros. Ce qui nous amène, 601 moins 140, à un emprunt d'équilibre qui sera de 461 millions d'euros. Mais nous prenons aussi en compte, lors de nos projections et je crois que Jérôme LARUE va nous afficher en direct un slide explicatif, également, un taux de réalisation. Et nous sommes pessimistes dans notre taux de réalisation puisque, lors de nos projections aux orientations budgétaires, nous partions sur un taux de réalisation à 95 %. Comme l'a dit le Président, on avoisine plutôt les 97 à 98 %. Donc 95 % de taux de réalisation estimé nous amènent à un emprunt d'équilibre d'environ 435 millions d'euros. Dans le slide il y a 93 % de taux de réalisation donc je refais mon calcul qu'il a lui-même refait. 427,8 millions d'euros.

Donc il faut comparer ce qui est comparable, chers collègues. De BP à BP, on compare les inscriptions d'emprunt d'équilibre. En cours d'année, chaque année, on reprend le résultat de l'exercice précédent. Ce qui nous amène à l'emprunt réellement effectué en cours d'année. Et, donc, nous pensons emprunter, à l'heure où je vous parle, environ 430 millions d'euros en 2024. Évidemment, nous nous reverrons, comme vous l'avez dit, Président, en cours d'exercice, au budget supplémentaire, pour reprendre le résultat de l'exercice. Mais, effectivement, et je vous remercie, Président, de me donner la parole pour expliquer ce point en cours de débat parce que je ne peux pas laisser dire, dans cette Assemblée, que nous serions insincères dans notre budget, qui plus est quand ceux qui nous accusent d'insincérité sont ceux qui nous demandent d'intervenir hors compétences sur le ferroviaire, par exemple, qui nous demandent de venir à leurs côtés sur les routes, de venir à leurs côtés, et nous le faisons bien volontiers, accompagner les entreprises pendant la crise COVID. Voilà, Président, donc merci de m'avoir permis de répondre sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ajoute, Sandrine, que, dans les lignes, on a un emprunt de court terme pour assurer la trésorerie entre le l'encaissement de nos recettes, puisque l'on rentre dans le détail, je pense que Monsieur DEVEZE le connaît parfaitement entre les recettes et les dépenses, et que cet emprunt est bien entendu annulé à la fin de l'année.

M. DEVEZE. - Monsieur le Président, si vous parlez de ce chiffre-là, de mémoire, il s'établit autour de 690 millions. Vous l'avez à la page 267, je crois, de votre document.

M. LE PRÉSIDENT. - Si vous voulez une bataille de chiffres, vous l'aurez. Mais Sandrine vient de vous répondre. J'ajoute une chose dans le débat. Parce que, le débat, Fabien ROBERT, c'est les Régions. Vous dites « nous » par rapport au gouvernement, mais je ne vous savais pas secrétaire d'État, en plus. Donc, aujourd'hui, que ce soit Hauts de France, à un nombre d'années d'endettement plus important que nous, Bourgogne, Franche-Comté, Pays-de-Loire, je, je ne sais pas comment atterrira le budget en Occitanie et PACA, mais mes deux collègues sont particulièrement inquiets et inquiètes. Donc, regardons ce qui va se

passer. Nous serons sûrement dans la moyenne que je trouve trop élevée comme Sandrine DERVILLE, bien sûr. Mais comment expliquer que les communes, 1,5 milliard, les Départements, 300 ou 240 millions d'euros et moins 130 pour les Régions, alors même que nous portons l'emploi, l'innovation, la formation sur des politiques qui sont cohérentes avec, comment dire, du bon sens sur les stratégies. J'avoue que sur la planification écologique avec la rénovation ferroviaire, là aussi, je ne comprends pas un certain nombre de critiques. Mais peut-être qu'Alain BACHÉ, à qui je donne la parole, va me l'expliquer.

M. BACHÉ. - C'est un peu compliqué d'intervenir après tout ce que je viens d'entendre. On est sorti de la commission des finances où il y avait un accord unanime sur le fait que la Région, les Régions souffraient d'un manque de dotations. Cela a été partagé unanimement et, aujourd'hui, on nous dit « c'est plus ça ». 72 heures après, c'est plus ça. La deuxième chose que je souhaite dire, c'est qu'il y a des propos qui sont un peu inacceptables ou alors c'est des propos qui sont cachés. D'abord, une collectivité ne peut pas fonctionner en déficit, donc on est obligé de faire des emprunts pour répondre. Et si, effectivement, on nous demande de baisser le fonctionnement, il faut qu'on ait le courage d'aller jusqu'au bout, c'est-à-dire moins de fonctionnaires. Ce que nous ne partageons pas du tout. « Si on nous dit supprimons le fonctionnement, donc on supprime des fonctionnaires. Il faut que ceux qui expriment ça, ils aient le courage de le dire. C'est que nous voulons moins de fonctionnaires dans la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce que nous ne partageons pas du tout. Et je ne partage pas l'idée, non plus, qu'on peut souhaiter pour 2024 des catastrophes pour que la Région puisse bénéficier de je ne sais trop quoi. Mais quel avenir on propose à nos populations et quel avenir nous proposerions, nous, en tant qu'élus ?

Moi, je veux souligner la sincérité de la présentation du budget. Rien n'a été caché ni à la majorité ni à l'opposition. Et j'ai cru comprendre, aux diverses commissions des finances qui sont présidées par Nicolas FLORIAN, d'ailleurs qui a fait un amendement sur une question budgétaire tout à l'heure, que chacun partageait cela, en voyant les difficultés. Nous, nous considérons que c'est un budget sincère. Certes prudent, mais qui sera efficace et qui répond aux politiques que nous portons, comme Néo Terra. Et, les éco-socio-conditionnalités, moi, je regrette de le dire comme ça, c'est une mesure de contrôle. Ce n'est pas une contrainte ou quelque chose qui ferait que les entreprises ne viendraient pas solliciter la Région pour des aides au développement économique, etc. Et nous faisons la remorque, comme l'a fait Jean-Philippe PLEZ, il faudrait peut-être plus de prêts ou d'avances remboursables que directement une intervention et que, peut-être qu'il y a des politiques qui sont à regarder. Je sais qu'avec Isabelle LARROUY, nous en discutons souvent. On trouve que, des fois, sur le financement de l'école privée, on va peut-être un peu trop loin. Ce n'est pas cela qui améliorera... Cela vous embête, mais c'est une réalité concrète. C'est une

réalité concrète. C'est un marqueur que nous avons. Ce sont des choses qui sont à mon avis importantes et qu'il faudrait peut-être regarder.

Autre élément que je souhaitais apporter à notre réflexion, nous considérons, nous, dans la majorité, que la dépense publique, c'est un bien pour le développement des territoires et ça répond aux besoins des élus qui viennent nous solliciter pour demander des interventions sur une subvention pour un terrain de sport, pour l'aménagement d'un bourg, etc. Et il y a quelques maires qui sont ici et je pense que personne n'a à se plaindre de l'intervention de la Région sur ces sujets. Et c'est également vrai pour l'agriculture. Sauf qu'il faut se poser la question de quelle agriculture on a besoin. Je vois mes collègues landais et on voit aujourd'hui le développement de l'agriculture, et on dit qu'il nous faut une agriculture saine, propre, etc. Mais est-ce que la grande concentration aujourd'hui que l'on vit pour le gavage, pour l'élevage, c'est quelque chose de bon pour les hommes et pour l'environnement ? Je ne le pense pas. Et je que ce qui est fait aujourd'hui par la Région, ce sont des choses qui vont dans le positif.

Dernier élément que je souhaite aborder, je l'ai abordé dans mon propos liminaire, je pense que vis-à-vis de ce qu'on vit et moi je me réjouis que quelques SMS me soient parvenus par rapport à l'interpellation que j'ai eue tout à l'heure par rapport à la SNCF, on ne peut pas rester dans la situation dans laquelle nous sommes. Je ne vais pas employer les propos qui ont été employés par un orateur tout à l'heure, mais, moi, je pense qu'il faut effectivement faire de la résistance et monter crescendo en actes. J'ai proposé rassemblement, manifestation, etc., pourquoi pas. Mais il n'empêche que l'on ne peut pas dire que c'est la faute de la Région si tous les malheurs du monde se posent par rapport à la circulation des TER. Ce serait mentir et ce serait tromper les Aquitains. Je pense que la responsabilité en incombe aujourd'hui, parce qu'on pâtit des années de sous-investissement, à ceux qui devraient financer, c'est-à-dire l'État et la SNCF, sur la régénération des réseaux. Je nous rappelle que nos interventions se font hors compétences. C'est une volonté, c'est un choix politique. Certes, ce n'est peut-être pas à la hauteur, mais est-ce qu'on peut faire mieux, aujourd'hui, avec les finances que nous avons ? Non. Sauf à avoir et à gagner un versement transport, par exemple, pour améliorer nos finances, ce qui nous permettrait de répondre à tout cela. Voilà ce que je souhaitais dire sur le budget en disant que nous le voterons. Et je considère et nous considérons que c'est un budget sincère, prudent et efficace. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Alain. J'ajoute que, par rapport à ce qui est dit, nous avons déjà arrêté de payer, soit sur la l'achat de rames, soit au niveau de la SNCF. On a déjà l'expérience. D'autres Régions, notamment Hauts de France, ont cette expérience. Ils ne la renouvellent pas. Parce que, quand vous allez au tribunal, vous êtes condamné.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Pour revenir à l'échange que vous avez eu avec notre collègue DEVEZE, entendez notre scepticisme sur votre trajectoire budgétaire. Moi, là, je réagis en maire. Lorsque vous me dites que vous allez être stable au compte administratif 2024 j'allais dire à l'euro près par rapport au compte administratif 2023, je n'y crois pas. On vous le dit, on vous le remonte. Sur la trajectoire 2028-2023, vous avez une croissance de vos dépenses de fonctionnement qui est limitée à 0,5 % par an. Nous vous remontons un scepticisme fort par rapport à ça. Mon intervention, elle était sur le domaine que j'essaye de travailler. C'était les transports. Quelques chiffres, ça nous changera, peut-être. On n'en sort pas assez dans ce débat qui est quand même un budget de chiffres. Budget d'investissement des transports, 195 millions d'euros. Le ferroviaire, 130 millions d'euros. Le maritime et le portuaire, 17 millions d'euros. Le routier, 10 millions d'euros, route nationale 147, route nationale 121. Vous nous proposez un choix au niveau infrastructures qui est ferroviaire, pour l'essentiel, avec un justificatif Néo Terra et un budget portuaire significatif. Le reste, un budget routier inexistant, sauf à Limoges. Un budget très faible pour les bus interrégionaux et, encore et toujours, c'est un peu l'Arlésienne, rien pour les mobilités douces où, là, vous n'avez pas un train, mais 2, 3 trains de retard.

Nous avons des points de convergence avec vous et on veut vous les dire. C'est par exemple sur GPSO où notre groupe a pris une position très claire là-dessus. Nous avons aussi une convergence sur ce qui est construit au niveau portuaire, entre Bayonne, Bordeaux notamment, LA Rochelle, Rochefort. Mais nous avons des points de divergence profonde, il faut le dire. Sur l'absence d'intervention dans le budget routier, on klaxonne depuis plusieurs années. C'est une faute stratégique. Dans une Région où 51 % de la population habite la ruralité et dans laquelle la part modale en kilomètres parcourus au niveau de la Région de l'automobile est de 80 %. Alors, d'habitude, d'ailleurs, avec courage, vous l'assumez, président, ce choix, ce discours. Là, vous nous faites voter un texte. Je vais quand même vous lire un sommet de tartufferie. Ça donne ça, c'est page 146, au paragraphe 4 A, voirie routière : « en 2024, la Nouvelle-Aquitaine continue de financer les opérations routières indispensables tant pour la sécurité routière que pour la desserte optimale de son territoire ». Non, pitié ! Au moins, sortez ça, au moins sortez-le.

M. LE PRÉSIDENT. - Ça, j'accepte. Si c'est cette phrase, j'accepte.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Elle ne vous ressemble pas. Peut-être que vous n'avez pas eu le temps de relire ce paragraphe, Monsieur le Président. Mais on est là pour relire derrière vous, un petit peu. Si on sert à quelque chose. C'est une erreur stratégique parce que, encore une fois, vous assimilez route et énergies fossiles. Sauf que la route est en train de se décarboner et ça s'appelle encore une fois les voitures électriques, ça s'appelle aussi les bio GNV, etc. Et, donc, dans ce contexte-là, il nous semble que, c'est la proposition que l'on

vous fait, il faut au moins assumer nos compétences sur le réseau interrégional routier, et pas que Limoges. Je suis pour Limoges, bien sûr, mais ce serait bien que ce soit sur l'ensemble de la Région cette affaire-là. Vous allez me dire « Monsieur le conseiller régional, comment vous financez ? » Eh bien, un peu moins de ferroviaire, bien sûr, et un peu plus de réseau interrégional routier. Et, enfin, vous nous avez promis dans le débat et on avait soulevé nos paupières, tout d'un coup, vous nous aviez dit « arrive un budget vélo ». Alors, tout d'un coup, moi je me suis rué sur le document et j'ai cherché le budget vélo. Que nenni ! Il n'y a pas de budget vélo. Donc, quand est-ce que vous ouvrez le budget transport de manière forte aux mobilités douces ? Je vous l'ai dit, attention, le vélo, en Europe, est en train de devenir une mobilité de masse et non pas une mobilité de bobos comme vous pouvez l'imaginer. Quand est-ce qu'on ouvre ce budget aux mobilités douces ? Voilà les quelques questions que notre groupe voulait vous poser sur les transports.

M. LE PRÉSIDENT. - De manière, Jean DIONIS, à saupoudrer dans le budget des transports. Ce n'est pas le choix de la Région. Je le redis aussi parce que je pense que tous les investissements ferroviaires, on l'a entendu dans cette Assemblée, depuis tout à l'heure, quels que soient les bancs, sont des investissements, notamment la réouverture Limoges-Angoulême, indispensables. Sur la relation à la SNCF, tout le monde tape du poing sur la table. Nous, on a commencé à le faire et j'avoue que la négociation avec SNCF est particulièrement compliquée pour des raisons d'opacité.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Si vous pouvez faire sortir la phrase, aussi, ce serait sympa, quand même.

M. LE PRÉSIDENT. - Je prends le point là-dessus. Je vous remercie d'avoir relu le texte avec attention. Sur les RN, sur les routes nationales, rappelez-moi la définition du mot « route nationale ».

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, dans vos compétences statutaires, vous avez le réseau interrégional routier. Vous êtes compétent là-dessus et vous n'assumez pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Et avec quelles ressources ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Non, mais c'est une autre question.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Ne riez pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais si, on est sur le débat du budget.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Assumez la compétence en matière interrégionale routière.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean, éteignez votre micro. Merci. Je vous en suis infiniment reconnaissant. Comment peut-on à la fois dire, par certaines bouches, « il y a un risque de

dérapiage de l'emprunt ». Et, sur ce même groupe, nous dire « il faudrait que vous en fassiez plus sur les routes ».

M. DIONIS DU SÉJOUR. - On ne vous dit pas ça, Président. On vous dit un peu moins de ferroviaire, et au moins le réseau interrégional routier où vous êtes compétent.

M. LE PRÉSIDENT. - Comme vous au niveau du Conseil municipal, c'est vous qui donnez la parole, on est d'accord ? Donc vous éteignez votre micro pour la deuxième fois. Ce n'est pas un jeu de démocratie directe, on n'est pas avec LFI au centre ici. Je me demande de temps en temps. Vous êtes en train de vous « Lfiser ».

M. ROBERT. - Ce n'est pas ma formation politique qui a fondé la NUPES, quand même.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas moi non plus. Le problème, dans le débat face à l'État, aujourd'hui, c'est qu'on nous donne les moyens d'élargir nos compétences. Moi, je n'ai pas de souci avec ça.

M. GAMACHE. - Je tenais, comme l'ont fait les prédécesseurs, à remercier Sandrine DERVILLE pour le travail accompli ainsi que les services. C'est toujours un boulot conséquent qui est fourni et les travaux de la commission numéro un, notamment, le montrent. Toutefois, cette année encore, ce budget n'est pas à la hauteur des ambitions que devrait avoir la plus grande Région de France face aux enjeux et à l'urgence sociétale et climatique dans ces temps troubles et anxiogènes. Je soulignais lors de la séance du débat d'orientation budgétaire 2024, les difficultés de l'exercice, l'exercice dans son sens construction budgétaire de par les contraintes multiples auxquelles il nous faut faire face, contraintes exogènes, avec des règles du jeu que nous fixe l'État qui sont déconnectées des actions des Régions, et des leviers, notamment fiscaux et financiers, dont elles ont besoin. Contraintes endogènes par des réponses interrogeant sur les choix opérés, j'y reviendrai. Exercice aussi dans le sens des chiffres du budget en eux-mêmes avec les questions de stratégie budgétaire, notamment celles relatives à l'endettement, cela a été beaucoup évoqué. Et ce point croisant par ailleurs le point précédent, en toute logique. La lecture de ce budget s'inscrit hélas dans une forme de continuité de par les contraintes que je viens d'évoquer. Et si l'on peut saluer vos efforts pour contenir toute dérive budgétaire nous mettant dans le rouge, on ne comprend pas que vous n'opériez pas des choix, dès maintenant, pour éviter que de plus gros problèmes se posent à nous dans l'avenir. Des choix plus drastiques combinant concentration sur nos compétences, même si elles sont partagées, pour certaines, financement uniquement sur des projets vertueux, ce que l'on demandait dans un 100 % Néo Terra dans les précédents exercices, indépendamment du contenu de la feuille de route, possiblement dans le budget vert, désormais, également, comme l'évoquera ma collègue Marilyne FORGENEUF. Tout cela, car on voit l'impasse dans

laquelle nous allons, sinon, avec un repli déjà effectif sur la voilure budgétaire de notre collectivité où, à force de regarder le compteur emprunt, avec une contraction des dépenses de fonctionnement, 2 137 millions d'euros pour 2024 contre 2 204 millions d'euros au BP 2023. Alors que les besoins s'accroissent, une stagnation de l'investissement. 1 118 millions d'euros en 2024 contre 1 114 millions d'euros en 2023. Une part de l'intérêt de la dette qui grossit et une épargne brute qui fond comme peau de chagrin, à 290 millions, environ, soit 180 millions de moins que ce qu'elle a pu être, il y a 2, 3 ans. Et le taux d'épargne brute qui suit cette tendance, bien sûr, à 11,56 %, son point le plus bas depuis de nombreuses années également.

Je souligner donc lors du DOB, l'impression de désorientation, de flou dans le cap, un budget trop peu incisif et sur la ligne politique de développement et d'accompagnement. On reste dispersé, sans choix politiques clairs. Ce que relève par ailleurs le CESER dans sa note. On peut relever, à cet effet, parmi les pistes d'économie, et c'est un petit peu ce qui est évoqué et évidemment je ne serai pas d'accord avec ce qui a pu être dit précédemment. Je pense notamment à des économies sur la LGV, par exemple. Sur la route, je n'en parle pas. Une belle marge de manœuvre, en tout cas, dont la reventilation des crédits permettrait le financement de projets résilients.

Dans un état d'esprit constructif et afin d'apporter des réponses à nos concitoyennes et concitoyens dans leur quotidien, nous sommes force de proposition et portons des amendements à moindre coût, qui vous seront présentés, que ce soit sur le vélo, sur la restauration, etc. Partant de nos concitoyens, c'est aussi le tissu associatif qui, pour rappel, génère 10 % des emplois dans notre Région, qui reste parmi les grands oubliés de ce budget. Ce que nous soulevions déjà l'an passé et qui nous inquiète doublement parce que le soutien n'est pas à la hauteur, d'une part, et parce que cela s'inscrit dans la durée des budgets qui se suivent et se ressemblent dangereusement sur ce plan. Alimentation, santé, transport et mobilité, jeunesse, formation, culture, territoire et ruralité, environnementale, voilà des sujets sur lesquels nous sommes attendus. L'État roule pour lui-même ou des jeux de pouvoir ? Qui sait ? Nous ne pouvons que le constater de budget en budget. Le regretter ici ou dans nos collectivités qui vivent de plus en plus, sous perfusion, sans marge de manœuvre, réduites à de la gestion et au bon vouloir des administrations. Mais, pour autant, en toute connaissance de ces contraintes et en attendant d'hypothétiques réformes fiscales ou de décentralisation, cela ne nous empêche pas de faire, dans la clarté politique, des choix, des arbitrages répondant prioritairement aux enjeux qui sont devant nous, sociétaux et environnementaux. Nous regrettons que les orientations de ce budget ne soient pas à la hauteur de ces urgences et je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a une chose qui me surprend beaucoup. Nous fomentons avec Occitanie, avec l'État et surtout avec l'Europe une deuxième ligne ferroviaire. Si ce n'est pas non seulement de la résilience, mais en plus une transition climatique et écologique, j'avoue que je ne comprends pas. Le potentiel de cette nouvelle ligne varie entre 6 millions et 8 millions de voyageurs. C'est quelque chose de massif, d'immédiat pour la qualité de l'air, pour la santé. Je n'arrive pas bien à comprendre votre position. Mais bon. Nicolas FLORIAN.

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, chers collègues, on a entamé un débat déjà très fouillé des questions budgétaires. Je voudrais moi aussi dire, et je l'ai déjà dit lors de la commission des finances, combien on travaille dans de bonnes conditions et que vous avez des services, on le savait déjà, mais cela nous est confirmé, qui font un bon travail, fournissent un bon travail. La qualité des documents est au rendez-vous. Les réponses sont plutôt réactives quand vous sollicitez nos services et c'est plutôt rassurant. C'est même très rassurant pour nous. Et puis féliciter aussi Sandrine DERVILLE qui est une bonne Vice-présidente. On ne partage pas toujours les mêmes orientations, mais elle travaille dans le bon sens. Elle est transparente et elle prend des décisions. Après, on est pour ou on est contre. Ce budget 2024, je serais tenté de vous dire qu'après les interventions des uns et des autres, tout le monde dit à peu près la même chose, mais pas dans la même langue. Et il n'y a pas d'un côté l'insincérité ou l'incompétence. Quand Christian DEVEZE s'exprime, je souscris à ce qu'il dit. Il parle d'une trajectoire et je vais en parler. Il s'inquiète. Mais je ne crois pas qu'il vous accuse d'insincérité dans la présentation des choses. En tout cas, ce n'est pas l'image qu'il donne. Mais il est dans une alerte, et je vais aussi pratiquer l'exercice, de ce qui pourrait se passer plus tard. Et personne ne peut soupçonner son interlocuteur d'être incompetent. Les uns et les autres ont exercé des responsabilités ou en tout cas s'intéressent à ces choses-là. Et, au final, je pense que tout le monde dit la même chose. Avec des nuances et des sensibilités.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors tout le monde va voter le budget, Nicolas.

M. FLORIAN. - Non, pas encore. Alain BACHÉ, il exprime une sensibilité en disant, donnons-nous, donnez-nous un nouvel outil fiscal avec le versement transport. Je ne pense pas que ce soit la meilleure solution, mais, enfin, il exprime quelque chose. Pourquoi ? Parce qu'on s'aperçoit tous que nous sommes dans une année charnière et que l'année 2024 annonce de grands bouleversements pour la Région Nouvelle-Aquitaine, mais pour toutes les collectivités territoriales et en particulier la collectivité régionale. Vous l'avez dit, les uns les autres. Tout le monde peut regarder regretter aujourd'hui, si ce n'est des engagements de l'État qui, pour le coup, n'ont pas de réalité sur le budget. Je rappelle qu'il y a une époque où, la DGF, elle a été divisée par 2, c'étaient d'autres gouvernements. Donc il y a, parfois, une continuité républicaine là-dessus. Et, pour le coup, je ne suis pas le défenseur du

gouvernement là-dessus. La Région n'est pas pénalisée par une baisse drastique des concours l'État. Ce qui pénalise aujourd'hui notre périmètre d'action, je serais tenté de dire, encore une fois, et c'est dénoncé par tous, c'est la perte d'autonomie financière et la perte d'autonomie fiscale. À un moment donné, pour qu'il y ait une légitimité dans l'action publique, il faut pouvoir lever l'impôt, c'est comme ça. Il ne s'agit pas de le faire par réflexe pavlovien, bien au contraire, mais c'est ce qui donne une légitimité à l'action publique de pouvoir lever l'impôt. Comme il s'agit aussi de pouvoir lever l'emprunt. Je comprends que le débat soit très technique, mais, au final, vous ne pouvez pas contredire, Monsieur le Président, et Sandrine pareil, le fait que l'encours va augmenter. Que la part de l'emprunt dans nos dépenses d'investissement augmente. C'est une réalité. Après, sur le débat de savoir si on est en CA projeté ou en comparaison de BP à BP, à la limite, cela peut être anecdotique et, avant même de se donner rendez-vous dans quelques années, on verra bien, et je crois que c'est Sandrine qui l'a dit, au moment du compte administratif et du budget supplémentaire, quels sont les excédents, quels sont les reports, et cela nous donnera une nouvelle lecture de notre capacité.

La réalité, c'est que notre trajectoire inquiète. Je ne suis pas toujours un ardent défenseur de la lecture du ratio, absolue, mais enfin, quand même, cela donne des indications. Un taux d'épargne qui baisse, une épargne nette, et ça c'est quand même à signaler, cela a été dit par notre Vice-présidente, on a une épargne marquée, même pas par une dégradation, mais par une véritable inquiétude. Tout cela va être corrigé en cours d'année, très bien. Mais ce sont des signaux qui annoncent des lendemains difficiles et dès cette année. Parce que nous avons un effet ciseaux typiquement affiché. Alors, certes, et j'en donne crédit à la majorité, enfin, en tout cas la Vice-présidente, parce que c'est elle qui doit « titiller » tout le monde ou les « évangéliser », on baisse nos dépenses. Malheureusement, nos dépenses baissent moins que nos recettes. Ce n'est pas sa faute, ce n'est pas la vôtre, mais enfin c'est une réalité. Donc, il y a cet effet ciseaux qui va nous pénaliser pour cette année. Facialement, on ne le voit pas trop. Par contre, de grâce, arrêtons de parler d'emprunt d'équilibre. On emprunte parce qu'on a besoin d'investir. N'invertissons pas les choses. On doit d'abord dresser nos recettes, certaines, pas encore définitives, mais presque, nos hypothèses de bonne santé, à terme, en faisant de l'emprunt. Mais ce n'est pas un emprunt d'équilibre. Il ne doit pas équilibrer toutes les dépenses. Et c'est en ce sens, d'ailleurs, que nous sommes dans une position où nous allons voter contre ce budget. On a toujours ce réflexe de voir comment on équilibre des dépenses. Non ! Faisons des choix sur nos dépenses, priorisons nos dépenses, sur l'investissement. On a proposé plusieurs fois, et je crois d'ailleurs que les services ne sont pas contre, on enclenche les choses, un PPI global. Je ne dis pas de voter pour le figer. On a un PPI sur les lycées, je pense qu'il faut un PPI

global et, aussi, sur nos subventions d'équipement, parce que je ne vais pas rentrer dans le débat sur le taux de réalisation. Ce qui est important, c'est la somme que l'on investit chaque année et voir combien on investit chaque année. Sur le taux de réalisation, est-ce qu'il vaut mieux faire 80 % de 100 euros ou 50 % de 300 euros. C'est la capacité que l'on a à mettre de l'argent sur la table pour investir. Donc, peut-être mieux prioriser. C'est le moment de le faire. Et on peut le faire main dans la main là-dessus. Et que vous ne supportiez pas seul la charge de choix difficiles. Là où on est en maîtrise d'ouvrage, c'est à peu près équilibré sur notre budget. Moi, je compare souvent le 23 au 204. Je parle en nomenclature. C'est à peu près équilibré. Donc, que chacun prenne sa part de responsabilité là-dessus. Et nous pouvons accompagner les choses.

Il y a des gestes positifs, j'allais dire, dans ces contraintes exogènes ou extérieures. On arrive à mettre la M 57 un peu en avant, c'est bien. Mais, par contre, cela va nous donner des contraintes, aussi. On ne le voit pas encore totalement, les provisions vont augmenter, et cela va nous priver d'un certain nombre de marges de manœuvre. Mais, pourquoi pas, au moins vous le faites. Nous, ce que l'on demande c'est que, dans les mois, les années qui viennent, surtout les années qui viennent, on réinsiste sur le fait de libérer les initiatives d'où qu'elles viennent. Ne rajoutons pas des contraintes là où il y a déjà de la contrainte, contrainte économique, sociale, environnementale. Ne rajoutons pas en sur-bureaucratisant les choses et les décisions. On insiste là-dessus, les critères d'éco-socio-conditionnalité, c'est bien, mais allons-y aussi avec pragmatisme. Première chose. Confortons nos filières d'excellence. On a la chance, et j'ai découvert cela dans le débat, tout à l'heure, d'avoir des ressources en lithium, a priori, on pourrait avoir une filière batterie. Ne baissons pas les bras de suite en considérant qu'on ne peut pas l'accueillir. C'est la deuxième chose. Et quand je parle de conforter nos filières d'excellence, on l'a dit tout à l'heure dans les propos liminaires, c'est l'agriculture, c'est une industrie de proximité que l'on peut développer. C'est l'économie bleue. Je ne vais pas faire la litanie de tout ça, mais il faut peut-être agir aussi dans un esprit plus entreprenant et plus décisif.

Christophe DUPRAT prendra la parole sur un sujet dont on a abordé déjà quelques prémices, mais parce que, quand on parle de notre capacité d'investir, il y a notre capacité à répondre, aussi, à une attente prioritaire des Françaises et des Français, au-delà du pouvoir d'achat et du coût de la vie, c'est d'arriver à l'heure à son boulot ou de pouvoir se déplacer en temps et en heure. Aujourd'hui, cela devient quasiment une obligation de résultat que l'on doit assumer avec notre partenaire avec qui on a signé, la SNCF, c'est d'amener les gens au bon endroit et dans un temps imparti nécessaire. Parce qu'autrement, là aussi, on va fabriquer des gilets jaunes. Donc, malgré tous les efforts déployés par Sandrine, par les services, nous voterons contre ce budget. On vous donne rendez-vous vraiment au moment

du BS et du compte administratif où il faudra prendre peut-être d'autres décisions à ce moment-là en tout cas sur les trajectoires et les orientations à venir pour les années qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais je ne comprends pas bien, Monsieur le Président de la commission des finances, cher Nicolas, ce qui vous heurte, choque, interpelle sur le budget ?

M. FLORIAN. - Parce qu'on est dans l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT. - Parce que vous êtes dans l'opposition... Je te remercie de ta franchise. Quand même, on est en train, vraisemblablement, par ce que nous faisons sur le plan de l'innovation, la Région la plus attractive de France. Sur l'aspect des batteries, on a tout l'écosystème. Alors il est vrai qu'on n'a pas les friches industrielles de l'automobile comme le Nord-Pas-de-Calais. Je ne voudrais pas être à la place, d'ailleurs, de Xavier BERTRAND par rapport aux friches industrielles et aux difficultés qu'il a et au risque de xénophobie qu'il y a là-bas et contre lequel il se bat. En plus, c'est nous qui écrivons, Sandrine, sur la trajectoire, c'est nous qui écrivons sur ces inquiétudes. On vient de me montrer un texto puisque ce matin je crois ou hier il y avait une réunion entre Carole DELGA, Renaud MUSELIER et la Première ministre et il semble, ma chère Sandrine, qu'elle m'a entendu que les choses se développent et que vous avez dû faire une apparition à Matignon ces jours-ci et que les choses devraient rentrer dans l'ordre, ce qui serait une bonne nouvelle dans cette élaboration budgétaire.

M. DUPRAT. - Mes chers collègues, je ne suis pas forcément un grand habitué, depuis deux ans et demi, d'interventions sur le budget, mais, quand on regarde attentivement, comme le font mes 182 collègues, ce budget, vous vous apercevez qu'aussi bien en investissement qu'en fonctionnement la grande va vers les transports et les déplacements. Et je vais m'attarder quelques instants sur ce sujet. D'abord pour vous dire, Monsieur le Président, que, dans la séance du 12 juin, vous n'aviez pas été très heureux que nous ne votions pas la fameuse convention. On ne l'a pas voté pour une raison finalement très simple. Ce n'était pas parce qu'elle était mal négociée sur le prix. Ce n'est pas parce qu'elle était mal négociée sur les avancées sur le nombre de fréquences. Mais nous nous étions attardés longuement, et vous pouvez relire le compte rendu, sur la qualité de service, cette fameuse qualité de service dont on imaginait qu'elle n'était pas au niveau. Et on vous avait demandé, Monsieur le Président, pour voter cette convention, de décaler ce vote maintenant. Et je suis sûr que si on l'avait fait, il y aurait eu dans cet hémicycle beaucoup plus de gens qui n'auraient pas été favorables qu'à cette époque-là. Ce qui est fait est fait, on ne va pas y revenir.

Finalement, on consacre des sommes importantes sur l'investissement, mais je vais m'attarder sur le fonctionnement. Le fonctionnement, c'est finalement combien on met d'argent pour que les trains puissent circuler, grosso modo, arriver à l'heure de façon à ce qu'on puisse apporter un service du quotidien aux Néo-Aquitains. Aujourd'hui, on s'aperçoit que ce n'est pas au rendez-vous. On a eu quelques séances où on pouvait identifier telle ou telle ligne qui fonctionnait mal. Aujourd'hui, c'est quasiment toutes les lignes qui fonctionnent mal. Et, quand on regarde de près, ce n'est pas tellement l'infrastructure qui pose difficulté. Et, là, je me réfère au journal de TF1 où le directeur de la SNCF nous expliquait qu'il y avait, je cite, 54 rames accidentées ou en panne qui étaient dans les ateliers. Cela veut dire que nous allons pouvoir continuer à acheter des rames de manière indéfinie, mais si, derrière, il n'y a pas une maintenance de grande qualité, et là c'est la qualité de service que nous avons été justement intéressés à améliorer, on va pouvoir continuer à acheter, mais on aura toujours de vraies difficultés.

Alors, on a signé une convention, qui est sans doute beaucoup plus vigilante que la précédente. Mais il y a un deuxième élément, mes chers collègues, et je sais qu'on a un vrai débat entre nous sur ça. Au-delà du fait, et là moi je vous donne tout à fait quitus pour le faire, de ne pas payer la SNCF, c'est un des seuls moyens qui nous reste aujourd'hui, le deuxième moyen, comme on l'aurait en France vis-à-vis des autres pays du monde, c'est la dissuasion. Et, la dissuasion, c'est la mise en concurrence. C'est la mise en concurrence, mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Christophe, vous ne l'avez pas votée.

M. DUPRAT. - La mise en concurrence, on l'a voté, je suis désolé. On n'a pas voté la convention, ce qui est totalement différent. Si, c'est différent, totalement différent. Cela n'a rien à voir. On peut avoir une convention qui va sur une durée de vie parce qu'il y a la concurrence derrière. C'est totalement différent. La mise en concurrence apportera à notre opérateur historique une vraie défiance vis-à-vis de ce qu'il peut proposer parce que c'est là qu'est le problème. Parce que, finalement, excusez-moi de cet abus de langage, mais c'est pour détendre un peu l'atmosphère, Monsieur le Président, vous achetez des rames et votre Vice-président, il rame pour les faire circuler. C'est là qu'est notre difficulté. On a eu l'habitude, ici, de taper sur SNCF réseau. Pour une fois, ce n'est pas les plus en conditions mauvaises. C'est SNCF mobilité. Donc ce que j'ai envie de vous dire, Monsieur le Président, et je pense que tous les groupes seront d'accord avec moi, nous vous donnons mandat pour aller négocier avec la SNCF pour simplement qu'ils respectent leurs engagements. Et s'il faut les menacer de ne pas payer l'intégralité de ce qu'on a à leur payer, eh bien, menaçons. Et si vous nous faites passer une délibération comme quoi il faut ester en justice pour se défendre par rapport à cela, eh bien nous voterons cette délibération d'aller ester en justice.

Parce que cela ne peut se passer que de cette manière-là, cela ne pourra pas se passer autrement. Négocions avec la SNCF, ouvrons en concurrence, pas pour se faire plaisir, c'est simplement pour les usagers Néo-Aquitains qui prennent le train tous les jours et qui restent sur le quai.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Christophe. J'adore. Un, faisons attention, quand même. On a eu deux tempêtes, là, et les 45 rames qui étaient au garage avaient subi des chutes d'arbres, un certain nombre d'autres choses. Mais, pour le reste, je suis d'accord et vous savez que le bonus-malus de la convention a été considérablement élevé.

M. EMON. - Je crois qu'à toutes choses, il faut raison garder et surtout avoir un regard objectif sur les réalités du terrain. Je dis cela parce que cela a été passé sous silence jusque-là, sauf à l'instant, spontanément, par le Président, nous venons de traverser une période, avec la tempête, les pluies, où 200 arbres sont tombés sur 70 km de long, sur une ligne ce qui a immobilisé une cinquantaine d'engins TER dans nos ateliers. Cela ne relève pas de la défaillance ou de l'absence de travail des cheminots. Et, moi, je voudrais saluer comme on n'a pas, par habitude, parfois, le sens des choses, ceux qui, pendant cette période difficile d'inondations, de chutes d'arbres, de coupures d'alimentation électrique ont travaillé, je dirais en permanence pendant ces derniers jours. J'ai du mal des fois à le dire parce que j'imagine l'image dans laquelle se trouvaient ces gens-là pendant des nuits et des jours pour rétablir le service et le service public aux usagers. Moi je veux le dire parce qu'il y en a marre d'avoir des supputations sur lesquelles effectivement ces gens n'existeraient pas, ou ne feraient pas leur boulot. Et même ceux qui sont embauchés et qui ne sont plus au statut le font. Je veux dire qu'il faut savoir saluer cela, sinon nos débats, ici, ne seraient que hors réalité. Je voulais dire un petit peu avec ce que je ressens, forcément quand j'évoque ces questions-là et forcément que je connais de près. Donc il y a cet aspect qui est un aspect qu'on ne peut pas extérioriser des éléments de contexte.

Et ce sont des éléments, j'allais dire, nous qui sommes sur les indicateurs de régularité, de suppression de trains, de dysfonctionnement, puisque nous sommes régulièrement tous les deux ou trois mois, autour de la table, avec la SNCF, que l'on aborde. Et on y était, vendredi dernier, dans un copil nord puisqu'on a tracé le contexte régional avec deux comités de pilotage, un au nord et un au sud. Un au nord avec Charentes Limousin et un au sud avec l'Aquitaine. Je préside ces copils et j'ai donc autour de la table, d'une manière systématique et régulière, les acteurs de la chose, j'allais dire, ceux qui sont de nos services régionaux et qui travaillent régulièrement et en proximité avec ceux qui auront la charge de ces choses-là, au sein de la SNCF. On fait cela dans un climat d'objectivité, de responsabilité, mais je vais vous dire, comme je ne l'ai pas connu quand je suis arrivé ici, il y a quelques années maintenant. Ou avant dans l'ex-Poitou-Charentes. On a fait des progrès, dans cette Région,

je ne veux pas les passer sous silence. On a fait des progrès dans cette Région remarquables sur le développement du nombre de trains. On l'a évoqué avec le maire de Brive et puis l'agglomération de Périgueux. On est passé de 12 TER par jour depuis les derniers services à 18 par jour entre Brive et Périgueux. Nous le faisons sur une infrastructure qui n'est pas solide, nous le faisons sur une infrastructure qui nous pose des vrais problèmes de régularité et qui par moment est avec un matériel un peu usagé. X 72500 au dépôt de Limoges. Qui, effectivement, parfois plus souvent qu'à leur tour passent au garage. Nous tenons d'une manière volontaire et en même temps fragile, en même temps, l'exercice de tout cela. Nos derniers chiffres, avant la tempête, les choses que nous avons entre les mains, qui n'avaient rien de parfait, mais dans le contexte de la négociation, d'ailleurs, de la Convention, ont été, sur la réussite d'Optim'TER puisqu'on a fait l'ensemble des territoires, aujourd'hui, avec une croissance de voyageurs remarquable et on a tenu, dans bon nombre de situations, je dirais, la régularité et des niveaux bas de suppressions de train. Il y a des chiffres pour le prouver.

Ce que je dis est sous contrôle, sous les radars des techniciens de la Région. Qui contesterait ici les choses ? C'est comme cela que les choses se sont passées. Cela n'obère en rien les difficultés que nous avons et ce qu'il faut tenir d'une manière fréquente et systématique, dans les discussions avec la SNCF. C'est comme cela que cela se passe. Cela ne se passe pas toujours dans des copils, cela se passe aussi lors de coups de téléphone, de réactions spontanées. Et Renaud LAGRAVE en sait quelque chose de l'échange qu'il y a avec eux sur ces questions-là. Mais n'enlevez pas à la Nouvelle-Aquitaine et à tous ceux qui ont travaillé depuis des années à ces choses-là et sur lesquelles on a investi d'une manière extrêmement lourde. Et notamment sur la question du réseau. Ne leur enlevez pas les résultats qui sont les leurs parce que, à vouloir dire qu'une société est toujours mauvaise et que ces acteurs sont à discréditer, je ne sais pas quel résultat on aura. Et je ne suis pas le dernier pour porter la revendication, pour la défendre et aussi pour la motiver. Mais je n'aime pas que l'on tire sur l'ambulance. Je n'aime pas qu'on sacrifie l'intérêt général. Je n'aime pas qu'on sacrifie l'intérêt général et qu'on parle à la place de ceux qui ont compétence pour travailler sur ces choses-là.

Applaudissements.

M. COLOMBIER. - Mon cher collègue, je suis d'accord avec vous, nous sommes toujours admiratifs quand des pompiers éteignent un incendie ou qu'on remet des lignes électriques en État. Vous jouez sur l'émotion, c'est très beau, mais, bien avant les tempêtes, depuis des années, j'en suis ici un spectateur, dans cette institution, la SNCF ne tient pas ses engagements contractuels. Et les retards, Alain peut quand même en témoigner, sont là depuis des années et des années. Alors je crois qu'il faut aujourd'hui, et c'est vrai que notre

collègue des LR l'a dit tout à l'heure, je l'ai dit en premier, il faut aujourd'hui renverser la table, car je crois, malheureusement, que c'est le seul langage que la SNCF comprend.

M. LAGRAVE. - Je vous prie de m'excuser puisque j'ai été justement avec les SNCF et je voudrais commencer juste par dire qu'il serait de bon ton que chacun distingue ce qui se passe avec TER, c'est-à-dire avec SNCF voyages et ce qui se passe SNCF réseaux. Je veux juste dire, puisque l'information est que, je vous avoue que je la découvre, mais qu'elle est extrêmement importante à dire, les trois tempêtes successives que nous venons de connaître en Nouvelle-Aquitaine ont fait plus de dégâts sur le réseau ferroviaire que la tempête de 1999. Je vous avoue que, comme vous, je découvre ça et je viens de dire à la SNCF que ce serait bien qu'ils le disent. Je parle de SNCF réseaux, en l'occurrence. À l'heure où je vous parle, il y a donc 57 rames sur les 194 qui sont immobilisées du fait de tous les dégâts qu'il y a eu pendant la tempête. 57 rames sur 194. Donc, pour celles et ceux qui font une équation, quand vous avez 750 trains qui circulent par jour, que vous avez 57 rames en moins, vous voyez exactement de quoi on parle et le résultat est celui qui est aujourd'hui pour l'ensemble des voyageurs de Nouvelle-Aquitaine, qui sont au nombre de 95 000, aujourd'hui, une catastrophe, avec des taux de suppression qui avoisinent les 5 % et avec des taux de régularité qui sont inédits dans la Région puisqu'ils sont tombés en dessous de 80 %. Donc les chiffres sont là, et je me permets juste de dire aux uns et aux autres que, avant la tempête, avant les trois tempêtes successives, nous avions des taux de régularité sur un certain nombre de lignes qui avoisinaient les 96, avec une moyenne qui était aux alentours de 92. Et je vous rappelle que la convention qui nous lie actuellement est à 93,5. Donc on n'était pas très loin de ce qui était dans la convention.

La prochaine convention qu'on a adoptée en juin est effectivement à 95. Et j'ai tendance à vous dire que SNCF voyageurs est en train de faire en sorte de pouvoir sortir le maximum de rames. Il y en aura 164 qui seront en circulation à partir de la semaine prochaine et qui permettront d'améliorer évidemment le plan de transport par rapport à ce qu'il a été depuis maintenant 2 mois. Là où il y a débat et où, je pense, on peut se retrouver, mais qui n'est en aucun rapport avec la convention actuelle et la future convention puisqu'elle est avec TER, il est extrêmement simple, et il est avec SNCF réseaux. Est-ce qu'il va y avoir, dans les années qui viennent, des moyens différents pour SNCF réseaux ? Est-ce que ce débat est entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la SNCF réseaux ? La réponse est non. Nous, comme vous le savez, nous payons des péages. On passe de 63 millions à 85, millions avec une augmentation de ces péages due au principe que nous dénonçons année après année, jour après jour, du contrat de performance signé juste avant les élections présidentielles de la dernière fois par le ministre des Transports, qui prévoit le retour à l'équilibre de SNCF réseaux en 2024. Ce qui a occasionné des licenciements massifs à SNCF réseau. Ce qui a

occasionné la baisse des travaux de la part de SNCF réseaux, ce qui occasionne aujourd'hui des perspectives d'augmentation des travaux dues à l'inflation, mais aussi au retour à l'équilibre qui est demandé par l'État et avec, aujourd'hui, un certain nombre d'éléments qui nous font penser que, si le contrat de performance est revu puisqu'il est annoncé par le ministre, nous verrons bien ce qu'il en est, si le compte y est dans le cadre du contrat de plan État-Région, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et nous verrons bien ce qu'il en est, et si les moyens sont donnés à SNCF réseaux de pouvoir entretenir et régénérer les voies et, surtout, d'avoir un plan d'urgence sur une question essentielle qu'est la signalisation, alors nous devrions retrouver la normalité dans la régularité des trains.

Mais ne confondons pas les débats, chers collègues, entre la convention que nous avons signée, sur laquelle, je crois, tout le monde a été exigeant, dans cette enceinte, avec 95 % de régularité, moins de 1 % de suppression due à TER, et la question du réseau qui n'est pas une question néo-aquitaine. Mais je veux vous dire que, les taux de régularité dont je parle aujourd'hui, en Nouvelle-Aquitaine, et j'ai les chiffres ici pour toutes les Régions françaises, sont exactement les mêmes, à l'exception d'une seule Région. Toutes les Régions sont impactées par ce qui s'est passé sur les deux derniers mois et certaines dirigées par d'autres que nous et d'autres bords politiques que nous, d'une manière encore pire. Tout simplement parce que le phénomène que nous venons de vivre avec les tempêtes a aggravé encore plus le fait qu'il y avait un manque d'entretien du réseau. Donc ne nous trompons pas de combat. La discussion qu'on a eue avec TER, elle est derrière nous. La discussion que nous avons avec SNCF réseaux, elle est devant nous, à l'occasion du contrat de performance, du contrat de plan État-Région et de ce qui sera fait demain pour SNCF réseaux.

M. COSTE. - Je pense que l'inaction et le résultat que les usagers ont au quotidien sont illustrés par l'incapacité de votre majorité et de ce qu'on vient de voir et d'entendre dans cet hémicycle. Vous avez voté une convention. On fait l'amalgame, ici, entre la SNCF et, de suite, quelques cheminots très corporatistes prennent ça pour eux et viennent nous expliquer avec de grands applaudissements, avec de grands applaudissements. Sur TF1 c'est quand même la réalité... Vous avez déporté le débat sur le débat corporatiste de cheminots qui, soi-disant, auraient été accusés de ne pas faire... Jamais il n'a été entendu cela dans cette Assemblée. Je tiens à le préciser, Monsieur. Il faudrait quand même que vous respectiez, Monsieur, aussi, ou que vous écoutiez ce que disent les uns et les autres. Ce ne sont pas des leçons, c'est juste remettre les choses à leur place. Nous, on est derrière les cheminots comme tout le monde. On sait qu'ils font leur travail, vous n'en avez pas le monopole. Un Renaud LAGRAVE qui, après avoir mis un grand « coup de gueule » dans tous les médias et devant tout le monde, vient nous expliquer que, finalement, tout va bien avec la SNCF et

que c'est la faute de l'État. Voilà la réalité de pourquoi les usagers, aujourd'hui, avec cette majorité, se retrouvent à quai, mettent, comme jeudi, 06h30 pour faire Bordeaux-Brive et je vous en passe et des meilleurs. Merci, Messieurs, continuons comme ça. Il ne faudra pas s'étonner de voir qui est dans le TGV.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT. - Je trouve, cher Pascal, vous qui dirigez un Département, quand même, et on sait que c'est toujours compliqué quand on met en place des politiques publiques, mais, s'il y a une chose sur laquelle on ne peut pas douter et du Vice-président et de ses collègues, et de moi-même, par rapport au réseau ferroviaire et qui, en plus, se passe dans toutes les Régions, dans toutes les Régions françaises, avec toutes les sensibilités politiques, c'est bien que tout le monde met la pression pour avoir le meilleur service public. Maintenant, il y a un élément que Christophe DUPRAT a évoqué, sur lequel on a débattu et sur lequel, pardon de le dire, mon cher Pascal COSTE, mon cher ami, vous avez, à votre initiative, fait largement flancher le groupe LR à une des précédentes plénières.

M. COSTE. - Et on avait raison.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien sûr que non. Bien sûr que non, parce qu'on serait aujourd'hui dans une « mouise » totale, parce qu'on n'aurait pas pu régler le problème et qu'on aurait été obligé de mettre la SNCF dans une situation insupportable, impossible à mettre tout en concurrence du jour au lendemain. Martine PINVILLE pour conclure notre débat particulièrement « lfisé ».

Mme PINVILLE. - Merci, Président. Je vais de revenir au débat budgétaire et je veux tout d'abord remercier Sandrine DERVILLE et ses équipes pour la présentation du budget et la clarté, toujours, de ses propos. Budget qui a été établi, une fois encore, dans un contexte des plus difficiles. En effet, les conséquences des différentes crises ont lourdement impacté nos sections d'investissement et de fonctionnement, et notamment les chocs inflationnistes et énergétiques qui vont encore générer des surcoûts en 2024. Si les collectivités ont été au rendez-vous tout particulièrement la nôtre, la Nouvelle-Aquitaine, le fait est de constater que les Régions n'ont reçu aucun soutien de l'État, faisant du bloc régional celui dont les finances sont aujourd'hui les plus dégradées. Avec une dynamique des ressources en berne, le seul levier dont disposent les Régions est l'emprunt. Mais, avec le renchérissement des taux d'intérêt, la situation fait peser une menace sur nos ratios financiers. Sandrine nous l'a exposé. C'est pour cette raison que nous avons dû opérer des choix politiques forts pour porter les ambitions de Néo Terra tout en maîtrisant la trajectoire et les objectifs fixés lors des orientations budgétaires. Ainsi, à travers ce budget, la Région s'engage encore plus fortement dans la transition de ses politiques, notamment dans le cadre de la démarche du

budget vert. Les experts nous l'ont démontré en novembre dernier et le diagnostic est sans appel, nous devons concentrer nos efforts en faveur de la planification écologique, sans pour autant opposer la transition écologique, respect de nos compétences et maîtrise de la trajectoire budgétaire. Les investissements régionaux ont vocation, à terme, à générer les économies de demain.

Mais si la Région veut réellement répondre à l'urgence du dérèglement climatique, il lui faut effectuer une priorisation de ses actions qui est bien visible à travers ce budget. Ainsi, le niveau d'investissement restera soutenu de façon à respecter les priorités et les projets phares de la mandature pour que la Région soit au rendez-vous de la santé globale, des mobilités bas carbone, du quotidien, de l'innovation et de la reconquête technologique. De l'emploi et de la jeunesse, de l'aménagement des territoires sans grever ses futures capacités à agir. En résumé, je dirais qu'en dépit d'un contexte particulièrement dégradé, nous avons réussi à garder un niveau d'investissement suffisamment ambitieux au regard des besoins et projets à mener, en priorisant et en maîtrisant fortement les dépenses de fonctionnement. Ce budget nous permettra d'être au rendez-vous des grands enjeux de 2024 en concentrant les efforts de la Région sur les ambitions Néo Terra, cette cohérence et cette continuité politique nous permettront de tenir le cap. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, mes chers collègues, je pense que nous avons terminé l'examen, le débat global. Je vous propose de lever la séance pour aller déjeuner. Il y a les amendements. Donc je vous propose de prendre une heure pour aller déjeuner et nous prenons le vote du budget à notre retour. Bon appétit.

PAUSE DEJEUNER

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais que l'on reprenne les amendements que j'ai demandé de classer non pas en fonction de l'ordre d'arrivée, mais en fonction des chapitres, si vous voulez bien. Donc, le premier amendement porte sur une sécurité sociale de l'alimentation. Donc, est-ce que, au niveau du groupe EELV, il peut y avoir une présentation rapide parce que tout le monde a sous les yeux l'amendement ?

M. TRIFILETTI. - Très bien. J'ai quatre minutes, mais je vais essayer de le faire...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non...

M. TRIFILETTI. - Je vais essayer de le faire en moins de deux. On va le faire en moins de deux, tout en sachant que cette thématique, quand même, de la sécurité sociale alimentaire vaut peut-être plus que deux minutes. Mais je vais le faire en deux. Donc, un constat,

Monsieur le Président, chers collègues, c'est que le budget de la Région n'est pas à la hauteur de l'urgence sociale.

M. LE PRÉSIDENT. - Ça, on le sait.

M. TRIFILETTI. - On a essayé de l'expliquer tout à l'heure. Pour preuve, il ne mentionne pas une seule fois, si on tape dans les mots clés, vous pouvez essayer, si on tape le mot « faim », il ne ressortira pas une seule fois. Alors que, on le sait, des associations telles que la Banque alimentaire et les Restos du cœur sont submergés. C'est pourquoi nous vous proposons, une fois encore, de mettre en place une sécurité sociale de l'alimentation. Et, cette mesure, elle est régulièrement recommandée par le CESER. Et cela permettra de rendre le droit à l'alimentation effectif. L'idée est de soutenir, en parallèle, la demande des agriculteurs néo-aquitains, par la construction d'une filière locale exemplaire. Via cet amendement budgétaire de 3 millions d'euros, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à soutenir ces démarches innovantes en devenant la première Région à s'impliquer dans le concept de territoire zéro faim ou territoire zéro précarité alimentaire qui, à l'instar de celui de territoire zéro chômeur, pourrait démontrer toute sa pertinence. Et je suis à une minute 30, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Quelle est l'explication de vote du groupe majoritaire ?

Mme PINVILLE. - Le groupe majoritaire est opposé à cet amendement.

M. ROBERT. - Le groupe centriste également. Pour vous dire quand même que, derrière cette appellation « territoire zéro », il y a beaucoup d'affirmations au présent. On est un peu mal à l'aise avec ces concepts. Il me semble que, d'abord, on met en œuvre, on promet, on voit où on arrive. Mais, décréter un territoire zéro faim me semble être un nom un peu fallacieux, surtout que la politique n'a pas besoin de ça en ce moment. Mais nous serons contre cet amendement.

M. BACHÉ. - J'avoue que je suis un peu perdu. On rentre de déjeuner et on arrive comme ça. Sauf que, sur le fond politique, je ne suis pas perdu. Parce qu'on nous dit « sécurité sociale élémentaire » et il y a tout un tas de choses qui sont aujourd'hui en discussion. Il y a des collectivités qui s'étaient engagées pour expérimenter cela et qui se sont retirées. Moi, la question que je me pose, c'est le fond politique, sur cette proposition. Ça veut dire quoi, en termes financiers ? On nous dit 3 millions, si j'ai bien compris. Comment on fait si on n'a pas de ressources nouvelles. C'est la première des questions. Et, si, moi, en tant qu'individu, on vient me dire « on vient te ponctionner 150 balles » parce que c'est comme ça, je connais un peu la question, pour le redonner à je ne sais trop qui, c'est un manque de pouvoir de vivre pour moi. Et, donc, la question, il ne faut pas la poser ici. Il faut que ce soit posé au niveau de l'État et au niveau du gouvernement en termes financiers. Cela n'a pas lieu d'être en

termes de proposition ici à la Région Nouvelle-Aquitaine, ou dans l'ensemble des collectivités. Sinon, ce serait se dédouaner des difficultés des gens, des difficultés de vie et d'accès au travail de chacune et chacun d'entre nous.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste, je reprecise, pour celles et ceux qui sont arrivés après la réouverture de cette séance, que j'ai demandé de classer les amendements en fonction des chapitres auxquels ils s'adressent.

Mme RECHAGNEUX. - L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 garantit effectivement le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer à l'homme sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement et les soins médicaux. En Nouvelle-Aquitaine, on l'a vu avec le rapport du CESER, entre 2,2 et 2,3, millions de personnes sont en situation de pauvreté ou vulnérables, car exposées au risque de pauvreté, soit plus d'un tiers des habitants de notre région. On le voit donc, le droit à l'alimentation n'est pas suffisamment satisfait dans notre pays. Oui, il faut accompagner ceux qui n'ont pas les moyens de se nourrir et c'est ce que nous faisons d'ailleurs en finançant les banques alimentaires. Mais la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation au niveau régional créerait une distorsion de plus entre les Régions riches et Régions pauvres. Les Régions, d'ailleurs, n'ont pas vocation à s'emparer d'une compétence en matière d'action sociale. La solution est globale et non sectorielle puisque la crise est endémique. Atteindre la souveraineté alimentaire devrait être la boussole pour toutes nos politiques publiques en matière d'agriculture et d'aménagement du territoire. Il faut lutter contre les traités de libre-échange dans lesquels l'agriculture est devenue une véritable variable d'ajustement, ce qui pénalise de fait les agriculteurs français qui se voient imposer des normes bien plus contraignantes que dans les autres pays. Il faut également imposer une part de 80 % de produits français dans toutes les cantines et plus largement dans la restauration collective pour favoriser les circuits courts et le localisme. Et, pour que les prix de l'alimentation cessent d'augmenter, il faut conforter notre production agricole et il faut également, comme nous le proposons, appliquer un taux nul de TVA sur un panier de soins de première nécessité. Enfin, la stratégie européenne de la ferme à la fourchette que vos collègues ELV ont soutenue au Parlement européen impose la production, d'ici 2030, de 25 % d'agriculture biologique, ce qui aura nécessairement un impact sur les prix de l'alimentaire qui sont déjà très élevés. Donc, vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons, nous voterons contre cet amendement.

M. GUERIN. - Très bref. On votera contre tous ces amendements. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°7 porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRÉSIDENT. - L'amendement numéro 6 dans le chapitre 934, soutien aux lanceurs d'alerte.

Mme BOURDIN. - Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi, pour défendre cet amendement, de vous raconter une histoire tout en ayant une pensée très tendre pour notre amie Michèle RIVASI, brutalement décédée le 29 novembre dernier, qui avait, pendant 14 ans, au Parlement européen, été la voix de ces lanceurs d'alerte. Un peu avant l'exode urbain consécutif à la pandémie du COVID, Alice et Mathieu ont décidé de prendre la tangente, de quitter la grande métropole pour aller s'installer dans le sud de la Charente-Maritime, privilégier la qualité de vie. Et reconnecter la famille avec la nature. Alice et Mathieu ont fait de brillantes études à Bordeaux et Paris, ont rejoint des postes à responsabilités dans des entreprises de renom. Lui dans l'énergie atomique et elle comme dessinatrice dans l'industrie automobile. Avec l'agrandissement de la famille en 2019, ils investissent dans une belle demeure à la sortie d'un village d'à peine 900 habitants. Tous les jours, ils bénissent le choix qu'ils ont fait pour leur santé et celle de leurs enfants. Cela fait presque 2 ans que ces jeunes néoruraux ont adopté leur nouvelle vie et épousé les plaisirs des activités en plein air quand ils découvrent que la friche industrielle située à 100 mètres de chez eux et abandonnée depuis 70 ans, a été rachetée par un industriel qui envisage d'y installer une centrale à enrobés. D'abord vexés à cause de la perte de valeur potentielle de leur investissement immobilier que cette installation fait courir, ils se ravissent et se réjouissent en pensant aux créations d'emplois dont le territoire, qui en a bien besoin étant donné son taux de chômage alarmant, va pouvoir bénéficier. Pour en savoir davantage, pourtant, ils se rendent un soir à une réunion publique dans laquelle ils...

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît, on n'est pas à *France Inter*. Si vous voulez bien revenir au sujet.

Mme BOURDIN. - Vous n'aimez pas mon histoire, Monsieur ROUSSET ? J'ai le droit à 4 minutes, me semble-t-il, est-ce que je peux raconter la fin de mon histoire ?

M. LE PRÉSIDENT. - Vous pouvez abuser, mais vous lasserez.

Mme BOURDIN. - Donc la population est furieuse contre le projet, fustige les impacts sonores et les pollutions de l'air induites. Ils parlent de substances reconnues cancérigènes par l'OMS et le CIRC. Alors, le couple s'informe, se renseigne sur les impacts écologiques et sanitaires d'une telle exploitation. Ils consultent de nombreux documents, notamment les risques pointés du doigt par l'autorité environnementale pour l'autorisation d'exploiter une ICPE dans un projet en tout point similaire. Quel air allaient-ils respirer quotidiennement ? Fallait-il renoncer au potager qu'ils avaient créé avec les enfants l'été dernier ? Qu'en était-il des animaux sauvages en proximité comme la famille d'écureuils qui avaient pris l'habitude de leur rendre visite ? Qu'en était-il des risques d'incendie et d'explosion ? En un mois, aidé par de nombreux voisins et voisines très inquiets, Mathieu créa une association de riverains réclamant la transparence sur les impacts réels de cette implantation. Dans l'attente de préparer un recours en justice, il lance une pétition pour dénoncer la présence probable d'oxyde de soufre, d'oxyde d'azote...

M. LE PRÉSIDENT. - Il vous reste 30 secondes.

Mme BOURDIN. - De monoxyde de carbone, de métaux lourds, arsenic plomb, hydrocarbures aromatiques polycycliques, de benzène dans les fumées émises. Un matin, Alice réceptionne un recommandé au nom de Mathieu. C'est le tribunal. Pourtant, le recours est toujours en phase d'écriture et n'est pas déposé. C'est en apprenant qu'une plainte a été déposée contre lui en qualité de président de l'association, une plainte pour diffamation que Mathieu prend conscience de ce qu'il encourt.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez terminé les quatre minutes.

Mme BOURDIN. - Du danger qui pèse sur sa vie et celle de sa famille. Mais parce que vous m'avez interrompu, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc, je vous propose de passer au vote. Je vous propose de passer au vote. Je vous remercie. Vous avez utilisé parfaitement votre temps de parole.

Mme BOURDIN. - Vous m'avez interrompu, Monsieur le Président, mon propos tient en quatre minutes. Je termine.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela fait 4 minutes 17.

Mme BOURDIN. - Je termine, j'en ai pour 30 secondes. Il y a eu des interruptions. Vous m'avez interrompue, s'il vous plaît, laissez-moi raconter mon histoire.

M. LE PRÉSIDENT. - Ça suffit. Arrêtez de vous moquer de cette Assemblée.

Mme BOURDIN. - Je ne me moque pas de cette Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. - Les histoires personnelles, on n'en a pas besoin.

Mme BOURDIN. - Ce n'est pas une histoire personnelle. C'est un témoignage. Les Néo-Aquitains n'intéressent personne dans cette Assemblée, vraisemblablement.

M. LE PRÉSIDENT. - Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Cela fait la deuxième fois qu'on a ce genre d'amendements puisqu'on l'a eu à Néo Terra. Et, moi, je souhaite renforcer ce que nous avons dit dans le cadre de Néo Terra et dire tout simplement que, des lanceurs d'alerte, nous sommes tous des lanceurs d'alerte et moi, j'en suis, particulièrement. Écoutez ce que je vais vous dire. Et je vais prendre à témoin mon avocat, Jean-François BLANCO, qui m'a défendu à l'époque parce que j'étais un lanceur d'alerte dans mon entreprise par rapport à des problèmes de pollution parce que j'étais syndiqué à la CGT. Donc, si vous avez envie d'être lanceur d'alerte, syndiquez-vous.

M. ELOPHE. - Je ne vais pas raconter une histoire. Je ne vais pas vous raconter d'histoires, du moins. Sous couvert de vouloir aider des prétendus lanceurs d'alerte, les écologistes font preuve comme d'habitude de mauvaise foi flagrante. Dans cette nouvelle manœuvre, ils cherchent encore à annuler les crédits de financement du grand projet Sud-Ouest GPSO. Malgré les critiques que nous avons concernant son financement, le GPSO est un projet d'avenir destiné à dynamiser notre région. Soutenir ce projet, c'est promouvoir le dynamisme local et offrir des perspectives prometteuses pour les Néo-Aquitains. Leur agenda est motivé par des considérations idéologiques plutôt que par le véritable intérêt des Néo-Aquitains. On ne comprend que trop bien à qui vous pensez lorsque vous parlez des lanceurs d'alerte, des militants extrémistes qui saccagent tout et sont, à l'évidence, des hors-la-loi. Il est tout à fait inadmissible que notre collectivité soit responsable de s'impliquer dans la prise en charge d'agissements de personnes qui sortent du cadre légal. Cela est valable, par exemple, pour des entités telles que l'association L214, mais également pour vos amis ultraviolents des Soulèvements de la terre. Le maintien de la sécurité et le respect du droit sont des principes fondamentaux qui revêtent une importance cruciale aux yeux des Français. Ils constituent des piliers d'une société démocratique assurant la protection des individus et le bon fonctionnement de l'État de droit. De telles prises de position s'opposent à celles soutenues par une grande majorité de Français et ne doivent en aucun cas être soutenues par notre région. Nous voterons contre cet amendement scandaleux.

Mme BOURDIN. - Pour répondre, je dirais que la liberté d'expression n'a pas de prix, mais qu'elle a parfois un coût, Monsieur.

Mme WEBER. - Nous l'avons déjà rappelé le 13 novembre dernier, à l'occasion de la séance plénière Néo Terra, puisque vous aviez déposé quasiment le même amendement. Donc, je vais faire quasiment la même réponse. Nous agissons déjà et plus largement que proposé en accompagnant les associations et les chercheurs de Nouvelle-Aquitaine par le règlement d'intervention de soutien à la vie associative, d'abord, qui a été ajusté en 2023, afin de venir plus particulièrement en aide aux projets répondant aux objectifs de Néo Terra. À ce titre, nous soutenons et finançons l'ensemble des associations à hauteur de 237 millions d'euros en 2022, quelles qu'elles soient, indépendamment de leur positionnement. Parmi elles, entre autres, 120 associations environnementales ont été subventionnées en 2022 pour 10 millions d'euros, y compris des lanceuses d'alerte comme Surfrider, SEPANSO, SEPAC ou la LPO. Sur le volet recherche, par ailleurs, la Région soutient fortement les programmes de recherche qui présentent des retombées significatives et jouent le rôle d'éclairer nos concitoyens sur un état de fait tel que notre soutien au programme scientifique de grande ambition régionale. Sur le littoral, la forêt, les maladies infectieuses, l'eau, etc. Ainsi, nous ne nous contentons pas de créer un fonds de soutien pour les lanceurs d'alerte qui s'engagent pour la défense de l'intérêt général, mais venons bien en aide à l'ensemble des associations et des chercheurs qui s'engagent pour la défense de l'intérêt général, sans faire de tri ni de distinction, en rappelant tout de même que, après avoir effectué un chiffrage à l'échelle régionale, l'accompagnement d'environ 10 lanceurs d'alerte par an en Nouvelle-Aquitaine représenterait un coût de 750 000 euros en plus. Donc, nous nous voterons une nouvelle fois contre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix en rappelant que, a priori, cet amendement est totalement illégal et que le contrôle de légalité nous empêcherait de le créer. Y a-t-il des votes pour ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°6 porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite sur le chapitre 906, en fonctionnement, et 936 en investissement, toujours par le groupe ELV, « se donner les moyens de distinguer le financement de l'agriculture biologique des autres modèles agricoles ».

M. DEWAELE. - Chers collègues, concernant l'intérêt de la labellisation en agriculture biologique et en même temps de l'impact négatif de la production sous le label dit « haute valeur environnementale », la plupart des experts nous donnent raison. De même, le dernier rapport Néo Terra montre que les exploitations en HVE ont doublé. Il est extrêmement facile d'avoir ce label en remplissant un simple dossier, en fait. En parallèle, les achats des pesticides ont continué à augmenter alors que, malgré tous les bénéfices qu'elle procure, elle, l'agriculture biologique est en difficulté. Elle est pourtant garante de la santé globale. Depuis, nos agriculteurs et la population jusqu'à la biodiversité, l'air et les sols. Cet amendement sans incidence financière vous propose donc de distinguer les enveloppes financières fléchées vers la filière bio du reste des subventions HVE compris. L'objectif est simple, évaluer la raison de l'échec de la politique régionale agricole. C'est d'ailleurs un exercice que les services font partiellement dans un certain nombre de dossiers. Nous les en remercions. En plus de faciliter la mise en place du budget vert, généraliser ce travail et agréger l'ensemble permettra une meilleure lisibilité et la sortie du flou qui associe le plus vertueux comme le plus décrié dans les enveloppes financières. Nous vous demandons donc de voter cet amendement pour faciliter l'identification de l'agriculture biologique et ainsi favoriser les marqueurs positifs du nouveau budget vert. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Avant de donner la parole à qui veut la prendre, je veux préciser deux choses. Un, il n'est pas si facile de distinguer entre les chapitres ce qui va au bio ou ce qui ne va pas au bio. Cela va être un travail considérable. Donc, vous dites que c'est sans coût. Ce n'est pas vrai. En tout cas, tout le monde félicite les services, mais, là, vous mettez une charge supplémentaire sur les services. Deuxièmement, il est faux de dire que HVE n'est pas une trajectoire de baisse des pesticides. L'augmentation des pesticides ne signifie pas qu'HVE n'a pas apporté des orientations, même si ce n'est pas suffisant. Troisièmement, on ne peut pas lier la difficulté de l'agriculture biologique, aujourd'hui, à cette absence d'action régionale. Je rappelle que dans la précédente gestion des fonds européens, nous avons maintenu et développé l'aide au maintien du bio que le gouvernement, à travers les MAEC a recentralisé et a supprimé. Alors même que, aujourd'hui, alors qu'il y a des difficultés dans l'agriculture biologique et que certains agriculteurs biologiques ont envie de se repositionner et de revenir en conventionnel, il y a un vrai problème. Donc, quand on analyse une solution, il faut l'analyser jusqu'au bout. Jusqu'au bout. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, allez-y.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, sur le principe, cet amendement vise à mieux évaluer les politiques publiques à destination de l'agriculture biologique, ce qui

est une bonne chose. Cependant, l'exposé des motifs est peu clair. Y est évoquée, à la première phrase, une « stagnation qui augmente ». Comprendra qui pourra. Et est déconnecté du contenu d'amendement. En effet, il s'agit d'un énième dénigrement de l'agriculture conventionnelle et du label HVE par le groupe écologiste, alors que celle-ci reste une des meilleures agricultures au monde bien que perfectible, car imparfaite comme toute chose. Ainsi, le groupe RN s'abstiendra sur cet amendement.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, merci. Une explication de vote sur cet amendement. D'abord, rappeler que si nous avons voté le soutien à la filière bio pour les exploitations déjà installées, nous redisons ici qu'aujourd'hui de nombreux Néo-Aquitains ont du mal à se nourrir, ne peuvent accéder au bio et que beaucoup d'agriculteurs vendent leurs produits fabriqués à des coûts du bio de manière déclassée, à savoir au prix du conventionnel. Ensuite, HVE est une trajectoire, offre une trajectoire extrêmement positive, donc nous sommes extrêmement favorables à ce que ce dispositif perdure. Enfin, lorsque nous avons nos GIA et nos commissions permanentes, il y a une distinction qui est déjà faite sur les accompagnements en bio et en HVE. Donc nous ne voyons aucun intérêt à cet amendement et donc ne le voterons pas. Merci.

Mme LEBRAUD. - Nous accueillons favorablement l'intention de cet amendement qui met en lumière le caractère essentiel de l'agriculture biologique pour l'environnement et la santé. Reconnaître la valeur du bio et sa démarche est primordiale pour nous et cela se reflète dans notre vote. Cependant, je tiens à le rappeler comme le Président, tout à l'heure, il est tout aussi important de ne pas dévaloriser l'agriculture conventionnelle et le label HVE qui contribuent également à nos objectifs de durabilité. Donc, pour le groupe majoritaire, nous voterons pour cet amendement. Notre approche vise à valoriser toutes les pratiques agricoles qui s'engagent vers un futur plus durable, sans opposer les différents modèles.

M. BACHÉ. - Nous accompagnerons le vote.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Qui est pour cet amendement ? Qui vote favorablement ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Alors il faut compter. Donc on y arrive ? L'amendement est adopté. Je signale quand même qu'il y a eu, mais vous avez eu une rectification puisque dans l'amendement ELV, le Chapitre 63.12 action collective et innovation a été retiré de l'amendement. Action collective et innovation. Le groupe ELV ayant donné son accord.

Vote sur l'amendement n°1 porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

- **CONTRE : Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT ADOPTE A LA MAJORITE

Non-participation au vote : PS/Place Publique/Apparentés (1)

Mme REQUENNA. - Lequel, Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT. - Quand on prend l'amendement, il y a action collective et innovation bio, parce qu'il y a les CUMA, etc. Il est totalement impossible de calculer tout ce système-là. En, plus, il faudrait qu'on mette en bio tout le cluster biosourcing bio-innovation qui gonflerait considérablement la part de l'agriculture bio.

M. ROBERT. - C'est retiré, président ? Cette ligne-là est retirée ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

M. ROBERT. - D'accord. Après le vote, vous nous dites que cette ligne-là est retirée. D'accord.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est 6312.409.30.70. On a restauration collective 100 % bio du groupe ELV. C'est chapitre 936. Allez-y.

Mme SARRAZIN. - Monsieur le Président, chers collègues, comme le disait Virginie LEBRAUD à l'instant, l'agriculture biologique n'est pas un simple mode de production comme les autres. C'est un véritable outil fort de politiques publiques qui nous fournit une alimentation sans résidus de pesticides, préserve la qualité de l'eau que nous buvons, protège la biodiversité et lutte contre le changement climatique. C'est un véritable outil, aussi, de santé publique, notamment pour nos enfants et les agricultrices et agriculteurs qui pratiquent leur métier tous les jours. C'est pourquoi la Région ne peut pas laisser le développement de l'agriculture biologique à la seule main invisible du marché et au raisonnement offre-demande. Comme le disaient à la dernière séance plénière certains collègues, il y a une conjoncture difficile, mais il y a aussi un soutien de l'État qui s'étirole. Et notre Région doit donc peser de tout son poids. La restauration publique est le levier fort de

soutien à la bio que nous avons en main. Notre amendement propose donc de réaffecter les CPAE de 3 millions d'euros supplémentaires pour se donner les moyens d'atteindre plus vite l'objectif de 100 % de restauration collective en bio en Nouvelle-Aquitaine. Auquel nous pourrions ajouter un objectif réaliste de 75 % d'origine régionale.

Dans notre amendement, nous précisons les engagements suivants. Tout d'abord, se réunir dès le début 2024 avec tous les acteurs bio et agricoles en général, pour déterminer différents paliers, dans un calendrier pluriannuel réaliste pour atteindre cet objectif. En première étape, il faut, dès 2024, atteindre le minimum de 20 % de bio dans tous les lycées de la Région, comme l'exige la loi Egalim. Deuxième engagement, un soutien régional beaucoup plus important à l'installation, la conversion et la production bio, en particulier de production végétale bio et, plus globalement, à la structuration des filières bio régionales qui en ont en ce moment bien besoin. Il existe 4 plateformes régionales qui sont prêtes à faciliter la mise en lien de volumes conséquents entre la production et les acheteurs publics, en garantissant des prix équitables et rémunérateurs pour les producteurs bio. Et, enfin, troisième engagement, un grand plan d'accompagnement et de formation des acheteurs, des gestionnaires, en particulier dans les lycées, sur les marchés publics, l'allotissement, le potentiel des filières régionales, et un soutien plus grand aux groupements d'achat. Il s'agit aussi de mieux former, voire étoffer les équipes en cuisine des lycées, de leur fournir l'équipement manquant et de les accompagner pour faire évoluer les menus en raisonnant les coûts, notamment par l'introduction plus large de protéines végétales qui sont moins chères que les protéines animales. La Région peut s'appuyer pour cela sur des exemples. On a des lycées qui sont déjà en avance. Par exemple, le lycée professionnel horticole Le Petit Chadignac, à Saintes, qui propose déjà plus de 65 % de produits bio dans sa cantine. Mettre les moyens, se fixer un calendrier collectif, c'est concrétiser une intention politique forte à la hauteur des enjeux. Faisons comme Sainte-Marie-de-Ré, qui intègre déjà 96 % de produits bio dans sa cantine ou comme le SIVU de Bordeaux Mérignac qui prépare plus de 23 500 repas par jour et intègre 55 % de bio fin 2023, soit +26 % en 3 ans. C'est d'ailleurs là que sera signé le pacte ambition bio ce vendredi. C'est pour toutes ces raisons que nous vous proposons donc cet amendement aujourd'hui.

M. DUPRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, on a déjà eu ce débat à la précédente séance, quand on a parlé de Néo Terra. Cela part d'un bon sentiment, mais un certain nombre de conseillers régionaux qui sont dans cette salle sont aussi des élus municipaux ou communautaires, ou autres, et ils gèrent des cantines. Et la gestion de ces cantines, c'est extrêmement compliqué, non pas par volonté ou non-volonté. C'est le coût et, deuxièmement, c'est la ressource. Parce que, dire que l'on va mettre ça dans les uniquement dans les lycées, cela ne sert à rien. Il faut le faire en même temps dans les

collèges. Il faut le faire en même temps dans toutes les écoles, sinon cela n'a strictement aucun intérêt. Et nous n'avons pas aujourd'hui la ressource ni financière ni d'ingénierie pour pouvoir le faire. Même si on adhère à des groupements de commandes. Alors, qui va payer ? Parce que c'est ça, finalement, la vraie question. Qui va payer ? Les parents, dont un grand nombre n'arrivent déjà pas à payer les factures de restauration scolaire et qu'on est en train, dans toutes les communes, dans les CCAS, dans les fonds du collège, dans les fonds du lycée, d'abonder dans ce sens-là ? Et puis, comme vous venez de le dire, moi, j'ai un vrai problème avec un certain nombre de vos propos. « Il faut remplacer l'alimentation d'origine animale par l'alimentation végétale ». Mais, moi, cela me pose un problème dans la première région agricole de France. Je n'ai pas envie qu'on soit à la tête, à la fin, des régions agricoles sous prétexte qu'on veut changer la vie, non pas par la voie démocratique, mais par la voie, comme vous l'avez décidé, d'obligation. Aujourd'hui, nous sommes une région agricole, et on doit faire travailler nos agriculteurs de proximité ou pas de proximité et ne pas imposer une alimentation qui serait nutritivement moins bonne.

M. GUIBERT. - Comme l'a dit mon collègue, précédemment, Monsieur DUPRAT, nous avons déjà eu largement le débat sur la place du bio dans nos cantines scolaires lors de la séance plénière dédiée à Néo Terra 2. Donc je ne vais pas développer outre mesure. Cependant, je tiens à rappeler à nos collègues écologistes qu'il serait grand temps d'arrêter de s'enfermer dans une opposition caricaturale et contre-productive entre le bio et le conventionnel. Arrêtez de stigmatiser cette filière. Que nos agriculteurs soient en bio ou en conventionnel, ils nous fournissent des produits d'excellente qualité parmi les meilleurs au monde et doivent être soutenus au même titre. S'enfermer dans cette vision d'idéologues et rêver que l'agriculture française soit 100 % bio, comme vous le faites, est absurde et conduirait inexorablement à une stratégie de décroissance agricole qui ne ferait que porter atteinte à notre souveraineté et notre sécurité alimentaire.

Autre point, 100 % de produits bio dans nos cantines scolaires entraînerait mécaniquement une hausse importante des charges de restauration et, in fine, une hausse non maîtrisée des tarifs pour les familles néo-aquitaines. À l'heure où le pouvoir d'achat des familles est en chute libre, vous démontrez que lutter contre la précarité des Néo-Aquitains n'est pas votre priorité. Sous couvert d'une idéologie écologique et punitive. Il y a bien d'autres leviers pour défendre notre agriculture biologique que de pénaliser l'agriculture conventionnelle et le portefeuille des Néo-Aquitains. Vous auriez pu commencer par voter notre amendement présenté lors de la dernière séance plénière destiné à ce que le bio dans nos cantines soit 100 % français. Cependant, encore une fois, vous avez privilégié la voie du sectarisme à celle du bon sens. Nous voterons donc contre cet amendement. Je vous remercie.

M. OXIBAR. - Juste pour confirmer ce que vient de dire notre collègue Christophe DUPRAT. Je suis maire de la commune d'Ogeu-Les-Bains. J'ai la chance d'avoir d'abord une école sur ma commune et de gérer la cantine en régie. Nous avons sur notre commune des maraîchers bio. Et, donc, nous faisons l'effort de les solliciter pour qu'ils fournissent notre cantine scolaire. Quand je dis effort, on ne se force pas beaucoup, mais c'est une volonté de travailler au plus près. L'un des responsables qui est par ailleurs quelqu'un avec qui je travaille régulièrement et avec lequel on s'entend très bien fait partie d'un collectif qui s'appelle et Bernard UTHURRY doit le connaître à Oloron, le collectif du « Réveil de la carotte ». C'est très sérieux, c'est un collectif très sérieux qui veut nous imposer, comme vous le faites là, 100 % de bio dans les cantines. C'est sérieux, Monsieur le Président, le Réveil de la carotte, retenez bien ce nom. Quand le matin, mon employé communal, mon employé municipal appelle pour bien confirmer « on va avoir des carottes à midi. Non, je suis désolé, je ne peux pas te fournir parce que ce n'est pas possible ». À un moment, on est obligé d'aller à la supérette du coin pour nourrir nos enfants à la cantine. Donc c'est bien beau. Moi aussi, j'adorerais avoir 100 % de bio dans ma cantine. J'aimerais bien. Mais, à un moment, ce n'est pas parce que vous allez vouloir le décréter, l'imposer, que cela va se faire. Moi, j'essaie de le faire et on n'y arrive pas. Donc on va y arriver petit à petit, mais vous ne pouvez pas l'imposer.

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois que Christophe DUPRAT a dit des choses essentielles que nous nous approprions. Vous avez donné de très bons exemples, je crois. Nous voulons agir en travaillant avec l'association des gestionnaires et des chefs de cuisine, parce que je vous rappelle que c'est là que se prend la décision d'acheter, ce n'est pas nous qui décidons d'acheter. Nous pouvons fixer des objectifs, mais s'ils sont irréalisables, ils ne se réalisent pas. C'est évident. Donc, s'appuyer sur les bons exemples à travers cette association, c'est ce que nous faisons. Et nous travaillons, nous nous fixons des objectifs. Nous avons mis 30 % dans notre feuille de route. Et c'est déjà beaucoup. Et l'association des gestionnaires c'est 60 millions de repas, 25 millions dans nos lycées, et puis le reste dans d'autres organisations, des collèges notamment. Donc, approprions-nous cette volonté de développer le bio sans déstabiliser le système de production. Parce qu'il faut penser à une chose, cela a été évoqué, déjà, dans les réponses, c'est que si nous forçons les choses, nous faisons augmenter les prix. Et si nous faisons augmenter les prix, nous mettons nos cantines en difficulté, ma chère Sandrine, au moment où nous travaillons sur une tarification solidaire que nous aurons l'honneur de vous présenter dans quelques mois. Donc, pour toutes ces raisons, le groupe que je représente maintenant se prononcera contre cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. C'est assez exemplaire de ce que j'évoquais ce matin au début de mon propos. Si on veut avancer et, quel que soit le souhait d'aller de plus en plus vite, il

ne faut pas dérapier dans les virages. Et c'est tout le problème. Donc, oui, il faut qu'on avance sur l'agriculture biologique, mais, surtout, il faut qu'on définisse aujourd'hui ce qu'est l'agroécologie. Et, cette agroécologie ira peut-être plus loin. Je rappelle que le bio a l'autorisation d'utiliser la bouillie bordelaise. La bouillie bordelaise donne des résidus, pour lutter contre le mildiou et l'oïdium, avec des micro-traces de cuivre. Il y a, dans certains hectares de vignes, une tonne de cuivre par hectare. Donc l'enjeu que j'ai essayé de résumer ce matin, c'est que cette bifurcation ne soit pas un dérapage qui nous conduise, comme ça s'est passé pour les gilets jaunes, à une révolte, mais qu'on accompagne tout le monde vers quelque chose qui peut être meilleur que le bio. Ensuite, quand Jean-Louis NEMBRINI parle de l'ACENA, il parle aussi de l'approvisionnement de proximité. De proximité. Les circuits courts alimentaires et les fermes qui les portent renforcés par ces achats publics. Donc, on va dans votre sens. Mais, là, même si on votait pour des raisons X ou Y cet amendement, il ne pourrait pas être appliqué aux 300 lycées, aux 60 millions de repas qu'on adresse.

Mme SARRAZIN. - C'est pour cela qu'on vous propose de fixer un calendrier réaliste pluriannuel, justement pour ne pas être idéologues.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie d'avoir noté de répondre comme ça, mais, aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de le présenter. Alors qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ou s'abstient ? L'amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°2 porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRÉSIDENT. - Toujours un amendement au chapitre 908, du groupe ELV. Le plan vélo régional. Cela va faire plaisir à Jean DIONIS.

M. TRIFILETTI. - C'est dommage qu'il soit parti, d'ailleurs Jean DIONIS. On va essayer d'en discuter sans lui, même si ça l'aurait intéressé évidemment.

M. ROBERT. - Il va parler par la voix de ses collègues.

M. TRIFILETTI. - Je n'en doute pas. Cet amendement plan vélo s'inscrit dans la stratégie nationale bas carbone visant une part de transport à vélo de 12 % d'ici 2030. Ce défi suppose d'en augmenter la pratique dans tous les territoires, qu'ils soient urbains, périphériques et ruraux. Et notre Région doit participer à ce chantier d'ampleur. Ce qui est le cas, déjà, d'autres régions. Je pense notamment à la Région Grand Est, qui a déjà initié ce type d'engagement. Cet amendement est historique puisqu'il permet de mettre en œuvre un grand plan vélo. Si on parle de 10 millions, c'est qu'on a essayé de le calibrer. Intégré à toutes les compétences régionales puisque quelque chose de transverse. Donc un budget de 10 millions d'euros par an sur 5 ans qui serait alloué à ce plan vélo régional. Cela présente plusieurs avantages. Sur le plan culturel, cette mesure permettra à chaque nouvelle génération de se familiariser avec la pratique quotidienne du vélo. Sur le plan social, elle permettra l'accès à la mobilité à moindre coût et à un public jeune et moins jeune, d'ailleurs, de plus en plus en proie et nous l'avons souligné, les uns et les autres, à des difficultés financières. Sur le plan écologique, elle est parfaitement en faveur de la neutralité carbone et pourrait intégrer, d'ailleurs, le volet mobilité du CPER. Sur le plan de la santé, elle répond à la nécessité de faire de l'activité physique quotidienne. Et, enfin, sur le plan économique, elle pourrait faciliter le développement de la filière de production régionale et favoriser la création d'emplois locaux éminemment peu délocalisables. Donc, un plan vélo historique, gagnant-gagnant. C'est ce qu'on vous propose. C'est là l'objectif de cet amendement et on espère évidemment qu'il sera voté. Je vous remercie.

M. DELBOSQ. - Chers collègues, on a ici un inventaire à la Prévert avec parfois des bonnes idées, dont certaines que nous avons soutenues, ici, et que nous continuerons à soutenir, comme l'aménagement dans les gares, davantage de voies cyclables, pour favoriser le localisme, etc. D'ailleurs, je remarque qu'ils reprennent ici une de nos propositions de la dernière plénière, et je les en félicite, qui était l'implantation de stations de vélo à assistance électrique dans chaque gare. Je rappelle cependant qu'ils ont voté contre notre proposition. On cherche encore la cohérence. Alors, faites comme nous, votez les idées d'où qu'elles viennent, sans sectarisme, si cela vous apparaît aller dans le bon sens. Vous y gagnerez et la noble cause de l'écologie aussi. Et puis, on a les habituelles idées qui reviennent, prêter un vélo à chaque lycéen, communiquer sur les bienfaits du vélo. J'en parle d'autant plus tranquillement que je suis moi-même adepte de ce mode de transport, vous le savez. Mais j'en connais toutefois les limites. Autant philosophiques, comme il est fait mention dans cet amendement de la « culture vélo », je traduis, « anti tout, à part le vélo », que pratique. Traverser la Nouvelle-Aquitaine sur un deux-roues non motorisé, ce n'est pas un projet viable de mobilité dans un monde de plus en plus interconnecté. Cela doit rester ou du tourisme, ou pour les petites mobilités du quotidien. Et, je pense, ne pas nous coûter 10

millions d'euros par an. Enfin, je suis élu dans un département, le Lot-et-Garonne, où plus d'un tiers des citoyens va devoir payer une énième taxe appelée TSE, la taxe spéciale d'équipement, soit la taxe LGV. Mon devoir, c'est de minimiser au maximum l'impact financier de cette future LGV, surtout dans un Département très enclavé et dont le réseau connaît chaque jour, déjà, de nombreuses difficultés. Il n'est donc pas envisageable de retirer des lignes budgétaires très conséquentes sur GPSO pour les mettre sur un projet global de décroissance. Finalement, ce serait toujours le peuple, encore le peuple, qui paierait la note. Pour nous, sans parler du fait que nous refusons les textes rédigés en écriture inclusive, c'est non. Je vous remercie.

M. ROBERT. - Mes chers collègues, nous réclamons également un plan vélo ambitieux dans cette région. Je ne vais pas le redétailler ici. Mais, cet amendement, nous voulions le voter jusqu'à ce que nous constatons qu'il était gagé sur GPSO. Vous le savez, on vous l'a dit en toute transparence, c'est-à-dire sur un autre projet que nous soutenons. Et c'est peut-être, au-delà du vélo, une de nos différences avec les écologistes. Et, donc, nous nous abstiendrons. S'il avait été gagé autrement, bien évidemment, nous l'aurions soutenu. Merci.

M. DUPRAT. - Chers collègues, c'est quand même une question qui mérite d'être posée parce que, à de multiples reprises, on a évoqué ici, dans les futurs achats de rames TER, de laisser plus de place, moins de place pour les vélos. Et la question se pose, même si on passe, et je ne sais pas combien il y en a aujourd'hui, 4 ou 6, et si on passe même à 10, cela ne sera jamais assez suffisant. Il en manquera toujours. Aujourd'hui, je pense que le véritable plan vélo, c'est permettre aux personnes qui ont envie de faire le dernier kilomètre de la gare de départ ou la gare d'arrivée d'avoir deux solutions qui leur soient proposées. Soit le vélo en libre-service, pourquoi pas, ou alors le garage à vélo. Parce que certaines personnes sont habituées, maintenant, à avoir leur propre vélo, avec lequel ils se sentent à l'aise, auquel ils sont habitués. Mais, surtout, pour permettre à tout ça de bien fonctionner, cela ne pourra être efficace que lorsque c'est la seule carte d'utilisation qui permettra de payer le vélo, le TER, le bus, le car, etc. Elle s'appelle Modalis cette carte, elle va finir par progresser et elle va arriver et ce sera, je pense, pour moi, l'élément déterminant, de pouvoir garer son vélo en toute sécurité au point A ou au point B plutôt que forcément de le charger dans un TER où il n'y aura jamais assez de place.

M. LE PRÉSIDENT. – S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais donner la parole à Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - Finalement, le plan vélo, il existe. Alors, il n'a pas ce nom-là, mais il existe finalement dans toutes les politiques de la Région. Vous prendrez le développement économique, vous trouverez le soutien de la Région aux constructeurs sur le territoire de la

Nouvelle-Aquitaine. Vous prendrez l'éducation, vous trouverez tous les garages à vélo qu'on est en train d'agrandir dans les lycées. Vous prendrez le tourisme, vous trouverez le schéma véloroutes voies vertes qui a été actualisé il n'y a pas très longtemps. Vous prendrez les gares et les trains, il y a aujourd'hui une compétence sur les vélos qui est complètement partagée, qui va faire que, et c'est bien ainsi, il faut bien le dire quand cela va bien, 60 gares vont être équipées en 2024 et 2025 de garages à vélo qui seront, effectivement, comme vient de le dire Christophe DUPRAT, ouvrables avec la carte Modalis. Et la Région en rajoutera 40 de plus. La Région, également, finance les abris vélos pour que, quand on va à la gare, on puisse laisser son vélo et éventuellement on puisse avoir un second vélo quand on arrive à l'arrivée à son lieu de travail. Donc, finalement, aujourd'hui, ce plan vélo, il existe. Inscrire 10 millions d'euros, rien que dans le schéma véloroutes voies vertes, je crois que, sur le dernier mandat, si mes souvenirs sont bons, c'étaient entre 40 et 50 millions d'euros qui ont été financés par la Région sur l'ensemble de la vélodysée de la scandiberique, et j'en passe et des meilleurs. Donc ce n'est vraiment pas à la hauteur, ce que vous proposez. C'est la raison pour laquelle on va garder notre politique et pas adopter votre vœu.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense très importante la réflexion de Renaud LAGRAVE pour dire qui fait quoi. Encore une fois, on peut saupoudrer un peu partout. L'idée, c'est, aujourd'hui, de relever le défi ferroviaire. Et c'est ça qui est important. En plus, faisons attention. Pour m'être occupé de la structuration industrielle de la filière vélo, pour l'instant, la plupart des pièces de vélo sont importées de Chine, notamment les cadres, et d'Italie, avec Shimano, pour ce qui concerne, pour ceux qui aiment bien le vélo, tout le problème des freins et des changements de vitesse. Donc on est en train, en Nouvelle-Aquitaine, de structurer industriellement la filière vélo. Et je pense qu'aujourd'hui c'est un peu l'essentiel. Donc qui est d'avis d'adopter cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? L'amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°4 porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRÉSIDENT. - Alors j'ai, j'ai un appel de fin de messe, je suis désolé, ou dans une kermesse, on a retrouvé la clé d'une Mini Cooper, je suppose. Je ne sais pas à qui elle est, mais vous pouvez venir la chercher au perchoir. Comme ça je saurai qui conduit des voitures qui ne sont pas françaises. Bravo Mathieu ! Et les mauvaises langues disent, derrière moi, qu'elle n'est même pas basque.

M. LE PRÉSIDENT. - Renforcement de l'offre de mobilité en Nouvelle-Aquitaine, rénovation des lignes ferroviaires pour le quotidien. Le groupe ELV, c'est le chapitre 908.

Mme SEGUINAU. - Chers collègues, juste, avant de démarrer, je voulais simplement repréciser que nous ne sommes pas le groupe ELV, mais nous sommes le groupe écologie solidaire et citoyen.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela fait ESC.

Mme SEGUINAU. - ELV est un parti. Nous sommes un groupe écologiste.

M. LE PRÉSIDENT. - ESC cela fait éco-socio-conditionnalités.

Mme TRIFILETTI. - Pas d'acronyme, il y en a déjà pas mal, Monsieur le Président. Évitez.

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut bien rigoler.

Mme SEGUINAU. - Je vais démarrer cette présentation de l'amendement. Cela ne va pas être une nouveauté puisqu'on sait depuis très longtemps que l'on demande ce que toutes nos politiques passent par le prisme des urgences écologiques et sociales. Pourquoi ? Parce qu'il est notre devoir d'agir pour les générations futures. Les rapports des scientifiques et on l'a vu lors de la dernière plénière, et l'actualité montrent bien que notre climat se dérègle et que la pauvreté augmente. Donc, j'ai le regret de vous dire que non, le projet GPSO n'est pas un bon projet pour les générations futures. Je ne vais pas refaire le débat, mais je veux quand même insister aujourd'hui sur les nombreuses alertes qui sont en cours et qui montrent que ce projet va être un massacre écologique. En effet, l'autorité environnementale déclare qu'elle ne peut rendre d'avis, car les études d'impact datant de 2014 sont obsolètes et incomplètes par rapport aux orientations prises au niveau des exigences réglementaires, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre et la biodiversité, les mesures éviter, réduire, compenser, et demande donc une étude réactualisée. D'autre part, on a également un avis du Conseil national de la nature qui a émis un avis défavorable pour la demande de dérogation déposée pour ce projet. Et, enfin la dernière actualité a été aussi que les parlementaires de Gironde, 5 sénateurs sur 6 et 2 députés, suite à des auditions avec SNCF réseaux, émettent de sérieux doutes sur l'utilité réelle des AFSV, car, en effet, SNCF réseaux affirmerait que les voies existantes sont suffisantes pour augmenter les besoins, pour faire rouler les TER, TGV et fret. Et vous n'êtes pas sans savoir également qu'il y a énormément

de mobilisations qui se font sur le terrain. De nombreux élus sont fortement remontés justement sur ce problème d'aménagement ferroviaire au sud de Bordeaux et que nous avons eu également des manifestations ce weekend contre la production de béton parce que faire des lignes à grande vitesse ce n'est pas simplement détruire de la biodiversité, mais c'est aussi utiliser des quantités énormes de béton. Et, ça, cela émet aussi des gaz à effet de serre. Alors, nous, aujourd'hui, dans ce budget, on voit bien qu'on va continuer coûte que coûte à prendre un engagement pour 40 ans, au mépris de la biodiversité et du plan de financement bancal. Et, plus concrètement, si on compare les CPAP du GPSO de ce budget 2025 et celles de la régénération des voix, c'est environ 34 % du financement total. Mais vous continuez à nous dire « la Région fera des lignes à grande vitesse et des investissements pour nos infrastructures ». Des lignes du quotidien qui sont en très mauvais état. Mais, toujours pas de protocole de petites lignes cofinancé.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais si, je l'ai signé avec le ministère il y a 2 ans. Vous êtes partis de séance pour ne pas le voter.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président, il y a peut-être eu une signature, mais il n'y a eu aucun investissement. On n'a toujours pas de volet CPER et on a appris, en commission, et je remercie le Vice-président aux transports de nous avoir donné ces détails sur le CPER mobilité. Quand même, on est en décembre et on n'a toujours pas de volet mobilité.

M. LE PRÉSIDENT. - 4 minutes.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi parce qu'on a avait un peu rigolé, au début. Est-ce que vous entendez également les plaintes des usagers du TER ? Cela a été rappelé ce matin. Ceux qui ne peuvent pas monter dans un train, ceux qui voient leur voyage annulé, ceux qui ne peuvent pas prendre un train au lieu de leur voiture en raison d'une offre peu attrayante ou inexistante. Je termine. Les services express régionaux métropolitains, c'est très bien. Deux seront présentés à l'AMI du gouvernement, en février, un autour de Bordeaux, un autre de Bayonne.

M. LE PRÉSIDENT. - On le sait, puisque c'est nous qui le présentons.

Mme SEGUINAU. - Mais quid des autres villes de Nouvelle-Aquitaine ? Je pense notamment en ex-Poitou-Charentes ou en Limousin, où, là aussi, les villes aimeraient bien avoir des RER métropolitains. Donc nous vous proposons de réorienter nos choix.

M. LE PRÉSIDENT. - On est à 5 minutes.

Mme SEGUINAU. - Et de pouvoir justement affecter une somme supplémentaire en prenant sur le budget GPSO pour, notamment, aussi aller plus vite pour la ligne Angoulême-Limoges et ainsi que le tour de table du financement du POLT. Merci.

M. COLOMBIER. - Nous avons toujours été pour la régénération des petites lignes et des trains du quotidien, bien entendu. On voit très bien, derrière cet amendement, la volonté, là encore, de refuser le GPSO où les écologistes veulent prendre, évidemment, les crédits. Ne serait-ce que pour le fait qu'ils feraient mieux de prendre ces crédits dans des lignes comme les relations internationales ou la politique de la ville. La politique c'est un choix. Pour cette simple raison, nous voterons contre cet amendement.

M. DUPRAT. - Mes chers collègues, la pédagogie, c'est l'art de la répétition. Donc, je vais répéter une nouvelle fois qu'on ne peut pas être contre les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux, ce que je viens d'entendre, et pour le développement du transport du quotidien. Ou alors c'est qu'on n'a rien compris au fonctionnement ferroviaire. Pour pouvoir faire sortir des trains supplémentaires vers le sud de la région Bordelaise, il faut créer des voies supplémentaires. Comme on a fait sauter le bouchon au nord de Bordeaux il y a quelques années, il faut faire sauter le bouchon au sud de Bordeaux comme on l'a fait et parce que, par rapport au nord de Bordeaux, où ça avait été fait, à l'époque, sans concertation et à la hussarde, au sud de Bordeaux, ce ne sont pas deux voies supplémentaires qui sont faites, mais une, avec la possibilité de se croiser dans les gares. En concertation avec les communes. Deuxièmement, il faut rappeler, quand même, que, dans ce projet, 10 km de murs antibruit vont être construits pour protéger des habitants qui ne le sont pas aujourd'hui. Et, deuxièmement, on ne peut pas vouloir du fret, on ne peut pas vouloir du transport du quotidien, on ne peut pas vouloir, au pire, un Intercités rénové sur les mêmes voies. Si une association, qui se cache derrière vous, essaie de vous faire entendre qu'une simple voie dans la gare de Beautiran remplacerait tout ça, mais il y a bien longtemps qu'elle aurait été faite cette voie dans la gare de Beautiran. Il ne faut pas croire tout ce que vous dit cette association-là, parce que, le jour où elle va vous abandonner en rase campagne, vous aurez perdu le train. Simplement, il faut arrêter de mélanger aménagement ferroviaire au sud de Bordeaux et GPSO. Je peux comprendre, à la limite, que vous soyez contre le GPSO, même si cela a été voté majoritairement ici, mais les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux, quand on reproche ça... Les parlementaires auxquels vous faites référence, qui écrivent, noir sur blanc, qu'il faut un moratoire. Mais vous venez de dire, à l'instant, Madame la conseillère régionale, qu'il fallait aller plus vite sur le transport du quotidien. Alors, qu'est-ce que vous allez dire aux gens qui sont sur le quai, dans les gares de Langon, etc. ? « Attendez, on va faire un moratoire pour s'occuper de vous » ? Ils vont vous rire au nez et vous dire « mais pourquoi vous ne l'avez pas construite cette ligne depuis bien longtemps ? Donc, mobilisons-nous pour le transport du quotidien et vous verrez que, les habitants d'Agen, quand ils mettront 47 minutes pour venir à Bordeaux, quand les

habitants de Mont-de-Marsan mettront 50 minutes pour venir à Bordeaux plutôt que 1h 15 ou 01h30 en voiture, ça, ça va changer la vie et, là, vous pourrez dire « j'ai changé d'avis ».

M. LE PRÉSIDENT. - Christophe, j'ai une carte.

M. DUPRAT. - Moi aussi.

M. LAGRAVE. - Je vais faire un peu la même réponse que pour l'amendement précédent, parce que 17 millions d'euros ce n'est pas à la hauteur des enjeux que vous signalez sur le POLT et sur Angoulême-Limoges. Le POLT, de mémoire, je crois que c'est 1,4 milliard d'euros, rien que pour la Région. Nous, nous allons rendre accessible. Il y a déjà une gare qui est déjà faite à La Souterraine. Il y a 3 autres gares sur lesquelles on va traiter l'accessibilité et cela variera entre 8 et 10 millions d'euros, que ce soit à Limoges, Uzerche ou Brive. Permettant de gagner deux minutes par Gare. Et donc voilà une première enveloppe. Et la deuxième enveloppe, vous parlez d'Angoulême-Limoges et de sa réouverture. Dont acte, mais les premières études qu'on a se chiffrent en centaines de millions. Donc, avec 17 millions d'euros, on va avoir 3 rails qui vont se battre en duel, vous voyez ce que je veux dire. On n'est vraiment pas à la hauteur des enjeux. Moi, je ne propose pas évidemment pas d'adopter cet amendement parce que, sinon, cela voudrait dire que le message de la Région serait « pour solde du compte, pour Angoulême-Limoges et pour les 4 gares du POLT, voilà ce que met la Région ». Ce n'est pas du tout à la hauteur de l'enjeu.

Et puis, en plus, mettre ça en parallèle avec GPSO, je ne reviens pas sur ce que vient de dire Christophe, mais il y a un seul petit problème, et qui n'est pas lié qu'à GPSO, d'ailleurs... Parmi les parlementaires que vous avez cités, certains écrivent au Président très régulièrement, et je suis généralement en copie, pour nous dire qu'il faut plus de trains, notamment vers Langon. Dont acte ! Et c'est ce qu'on a fait, on a mis beaucoup plus de trains vers Langon. Et on se fait d'ailleurs critiquer là-dessus parce que cela ne va que jusqu'à Langon, cela ne va pas aller au-delà, et ainsi de suite. Et on en a rajouté, d'ailleurs, au-delà de Langon dans le cadre d'Optim'TER. Et puis ils nous disent « Malgré ce que vous avez fait, il en faut encore plus ». Les mêmes. Comme vient de le dire Christophe, à un moment donné, comment on fait passer tous les trains ? Alors vous nous dites « pas de problème, il y a des études sérieuses qui disent que tout va passer sur la même ligne ». Et c'est là où, finalement, vous manquez, pas vous personnellement, Madame, d'ambition. Pourquoi, nous, on essaie d'avoir finalement le coup d'après avec cette nouvelle ligne et avec AFSB ? C'est parce qu'on pense que, par rapport à l'offre qu'on a aujourd'hui, au fait que, demain, potentiellement, on passe au quart d'heure, ce qui, à mon avis, est le sens de l'histoire, nous verrons bien si on y arrive un jour, même, déjà, à la demi-heure, pour aller sur Langon, cela ne passe pas. Alors, peut-être que vous avez des gens qui sont beaucoup plus

compétents que tous ceux qu'on a consultés, notamment au niveau du réseau ferroviaire et bien d'autres, en dehors de SNCF réseaux qui nous disent qu'à la demi-heure, vers Langon, cela ne passe pas. Sauf à arrêter les trains d'équilibre du territoire, sauf à ne pas être effectivement au quart d'heure. Quand on prévoit le quart d'heure, c'est peut-être dans 15 ans, dans 20 ans, je n'en sais rien, mais si on ne le fait pas maintenant, cela veut dire qu'on restera « scotché » toute notre vie sur ces lignes-là. Soit potentiellement à la demi-heure, c'est ce qu'on va réussir à faire, je l'espère, partout sur cette ligne. Mais il faut avoir le coup d'après.

Vous connaissez quand même le temps ferroviaire. Ce n'est pas à vous que je vais l'expliquer. C'est un temps extrêmement long. On joue du long terme et, le long terme, il passe par l'aménagement ferroviaire au sud de Bordeaux. Effectivement, et je peux comprendre, il faut expliquer tout ça techniquement. Et il y a des gens qui aujourd'hui font partie d'associations et qui sont retenues, d'ailleurs, par un certain nombre d'élus, et qui ne vont pas regarder ce qui se passe ailleurs. Moi, je suis à la disposition de ces parlementaires pour leur expliquer. Mais, comme par hasard, ils ne sont pas venus nous voir à la Région. Je suis à leur disposition pour leur expliquer quelle est notre ambition. L'ambition du quart d'heure, évidemment, quand on est servi, et quand on est à Paris avec un métro, un RER, un truc, un machin, un bidule, c'est sûr que l'on s'en fiche pour les habitants dans d'autres régions. Mais, nous, on ne s'en fout pas. Et, non seulement, on ne s'en fiche pas, mais on pense, au regard de la fréquentation qu'on a aujourd'hui, notamment dans le RER, tel qu'il existe aujourd'hui, imaginons demain au quart d'heure ce que ça veut dire. On a une augmentation de plus de 30 % sur ce RER et, demain, au quart d'heure, ce sera combien ? Cela veut dire simplement qu'on anticipe l'avenir. Si ces parlementaires n'ont pas compris qu'on anticipait, écoutez, moi je suis à leur disposition, avec bien d'autres, pour leur expliquer qu'on essaie de préparer la suite et notamment pour celles et ceux qui aujourd'hui veulent plus de trains sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle je vous propose de ne pas adopter cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Moi, j'ai envie de rajouter trois choses. Entre Bordeaux et Langon, arrêtez-moi, Renaud, si je me trompe, il y a au moins 6 passages à niveau. Et peut-être plus. Jusqu'à Saint-Médard-d'Eyrans. Donc, si l'on veut améliorer la vitesse tout en maintenant la sécurité, cela suppose de supprimer ces passages à niveau. Je voudrais que vous entendiez cela parce que je trouve que celles et ceux qui disent qu'il y a un projet alternatif sur la ligne existante se trompent, au mieux, et mentent, au pire. Mentent au pire. Il faudrait arrêter au moins pendant 10 ans cette ligne, ce qui ne n'améliorerait pas les capacités de la ligne, Bordeaux à Toulouse, j'entends, parce qu'il y a 120 passages à niveau, pour faire rouler un train à 220 à l'heure. Et, et je trouve qu'il n'est pas bon pour une instance comme la nôtre ou

l'État, ou d'autres, un Département, une commune, de raconter des choses qui n'ont aucune réalité et, à un moment donné, nous sommes tous comptables, quelle que soit notre sensibilité politique, de la réputation de la Région. Nous sommes tous comptables. Et nous devrions, effectivement, à un moment donné, nous dire « là, on n'est pas d'accord ». Cela a été fait ce matin, on l'a évoqué. Mais, sur tout ce qui est factuel et objectif, arrêter de gloser sur des projets qui ne sont pas atteignables. Ne sont pas atteignables. Nous sommes allés au bout, avec l'opération Optim'TER, des fréquences à Périgueux, à Limoges, à Bayonne, et y compris à Bordeaux, bien entendu, si nous n'avons pas des travaux. Et je ne vois pas pourquoi, même si nous étions, nous, naïfs, l'État le serait, qui va mettre un peu moins de 200 millions d'euros dans l'opération du RER métropolitain. Donc je ne sais pas.

Et, donc, moi, je voudrais, au moins, chers collègues, qu'on constate les investissements qui sont faits dans l'ensemble des domaines, que ce soit sur le ferroviaire, sur la dédiésélisation, sur l'agriculture biologique, sur ce que nous faisons par rapport à nos universités, aux lycées. Faisons attention que nous ne mettions pas en cause ce qu'est la politique, ce que nos concitoyens ont tendance à comprendre de nos attitudes. Il y a un dernier problème sur le fer, que je trouve assez incroyable. Certains proposent, par exemple au Pays basque, une association dont j'ai oublié le nom, de faire circuler des trains, je regarde Renaud LAGRAVE, toutes les deux minutes, jour et nuit. Je ne vous mens pas. Faire circuler un train toutes les deux minutes, jour et nuit. Quand on pense à ce qui s'est passé à l'accident de Brétigny, cela signifie que l'on ignore que les voix ne sont pas maintenues au moins 4 heures par jour, sur 24 heures. Et que les problèmes de sécurité n'existent pas. Et ce qui, pour moi, ou pour Renaud LAGRAVE ou pour d'autres, est exaspérant, c'est que les arguments qui sont avancés sont complètement surréalistes et que certains s'y engagent, même des élus. Et c'est pour ça que, moi, je n'arrive pas à comprendre qu'il y ait, en dehors des maires des communes, parce que, parfois, certains confondent 300 mètres qui ont été retenus par la déclaration d'utilité publique et la ligne où va passer la LGV, et tout ce qu'il faut construire avec les maires, pour protéger du bruit de l'impossibilité de passer d'un coin à un autre, du problème de l'habitat, etc. Mais, en même temps, cela signifie que l'on accepte que 10 000 camions par jour, et peut être plus, demain, vont continuer à garrotter Bordeaux et remonter l'Espagne. Des dizaines de milliers de voitures vont continuer, même si elles sont électriques, parce qu'on ne va pas arrêter la pollution par les microparticules de pneus et le bilan carbone des batteries là où elles sont fabriquées aujourd'hui. Je n'arrive pas à comprendre qu'entre 700 hectares qui vont être archi compensés, au triple, et le problème du report modal par millions de voyageurs, on n'arrive pas à décider que l'urgence climatique, c'est bien le problème de la pollution de l'air, de l'eau et de nos concitoyens, avec leurs conséquences sur la santé. Ça me semble incroyable. Alors, qui est d'avis d'adopter

l'amendement maintenant ? Il y en a qui regarde autour. Qui est contre ? Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°3 porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRÉSIDENT. - Il y avait un amendement du groupe Renaissance qui, après explication, a été retiré. Alors, est-ce qu'on a terminé les amendements sur le budget ?

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président, il manque un amendement de notre groupe qui va être présenté par Christine GRAVAL sur les emplois associatifs.

Mme GRAVAL. - Monsieur le Président, chers collègues, nous vous avons déjà interpellé, tout comme le CESER et le mouvement associatif sur le déclin de l'emploi associatif un peu partout sur les territoires, mais plus particulièrement en Nouvelle-Aquitaine. Alors que le secteur associatif traverse toujours une violente crise sociale, fragilisation et intensification de ses missions d'intérêt général, réduction de ses ressources, explosion des coûts, nous regrettons que cet arbitrage budgétaire ne soit pas à la hauteur des attentes et des nécessités des 1,2 million de bénévoles et des 160 000 salariés associatifs de Nouvelle-Aquitaine. Comme l'a rappelé le CESER dans son avis, les crédits de paiement en faveur de la vie associative et de la solidarité accusent une baisse globale de 9,1 %. Cette évolution est extrêmement inquiétante, car les associations participent à la réduction des inégalités, particulièrement la pauvreté, et la lutte contre les discriminations. Pour rappel, également, le tribunal administratif de Poitiers a refusé que l'État instrumentalise le contrat d'engagement républicain dans son jugement du 30 novembre dernier portant sur l'affaire Alternatiba. Cette première jurisprudence réaffirme la place essentielle des collectivités et des associations dans le débat public, en confortant leur liberté d'expression et d'action. Pour toutes ces raisons, nous proposons cette année encore d'aller bien au-delà de l'ambition initiale de ce dispositif de soutien aux emplois associatifs et d'accorder un budget supérieur, en 2024, pour soutenir la création d'emplois supplémentaires. Je vous remercie.

Mme COLLARD. - Cet amendement va sûrement dans le mauvais sens. Vous nous proposez d'abandonner complètement le transport aérien au bénéfice de la création d'emplois associatifs. Or, les transports aériens sont essentiels pour le développement économique de la Nouvelle-Aquitaine, pour la compétitivité de nos entreprises. Le groupe RN défend depuis toujours l'ensemble des mobilités, qu'elles soient ferroviaires, routières ou aériennes, afin de favoriser nos exportations et le rayonnement de nos entreprises. En revanche, nous ne voyons absolument pas l'intérêt ou la nécessité de multiplier par 3 le budget alloué à des emplois associatifs dont nous ne connaissons pas le contenu précis. Connaissant les biais idéologiques du groupe écologiste, on peut craindre que ces emplois soient attribués uniquement à des associations reprenant la propagande verte et caricaturale qui est la vôtre. Nous voterons donc contre cet amendement.

Mme DERVILLE. - Simplement rappeler que, sur l'emploi associatif, au-delà des crédits très spécifiquement inscrits sur cette ligne, la Région accompagne bien sûr la vie associative au travers de son soutien, par exemple, aux structures associatives sur les secteurs du sport, de la culture et je ne cite que ces principaux secteurs. Sur les crédits de paiement inscrit pour l'année 2024, effectivement, vous avez noté une légère baisse par rapport à 2023. Ceci s'explique par le fait que les autorisations d'engagement, la totalité des AE votées en 2023 n'ont pas été engagées. Et, donc, nous adaptons le niveau de crédits de paiement en 2024 pour répondre aux paiements qui seront appelés dans le cadre des AE votées en 2023. En revanche, en 2024, nous avons maintenu le niveau d'autorisations d'engagement au même niveau que nous l'avons mis en 2023. Mais, effectivement, il y a eu un petit peu moins d'engagement sur cette ligne. Voilà pourquoi nous adaptons les crédits à la consommation et à ce que sera la réalité de la consommation. Donc, le groupe majoritaire vous propose de ne pas voter cet amendement, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ajoute deux choses. La première chose c'est que, sur le plan de la pure légalité, l'intervention directe, sur des emplois associatifs, si elle n'est pas parfaitement cadrée, peut être requalifiée comme emploi administratif au sein de la Région. Et, donc, nous avons là un vrai problème. Deuxièmement, nous ne pouvons pas nous substituer au retrait de l'État, d'une part. Parfois au retrait des Départements et des communes, à l'égard de leur vie associative sur le terrain. Nous avons travaillé pendant de longues années dans les trois Conseils régionaux et en Nouvelle-Aquitaine pour voir ce qui pouvait être d'une manière claire de la responsabilité de la Région dans le tissu associatif. Et nous avons Sandrine, 230 millions d'euros ou quelque chose comme ça, sinon plus. Donc, là-dessus, on ne peut pas fonctionner à budget ouvert. Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°5 porté par le Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix après avoir balayé les différents chapitres sous la forme des amendements et, avec l'accord habituel de nos présidents de groupes, je vais mettre aux voix le budget 2024. Qui est l'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce budget, ma chère Sandrine, est donc adopté.

N° 02a

Vote sur « BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET PRINCIPAL »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoire ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

02b – BUDGET PRIMITIF 2024 : ANNEXE "FONDS EUROPÉENS" POITOU-CHARENTES

PO 2014-2020

**02c - BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL
PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

M. LE PRÉSIDENT. - On passe aux budgets annexes. Y a-t-il des observations sur ce budget ? Des abstentions ? C'est un budget qui va disparaître à partir de l'année prochaine. C'est la suite de la fusion des Régions. Non, il ne va pas disparaître ?

Mme DERVILLE. - Les budgets annexes qui devaient disparaître ont déjà disparu, Président.

M. PAGÈS. - Oui, c'est un bilan, effectivement, donc on peut en profiter, en tout cas pour notre part, pour faire un bilan. Et, notre bilan, c'est qu'il y a une sacrée perte de démocratie régionale. Ce budget avait été discuté dans chaque département et soumis à la discussion et au vote des élus régionaux. On déplore un petit peu que les budgets FEDER, qui représentent environ un milliard, ne soient ici jamais discutés et passent toujours sous les radars de l'Assemblée régionale. Pourtant, on pourrait jouer notre rôle, on pourrait en parler. On pourrait en débattre. Je pense que cela enrichirait les choix. Il y aurait plusieurs avantages. Notre collègue, tout à l'heure, a fait remarquer qu'il y avait toujours un manque de confiance terrible qui a été révélé par l'enquête de Harris interactive, qui a montré que les citoyens pensaient que les élus étaient corrompus, ne faisaient pas leur boulot. Je pense que, en face de cela, on ne peut répondre que par plus de transparence. Et c'est un petit peu dommage sachant que vous-même, Monsieur le Président, vous réclamez beaucoup plus de pouvoir, on assiste à l'heure actuelle à une mise en œuvre qui fait que l'on veut ôter à l'Assemblée le contrôle de ces budgets. Lors de la dernière plénière, d'ailleurs, nous avons, avec le reste de l'opposition, protesté contre le fait de passer certaines délibérations de la séance plénière qui était publique au huis clos de la commission permanente.

Lorsqu'on évoque, comme vous le faites, les moyens du Land de Hesse, qui a effectivement la même population que nous, mais des budgets sans comparaison, effectivement, ils ont plus de pouvoir, mais il y a une grosse différence, c'est que pour eux le pouvoir est en fait balancé entre l'exécutif et le législatif et l'Assemblée. Là, il y a un vrai débat contradictoire. Je pense que le problème que nous avons ici c'est qu'avoir plus de pouvoir sans avoir de contrôle démocratique organisé, ce n'est pas du tout une progression de la régionalisation. C'est un recul, en fait, vers la féodalisation. Il ne reste plus qu'à remplacer les logos des Régions par des armoiries et cela va bien rendre, un petit peu, l'état d'esprit. Il y aurait un autre avantage à discuter des fonds FEDER et je vais en prendre un que je connais bien.

C'est celui par exemple du cas des deux millions d'euros qui ont été donnés à Hyperloop. Si nous avons été consultés, nous aurions fait remarquer que cette entreprise de quelques milliers d'euros dans le seul siège social en France était une boîte aux lettres dans le sous-sol d'Ester n'était pas une entreprise qui justifiait de faire de telles largesses, d'autant que le dossier lui-même, vous le savez très bien, ne tenait absolument pas la route. C'était il y a 5 ans. Il était bâti sur un calendrier absolument délirant, sur une offre technologique complètement irréaliste.

Et, le résultat, c'est quoi ? C'est que cet argent FEDER qui est là pour aider les régions, pour aider les territoires, en fait, il a servi à quoi ? À désespérer la commune de Droux qui attend depuis des années, perpétuellement, cette piste de lancement d'Hyperloop. D'après la presse, nous sommes à un million d'euros, déjà, de gaspillés dans cette affaire pour l'emploi de quelques post-doc et d'un directeur technique qui n'a pas de bureau et doit être donc être itinérant. La question que l'on pose est la suivante. Si nous avons été consultés, et si nous avons pu discuter du type de solutions techniques et du choix d'aménagement du territoire, peut-être que ce gaspillage d'argent public n'aurait pas eu lieu. Je vous remercie, Monsieur le Président, et j'espère que, demain, on pourra débattre des dotations du FEDER et de ce milliard qui n'est pas finalement traité par l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est vrai que vous n'êtes peut-être pas consulté sur le FEDER, mais il y a 320 personnes, à travers tout le territoire, qui sont consultées et je préfère faire confiance à ces 320 personnes qu'à vous.

M. PAGÈS. - Nous sommes l'assemblée régionale et c'est l'argent public de la Région.

M. DAMESTOY. - Nous sommes les représentants des gens qui nous ont élus.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez toutes les informations sur ces crédits. Je respecte totalement les instructions de Bruxelles et tout le monde en est et on ne peut pas dire depuis les débats de ce matin que rien ne se débat dans cette Assemblée. Le problème, c'est qu'il faut savoir, parfois, le niveau de proposition qui apparaît plus en liaison à une démagogie qu'en liaison à une effectivité de l'action publique.

M. PAGÈS. - La démocratie n'est pas la démagogie.

M. LE PRÉSIDENT. - Et en plus...

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président, j'aimerais bien une suspension de séance parce que vos propos...

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous ai pas donné la parole, je ne vous ai pas donné la parole et en plus...

Mme SEGUINAU. - Je demande une suspension de séance, s'il vous plaît, parce que, là, ce n'est pas possible.

M. LE PRÉSIDENT. - Et, en plus, dire que la commission permanente, ce ne sont pas des élus et que vous n'êtes pas représentés, c'est quand même une drôle de façon de s'exprimer.

M. PAGÈS. - Mais cela ne passe pas en commission permanente, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. - Le reste a été financé en direction de l'université. Allez, la suspension de séance, 5 minutes.

La séance est levée.

Reprise de séance.

Mme SEGUINAU. - Je vais attendre que tout le monde soit assis.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, allez-y.

Mme SEGUINAU. - Je pense que cet incident ne doit plus se reproduire parce que, quand même, nous sommes des élus, nous représentons des citoyens et je pense que la politique doit être beaucoup plus belle que de faire des phrases assassines envers des élus dans son propre hémicycle et qu'il faut aussi faire très attention au niveau du respect des femmes puisqu'on a dans cet hémicycle beaucoup d'hommes qui prennent la parole. Eux, on ne les coupe jamais, mais, dès que c'est une femme, elle est souvent coupée. Donc, ça, j'aimerais bien, aussi, Président, que vous puissiez y faire un peu plus attention sur ces coupures de parole pendant que les gens interviennent, car c'est assez insupportable. Et faire attention aussi aux répliques que vous pouvez faire qui peuvent être sous le coup de l'émotion, je le comprends, mais faire attention quand même à vos propos qui peuvent être très blessants. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle que ce budget peut être discuté, et doit être discuté en commission. Je rappelle que les personnes qui sont mobilisées dans le cadre de la gestion des fonds européens représentent des élus et qu'il y a des élus et que leur parole est liée aux différents maires, présidentes ou présidents d'agglos, présidents de Départements. Donc, cette forme de démocratie directe que nous avons inventée en matière de gestion des crédits européens, avec le contrôle, en plus, qui est très sévère, sur ce plan-là, de la Commission européenne, ne risque pas d'être entachée de manque de démocratie. Je vais mettre aux voix ce budget annexe. Qui est contre. Qui s'abstient ? Qui est d'avis de l'adopter ? Qui ne prend pas part au vote ? Ce budget est adopté.

Nous passons au budget vert.

N° 02b

Vote sur «BUDGET PRIMITIF 2024 : ANNEXE "FONDS EUROPÉENS" POITOU-
CHARENTES PO 2014-2020 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

N°02c

Vote sur « BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL
PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

03 – VERS UN BUDGET RÉGIONAL VERT ET RESPONSABLE - RAPPORT SUR LA DÉMARCHE ET LES RÉSULTATS DE LA PHASE D'EXPÉRIMENTATION

Mme DERVILLE. - Chers collègues, comme vous le savez, nous avons fait de la question environnementale et plus globalement de la question des transitions une de nos priorités, et ce depuis plusieurs années puisque, au travers, dans un premier temps, de l'expertise scientifique dédiée au climat et à la biodiversité, avec les rapports Acclimaterra et Ecobiose puis, dès 2019, avec 11 ambitions dans la feuille de route Néo Terra, feuille de route qui a été modernisée et complétée et synthétisée en 6 ambitions lors de la dernière séance plénière. Au regard de ces différentes feuilles de route, des actions ont été déployées. Mais, aujourd'hui, il nous a paru nécessaire de mesurer concrètement, avec la mise en œuvre d'un budget vert et responsable, leur traduction budgétaire.

Un budget vert, qu'est-ce que c'est ? Un budget vert, c'est un outil d'analyse, un outil qui permet de mesurer, sur la base de critères objectifs, l'impact des dépenses et de chacune de nos dépenses, à la fois investissement et fonctionnement et, dès l'année prochaine, sur l'ensemble de nos budgets, que ce soit au travers des subventions ou des marchés sur différents enjeux environnementaux. Donc différents axes. Tout d'abord, l'impact de nos dépenses sur le climat, mais aussi sur la biodiversité, sur l'eau, sur les déchets, sur l'économie circulaire ou encore sur les pollutions. Au-delà de la mesure d'impact, un budget vert s'attache aussi à analyser les processus mis en œuvre pour par la collectivité pour réduire les éventuels impacts négatifs de nos dépenses. Donc, analyser notre budget sous le prisme de l'environnement nous permettra ainsi de disposer d'une cartographie exhaustive qui nous permettra de mesurer la cohérence entre nos ambitions affichées dans la feuille de route Néo Terra, les objectifs que nous avons fixés, mais aussi les actions que nous portons et qui sont traduites dans notre budget. Nous le ferons à deux moments dans l'année au minimum, c'est-à-dire lors du vote du budget primitif, pour nos engagements budgétaires, et lors du vote du compte administratif pour la traduction de nos réalisations. Ce sera donc une mesure de réalisation, un moyen de confirmer que les politiques auxquelles nous nous sommes engagés se traduisent bien dans les faits. C'est donc un véritable outil d'aide à la décision, un outil supplémentaire qui nous permettra d'orienter ou de prioriser, notamment, bien sûr, lors des arbitrages budgétaires, puisque nous avons longuement évoqué, ce matin, lors du débat sur le budget, la nécessaire priorisation de nos dépenses.

À la question « sommes-nous les premiers à nous lancer dans la démarche ? » La réponse est non. Puisque, outre l'État, à l'échelle territoriale, nous sommes 4 Régions à nous lancer dans la démarche. 7 Départements et une quinzaine de communes et EPCI qui se sont déjà

lancés dans l'expérimentation de budgétisation verte. Je rappelle que l'ensemble des collectivités, en tout cas des collectivités d'une taille équivalente à la nôtre, qui se sont lancées dans un budget vert, ont procédé exactement de la même façon que nous, c'est à dire par étapes. C'est le cas, notamment, de la Région Bretagne et de la Région Occitanie qui ont commencé par analyser une partie de leur budget avant de généraliser la démarche, progressivement. Et, donc, dans le cadre de la mise en œuvre de ce budget vert, nous nous appuyons non seulement sur le retour d'expérience de ces collectivités expérimentatrices avec lesquelles nous travaillons régulièrement et notamment dans le cadre d'une commission dédiée au sein de Régions de France, mais aussi sur une méthodologie qui a été développée par des experts. La phase expérimentale conduite en 2023 a couvert 8 secteurs qui représentent 20 % des dépenses réelles du budget principal. Les 8 secteurs sont les suivants. Les transports routiers de voyageurs, la culture, la performance industrielle, l'environnement, l'énergie climat, le numérique, le tourisme, les frais de déplacement et de mobilité des agents. Nous avons par ailleurs, sur cette expérimentation, conduit l'analyse uniquement sur l'axe atténuation du climat. Dès l'année prochaine, j'y reviendrai, nous étendrons cette analyse à d'autres axes.

Comme je vous l'ai indiqué précédemment, nous avons fait le choix d'opter pour la méthodologie développée par l'Institut de l'économie pour le climat, l'Institut I4CE, qui est présidé par Jean PISANI-FERRY, que nous avons eu l'honneur de recevoir lors de la dernière séance plénière, à l'instar de ce qu'on fait les autres collectivités locales expérimentatrices telles que les Régions Bretagne ou Occitanie par exemple. C'est une méthode déjà éprouvée, mais également plus complète, plus adaptée, une méthode qui a été construite avec les collectivités, qui est développée par des experts. Il s'agit d'experts non seulement du climat, mais aussi des différentes politiques sectorielles que nous sommes amenés à mettre en œuvre, notamment l'agriculture, la transition énergétique. Et, bien sûr, dans le même temps, experts des finances publiques locales. Je rappelle que la région Nouvelle-Aquitaine a contribué à ces premiers travaux. Nous avons participé à différentes réunions, nous continuons à le faire, des réunions de travail avec I4CE, pour à la fois nous approprier la méthode, mais également la faire évoluer. Notamment, j'y reviendrai, sur les dépenses qui demeurent classées comme à approfondir, sur lesquelles nous poursuivons les échanges avec les experts d'I4CE et avec nos services pour approfondir le travail.

Donc, sans rentrer trop dans les détails purement techniques, quelques grands éléments sur les grandes étapes et la classification. L'analyse des dépenses, comme j'ai pu l'expliquer plus en détail en commission, s'opère en trois temps. Deux étapes techniques qui ne permettent de filtrer que peu de dépenses et une analyse plus détaillée ensuite pour les dépenses restantes. À l'issue de ces deux premières étapes très techniques, certaines lignes

budgétaires peuvent être classifiées neutres ou hors périmètre de par leur nature comptable ou au regard de leur référence fonctionnelle. C'est par exemple, dans l'état actuel de l'analyse et des connaissances des experts, d'I4CE, le cas des dépenses en faveur de la culture qui, à l'heure où nous nous parlons, sont classées comme étant neutres. Peut-être que, dans les années à venir, grâce aux travaux que nous avons avec eux et à l'évolution régulière de la méthode, nous parviendrons à classer une certaine partie des dépenses et, en rentrant dans le détail, à classer une certaine partie des dépenses comme étant favorables et peut-être d'autres comme étant moins favorables. En tout cas, l'analyse reste à poursuivre. Mais, dans l'état actuel des connaissances, au regard de la nature comptable ou de la référence fonctionnelle de ces dépenses, elles sont classifiées par la méthodologie en neutres. Ces deux premières étapes comptables permettent de classer assez peu de dépenses, 10 % environ de la part du budget analysé. Le reste des dépenses qui ne sont pas classifiées par leur nature ou par leur fonction doivent donc être analysées par une analyse très fine qui permet de distinguer de manière très précise les différentes actions portées par chaque dispositif. Il nous faut donc rentrer dispositif par dispositif pour regarder les indicateurs et mesurer l'impact d'une action sur le climat. C'est à ce moment président que je me permets de vraiment remercier l'ensemble des équipes à la fois le pôle finances, bien sûr, mais aussi les directions opérationnelles, qui ont fait ce travail d'analyse très fine de chacun des dispositifs mis en œuvre et qui vont continuer à le faire dans les années à venir. C'est un travail important mené par nos équipes, les équipes de la Région. Et je pense que nous pouvons collectivement ici, quelles que soient nos différences et nos divergences politiques, en être toutes et tous particulièrement reconnaissants.

Ceci nous permet de classer les dépenses en 6 catégories. Très favorables, favorables, neutres, défavorables. Donc le nom de ces catégories parle de lui-même. Deux autres catégories, à approfondir, et indéfini méthodologique, sur lesquelles il me semble important d'insister, en tout cas de vous donner quelques précisions. Les dépenses classées comme à approfondir sont des dépenses qui ont un impact sur le climat, mais qui ne sont pas classables à l'heure où nous nous parlons. En l'état actuel des informations que nous avons parce qu'il nous faut pousser l'analyse. J'évoquais tout à l'heure une analyse dispositif par dispositif et il nous faut descendre même encore plus bas puisque, au sein d'un même dispositif, il peut y avoir plusieurs typologies de projets à accompagner, certains projets favorables, d'autres moins favorables. Donc il nous faut descendre plus bas encore dans cette analyse. Je précise que, par exemple, la Région Bretagne qui est à son troisième exercice de budget vert, a toujours, comme nous le faisons sur cette phase expérimentale, après 3 exercices, en est toujours à classer ses dépenses de performance industrielle comme à approfondir. Ils poursuivent le travail d'approfondissement. Nous souhaitons quant

à nous aller plus vite dans cet approfondissement, mais cela nous demandera effectivement quelques mois de travail supplémentaire. Enfin, quelques dépenses sont classées, selon le guide méthodologique, en indéfini méthodologique. Il s'agit des dépenses sur lesquelles il persiste encore des controverses scientifiques, ou en tout cas des débats scientifiques importants qui nécessitent donc un développement méthodologique spécifique. C'est par exemple le cas de la méthanisation agricole ou des agrocarburants, qui sont donc, à date, classés en indéfini méthodologie.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait qu'une dépense qui se voudrait défavorable en termes d'impact sur le climat n'est pas forcément une dépense à supprimer. Tout d'abord parce qu'un certain nombre de ces dépenses relèvent de notre champ de compétences et sont donc obligatoires. Et, ensuite, car ces dépenses représentent de véritables leviers d'action pour notre collectivité, notamment en termes d'adaptation. Et, enfin, tout simplement, car la dépense parfaite, c'est-à-dire une dépense qui aurait un impact favorable sur l'ensemble des composantes que j'ai détaillées précédemment, à la fois le climat, mais aussi la biodiversité, l'eau, les déchets, les pollutions, elle n'existe peut-être tout simplement pas. Une dépense défavorable pour le climat peut aussi être une dépense favorable pour le social ou pour la biodiversité.

Donc, l'expérimentation que nous avons menée, comme je vous le disais, a porté sur 8 directions. Pourquoi procéder ainsi ? Tout simplement parce que, comme je vous le disais, il fallait que nos équipes s'approprient la méthode comme l'ont fait, au demeurant, les équipes des Régions Bretagne et Occitanie. Nous avons commencé par 20 % de notre budget sur cet exercice budgétaire. Dès l'année prochaine, nous vous présenterons une analyse sur la totalité de notre budget, bien évidemment. Donc cette expérimentation, qui a porté sur un peu plus de 665 millions d'euros de dépenses, c'est-à-dire 20 % du budget régional, montre que les dispositifs analysés ont majoritairement un impact positif, voire très positif pour le climat, à près de 55 %. Ce pourcentage favorable est notamment dû, pour la majeure partie, aux transports routiers collectifs qui sont favorables pour le climat, car ils limitent bien sûr les recours aux véhicules individuels et donc émettent moins de gaz à effet de serre, hormis une partie des dépenses sur ces transports routiers collectifs que j'évoquerai un tout petit peu plus tard. Également, des dépenses favorables sur le secteur énergie-climat où la majorité des actions portées est dédiée, bien évidemment à la transition énergétique et a un réel impact sur les émissions de gaz à effet de serre. Je pense en particulier aux actions qui visent à promouvoir ou à accompagner de nouveaux vecteurs énergétiques et leurs usages, comme les gaz verts de synthèse, par exemple, ou encore à celles qui sont axées sur la récupération du CO₂ des méthaniseurs pour l'usage agroalimentaire et industriel. Une part à approfondir, vous le voyez, qui reste assez importante, qui représente près de 21 % des

dépenses analysées. Cette part, elle est liée au fait que certains dispositifs, comme je vous le disais, recouvrent soit un ensemble d'actions aux impacts différenciés sur le climat, soit poursuivent des cibles qui ne sont pas exclusivement tournées vers les enjeux climatiques. Il nous faudra donc, dans les mois qui viennent, conduire un travail plus fin, dossier par dossier, et disposer d'indicateurs complémentaires pour affiner l'analyse et pouvoir répartir ces dépenses. C'est par exemple le cas des actions menées au titre de la performance industrielle qui ne visent pas que des projets de transition écologique, mais en visent en partie. Donc il nous faudra détailler tout cela.

Et je tiens d'ailleurs à porter à votre connaissance, à ce sujet, qu'un travail en collaboration avec la direction concernée est déjà en cours, et se poursuivra en 2024 pour permettre, je l'espère, une classification plus fine de tous ces dispositifs dès l'année prochaine. Il y a également, comme vous pouvez le voir, 4,4 % de nos dépenses analysées à ce stade, qui sont classées en défavorable. Il s'agit de la part correspondant aux carburants fossiles dans les transports routiers de voyageurs et pour les déplacements de nos agents en véhicule individuel. En effet, pour les transports, la méthode I4CE distingue bien les dépenses d'exploitation, les dépenses d'entretien, des dépenses de carburant, ce qui nous permet, pour une dépense donnée et comme cela a été évoqué en commission, d'isoler la part du carburant, la part dédiée aux énergies fossiles et de classer ces dépenses-là comme étant défavorables. Enfin, les 11 % de dépenses neutres pour le climat c'est ce que je vous disais, chers collègues, les dépenses notamment correspondant aux dispositifs à vocation culturelle, qui sont classés ainsi par la méthodologie I4CE. Pour autant, au sein du secteur culture et patrimoine, un certain nombre de dépenses ont pu être classifiées. Ce sont notamment les travaux de rénovation énergétique conduits sur le patrimoine historique qui ont bien été pris en compte comme étant des dépenses favorables. Et il y a également un petit pourcentage de dépenses qui est hors périmètre. Il s'agit en fait de flux financiers d'équilibre entre la Région et les Départements.

Comme je vous le disais, chers collègues, notre collectivité a le fait le choix dans un premier temps de ne couvrir que les impacts de certains secteurs sur le climat pour nous approprier la méthodologie qui est une méthodologie très détaillée et fournie et donc complexe à nous approprier. D'autant que, comme l'ont évoqué certains intervenants ce matin, je vous rappelle que nous sommes sur une année budgétaire où nos équipes ont également dû intégrer le changement de nomenclature comptable qui est totalement transparent pour nous toutes et tous. Mais, s'il est transparent pour nous, c'est grâce au travail acharné de nos équipes qui ont rendu cet exercice transparent pour les élus que nous sommes. Mais, pour eux, cela a nécessité des dizaines, voire des centaines d'heures de travail. Et je tiens à le préciser. Donc effectivement, nous avons fait le choix de limiter l'analyse à 20 % de notre

budget sur cette première année avant, ensuite, de l'élargir dès l'année prochaine à l'intégralité de nos budgets, budget principal et budgets annexes, bien évidemment, ainsi que de généraliser l'analyse non seulement à l'axe atténuation, mais aussi à l'axe biodiversité ainsi qu'à l'axe d'adaptation de nos dispositifs au changement climatique.

En outre, de par nos compétences et les politiques publiques que nous menons, et conformément à la feuille de route Néo Terra 2 que nous avons largement débattue il y a un plus d'un mois dans cette Assemblée, nous souhaitons compléter cette cartographie en y ajoutant également un volet responsable, un volet social, chers collègues et, donc en intégrant également, au-delà des volets concernant le climat, l'eau, les déchets, les pollutions, un volet social qui nous permettra de mesurer l'impact social et sociétal de l'ensemble de nos dispositifs. Et donc je précise que, sur ce dernier volet, il n'existe pas de méthodologie. La Région Nouvelle-Aquitaine va donc être précurseur sur ce plan et le développer, en nous appuyant sur la connaissance que nous aurons acquise, l'expertise grandissante de nos services sur les différentes méthodologies existantes, en nous appuyant également et en travaillant avec les autres collectivités. Mais c'est effectivement le travail qui sera mené dès le budget primitif 2025, si nous y parvenons, ou au plus tard le budget primitif 2026. Voilà, chers collègues, vous avez à l'écran la chronologie de l'intégration des différents axes. Donc, dès le BP 2025, ce sera évidemment sur 100 % de nos dépenses sur l'axe climat, sur l'axe biodiversité et, si nous le pouvons, sur l'axe social, également. Ensuite, au fur et à mesure, nous intégrerons l'analyse sur l'eau, sur les déchets et sur les pollutions pour, au plus tard au BP 2027, avoir une analyse complète de l'ensemble de nos dépenses, c'est-à-dire 3 exercices budgétaires pour analyser l'intégralité de notre budget, comme l'ont fait les autres collectivités expérimentatrices qui ont le même type de compétence et le même volume de dépenses à analyser que nous.

Voilà, Président. Pardon d'avoir été un petit peu longue sur cette présentation, mais il me semblait important de partager ces grands principes puisque le travail a été, je le redis, colossal, de la part de nos équipes sur cet exercice.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Merci beaucoup à toutes et à tous. Je voulais juste préciser une réflexion que j'ai faite à l'occasion de la COP Nouvelle-Aquitaine devant le ministre de l'Environnement. Si l'on veut avoir, on en a parlé avec Sandrine DERVILLE et Guillaume RIOU, si on veut avoir des précisions, notamment sur la baisse des gaz à effet de serre, enfin une analyse carbone telle que le propose le ministère, cela va supposer des capacités de calcul ou d'observation qui devraient être partagée avec les services de l'État, au moins. Parce qu'il est totalement impossible, pour nous, sachant qu'il y a l'ARAC pour la qualité de l'air, d'avoir des choses extrêmement précises sur des problèmes liés à la baisse des gaz à de serre dans la Région. Même si je ne prends que ce problème-là, même sur la

biodiversité. Même la biodiversité. Il faut qu'on réfléchisse, avec les services de l'État à des capacités d'analyse et d'objectivation en quelque sorte. Est-ce qu'il y a des interventions ? Sur le rapport de Sandrine DERVILLE.

Mme LAURENT-GUEGAN. - Merci, Monsieur le Président. Et merci à Madame la Vice-présidente pour cette présentation. Le budget vert, c'est tout d'abord une petite erreur sémantique puisque ce n'est pas un budget. C'est un écueil sémantique dans lequel vont se perdre les groupes de l'opposition. Mais c'est aussi et surtout une réelle avancée dont notre groupe se félicite. En effet, dès le début du mandat, notre groupe PRG a proposé de faire de Néo Terra le tamis auquel passer nos politiques, pour faire des choix budgétaires, au filtre de la transition écologique, et de notre ambition Néo Terra. Le budget vert, est-ce que c'est techno ? ? Oui, ça l'est et c'est heureux. Nous avons besoin d'indicateurs d'évaluation. En matière d'écologie, nous ne pouvons pas simplement être dans le ressenti ou dans le dogmatisme politique. Ce sont les scientifiques qui font avancer la connaissance et permettent de faire des choix politiques. Et c'est cette méthode, d'ailleurs, qui a toujours prévalu, et c'est également ce processus que nous avons mis en œuvre sur Néo Terra. À ce titre, le budget vert va dans le bon sens puisqu'il doit permettre de jauger pour décider. À travers cette délibération et cette méthode, nous avons aujourd'hui les moyens pour apprécier si nos politiques ont un impact environnemental favorable, défavorable ou neutre. Cela donne une indication, mais cela redonne aussi du sens à la politique. « Gouverner, c'est choisir », disait Mendès France. Aujourd'hui, nous aurons un outil supplémentaire pour décider et agir. En matière de politique, les vieilles recettes ne marchent plus. Le dogmatisme a ses limites. Il est temps de remettre du sens et du pragmatisme. N'ayons pas peur non plus des effets du budget vert, une politique défavorable au niveau environnemental peut avoir toute sa pertinence sociale et ne saurait être arrêtée, comme l'a précisé notre Vice-présidente dans sa présentation. Évidemment, nous sommes au début de la démarche. On peut toujours imaginer aller plus loin, plus vite, peut-être trop vite. Des indicateurs sur l'impact environnemental de nos politiques, c'est déjà particulièrement intéressant. N'allons pas trop vite. Le mieux est parfois l'ennemi du bien. Le but de cette nouveauté, de ce budget vert, c'est de faire un état des lieux et d'apprécier l'impact de nos politiques pour ensuite les orienter ou non.

Faire des choix éclairés, en somme, en pleine conscience. À la lecture du document, on voit déjà des pistes d'amélioration apparaître et le travail à fournir par certaines directions. Parce qu'un gros travail pour apprécier l'impact de nos politiques, c'est aussi une charge de travail supplémentaire pour nos services, nous pouvons donc leur adresser par avance nos remerciements. En effet, on constate à la lecture que certaines directions n'ont pas encore les moyens d'apprécier l'impact environnemental de leur politique. C'est tout à fait normal

puisque c'est un début. Cela devrait néanmoins rapidement s'améliorer afin que nous ayons une plus fine connaissance de l'impact de nos actions menées. Aussi, mes chers collègues, vous l'aurez compris, notre groupe souscrit à cette démarche que nous avons évoquée en début de mandat et qui sera une aide appréciable dans la mise en œuvre de nos politiques. Je vous remercie.

M. ELOPHE. - Chers collègues, dès le mois de mars 2022, les Verts nous avaient présenté une motion en ce sens qui nous préoccupait déjà. Malheureusement, cette nouvelle obligation légale se met progressivement en place, et nous voici désormais confrontés à la concrétisation de cette démarche particulièrement technocratique, voire difficilement lisible. Notre Région est certes confrontée au changement climatique, mais cela nécessite avant tout une approche écologique empreinte de bon sens. Les critères idéologiques de votre budget suscitent d'ailleurs légitimement des inquiétudes, car ils caractérisent une approche bien plus idéologique que pragmatique en accordant une importance démesurée aux notes de l'évaluation environnementale au détriment de la viabilité et de l'efficacité réelle des projets. Cela compromet les besoins concrets de la région et de ses acteurs économiques. Pire encore, ce budget vert constituera à terme un empêchement d'agir qui conduira nos régions à vouloir respecter à tout prix des normes environnementales toujours plus contraignantes plutôt que de réaliser des projets d'envergure. Tout projet sera alors étudié à l'aune de sa comptabilité avec ces nouveaux critères d'évaluation pour déterminer s'il serait favorable ou très favorable au climat selon ceux-ci. Que deviendront les grands projets structurants dans ce cadre ? Des considérations soi-disant écologiques l'emporteront sur tout le reste. En outre, la vision prédominante de votre majorité qui ressort de ce document est celle d'une forme de décroissance, de limiter nos projets à ceux qui respecteront scrupuleusement ces nouvelles règles. En adoptant une telle perspective, vous engagez la Nouvelle-Aquitaine dans une voie qui va entraver son développement économique et sonne comme une défaite face aux défis contemporains, ceci au lieu de trouver des solutions innovantes et constructives en termes de préservation de l'environnement. Votre approche se révélera être « l'idiote utile » de la mondialisation qui entraînera la disparition de notre agriculture au profit de produits provenant du bout du monde, dépourvus de normes sociales et environnementales, simplement protéinés, comme par exemple les produits à base d'insectes, grillons, criquets et des vers de farine issus de laboratoires. En réalité, cette démarche est surtout un moyen pour votre exécutif socialiste de justifier la politique d'écologie punitive contenue dans la feuille de route Néo Terra. Toutes les critiques, toutes les protestations légitimes envers vos choix politiques qui font de notre région un carcan vert seront balayées par votre démarche pseudo-scientifique qui éloignera encore plus davantage les citoyens de notre institution. Votre budget vert s'avère être une tromperie

intellectuelle et technocratique. Vous avez vendu aux Néo-Aquitains du rêve, mais, en réalité, vous leur livrez un cauchemar.

Au lieu de choisir la voie bureaucratique, nous vous proposons une approche plus humaine de l'écologie. Faisons confiance au terrain, par exemple à nos agriculteurs qui vivent au quotidien la réalité environnementale et n'ont nul besoin de projection complexe et de graphiques sophistiqués. Ou bien à nos maires ruraux qui sont connectés directement avec les réalités locales pour pouvoir élaborer des politiques efficaces. En conclusion, cette mesure s'apparente donc à un chef-d'œuvre de complexité technocratique où la logique d'une écologie hors sol prend le pas sur tout le reste. Ce qui ne répond assurément pas aux aspirations des Néo-Aquitains. Pour notre part, nous demeurons fermement engagés envers notre vision articulée autour du localisme, c'est-à-dire celle d'une économie où la production, la consommation et le recyclage s'opèrent à l'échelle locale, favorisant ainsi le développement durable de notre région. Pour toutes ces raisons, nous nous positionnons contre votre budget vert. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah, cher Monsieur ELOPHE. Les chantiers de la région, avec 45°C de canicule, pendant des semaines et des semaines, vous pensez qu'ils pourraient résister ? 40 % de nos rivières qui sont à sec en 2022. 250 hectares qui brûlent. Vous pensez que les communes du Sud, de Bordeaux, du Nord, des Landes ont été satisfaites en voyant arriver le feu un mètre sous le pied des pins qui sont à sec parce qu'on a trop tiré l'eau. Et il faudrait qu'on ne prenne pas conscience de ça ? Qui souhaite intervenir ?

Mme FORGENEUF. - Chers collègues, le budget vert se veut être une démarche qui manifeste l'engagement de l'institution et sa volonté d'accroître et accélérer ses efforts de transition écologique. Nous ne pouvons donc qu'adhérer à cette démarche très positive et se réjouir qu'elle voie enfin le jour. Un budget vert est en quelque sorte une évaluation environnementale. Son objectif est de permettre aux élus et aux services de la collectivité d'informer et d'influencer les arbitrages budgétaires, d'améliorer la performance et d'orienter quantitativement et qualitativement davantage de dépenses vers la transition écologique. Nous craignons néanmoins qu'avec le calendrier que vous proposez, nous ne soyons pas à la hauteur de l'urgence des enjeux environnementaux. Nous ne pouvons qu'approuver une phase expérimentale qui est indissociable d'une mise en œuvre qualitative de cet outil, mais nous regrettons fortement que celle-ci n'ait pas vu le jour il y a plusieurs années déjà, comme notre groupe vous l'avez suggéré, et comme cela a été fait dans d'autres régions. Un budget vert est censé aider la collectivité, avant l'élaboration de son budget primitif, à redresser la barre et à orienter ses politiques publiques. Devrons-nous attendre 2028 pour cela ? Il sera trop tard. Vous avez décidé de faire cette expérimentation en interne, pourquoi pas. Je l'ai évoqué en commission finances, je crains que, dans ce cas-là, il vous faudra

allouer plus de moyens pour une réelle efficacité de cet outil. Il m'a été assuré que l'outil méthodologique ne donne pas lieu à interprétation. Nous craignons que cet aspect formaliste mette rapidement en évidence des manquements. Vous l'avez-vous-même évoqué. Nous savons tous que faire de la transition écologique n'est pas une question d'articles budgétaires ou juste de catégorisation par type de dépenses.

La méthode que vous avez décidé d'utiliser est à notre sens intéressante, mais ne peut rester que la première phase de l'élaboration de ce budget vert. Vous ne l'ignorez pas, un projet qui paraît vertueux en surface peut néanmoins avoir des conséquences néfastes sur l'environnement. Je reprendrai le même exemple que Madame DERVILLE. C'est le cas, par exemple, des méthaniseurs à échelle de démesurés qui entraînent la culture de terres agricoles non plus pour nourrir la population, mais pour alimenter le méthaniseur. Je m'interroge sur la classification qui en sera faite. J'espère a minima que ces dépenses seront classées dans la catégorie à approfondir ou indéfini méthodologique. Ou bien la création d'une ligne ferroviaire qui, à première vue, semblerait une dépense favorable. Comment celle-ci peut être considérée comme une dépense favorable quand il s'agit d'un projet démesuré et destructeur de biodiversité ? Vous prendrez certainement la peine de nous répondre que tout cela sera compensé, mais nous savons tous que ce qui sera détruit sur un projet de telle ampleur ne pourra être compensé à la hauteur des conséquences environnementales catastrophiques qu'il aura produites. Cette compensation n'est qu'un moyen de se donner bonne conscience. Nous serions donc curieux de connaître comment vont être classées les dépenses dédiées à votre projet GPSO.

Sans remettre en cause la motivation et la qualité de travail des services, j'ai également demandé en commission si vous prévoyez un audit extérieur. Il m'a été répondu que cela avait un coût. Je n'en doute pas. Si la lutte contre le changement climatique est pour vous une priorité, comme vous ne cessez de l'afficher, il me semble que l'on doit se donner les moyens de ses ambitions.

Concernant les dépenses classées dans la catégorie à approfondir ou indéfini méthodologique, vous annoncez que la Région s'est fixée comme objectif de classifier, à terme, les dépenses qui n'ont pu l'être et que ce processus d'amélioration continue fera l'objet d'un travail associant les directions concernées, mais également en ayant recours à des expertises scientifiques externes. Très bien. Mais quels moyens humains et financiers allez-vous concrètement allouer à cet outil indispensable ? Je ne vois pas comment vous pourrez tenir vos objectifs sans ajouter des moyens humains et budgétaires pour les prestations de services extérieurs et surtout quand. À court terme ? À moyen terme ou après 2027 quand il sera trop tard. Un exemple flagrant de la limite de la méthodologie utilisée est le secteur de la performance...

M. LE PRÉSIDENT. - Excusez-moi, mais il faut qu'on arrive à respecter les 4 minutes.

Mme FORGENEUF. - Excusez-moi, je n'avais pas vu. J'en ai pour 30 secondes.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais on est déjà à 4 minutes 30.

Mme FORGENEUF. - Mais vous venez de me prendre au moins 5 secondes.

M. LE PRÉSIDENT. - À l'Europe, vous vous seriez arrêtée et vous avez beaucoup de collègues élus à l'Europe qui respectent la chose...

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président...

M. LE PRÉSIDENT. - Ça suffit, Monsieur TRIFILETTI, elle est assez grande pour répondre.

M. TRIFILETTI. - Oui, Monsieur ROUSSET.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez la parole 15 secondes.

M. TRIFILETTI. - Je voulais simplement dire que c'est un document budgétaire et que, donc, le temps de parole...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, ce n'est pas un document budgétaire.

M. TRIFILETTI. - Ah d'accord, ce n'est pas un document budgétaire...

M. LE PRÉSIDENT. - Allez, ça suffit, au lieu de nous faire perdre du temps... Allez-y.

Mme FORGENEUF. - Écoutez, vous savez, je ne vais pas vous faire perdre du temps, j'arrête.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est très bien. Juste, par rapport à ce que vous évoquez...

Mme FORGENEUF. - Et vous, vous aurez combien de temps pour me répondre ?

M. LE PRÉSIDENT. - Il ne vous aura pas échappé que je suis Président de cette Assemblée. Je suis président de cette Assemblée.

Mme BOURDIN. - Cela fait six fois que vous coupez la parole à une femme, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. - Ça, ça va être l'argument, alors que je le fais pour homme ou femme. Je voudrais répondre à Madame FORGENEUF. Arrêtez de faire des gestes, s'il vous plaît, là, on ne comprend pas. Le problème, sur la deuxième voie ferroviaire, n'est pas qu'un problème de compensation. C'est comment on arrête, on divise par deux la pollution de dizaines de milliers de véhicules. Comment on fait le report modal, comment on est capable de sortir des milliers de camions de la route avec les dégâts qu'ils nous font. Dire « dans 15 ans, tout ça sera électrique »... Bien sûr que non ! Donc il faut qu'on choisisse. Nous l'avons fait.

Deuxièmement, à la limite, contre le réchauffement climatique et ensuite sur le budget vert, tout peut s'interpréter. D'abord, c'est le choix que nous avons fait, avec les services et Sandrine DERVILLE, il vaut mieux que l'administration régionale, tous nos collègues, quels qu'ils soient, s'approprient ce changement plutôt que nous fassions appel à des cabinets extérieurs qui coûtent la peau du dos, qui ont une compétence parfois limitée et que nous mobilisons tous nos services pour analyser cela. C'est comme ça qu'on dirige une Région et qu'on mobilise ses collaborateurs.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Je vais reprendre une interrogation que j'ai posée à Renaud LAGRAVE en commission transports. Encore une, l'approche que vous proposez est intéressante. À terme, elle sera complète sur l'ensemble des services. Elle est donc transversale et, donc, elle nous permet une vue sur l'ensemble de l'activité de la Région. Par contre, cette méthode est une méthode d'appréciation qualitative. Or, si on admet que la stratégie de lutte contre le réchauffement climatique, c'est décarboner, sobriété et adaptation, alors, on a un vrai besoin de quantification. C'est-à-dire telle action, comment elle répond à des critères simples. Combien de tonnes de CO₂ elle économise et, telle autre, combien de MWh d'électricité il économise. S'il n'y a pas cette quantification, comment ce travail, qui est un énorme travail pour les services, comment il est mobilisé donc pour hiérarchiser et choisir ? Si je prends mon expérience de maire, ce n'est qu'avec la quantification en tonnes de CO₂, en MWh que, par exemple, le réseau de chaleur urbain est apparu comme une priorité absolue chez nous. Notre question est simple : comment vous allez compléter cette approche qualitative avec une approche cette fois quantitative centrée sur les tonnes de CO₂ économisées et sur les MWh économisés de manière à pouvoir, dans les prochains budgets, nous donner des éléments qui vont permettre de hiérarchiser et de choisir.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce matin j'évoquais, cher Jean DIONIS, que notre action sur la baisse de la consommation énergétique des entreprises nous avait fait économiser 1,7 TWh. 1,7 ! Chaque fois que nous accompagnons une entreprise, comme Calcia. Je ne sais plus quels sont les dossiers qui vont passer en commission permanente. Je me tourne vers Guillaume. Il y a deux gros dossiers d'entreprises. On présente à chaque fois les baisses de quantité de CO₂ économisées. Mais, à un moment donné, si l'on veut avoir des données sur la qualité de l'air, des données plus compliquées, y compris d'ailleurs sur la biodiversité, nous avons besoin, c'est ce que j'ai dit à Christophe BÉCHU, au ministre de l'Environnement, nous avons besoin que la France, avec les Régions, peut-être, se dote de capacités d'analyse. Est-ce que, je me tourne vers Sandrine, l'Institut que Jean PISANI-FERRY a créé est capable de nous accompagner dans ce domaine-là ? Mais, la région, quelles que soient ses envies, sur ce plan-là, quantitatif, ne pourra pas répondre seule.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Président, si je prends un exemple, vous avez un plan d'action pour décarboner les bus de la Région. Et, de l'autre côté, vous avez un plan d'action pour progresser au niveau de l'isolation des lycées. Combien pèsent ces deux plans d'action ? À un moment donné, il faut les comparer. Si, encore une fois, et je vous fais crédit de votre engagement sur cette affaire-là, c'est vraiment une priorité, à ce moment-là, il faut mettre nos capacités d'investissement sur ce qui nous permet de décarboner le plus rapidement. Et, ça, ce n'est pas la méthode I4E, avec tout l'intérêt qu'elle a. Parce que c'est intéressant d'avoir du qualitatif transversal qui vous permettra de faire ces arbitrages.

M. LE PRÉSIDENT. - De temps en temps, ça m'irrite, comme dirait Laurent GERRA. Je vous donne un exemple. On fait basculer d'une manière systémique tous nos lycées sur géothermie, pompe à chaleur. On a exprimé ici, avec Jean-Louis NEMBRINI, par exemple sur le lycée Alfred Kessler à Talence, les économies en matière de CO₂ et les économies aussi budgétaires que la Région faisait. Et nous avons, au vu d'une dizaine d'expérimentations, décidé, je vais dans votre sens, de basculer tous nos lycées, là où c'était possible, sur géothermie, pompe à chaleur. De la même manière, nous sommes en train de dédiéséliser les TER et les 5 000 bus. On en a fait un certain nombre. Comment peut-on choisir sur le plan politique ? Il est évident que l'on sait que le dégagement des particules fines liées au diesel, même si les pots d'échappement se sont modernisés, est considérable. On sait en plus que, le diesel, ce sont des machines qui, lorsqu'elles, en période de gel, continuent de tourner pour éviter le problème de gel d'un certain nombre d'infrastructures, font énormément de bruit et font râler les voisins de la gare. Donc nous allons dédiéséliser. Comment est-on capable de planifier cela ? On a posé la question, et je parle sous le contrôle de Renaud LAGRAVE, à SNCF mobilités, qui gère les ateliers de Périgueux. On n'est pas en mesure, aujourd'hui, de donner le délai au terme duquel l'ensemble des 64 ou 63 machines seront totalement dédiésélisées. Sur les 3 compétences principales de la Région, les transports, les lycées, les entreprises, sur les entreprises, on a 4 % de baisse depuis 4 ans. Il faut qu'on rassemble cela. Mais vous voyez bien que si l'on veut éviter qu'il y ait des débats parce qu'il y en aura, nos collègues du groupe ESG ou ECG nous le disent, à chaque fois qu'on propose un critère « vous n'allez pas assez loin ». C'est sans fin, c'est une vis sans fin. Donc essayez de nous faire confiance un peu. Parce que, la région, faire un réseau de chaleur, et nous avons 300 lycées, on va savoir le faire. Et encore tous les réseaux de chaleur ne sont pas exempts de dégagement de gaz à effet de serre. Vous le savez bien. Donc, s'il vous plaît, essayons d'avancer ensemble. S'il y a des questions lorsque les groupes inter-assemblées ou les commissions se réunissent, faites avancer cela en commission. C'est là où ce sera le plus efficace.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Mais, ça, c'est un débat politique. Est-ce qu'on reconnaît que la décarbonation est, dans toute la démarche de transition écologique, la mère des batailles ?

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas ce que nous dit le gouvernement que vous soutenez.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Si oui, à ce moment-là, il faut que dans notre logiciel Néo Terra, puisqu'il est le nôtre, maintenant, on retrouve les économies de tonnes de CO₂ en critères prioritaires.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons à avancer en fonction, et on me le demandait tout à l'heure, aussi, des opportunités. Diminuer les gaz à effet de serre, cela va supposer ce que nous venons de faire. Personne n'en a parlé, mais j'ai inauguré, la semaine dernière, 60 km de voies régénérées à l'initiative de la Région qui a financé, hors compétences, 46 %, pour sortir les camions de charges lourdes de la route. Je ne peux pas vous le dire puisqu'ils sont sur la route pour l'instant. Mais il faut calculer. Ces camions vont jusqu'à Bordeaux. Tu mets 2 000, 3 000 ou 5000 camions, je sais plus combien on en a, et on le calcule. De la même manière, demain, lorsqu'on aura réalisé Flying Whales, que l'on n'aura pas les camions qui traversent les petites de montagne, qui détruisent les routes, pour transporter les charges lourdes ou bien les milliers de camions qui transportent les pylônes EDF avec un dirigeable, on aura fait des économies. Peut-être faut-il, je prends le point qu'on fasse un calcul anticipé de ce domaine-là. Depuis 2010, Guillaume, combien a-t-on économisé ?

M. RIOU. - On a économisé 6 millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre. On passe de 50 millions de tonnes à 42 millions de tonnes. Et tout ça est très corroboré à la consommation. Donc, que ce soit pour les transports, en premier lieu, ou en second pour le bâtimentaire, ou pour 20 % l'industrie, les consommations et les émissions de GES sont à peu près en phase et on a baissé de 6 millions de tonnes en l'espace de 10 ans.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - D'abord, bravo. Et servez-vous-en comme logiciel d'arbitrage entre les diverses politiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Ne donnez pas de conseils.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Mais prenez-les, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais on les a déjà dans le logiciel. La difficulté de l'exercice, c'est que nous sommes dans des systèmes multi-partenariaux. Ce qui se fait par exemple au niveau des entreprises est certes à notre tâche, avec l'ADEME. Deux, ce qui se fait dans les lycées est surtout à notre tâche et notre responsabilité. Ce qui va se faire dans la protection thermique des logements, c'est qui ? C'est la mairie, c'est l'intercommunalité ? C'est qui ? Puisque, maintenant, c'est l'intercommunalité qui est responsable du programme SARE, je le rappelle.

Mme DERVILLE. - Ce que vous demandez, Monsieur DIONIS, et comme on a pu en débattre en commission, effectivement c'est intéressant d'avoir ce chiffrage. En revanche, ce n'est pas un budget vert qui peut nous apporter ce chiffrage. Mais le chiffrage que vous évoquez, il est intéressant, et on sait l'apporter. D'ailleurs, comme Guillaume l'a dit, on a déjà mesuré aujourd'hui la réalité de nos actions. Mais ce sont deux exercices différents et notamment le travail qu'on fait dans le BEGES, le fameux bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité qui nous permet de chiffrer les économies en matière d'émissions de gaz à effet de serre sur les dispositifs sur lesquels nous avons la main, sur lesquels nous sommes en maîtrise d'ouvrage. C'est fait dans le BEGES et je pense qu'il faut d'ailleurs qu'on renforce peut-être la communication là-dessus. Mais c'est un travail qu'on peut faire. En revanche, un budget vert, ce n'est pas cet exercice-là. Le budget vert, lui, il classe, défavorable, favorable, etc. C'est un exercice de cotation qui ne compare pas, c'est vrai, et vous avez pris plusieurs exemples de dépenses. Il ne compare pas les dépenses entre elles. Le seul critère de comparaison, par exemple, si on regarde uniquement l'exercice qui a été fait, là, sur les 20 %, si vous me demandez, sur le secteur des transports routiers de voyageurs, dans quelle mesure l'impact des 90 % de dépenses favorables l'emporte sur les 7,7 % de dépenses défavorables, au stade du budget vert, la réponse c'est « à 90 % favorable versus 7,7 % défavorable pour les autres sur le climat ». Ensuite, à nous, exécutif ou ici membres de cette Assemblée de décider les dépenses que nous priorisons. En revanche, on sait aller plus loin sur un certain nombre de dépenses. On peut communiquer par exemple le taux d'émission de gaz à effet de serre pour l'ensemble des actions portées par la collectivité comme l'a dit Guillaume. C'est possible également pour certains dispositifs tels que le taux d'émission de gaz à effet de serre par catégorie, par type de véhicule. Et, d'ailleurs, c'est, je crois, précisément détaillé dans la méthode et dans le guide et en redirigeant également vers le site de l'ADEME. Mais, pour l'ensemble des dispositifs de la Région, y compris ceux sur lesquels nous n'avons pas la main, ce n'est pas faisable. Mais ce sont deux exercices différents, mais complémentaires ce que vous nous demandez là. Je ne reprendrai pas la parole pour répondre sur l'amendement puisqu'en fait ce que vous évoquez, Monsieur DIONIS, c'est l'amendement que vous portez également sur cette délibération. Donc je pense qu'on pourra faire l'économie du débat sur l'amendement.

Mme MAGNE. - Juste pour dire que nous saluons cette démarche de budget vert qui s'inscrit dans la suite logique du dispositif déjà mis en place au niveau de l'État qui a présenté il y a quelques semaines son quatrième budget vert annexé au projet de loi de Finances. C'est un outil d'évaluation de l'ambition environnementale de la collectivité. C'est un outil qui vise à améliorer la transparence sur l'action environnementale de la Région. C'est un outil, enfin, qui permet d'associer directement tous les services autour de cette politique transversale.

4 points appellent cependant à notre vigilance. Le premier concerne les incertitudes méthodologiques. Alors, bien sûr, il s'agit d'une expérimentation qui concerne 20 % du budget. C'est un premier jalon, mais on peut d'ores et déjà observer la difficulté d'évaluer précisément, par des classifications nationales ou internationales, certaines dépenses. On a parlé des 99 % de dépenses relatives au secteur de la performance industrielle qui sont classées à approfondir, idem pour 97 % du secteur numérique et 63 % du secteur tourisme. Et, finalement, ce qui nous intéresse, à ce stade, c'est de connaître le champ des possibles pour les prochains exercices budgétaires.

Le deuxième point concerne la difficulté à mener une analyse comparative vis-à-vis des autres collectivités. Vous avez parlé de l'État. On sait qu'en raison de leur caractère multiple et différencié en fonction de chaque territoire, les dépenses locales sont plus difficilement évaluables par une méthodologie unique et partagée. Et ce même si toutes les Régions qui se lancent dans un budget vert font appel au même institut de référence. C'est un sujet parce que cela restreint, finalement, l'usage que l'on pourrait avoir de cet outil.

Le troisième point concerne la formation. Vous parliez d'appropriation du changement par les services. Nous tenons à saluer le travail de cohésion interne entre les services qui ont participé à cette expérimentation, mais cela ne doit pas faire l'impasse sur la nécessité d'une formation spécifique pour les agents qui participeront à la réalisation de ce budget vert. C'est une montée en compétence et cela nécessite d'acquérir notamment des principes méthodologiques assez complexes. Cela n'est pas mentionné dans le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, mais nous espérons qu'une formation leur sera proposée et que cela s'inscrira dans le parcours professionnel des agents concernés sans être simplement une tâche supplémentaire à leur activité.

Enfin, quatrième et dernier point, le budget vert s'inscrit dans une démarche d'évaluation de l'action publique. C'est pour l'instant, vous le dites, une photographie. Vous l'avez dit en commission. Dans quelle mesure et à quelle échéance peut-il devenir un outil d'aide à la décision et servir véritablement d'arbitrage budgétaire, c'est-à-dire devenir l'instrument par lequel la collectivité pourra hiérarchiser ses priorités politiques et les traduire en moyens d'action ? C'est à notre sens, là, à terme, sa véritable vocation. Et si nous sommes favorables à la mise en place de ce budget vert, nous avons conscience des limites de cet outil qu'il nous faudra néanmoins surmonter pour le rendre véritablement efficient. Le budget vert pourrait pourtant devenir un instrument clé pour évaluer et piloter les politiques de transition écologique à condition qu'il ne soit pas sous-exploité. Je vous remercie.

M. SARGIACOMO. - Chers collègues, tout d'abord, je tiens à remercier Sandrine DERVILLE pour la présentation claire et particulièrement didactique, alors que, je dirais, la matière est

particulièrement aride, même si le budget est vert. La mise en place de ce budget vert permet de poursuivre les efforts en matière de transition écologique et de justice sociale en les plaçant au cœur des débats budgétaires. Je voudrais remercier les services pour le travail qu'ils ont pu faire cette année 2023, pour expérimenter effectivement cette dimension du budget vert et voir à quel point il pouvait être difficile de s'approprier cette méthodologie. Un travail qui n'a pas été, contrairement à ce que j'ai pu entendre, l'idée d'une lubie de la région Nouvelle-Aquitaine seule. C'est un travail qui a été fait en concertation et d'autres Régions ont suivi le même chemin, l'Occitanie, la Bretagne. Évidemment, c'est un travail qui a été fait avec le Cabinet I4CE et aussi les associations d'élus. Au regard des retours des collectivités expérimentatrices, mais également les préconisations émises par I4CE, il a été décidé de couvrir dans un premier temps en 2024 des dépenses des secteurs suivants, culture, tourisme, numérique, performance industrielle, environnement, énergie-climat, transport routier collectif de voyageurs et frais de déplacement du personnel. Évidemment des éléments extrêmement importants sur notre trajectoire en matière de bilan carbone.

Si les enjeux sont majeurs et appellent des réponses systémiques et massives, la Région ne peut s'affranchir des impératifs de soutenabilité budgétaire, on l'a dit ô combien de fois depuis ce matin, au risque, sinon, d'engager des actions qu'elle ne saurait maintenir sur les prochaines années. Aussi, plus les moyens d'action sont serrés, plus l'exigence de la bonne allocation est forte. C'est dans cette optique que la Région a décidé de s'engager dans la mise en place d'un budget vert et demain responsable devant servir d'outil d'aide à la décision, permettant pleinement de mesurer la cohérence entre les dépenses régionales et les ambitions portées pour les transitions écologiques et sociales. Ce budget vert n'est pas une conséquence de Néo Terra, mais une véritable clé de lecture de l'impact environnemental du budget régional et, de fait, un facteur essentiel de réussite à l'atteinte des objectifs en faveur de la transition écologique.

Je voudrais dire également que, contrairement à ce que j'ai pu entendre, je pense que dans cette Assemblée, personne n'a de leçon à recevoir en matière d'humanité de la part du Rassemblement National, comme il a été évoqué tout à l'heure. Je voudrais dire également à nos amis Verts qu'ils ne s'inquiètent pas. Je fais confiance aux spécialistes des finances publiques pour améliorer pas à pas ce budget vert dans les années qui suivent. Mais c'est un chemin, c'est un cadre. Il nous est commun, c'est un référentiel, comme les budgets que nous avons votés ce matin. Et c'est tout le travail qui nous reste à faire dans les années à venir pour garantir la trajectoire qui sera la nôtre et la plus vertueuse possible.

M. FLORIAN. - Je ne vais pas être très long. On va voter pour. C'est d'une part une obligation et puis c'est une nomenclature qui, suivant les postures des uns et des autres, permettra soit d'avoir une mesure, pour d'autres un affichage, pourquoi pas une

évangélisation de nos concitoyens. Là où je rejoins assez Jean DIONIS, c'est que, à un moment ou un autre, cela doit être aussi un élément qui nous permette de conforter des choix et d'amplifier certains choix. Mais c'est ce qu'a répondu Sandrine DERVILLE. Donc, on verra dans le temps, mais il faut, j'allais dire, accélérer sur certaines dépenses qui seraient plus vertueuses que d'autres, ou en tout cas plus utiles.

Mme DERVILLE. - Simplement deux mots pour répondre à Madame MAGNE. J'en profite d'ailleurs pour la remercier ainsi que l'ensemble des représentants de groupes politiques avec qui nous avons pu aussi échanger en amont dans le cadre de la concertation sur ce budget vert. Comme il m'a d'ailleurs été proposé par Christine SEGUINAU concernant les élus, de mettre en place une formation des élus à la méthodologie I4CE, bien sûr, cette formation sera aussi proposée aux agents qui le souhaitent et qui auront effectivement à s'investir sur la démarche. Cela fera partie des nombreuses formations que nous proposons à nos agents. Bien sûr, vous avez absolument raison là-dessus. Ce n'est pas mentionné dans le rapport, c'est un oubli, mais je vous confirme que l'ensemble des élus et des agents de la Région auront accès, s'ils le souhaitent, à une formation sur cette méthodologie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sandrine. J'ai deux amendements du groupe centre indépendant.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, comme l'a très bien dit Sandrine DERVILLE, nous avons eu le débat sur cet amendement-là. Nous estimons nécessaire de compléter votre approche, qui nous semble intéressante, par une approche quantitative sur, encore une fois, les paramètres clés, tonnes de CO₂ et MWh.

Mme DERVILLE. - On a eu le débat, j'ai répondu sur cet amendement et donc le groupe majoritaire propose de voter contre cet amendement puisque ce sont deux exercices différents. Ce n'est pas l'objet du budget vert.

M. ELOPHE. - Je vais faire une explication pour les deux amendements puisque les deux sont, finalement, redondants. En matière d'écologie punitive, vous n'êtes pas les seuls dans cette Assemblée. Évidemment, le groupe du centre et indépendant, macroniste, ne pouvait manquer l'occasion d'alourdir encore l'addition pour les pour les Néo-Aquitains, comme le fait d'ailleurs le gouvernement dans tous les domaines. Dès le départ du budget vert, les macronistes en veulent plus. Cela révèle leur déconnexion de la réalité et des besoins concrets des Français. Il est pourtant essentiel que les propositions budgétaires, notamment celles liées à l'écologie, soient équilibrées, justes, et tiennent compte des réalités quotidiennes auxquelles sont confrontés les Néo-Aquitains. En outre, l'Institut for climate economics mérite assurément quelques critiques, notamment sur la partialité de certaines analyses qui sont influencées par des considérations politiques plutôt que par une objectivité

scientifique, ainsi que sur la méthodologie générale qui manque de transparence, ce qui suscite des interrogations quant à la fiabilité des conclusions tirées. Ainsi, dans ces 2 amendements, la volonté est clairement d'accroître davantage les contraintes techniques et de faire en sorte que l'ensemble du budget de la Région soit touché par ces méthodes critiquables. En raison de notre opposition au budget vert, il est évident que nous nous opposerons également à ces amendements qui semblent avoir pour seul but objectif de complexifier encore des mécanismes technocratiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le premier amendement, qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ou s'abstient ? Sur l'amendement numéro 2, Jean. C'est la même chose, non ?

Vote sur l'amendement n°1 porté par le Groupe Centre et Indépendants

- **POUR : Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**

- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**

AMENDEMENT REJETE

M. DIONIS DU SÉJOUR. - C'était sur le côté transversal, mais, celui-là, on peut le retirer parce que vous y êtes sur le côté transversal. Nous le retirerons.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix maintenant la présentation du dossier par Sandrine DERVILLE sur le budget vert.

Mme SEGUINAU. - Il n'y a pas de vote ?

M. LE PRÉSIDENT. - C'est une communication ? C'est un vote me dit-on.

M. TRIFILETTI. - Nous votons pour.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout le monde vote pour ? Qui est contre ? Est-ce que les présidents de groupe m'assurent que leurs membres, tous leurs membres ont voté ?

Mme SEGUINAU. - Oui.

M. LE PRÉSIDENT. - Parce que je voyais que les mains ne se sont pas levées.

M. SEGUINAU. - Si, nous votons pour ce budget vert et vous auriez pu savoir pourquoi si Marilynne avait pu terminer ses propos.

M. LE PRÉSIDENT. - Si on pouvait respecter les temps de parole... Alors, l'abstention ? 6, 7, 8.

<p>N°03</p> <p><u>Vote sur « VERS UN BUDGET REGIONAL VERT ET RESPONSABLE - RAPPORT SUR LA DEMARCHE ET LES RESULTATS DE LA PHASE D'EXPERIMENTATION »</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Les Républicains▪ CONTRE : Rassemblement National et Apparentés▪ ABSTENTION : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants <p style="text-align: center;">ADOpte A LA MAJORITE</p>
--

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon, mais on a eu un misfit quand il y a eu l'incident. Je voudrais vous refaire voter parce que moi je pensais avoir fait voter l'Assemblée sur le budget service public local production d'énergie photovoltaïque et, en fait, si je me rappelle les interventions, c'était pour l'Europe.

Je remets aux voix sur les fonds européens. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? C'est adopté. (Cf. *Supra p.102*)

Et, sur le photovoltaïque, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Et pardon. (Cf. *Supra p. 102*)

04 – DISPOSITIF DE COMPENSATION DE LA FIN DES EXONÉRATIONS DES TARIFS DE CARTES GRISES POUR LES VÉHICULES DITS "PROPRES"

Mme DERVILLE. - Chers collègues, vous vous souvenez que lors de la séance du 17 octobre 2022, nous avons procédé à une évolution de la tarification régionale sur les certificats d'immatriculation, les cartes grises. Il y avait deux points. Tout d'abord, nous avons mis fin à l'exonération qui existait pour les véhicules dits « propres », c'est à dire les véhicules hybrides ainsi que nous avons augmenté de 4 euros le tarif régional par cheval-vapeur. Ces dispositions sont toutes deux entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Toutefois, dans un contexte de délai de livraison des véhicules neufs particulièrement long, les véhicules neufs arrivent en livraison client et donc c'est au moment de la livraison qu'ils doivent acquitter la carte grise et on se retrouve dans une situation où les véhicules arrivent en livraison client après la prise de notre délibération, mais ces véhicules-là ont été commandés avant le 31 décembre 2022. Si bien que les professionnels de la vente se retrouvent à assumer une carte grise désormais payante puisque l'exonération a pris fin alors que les clients, quand ils avaient commandé le véhicule, le véhicule était exonéré. Donc nous vous proposons pour pallier ce petit problème de mettre en place un règlement d'intervention comme l'ont fait d'autres collectivités. Je pense en particulier à la Région Grand Est, il me semble. Nous vous proposons de mettre en place un règlement d'intervention temporaire au bénéfice des professionnels de la vente automobile pour compenser la fin de cette exonération sur les véhicules hybrides commandés avant le 31 décembre 2022, donc commandés avant la fin de l'année 2022 et livrés avant la fin de l'année 2023. Ceci s'appliquerait aux véhicules neufs de moins de 40 000 euros hors taxes et, bien sûr, pour lesquels l'acquéreur n'a pas déjà réglé la taxe d'immatriculation. Bien évidemment. Donc l'impact financier maximum prévu pour cette délibération, c'est 500 000 euros de crédits de paiement pour l'exercice 2024 que, bien sûr, nous prévoyons et que nous avons inscrit au budget primitif 2024. Voilà Président pour ce dispositif temporaire.

M. PAGÈS. - Nous avons voté effectivement sans problème et avec beaucoup de plaisir la fin de cette exonération pour des véhicules dont on sait qu'ils sont polluants. En revanche, en ce qui concerne ce choix, on peut se poser la question du sens de l'action régionale. La première question : est-ce un levier pour accélérer la transition écologique ? Pas du tout puisque de toute façon ces véhicules ont été commandés et vont être livrés. Donc cela ne va rien changer pour la partie, donc, des acheteurs. Deuxième question, est-ce que cela répare

une injustice sociale ? À l'heure actuelle, il n'y a quasiment pas de véhicule hybride qui soit inférieur à 30 000 euros. Quand on regarde de près les marges actuelles des concessionnaires, si on prend la marge avant, la marge frontale, ou bien la marge arrière, ils font 10 %. Ce qui veut dire, en gros, que, sur des véhicules qui sont à un peu moins de 40 000 euros, à 35 000 euros, ils gagnent 3 500 euros. On peut dire qu'ils perdent 200 euros du fait du prix du certificat d'immatriculation. Donc, on pense que, finalement, vu les gains qu'ils font, ce n'est pas la peine que nos 500 000 euros d'argent régional, on leur donne. On a plein d'autres cas où on aurait des entreprises à aider. Et on n'aurait peut-être pas besoin d'aider les concessionnaires. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, nous allons nous abstenir. Et, tant qu'à faire, dans la minute 30 où je suis, je peux même ajouter que nous nous abstiendrons sur l'amendement de LR qui, pour nous, n'a absolument aucun intérêt. C'est un amendement de posture, bien sûr.

M. FLORIAN. - Je vais présenter l'amendement. Sur le fond, on continue à regretter que ce coup de pouce à la transition soit supprimé. Après, on peut toujours considérer que vu les coûts, les gens qui vont là-dessus ont les moyens. Mais il y a quand même un débat parce que l'on sait qu'il va y avoir aussi des répercussions sur l'assurance, un certain nombre de choses. Mais, ça, c'est le débat général. Concrètement, l'amendement que l'on propose c'est de réduire le temps d'instruction. Si les concessionnaires aujourd'hui ne sont pas capables en quelques semaines de transmettre aux services de la Région un État exhaustif de cas dont on peut entendre qu'effectivement, la personne, en toute bonne foi, commande le premier août, et n'est livrée que l'année d'après, alors que les concessionnaires sont des professionnels, et ne sont pas capables de tenir à jour leurs comptes s'agissant des coûts des cartes grises... Nous, on propose de ramener cela de juillet, je crois, au mois de mars, pour accélérer un peu les choses et nous éviter une forme d'incertitude. On ouvre une autorisation d'engagement, on a des crédits de paiement, mais, à l'heure où l'argent coûte cher, en Région comme ailleurs avoir une vraie visibilité sur ces 500 000 euros je pense que cela peut être heureux et qu'on arrive en milieu d'exercice avec une dépense certaine. Voilà l'objet de notre amendement.

M. BACHÉ. - On a lu avec beaucoup d'attention cette délibération. Autant vous dire que l'on ne vous accompagnera pas sur cette délibération. Pour plusieurs raisons. D'abord, c'est les concessionnaires qui vont bénéficier de ces 500 000 euros. Quand vous allez acheter une voiture, je le disais à la réunion des présidents, vous y étiez, Monsieur FLORIAN, vendredi, comment cela se passe ? On s'assoit, on discute et on dit « vous m'offrez la carte grise ». C'est comme cela que cela se passe. Donc, c'est le concessionnaire qui va bénéficier. La deuxième chose, c'est qu'il faut prendre en compte que l'on nous dit que c'est parce qu'il y a eu du retard de livraison. Sauf que ceux qui ont commandé leur véhicule en 2021, qui

n'étaient pas concernés par la délibération, vont en bénéficier en 2022 ou 2023. Et donc c'est un peu le jeu des chaises musicales. Donc, plutôt que d'aller adopter cette délibération et d'aller y consacrer 500 000 euros, la proposition que fait notre groupe, ce serait bien de les avoir, ces 500 000 euros, sur les lycées ou autres. Ça serait bien. Parce qu'il y a des besoins. Donc, on ne lèse pas le citoyen. Car ce sont les concessionnaires, qui n'en ont pas besoin, à qui on va faire un cadeau. Donc nous ne voterons pas cette délibération ni l'amendement, Monsieur Nicolas FLORIAN.

M. LE PRÉSIDENT. - On me précise, pour Alain BACHÉ que, lorsque sur la carte grise il est marqué « carte grise offerte », il n'y a pas d'éligibilité.

Mme PINVILLE. - Je voulais dire, Monsieur le Président, qu'on n'était pas favorable, comme a pu l'exprimer également Alain BACHÉ, à cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Jacques COLOMBIER, qu'est-ce que vous faites ? D'accord. Cet amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement n°1 porté par le Groupe Lea Républicains

- **POUR : Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le texte de la délibération, qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ou s'abstient ? Cette délibération est donc adoptée.

N° 04

Vote sur « DISPOSITIF DE COMPENSATION DE LA FIN DES EXONERATIONS DE
LA TAXE SUR LES IMMATRICULATIONS POUR LES VEHICULES "DITS
PROPRES »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ;
Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et
Territoires ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

04b – RÉGULARISATION D'ÉCRITURES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Mme DERVILLE. - C'est une délibération très technique. Ce sont des écritures de régularisation, en application des dispositions de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M71, une régularisation réglementaire des comptes de fonds de garantie suite à la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M 71 pour 2023 et une régularisation pour correction d'imputation comptable concernant les dividendes perçus de certains fonds dans lesquels la Région détient des titres. Mais il n'y a, pour chacune de ces corrections, aucun impact financier net sur notre budget puisqu'une écriture de débit et une écriture de crédit sont mises en œuvre simultanément par opération d'ordre non budgétaire. Donc c'est à 200 % technique, Président, cette délibération, mais il nous fallait la présenter en séance plénière.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas de remarque, d'opposition, d'abstention ? Il en est ainsi décidé. Et nous passons maintenant aux transports.

N° 04b

Vote sur «REGULARISATION D'ECRITURES SUR EXERCICES ANTERIEURS»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

05 – RER BASCO-LANDAIS : FEUILLE DE ROUTE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN SUR L'ÉTOILE FERROVIAIRE DE BAYONNE

M. LAGRAVE. – Il s'agit d'un service basco-landais, effectivement. Chers collègues, d'abord, je suis très heureux de pouvoir. Présenter cette feuille de route qui va nous permettre pour le coup, à l'instar de ce qu'on avait fait en 2018 sur le RER de la métropole bordelaise, le second projet de RER sur la région Nouvelle-Aquitaine. Très heureux parce que beaucoup de territoires se sont posé la question de savoir si, finalement, ces RER étaient destinés uniquement à un seul et même territoire, à savoir la métropole bordelaise. La réponse est là et je veux remercier, tout d'abord, les collectivités territoriales dont vous voyez le logo. L'agglomération du Pays basque, la Communauté de communes Orthe et Arrigans, la Communauté de communes du Seignanx, celle de Marennes Adour côte Sud et l'agglomération du Grand Dax. Avec ce RER, vous le voyez, on est en train de parler de 324 000 habitants dans le corridor qui est concerné par ce projet. 1,4 million d'habitants si vous rajoutez, et j'y reviendrai dans un instant, la province de Guipuzcoa. Le deuxième bassin de la population au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine et une des premières destinations touristiques, ce qui n'a échappé, évidemment à personne. Vous voyez un potentiel qui a été travaillé avec toutes les collectivités que j'ai citées, sur un certain nombre d'études qui ont été remises à l'ensemble des collectivités locales, évidemment à la Région, doublées d'études qui avaient été faites dans le cadre de l'euro région, notamment sous la houlette de Mathieu BERGE, avec nos amis d'Euskadi, qui ont permis de qualifier à la fois les flux sur le territoire de la région et les flux en direction d'Euskadi. Ce qui fait qu'aujourd'hui et vous le voyez sur ce slide, il y a un certain nombre de déplacements qui peuvent aujourd'hui naturellement se reporter vers le ferroviaire. Et qui nécessitent bien évidemment que toutes les AOM qui sont concernées se coordonnent pour travailler à ce projet.

Aujourd'hui, sur ce territoire, et notamment sur l'agglomération du Pays basque, il y a moins de 2 % de report modal pour l'ensemble des déplacements des habitants du territoire. On est très loin des pourcentages qui sont ceux d'autres territoires. Ce qui veut dire qu'il y a non seulement un travail qui a déjà été effectué par les autorités organisatrices de mobilité sur le territoire, que ce soit l'agglomération du Pays basque ou les communautés de communes des Landes. Mais, aujourd'hui, force est de constater que l'idée d'avoir finalement sur l'étoile

ferroviaire plus d'offres est devenue au fur et à mesure une discussion que nous avons eue avec l'ensemble de ces AOM et qui aboutit à cette feuille de route que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui, sur l'étoile de Bayonne. Cette étoile concernera l'axe littoral que vous voyez là, Dax-Saint-Sébastien. Le deuxième pour aller vers Pau, c'est l'axe Adour et, le troisième, c'est l'axe de la Nive vers Saint-Jean-Pied de Port. Le travail n'a pas commencé, vous l'avez bien compris, aujourd'hui même, où nous présentons cette feuille de route. Il a commencé depuis plusieurs années, à la fois parce que les autorités de transport sur le territoire ont déjà fait beaucoup de choses et il faut le saluer. Et que nous avons d'ores et déjà une première convention qu'on avait délibérée ici même, il y a quelques années, pour renforcer l'offre ferroviaire sur Bayonne Saint-Jean-Pied-de-port, avec un cofinancement entre la Région et l'agglomération du Pays basque. Et, vous le voyez, comme nous l'avons fait dans la feuille de route votée en 2018 sur la métropole bordelaise avec nos collègues de Bordeaux Métropole, il y a plusieurs temps.

D'abord, un premier temps, de court terme, d'ici 2026, pour faire un certain nombre de renforts d'offres ferroviaires, notamment, pour permettre, avec les infrastructures telles qu'elles sont aujourd'hui, d'avoir encore plus d'allers-retours sur les 3 axes que je viens de citer. À moyen terme, et nous l'espérons tous, faire en sorte qu'il y ait évidemment plus de fréquentation. C'est déjà le cas aujourd'hui sur un certain nombre de lignes. Et donc faire l'acquisition de nouveaux matériels ferroviaires en vue de supporter des capacités pour celles et ceux qui voudront prendre les TER sur ces 3 lignes. Ajouter également des haltes ferroviaires. Vous le savez, on avait voté les études en commission permanente, c'est par exemple celle de Bidart, également celle, potentiellement, de Tarnos et peut être d'autres qui arriveront dans les discussions et dans les comités de pilotage que nous avons commencé à avoir avec l'ensemble du territoire, puisque des questions se posent, notamment côté landais pour savoir si, sur le territoire de l'agglomération du Grand Dax, toutes les haltes sont pertinentes. Sur Marennes Adour côte Sud, des haltes qui, aujourd'hui, ne sont pas forcément bien situées par rapport aux zones d'activité. Je pense par exemple à Saint-Geours-de-Marennes, et peut-être d'autres sur lesquels on aura à discuter. Mais avec, aujourd'hui, en plus, un travail qui est en cours de la part de Marennes Adour côte sud sur le pôle d'échange multimodal de Saint-Vincent-de-Tyrosse sur lequel on a aujourd'hui des comités de pilotage qui se tiennent très régulièrement et qui nous permettront d'avoir véritablement un PEM en plein milieu de cette ligne. Et puis, il y a le long terme qui doit nous permettre de nous projeter encore une fois à l'instar de ce que nous avons fait sur le premier RER à la demi-heure, sur l'ensemble de ces 3 lignes. Parce que, finalement, je le disais tout à l'heure et je le répète sur ce territoire, comme potentiellement sur d'autres, l'idée selon laquelle, si on sait qu'on a un train à la demi-heure, on laisse la voiture. C'est encore plus

vrai au quart d'heure, on l'imagine. Mais, déjà, à la demi-heure, on a quelque chose qui est véritablement pertinent pour celles et ceux qui font domicile-travail, domicile-études, pour tous les déplacements. Cela nécessite évidemment un certain nombre d'investissements et notamment à proximité de Bayonne où il nous faudra nécessairement refaire un certain nombre de travaux en vue de pouvoir trouver des solutions pour qu'il y ait plus de trains qui puissent être envoyés du côté de l'axe que je citais tout à l'heure, en l'occurrence l'axe littoral.

C'est, vous l'avez compris, une nouvelle offre à destination de l'ensemble des habitants de ce territoire du RER basco-landais. C'est en plus un objectif que nous allons travailler avec SNCF voyageurs puisque, vous le savez, sur un certain nombre de ces lignes, deux particulièrement, il y a des trains d'équilibre du territoire et des TGV qui arrivent notamment sur ce territoire. Ce qui veut dire qu'entre les offres TER et les offres de voyageurs, il y aura non seulement la demi-heure., mais peut-être, potentiellement, un petit peu plus, sur un certain nombre de lignes. En tout cas, vous l'avez compris, l'idée c'est évidemment de coordonner les actions de toutes les autorités de transport sur ce territoire en vue d'obtenir la demi-heure. J'ai cité toutes celles et ceux qui sont aujourd'hui signataires de cette feuille de route et qui, à l'heure où nous parlons, ont pour la plupart déjà délibéré sur le même projet que vous avez sur vos tablettes. L'idée, derrière, c'est bien évidemment de pouvoir associer d'autres partenaires. Dans les partenaires que nous souhaitons associer, ce sont potentiellement les deux départements puisque, comme vous le savez, pour le RER métropolitain qui, maintenant, couvre une bonne partie de la Gironde, le Département de la Gironde nous a rejoints. Donc on contactera évidemment les deux départements. Mais également de mobiliser, vous l'avez compris, l'Euskadi. Pourquoi ? Parce que le travail qui est effectué aujourd'hui par l'Euskadi, c'est l'idée de pouvoir rejoindre la frontière espagnole à Hendaye avec l'écartement des voies au niveau européen d'ici à 2028, 2029, ce qui permettra pour le coup de faire circuler un certain nombre de trains. D'ici là, en 2025, en l'occurrence, nous aurons la possibilité, et on est en cours d'homologation des trains de Nouvelle-Aquitaine pour le réseau ferré espagnol, et ils font de même, d'ailleurs, pour homologuer leurs trains côté français, de pouvoir croiser les trains pour qu'ils puissent aller d'un côté à Irun et, de l'autre, à Bayonne. Ce qui nous permettra pour le coup d'avoir une fluidification du réseau d'Euskadi vers la France et inversement. Sans avoir trop de rupture de charge, puisque c'est l'objectif que nous poursuivons. Ce qui veut dire que, là où vous avez aujourd'hui des projets de RER côté frontière franco-italienne et franco-allemande, nous, nous aurons un RER franco-espagnol à proposer dans le cadre des labellisations qui ne manqueront pas d'arriver puisque, vous le savez, la loi sur les SERM, Services Express régionaux métropolitains, sera définitivement adoptée lundi prochain, le 18 décembre, et

permettra ainsi aux territoires qui le souhaitent, et vous avez compris qu'on est prêt, pour les deux SERM de Nouvelle-Aquitaine, de candidater dans le cadre de ces SERM au niveau national.

Concernant les premières actions concrètes, puisqu'on nous posait des questions, vous le voyez, on a déjà lancé des études préliminaires pour la réouverture de la halte de Bidart, la tarification intégrée que nous avons adoptée à la dernière séance plénière avec le réseau TXIK TXAK de l'agglomération du Pays basque, le lancement d'un schéma directeur des infrastructures de l'étoile de Bayonne par SNCF réseaux, qui va d'ores et déjà démarrer. C'est aussi l'acquisition d'une rame supplémentaire, notamment pour la ligne Bayonne Saint-Jean-Pied-de-Port, puisqu'on a des capacités d'emport qui sont à renforcer, que nous allons faire très rapidement, le renforcement de l'axe littoral, vous le voyez, en rajoutant deux allers-retours, d'ores et déjà, dans le cadre de la convention que nous avons signée en juin. Et, enfin, une première étape pour la mise en place de liaisons transfrontalières, notamment en 2025, sur le prolongement de 8 allers-retours jusqu'à Irun, avec l'homologation dont je viens de parler sur les Régiolis.

Voilà, chers collègues, ce que je voulais vous présenter. L'occasion m'est donnée de vous dire que, avec le vote de cette feuille de route, nous nous inscrivons, comme je le disais il y a un instant, dans l'ensemble des projets de SERM qui devront être labellisés, je ne sais pas comment cela se passera d'ici au premier semestre de 2024 puisque vous avez comme moi vu sur TikTok que le Président de la République avait annoncé 13 milliards d'euros pour 13 projets de RER. Nous avons bien noté sur TikTok que 13 RER divisés par 13 milliards, cela ferait un milliard par RER. Vous imaginez bien que toute cette feuille de route nous imaginons faire en sorte que s'il y avait un milliard par RER, nous pourrions évidemment l'accélérer grâce au financement de l'État que nous attendons. Et c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, je vous propose d'adopter cette feuille de route de manière à pouvoir nous inscrire dans cette dynamique des SERM. Je vous remercie.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Monsieur DAMESTOY, allez-y.

M. DAMESTOY. - Madame la Présidente, mes chers collègues, après le projet de RER girondin, notre Assemblée est aujourd'hui réunie pour voter la feuille de route d'un second projet de RER en Nouvelle-Aquitaine, celui de Pays basque Landes. Cette initiative confirme l'engagement de la Région en matière ferroviaire et surtout répond à une préoccupation forte

de nos concitoyens, à savoir celle des trains du quotidien. Notre groupe votera donc en faveur de cette délibération, sans la moindre hésitation.

Ceci dit, nous tenons à rappeler le contexte archi concurrentiel dans lequel cette feuille de route va être votée. Actuellement, plus d'une vingtaine de projets équivalents de RER sont dans les tuyaux en France, mais seuls 10 à 15 projets seront financés par l'État. Tout le monde ne sera donc pas servi. C'est pourquoi nous assurons l'exécutif de notre fort soutien vis-à-vis de ce projet. D'autant qu'au Pays basque et dans le sud des Landes, les attentes de nos concitoyens en matière de transport en commun sont énormes. Une forte croissance de la population durant ces dernières décennies, associée à une géographie particulière, est à l'origine d'une terrible congestion du trafic routier. Pour ne pas dire une thrombose durant les mois d'été ou les jours de pluie. Et, vous le savez, il pleut souvent au Pays basque. La présence de barrières naturelles importantes, l'océan à l'Ouest, l'Adour au Nord, la Nive à l'Est, mais aussi artificielles, avec l'aéroport Sud rend l'accès aux BAB, cœur de l'agglomération particulièrement difficile. Les points d'entrée sont peu nombreux et complètement saturés aux heures de pointe. Et, de ce fait, la pollution de l'air aux particules fines est exceptionnellement élevée pour une agglomération de cette dimension. À cela, il faut ajouter le phénomène d'érosion du littoral qui frappe les falaises de la Corniche basque entre Hendaye et Saint-Jean-de-Luz. À cet endroit, le sentier littoral a déjà été fermé et déplacé, et le même problème se posera rapidement pour la route. Or, celle-ci voit passer 9 000 véhicules par jour en hiver et bien plus en été. Il va sans dire que les deux autres axes routiers qui relient ces villes ne seront pas en capacité d'absorber tout ce trafic sans conséquences négatives. C'est pourquoi il nous apparaît indispensable d'offrir des solutions alternatives de transport à nos concitoyens au Pays basque et dans le sud des Landes, et des solutions qui soient en accord avec des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines. Ce projet de RER basco-landais est exactement ce qu'il leur faut et répond parfaitement aux enjeux.

Une remarque, cependant. Une seule gare à dessert actuellement Bayonne et elle se trouve sur la rive de l'Adour. Or, les principales zones d'activité, les principaux lieux de scolarité, de formation ainsi que les principaux lieux de spectacle et de divertissement du BAB se trouvent sur la rive gauche. Il nous apparaîtrait donc opportun d'envisager l'aménagement de la voie de fret dite « du soufre » et son intégration dans le schéma du RER afin de desservir cette rive gauche particulièrement saturée. Nous en avons bien sûr discuté avec le Vice-président, LAGRAVE en commission et nous avons entendu et compris ces remarques, notamment à propos de Mousserolles. Nous demandons simplement à ce que cette option soit gardée à l'esprit, car si une possibilité s'offre à nous, elle pourrait se révéler déterminante dans le

choix de report modal que vous évoquez, Monsieur le Vice-président, tout à l'heure, de nos concitoyens, en particulier sur l'axe Bayonne Saint-Jean-Pied-de-Port.

Enfin, nous ne pouvons pas terminer notre intervention sans évoquer les autres projets de RER qu'il faudrait voir aboutir dans notre région. En effet, d'autres agglomérations, d'autres territoires ont également de fortes attentes en la matière. Poitiers, Limoges, La Rochelle et Pau, notamment. Mais pas que. Nous attendons donc de la région qu'elle continue d'aider ces aggllos dans la constitution de leur dossier afin qu'elles puissent à leur tour bénéficier du financement de l'État lorsque celui-ci décidera de lancer une nouvelle série de projets. Madame la Présidente, mes chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

Mme TARIOL. - À l'heure de la COP 28 et un mois après l'adoption de notre feuille de route Néo Terra, ce dossier vient illustrer la capacité de notre collectivité à répondre aux besoins de mobilité décarbonée. Comme le montre le rapport, ce territoire a un report modal très faible. La voiture conservant une place prépondérante. De ce fait, la congestion routière est le quotidien de milliers d'habitants et de touristes. Porter l'ambition d'un RER autour de l'étoile de Bayonne avec l'ambition d'un train à la demi-heure ainsi que la création de nouvelles haltes sur le parcours nous met en position de faire du train une vraie colonne vertébrale des déplacements décarbonés. Cette ambition, à l'image de ce qui s'est construit sur le RER girondin, peut créer une vraie dynamique qui incite à l'abandon de la voiture. Cependant, nous nous interrogeons sur certains aspects techniques. Par exemple, quid des enquêtes de mobilité qui ont mené à tous ces résultats, surtout celles concernant le prolongement transfrontalier ? Quid du réaménagement d'un plateau ferroviaire à Hendaye ? Quid de la convergence des 3 lignes au niveau de Mousserolles, créant un goulet d'étranglement ? Quid du tunnel pour le doublement de la voie envisagé sur la liaison Mousserolles-Urt ? Mais ces questions techniques ne sont pas le sujet principal. C'est bien évidemment la question de l'articulation avec les autres réseaux de transport en commun, mais aussi le développement de mobilités actives. Cette ambition doit trouver les financements à la hauteur des besoins de renouvellement, de régénération, de modernisation du réseau. Sachant que les SERM ne sont pas des projets d'infrastructures, mais des projets de services. C'est en ce sens que la labellisation peut être intéressante si elle est accompagnée d'un véritable financement de la part de l'État permettant de développer de vraies ambitions. De plus, l'expérience girondine doit nous inciter à développer et mener une grande concertation auprès de la population. Celle-ci permet d'une part de se connecter directement aux attentes, d'enrichir le projet et, d'autre part, d'en faire la promotion.

Enfin, nous sommes convaincus que la pleine réussite de ce plan ne pourra se faire sans que les cheminotes et les cheminots ne soient pleinement acteurs, ce qui exige aussi d'être

en capacité d'entendre ce qu'ils disent, et ce dès aujourd'hui. Car ce projet, cette ambition de développer, améliorer l'offre ferroviaire, les cheminots de la direction territoriale de ligne Landes Pyrénées-Atlantiques, par la voie d'une organisation syndicale, la portent depuis le début des années 2 000 et ont fait beaucoup de propositions en ce sens. Des mouvements de grève sont apparus un peu partout dans notre région face au manque de personnel qui dégrade les conditions de travail des salariés. Or nous ne pourrions réussir un tel projet sans que ceux qui vont le faire vivre au quotidien en soient pleinement acteurs. Il faut pour cela leur assurer des conditions de travail de qualité. Je rappelle à tout le monde, ici, qu'un cheminot, pour assurer le service, réalise des horaires décalés, travaille le weekend, les jours fériés, ce qui demande, pour que le métier soit attractif, des contreparties en terme salarial comme d'organisation du travail. Or, celles-ci ne sont plus assurées aujourd'hui. Nous faisons déjà face à des difficultés de recrutement, à l'image de ce qui se passe à l'hôpital ou dans les cars interurbains. Nous ne pourrions sortir de cette situation sans argent public. L'argent que nous consacrons pour la bonne qualité de notre service, mais aussi l'argent que le législateur doit mettre à notre disposition par le biais de la fiscalité, afin d'améliorer le service existant.

Une des leçons que nous devons tirer des politiques d'austérité mises en œuvre ces dernières années, c'est que l'on ne peut exécuter un service public de qualité sans moyens financiers. Voilà les remarques que voulait faire notre groupe. Nous voterons favorablement pour cette feuille de route et resterons vigilants sur le devenir du service public ferroviaire avec l'entreprise SNCF unifiée et non ses filiales ou d'autres opérateurs privés. Merci.

Mme AROSTEGUY. - Je vais être plus rapide que mes collègues qui ont déjà évoqué un certain nombre de points. Vous dire que le groupe LR votera favorablement, car, enfin, on se préoccupe des territoires intermédiaires. Je voudrais quand même rajouter que cet étalement urbain dont vous avez parlé, cher collègue, est dû à la carence en logement. Tout le monde est au courant de cette difficulté que nous avons en Pays basque et également dans les Landes. Les populations, si je puis dire, déjà présentes sur le territoire et les nouvelles, puisqu'on a beaucoup de personnes qui viennent vivre sur le territoire depuis le COVID ne trouvent pas, au vu des prix du logement, de quoi se loger et, donc, partent de plus en plus loin, partent du côté des Landes, et également dans le Béarn. Et nous n'avons pas, bien évidemment, les transports en commun qui ont suivi. Nous sommes même déjà particulièrement en retard. Nous courons après les tram-bus, et nous allons fièrement commencer notre ligne numéro 3 qui arrive peut-être avec 10 à 15 ans de retard, mais enfin nous la faisons. Et donc ce projet de RER aujourd'hui est important, certes, pour les touristes, puisqu'on voit bien que tout est saturé au moindre jour festif, mais surtout pour les habitants dont le cadre de vie est considérablement dégradé. Il n'y a pas de report modal,

car il n'y a pas de solution. Si vous essayez de prendre les transports en commun, si vous n'êtes pas sur une grosse agglomération, et quand je dis grosse agglomération, ce sont les villes du BAB, vous mettez 1 h à 1h15 pour vous déplacer d'un point A à un point B. Donc nous nous réjouissons bien évidemment.

La question transfrontalière a aussi été abordée. Je tiens à la préciser. C'est un territoire qui est extrêmement dynamique que nous avons à nos portes, qui est fournisseur d'activités économiques, qui est également fournisseur d'emplois et nous n'arrivons pas, finalement, à faire le lien, comme nous le souhaitons, parce que nous n'avons pas de liaison autre que routière satisfaisante à ce jour. Donc il est urgent maintenant qu'on s'intéresse à ce transport. Et c'est dommage que le Président ne soit pas là parce que je voulais lui dire que lorsqu'il est venu en Pays basque présenter le projet de LGV, il a été refusé par les élus locaux qui pensaient que c'était « fromage ou dessert ». LGV ou transport du quotidien. Et, aujourd'hui, en fait, vous nous proposez le menu complet, « fromage et dessert ». Et, donc, vous dire que l'on a faim et on attend ce projet avec une grande impatience. Merci.

M. COLOMBIER. - Ce RER basco-landais a plusieurs mérites. Bien sûr, un report modal sur le rail, mais surtout le désengorgement des axes routiers de manière quotidienne, engorgement qui atteint, vous le savez, un pic intense pendant toute la période estivale. Ce SERM sera un outil de désenclavement important, notamment hors des zones très urbanisées. Les multiples stations d'arrêt, aussi bien dans les Landes que dans les Pyrénées-Atlantiques, le montrent. Ce dossier contient votre vision transfrontalière jusqu'à Saint-Sébastien. Très bien. En revanche, elle est pour nous une étape supplémentaire vers une euro-région qui n'a pas notre adhésion. Dans les Pyrénées-Atlantiques, ce projet de grande envergure est attendu depuis longtemps et, dans les Landes, nous regrettons que ce projet se situe toujours du même côté littoral du département. C'est encore et toujours le même secteur de ce département qui est laissé à l'abandon, à savoir le territoire allant des hautes Landes en passant par les Landes d'Armagnac et partant jusqu'à la Chalosse qui n'est que très peu pourvu d'infrastructures de transport. Une réflexion est à mener pour irriguer ces secteurs. Néanmoins, ce projet permet plus de mobilité et de désenclavement. Loin d'une opposition stérile, nous voterons ce dossier.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - C'est un peu la séance de Noël, quand même. Qui peut être contre une offre de trains toutes les demi-heures pour 324 000 habitants, desservant 33 gares sur 260 km de voies ferrées et le report modal qui va avec. Qui peut être contre ? Personne. Et, donc, nous voterons pour. Non sans, auparavant, émettre de sérieuses réserves méthodologiques. Première réserve. Cette offre qui, sur le fond, est magnifique, est-elle compatible avec l'offre existante ? TER, Intercités, fret ? L'étude de faisabilité quant à l'addition de cette nouvelle offre avec les offres existantes a-t-elle été

faite ? Si oui, merci de nous la fournir. Deuxième réserve plus importante, cela a été dit par les collègues, cette offre est-elle compatible avec GPSO sur le tronçon Dax-Espagne ? Et mon collègue Christian DEVEZE reviendra sur ce point clé.

Troisième réserve, les capacités financières de la Région. Quand même, on a une feuille de route, mais on n'a pas de budget prévisionnel sérieux. Regardez la page 20 de notre rapport. Investissement moyen terme, long terme, c'est la colonne, où on nous dit que ce sera entre 100 et 200 millions d'euros. Ce n'est quand même pas l'épaisseur d'un trait. On a 100 millions d'euros de fourchette. Pour les matériels roulants, on nous dit « à étudier ». Et c'est hors coût du technicentre. « Fonctionnement à étudier ». Donc on est devant une déclaration d'intention qui n'a pas été chiffrée financièrement, même de manière prévisionnelle, avec les marges d'incertitude d'une étude prévisionnelle.

Quatrième réserve, la Région va tout droit devant un arbitrage très difficile au point de vue financier et politique. Comment elle devra arbitrer entre le développement des TER, c'est-à-dire, en gros, les trains au départ de Bordeaux vers le Pays basque, est-ce qu'on va les développer, et l'offre RER qui seront donc l'offre de proximité ? C'est de l'arbitrage très politique. Et je vous recommande d'ailleurs la lecture de l'article de Jean-Luc MOUDENC, maire de Toulouse, Président de la métropole de Toulouse, qui s'est exprimé récemment dans *Le Point* en disant ses réserves sur un RER métropolitain pour la métropole de Toulouse. Il dit « l'enjeu, pour nous, c'est le réseau de relations avec les villes moyennes de l'Occitanie, avant le développement du RER métropolitain ». En tout cas, il y a un débat et, ce débat, il faut le poser sur la table. Aujourd'hui, dans l'état de la délibération, ce n'est pas une feuille de route que vous nous présentez, c'est une déclaration d'intention qui appelle une étude de faisabilité. Sur la déclaration d'intention, on va vous suivre, mais on prend date sur les réserves qu'on vient de poser sur la table.

M. DEVEZE. - Tout d'abord, vous rassurez le Président en lui disant qu'effectivement je ne faisais pas, pour ce qui me concerne en tout cas, partie des quelques élus ou des rares élus qui ont demandé qu'une cadence de trains toutes les deux minutes soit observée sur les lignes entre Bayonne, je présume, et Hendaye. C'est le premier point.

Beaucoup plus sérieusement, je voudrais un petit peu nuancer, en tout cas à titre personnel, le propos de mon ami Jean DIONIS, une fois n'est pas coutume, et puis exprimer un petit peu le ressenti sur un sujet, qui me tient à cœur puisque je suis directement intéressé par une des lignes qui ont été présentées. Quelques observations. D'abord, cette feuille de route prévoit une augmentation, vous l'avez dit et redit, du cadencement, toutes les demi-heures. Je pense que c'était nécessaire. Je ne reviens pas sur le propos de Madame AROSTEGUY et des autres qui ont souligné l'engorgement sur le Pays basque avec, effectivement, le

problème de logement que nous avons sur ce territoire. Donc, pour tous les élus, je pense, du Pays basque intérieur et sur le littoral, nous serons d'accord pour suivre. Alors oui, cette feuille de route, certes il n'y a pas de financement, mais, précisément, on va chercher des financements. Donc c'est un point positif. Et, bien évidemment, pour ce qui me concerne, je voterai cette résolution.

En second lieu, deuxième observation, vous avez distingué plusieurs périodes. Sur la période 24-26, ce sont les infrastructures qui seront utilisées dans le potentiel existant. En revanche, sur la période suivante, si j'ai bien compris, à savoir la période 27-32, des infrastructures seront modernisées. C'est là que je sollicite donc une étude approfondie sur ce secteur. Vous avez parlé de nouvelles gares. Vous avez parlé de Bidart. Il y a des gares à Guéthary, etc. , mais il y a surtout et aussi une étude du bureau de recherche géologique et minière, le BRGM, qui prévoit à horizon 2043, un recul très important du trait de côte, qui affectera donc la ligne existante. Dans l'étude que j'appelle de mes vœux, il faudra reconsidérer le tracé actuel. Et, tant qu'à le faire, ne faudrait-il pas, précisément, intégrer, la réflexion sur GPSO ? C'est un sujet important. Ma collègue a parlé de « l'entrée et du dessert ». Moi, je vais venir parler du « plat principal » parce que je crois que nous sommes quelques rares élus sur ce territoire à souhaiter effectivement aller dans votre sens sur ce sujet et à souhaiter que la ligne, certes, desserve mes amis de Mont-de-Marsan, mes amis d'Agen, mes amis de Dax, mais, au-delà, vienne sur Bayonne et ensuite sur Irun. De l'autre côté de la frontière, le maire d'Irun, d'ailleurs, avec son collègue de Bayonne, avait lancé un appel. Ce n'était pas l'appel de Londres, mais quasiment, à l'époque. Le maire d'Irun est devenu, vous le savez, secrétaire d'État aux transports dans le gouvernement actuellement en place. Et donc je pense que c'est un indice important pour la suite et que cette réflexion doit être menée. C'est vrai que GPSO sur le territoire pose des problèmes. On doit réfléchir, peut-être, à une ligne enterrée, en tout cas sur la majeure partie de ce territoire. D'autant qu'elle permettrait de relier l'axe transatlantique ouest si cher à l'Europe, avec les financements que vous connaissez d'ailleurs très bien, surtout Pau-Canfranc, et qui pourrait être, j'allais dire, dupliqué sur ce territoire. Voilà, c'est une idée, mais c'est vrai qu'il n'y a pas de fond, mais je pense aussi que les structures locales, les autorités organisatrices de mobilité, les AOM, devraient participer aux côtés de la Région, de l'Europe et l'État.

M. DUPRAT. - Simplement pour répondre à Jean DIONIS. J'ai beaucoup d'amitié et d'affection pour le maire de Toulouse, Jean-Luc MOUDENC. Je le comprends, je serai à sa place, je ne voudrais pas non plus de RER métropolitain parce qu'il l'a déjà. Toulouse L'Isle-Jourdain, 30 minutes, Toulouse Saint-Sulpice-du-Tarn, 30 minutes. Toulouse Castelnau, 30 minutes. Toulouse Montauban, 30 minutes. Ça veut dire qu'il a déjà un cadencement. Il a 3 lignes de métro. Il a le cadencement Colomiers, Toulouse. Ça veut dire qu'il y a déjà un

service qui ne s'appelle pas comme ça, mais qui avait été mis en œuvre. Cela existe déjà et je comprends que ce n'est pas sa priorité. Je crois que, dans le cas présent, il faut se servir de l'expérience du RER métropolitain que nous avons fait ici. Il marche plutôt bien puisque c'est quand même une solution et il faut l'appliquer de la même manière sur ce territoire et j'espère même qu'il y en aura ailleurs, sur d'autres étoiles ferroviaires qui seront bien présentes. En tout cas, chers collègues, c'est l'avenir. Pour qu'on ait des clients, je vous l'ai dit à plusieurs reprises, c'est la régularité et la fréquence.

M. LAGRAVE. - Pour répondre à quelques questions. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit en commission sur la voie du Soufre, on est d'accord, c'est des choses qu'on pourra évidemment regarder dans le cadre des études qui seront lancées. Vous avez interrogé sur le fait qu'il faudra, et Christophe DUPRAT vient de le dire, que d'autres projets soient possibles. Je l'ai dit, je le répète et je l'ai dit à toutes les collectivités que vous avez citées et potentiellement à d'autres, d'ailleurs, les bureaux de la région sont ouverts. Et on a, ici ou là, des livres blancs, des schémas. Nous, on est complètement disponibles pour discuter avec qui voudra. Là, en l'occurrence, on a fait avec ceux qui sont venus taper à la porte de la région pour dire « on veut un SERM ». Après, derrière, vous l'avez bien compris, on est complètement ouvert sur ces sujets.

Pour répondre à Madame TARIOL, est-ce qu'il y aura des enquêtes de mobilité ? Cela fait, je crois, et je parle sous le contrôle de Mathieu, 10 ans qu'il y a des enquêtes de mobilité qui sont montées dans le cadre de l'euro-région, entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région Euskadi. Est-ce qu'il en faut encore une nouvelle ? Je laisserai ça à la sagacité de l'euro région, mais je crois qu'avec 10 ans d'études, on devrait normalement avoir quelques réponses, notamment sur la concordance avec le Guipúzcoa ?

Sur la question de Mousserolles, vous avez complètement raison, c'est là que cela se passe. Et c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, et je réponds en cela à un certain nombre d'interrogations, il y a, et c'est ce qui était dans la présentation, mais visiblement je n'ai pas été assez clair, pas que pour vous, Madame, mais pour d'autres, effectivement, des études à approfondir sur la bifurcation de Mousserolles, pour pouvoir faire en sorte de faire passer plus de trains. Même si on n'a pas joué au train électrique quand on était petit, on comprend tout à fait que, à cet endroit, cela ne va pas passer. Donc il faut nécessairement qu'il y ait des études pour qu'on puisse approfondir. Et avec les coûts qui vont avec. Pour l'instant, on ne les a pas.

Je veux juste qu'on se mette d'accord sur le fait qu'on ne confond pas les débats. Le centre de maintenance qui est sur ce territoire, il n'est pas dans la feuille de route. On est bien d'accord. Parce que j'entends parler du centre de maintenance. Le centre de maintenance,

c'est la convention TER. Cela n'a rien à voir avec la feuille de route. Donc, on y travaille, on fera des propositions en son temps. Est-ce qu'il y aura une concertation et une enquête publique, on le verra avec les membres signataires de la feuille de route. On l'a fait ici, donc il n'y a pas de raison, sauf à ce que, pour le coup, il y ait, je ne sais pas quoi. Mais, a priori, on n'est pas foncièrement contre parce que, c'est vrai, et vous l'avez dit, cela permet d'améliorer les choses, de faire évoluer. Je propose juste qu'on ne le fasse pas d'entrée parce que, sinon, il n'y aura rien de lancé, il n'y aura rien de démarré. Et, surtout, toutes les AOM ont déjà fait des enquêtes et savent quand même, aujourd'hui, quels sont les reports qui sont possibles, les flux. On a déjà une liste de haltes à créer, des travaux, des études. Donc, déjà, commençons par bosser. Et ensuite, on essaiera d'aller un petit peu plus loin et de se projeter comme on l'a fait ici, d'ailleurs, pour les prochaines années.

Moi j'entends ce que vous dites sur les cheminots, que je rencontre régulièrement, y compris par leurs organisations syndicales. J'en suis à je ne sais pas combien bac +7, bac +8... À chaque fois que je les rencontre, ils me demandent « Monsieur LAGRAVE, il faut plus d'offres ». Et je leur ai dit « banco ». On leur a dit « banco ». Il y a plus d'offres. Et on en met partout plus d'offres. Encore ce matin, là, il y avait tout Optimter sur Poitou-Charentes qui était créé ce matin. Personne n'en a parlé, mais on a rajouté quasiment entre 10 et 12 % d'offres supplémentaires sur l'ex-Poitou-Charentes et sur une partie du Limousin. Donc on rajoute de l'offre tout le temps, et on fait rouler plus les trains. Et on fait en sorte que justement il y ait encore plus de travail pour les cheminots. C'est quand même l'objectif qu'on poursuit et on est suivi, c'est le cas de le dire, par nos concitoyens.

Madame AROSTEGUY, vous avez parlé de « fromage et dessert ». Moi, j'aurais parlé de « pacharan et d'armagnac », pour le coup, parce qu'on va la faire un peu plus locale... Trêve de plaisanterie. Il est vrai qu'à un moment donné, chacun va devoir prendre ses responsabilités. La déclaration d'utilité publique telle qu'elle avait été signée par le ministre VIDALIS, à l'époque, elle va jusqu'à Dax. À l'époque, le ministre VIDALIS, avait dit, « il y aura donc un programme d'intérêt général entre Dax et la frontière espagnole ». Ce PIG, aujourd'hui, il est dans les mains du ministre. Pas dans les mains de je ne sais pas qui... C'est le ministre qui a le PIG en main. Et c'est lui qui, à un moment donné, doit décider de dire « on fait un programme d'intérêt général sur ce territoire ». Nous, s'il le lance, il n'y a aucun problème, vous avez compris, et je crois pouvoir le dire, même s'il n'est pas là, avec le Président, on applaudira des deux mains. Et je crois qu'on ne sera pas les seuls. Tout simplement parce que la question qui était posée c'est « est-ce que cela va être compatible ? » Oui c'est compatible. Évidemment que c'est compatible. Parce que, quand je disais tout à l'heure que les Espagnols arriveront à la frontière avec l'écartement européen et avec de la grande vitesse, parce que c'est ce qu'ils vont faire, au cas où cela aurait échappé

à certains. Et ils ont signalé à la Région Nouvelle-Aquitaine que le Sud Aquitain les intéressait et qu'ils allaient venir avec des trains du quotidien jusqu'à Dax, voire même plus si affinités. Ce qui veut dire que, bien évidemment, s'il y a le PIG qui est mis en place par le ministre, je vous informe que, pour le coup, c'est le sens de l'histoire. Maintenant, après, chacun ses responsabilités. Nous, vous l'avez compris, avec SGPSO, on a la DUP jusqu'à Dax, et on va travailler dans le cadre de la DUP. Le reste appartient aux autres.

Monsieur COLOMBIER, vous dites que l'on a oublié l'est des Landes ? Ce serait vrai si on n'avait pas GPSO qui s'arrête à Mont-de-Marsan. En l'occurrence, il y a une nouvelle gare à Lucbardez, figurez-vous. À 43 minutes de Bordeaux. C'est celle-là. Je sais bien que Mont-de-Marsan ce n'est pas encore Gabarret, cela ne m'avait pas échappé, mais, enfin, cela fait quand même une zone, après, derrière, qui va être desservie notamment sur la Haute-Landes, la Chalosse et puis l'est du département, de manière quand même relativement sympathique. Et puis, je pense, en plus que cela permettra aux uns et aux autres de faire du rabattement sur cette gare. Donc, ce qui veut dire qu'on ne l'oublie pas. Maintenant, Dax n'est pas encore le littoral. Je sais bien qu'il y a l'érosion du trait de côte qui arrive, mais enfin, a priori, je parle sous le contrôle de Guillaume et de Julien, on n'y est pas encore. Vous n'êtes pas encore au bord de mer. Donc, ce qui veut dire que l'on ne dessert pas que le littoral. Justement, on est sur l'intérieur avec ce RER, avec le territoire de l'agglomération, y compris la Communauté de communes de Marennes Adour Côte Sud, qui a des communes qui sont sur le littoral et d'autres qui sont bien à l'intérieur, en l'occurrence Saint-Vincent-de-Tyrosse pour pas le citer. Ce dont je parlais tout à l'heure.

Alors, Jean DIONIS, est-ce que c'est compatible avec ce qu'on fait en matière de TER ? La réponse est « oui, c'est complémentaire ».

Je ne vais pas refaire l'article de ce qu'on fait en ce moment sur aujourd'hui la métropole bordelaise. On fait une diamétralisation, on fait un renfort d'offre à 30 minutes en plus de l'offre qu'on a déjà. Donc on rajoute de l'offre par rapport à l'existant. Est-ce que c'est incompatible avec des TER qui vont plus loin que le RER ? La réponse est non. Parce que c'est une question de sillon et c'est pour ça qu'aujourd'hui le débat sur les sillons, il est extrêmement important sur une ligne, en l'occurrence celle dont on est en train de se parler, l'axe littoral, qui appartient à l'État. C'est une ligne du réseau structurant. Elle n'est pas à la Région. De toute façon, il n'y a aucune ligne à la Région. Mais, celle-là, encore moins, parce qu'elle est sur le réseau structurant. Comment aujourd'hui dire ce que cela va coûter exactement à l'euro près ? Il faut qu'on pose la question à l'État. Pourquoi vote aujourd'hui ? Je l'ai dit tout à l'heure, mais je n'ai certainement pas été assez clair. Il y a un projet de loi, le 18 décembre, qui va être promulgué qui s'appelle le projet de loi sur les SERM, Services express régionaux métropolitains. Le ministre a annoncé et a dit que, dans les 3 premiers

mois de 2024, il labellisera 12 à 13, je ne sais combien, c'est lui qui décidera, projets de SERM, en France. Alors, est-ce qu'il fallait qu'on attende toutes les études, rubis sur l'ongle, de la SNCF, pour pouvoir délibérer, moi, je vous propose de délibérer ce soir de manière à ce que, si on arrive à faire labelliser le SERM basco-landais dans les 13 au niveau national, alors, pour le coup, on va accélérer les choses, comme je le disais tout à l'heure, à la fin de mon intervention. Ce qui veut dire, pour être très clair, qu'on a aujourd'hui une offre ferroviaire qui va s'étoffer par rapport à l'existant et donc c'est complètement compatible avec le souhait de la Région d'avoir évidemment beaucoup plus de trains. Et je ne reviens pas sur ce qu'a dit Christophe DUPRAT par rapport à Toulouse, « ils ont déjà les choses ». Et, pour le coup, je pense qu'à un moment donné, s'il y avait, mais ça lui appartient, j'ai cru comprendre que mon homologue d'Occitanie demandait plus de coordination justement avec le réseau de la Métropole. Je pense que le sens de l'histoire, c'est de discuter tous ensemble. Parce que le voyageur, lui, se « fout » de savoir si c'est la Région, l'agglo, la Métropole, Pierre, Paul ou Jacques. Lui, il veut voyager dans les meilleures conditions. On est obligé de s'entendre entre nous. C'est aussi ça le projet des RER ou des SERM qui sont aujourd'hui sur la table.

Vous avez évoqué, Monsieur DEVEZE, la question du trait de côte. Ça tombe bien, j'ai été président pendant 10 ans du GIP littoral donc je vois à peu près de quoi vous parlez. Les études du BRGM, on les a transmises à la SNCF, et on va voir exactement de quoi on se parle. Néanmoins, il ne faudrait pas « effrayer le chaland » si vous voyez ce que je veux dire. Parce que, si on commence à dire « écoutez, on a des études... » On aura zéro travaux. Donc on va essayer de faire les choses dans l'ordre et éviter qu'il y ait des problématiques pour l'avenir. Mais, en même temps, essayons de faire avancer quand même le dossier parce que, comme vous, on est tous ici autour de la table en train de se dire qu'il faut qu'on améliore le quotidien des Néo-Aquitains. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup, Renaud. Nous allons passer au vote. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

N° 05

Vote sur « RER BASCO-LANDAIS : FEUILLE DE ROUTE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN SERVICE EXPRESS REGIONAL METROPOLITAIN SUR L'ETOILE FERROVIAIRE DE BAYONNE »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

06 – ADOPTION DE 4 CONTRATS OPÉRATIONNELS DE MOBILITÉ

M. LAGRAVE. - Chacun se rappelle ici qu'en 2019 la loi sur la mobilité avait été adoptée, qui prévoyait, entre autres, la mise en place de contrats opérationnels de mobilité sur les territoires. On avait délibéré quelques semaines plus tard pour décider que, à l'échelle des territoires de contractualisation portés par Laurence ROUEDE, on calquerait les contrats opérationnels de mobilité sur ces territoires pour éviter de refaire un match. La vérité, c'est que, depuis, on a fait en sorte que, sur ces territoires, il puisse y avoir un dialogue entre les EPCI, qu'ils aient pris ou pas la compétence, avec les conseils départementaux, évidemment, avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine mobilité et toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent aux questions de mobilité sur ces territoires pour mettre en place ces contrats opérationnels qui, je le rappelle, ne sont pas financés dans le cadre de la loi puisque la loi avait tout prévu sauf le financement, mais financés sur budget régional, en l'occurrence à 4 euros par habitant de ces territoires intercommunaux, notamment dans les territoires ruraux.

Qu'il me soit permis, donc, de vous présenter 4 contrats opérationnels. Je tiens à saluer et remercier chaleureusement les élus référents transport dans ces 4 territoires qui ont fait le boulot comme conseillers régionaux pour aller sur ces territoires tenir des comités de pilotage qui nous permettent aujourd'hui de vous présenter 4 contrats. Le premier, c'est Lacq Orthez Béarn des Gaves. Le deuxième, c'est la vallée du lot. Le troisième, Landes Nature, côte d'argent et, enfin, le quatrième, c'est Sud Charente. Vous trouverez les détails du contenu de ces contrats opérationnels qui passeront ensuite dans les commissions permanentes à l'aune de nos règlements d'intervention. Vous trouverez du transport à la demande, vous trouverez de l'accompagnement des personnes en difficulté sur ces mobilités, du renforcement d'offre, le renforcement d'un certain nombre de pôles d'échanges. Bref, aujourd'hui, après ceux qu'on avait déjà adoptés en début d'année, on vous propose les 4 suivants. À la prochaine plénière, je pense qu'on en aura encore, potentiellement, j'espère, quelques-uns. Il y a aujourd'hui beaucoup de territoires qui se sont positionnés, on travaille au rythme des possibilités techniques que nous avons aujourd'hui, mais, en tout état de cause, on continue cette feuille de route autour des contrats opérationnels.

M. DELBOSQ. - Comment ne pas approuver ces contrats opérationnels de mobilité qui s'attaquent enfin au désenclavement de territoires injustement négligés pendant des décennies. C'est bien évidemment un impératif. Nous travaillons au soutien des mobilités douces avec le développement des réseaux cyclables ferrés, des stations de VAE, et la

promotion du covoiturage, entre autres. Ces initiatives ne sont pas simplement des mesures environnementales, mais des leviers puissants pour un mode de vie sain et le développement touristique, avec une mobilité facilitée. Particulièrement sensible à ces besoins d'aménagement dans le Lot-et-Garonne, où je vis, je suis élu, territoire souvent laissé pour compte, je suis ravi qu'une partie importante de ces futurs services et études se concentrent sur mon département. Espérons sincèrement que des actions concrètes apportant des améliorations perceptibles à la mobilité locale se mettront en place. En effet, j'attire votre attention sur le reste à charge encore très important pour les EPCI, lesquels connaissent déjà de fortes tensions financières. Je crains que cela laisse toutes ces idées intéressantes à l'état de vœux pieux à court et moyen terme, qui risquent de ne pas voir le jour. En effet, vous l'avez dit, les montants d'aide annoncés sont des montants maximums cumulés. Alors, autant le dire, au final, une très faible partie des fonds nécessaires à toutes ces réalisations.

En conclusion, en tant que premier groupe d'opposition, nous portons cette vision avec énergie, et aspirons à un avenir où la mobilité durable deviendra la norme, où les communautés locales que nous avons voulues comme partenaires actifs pourront être réellement soutenues et appuyées et où les résultats concrets des études engagées se traduiront réellement en actions percutantes et ne resteront pas de énièmes études sans concrétisation. Nous voterons donc pour cette délibération, mais je vous invite sincèrement à nous écouter lorsque nous vous donnons de nombreuses pistes afin de dégager des marges de manœuvre financières pour mettre les moyens sur ce genre de projets réellement nécessaires pour nos territoires.

Mme SEGUINAU. - Je voulais simplement intervenir rapidement puisque, en commission, nous avons discuté justement de la vie de ces contrats de mobilité. Et, on l'a vu, cela va être les huitièmes sur les 54 de prévus. Donc, on a aussi partagé des constats comme quoi on pouvait manquer d'ingénierie, soit dans nos services de la Région, soit dans les communautés de communes. Il y a aussi, dans les services des collectivités, peut-être des manques de dialogue entre les différents niveaux, même si je sais que le maximum est fait. Mais je pense qu'on peut encore aller un peu plus loin. Donc, moi, ce que je vous propose aujourd'hui, c'est un peu de se réinterroger sur le déploiement de ce dispositif. On avait eu, je ne sais plus si c'est l'année dernière, une conférence en visio qui permettait de présenter ce dispositif. Et, ce qu'on vous propose, donc, c'est qu'en 2024 on puisse faire une information vers les collectivités pour leur faire connaître ce dispositif, qu'elles soient elles-mêmes non AOM, qui pourraient se relier avec les territoires pour justement avoir des territoires de contrat de mobilité sur tous les différents bassins et, aussi, en lien avec les services peut-être de la DATAR et pouvoir proposer plus de contrats de mobilité qui seront

bien sûr bénéfiques aux déplacements alternatifs à la voiture sur notre région. Je vous remercie. Donc on votera pour, bien sûr, cette délibération.

M. LAGRAVE. - Par rapport au manque de moyens, 4 euros par habitant dans les EPCI, je vous dis les choses comme elles sont, c'est déjà un effort très important. Je vous signale juste, et vous regarderez dans les autres régions, que je ne crois pas qu'il y ait ce financement-là qui soit apporté. Adressez-vous à ceux qui, aujourd'hui, ont voté la loi et qui n'avaient pas financé les contrats opérationnels. Nous, on fait le job. Sur les territoires ruraux, c'est nous qui finançons tout seuls.

La deuxième chose, par rapport à ce que dit Christine SEGUINAU. On a déjà une trentaine de territoires qui sont déjà candidats et qui nous ont écrit. On fait au rythme des possibilités des services. Moi je ne démultiplie pas les pains donc je fais avec ce qu'on me donne. Aujourd'hui, on a des chargés de mission qui font le boulot et on fera à la vitesse que l'on pourra assumer. Il y a un comité des partenaires qui a été mis en place par la Région et qui se réunit en mars, je crois, une fois par an, comme c'est demandé par la loi. Et qui se réunira, je crois, en mars, comme on l'a fait en 2023, en 2024.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup pour ces compléments d'information. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Une deuxième unanimité pour toi.

N° 06

Vote sur « ADOPTION DE 4 CONTRATS OPERATIONNELS DE MOBILITE »

▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

**07 – RÉGIES RÉGIONALES DE TRANSPORT DE LA HAUTE-VIENNE ET DES LANDES :
AVENANTS AUX CONTRATS D'OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

M. LAGRAVE. - Il s'agit juste d'avenants qu'on passe systématiquement en plénière, des contrats d'obligation de service public. Le premier, c'est avec la régie régionale de la Haute-Vienne pour l'exploitation de la gare routière de Limoges. Et le second c'est avec la régie des Landes, en l'occurrence la régie régionale des Landes, pour mettre en place des porte-vélos sur la ligne Agen-Villeneuve-sur-Lot. Je vous remercie.

Mme SEGUINAU. - Sur cette délibération, je voulais intervenir, si vous le permettez, sur l'exploitation future de la gare routière de Limoges. Je ne sais pas si c'est possible d'avoir un vote dégroupé puisqu'on a la régie de la Haute-Vienne et la régie des Landes. On a eu l'information que, à partir du 1^{er} janvier 2024, la Région va confier à la régie régionale de transport Haute-Vienne l'exploitation de la gare de la routière de Limoges, qui est attenante à la gare ferroviaire Limoges Bénédictins qui, jusqu'à présent, était exploitée par la Région, par la sous-direction de Limoges des transports routiers de voyageurs et assurée par deux agents. Lors du dernier conseil social territorial, on a eu la présentation de ce projet de transfert d'activité, donc de la Région vers cette régie et de nombreux syndicats ont dénoncé ce fait et posé des questions sur le devenir de ces deux emplois, dont un n'était pas pourvu. Donc la réponse qui nous a été apportée, c'est que l'emploi qui n'était pas pourvu à ce jour va disparaître et que l'emploi actuel, va être remanié et que la personne va devoir voir évoluer ses fonctions puisqu'elle va être affectée, bien sûr, sur la gare routière, mais également avec le service de Guéret pour pouvoir faire du contrôle pour les transporteurs. Ce qui est un peu bizarre, c'est que cette gare a été longtemps délaissée parce qu'il n'y a pas eu de travaux. Cela a généré de nombreux soucis de conditions de travail pour les agents dans cette gare et, aujourd'hui, les travaux vont être finalisés, livrés en 2024 et, à ce moment-là, la Région fait le choix de transférer l'exploitation de cette gare à la régie de la Haute-Vienne. Un point positif pour les usagers puisqu'on a la création d'un point de vente, et je pense que c'est important pour la distribution de la gamme tarifaire régionale qui viendra progressivement remplacer le point de vente qui est actuellement un peu plus loin dans le dépôt. Mais on assiste à la suppression d'un poste, encore sur un territoire qui est hors de Bordeaux et une évolution du poste de l'agent qui sera à mi-temps sur la gare et affecté au site de Guéret. Aucun syndicat n'a voté pour cette mesure au dernier CST et on regrette fortement cette suppression d'agent sur le site de Limoges. Stéphane TRIFILETTI l'a rappelé ce matin dans ses propos liminaires. Pour être en cohérence avec notre vote en CST, nous nous abstiendrons donc sur cette partie de la régie Haute-Vienne. Je vous remercie.

M. LAGRAVE. - Juste pour répondre sur cette question, la régie, c'est une régie régionale. On n'externalise pas, on ne vend pas à je ne sais pas qui. Ce sont des personnes qui vont être maintenant affectées à la régie. Je parle sous le contrôle du président qui est qui est parmi nous. C'est donc des personnes qui vont travailler à la régie. Et pourquoi on fait ça ? C'est tout simple. L'opérationnel avec la vente et la gestion de la gare paraît complètement frappé du bon sens. Donc je pense qu'on aurait même peut-être d'ailleurs dû le faire avant. La vérité, c'est qu'aujourd'hui, par rapport à la gestion, cela va rendre possible encore mieux le service qui est rendu aujourd'hui par la régie sur la gare de Limoges qui va gérer et la distribution et la gestion de l'ensemble de la gare. La personne qui reste à la Région va être justement chargée d'aller faire plus de contrôles dans le réseau de la Région et, en plus, d'après ce qu'on me dit, elle est d'accord pour aller faire ce nouveau poste. Donc, une fois qu'on s'est dit ça, on n'est pas en train de privatiser la gare de Limoges. On confie à la régie régionale d'eau de Haute-Vienne la gestion, comme aujourd'hui elle assure le transport sur ce territoire, de la gare, de manière opérationnelle, avec, en plus l'ouverture, comme vous l'avez dit, et signalé, d'un nouveau guichet.

Mme BROUILLE. - Je peux le confirmer, effectivement, on va proposer, à travers cet avenant, plus de services, en tout cas sur la gare, et on va surtout désisolier un agent qui était bien seul aujourd'hui. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Pas de dégroupement, c'est global, c'est un package.

Mme SEGUINAU. - Abstention.

N° 07

Vote sur « REGIES REGIONALES DE TRANSPORT DE LA HAUTE-VIENNE ET DES LANDES : AVENANTS AUX CONTRATS D'OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*Non-participation :

DAMESTOY Didier concernant la Régie Régionale des Transports des Landes - conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

SARGIACOMO Eric concernant la Régie Régionale des Transports des Landes - conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine - Président)

08 – SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES DE NOUVELLE-AQUITAINE 2024-2028

Mme JEANSON. - Je vous présente aujourd'hui ce schéma des formations sanitaires et sociales qui est un schéma qui est obligatoire puisqu'il rentre dans nos compétences avec le financement de la formation des étudiants paramédicaux et sociaux, comme avec l'agrément des instituts. Le périmètre est d'à peu près 23 000 places de formation, dont 19 500 qui sont financés par la Région. Et cela mène à des métiers qui sont exercés par 11 % des actifs de la région. C'est un schéma qui arrive à un moment dont vous savez tous combien il est spécifique, un contexte avec le COVID, qui a fini d'épuiser les professionnels de santé qui l'étaient déjà beaucoup. La diminution du nombre de médecins qui implique des organisations de santé tout à fait différentes avec une implication beaucoup plus forte des paramédicaux. Un besoin de collectif, aussi. Les besoins de santé qui augmentent avec une population qui vieillit et des maladies chroniques qui, comme nous n'avons pas encore fait notre virage de la prévention, continuent à augmenter. Sur le plan social, une précarité qui va grandissant. Je ne vous rappellerai pas les rapports du CESER sur la pauvreté, en particulier chez les femmes. Avec une explosion des structures sociales. Et, enfin, les conséquences sur la santé, sur la société, des transitions environnementales. Donc un contexte qui est plutôt très noir. Avec ça, on voit une perte d'attractivité d'une grande partie des métiers dont nous allons parler dans ce schéma. Pas tous, d'ailleurs, et heureusement.

Pour répondre à tous ces problèmes, il s'agit de faire un schéma sur les 5 ans à venir, qui est un schéma qu'on a voulu volontairement opérationnel. Ce n'est pas de la littérature. Par contre, on a essayé de faire quelque chose de clair et qui puisse être utilisé au quotidien. Pour répondre à ces questions, nous avons souhaité faire une consultation extrêmement large avec bien entendu l'agence régionale de santé qui nous a donné les évaluations des besoins dans le domaine de la santé, surtout sur les hôpitaux. Les Départements pour tout ce qui est du champ social et médico-social. Mais nous avons aussi bien sûr consulté les professionnels, les étudiants, les employeurs et je tiens à remercier tout particulièrement mes collègues élus qui sont venus animer ces concertations avec beaucoup de succès. Et cela a été extrêmement intéressant. Et, bien sûr, les services qui les ont préparés et qui ont analysé toutes les réponses et toutes les propositions que nous avons eues.

Le précédent schéma avait en fait trois grandes orientations, et on s'est basé aussi sur les conclusions du précédent schéma. Au début, il avait décidé de stabiliser les nombres de places en formation. Le COVID a envoyé voler tout ça et nous avons fait une très forte augmentation des places, vous le savez, pour les infirmières, les auxiliaires de vie et les

aides-soignantes. Les 2 autres grandes orientations que nous avons, c'était former par et pour le numérique. Et puis la question de la territorialisation. La question de la territorialisation, vous la voyez sur les deux cartes que vous avez. Sur celle-ci, sur le sanitaire, les points rouges sont les nouveaux sites de formation. Donc nous avons tenu ce pari-là, en grande partie grâce au Ségur de la santé, mais pas que. Nous avons commencé en amont avec les formations d'aides-soignantes au plus près du territoire. Il en va de même sur les formations sociales. Vous voyez que les points jaunes ce sont les nouvelles formations, les nouveaux sites de formation que nous avons ouverts sur le précédent schéma.

Le schéma que nous construisons maintenant est volontairement opérationnel et il a deux grands types de préconisations, des préconisations qualitatives et des préconisations quantitatives. La substantifique moelle de ce schéma tient sur cette page. Tout le reste, ce sont des explications. Il y a 6 ambitions qualitatives, qui ont trait essentiellement à l'attractivité des métiers et au fait de pouvoir garder les professionnels sur les territoires parce que l'on pourra ouvrir toutes les places qu'on voudra, si elles ne sont pas attractives et si les métiers ne sont pas attractifs, on n'arrivera pas à les remplir et, ensuite, les professionnels s'en iront quand même. La première ambition est de former des professionnels pour le monde de demain. Intégrer One health, intégrer la formation au numérique et maintenant la formation aux datas et à l'utilisation des datas qui sera certainement, dans les années à venir, un des enjeux majeurs pour les professionnels de Santé. Avec les questions de pluridisciplinarité et les questions bien sûr d'aller voir à l'extérieur comment les gens travaillent et comment on peut mieux s'adapter aux nouveaux enjeux de santé et sociaux. La deuxième ambition, c'est la question de l'attractivité des formations.

Chacune des ambitions a un certain nombre d'engagements. Ces engagements ne sont pas forcément des engagements que doit porter uniquement le Conseil régional, mais qu'on doit porter avec l'ensemble des acteurs. Par contre, il y en a un certain nombre qui relèvent de nous. Par exemple, sur la question de l'attractivité des formations, il y a la question de l'orientation. Tout le monde sait ce qu'est une infirmière et un kiné, mais très peu de gens savent ce que c'est qu'un manipulateur radio, même un ambulancier, quelquefois. Et il y a un certain nombre, un grand nombre de métiers du sanitaire et du social sur lesquels il faut aller informer très jeune, les collégiens, les lycéens ou même des gens plus âgés qui sont par exemple dans les missions locales ou à Pôle emploi. Donc la question des ambassadeurs métier, par exemple, va être un sujet qu'on va travailler de concert avec les équipes de Jean-Louis NEMBRINI sur le sujet de l'orientation. Cela va être aussi savoir utiliser tous les relais

et informer sur les aides parce qu'un certain nombre de personnes ne vont pas aller faire ces métiers, ces formations, par crainte de ne pas avoir les financements.

Troisième ambition, adapter les formations aux besoins du territoire, savoir quels sont les métiers, nouveaux métiers, par exemple, dont on va avoir besoin. Savoir comment on forme au plus près du territoire. C'est la politique que nous avons menée sur le précédent mandat. Il faut continuer, c'est essentiel. Et puis, il s'agit de piloter ce schéma, chaque année, avec nos partenaires.

Ensuite, il ne suffit pas de mettre des gens dans les formations, encore faut-il qu'ils y restent. Et, pour ça, il faut s'en occuper correctement, s'en occuper correctement, c'est en particulier l'enjeu des stages. Vous n'êtes pas sans savoir que l'un des obstacles à la formation des jeunes et une des causes des départs des jeunes des formations c'est le mauvais accueil en stage. Pour une bonne raison, c'est d'ailleurs souvent que, dans les stages, les gens sont débordés. On a un vrai travail à mener de concert avec l'ARS sur ce sujet, des conditions de stage. Il s'agit aussi de la précarité et de la possibilité de connaître les aides auxquelles ils ont droit.

La cinquième ambition est l'installation durable. On peut former des jeunes ou des moins jeunes dans nos centres de formation si, quand ils sortent, ils sont mal payés et maltraités, ils ne resteront pas chez leur employeur. C'est l'enjeu des employeurs, des pratiques managériales, par exemple, des encadrants. Mais c'est aussi la question des évolutions de carrière. Comment on fait pour passer d'une formation aide-soignante à une formation infirmière, d'une formation d'auxiliaire de vie à un métier de formateur. C'est un secteur dans lequel les passerelles sont extrêmement importantes et nous les avons mises en valeur dans ce schéma.

Enfin, le dernier enjeu, mais on en parlera dans la délibération suivante, c'est d'accompagner l'universitarisation des formations post-bac et savoir allier le maillage territorial des formations avec l'excellence universitaire. Voilà pour l'essentiel des préconisations qualitatives.

Nous avons aussi deux tableaux qui reprennent les préconisations quantitatives. Tout ce qui est en vert, c'est ce que nous préconisons d'augmenter, de façon différenciée suivant les territoires. Et de même pour les formations sociales. Il y a ensuite dans le schéma une description précise pour ceux qui souhaiteraient rentrer en formation de chaque métier et des formations qui y mènent.

Pour finir, les métiers dont nous parlons, vous le savez, sont des métiers indispensables à notre vie quotidienne, à tous les âges de la vie. Ce sont ces métiers qu'on a tellement applaudis pendant le COVID. Ces métiers qui sont soi-disant indispensables et dont on se

rend compte quand même, pour le vivre au quotidien, qu'ils sont, même si une partie a été revalorisée au cours du Ségur, de moins en moins considérés, que ce soit financièrement ou socialement. Si on ne les considère pas, ni socialement ni financièrement, à la prochaine crise, je ne suis pas sûr qu'on les trouve. Je vous remercie.

Mme BEDU. - Le « monde de demain » n'est jamais arrivé pour les professionnels du secteur sanitaire et social et notamment hospitalier. C'est une véritable tragédie qui devrait mobiliser toutes nos énergies. La précarité, la pénibilité des conditions de travail s'est même aggravée après la COVID 19, tout comme le malaise général et l'épuisement des personnels, engendrés par l'impossibilité de faire face aux urgences, aux patients, aux soins, de retrouver du sens dans leur métier. À l'impossible nul n'est tenu. Nous ne pouvons donc que saluer l'ambition d'un schéma régional de formation sanitaire et sociale. Nous apprécions la vision transversale qui se dégage du document, au croisement de la formation, de l'emploi, du logement et des territoires. Nous soutenons également l'intégration des défis One Health dans les contenus pédagogiques des formations. Nous regrettons en revanche que la prévention n'y soit pas plus clairement mentionnée, car notre médecine pâtit fortement de son approche purement curative depuis son origine. Et les étudiants aspirent à ce changement d'après de nombreuses enquêtes.

Mais il faut aussi considérer ce schéma à sa juste place. L'un des maillons et seulement l'un qui puisse permettre de répondre à la crise des vocations, au décrochage à plusieurs niveaux et au non-exercice des métiers du secteur sanitaire et social in fine. Cela concerne tous les acteurs en lien avec cette situation gravissime. Il conviendrait donc d'avoir une démarche de co-concertation approfondie avec des acteurs encore élargis qui représentent toute la chaîne de métiers seule garante d'une vision prospective adaptée. CARSAT, DRITS, CHU, écoles de formation, etc. Il manque peut-être, dans cette perspective, une ambition plus clairement définie pour le futur, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, permettant d'écrire la stratégie à suivre au-delà des accords du Ségur de la santé. La Région, qui consacre déjà 127 millions d'euros aux formations sanitaires et sociales, pourrait peut-être être plus fortement encore l'animatrice garante de cette vision qui, si elle n'est pas partagée, continuera à produire ses effets dévastateurs. Encore plus dans le contexte d'un vieillissement de la population.

L'attractivité n'est d'après nous pas le principal problème. Nous faisons face à une crise globale des systèmes de santé et du système de santé français, en particulier, avec des politiques qui se sont succédé pour imposer toujours plus de rationalisation budgétaire, notamment avec la tarification à l'activité. C'est ça le vrai « coûte que coûte ». Prenons le métier d'infirmier ou d'aide-soignant. D'après une enquête 2023 réalisée par l'IFSI du CHU de Bordeaux, qui a réalisé d'ailleurs un mémoire à Sciences Po en executive master sur les

métiers de la transition de l'action publique, au-delà de l'attractivité, donc, c'est bien l'adéquation entre l'idéal du métier, par exemple, et sa pratique, qui décourage les étudiants, et ce dès la première année. Le stage est un moment clé de cette désillusion avec notamment la surcharge de travail et la déshumanisation de soins qui explosent aux yeux des stagiaires. La description d'états de santé physique et psychologique, très dégradés, ressort également des questionnaires très récents. Ensuite, ce sont les conditions matérielles de la formation qui démobilisent. Difficultés financières, difficultés de déplacement, difficultés de logement. Vous les avez abordées dans le document. Les efforts en ce sens sont donc très louables, car ces facteurs ont de lourds effets. En 2021, ce sont au total 10 % des étudiants qui ont abandonné leurs études en première année de formation d'infirmiers-infirmières, et c'était 3 fois moins il y a 10 ans. La tendance est donc loin de s'inverser. Il faudrait peut-être avoir des approches plus précises, car le chiffre moyen de 4 % d'abandon énoncé dans le document qui nous est soumis masque donc des disparités très importantes.

Nous sommes donc convaincus de l'enjeu fondamental qui réside dans ce schéma et du chemin positif auquel il nous invite, et nous voterons donc bien sûr pour ce schéma.

Mme GAGNEUR. - Notre groupe s'inscrit pleinement dans les objectifs des délibérations portant sur les formations sanitaires et sociales. Je vais intervenir sur les trois délibérations en même temps, comme ça ce sera fait, et je n'interviendrai pas plus. Qu'il s'agisse de l'universitarisation qui favorise les futures coopérations professionnelles, ô combien indispensables dans nos territoires au vu des difficultés que rencontrent les Néo-Aquitains, comme tous les habitants de notre pays, à trouver des professionnels dans les milieux sanitaires et social, sans oublier plus d'égalité dans l'accès aux services universitaires, qu'il s'agisse, bien entendu, de l'amélioration des conditions de formation des apprenants, qui va être un levier fort dans la lutte contre la pauvreté, la précarité des apprenants et les difficultés financières quotidiennes liées au parcours pour les aspirants professionnels dans leur parcours de formation, difficultés qui pouvaient aboutir à des abandons de formation. Enfin, et, surtout, je tiens à remercier Françoise de nous avoir invitées, Isabelle TARIS et moi, aux concertations territoriales dans l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales 2024-2028. Plus encore que cette invitation, je salue la prise en compte de toutes les remarques venant, entre autres, des organismes de formation, plus particulièrement sur la prise en compte du handicap des apprenants, notamment par la mise en place de référents handicap. Remarquer aussi l'attention portée au bien-être des apprenants. Pour toutes ces raisons, nous nous prononcerons en faveur de ces trois délibérations.

Mme CHADOURNE. - Si nous ne pouvons que souscrire à ce schéma régional, il semble important de rappeler plusieurs choses essentielles. En premier lieu, et avant toute chose, le contexte extrêmement dégradé de cette filière. Une situation qui a été largement aggravée par la crise COVID. En outre, il est évident que les besoins médicaux sont et continueront à être en constante augmentation avec l'évolution à la hausse de la population et surtout son vieillissement. Il faut donc s'y préparer. À noter qu'il existe une fracture territoriale très importante dans la répartition géographique des professionnels. Certains départements de notre région, comme la Charente, la Charente-Maritime ou les Landes, cumulent la plupart des difficultés en la matière. On peut aussi noter l'enjeu primordial du renouvellement des générations, car si les plus de 55 ans ne concernent que 12 % des emplois sanitaires, ils représentent tout de même 21 % des professionnels du social.

Sur la politique de formation en elle-même, plusieurs points de vigilance sont à relever. Tout d'abord, il est impératif de mieux sécuriser les parcours de formation des étudiants. Cela concerne à la fois le tutorat par les étudiants ou le mentorat par les enseignants. La formation des maîtres de stage ou encore l'augmentation du nombre des enseignants universitaires dans les territoires. Mais cela doit également passer par une sécurisation financière et la garantie d'un accompagnement de qualité dans l'ensemble des lieux de stage. Ce qui est loin d'être toujours le cas. L'objectif central est de lutter contre le décrochage qui est devenu trop important dans ces études, avec des abandons et des interruptions à la hausse, ainsi que des redoublements de plus en plus nombreux. S'il faut évidemment augmenter le nombre de places pour répondre aux évolutions démographiques de la profession et des Néo-Aquitains, La Région doit aussi fournir un effort particulier pour améliorer le taux de remplissage des formations, car créer des places pour qu'elles ne soient pas utilisées serait une aberration. Pour y parvenir, un effort particulier sur la communication autour des filières les plus en difficulté, les AES, notamment, où 15 % des places sont inoccupées, devra être réalisé. Le développement de la formation en continu et tout au long de la vie devra être davantage poussé notamment pour s'adapter aux mutations profondes, technologiques, notamment, qui vont affecter leur pratique dans les années à venir. Les professionnels ayant une ancienneté dans les métiers voient leurs conditions de travail changer et ne sont pas toujours préparés à ces évolutions.

En l'état, le problème fondamental de ces filières reste l'attractivité des métiers. Sur ce point, la Région n'a qu'un rôle très secondaire et n'a pas d'autre levier que celui de la formation. Il appartient à l'État de mettre en œuvre une politique permettant de renforcer l'attractivité de ces métiers. Aujourd'hui, force est de reconnaître que c'est très loin d'être le cas. Manque de personnel, conditions de travail très médiocres, salaires insuffisants, manque de reconnaissance, bureaucratisation des tâches, inflation des normes, rien n'est fait pour

donner envie aux jeunes générations de s'orienter vers ces métiers. Sur ce point, il est évident que la Ségur a été un échec. En résumé, si nous ne pouvons que souscrire aux objectifs affichés et à la hausse continue de l'offre de formation, cela ne saurait être suffisant en soi. Sans réponse globale à la problématique de l'attractivité, cela resterait malheureusement de l'investissement à perte, ce qui doit à tout prix être évité. Nous voterons en faveur de cette délibération qui va dans le bon sens et constitue un premier pas positif pour ces filières.

Mme BALLET-BLU. - En premier lieu, je voudrais remercier Françoise JEANSON pour la qualité de nos échanges et pour avoir pris en compte la demande de ma collègue Véronique HAMMERER. En effet, suite à ses remarques en GIA, vous avez intégré un volet afin de lutter contre l'abandon en cours de scolarité pour les apprenants des filières sanitaires et sociales. En mars dernier, nous avons en effet rencontré les représentants de la Fédération nationale des étudiants en sciences infirmières. Florent BOUDIER, lors de sa prise de parole sur l'adoption de la feuille de santé dans cet hémicycle, avait évoqué les chiffres alarmants d'abandon au cours des formations sociales et sanitaires. Au niveau national et pour rappel, juste pour les formations en soins infirmiers, on compte 39 % d'abandon en moyenne sur toute la durée de la formation et 13 % d'abandon entre la première et la deuxième année. La proposition que nous vous avons alors soumise consistait à mettre en place un système de tutorat afin d'accompagner les apprenants. Vous l'évoquez d'ailleurs dans votre objectif de fidéliser les apprenants au territoire. Toutefois, nous jugeons que vous pourriez aller un petit peu plus loin dans cet accompagnement intergénérationnel et ainsi lutter encore davantage face à ces décrochages.

L'autre point que je souhaite aborder ce soir concerne le rôle que devrait avoir l'intelligence artificielle pour ces métiers. On en avait parlé lors de nos échanges, aussi. Dans ce cadre, l'IA peut permettre d'accentuer l'attractivité des métiers, d'améliorer les conditions de travail des professionnels de santé, mais aussi la qualité des soins, d'accompagner la formation initiale et continue des métiers sanitaires et sociaux. En effet, conformément à ses compétences, la Région Nouvelle-Aquitaine doit s'engager à répondre aux enjeux de formation et d'attractivité des métiers du soin. Ensuite, par l'apport technique, les nouvelles solutions proposées par l'IA attireront des profils d'étudiants plus variés. Des campagnes de sensibilisation mieux ciblées attireront plus de personnes et redoreront le blason de ces professions essentielles et pourtant trop souvent délaissées par les apprenants. Par des conditions de travail améliorées, la pénibilité de ces métiers sera allégée. Le développement de la surveillance, le suivi des patients, l'accroissement de la télémédecine, l'analyse assistée en temps réel des données de santé permettront aux professionnels de mieux prioriser leurs interventions, d'améliorer la continuité des soins, d'accroître leur réactivité, de

travailler sur la prévention et enfin de les soulager des tâches répétitives et administratives. Enfin, les formations initiales et continues de ces métiers seront plus personnalisées, elles permettront une meilleure orientation professionnelle et favoriseront une réorientation vers ces filières. La création de programmes de formation avancée et de travail de simulation grâce aux jumeaux numériques accéléreront et amélioreront l'apprentissage.

Pour finir, Monsieur le Président, je souhaitais vous rappeler que vous vous étiez engagé à nous faire participer à la réflexion sur l'IA à la suite du retrait de notre motion il y a quelques mois pour la création d'un groupe de travail transpartisan pour anticiper le déploiement des systèmes d'intelligence artificielle. J'attends avec impatience votre invitation. Pour terminer, nous voterons favorablement ce schéma régional. Merci.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous l'aurez. Même si, par rapport à tout le contexte de législation européenne, des différents investissements au niveau national, européen et planétaire, ce n'est pas si simple que ça. Mais on le fera. Et puis, par rapport à votre questionnement, mais je parle sous le contrôle de Françoise JEANSON, est-ce que le problème, sur les formations sanitaires et sociales et ce que nous faisons à bas bruit et pas forcément à bas coût, n'est pas de rapprocher ce type de formation des territoires ? Le meilleur système que l'on a aujourd'hui pour lutter contre la déprise médicale et, demain, ce qu'on essaie de faire sur la déprise vétérinaire, c'est d'organiser des stages, d'organiser des formations au plus près des territoires pour rapprocher les jeunes, voire les demandeurs d'emploi, des possibilités de rester sur le territoire pour assumer ces responsabilités.

M. ROBERT. - Pour compléter les propos de ma collègue, je veux d'abord saluer le travail de Madame JEANSON. On travaille plutôt bien et mon collègue Daniel DARTIGOLLES qui suit ces sujets-là répète souvent la qualité à la fois du travail, des échanges que l'on peut avoir et du contenu de ce document qui concerne l'enjeu majeur du moment, la santé. Je crois qu'on est tous d'accord pour dire que, sans ce maillon-là, nous n'aurons pas, demain, un système de santé plus fort, plus robuste et attractif, notamment pour ceux qui décident d'en faire leur métier. Ce schéma, nous l'avons apprécié d'abord positivement par rapport aux objectifs qui sont fixés, par rapport aux actions, 30, qui sont non dénués de sens. Cela va dans le bon sens, nous n'en doutons pas.

Pour pointer les éléments qui nous ont laissés un peu sur notre faim, je l'ai évoqué dans mon propos liminaire, quel que soit le nombre de places ouvertes, la question majeure est l'attractivité de ces métiers. Vous ne faites pas rien, mais nous avons l'impression, dans ce

domaine-là qu'il manque d'action, de volontarisme. Nous ne sommes pas certains, c'est une critique collective, que les actions proposées suffisent à rendre ces métiers suffisamment attractifs. Nous ne sommes pas certains que le fait d'ouvrir des places suffise, même si c'est une étape indispensable, vitale, à rendre ces métiers attractifs. Et il y a aujourd'hui un fossé sans doute important entre les intentions et la réalisation. Nous pensons également que le travail de concertation que vous avez mené est intéressant, mais pourrait peut-être aller un petit peu plus loin. Le Président vient d'en parler à l'instant. Je rebondis sur cette idée-là. Comment peut-être aller plus loin, avec les territoires, que la concertation ? Comment peut-être contractualiser ? On a une politique contractuelle, ici, nous pouvons la critiquer, mais qui existe. Est-ce que vous avez l'intention d'aller plus loin, peut-être, dans ce domaine-là, contractualiser avec les territoires, avec ceux qui sont les acteurs de la santé et notamment les centres hospitaliers, notamment toutes les associations, toutes les structures sans lesquelles nous ne pouvons pas obtenir de débouchés pour ces formations. Comment voyez-vous le lien, au-delà de la concertation qui a été conduite, avec ces territoires ?

Et puis, pour conclure sur l'idée, un peu de prospective, le CESER a noté que le document pouvait manquer d'une vision peut-être un peu plus prospective, au-delà de ce qui est déjà connu tant dans les diagnostics que dans les propositions. Comment avez-vous reçu cette critique ? Elle nous a aussi interpellés. Nous l'avons également ressentie en lisant le document. Voilà ce que nous voulions regretter et, en fonction, évidemment, de vos réponses, nous allons voter, ou pas, ce document. Mais nous avons un regard positif et nous attendons la suite du débat. Merci.

Mme DELIBIT. - Si vous me le permettez, mon intervention portera sur les 3 délibérations 8, 9, 10. Je voudrais tout d'abord saluer le travail effectué par les services pour la rédaction de ce schéma et remercier la Région pour cette réflexion collective. Le schéma est complet, prometteur. Cependant, nous souhaitons vous faire part de certaines préoccupations et constats. Inutile de rappeler l'importance cruciale du secteur de la santé et des services sociaux, mais je crois très sincèrement que nous devrions imaginer une campagne de communication d'envergure pour faire connaître ces formations et ces métiers dans lesquelles nous manquons cruellement de main-d'œuvre. Nous partageons tous le même objectif, bien évidemment, d'assurer une formation de qualité pour les professionnels de ces deux secteurs. La question de l'accessibilité est au centre de nos préoccupations. Il est capital que, pour les formations sanitaires et sociales, elles soient accessibles à tous, quel que soit le lieu de résidence. Nous mettons dans nos délibérations l'universitarisation. Cependant, se pose toujours la question du logement, du coût, de la formation et de nombreux étudiants, malheureusement, décident de prendre une autre voie, faute de moyens. Alors pourquoi ne pas envisager de développer des formations dispensées via des

campus connectés ? Cela permettrait de développer l'attractivité de nombreux territoires qui ne demandent qu'à accueillir cette jeunesse. La crise sanitaire nous a appris que cela était possible. Nous sommes maintenant en capacité de télétravailler. Le numérique devrait pouvoir donc apporter bon nombre de solutions alternatives pour l'enseignement supérieur aussi. Je pense notamment à certaines formations comme celle des manipulateurs radio, orthoptiste ou encore éducateurs spécialisés qui ne peuvent être suivies qu'à certains endroits et obligent les apprenants à changer de ville pour leurs études. Une fois les apprenants formés, la question de savoir comment les garder sur le territoire se pose. En effet le contexte actuel nous montre que les offres d'emploi sur le territoire national sont pléthoriques et qu'une stratégie efficiente est nécessaire pour conserver nos jeunes professionnels et les inciter à s'installer durablement sur les territoires en tension comme chez moi, en Haute Corrèze. Maintenant que nous avons cet outil en main, reste à savoir comment nous allons être en capacité de l'exploiter pour développer l'attractivité de nos territoires et lutter contre la désertification médicale qui est très inégale dans notre région.

Je tiens également à souligner l'importance de la diversité des formations. Il est essentiel que nous encourageons une variété de programmes pour répondre aux besoins spécifiques de notre population. Notre région devra anticiper et s'adapter rapidement aux évolutions des secteurs concernés. Les projets technologiques et les changements démographiques nécessitent une planification stratégique et une flexibilité dans nos programmes de formation. Nous devons être proactifs pour garantir que nos professionnels du secteur seront bien préparés aux futurs défis.

Quelques mots sur l'avis du CESER que je trouve à mon sens un petit peu sévère, car bon nombre d'éléments soulignés dans ce rapport ne relèvent pas véritablement de la compétence de la Région. Il faut une revalorisation de ces métiers, des meilleures conditions de travail, bien évidemment, et une meilleure rémunération. Et nous lançons tous collectivement un appel à l'État. Le Ségur est un bon début, mais, malheureusement, il faut aller encore plus. Quant aux passerelles citées dans ce dossier depuis et vers les métiers du sanitaire et social, nous pouvons nous féliciter d'une adoption à l'unanimité de la proposition de loi du député les Républicains Yannick NEUDER, la semaine dernière, à l'Assemblée nationale, qui va permettre de les développer, notamment pour les professions du paramédical. Toute avancée législative, dans ce domaine, pour nous aider à réduire la désertification médicale est bonne à prendre. Désormais, avec ce schéma en main, nous nous devons de poursuivre nos efforts en matière de formation, d'accompagnement des jeunes et nous attendons avec impatience de voir dans quelle mesure, Monsieur le Président, vous serez en capacité de l'utiliser et de le mettre à profit à travers les autres

grandes compétences de la Région. Je vous remercie de votre attention et notre groupe votera les trois délibérations.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup. Je ne sais pas s'il y a d'autres interventions. Je donne la parole à Françoise JEANSON pour répondre. Je ne sais pas si c'est sur les 3 délibérations ensemble.

Mme JEANSON. - Non. Je n'ai présenté que la première. Je crois qu'on est tous d'accord, la question de l'attractivité dans les métiers, ce n'est pas ni en faisant de la communication toute seule, ni en augmentant le nombre de places tout seul. Ce qu'on a essayé de faire avec l'ensemble des gens qui ont participé à ce schéma, c'est de dire que la question de l'attractivité des métiers de la santé et du fait que les gens y restent, c'est tout, depuis le moment où on va aller chercher les jeunes au collège ou au lycée, jusqu'au moment où leurs employeurs doivent leur proposer, par exemple, d'aller faire des formations complémentaires pour accéder à d'autres métiers. C'est pour cela, en fait, qu'il y a tout un continuum. Donc je vois qu'on est tous d'accord sur ce sujet-là. Et que ce n'est pas une action sans les autres qui permettra de solutionner cette question de l'attractivité de ces métiers. Je précise quand même, pour être moins négative qu'il ne faut pas oublier que, sur Parcoursup c'est la formation d'infirmière qui recueille le plus de voix, très largement devant toutes les autres formations. Donc tous les métiers n'ont quand même pas perdu de leur attractivité.

Sur la question de l'IA, j'avais parlé des datas. C'est un enjeu majeur en santé. Pour l'instant, plutôt sur la question de la radio et de tout ce qui est imagerie. Je ne pense pas qu'elle va guider, demain, toutes les formations. En tout cas, c'est un enjeu qui, comme tous les enjeux du numérique, auquel nous allons effectivement préparer les jeunes. J'ai parlé de datas, je n'ai pas parlé d'IA, mais je crois que sur cet enjeu il est essentiel de former l'ensemble des futurs professionnels.

Sur le dernier sujet, contractualiser avec les territoires, on essaie déjà de contractualiser avec les universités, avec les centres hospitaliers, ce qui veut dire avec des territoires, avec les MFR, quand on y met des formations d'aides-soignantes. On contractualise même avec nos propres lycées, quand on y met des écoles, des instituts de formation, d'aides-soignantes ou d'infirmières comme on l'a fait à Saint-Yrieix. Effectivement, on discute avec les territoires, au quotidien. Pour autant, je ne sais pas si, dans des formations qui sont aussi variées, finalement, dans des nombres qui ne sont pas majeurs, il faut aller se rajouter des travaux autres et d'administratif sur ces sujets-là. Voilà, Monsieur le Président, les quelques mots que je pouvais répondre.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des oppositions à ce schéma régional des formations sanitaires et sociales 2024-2028 ? Y a-t-il des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

N°08

Vote sur « SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES
DE NOUVELLE-AQUITAINE 2024-2028 »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

09 – UNIVERSITARISATION DES FORMATIONS PARAMÉDICALES DE NOUVELLE-AQUITAINE - CONVENTION PLURIANNUELLE DE MISE EN ŒUVRE POUR LES UNIVERSITÉS DE POITIERS, DE LIMOGES ET DE BORDEAUX

Mme JEANSON. - Je vous propose de voter les nouvelles conventions que la Région passe avec les trois universités de santé de la Région. Cette convention a pour objet le travail d'universitarisation des formations infirmières, infirmières, anesthésistes, manipulateurs radio, kinés, pédicures, podologues et ergothérapeutes. Elle concerne d'un côté la pédagogie, avec la façon dont les universitaires vont faire la formation universitaire à ces différents étudiants ainsi que préparer les examens et assurer le suivi dans les CA des instituts et puis, d'un autre côté, comment les universités vont s'organiser avec nous pour que les étudiants qui sont sur le territoire et en particulier les infirmières puisque ce sont elles qui sont dans des instituts éloignés des universités, vont bien avoir accès aux droits étudiants, je parle des inscriptions, de la capacité de voter, de l'accès à la bibliothèque universitaire, à la prévention, à la santé, etc. Ces conventions ont été travaillées avec les 3 universités, elles sont plébiscitées par chacune des universités qui m'ont toutes dit la satisfaction du travail qui avait été réalisé là-dessus avec les services.

M. PALUTEAU. - Chers collègues, l'universitarisation des formations paramédicales est une politique que nous réclamons depuis de nombreuses années et qu'il est grand temps d'accélérer afin de répondre à certaines difficultés persistantes dans ce domaine. Vous n'êtes pas sans savoir que les associations et autres syndicats impliqués dans le secteur réclament une refonte importante de cette universitarisation. En effet, si tout le monde s'accorde sur la nécessité de la mettre en place pour permettre le développement de la recherche, par exemple sciences infirmières, réadaptation ou en maïeutique, pour aussi permettre aux étudiants en santé d'apprendre à coopérer dès les bancs de l'université, force est de constater que plusieurs points posent encore de nombreuses difficultés. Tout d'abord, la question de l'accès aux mêmes droits et mêmes services pour les étudiants inscrits dans un cursus LMD. Vous nous le concéderez, la copie est encore loin d'être satisfaisante et les inégalités sont malheureusement persistantes. Nous ne pouvons pas nous satisfaire que de nombreux étudiants de ces filières n'arrivent toujours pas à avoir accès à une carte d'étudiant, à des logements, à des bourses ou à différents services universitaires. Or, en la matière, la convention que vous nous proposez est un peu décevante, peu exigeante sur cette question centrale d'égalité entre les étudiants. D'autant plus problématique que l'on parle de public étudiant souvent précaire et soumis à un taux d'abandon, en cours d'étude, malheureusement très élevé.

Autre point majeur, l'universitarisation doit être entendue comme une intégration et non comme une absorption qui reviendrait à nier les spécificités de ces formations. C'est un sujet particulièrement sensible quant au statut des IFSI et de leur autonomie pédagogique et sur le maintien d'une offre de formation de proximité. Ces formations sont caractérisées par un très grand nombre de lieux d'enseignement répartis sur tout le territoire, y compris dans nos petites villes, par un taux d'encadrement élevé, par de petits effectifs et une connexion étroite avec les services de santé de proximité. Nous ne voulons pas, pour l'universitarisation, dans quelques mois ou quelques années, que l'on vienne nous expliquer qu'il faut rationaliser, faire la chasse aux coûts et donc s'attaquer à ce maillage qui, pour nous, est essentiel.

Dernier point de vigilance, l'interprofessionnalité, tant vantée, ne doit pas conduire à l'uniformisation des formations et des enseignements. Le rapport LE BOULER de février 2018, en avait fait la promesse. Mais, malheureusement, la réalité est assez différente. Le dispositif actuel est réduit à portion congrue. Les enseignements professionnels infirmiers, en dehors des stages, ne créent pas les passerelles entre les savoirs médicaux qui resteront du ressort du médecin et les savoirs infirmiers. Nous devons réaffirmer très clairement que l'universitarisation ne saurait entamer le caractère professionnel de ces formations. Ces remarques, Monsieur le Président, chers collègues, étant faites, le groupe Rassemblement National votera malgré tout cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous n'êtes pas sans savoir que l'on a aussi un projet sur l'amélioration des conditions de formation des apprenants dans le domaine sanitaire et social qui vise justement à répondre à tout cela.

Mme JEANSON. - Juste préciser que nous avons renforcé le maillage territorial, au lieu de le diminuer, avec les enjeux, effectivement, que vous précisez. Et c'est vrai que les universités, mais surtout le CROUS, malgré le fait que ces étudiants cotisent, ne se précipitent pas pour leur permettre d'accéder à tous les droits qu'ils devraient avoir. C'est un travail de longue haleine, mais sur lequel nous sommes acharnés.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ou ne prend pas part au vote ? Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N° 09

Vote sur « UNIVERSITARISATION DES FORMATIONS PARAMEDICALES EN NOUVELLE-AQUITAINE - CONVENTION PLURIANNUELLE DE MISE EN ŒUVRE POUR LES UNIVERSITES DE POITIERS, DE LIMOGES ET DE BORDEAUX »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

*Non-participation :

BERGEON Thibault concernant l'Université de Limoges - conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

BOUSQUET-PITT Pascale concernant l'Université de Bordeaux - conseil d'administration (Suppléante - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

VINCENT François concernant l'Université de Limoges - conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**10 – AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE FORMATION DES APPRENANTS DU
CHAMP SANITAIRE ET SOCIAL : ADAPTATION, ÉVOLUTION ET NOUVEAU
RÈGLEMENT D'INTERVENTION**

Mme JEANSON. - Cette délibération pourrait être une délibération très technique, avec des petites modifications dans le règlement d'intervention de la Région, mais ce qui n'est pas technique du tout, c'est que nous avons décidé, justement pour favoriser l'attractivité des formations aides-soignantes et auxiliaires de vie et pour lutter contre l'abandon pour des raisons financières d'aller de façon volontariste sur le financement des frais de déplacement de ces apprenants lors de leurs stages. On s'était aperçu qu'avec l'augmentation du prix des carburants ces personnes en formation aide-soignante et auxiliaires de vie, qui sont souvent des gens qui sont plutôt très précaires, avaient des difficultés à financer leurs déplacements sur les lieux de stage. Donc c'est pour ça que nous vous proposons ce changement dans le règlement d'intervention de façon totalement volontariste puisque ce n'est pas du tout compensé par l'État et je pense que nous devons être la seule région à le proposer. Et puis il y a 2 ou 3 modifications mineures, dont une qui est une mise en accord avec des règlements nationaux sur les augmentations de points de charges dans les bourses pour les personnes qui ont un handicap ou qui sont aidantes de personnes handicapées. Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - On parle de couverture sanitaire et sociale dans l'ensemble des territoires, y compris en territoires ruraux ou pas, d'ailleurs. Cela peut être, aussi, dans la périphérie des villes. Et je pense que c'est une innovation qui, bien entendu, impacte notre budget, mais qui a une importance sociale, territoriale considérable. Y a-t-il des remarques et des interventions ? Est-ce qu'il y a des oppositions à cette proposition nouvelle ? Est-ce qu'il y a des abstentions ou des non-prises de participation au vote ? Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N° 10

Vote sur « AMELIORATION DES CONDITIONS DE FORMATION DES
APPRENANTS DU CHAMP SANITAIRE ET SOCIAL : ADAPTATION, EVOLUTION
ET NOUVEAU REGLEMENT D'INTERVENTION »

▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

11 – COMMUNICATION SUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS DANS LA FILIÈRE BATTERIE EN NOUVELLE-AQUITAINE (BATTENA)

Mme DESROSES. - Ce plan de formation est la réponse volontariste de notre Région dans un contexte particulier, à savoir une électrification massive des usages et au premier rang le secteur de l'automobile avec la fin annoncée de la voiture thermique. Mais aussi la production, le stockage et la distribution d'énergie qui sont devenus bien sûr un enjeu stratégique pour la transition énergétique et écologique, bien sûr, en phase avec la feuille de route Néo Terra. Et puis cette filière qui représente une formidable opportunité d'essor économique. Bien sûr, nous nous appuyons sur un écosystème existant et performant. En effet, je vous le rappelle, la Région a su créer des conditions de réussite de l'investissement dans la filière et nous récoltons déjà les fruits d'une politique qui a été portée par le Président et lancée il y a déjà plus de 10 ans. La Région a beaucoup investi pour développer un écosystème de recherche industrielle dédié à ses batteries du futur, notamment pour l'automobile. La Région a ainsi soutenu l'émergence d'une filière batterie compétitive sur son territoire. Et, aujourd'hui, elle la structure. Et le Président l'a rappelé en ouverture des batteries innovation Days il y a 15 jours, et là je vais citer le Président « nous n'avons pas de gigafactories, d'usines géantes de production de batterie en Nouvelle-Aquitaine. En revanche, la Nouvelle-Aquitaine est la seule région qui réunit toute la chaîne de valeur de ce secteur ». Il confirme, il l'a bien dit. Donc, très concrètement, ce plan de formation est très ambitieux, avec des objectifs clairs et d'importants moyens. Donc, le programme est une durée de 5 ans, le coût global du projet est chiffré à 20 millions d'euros et une enveloppe de 10 millions d'euros, de l'État a été attribuée à la Région, via l'appel à manifestation d'intérêt compétences et métiers d'avenir. Les entreprises du secteur abonderont à hauteur de 8 millions d'euros et puis la Région se proposera de contribuer au projet sur 5 ans à hauteur de 1,8 million d'euros pour financer des équipements et des plateaux techniques, accueillant à la fois des publics scolaires et des apprentis. Donc, concrètement, BATTENA va permettre la formation de plus de 35.000 personnes, que ce soit des lycéens, des étudiants, des salariés et des demandeurs d'emploi en Nouvelle-Aquitaine. Plus de 30 formations initiales et continues seront développées, avec des modules de formation de bac moins 3 à bac +8 et, en tout, il y aura 2.600 lycéens, étudiants et doctorants qui seront attendus en formation initiale et au moins 2.300 demandeurs d'emploi, professionnels, salariés, en poste ou en reconversion.

M. GUERIT. - Vous vous en doutez, nous sommes très réservés sur cette initiative. En effet, encore une fois, nous sommes dans une réaction contrainte et à marche forcée en réponse à des choix idéologiques délirants. Comme vous le savez, au Rassemblement National,

nous nous opposons à la stratégie suicidaire du tout électrique, particulièrement en matière de mobilité. À ce titre, nous condamnons avec force la décision de l'Union européenne d'interdire la vente de véhicules à moteur thermique dès 2035. Cette mesure brutale va, en plus de condamner de nombreux Français à s'endetter lourdement pour faire l'acquisition d'un véhicule, finir d'achever notre industrie automobile et nous rendra rapidement ultra dépendants des Chinois qui sont, rappelons-le, en situation de quasi-monopole sur le marché de la fabrication de batteries. Avec votre projet, vous nous promettez en quelque sorte de rompre avec cette hyper dépendance sur la fabrication, mais également dans d'autres domaines comme celui du recyclage. Dont acte. Sur ce point, nous le reconnaissons, vous faites un constat lucide sur les enjeux de souveraineté liés à l'absence d'une véritable filière batteries en France. Cependant, au-delà du constat, soyons réalistes, l'énorme retard pris depuis des années sur nos concurrents sera très difficilement rattrapable et aura pour conséquence que nous n'aurons que quelques miettes laissées par nos concurrents sur ces différents marchés.

Pourquoi ? Parce que, d'une part, nos concurrents européens comme l'Allemagne et la Belgique sont déjà en pointe dans le domaine du recyclage et ont déjà réussi à développer un réseau d'entreprises mondialement reconnu. D'autre part, comme le soulignent la plupart des experts, nous allons devoir affronter des concurrents qui ont une avance technologique réelle et qui ont un avantage compétitif important grâce à des économies d'échelle et des coûts de main-d'œuvre plus bas. Encore une fois, nous payons l'absence d'un État stratège capable d'anticiper des besoins de mobiliser les acteurs économiques et de créer une synergie pour monter une filière performante dans notre pays. Mais, après tout, comme dans beaucoup de domaines, nos dirigeants n'ont qu'une décennie de retard sur tous les autres. En résumé, vouloir créer des formations pour développer une main-d'œuvre hautement qualifiée dans cette filière est toujours salutaire. Il y a derrière cela des enjeux de souveraineté énergétique et industrielle, que nous ne contestons pas. Et il est important d'avoir au mieux la main sur la production et la valeur des véhicules dont la batterie représente près de la moitié du prix. Cependant, qu'on ne s'attende pas à des miracles. Encore une fois, si nous voulons être réellement souverains sur le plan industriel, il faut se détourner de ce choix faussement écologique du tout électrique. Ce n'est pas en cassant des filières où nous sommes excellents pour les remplacer par des filières où nous avons 10 ans de retard sur nos concurrents que nous défendrons notre indépendance. Ceci dit, nous donnons acte.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste, comme vous l'avez remarqué, on n'est pas en train de juger la politique de l'État, mais de voir comment les retombées de cette transition environnementale nécessaire s'appliquent en Nouvelle-Aquitaine. J'ai rappelé 36 fois que, depuis 12 ans, avec

une bonne quinzaine d'entreprises et les laboratoires des universités, nous travaillons sur le développement de ce saut technologique. Aujourd'hui, autant la Chine possède des gigafactories, autant nous, nous avons la capacité, si nous travaillons, notamment avec nos laboratoires de recherche, de faire des sauts technologiques sur la batterie dite tout solide. C'est-à-dire une batterie qui ne chauffe pas, qui a des centaines de cycles ou des milliers de cycles supplémentaires et qui permet d'avoir une autonomie du véhicule beaucoup plus importante. Nous avons un autre avantage, nous avons dans notre région l'entreprise qui homologue valide, contrôle les batteries, et nous avons aussi, dans le nord de la Nouvelle-Aquitaine des entreprises qui assemblent les batteries et qui sont capables de transférer la création, notamment au niveau des bus, d'implémenter ces bus sur des bus électriques.

Que l'on se préoccupe de pouvoir alimenter en termes d'emploi, de la conception à la déconstruction, la région, c'est notre responsabilité et je trouve que nous sommes là en avance de phase par rapport à beaucoup d'autres Régions.

M. DIALLO. - Ce projet qui consiste à développer les formations pour accompagner le déploiement de la filière batterie régionale est une chose, bien évidemment. Toutefois, il nous semble important de ne pas oublier l'essentiel. Et, l'essentiel, pour nous, c'est la sobriété et le report modal. Monsieur le Président, chers collègues, vous le savez, l'électrification est présentée comme étant la panacée de substitution aux énergies fossiles. Pourtant, à y regarder de plus près, quand on regarde la composition et les métaux nécessaires à la fabrication des batteries, on se rend bien compte que le lithium, le cobalt, le nickel, le manganèse ou le graphite sont des métaux qui entraînent des dégradations importantes sur l'environnement et sur les droits humains. Il est donc essentiel de nous interroger sur les conditions de ces métaux, sources de tension géopolitique et de désastre environnementaux et aussi humains. Il est donc important, Monsieur le Président, que ces matériaux utilisés lors de cette formation soient issus du réemploi et du recyclage qui sont essentiels. Surtout le cobalt. Le cobalt des batteries, c'est un cobalt qui est majoritairement produit en République démocratique du Congo et c'est un instrument de guerre, Monsieur le Président, coupable de crime contre l'humanité dans cette région. Il y a des zones pour produire ce cobalt, des zones de non-droit où hommes, femmes et surtout enfants travaillent sans la moindre sécurité, au risque de perdre la vie. Donc, pour nous, il est essentiel que la Région s'engage à la prudence et à la vigilance pour que cette formation n'omette pas le respect des droits humains dans la transition énergétique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez remarqué, quand même, que, dans notre feuille de route, toute la filière recyclage, récupération des métaux rares, notamment avec l'entreprise dont je vous parlais sur Lacq travaille sur la récupération des métaux rares. Mais, à partir de là, que

faisons-nous ? Est-ce que la sobriété c'est l'arrêt de toute mobilité ? Je ne sais pas répondre à cette question.

N°11

Vote sur « COMMUNICATION SUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DES
FORMATIONS DANS LA FILIERE BATTERIE EN NOUVELLE-AQUITAINE
(BATTENA) »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

12 – FORMER, AU-DELÀ DU HANDICAP : PROGRAMME RÉGIONAL POUR L'ACCÈS À LA FORMATION ET À LA QUALIFICATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2023 - 2028

Mme DESROSES. - Je laisserai la parole à Edwige GAGNEUR qui est en charge du PRAFQPH. Je voudrais juste qu'on fasse un arrêt sur vraiment le titre de cette délibération : « former au-delà du handicap ». Donc, il démontre vraiment toute la trajectoire de la Nouvelle-Aquitaine dans ce domaine. Il faut savoir que nous sommes partis d'un dispositif obligatoire imposé par la loi, mais, comme souvent, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est positionnée de manière volontariste. D'abord, il faut savoir que toutes les Régions ne le font pas et, pour nous, c'est notre deuxième PRAFQPH. Et puis, nous avons choisi de mettre toute notre force d'innovation et d'expérimentation au service de l'objectif d'inclusion, notamment en adoptant l'HSP et l'amorce de parcours. Et, enfin, on retrouve bien l'ADN des politiques régionales en matière de formation professionnelle, à savoir une concertation. Et c'est aussi ce qui explique les chiffres et l'adhésion de tous les partenaires. Mais, là-dessus, je vais laisser Edwige GAGNEUR présenter la délibération.

Mme GAGNEUR. - Si cela ne vous dérange pas, on va commencer par une courte vidéo. Monsieur le Président, chers collègues, vous l'aurez compris, le PRAFQPH résulte d'une ambition volontariste de la Région. Certes, c'est un programme obligatoire. Pourtant, nous sommes la seule région en France à nous être dotés d'un PRAFQPH. Et, même, d'un deuxième, à partir de ce soir. L'objet de PRAFQPH, c'est de fixer un cadre d'ambition partagée avec les acteurs concernés, donc l'Etat, l'AGEFIPH, l'ARS et tous les autres, en vue de favoriser l'accès à la formation, mais aussi à l'emploi et à la qualification des personnes handicapées. Depuis la loi du 5 mars 2014, les Régions ont la possibilité d'élaborer un PRAFQPH. Et c'est dans cet objectif et suite au premier que nous avons choisi non pas d'en élaborer un tout nouveau tout neuf, mais de partir de ce qui avait fonctionné pour l'amplifier, l'améliorer et faire encore mieux sur ce qui avait un peu moins bien marché. Les publics concernés sont toutes les personnes en situation de handicap et quel que soit le handicap. Et je tiens à souligner les excellents résultats qu'on a eus sur le précédent, puisque, si en région Nouvelle-Aquitaine, il y a un peu moins de 10 % de personnes en situation de handicap privées d'emploi, on est à 14 % de personnes formées en Nouvelle-Aquitaine, c'est-à-dire plus de 16 000 personnes.

M. GUERIT. - L'insertion professionnelle des porteurs de handicap est un enjeu majeur de justice sociale, d'égalité et de lutte contre les discriminations. Nous approuvons donc l'esprit de ce plan. Cependant, bien que nous partagions l'essentiel des actions que vous nous

proposez ici, permettez-moi de faire quelques remarques. Tout d'abord, nous devons rester réalistes sur la portée de ce document. Pourquoi ? Tout simplement parce que, s'il les cite largement, il ne répond que de manière très parcellaire aux principaux freins qui touchent les porteurs de handicap. Accès à un emploi ou à une formation, ces fameux freins dits « périphériques », mais qui, en réalité, structurent leur vie, à savoir la précarité financière, l'isolement social dont ils souffrent trop souvent, leurs difficultés d'accès à un logement et surtout les questions essentielles de mobilité. Le chantier va donc être titanesque et va nécessiter des moyens considérables qui vont bien au-delà de votre capacité d'action, entre parenthèses. Sur ce point, attention aux effets d'annonce qui sont source de frustration. Quand vous avez par exemple l'AGEFIPH qui prétend qu'en 2027 nous allons tendre vers le plein emploi des personnes handicapées malgré le contexte économique actuel et malgré le fait qu'avoir un handicap multiplie par deux le risque d'être au chômage voire d'être en inactivité, que près d'un quart d'entre eux sont inscrits dans un chômage de longue durée, qu'ils sont le plus souvent en sous-emploi et à temps partiel et ont, enfin, plus de difficultés à se maintenir en emploi, on se dit que ces discours sont loin d'être sérieux. Avant de faire des promesses inconsidérées, commençons par faire un diagnostic lucide sur la question. Ceci étant dit, pour répondre à la problématique de la mobilité que j'évoquais, évidemment, vous évoquez le développement des formations hybrides et en distanciel pour renforcer l'accessibilité pédagogique. Cela peut être une réponse pour certains, mais attention à ne pas vendre le numérique comme un eldorado et à la réponse à tous les handicaps. Au contraire, même, le numérique a tendance à les exclure davantage.

L'Observatoire des obligations d'accessibilité numérique pointe que seulement 3 % des sites Internet respectent la réglementation et 0,77 % sont conformes avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité. Attention, donc, à ne pas exclure davantage, au nom de l'inclusion. Pour que le distanciel fonctionne, il faut faire du sur mesure en anticipant les besoins en formation d'une part, mais aussi et surtout les différentes contraintes d'apprentissage que créent les types de handicap.

Enfin, au-delà de l'accès à la formation, l'enjeu final est bien l'accès à l'emploi. Vous indiquez dans ce plan vouloir développer un réseau d'entreprises accueillantes. En réalité, c'est le chantier principal en la matière quand on sait que près d'un demandeur d'emploi en situation de handicap sur deux indique avoir été victime de discrimination à l'embauche. Il y a des leviers à activer dans ce domaine. Tout d'abord, en étant particulièrement exigeant sur les clauses sociales que vous intégrez dans les marchés publics. Mais, plus que par la contrainte, il y a un travail d'information et d'accompagnement à réaliser. Je pense en premier lieu que le Conseil régional gagnerait à accompagner, via des dispositifs spécifiques, la création et le développement d'entreprises adaptées. Veillons également à

accompagner les TPE et PME afin de les conseiller et de les orienter. Pour beaucoup, elles n'ont pas les ressources internes pour gérer l'ingénierie relative à l'emploi de personnes en situation de handicap et cela bloque de nombreuses embauches. Voilà une piste d'action concrète sur laquelle vous devriez vous pencher. Ces remarques étant faites, nous voterons bien évidemment en faveur de ce plan.

M. LE PRÉSIDENT. - Sous le contrôle d'Edwige et de Karine, le problème n'est plus sur le constat. Le constat, on l'a fait, on peut le partager. D'ailleurs, c'est intéressant de voir si on le partage. Le projet est de trouver des solutions. Là, on parle de formation, pour voir comment on est capable d'adapter certaines formations qui peuvent paraître complexes parce que le diable est dans le détail. Vous ne pouvez pas dire qu'on ne s'occupe pas du détail, c'est le contraire de cette délibération. Comment on fait, par exemple, pour adapter le poste de formation de quelqu'un qui a envie de travailler sur une machine à commande numérique alors qu'il ne peut pas se mettre debout ? Comment on est capable de le faire ? C'est tout l'objet de la délibération. Donc je veux bien que vous ayez chaque fois une critique globale sur les politiques de la Région, mais là ce sont des solutions très pragmatiques. Ce qui m'inquiète c'est que le Rassemblement National a des critiques globales en disant « il faut être pragmatique » et, quand on est pragmatique et concret, vous êtes critique quand même. Personne ne vous écoute dans les banlieues, ou en milieu rural. Cela ne sert à rien.

Mme BOULMIER. - Sur un point très particulier, juste une observation, parce que nous sommes favorables pour dire que l'AGEFIPH a déjà un rôle excessivement important dans la manière dont ils aménagent les postes de travail pour les rendre possibles à occuper dans les entreprises. Et je trouve que cet enjeu de formation complémentaire à leurs pratiques habituelles, en quelque sorte, ne peut être qu'efficace.

Mme TARIS. - Je voulais rassurer ce Monsieur parce que ce que je trouve intéressant dans cette délibération, c'est la richesse de ces contenus dans la mesure où elle ouvre la possibilité à des formations on va dire sans limite. Cela ouvre le champ des possibles sur l'accessibilité à tout métier. Dans un cadre d'innovation. Donc cela ouvre une richesse de possibilités énormes vers l'accessibilité à l'emploi. Et, pour ce qui était justement de garantir l'emploi aux personnes porteuses de handicap dans les entreprises, je rappelle que nous avons travaillé dans le cadre des éco-socio-conditionnalités, et que la question des personnes porteuses de handicap a été largement posée comme étant une condition sine qua non aux aides financières de la Région. Si on veut bien regarder ces connexions, on voit bien qu'il y a des interconnexions entre les différentes feuilles de route de la Région. J'y vois plutôt un enrichissement plutôt qu'une source d'inquiétude.

Mme BEDU. - La loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances ne pourra trouver à s'appliquer qu'à l'appui de politiques fortement volontaristes, notamment sur les territoires, et aussi de politiques fortement concertées entre acteurs décisionnaires en situation de coresponsabilité. Nous voulons saluer les efforts réalisés par notre Région dans cette perspective. Cet engagement fait référence et nous rend fiers. Nous avons pour devoir de continuer en ce sens, au-delà des 16 000 personnes déjà formées à ce jour. Ce PRAFQPH 2023-2028, alliant formation, sécurisation des parcours d'accès, soutien à l'insertion professionnelle, dans une vision de complémentarité, apparaît comme un outil puissant au service de cette noble ambition. Merci beaucoup et nous voterons donc pour.

Mme GAGNEUR. - Je vais apporter quelques réponses à Monsieur GUERIT. Je suis désolée, je pense que vous avez loupé un petit paragraphe dans ce PRAFQPH puisqu'il est bien spécifié que l'hybridation des formations n'est pas la panacée, au contraire. Il est bien relevé que, dans ce PRAFQPH, nous comptons mettre en avant l'accessibilité pédagogique. Donc, effectivement, il y a un grand nombre de handicaps pour lesquels le distanciel n'est pas la solution parce que c'est aussi un facteur de repli sur soi et d'isolement, mais aussi parce que simplement les supports de formation qui sont diffusés en distanciel ne sont pas adaptés. Cela pose problème pour les personnes malvoyantes. Cela pose problème pour les personnes qui sont atteintes de surdit , cela pose aussi problème pour les personnes atteintes de troubles dys. Je vous en parle en connaissance de cause. J'ai suivi une formation qui impliquait 24 heures de droit social par semaine, dispensée exclusivement en distanciel avec des PowerPoint en police non adaptée. Cela a été l'enfer et cela a été une vraie difficulté pour arriver au bout de cette formation. On l'a pris en compte dans ce PRAFQPH et on nous l'a fait remonter par d'autres personnes en situation de handicap, puisqu'on a concerté au plus près avec des personnes atteintes de handicap. Sur le chantier du dernier kilomètre pour l'accessibilité à l'emploi, c'est un chantier qui ne date pas d'aujourd'hui et qui est déjà mis en œuvre, notamment par Cap Emploi, qui a un service dédié aux entreprises et à la mise en relation apprenants et entreprises.

Isabelle TARIS nous a fait le lien sur les éco-socio-conditionnalités et je ne vais pas revenir dessus. Et, ensuite, sur l'accès à certains postes, le CRFH fait très bien le travail dans l'accompagnement et dans la mise en place de solutions. Pour adapter les postes, c'est leur rôle, ils le font très bien. Le Président parlait d'accès aux machines-outils qui nécessitent d'être debout en disant que cela n'était pas toujours possible. Ça l'est devenu parce qu'il existe maintenant du matériel, notamment des fauteuils releveurs, qui permettent aux personnes en situation de handicap de travailler sur une machine-outil et sur la même machine-outil que ses collègues. Et c'est un facteur d'émancipation par le travail qui est

incroyable pour les personnes porteuses de handicap. Je pense que j'ai répondu à toutes les questions. En tout cas, je l'espère.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ou ne prend pas part au vote ? Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N° 12

Vote sur « FORMER, AU-DELA DU HANDICAP : PROGRAMME REGIONAL POUR
L'ACCES A LA FORMATION ET A LA QUALIFICATION DES PERSONNES
HANDICAPEES 2023 – 2028 »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

**13 – CONTRATS RÉGIONAUX DE FILIÈRE 2024-2028 : POUR DES ESPACES DE
DIALOGUE PERMANENT ENTRE ACTEURS ET BRANCHES PROFESSIONNELLES
SUR LES ENJEUX EMPLOIS-COMPETENCES**

Mme DESROSES. - Je ne vais pas parler, Président, je vais laisser la parole à Delphine EYCHENNE.

Mme EYCHENNE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous le savez, nous avons à cœur de travailler avec tous les acteurs de l'emploi pour impulser une réelle dynamique dans notre région, pour travailler sur son attractivité, bien sûr, mais aussi sur un égal accès à l'emploi sur tout le territoire, tout en permettant aux entreprises de trouver des salariés formés et correspondant à leurs besoins. Grâce aux contrats régionaux de filière, c'est un travail partenarial et une vraie coopération avec tous les acteurs des branches professionnelles qui sont mis en place. Comme le souhaite par ailleurs le nouveau CPRDFOP que nous avons voté en octobre 2023. Le but est d'avoir un espace de concertation et de dialogue. Depuis le début du mandat, j'ai pu rencontrer plusieurs fois ces différentes branches professionnelles afin que nous puissions évoquer ensemble les problématiques auxquelles elles sont confrontées, mais aussi proposer des solutions. 4 d'entre eux arrivent à terme en cette fin 2023 et nous vous proposons donc de les renouveler afin qu'ils puissent poursuivre leur démarche de développement des filières auprès de notre Région. Bien entendu, il est proposé que ce renouvellement des CRF contribue aux ambitions de la feuille de route Néo Terra sur les transitions énergétiques et écologiques. Ainsi, nous vous proposons de renouveler le CRF des métiers de la production agricole et des aménagements paysagers, le CRF des métiers de l'industrie, le CRF des métiers du bâtiment, des travaux publics et du négoce de matériaux de construction ainsi que le CRF des métiers du transport, de la logistique, des services automobiles et des mobilités. Ces CRF concernent plus d'un million d'actifs Néo-Aquitains.

M. SOULAT. - Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Rassemblement National votera en faveur de ces contrats régionaux de filière qui valident des secteurs pourvoyeurs de près d'un million d'emplois dans notre région. Pour autant, comme nous vous l'avons déjà dit, ces contrats de filière sont des réponses parcellaires à des problématiques que vos choix politiques ou ceux du gouvernement ont créées.

Prenons l'exemple des métiers de la production agricole. Vous nous expliquez que l'un des enjeux prioritaires est de répondre aux défauts d'attractivité des métiers. C'est vrai. Mais, encore une fois, vous êtes largement responsable de cette situation à la fois en étant complice d'une forme d'agribashing, à laquelle les jeunes sont malheureusement sensibles.

En complexifiant toujours plus la vie des agriculteurs et surtout par des mesures qui font que beaucoup n'arrivent plus à vivre de leur travail. Or, si pour beaucoup de monde, le monde agricole est une passion, ce n'est pas non plus un sacerdoce et personne n'acceptera de travailler 50 ou 60 heures par semaine pour vivre largement en dessous du seuil de pauvreté. Donc, avant d'encourager les gens à se tourner vers des formations, commencez par rompre avec des politiques qui détruisent les métiers pour lesquels ils se forment. Cette remarque, nous pouvons la faire pour quasiment toutes les filières présentées dans cette délibération. Les métiers du bâtiment, par exemple, où vous nous présentez les perspectives de recrutement comme structurelles. Désolé, mais quand les professionnels du secteur nous expliquent que 100 000 emplois sont menacés par la crise du logement, nous ne sommes pas aussi optimistes. Surtout que cette crise, principalement dans le neuf, est énormément liée à des contraintes et des normes toujours plus nombreuses que vous imposez au secteur et qui va être appelée à s'amplifier avec la mise en place progressive de la règle du zéro artificialisation nette. Face à cela, on explique que la rénovation énergétique, notamment, offre des perspectives de création de milliers d'emplois dans les prochaines années. Sauf que, là aussi, il suffit de regarder la dynamique de ces marchés pour voir qu'il est en train de s'affaïsser, parce qu'on nous propose des aides à la rénovation totalement inadaptées. Donc, comme je vous le disais, nous voterons pour cette délibération. Cependant, on garde le sentiment que, comme souvent, vous dépensez beaucoup de temps et d'énergie pour tenter de résoudre des problèmes que vous avez vous-même créés. Avant de penser à fournir aux filières leurs salariés de demain, commencez par leur offrir un environnement favorable au lieu de toujours les pénaliser par idéologie. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous pensez réellement ce que vous dites ? Je rappelle que la réduction de l'étalement urbain c'est la défense des terres agricoles. Donc, si on veut maintenir les agriculteurs, il faut éviter l'étalement urbain. Ça me semble la moindre des choses. Ensuite, ces contrats de filière sont coconstruits avec les filières elles-mêmes. Donc moi je ne me substitue pas au bâtiment, à l'aéronautique, etc. Simplement, on essaye d'être complet. Les nouveaux avions, la déconstruction, la conception, jusqu'au moment où on forme les personnes pour l'ensemble de ces filières. Et, ensuite, chaque fois que vous intervenez, vous faites référence à des postures nationales. Mais je veux dire, moi, je suis Président de la Région, pas Président de la République ou ministre de ceci ou de cela. Il faut qu'on arrive à redescendre sur terre, si vous voulez bien. Y a-t-il d'autres observations sur ces contrats de filière ? S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des abstentions ou des non-participations au vote ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N° 13

Vote sur « CONTRATS REGIONAUX DE FILIERE 2024-2028 : POUR DES ESPACES DE DIALOGUE PERMANENTS ENTRE ACTEURS ET BRANCHES PROFESSIONNELLES SUR LES ENJEUX EMPLOIS-COMPETENCES »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

*Non-participation :

DESROSES Karine concernant la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Aquitaine (Membre)

RIVIERE Yann concernant la Fédération française du bâtiment Nouvelle-Aquitaine (Membre)

**14 – DÉCISIONS RELATIVES AUX PROJETS DE PARCS NATURELS RÉGIONAUX DES
MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS, DE LA MONTAGNE BASQUE ET DE LA GATINE
POITEVINE**

M. SAINTE-MARIE. - Ce sont en fait quasiment trois délibérations que je vais tenter de synthétiser en moins de 4 minutes montre en main. La Région a pleinement la compétence pour impulser et accompagner les créations de parcs naturels régionaux. Les décisions proposées au vote de cette délibération permettent, comme toutes les délibérations relatives au PNR depuis le début de la mandature, de conforter l'outil parc naturel régional dans le paysage des partenaires de la feuille de route Néo Terra. La première partie de l'année a été consacrée à la contractualisation avec les PNR existants afin de se donner un horizon commun pour les 4 années à venir. La délibération proposée aujourd'hui se concentre sur les parcs encore au stade de projet et qu'il convient de faire émerger pour faire accélérer les transitions dans les territoires ruraux. Le projet de marais littoraux charentais, chère entre autres à mon collègue Rémy JUSTINIEN est situé le plus en amont de la démarche. Ce sera le huitième parc naturel régional en Nouvelle-Aquitaine. Les marais du littoral charentais de l'estuaire de la Seudre à celui de la Charente en passant par le marais de Brouage sont des paysages emblématiques de la région, des milieux naturels remarquables et fragiles, façonnés par les activités primaires telles que l'ostréiculture, la saliculture et l'élevage bovin. Ils représentent un potentiel touristique important, un patrimoine culturel riche, avec une partie de la ceinture de feu de l'arsenal de Rochefort. Les marais, leur activité et les personnes qui en vivent sont menacés par l'élévation du niveau moyen de l'océan et l'augmentation de la fréquentation des submersions. Cet axe de travail majeur et les solidarités à construire entre le littoral et le rétro littoral seront l'une des colonnes vertébrales de ce PNR.

Le projet est plus avancé en montagne basque puisque le lancement de la démarche a été voté ici même en 2018 et approuvé par l'État, ensuite, en 2019. Depuis l'initiation du projet, la Communauté d'agglomération du Pays basque a été créée et le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est mobilisé, ce dont on peut se réjouir, je crois, afin de consolider la gouvernance localement et d'afficher clairement la présence régionale dans ce territoire rural de montagne et d'élevage. La délibération propose d'approuver la création d'un syndicat mixte qui sera dédié à la préfiguration de ce projet de PNR. Ce syndicat présentera aussi l'intérêt d'exercer les collectivités locales à fonctionner en syndicat mixte, ce qui sera le cas lorsqu'il s'agira d'animer la charte du PNR après sa validation. Enfin, le projet de parc naturel régional de la Gâtine Poitevin, est le plus avancé des 3 puisqu'il est en phase de validation de charte. Après 4 années de diagnostic, co-construction, concertation, la délibération

proposée consiste à approuver la charte du territoire. Ce texte constitue la proposition de la Région pour ce territoire. Il sera soumis à une procédure réglementaire qui nous donnera l'occasion de le retoucher si c'est pertinent dans les mois qui viennent. Néanmoins, il est assez mature pour être approuvé dorénavant. Il permet de mobiliser l'intégralité du territoire autour de la préservation du patrimoine naturel, le soutien à des filières et des modes de consommation respectueux de l'environnement et des ressources. L'éducation, aussi, de tous ses habitants et en particulier les générations futures.

Le bocage est la raison d'être de ce PNR et sa préservation, sa restauration constituent un élément. En synthèse, ces trois décisions à trois stades d'avancement différents de l'élaboration d'un PNR permettent, je crois, respectivement d'impulser, sécuriser et faire progresser les trois projets de parc naturel régional de notre territoire. Nous avançons ainsi vers une couverture quasi à 20 % du territoire régional. 8 parcs naturels régionaux qui constitueront un soutien important dans la transition écologique, notamment celle de nos territoires ruraux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Et j'ajoute qu'il y a là une mobilisation des élus de ces territoires qui sont essentiellement des territoires ruraux. Est-ce qu'il y a des observations ?

M. WERBROUCK. - Je vais un peu m'opposer à ce que vous venez de dire, excusez-moi. Monsieur le Président, chers collègues, nous nous sommes à plusieurs reprises abstenus sur la stratégie régionale en faveur des PNR en raison de nos critiques récurrentes sur leur gestion et le poids de leurs dépenses de fonctionnement. Si nous admettons volontiers que le PNR peut parfois avoir un réel intérêt en matière de préservation des espaces naturels, leur multiplication nous laisse perplexes, surtout lorsqu'on sait que le fonctionnement de ceux déjà existants est loin d'être irréprochable, y compris sur le plan écologique. Ainsi, nous ne pouvons que constater avec grand regret que leur existence n'a pas constitué un frein aux projets éoliens ou de parcs photovoltaïques sur les territoires concernés. Si nous avons voté en faveur de la création du PNR Montagne basque, c'est que les objectifs nous paraissaient louables, tant pour la préservation de la biodiversité et le développement du tourisme local sur ce territoire. En revanche, nous nous, nous n'étions pas favorables à la création du PNR de Gâtine poitevine, car il ne nous paraissait pas répondre à une priorité immédiate sur les territoires concernés.

Et vous nous présentez donc aujourd'hui un projet de PNR sur le marais littoral charentais qui en est, comme vous l'avez souligné, au stade de l'étude d'opportunité et justement de définition du périmètre, celui-ci intégrant à ce jour Rochefort les marées de Brouage, la réserve naturelle de Moëze et l'ensemble du littoral jusqu'à Royan. L'objectif étant d'y intégrer, c'est là que le bât blesse, certaines communes oléronaises. Donc, si certaines

communes sur le continent incluses dans ce périmètre pourraient en effet tirer un avantage de ce label, notamment pour le développement touristique, ce n'est pas le cas pour l'île d'Oléron. Les élus oléronais, les élus locaux, déjà soumis aux contraintes d'un parc naturel marin et d'une zone Natura 2000, ne souhaitent pas subir une contrainte supplémentaire par un PNR. Ils dénoncent un millefeuille administratif qui consisterait à multiplier les diverses études déjà réalisées. Quel lien y aurait-il alors entre le parc marin, la zone Natura 2000 et le nouveau PNR constitué ? Nul ne le sait. En outre, ces élus locaux refusent de se soumettre pieds et poings liés à ce PNR dont on sait qu'il est impossible de se retirer une fois entériné. Ils souhaitent conserver leur indépendance sur la gestion de leur territoire. En résumé, trop de contraintes et surtout trop de dépenses pour aboutir à une complication du fonctionnement, à une perte d'autonomie.

Enfin, quid du projet éolien offshore au large d'Oléron, dont le sujet est soigneusement évité, car très certainement peu compatible avec la philosophie du PNR. Que la majorité régionale commence donc par protéger l'île d'Oléron face à cette menace de parc éolien, ce qu'elle a refusé de faire jusqu'à présent, enfermée dans sa vision dogmatique de développement à marche forcée des énergies renouvelables, même les plus néfastes. Pour toutes ces raisons, nous voterons donc contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - On me rappelle qu'Oléron n'est pas concerné.

M. WERBROUCK. - En commission, il a été question de justement du périmètre de ce parc naturel et effectivement, il est question d'intégrer certaines communes oléronaises.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est totalement démocratique. Oléron ne veut pas y aller, il n'y va pas. Votre intervention tombe à plat.

M. WERBROUCK. - Du tout. Je l'ai faite au nom de ces élus locaux qui m'ont demandé de la faire.

M. SAINTE-MARIE. - Je confirme, Monsieur le Président, qu'en l'état actuel des choses, Oléron ne fait pas partie du périmètre.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est aussi simple que ça et donc tout votre discours tombe à plat.

M. WERBROUCK. - C'est parfait. Autant que cela reste comme ça. Et concernant le parc éolien ?

M. LE PRÉSIDENT. - Mais on ne parle pas de parc éolien là, vous mélangez tout.

M. WERBROUCK. - Puisque l'on discute gentiment, on peut continuer.

M. SAINTE-MARIE. - C'est catastrophique.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce qui est terrible, ce qu'on observe depuis le début de cette journée, c'est que vous intervenez à côté des délibérations du Conseil régional.

M. WERBROUCK. - Pas du tout. J'ai tout à fait le droit de m'exprimer sur ce PNR.

M. LE PRÉSIDENT. - Nicolas GAMACHE.

M. GAMACHE. - Merci à Andde pour cette présentation et ce travail fourni. Je vais recontrebalancer ce qui vient juste d'être dit par ma petite explication de vote et avec une inquiétude que vous arrivez à lever certainement. Vous dire d'abord que nous allons évidemment voter favorablement cette délibération. Plusieurs raisons à cela. La première parce que ces projets sont bons pour les territoires et ces projets sont bons pour la Région. On est aujourd'hui à un stade où sauver tout ce qui peut l'être doit être notre leitmotiv et si les PNR ne sont pas la panacée à tout problème, en tout cas, ils sont des espaces de faire ensemble. Et, en ce sens, ils sont positifs. C'est aussi aider les territoires qui ont certaines fragilités puisque cela fait partie des politiques PNR. C'est en tout cas ainsi que De Gaulle l'avait envisagé. Ces territoires qui s'organisent prennent leur avenir en main autour d'une vision dynamique de leur avenir. Pour répondre justement à ce qui vient d'être dit, il n'y a pas de contraintes dans les PNR, donc ce que vous disiez tombe encore plus à l'eau puisqu'il n'y a pas de questions réglementaires. Il y a juste certains points sur les publicités qui peuvent être évoqués, mais les PNR n'ont pas vocation à contraindre en quoi que ce soit les territoires, et les activités qui s'y développent. Sur le deuxième point financier que vous avez relevé, Madame, il faut voir que, pour les territoires, il y a un effet levier. C'est-à-dire que, lorsque les collectivités mettent un euro sur la table, entre ce qui peut être levé sur les fonds européens et les autres financeurs, c'est une véritable aubaine pour ces territoires dans leur développement. L'inquiétude que je voulais soulever, c'était sur les questions budgétaires.

Quid des soutiens pérennes au regard des financements régionaux engagés dans le mandat précédent ? La feuille de route PNR prévoyait une montée en charge. Je crois, de tête, que l'on était passé d'un prévisionnel de 3,6 millions d'euros à un peu plus de 5,8 millions à la fin du mandat, avec l'intégration de ces trois nouveaux PNR. Donc, est-ce que cette feuille est remise en cause ? En tout cas j'espère pouvoir plutôt entendre que, au contraire, elle va être maintenue et confortée. Parce que c'est aussi une question qu'a soulevée le CESER, pas sur cette partie, mais dans l'avis budgétaire au regard de la politique PNR. Une préoccupation qui pourrait recouper celles qui portent sur les RNR ou les questions de foncier, du CED. Mais, en tout cas, moi, mon interrogation, c'est sur la politique PNR de la Région. Petite interrogation, pas une interrogation, un vœu, par rapport au syndicat de la Montagne basque puisqu'il y a quand même un certain délai qui est passé dans la Constitution. Andde a évoqué les raisons de cela qui ne rendent pas facile le montage de ce

syndicat. En espérant que ces contraintes de temps n'entraveront pas la suite. Mais je suis confiant dans le volontarisme des Basques.

Quid, aussi, budgétaire sur un petit peu des bruits qu'il peut y avoir notamment en termes de cofinancement de l'État ? Il y a une crainte qu'on pouvait avoir sur une sorte de désengagement avec une parole qui revient assez souvent sur une question de mécénat qui viendrait de plus en plus s'immiscer dans les politiques PNR.

Dernier point, un petit témoignage, aussi, pour répondre à ce qui vient d'être dit, pour être élu local, maire d'une commune qui est concernée par le PNR, celui de la Gâtine, les PNR sont le fruit d'une volonté locale. Ce sont les élus locaux qui se réunissent. La Région en aucun cas n'a demandé à ce que les municipalités qui se regroupent autour de ce projet le fassent. Donc je pense qu'il faut aussi avoir cette idée en tête et ce respect des élus locaux, qui le portent avec un grand partage. Si vous regardez bien, notamment dans la Charte qui est présentée pour la Gâtine poitevine, elle a été faite avec un souci d'une large concertation. Pas juste les élus. La population a été intégrée à tous les questionnements, même s'il reste encore du travail à faire.

Au-delà de ces inquiétudes, de ces questions que j'ai pu évoquer, nous soutenons pleinement, évidemment les dossiers des marais littoraux charentais, de Montagne basque et de Gâtine poitevine et de sa charte. Je vous remercie.

M. JUSTINIEN. - Je voudrais juste faire état de ma surprise quant aux propos de notre collègue WERBROUCK. Les Charentais maritimes se souviendront de la prise de position du groupe RN. Je suis surpris, d'ailleurs, que Monsieur GUERIT, qui est élu sur le territoire de Marennes, n'ait pas pris position. Cela m'étonne. Il siège avec nous au forum des marais. Et je voulais quand même qu'on ait une pensée pour l'architecte de ce projet qui est Jean-Marie GILARDO. Je sais qu'il nous écoute et je veux qu'on lui adresse toutes nos pensées.

M. LE PRÉSIDENT. - Absolument. Pas d'autres observations ? Andde.

M. SAINTE-MARIE. - Juste préciser à Nicolas que la communauté d'agglomération Pays basque a délibéré en faveur de la création de ce syndicat mixte samedi dernier. Aujourd'hui, j'espère la Région et, la semaine prochaine, c'est le Conseil départemental du 64 qui va délibérer. J'espère en sa faveur. Et, suite à cela, à ces trois votes successifs, le syndicat mixte sera créé en janvier ou février prochain.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Il est évident que se posera pour nous la question des cofinancements divers et le problème de la soutenabilité budgétaire et de l'orientation des PNR où j'ai demandé, avec Guillaume RIOU que le N de « naturel » soit privilégié. Y a-t-il des oppositions ? Des non-participations au vote ou abstentions ? Ce projet est donc adopté avec une large majorité.

N° 14

Vote sur «DECISIONS RELATIVES AUX PROJETS DE PARCS NATURELS REGIONAUX DES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS, DE LA MONTAGNE BASQUE ET DE LA GATINE POITEVINE»

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

▪ **CONTRE** : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À LA MAJORITE

15 – PARTENARIAT REGION-ADEME POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

M. RIOU. - Je vais vous présenter trois délibérations en une parce qu'elles vont dans le même sens. Néanmoins, il faudra les voter séparément. La première porte sur une convention de partenariat ADEME-région pour, d'une part, accélérer la transition énergétique en Nouvelle-Aquitaine, mais, par ailleurs, travailler sur les questions d'économie circulaire, les questions de déchets et je laisserai éventuellement Maud CARUHEL répondre à ces questions plus précisément sur ce deuxième axe. Pour revenir au premier axe, cet axe énergétique porte plus sur plusieurs effets. Tout d'abord, l'ADEME nous propose, par le législateur, de nous transférer la gestion par délégation du fonds chaleur qui porterait sur un petit peu plus de 8 millions d'euros sur trois années. Deux axes au sein de ce fonds chaleur. Tout d'abord, le travail auprès des entreprises et j'y reviendrai en termes d'illustration dans les deux délibérations qui vont suivre, d'une part. Deuxièmement, le travail que nous menons en partenariat avec les chambres d'agriculture, les fédérations et la fédération régionale de la CUMA, plus précisément, sur le développement de la méthanisation pour le fonds chaleur. Tout cela pour forger, finalement, un guichet unique pour les différents opérateurs que sont les entreprises ou bien les agriculteurs. Et tout ça se fait, évidemment, en cohérence avec les objectifs régionaux. Nous avons une longue habitude de travail avec l'ADEME. Par exemple, nous cofinçons également après les entreprises, les territoires autour de l'accompagnement par l'Agence régionale énergie-climat, mais également le centre régional des énergies renouvelables qui travaillent main dans la main avec le pôle Avenia, par exemple, pour non seulement former des artisans, mais imaginer les séquestrations possibles, les études géologiques avec le pôle Avenia et voir ce qui est possible en matière de forage. Il faudra former, pour ces questions de géothermie, des foreurs, avant de former des installateurs. Voilà sur cette convention particulière entre l'ADEME et la Région. Maud peut compléter sur la question des déchets par exemple, ou de l'économie circulaire puisque, a priori, cela rentre également dans le même cadre.

Mme CARUHEL. - On continue le partenariat avec l'ADEME sur des cofinancements et notamment autour de l'économie circulaire, éco-conception, écologie industrielle, territoriale, etc. Donc on renouvelle également notre partenariat.

Mme BOULMIER. - Nous serons deux à intervenir, mais ce sera exactement rapide. Je voulais vous dire que ce partenariat, qui est destiné à faciliter la transition énergétique et donc environnementale, notamment par le guichet unique, indispensable, sera soutenu par notre groupe. Nous voulons cependant attirer notre attention collective sur la vigilance de sa

mise en œuvre. En effet, à l'observation de l'ADEME et de ses dernières publications excessivement rigoristes, nous souhaitons qu'il soit rappelé la diversité des territoires et la nécessité d'en tenir compte. À défaut, nous passerions à côté de l'efficacité. Je pourrais citer des exemples, mais je pense que cela ne nourrirait pas le débat. Mais je suis évidemment, Monsieur le Vice-président, à votre disposition pour en parler. C'est simplement une vigilance à propos de la mise en œuvre. Je ferais une observation similaire si nous parlions de l'ANAH. En l'occurrence je parle de l'ADEME.

M. COSTE. - Juste une question complémentaire. Cela veut dire que les conventions qui existent sur un certain nombre de territoires et avec les intercommunalités vont tomber et c'est celles-ci qui se substituent ou les deux vont cohabiter ? Ou ce n'est que pour les territoires qui n'ont déjà pas de délégation de fonds chaleur ?

M. RIOU. - Ce seront des délégations en plus. Il n'y a rien qui va s'arrêter. Par ailleurs, le système est complexe et assez hétérogène. Donc, on pourra rentrer dans le détail, Pascal COSTE, si vous le souhaitez. Mais rien ne s'arrête et nous allons poursuivre les travaux et les amplifier.

M. FLORIAN. - Certains vont considérer que je m'écarte du sujet, mais je veux rappeler que, dans notre groupe, nous sommes des défenseurs et des promoteurs du nucléaire, primaire, secondaire et tertiaire. Et que, donc, toutes les transitions sont bonnes à prendre, mais je veux rappeler, et notamment si on veut garantir un minimum de maîtrise des coûts de l'énergie, que ce qui peut assurer notre souveraineté énergétique d'une part, et minimiser l'impact des fluctuations, notamment du gaz, c'est le nucléaire. Tout simplement pour rappeler ça au hasard de cette délibération que l'on va voter, bien évidemment.

Mme WERBROUCK. - Cette convention avec l'ADEME reprend malheureusement tous les errements des précédentes conventions en matière de transition énergétique, notamment celle avec EDF. Une fois encore, il est question du développement massif des énergies renouvelables, d'augmenter largement leur part dans notre mix énergétique puisqu'elle doit attendre 50 % contre 26 actuellement. Ce point nous inquiète d'autant plus depuis que nous avons eu connaissance du dernier rapport du CESER qui, sur le sujet, évoque l'idée de multiplier par 17 le nombre d'éoliennes sur le territoire national d'ici 2050. Votre majorité approuve-t-elle une vision aussi radicale et dangereuse ? Il est légitime de se poser la question sur le contenu de cette convention. Bien évidemment, nous nous réjouissons de votre volonté affichée de développer la filière géothermie dans la dernière partie de ce partenariat, mais nous regrettons également que la géothermie ne constitue qu'une filière secondaire parmi d'autres dans votre vision de la transition énergétique, alors qu'elle devrait en constituer l'un des axes, si ce n'est l'axe principal de cette transition. Pour notre part, nous

préférons miser sur le mix énergétique actuel composé du nucléaire et de l'hydroélectricité, accompagné du développement progressif de la géothermie et de la filière hydrogène. Donc, nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce que vous venez de dire, Madame, est peut-être à l'adresse de je ne sais pas qui, mais, en tout cas, c'est faux. Donc il faut que vous révisiez. C'est totalement faux. C'est ça qui est désagréable. Vous mélangez le national avec le régional, vous mélangez nos objectifs avec je ne sais pas qui...

M. RIOU. - Lorsque l'on prétend, Mesdames et Messieurs, exercer le pouvoir, il faut connaître les dossiers. L'ADEME n'a pas pour objet de gérer le parc nucléaire. Renseignez-vous sur ce que fait l'ADEME. Elle accompagne les entreprises, elle accompagne les territoires, elle s'occupe, on l'a dit, de questions de transition énergétique, et c'est l'objet, effectivement, des énergies renouvelables. Et, oui, nous sommes à côté, de manière accessoire, du développement nucléaire. Mais, en attendant le renouvellement du parc nucléaire, nous n'avons pas d'autre solution, regardez ce que sont les quantités et les qualifications sur les territoires des énergies de demain, que de passer par cette phase de développement d'énergies renouvelables. Travaillez vos dossiers, s'il vous plaît.

M. COLOMBIER. - Un peu moins de mépris, un peu de modestie. Le parti socialiste n'a jamais brillé sans la gestion du pays.

Mme REQUENNA. - C'est comme la délibération que Monsieur RIOU a affirmé que nous avons voté la dernière fois. Elle n'a jamais été votée. Vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, ce matin. L'installation du comité scientifique. L'installation du comité scientifique. Vous avez confirmé ce matin que vous alliez l'installer.

M. LE PRÉSIDENT. - Pascale REQUENNA, je ne pensais pas vous voir arriver à défendre le Front National.

M. COLOMBIER. - Tiens-toi au courant, c'est le Rassemblement National. Mets-toi à jour, quand même, Alain.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis très à jour. Deuxièmement, la Région s'est engagée sur le développement de la géothermie. Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ou ne prend pas part au vote ? Qui est pour. Alors, voilà, Pascale.

Sur la transition énergétique avec, bien entendu, les économies en CO₂ comme le demande régulièrement Jean DIONIS.

N°15

Vote sur « PARTENARIAT REGION-ADEME POUR ACCELERER LA TRANSITION
ENERGETIQUE »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

16 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - CONTRAT DE PARTENARIAT COMPÉTITIVITÉ ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES - EDILLIANS ET AHLSTROM ROTTERSAC

M. RIOU. - Président, deux illustrations des compétences de la Région en matière d'accompagnement et de développement économique de la Région, non seulement sur le plan de la décarbonation de la défossilisation de l'énergie, mais aussi sur les questions de compétitivité des entreprises, avec deux conventions pluriannuelles. Une qui se porte auprès d'Edillians, vous savez, le fabricant de tuiles que nous avons dans les Landes sous la marque Imeris, notamment, que nous connaissons avec Guillaume MOLIERAC, sur ces questions-là. Et puis une entreprise de confection de papier d'emballage alimentaire avec Ahlstrom Rottersac. Ces conventions partent sur l'idée de faire évoluer les pratiques, en interne, de ces deux entreprises, tant sur l'efficacité des process que sur le développement des énergies renouvelables et la substitution, par les énergies renouvelables, des solutions fossiles et également sur l'étude que nous pouvons mener avec nos ingénieurs, avec l'ADI, autour de l'innovation qui serait possible en matière industrielle. Donc, ces conventions portent sur un montant d'environ 5 millions d'euros, en pluriannuel, auprès de l'entreprise Edillians, ainsi que d'environ 1,3 million d'euros pour Ahlstrom Rottersac.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour répondre au choix bienveillant de Jean DIONIS, on a 15 % d'économie d'énergie, 14,2 gigawatts, ce qui correspond à 1 650 logements.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Vous voyez, quand vous voulez.

M. LE PRÉSIDENT. - Chaque fois, on le fait, mais comme tu n'écoutes qu'une fois sur deux...

M. RIOU. - Chaque fois on le fait. Cher Monsieur, lorsque nous intervenons auprès d'une entreprise, lorsque la direction énergie-climat étudie les dossiers, elle veille à regarder les consommations, l'efficacité et les réductions d'empreinte, tant carbone que de consommation, que cela peut comporter, pour financer les dossiers d'investissement et d'animation.

M. ELOPHE. - Nous sommes favorables à ces contrats de partenariat énergétique...

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. - Car ils permettent de faire baisser la facture énergétique de nos entreprises industrielles. Une opération qui est profitable à tout le monde. Comme évoqué dans cette délibération, l'énergie et son coût représentent des éléments cruciaux dans la compétitivité de notre industrie nationale et, par conséquent, dans la volonté essentielle de réindustrialiser la France. Malheureusement, votre politique énergétique, au même titre que

la politique industrielle désastreuse de nos gouvernants, depuis 40 ans, a conduit nos entreprises à devoir payer des factures de plus en plus élevées, tout en subissant le poids de la compétition internationale avec les accords de libre-échange. Au lieu de vouloir développer à tout prix les énergies renouvelables, il est impératif que nos efforts visent à garantir un approvisionnement énergétique stable et abordable, se concentrant principalement sur le nucléaire et l'hydroélectricité. Il est aussi insupportable de subir les prix très élevés imposés par notre adhésion au principe du marché européen de l'électricité. Pour que cette dernière soit tarifée de manière juste, il est donc urgent d'en sortir au plus vite. Enfin, une baisse massive de la TVA sur les produits énergétiques est devenue vitale pour les entreprises comme pour les particuliers. En résumé, faire tout le contraire de ce qui a été fait depuis 40 ans.

En outre, un point de vigilance nous semble nécessaire sur le contrat Ahlstrom Rottersac en raison de la présence dans le programme de l'action ici présentée d'un projet potentiellement néfaste de production d'électricité photovoltaïque sur le parking et un terrain voisin de l'entreprise. Nous serons particulièrement attentifs sur cette partie du projet en veillant scrupuleusement à limiter la surface concernée et donc la possible artificialisation des sols qui pourrait en résulter. Le développement de la filière photovoltaïque au sol doit rester une ligne rouge à ne pas franchir dans le cadre de ces contrats. Nous y veillerons. Enfin, nous voudrions porter votre attention sur le fait de ne pas soutenir uniquement de grandes entreprises dans ce type de contrat, mais aussi nos commerçants et artisans, qui subissent plus que n'importe qui l'explosion des factures énergétiques. Malgré le point évoqué, conscients que ces contrats de partenariat présentent un intérêt réel pour les deux entreprises concernées, nous voterons en faveur de ces délibérations. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Une des idées qu'on avait, mais on n'était sûrement pas très bon, c'était de se dire, il y a des électrons intensifs, il y a des entreprises qui dégagent beaucoup de gaz à effet de serre, massivement. Ces gaz à effet de serre, on le sait, produisent, d'une manière anthropique, le réchauffement de la planète et de la Nouvelle-Aquitaine donc on intervient sur ces entreprises. En plus, il s'agit de la couverture d'un parking, ce que font beaucoup d'entreprises régulièrement. Et, ensuite, on est dans une démocratie. Sur la notion de libre entreprise. Alors, vous pointez du doigt, là, une intervention, si vous arriviez au pouvoir, qui viserait à mettre en cause la libre entreprise. Si ! Mettre en cause la libre entreprise. Donc vous montrez de plus en plus le bout de votre nez.

M. ELOPHE. - Je n'ai jamais dit ça, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Le bout de votre nez. Si, c'est un peu ça.

M. ELOPHE. - Non. J'ai parlé de la vigilance. Vous pouvez écouter mes propos.

M. LE PRÉSIDENT. - Entre la vigilance et puis après l'intervention, chassez le naturel, il revient au galop... Alors, Françoise COUTANT. Enfin la voix de Françoise COUTANT dans cette Assemblée.

Mme COUTANT. - Ce contrat de partenariat n'est pas le premier. Ce sont les douzième et treizième. Donc, en d'autres temps, il a été voté par votre groupe, Monsieur. Il permet notamment de diminuer les consommations d'énergie, comme cela a été dit, et les émissions de gaz à effet de serre. Ce qui est quand même, à l'heure de la COP 28 et de cette volonté de sortir des énergies fossiles, une bonne chose. La Région Nouvelle-Aquitaine a aussi lancé sa COP, sa conférence des partis Nouvelle-Aquitaine, qui s'engage justement dans cette sobriété et cette efficacité énergétique. Donc, moi, personnellement, et notre groupe n'a rien à dire sur le fait d'accompagner les entreprises les plus consommatrices d'énergie et les plus émettrices de gaz à effet de serre à diminuer tout cela. Cela va dans le bon sens. Maintenant, à l'heure de Néo Terra 2, pourrait-on essayer d'envisager ces contrats de partenariat de manière beaucoup plus globale en intégrant les éco-socio-conditionnalités, les questions environnementales et les questions sociales, qui sont aussi très importantes parce que certaines entreprises sont vertueuses, d'autres un peu moins. Certes, nous visons les diminutions de consommation d'énergie, mais il pourrait être intéressant aussi de regarder de manière exhaustive le bilan de ces entreprises. Merci.

M. RIOU. - Concernant les économies d'énergie, pour préciser un peu les choses, nous avons fait un petit peu le bilan avec notre administration. L'économie, sachez qu'elle est de l'ordre d'un 7 TW/h d'économie d'énergie, ce qui est substantiel. Pour mémoire, l'industrie, c'est 20 % de la consommation et 20 % des émissions. Et, lorsque l'on consomme 1,7 TW/h de moins, c'est substantiel. C'est déjà 1 % de la consommation globale finale. Ce qui porte probablement autour de 4 à 5 % la baisse de consommation et donc d'émissions par l'industrie. Je voulais préciser ces chiffres qui me semblent importants. Par ailleurs, ma chère Françoise, avec l'adoption des éco-socio-conditionnalités, par nature et par règlement interne, nous allons devoir, effectivement, au vu des montants qui dépassent les 150 000 euros, regarder ce que sont les pratiques internes de ces entreprises pour veiller, à travers nos contrats liés aux ESC qui permettront de regarder en termes sociaux et en termes environnementaux quels sont les objectifs à atteindre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions, des non-participations au vote. Ce projet est adopté, de ces deux entreprises, à l'unanimité.

Nous avons maintenant la mise en place souhaitée par l'État d'une conférence territoriale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. Nous intervenons sur la composition de la conférence.

N° 16

Vote sur « TRANSITION ENERGETIQUE - CONTRAT DE PARTENARIAT
COMPETITIVITE ENERGETIQUE DES ENTREPRISES - EDILLIANS ET AHLSTROM
ROTTERSAC »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

**17 – CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE
RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS : COMPOSITION DE LA
CONFÉRENCE, DÉSIGNATION DE SES MEMBRES DONT LES REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL RÉGIONAL**

Mme ROUÈDE. - Je partagerai la parole avec notre collègue Sandrine HERNANDEZ qui est déléguée au foncier qui suit ce sujet avec moi. Donc on n'est pas là sur un sujet au fond sur le SRADDET on est là dans le processus et une adaptation vis-à-vis de la loi puisque le législateur a décidé, au mois de juillet 2023, de faire évoluer la loi climat résilience sur les objectifs, finalement, et sur la méthode, sur la sobriété foncière et la loi climat résilience sur le ZAN. Donc, on vous propose de mettre en place cette nouvelle conférence régionale de gouvernance de la politique de l'artificialisation des sols, qui est un espace nouveau et supplémentaire de discussion que le législateur a prévu et sur lequel on s'adapte. Sandrine Hernandez va vous expliquer ce que l'on vous propose. Il faut retenir que c'est, pour nous, une façon supplémentaire de dialoguer avec les territoires sur ce dispositif qui est évidemment important et sur lequel on a beaucoup de sujets à travailler et à continuer de travailler. Que la loi, par ailleurs, du mois de juillet, a prévu 9 mois de délai supplémentaire pour la Région pour modifier le SRADDET et également, derrière, 6 mois supplémentaires pour les SCOT et les PLUI. Donc on se place là dans une évolution législative que l'on aura à travailler et dont on vient de recevoir, la semaine dernière, juste, les décrets d'application qui sont en cours d'analyse. Retenez, sur le sur le contexte global, que, évidemment, on continuera à travailler avec la CTAP, avec le groupe de travail dédié au foncier, avec les SCOT et la fédération régionale des SCOT et avec toutes les associations d'élus. Simplement, cette conférence régionale, elle aura comme prérogative de travailler sur la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation. Elle pourra être mobilisée à l'initiative de la Région ou d'un SCOT, et elle sera également consultée sur la liste des grands projets d'envergure nationale et européenne qui sera proposée par le ministre chargé de l'urbanisme et que nous attendons dans le volet global des 10 000 hectares mutualisés à l'échelle nationale. Et elle sera également consultée sur la qualification des projets d'envergure régionale qui seront proposés par la Région. Elle pourra faire, par délibération des propositions à destination de la Région pour venir nourrir les sujets sur la mise en œuvre de ces objectifs de sobriété foncière. Je vais laisser Sandrine vous exposer comment on a travaillé la composition de cette conférence.

Mme HERNANDEZ. - En effet, la loi nous a laissé le choix de deux conférences. Une conférence type et une conférence choisie. Nous avons choisi la conférence type, car, pour cette conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, dans le

cas d'une composition choisie, nous aurions perdu 3 mois dans un calendrier qu'on sait déjà contraints. Et, au regard des prérogatives de cette conférence, ce n'était, pour nous, pas la bonne option. Avec la composition type que nous vous proposons, la conférence sera réunie d'ici fin 2023, ce qui permettra d'avoir en effet plus de temps pour cette concertation. La loi définit un certain nombre de critères pour la composition de cette conférence, à la fois en termes d'équilibres territoriaux, de compétences en matière de documents d'urbanisme, de niveau de couverture par un schéma de cohérence territoriale et puis de représentativité départementale. Nous avons également veillé, dans cette proposition de liste, à une représentation équilibrée des territoires à la fois urbains, ruraux, littoraux et de montagne de la région Nouvelle-Aquitaine. La composition type est définie par la loi comme cela, donc avec 15 élus régionaux, 5 représentants d'établissements porteurs de schémas de cohérence territoriale, 15 représentants d'EPCI à compétence urbanisme, dont un représentant au moins par département et 3 EPCI non couverts par un SCOT. 7 représentants de commune à compétence urbanisme, dont un représentant au moins par Département. 5 représentants de communes non couvertes par un document d'urbanisme, 12 représentants départementaux et 5 représentants de l'État. Donc, elle comptera au total 64 membres en Nouvelle-Aquitaine. Dans la continuité du dialogue que nous menons avec Laurence sur cette modification du SRADDET et notamment sur le volet français, depuis plusieurs mois, nous avons souhaité consulter plusieurs organisations pour établir cette composition en respectant les principes que je vous ai énoncés préalablement. Donc, nous avons notamment consulté l'Association des intercommunalités de France, France urbaine, la fédération régionale des SCOT, la fédération régionale des associations départementales des maires ruraux, pour qu'ils puissent formuler des suggestions sur la formation des différents collèges relevant de leur collectivité. La conférence régionale, si la délibération est validée ce soir, se réunira et sera installée le mercredi 20 décembre à 10h00 ici même. Et nous sommes ravis de pouvoir poursuivre nos échanges sur le volet foncier du SRADDET dans le cadre de cette nouvelle conférence.

M. COSTE. - C'est vrai que je voudrais saluer le travail de concertation qui est fait sur ces sujets-là. La composition de cette commission n'appelle pas de remarque de notre part et nous y serons favorables. Je voulais juste compléter le propos des deux collègues qui sont intervenus parce que, à la fois, vous n'avez pas rappelé que la majorité a souhaité inventer ou donner au gouvernement l'idée du ZAN avec, déjà, la disposition de 50 % d'artificialisation nette en moins dans le cadre du SRADDET. Et vous avez omis de rappeler que, dans le cadre de l'évolution réglementaire qui est en cours, aujourd'hui, sur les compositions du SRADDET, et notamment autour du ZAN, il n'était plus une obligation de le rendre prescriptif dans le cadre des du SRADDET. Nous, on sera très vigilants à ce que ce

ne soit pas le cas dans le cadre du SRADDET et on mènera croisade en la matière parce que les territoires doivent là aussi pouvoir être souverains. C'est une disposition législative que le Sénat a ouverte, que le ministre BECHU nous a rappelé encore très récemment qu'il allait le graver aussi dans la loi. Et, donc, on espère que la Région Nouvelle-Aquitaine fera sienne cette disposition-là.

Mme ROUÈDE. - Cela correspond exactement à ce que l'on demandait et, de toute façon, Régions de France était partenaire des autres associations d'élus et la Nouvelle-Aquitaine notamment sur ce sujet de la portée prescriptive puisqu'un des défauts des décrets d'application de la loi climat et résilience avait été d'obliger les Régions à mettre les dispositifs de sobriété foncière dans le volet des règles générales, c'est-à-dire celui qui a la portée la plus prescriptive. Et c'est là-dessus qu'il y avait un recours en Conseil d'État de la part de l'AMF, mais soutenu par les Régions et nous-mêmes. Ce que l'on demandait et on l'avait exposé ici avec Sandrine, c'était le retour à l'esprit de la loi NOTRe laissant la liberté aux Régions, en fonction de leur contexte et de leur trajectoire, d'inscrire le chiffre des objectifs, soit dans le volet le moins prescriptif, celui des objectifs, soit dans le volet le plus prescriptif, celui des règles générales. Mais, attention, il y a, quoi qu'il en soit, une portée prescriptive et on assumera cette portée prescriptive. Simplement, elle est moindre dans le volet des objectifs, c'est simplement la prise en compte. Alors que, dans le volet des règles générales, c'est la compatibilité. Là est la différence, mais c'est une bonne évolution législative de la loi de juillet.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Cette composition de la conférence régionale de gouvernance est donc adoptée.

N° 17

Vote sur « CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE
REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS : COMPOSITION DE LA
CONFERENCE, DESIGNATION DE SES MEMBRES DONT LES REPRESENTANTS
DU CONSEIL REGIONAL »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

**18 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN
(SELI)**

Mme ROUÈDE. - On s'adapte puisqu'il y a trois évolutions de ces statuts. Sur le retrait d'une mention de spécialisation géographique au territoire des Départements de Haute-Vienne, de Corrèze et de la Creuse. Sur l'ajout de la possibilité de pouvoir construire des équipements publics et sur une actualisation en valeur comme en unité monétaire du montant du capital. Les textes actuels étant d'ailleurs en francs et non en euros. Donc je pense qu'il y avait un nettoyage nécessaire des statuts. En tout cas, on s'adapte à ces dispositifs, la Région étant un des partenaires avec la Ville de Limoges, la Communauté urbaine de Limoges métropole, le Département de la Vienne, la Corrèze, la Creuse et la Ville de Guéret.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Pas d'abstention ? De non-participation au vote ? D'opposition ? Ce texte est donc adopté à l'unanimité.

N°18

Vote sur « MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU
LIMOUSIN (SELI) »

▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

*Non-participation :
BROUILLE Andréa concernant la Société d'équipement du Limousin (SELI) (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

19 – FILIÈRES CULTURELLES : CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE 2023-2025 ENTRE L'ETAT (DRAC), LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA (CNC), LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, LES DÉPARTEMENTS DE LA CHARENTE, DE LA CHARENTE-MARITIME, DE LA DORDOGNE, DE LA GIRONDE, DES LANDES ET DE LOT-ET-GARONNE, AINSI QUE LA MÉTROPOLE DE BORDEAUX, ACCOMPAGNÉE DE LA CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE 2023

Mme CLAVEAU. - Chers collègues, nous vous proposons d'adopter notre nouvelle convention de partenariat pour notre politique en faveur du cinéma. C'est une de nos politiques phares en matière culturelle. Et je vais vous en dire évidemment quelques mots. Peut-être déjà vous dire que, en 2023, cela fait très exactement 40 ans que nous travaillons à la décentralisation en matière de production cinématographique et audiovisuelle, puisque nous avons signé la première convention en partenariat avec le CNC en 1900. Aujourd'hui, depuis 40 ans, nous sommes devenus donc la troisième région de France en termes d'emploi pour la filière cinéma. Donc je parle d'à peu près 5 000 emplois. Et nous comptons un peu plus de 500 sociétés actives, en tout cas, pour la production d'œuvres cinématographiques ou télévisuelles, mais également pour la post-production. Nous avons également plus de 2 000 auteurs recensés. Et, en termes de nombre de jours de tournage, nous oscillons chaque année entre à peu près 1 000 et 1 300 jours de tournage. La particularité de notre région et la Convention en est la preuve flagrante, c'est d'avoir su aussi agréger des forces autour de cette politique cinéma, puisque comme vous le voyez, cette convention est signée non seulement avec la DRAC et le CNC, mais également avec 6 autres Départements que sont la Charente, la Charente maritime, la Dordogne, les Landes, le Lot-et-Garonne, la Gironde et, la nouveauté de cette Convention, c'est le fait que Bordeaux Métropole nous a désormais rejoints dans cette dynamique collective. Quelques mots également pour parler de l'écosystème néo-aquitain et quelques-unes de ses singularités. La première d'entre elles, c'est sans doute la place du documentaire puisqu'une grande partie de notre aide va à la production de documentaires. On peut également parler du pôle angoumoisien et de la force de l'animation dans notre région ; également, la coproduction internationale puisqu'énormément de nos projets sont portés par les producteurs néo-aquitains et le sont en coproduction internationale.

Les objectifs de cette convention, il y en a plusieurs et le premier d'entre eux est sans doute la reconquête des publics. Vous le savez, nous venons de vivre une période de pandémie qui a fait beaucoup de mal à la fréquentation de nos salles de cinéma. On peut se réjouir du fait que cette fréquentation est revenue à des niveaux à peu près équivalents à l'avant-pandémie, mais nous avons souhaité, avec les partenaires, être volontaristes sur cette

reconquête des publics, plus particulièrement à destination des jeunes. Preuve en est, nous venons de lancer 10 nouveaux postes de médiateurs, des personnes qui travaillent au sein des salles de cinéma et qui vont spécifiquement travailler vis-à-vis de publics et souvent des scolaires, mais plus largement des publics jeunes. Nous sommes également sur un objectif qui est historique, évidemment, qui est le soutien à la diversité de la création. Avec un attachement fort à l'indépendance. Enfin, dans cette convention, nous avons essayé de couvrir largement la plupart des actions des partenaires en matière de politique publique, cinéma, audiovisuel. Cela va évidemment du soutien à l'écriture et à la production des œuvres jusqu'à l'éducation à l'image, en passant par le soutien aux manifestations dédiées au cinéma ou encore à l'exploitation des salles. Toujours au cœur de cette politique, nous avons donc ce fonds de soutien qui est un de nos dispositifs phares et qui s'élève jusqu'à 10 millions d'euros chaque année et dont l'instruction est confiée à notre agence du livre et du cinéma, ALCA. C'est à eux que nous avons confié également le pilotage de la concertation avec les professionnels. Vous le savez, nous avons cette tradition à laquelle nous sommes extrêmement attachés en Nouvelle-Aquitaine qui est de construire nos politiques publiques au plus proche des professionnels et, en l'occurrence, pour la filière cinéma, nous avons pu, et c'est une nouveauté, inscrire le principe de cette concertation dans le texte. Et c'est donc à ALCA que va revenir l'animation de cette concertation et le soin de proposer une méthodologie que nous aurons construite avec eux. Enfin, sur les moyens mobilisés, nous sommes au total à 22 millions d'euros par an qui sont mobilisés pour cette politique cinéma. Et, pour ce qui est de la Région, c'est un apport annuel de près de 10 millions d'euros. Je vous remercie et je prends les questions.

M. VERRIERE. - Vous souhaitez engager notre Région dans un investissement de près de 10 millions d'euros pour la filière cinématographique. Bien que nous soutenions cette filière, un tel investissement laisse dubitatif. Si l'importance de soutenir un secteur si durement touché par la crise COVID et la concurrence des plateformes numériques est indéniable, notre position, au Rassemblement National, est celle d'une vigilance accrue et d'une critique constructive. Nous nous devons de souligner une fois de plus que l'aide de la Région est souvent orientée vers ce qu'il y a de pire dans le cinéma français. Cette convention semble aller dans ce sens. Un rapport de la Cour des comptes sorti en septembre souligne que les aides apportées par le CNC représentent chaque année près de 700 millions d'euros. Une somme astronomique pour des résultats qui ne sont pas toujours à la hauteur des attentes culturelles et sociétales. Confirmé par le peu de spectateurs en salle. Et, en cela, vous faites preuve, il est vrai, d'une certaine cohérence avec les financements régulièrement proposés dans cet hémicycle.

Pour vous citer quelques exemples criants de projets aberrants financés par notre Région, je vais commencer par Caprici production qui souhaite nous divertir avec son long métrage à propos d'une femme d'affaires de 40 ans qui entend tout ce que son « baisomane » de voisin fait. Le divertissement se poursuit avec le long métrage *Minet*, où un magistrat tombe amoureux de son prévenu et il devient Minet, un super héros BDSM pour le séduire. Nous avons ensuite Hutong production, qui nous annonce un long métrage où Étienne, Thierry et Alain ont fait le choix de vivre des relations sexuelles avec des êtres non humains. Les projets sont tous centrés sur des sujets comme les queers, les migrants, le néoféminisme et le wokisme. Autant d'exemples frappants de l'utilisation scandaleuse des fonds publics. Et la liste est encore bien longue... Je vous le répète, Madame la Vice-présidente CLAVEAU, et vous n'allez pas être déçue, ce ne sont pas les élus du Rassemblement National que vous qualifiez « d'obsédés » qui sélectionnent les projets que vous financez. Et, contrairement à vous, nous défendons les Néo-Aquitains qui s'étonneront que leur argent serve de telles absurdités. Quant à vous, Monsieur le Président, vous avez déclaré ne pas juger les contenus des projets financés. C'est pourtant précisément notre rôle d'élus que de surveiller le fléchage de l'argent public et non de le dilapider dans des projets de qualité douteuse qui ne reflètent pas les attentes des contribuables Néo-Aquitains. Ceux-ci en ont assez d'être les vaches à lait de ces prétendus cinéastes qui détournent le septième art en un outil de propagande au service de leur idéologie. Pour toutes ces raisons et malgré notre volonté de soutenir ce secteur, nous nous abstiendrons lors du vote de cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Molière, réveille-toi ! Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme BOURDIN. - Monsieur le Président, mes chers collègues, beaucoup de Régions ont fait le choix de chouchouter l'industrie du cinéma et de l'image animée qui compte une part de marché très importante dans l'économie locale. Ce n'est pourtant pas une industrie comme les autres. Productrice de biens matériels et immatériels, elle vend des œuvres de l'esprit qui se construisent grâce à l'intelligence du collectif et la richesse des savoir-faire. Merci à tout l'écosystème néo-aquitain, riche d'auteurs, d'autrices, de réalisateurs réalisatrices, de comédiens, de comédiennes, de producteurs, productrices, techniciens et techniciennes, y compris en post-production, de musiciens, musiciennes, exploitants, diffuseurs, responsables de festivals, de bureau, d'accueil, de tournage, médiateurs, médiatrices et formateurs et formatrices. Comment accompagner au mieux l'ensemble de cette filière qui, comme d'autres industries culturelles, a subi de plein fouet la crise sanitaire et celle de l'inflation, notamment dans le domaine de l'énergie ? Comment cette convention est-elle garante d'un soutien à la création dans sa diversité, notamment en favorisant les émergences, la détection des nouveaux talents, en assurant par ailleurs l'égalité entre les

hommes et les femmes ? Comment cette convention protège-t-elle la situation économique des auteurs et autrices, des compositeurs et compositrices indispensables à cette chaîne vertueuse et qui n'ont toujours pas de statut, pas de protection, ni sociale, ni juridique, et où se multiplient les situations de précarité ? Profession qui se sent par ailleurs menacée par l'intelligence artificielle. Comment protège-t-elle les techniciens et techniciennes du cinéma qui vous ont adressé un courrier au premier décembre après une demande de rendez-vous avorté ? Comment peut-elle sécuriser les parcours des talents d'une filière professionnelle, expérimentée, compétente et reconnue, qui ne se sent pas suffisamment entendue et réclame plus de dialogue avec les organisations professionnelles ? Comment nous permettra-t-il de sortir du tout attractif et des politiques de rayonnement de la compétitivité d'une région à la course du prestige aux Molières qui favorise le choix, pour le comité de lecture, de soutenir des projets qui réunissent déjà toutes les conditions pour réussir sans avoir besoin du soutien de notre Région ? Comment cette convention peut-elle apporter une vision pérenne aux grands festivals de cinéma qui font la vitalité artistique et la fierté de notre région et espèrent toujours pouvoir signer avec la Région des CPO leur permettant d'anticiper et de construire sereinement leur budget ? Comment cette convention apporte-t-elle la visibilité nécessaire pour structurer la filière dans l'avenir ? Quels leviers pour la création d'emplois et de perspectives pour notre jeunesse, pour nos jeunes talents ? Enfin, qu'en sera-t-il, après la signature de cette convention, des éco-conditionnalités, des socio-conditionnalités et des éga-conditionnalités dans les 193 contrats que la Région et ses partenaires signent, notamment dans le cadre du Fonds film, pour un montant total de 10 millions d'euros ?

La tâche est difficile et il faut saluer le travail de toutes celles et ceux qui ont œuvré à la rédaction de ce contrat de filière, dans lequel on a pourtant du mal à lire une ambition politique claire. Mais toutes celles et ceux qui sont de simples usagers du cinéma s'en satisferont. Pour contrebalancer maintenant la vision étriquée du Rassemblement National qui n'adhère pas à l'indépendance et juge les contenus, je voudrais faire un hommage de façon générale au cinéma et dire merci, encore une fois, à toute cette filière qui donne l'opportunité d'ouvrir des imaginaires de rencontres et d'interactions multiculturelles positives et nourrissantes, à l'inverse des méfiances nauséabondes vis-à-vis de l'altérité, répandues par une certaine partie de cet hémicycle. Merci.

Mme CLAVEAU. - Quelques réponses. D'abord, peut-être, sur le rapport coût / bénéfice, si je puis dire, par rapport à l'investissement réalisé. Là, vous ne prenez que l'angle économique puisque j'ai bien compris que l'angle de la diversité culturelle vous posait problème. Mais, en tout cas, sous l'angle économique, sachez que, sur notre fonds de soutien, les productions qui sont aidées s'engagent à 160 % de dépenses par rapport à l'aide

accordée. Donc, le retour sur investissement, pour le territoire, il est de cet ordre-là, au minimum. Ensuite, il y a l'euro dépensé. Ce sont 160 % de dépenses qui peuvent être réalisées soit dans l'hôtellerie, la restauration, mais, bien entendu, aussi, sur l'emploi. Et, pour chacun des dossiers, nous demandons aux producteurs qui les déposent ce sur quoi ils entendent faire ces dépenses. Ça, c'est la première réponse pour vous rassurer de ce côté-là.

Quand vous parlez des 700 millions d'euros du CNC, je pense qu'en réalité vous parlez du crédit d'impôt. Mais il ne m'appartient pas de défendre ici la politique du CNC sur son crédit d'impôt. Pour ma part, en tout cas, nous avons plaidé pour que le CNC puisse investir encore mieux dans nos territoires pour une décentralisation de la production de films et, en l'occurrence, le CNC maintient aujourd'hui sa participation auprès de la Région et de ses partenaires.

Quant aux divers sujets, je trouve cela simplement dommage parce que, sur les près de 200 œuvres qui sont aidées aujourd'hui par la Région, dont la plupart d'entre elles sont d'ailleurs des documentaires, vous vous attachez toujours à trouver la ou les quelques productions qui peuvent effectivement vous surprendre dans l'écriture des scénarios. Je rappellerai simplement que, si nous avons des comités d'expertise, c'est justement pour éviter la propagande que vous dénoncez puisque ce serait de la propagande que d'exclure certains sujets et de ne pas s'en tenir au simple cadre de la liberté d'expression et droit à la création. Ensuite, pour répondre à Madame BOURDIN, je vous remercie d'avoir listé l'ensemble des questions que nous nous posons depuis des années et sur lesquelles nous travaillons conjointement avec les partenaires publics, mais également avec les professionnels du cinéma. Peut-être que j'illustrerai quelques éléments de réponse aux questions que vous soulevez. Sur l'émergence des talents et la diversité des talents, nous avons un très beau programme qui s'appelle Talents en court, par exemple, et qui vise justement à attirer des jeunes qui ont souvent un projet de court métrage et, en tout cas, ont des profils qui ne sont pas ceux qu'on trouve dans les écoles. Souvent, ils n'ont pas de formation préalable en cinéma. Ils sont accompagnés pendant un an, reçus dans 4 de nos festivals de cinéma en Nouvelle-Aquitaine et ils sont au contact des professionnels pour développer leurs projets. C'est un des nombreux exemples que nous pouvons donner sur les solutions qui sont mises en place pour favoriser la diversité des profils, pour que les œuvres elles-mêmes soient ensuite diverses.

Sur la protection des auteurs, le statut des auteurs est un débat qui ne sera pas tranché par la Région Nouvelle-Aquitaine. C'est un débat évidemment national. Et, un des exemples qui prouve que nous y sommes attentifs, c'est notamment les vérifications que nous faisons auprès des producteurs lorsqu'ils signent des contrats avec des auteurs. Nous vérifions

qu'effectivement ces producteurs ont bien contractualisé avec des auteurs avec des propositions de rémunération qui soient décentes. Vous évoquez un courrier qui m'est parvenu récemment, celui des techniciens. Je précise, de 68 techniciens qui ont signé un courrier et auquel j'avais déjà d'ailleurs en juillet. Mais cela me donne l'occasion, peut-être, de réfléchir avec vous sur ce débat. J'aimerais préciser quand même que, en termes d'emploi, nous sommes relativement stables par rapport à 2017. Ensuite, en termes de nombre de jours de tournage, c'est à peu près la même chose. Ce que soulignent les techniciens qui signent ce courrier c'est que, notamment, par exemple, *Anatomie d'une chute* dont on est très fier puisque c'est un film qui a eu une palme d'or, comme vous le savez, n'a pas créé d'emploi local. C'est faux puisqu'il y a eu 20 équivalents temps plein qui ont été contractualisés par l'équipe d'anatomie d'une chute lors de leur tournage à Saintes. Ensuite, ces techniciens soulèvent la difficulté à être embauchés en tant que chef de poste. Je précise que les postes de chef de poste, ce sont souvent des postes de confiance. C'est-à-dire que, souvent, un réalisateur souhaite connaître et avoir déjà travaillé avec des chefs de poste. Qu'est-ce que nous faisons en face de cet écueil ? Nous apportons un soutien significatif à l'initiative régionale puisque, lorsque ce sont des auteurs, des réalisateurs ou des producteurs régionaux, ils seront plus prompts effectivement, dans l'emploi local à avoir recours à des locaux pour des chefs de poste. Et, en termes de chiffres, nous n'avons pas à rougir du nombre de dépôts que l'on peut qualifier d'initiative régionale. Leur nombre n'a cessé de croître. Aujourd'hui, ce sont 56 % des projets déposés qui sont à l'initiative d'un auteur, d'un réalisateur ou d'un producteur de la région. Et, pour ces 56 % de projets déposés, 61 % de nos soutiens vont à des producteurs ou à des projets d'initiative régionale.

Donc j'espère, avec ces quelques chiffres, vous avoir convaincu que nous essayons d'actionner tous les leviers possibles en notre possession pour soutenir cet emploi local. Enfin, vous avez parlé des éco-socio-conditionnalités. D'abord, nous avons précisé, dans cette convention, le fait que nous allions travailler de manière à être cohérents avec Néo Terra, mais, peut-être que vous le savez, aujourd'hui, le CNC, par exemple, sur les VHSS avance d'un point de vue plus réglementaire. Par exemple, l'ensemble des producteurs qui déposent sur le fonds de soutien doivent avoir suivi une formation aux violences et harcèlement sexistes et sexuels. Et, de la même manière, aujourd'hui, le CNC a demandé également un bilan carbone. Nous, nous avons ouvert dans la convention la possibilité d'aller plus loin en travaillant de concert avec les professionnels sur la manière de pouvoir avancer sur un cinéma, une fabrication d'œuvres qui soit plus verte. Et, à ce titre, je citerai simplement un exemple de projet que nous avons largement soutenu, pour lequel je pense que l'on peut largement remercier l'intervention d'Alain ROUSSET en faveur de ce projet. C'est le projet France tabac à Sarlat qui est un des projets qui a été retenu dans le cadre de

l'appel à projets la grande fabrique de l'image de France 2030, qui va être à la fois un studio de formation pour les techniciens du cinéma, en tout cas les techniciens de tournage, par exemple maquilleurs, coiffeurs, construction de décor, de costumes, également, et qui va se faire en lien avec nos filières textiles, luxe, etc., et va se construire sur l'écosystème qui existe déjà, notamment dans les formations présentes sur le territoire Périgord Sud Limousin. Et, dans le cadre de ce studio de formation, qui sera également un studio de complément pour les tournages, est prévue une circularité des décors, des costumes et donc une vision plus circulaire de l'utilisation des matériaux qui sont aujourd'hui mobilisés pour les tournages de cinéma. J'espère avoir apporté des éléments de réponse et rassurer tout le monde.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des abstentions, non-participations au vote, abstentions ? Ce rapport est donc adopté par une large majorité.

N°19

Vote sur « FILIERES CULTURELLES : CONVENTION DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE 2023-2025 ENTRE L'ETAT (DRAC), LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA (CNC), LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, LES DEPARTEMENTS DE LA CHARENTE, DE LA CHARENTE-MARITIME, DE LA DORDOGNE, DE LA GIRONDE, DES LANDES ET DE LOT-ET-GARONNE, AINSI QUE LA METROPOLE DE BORDEAUX, ACCOMPAGNEE DE LA CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE 2023 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation : Renaissance

*Non-participation :
MAGNE Marie-Ange (Lien professionnel)

**20 – CULTURE ET PATRIMOINE - CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS
DE LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, CHARTE D'ENGAGEMENTS
AVEC LA COFAC (COORDINATION DES FÉDÉRATIONS ET ASSOCIATIONS DE
CULTURE ET DE COMMUNICATION) ET PESMD**

Mme CLAVEAU. - Je serai rapide. Vous le savez, nous passons régulièrement des conventions pluriannuelles d'objectifs. Il s'agit cette fois de proposer des avenants pour nos 3 FRAC, le FRAC artothèque, le FRAC Poitou-Charentes et le FRAC Nouvelle-Aquitaine. Également des avenants pour deux de nos scènes de musiques actuelles. Le Camji puisque la nouvelle directrice est arrivée récemment et a souhaité une année supplémentaire pour présenter son projet, mais également la sirène donc à La Rochelle. Ensuite, nous avons une convention pluriannuelle d'objectifs avec le CDN, Centre dramatique national de Limoges, théâtre de l'Union, également avec la Guérétoise de spectacle, l'Agence LA, l'abbaye aux dames, et, je viens d'en parler, notre agence du livre et du cinéma sur laquelle nous apportons une contribution largement majoritaire de 3,5 millions d'euros. Et, enfin, deux conventions pour nos deux écoles supérieures de théâtre, celle de Bordeaux Aquitaine et celle du théâtre de l'Union. Enfin, une nouvelle convention, c'est une première, avec la Cofac, qui est un réseau qui représente une centaine d'associations culturelles en Nouvelle-Aquitaine et avec laquelle nous souhaitons mieux interagir, partager de l'interconnaissance et des informations. Enfin, cette délibération vous propose d'autoriser le Président à signer un certain nombre de documents relatifs à la reprise de la maîtrise d'ouvrage du pôle d'enseignement supérieur musique et danse de Bordeaux. Délibération que nous avons votée déjà précédemment. Donc c'est une continuité dans les démarches administratives. Je vous remercie.

M. RECHAGNEUX. - Nous regrettons un peu cette délibération qui est une sorte de fourre-tout qui ne nous permet pas de différencier nos votes. En effet, si nous soutenons notre partenariat avec l'abbaye aux dames de Saintes, nous sommes bien plus circonspects sur le théâtre de l'Union de Limoges, par exemple, qui présentera au mois de janvier, un spectacle à destination des enfants sur les femmes immigrées et oubliées de notre histoire de France. Comment raconter les Gaulois aujourd'hui ? Qui peut les jouer ? Comment les raconter à d'autres élèves qui préfèrent 1 000 fois qu'on leur raconte plutôt la Révolution française ou la Coupe du monde de 1998 ? Ces questions que seules quelques idéologues de gauche se posent ont profondément abîmé la culture historique des petits Français qui, pour la plupart, ne connaissent ni Jeanne d'Arc, ni Olympe de Gouges, ni Jean Moulin. Ou encore qui présentera au mois de mai Herculine Barbin qui posera une question qui n'intéresse, là aussi, pas grand monde. « Avons-nous vraiment besoin d'un vrai sexe pour donner la voix à

celles et ceux qui refusent d'entrer dans une catégorisation binaire de genre ? » Même régime pour la sirène, qui a reçu notamment en novembre 2022 le rapper Médine, dont on connaît maintenant les propos et les actes haineux envers Edwige DIAZ et moi-même, mais aussi envers d'autres élus comme des députés ou encore des maires. Il nous est également proposé, dans cette délibération, de continuer notre partenariat avec trois FRAC. Vous connaissez là encore notre position sur les FRAC qui sont l'aboutissement le plus parfait d'une fusion entre l'art bobo et le capitalisme spéculatif. Contrairement à votre politique culturelle, nous souhaitons renouer avec une certaine logique du beau, pour amener nos compatriotes vers nos musées et nos salles de spectacle. Pour rester la grande nation des arts qu'elle a toujours été, la France doit être fière de son héritage et ne pas présenter une offre culturelle totalement politisée ou encore woke. Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. À votre différence, Madame, je crois que l'ensemble de cette Assemblée parie sur l'intelligence de nos concitoyens.

Applaudissements.

M. COLOMBIER. - Tu deviens un peu un vieux cabot. Tu te fais maintenant applaudir sans arrêt. On n'est pas au théâtre, là, quand même.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non. Mais c'est vous qui avez commencé à vous applaudir. Donc, si on peut être applaudi par toute l'Assemblée, c'est tant mieux, mon cher Jacques. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Ce rapport est donc adopté. Mes chers collègues, demain matin 09h30.

N° 20

Vote sur « CULTURE ET PATRIMOINE - CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DE LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE, CHARTE D'ENGAGEMENTS AVEC LA COFAC (COORDINATION DES FEDERATIONS ET ASSOCIATIONS DE CULTURE ET DE COMMUNICATION) ET PESMD »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*Non-participation :

BONNEFONT Xavier concernant le Fonds régional d'art contemporain Poitou-Charentes (Membre Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
BOUSQUET-PITT Pascale concernant l'Ecole supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine (Représentante du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine)

BROUILLE Andréa concernant le Fonds régional d'art contemporain artothèque Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

CHASSAGNE Christelle l'Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine - L'A (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

CHEVALERIAS Thomas concernant l'Agence livre cinéma audiovisuel Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

CLAVEAU Charline concernant le Théâtre Union (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine), l'Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine - L'A (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine), l'Ecole supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine (Représentante du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine), le Fonds régional d'art contemporain Poitou-Charentes (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine), le fonds régional d'art contemporain Nouvelle-Aquitaine MECA (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine),

l'Agence livre cinéma audiovisuel Nouvelle-Aquitaine (Représentante du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine), le Fonds régional d'art contemporain artothèque Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et le Pôle d'enseignement supérieur musique et danse de Bordeaux (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

COLOMBIER Caroline concernant le Fonds régional d'art contemporain Poitou-Charentes (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

ETCHEAHARRETA Bixente concernant l'Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine - L'A (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

FREYCHET Albin concernant le Fonds régional d'art contemporain artothèque Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

JLAJI Brahim l'Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine - L'A (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

LATUS Marion concernant l'Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine - L'A (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

MAURIN Baptiste concernant le Fonds régional d'art contemporain Nouvelle-Aquitaine MECA (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et le Pôle d'enseignement supérieur musique et danse de Bordeaux (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

OBRADOR Damien concernant l'Agence livre cinéma audiovisuel Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et le fonds régional d'art contemporain Nouvelle-Aquitaine MECA (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

ROBERT Fabien concernant le Fonds régional d'art contemporain Nouvelle-Aquitaine MECA (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

TARIS Isabelle concernant le Fonds régional d'art contemporain Nouvelle-Aquitaine MECA (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**21 – COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE : CONVENTION DE COOPÉRATION
TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA
COMMUNAUTÉ AUTONOME D'ARAGON**

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, nous reprenons notre séance. Et la délibération porte sur la convention de coopération transfrontalière entre la Nouvelle-Aquitaine et la Communauté autonome d'Aragon. Je passe la parole à Mathieu BERGÉ.

M. BERGÉ. - C'est la proposition d'une nouvelle convention de partenariat et de coopération avec nos partenaires de la Communauté autonome d'Aragon pour 2024-2028. Vous dire que nous avons des relations, maintenant, qu'on peut qualifier d'historiques avec la communauté autonome d'Aragon, des relations multilatérales, au sein de la communauté de travail des Pyrénées, d'où nous gérons le programme opérationnel de coopération transfrontalière Espagne, France, Andorre, doté de plus de 243 millions d'euros. Nous avons également des enjeux au niveau de l'hydrogène transfrontalier et nous venons également de monter un projet Pyrénées for climate où nous avons été dotés de 11 millions d'euros par le Life avec l'ensemble des communautés autonomes de Navarre, d'Euskadi, d'Aragon, Catalogne, Occitanie et Région Nouvelle-Aquitaine. Projet de plus de 20 millions d'euros. Au niveau bilatéral, nous avons un appel à projets qui avait été créé d'abord en 2001 et repris en 2013. Doté de 300 000 euros. Et, évidemment, le projet Pau-Canfranc où nous avons fait, comme vous le savez, nous, une partie du chemin et eux ont fait une autre partie du chemin, notamment en utilisant des crédits Renew EU, puisqu'ils viennent d'investir plus de 80 millions d'euros pour que l'on puisse réexploiter la ligne de Saragosse à Canfranc. Donc la proposition est de continuer de travailler avec nos amis aragonais sur les thématiques d'infrastructures, environnement, enseignement supérieur, jeunesse, éducation, commerce, numérisation et développement des nouvelles technologies.

M. LE PRÉSIDENT. - J'espère qu'on pourra mettre en place un laboratoire sur l'observation du changement climatique dans les Pyrénées dans une coopération entre l'université de Pau et l'université de Saragosse. Y a-t-il des observations ?

M. OXIBAR. - Je pense que vous vous doutez du sens de l'intervention que nous allons faire sur cette convention de coopération. Vous cherchez désespérément à raccrocher votre marotte de la Pau-Canfranc à n'importe quelle délibération. Alors, celle-ci peut avoir une logique, évidemment, puisqu'il s'agit de la coopération Aquitaine-Aragon. Alors, on peut

trouver cette logique sauf que, jusqu'à présent, et on le voit bien sur le bilan qui nous a été présenté, les actions menées, cette coopération formalisée reposait essentiellement sur des projets portés par des associations, qu'elles soient culturelles ou scientifiques, l'université ou encore des établissements scolaires. Un bilan globalement positif, d'ailleurs, rien à redire. Mais nous sommes aujourd'hui passés à une nouvelle étape sur cette convention et le deuxième point des clauses de la convention, écrit noir sur blanc « les deux Régions s'engagent à mettre en commun toutes les actions nécessaires afin de parvenir à la réouverture de la ligne Pau-Canfranc. Alors vous prenez les précautions d'usage évidemment, en mettant « parvenir à la réouverture », ce qui témoigne certainement, je le crois, de la fragilité de votre grand projet que vous essayez de sortir depuis maintenant plus de 25 ans. Successivement, voire en même temps, présenté comme une solution au transport des voyageurs et au développement du tourisme et des stations de ski espagnoles aux mobilités du quotidien en vallée d'Aspe et au fret de marchandises, cette ouverture n'a pas, pour l'instant, convaincu grand monde. Et, quand on connaît la topographie de la vallée, et vous la connaissez aussi bien que moi, Monsieur le Président, aujourd'hui, je ne suis toujours pas convaincu que la réouverture puisse répondre à tout cela.

Pour essayer de me convaincre, c'étaient les termes que vous aviez employés à l'époque, vous m'aviez invité à vous accompagner en Espagne, à Ayerbe, il y a quelques mois. Je ne demande qu'à être convaincu du projet. Malheureusement, aujourd'hui, ce n'est toujours pas le cas. Car, pour trouver du soutien sur ce projet, il faut aller en Espagne. Vous ne cessez de dire, Monsieur le Président, que les Espagnols attendent cette réouverture. Je pense même que vous allez désormais me dire que, comme le président du gouvernement d'Aragon est de la même obédience politique que notre groupe Les Républicains, nous serions obligés de vous soutenir, en pensant peut être nous gêner aux entournures. Mais, dans ce cas, nous pourrions aussi vous engager à travailler sur des coopérations interrégionales, en France, avec notre voisine d'Auvergne-Rhône-Alpes, par exemple, puisque vous faites preuve d'une grande ouverture d'esprit politique, ou même avec votre concurrente d'Occitanie, Carole DELGA. Qui sait ? Le principe d'une coopération, me semble-t-il, est de travailler dans l'intérêt des deux parties. Or, aujourd'hui, sur le dossier de la Pau-Canfranc, et particulièrement sur le fret de marchandises, quel intérêt avons-nous, nous, les Néo-Aquitains si tant est que la réouverture de la ligne enlève un seul camion de la RN 134 ? Si l'intérêt économique était prouvé, aujourd'hui, malheureusement, aucune étude économique ne justifie la réouverture et ne montre un intérêt économique. Ce serait peut-être favoriser, pour les Espagnols, encore davantage les importations depuis Saragosse et Plaza, qui est la plus grande plateforme logistique d'Europe. Vous connaissez aussi bien que moi le cheminement de la ligne ferroviaire, Monsieur le Président, qui traverse le cœur des villages

du Béarn, qui passe au cœur de la ville d'Oloron. Une ligne de fret ferroviaire, que vous appelez de vos vœux, sur ce tracé, ne pourra fonctionner. Ou alors, prouvez-le nous. Mais prouvez-le nous réellement. Aucun camion, je le répète, ne sera enlevé de la RN 134 avec la réouverture de la ligne Pau-Canfranc. Il serait, mais ça, je sais que c'est aussi une ligne pour vous, bien plus utile que la Région aide les villages traversés par les camions à réaliser leur déviation. Mais je sais déjà la réponse que vous nous donnerez. Alors, bien entendu, nous maintenons notre opposition à cette réouverture de la ligne telle que vous l'imaginez aujourd'hui. Elle ne répondra à rien d'autre qu'à votre volonté, peut-être, d'être le nouveau Louis Barthou, mais, quand on sait que le coût de la rénovation des lignes TER dans l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine, mes chers collègues, est estimé à 1,2 milliard d'euros, nous vous suggérons peut-être d'utiliser les quelque 600 millions d'euros estimés pour la réouverture de cette ligne, nous suggérons de réaffecter peut-être cette ligne sur la rénovation des lignes du quotidien.

Alors, Mathieu BERGE nous indique que les Espagnols ont investi 80 millions d'euros pour Saragosse-Canfranc. C'est quand même une somme un petit peu plus raisonnable que les plusieurs centaines de millions d'euros que vous nous proposez dans votre projet pharaonique. J'ai vu dans la presse et, hier, lors de nos débats, vous avez hurlé après l'État dans la construction de votre budget. Un État français qui ne vous soutient pas dans la réouverture. Donc, nous vous suggérons, si vous avez quelques difficultés à boucler votre budget, Monsieur le Président, de renoncer à la réouverture de la ligne que l'on pourrait appeler la ligne Alain ROUSSET. Il est vraiment regrettable que vous ayez souhaité sanctuariser très clairement et ouvertement la réouverture de la Pau-Canfranc dans cette convention de coopération. Sinon, nous aurions voté bien évidemment pour cette coopération sur d'autres niveaux, à d'autres échelles. Mais, dans l'état actuel des choses, nous ne pourrions voter favorablement cette convention et je le regrette.

Mme LARROUY. - Je suis étonnée de l'intervention de Monsieur OXIBAR parce que, quand même, sa commune est sur ce tracé de la ligne Pau-Canfranc et que, comme il le dit, les trains du quotidien peuvent être un avantage, et on l'a vu hier, en ce qui concerne le RER basco landais. Tout l'hémicycle a été favorable à ce RER et je ne vois pas comment on peut s'opposer à cette réouverture de la ligne Pau-Canfranc, sachant qu'il y a des demandes là aussi du train du quotidien, ne serait-ce qu'à partir d'Oloron et même Bedous, pour aller à Pau, quotidiennement. J'imagine que vous le voyez tous les matins, l'engorgement des salariés qui vont les uns de Pau à Oloron et les autres d'Oloron à Pau. C'est la première chose. En ce qui concerne le fret, il y a des choses qui peuvent être faites, près de chez vous, en particulier. Des études qui peuvent être menées justement pour développer ce fret et désengorger cette route nationale qui est effectivement un couloir à camions. Maintenant,

pour ce qui est de la demande des communes entre Oloron et Bedous, on entend bien qu'il est très compliqué, en particulier, je pense à Gurmençon, et Asasp-Arros, qui sont effectivement très impactés par ce couloir de camions. Je pense qu'il y a sans doute des choses à faire. Mais le sujet de la ligne Pau-Canfranc me semble quand même plutôt un développement vers l'avenir et vers l'immédiat, en particulier en termes de développement durable.

M. MELLIER. - Je ne connais pas aussi bien la vallée d'Aspe que vous ou Monsieur OXIBAR, même si j'ai eu l'occasion d'y aller. Par contre, je le remercie pour ses références historiques sur le « globalement positif ». C'est bien d'avoir quelques références comme ça. Je suis fatigué, je vous le dis, ce matin, de ces débats sur le ferroviaire, où chacun trouve que ça coûte trop cher à chaque fois que ça soit sur la ligne Pau-Canfranc ou, hier, sur la LGV et les AFSB. Vous l'avez largement sous-entendu sur Pau-Canfranc. La bataille que nous devrions mener tous ensemble ici, et je dis bien « tous ensemble », c'est celle du financement de notre système ferroviaire. Et, la question qui nous est posée n'est pas que celle de la réouverture de Pau-Canfranc, mais celle d'Agen-Auch, de Morcenx-Bagnères-de-Bigorre, de Blaye-Bordeaux. Et je ne vais pas toutes les citer. C'est cette bataille-là qui est devant nous pour faire face au défi climatique. Et, donc, oui, comme ça a été dit hier par Renaud LAGRAVE et d'autres, nous avons besoin de financements pour faire face à ce défi. C'est l'enjeu essentiel et c'est vrai sur nos infrastructures comme sur le fonctionnement de nos TER. Donc, la question qui nous est posée, aujourd'hui, au lieu de compter les centimes qui restent dans nos poches, c'est de mener une lutte commune pour avoir un vrai financement du système ferroviaire.

M. OXIBAR. - À 600 millions d'euros le projet, cela beaucoup de centimes. Si je peux me permettre juste de donner un élément de réponse à Madame LAROUY.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne sais pas où vous trouvez 600 millions d'euros. Je ne vous ai pas redonné la parole. Qui souhaite intervenir ? Alors même que la coopération ne porte pas sur Pau-Canfranc, en plus. Je voulais juste préciser à Marc OXIBAR que, quand on regarde, notamment, au passage du fort du Pourtalet, sauf à casser la montagne, casser les villages, on ne peut pas faire ni de déviation ni d'élargissement de la 134 ans. Et donc quand vous prenez des photos lorsque deux camions se croisent ou lorsqu'un camion croise un bus vers le fort du Pourtalet, vous avez des risques d'accident mortels multipliés tous les jours, tous les jours. Il y a entre un à trois camions qui se mettent dans le gave tous les ans. Et il est vrai que l'Espagne attend de pouvoir être reliée vers le Nord. Il est vrai. Et je suis sensible dans la construction européenne, et vous êtes européen comme moi, je suis sensible à cette démarche qui fait que les Pyrénées ne soient pas une frontière, fût-elle, comme le disait à un moment donné le slogan du Conseil départemental des Pyrénées, « la frontière sauvage ».

Les relations ont toujours existé. Et, donc, ce que l'on souhaite, parce qu'il y a 3 stations de ski en haut de la vallée, dont une en France et deux en Espagne, parce que le succès touristique et le succès de déplacement de ce train l'été et l'hiver, quand il roule, bien entendu, mais, ça, c'est une autre affaire, dont on a débattu hier, est extraordinaire. Savez-vous par exemple qu'il y a un train touristique qui devait venir le 31 juillet de cette année, de Toulouse, avec 400 personnes pour aller visiter la vallée d'Aspe et Canfranc, et que cela n'a pas été obtenu parce qu'il y avait, paraît-il, un manque de sillons de la part de SNCF réseaux. Sur le fret, les dernières études montrent qu'on peut faire passer entre 8 à 10 trains de fret par jour, ce qui fait 300 camions de moins sur cette route.

Nous avons entre les mains une infrastructure incroyable. Ne pas la rouvrir serait, pour les générations futures, pas un crime, non, mais une erreur terrible. Donc je maintiens effectivement que la route ne peut pas supporter ce trafic en sécurité continûment. Que nous ne pouvons pas casser la montagne pour élargir la 134. Et que ce projet est d'utilité publique, non seulement pour la vallée d'Aspe, non seulement pour les salariés de la vallée d'Aspe, non seulement pour réenchanter l'arrivée de populations dans la vallée d'Aspe, par rapport, je pense, à l'usine Safran, d'Oloron, je pense à Toyal, à Accous et à d'autres activités. Et, je pense aussi aux Palois, voire aux Bordelais qui pourraient, sur un train, comme les Lyonnais le font pour les stations des Alpes, mettre leurs skis et leurs sacs à dos et se retrouver au Somport, à Candanchu ou à Astun. Je pense que c'est une erreur, Marc, que vous qui êtes dans le grand Oloron, que vous vous acharniez contre cette voie.

M. OXIBAR. - Je m'acharne et nous nous acharnons contre ce projet tel que vous l'imaginez. Vous venez de nous dire vous-même qu'aujourd'hui 400 touristes de Toulouse ne peuvent pas arriver à Bedous pour des problèmes de sillon ? Et, sur cette ligne, vous voulez faire à la fois du transport du quotidien, du transport de voyageurs, du fret de marchandises et du développement touristique, sur une seule ligne où il est absolument impossible de se croiser. Il y a une ligne. Et donc c'est bien la façon dont vous imaginez ce projet. Vous nous annoncez que 300 camions vont être enlevés. Prouvez-nous toutes les études. Madame LAROUY me dit qu'il va falloir faire des études économiques. Il serait temps ! Cela fait 25 ans. Si je reviens sur votre intervention, Madame LAROUY, s'agissant du transport du quotidien, je suis d'accord, la ligne Pau-Oloron, Oloron-Pau, et éventuellement Bedous, peut-être, est utile. Mais, comme je viens de le dire, sur une seule ligne, si on doit rajouter du fret de marchandises, qu'est-ce qui va se passer ? Moi, je vais annoncer aux habitants d'Ogeu, de Buzy, d'Erer, d'Oloron, et des villages de la vallée que toute la nuit des trains vont traverser leur village en fret de marchandises. Parce que c'est ça, si on doit utiliser une seule ligne pour tout ça à la fois. Comment ça va se passer ? Personne aujourd'hui n'est « foutu » de m'expliquer comment le développement économique va se faire avec la réouverture de la

ligne. À part les incantations de Monsieur le Président que j'entends. Je peux être d'accord sur le fond qu'il faut effectivement travailler au Fret de marchandises. Mais, aujourd'hui, dans l'état actuel de la réouverture de la ligne, qui est le petit chouchou de la vallée d'Aspe, pardon, mais je n'y crois pas. Je ne suis toujours pas convaincu.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense que, d'une certaine manière, vous n'êtes pas le seul. Il y a quelques dizaines de personnes qui se disent « la ligne ne réouvrira jamais ». À peine, effectivement. La ligne ne réouvrira jamais. Mais pourtant, elle a réouvert, sur 30 km jusqu'à Bedous.

M. OXIBAR. - Financé à 100 % par la Région.

M. LE PRÉSIDENT. - Et nous aurons aussi des créneaux de croisement, si vous regardez le dossier plutôt que d'avoir une position politique ou politicienne. Nous aurons des créneaux de croisement. Et les trains ne vont pas rouler nuit et jour.

Deuxièmement, oui, je suis en colère, moi aussi, à l'égard de la SNCF qui n'avance pas assez vite sur ce dossier et je souhaite que ce soient les Espagnols qui organisent les travaux dans les deux tunnels et jusqu'à Bedous. Nous sommes en train, dans le cadre d'un traité franco-espagnol, de pouvoir organiser cela. Ensuite, il y a une chose que l'on regrette toujours. C'est d'avoir laissé tomber un patrimoine humain, architectural, physique, qui est peut-être un des plus incroyables d'Europe. Je suis attaché à ce patrimoine et on a observé, lors des premiers travaux sur Oloron-Bedous, la qualité incroyable des viaducs, des tunnels, même de l'évacuation des eaux de pluie. Ce qu'on ne sait plus faire aujourd'hui. Alors, oui, je suis furieux parce que l'ingénierie de SNCF réseaux, et je ne parle pas de la direction régionale, est insupportable et accumule des études. Et je ne sais pas si ce n'est pas pour retarder le dossier. Donc vous avez un allié avec une partie de l'ingénierie de SNCF réseaux, avec vous. Et je me battrais toujours pour réouvrir cette ligne.

Applaudissements.

M. BERGE. - J'aimerais quand même peut-être vous donner quelques éléments d'information concernant nos coopérations avec le Sud et notamment avec l'Espagne, parce que, très souvent, quand on coopère avec le Sud, on a l'impression que nous coopérons, que nous sommes les supérieurs, que nous coopérons avec des gens qu'on a besoin d'accompagner dans leur développement. Je tiens quand même à vous informer que les communautés autonomes transfrontalières ont un PIB par habitant supérieur ou égal au nôtre par rapport à ça. Aujourd'hui, sur les questions ferroviaires, eux, ils sont à l'heure à la frontière et c'est la France qui est en retard à la frontière à cause du niveau de sous-investissement. Donc nous avons tout intérêt de coopérer avec les communes autonomes du Sud, que ce soit dans les enjeux de transport, d'énergie, de culture et de politique

linguistique. Jeudi dernier, nous avons programmé 93 millions d'euros dans le cadre du premier appel à projets du POCTEFA et, notamment, nous avons financé un projet concernant les vins de Jurançon, de Somontano en Aragon et de Navarre. Et nous travaillons justement à ce développement économique de nos territoires transfrontaliers. Mais nous ne rendons pas service aux communautés autonomes d'Aragon et de Navarre et d'Euskadi, nous travaillons avec des acteurs extrêmement compétitifs et structurants pour notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre au bois ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est donc adopté.

N° 21

Vote sur « COOPERATION TRANSFRONTALIERE : CONVENTION DE
COOPERATION TRANSFRONTALIERE ENTRE LA REGION NOUVELLE-
AQUITAINE ET LA COMMUNAUTE AUTONOME D'ARAGON »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

**22 – COOPERATION INTERNATIONALE : AVENANT A L'ACCORD-CADRE TRIENNAL
DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC LA PROVINCE DE LAO CAÏ (VIETNAM)
2020-2023**

M. DUFORESTEL. - Il s'agit en effet de coopération, cette fois avec LAO CAÏ, province du Nord du Vietnam, rurale et montagneuse à la frontière de la Chine. Il s'agit tout simplement de proroger d'un an notre accord-cadre qui courait sur 3 ans afin de bien préparer la future convention qui nous liera à nouveau sur un contrat pluriannuel. Et cela porte toujours sur les enjeux essentiels à cette belle province du Vietnam que sont le maintien de la francophonie et l'enseignement du français, que sont la protection des patrimoines, qu'ils soient culturels, historiques et environnementaux, l'écotourisme, enjeu fort et, bien entendu, Néo Terra oblige, le développement de l'agroécologie grâce à nos partenaires et différentes ONG comme Agrisud qui travaillent dans cette province du Vietnam. Prorogation pour un an de notre accord-cadre.

M. LAMARA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, comme toujours, le Rassemblement National considère que la compétence de coopération internationale doit être exclusivement la prérogative de l'État. Ce n'est pas à une collectivité territoriale, aussi grande soit-elle, d'attribuer des fonds aux pays étrangers. Chaque euro dépensé par notre Région doit l'être uniquement pour les territoires de notre région. Nous préférons nous occuper de nos prochains que de vos lointains. Je vous rassure tout de suite, nous n'avons aucun grief contre le Vietnam, soit dit en passant, un des 5 derniers pays communistes au monde, pratiquant le parti unique, encore, ni contre le peuple vietnamien, grand peuple dont la France a des liens passionnels. Mais nous sommes persuadés que les Néo-Aquitains ne sont pas d'accord pour financer ce projet de coopération avec un pays situé à plus de 10 000 kilomètres de chez nous. En juin 2021, vous avez ressuscité le Parti communiste au niveau régional. Si vous avez encore des dettes envers le parti des Lénine, des Trotski, des Castro, réglez-les vous-même, mais pas avec le portefeuille du contribuable. Vous comprendrez donc que nous ne voterons pas cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Je préfère avoir des dettes au Parti communiste de Nouvelle-Aquitaine que d'avoir des dettes à l'égard de ceux qui vous ont précédés, notamment à Vichy.

M. LAMARA. - Quelle dette ?

Mme DIAZ. - La Francisque, c'est Pétain, c'est vous, Monsieur le Président, alors pas de leçon.

M. LE PRÉSIDENT. - Moi, je ne renie pas mon histoire. Je vais mettre aux voix ce rapport.

M. COLOMBIER. - Ne rappelle pas l'histoire, elle pourrait te revenir en boomerang.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est pour adopter le manifeste en levant la main ? Qui est contre, qui ne prend pas part au vote ? Ce rapport est donc adopté.

N° 22

Vote sur « COOPERATION INTERNATIONALE : AVENANT A L'ACCORD CADRE TRIENNAL DE COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LA PROVINCE DE LAO CAI (VIETNAM) 2020-2023 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

**23 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) AVEC
L'AGENCE INTERCO NOUVELLE-AQUITAINE (2024-2026)**

M. DUFORESTEL. - Toujours coopération, une autre forme de coopération. Grâce à notre très belle agence INTERCO. Il s'agit du travail qui va nous lier à l'agence pour 3 ans afin de continuer à développer notre savoir-faire dans différentes régions du monde, mais également à développer nos filières ici, en Nouvelle-Aquitaine et notamment autour du vin autour de l'élevage, qu'il soit ovin ou bovin, autour de la filière bois construction, avec les très belles opérations menées par l'agence. Et, donc, nous souhaitons continuer ce travail partout dans le monde afin de développer notre vision non rabougrie du développement dans le monde.

M. LE PRÉSIDENT. - Cette agence coopère notamment avec l'Espagne sur les échanges d'informations et de développement sur les filières bovines de Nouvelle-Aquitaine. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N° 23

Vote sur « CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
(CPOM) AVEC L'AGENCE INTERCO NOUVELLE-AQUITAINE (2024-2026) »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

▪ **Non-participation : Renaissance ; UDI et Territoires**

*Non-participation :

BOUDINEAU Isabelle concernant INTERCO Nouvelle-Aquitaine - assemblée générale (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

COSTES Marie concernant INTERCO Nouvelle-Aquitaine - assemblée générale (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

RAYNAUD Jean-Pierre concernant INTERCO Nouvelle-Aquitaine - assemblée générale (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

JLALJI Brahim concernant INTERCO Nouvelle-Aquitaine - assemblée générale (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

JOINT Frédérique concernant INTERCO Nouvelle-Aquitaine - assemblée générale (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

LAPOUGE Christelle concernant INTERCO Nouvelle-Aquitaine - assemblée générale (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

RECHAGNEUX Julie concernant INTERCO Nouvelle-Aquitaine - assemblée générale (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

24 – DISPOSITIF SODEF (SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE) - CONVENTION ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE, LA SODEF, LA BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE ET LA CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Mme SABAROT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier représente toute l'histoire de la coopération de notre institution avec la forêt. La première convention avec la SODEF a une trentaine d'années. Elle a été renouvelée à plusieurs reprises. La dernière date de 2014 et a fait l'objet de 2 renouvellements. L'objectif est et reste d'aider les forestiers dans les travaux de reboisement, mais aussi dans les travaux d'acquisition de matériel et dans les travaux de mise en chantier, en respectant, maintenant, tous nos Néo Terra par rapport à ces aides qui sont portées.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de bonifier d'un point les prêts consentis à des particuliers ou à des ASA de DFCI. Ce n'est pas un financement qui aide les industriels qui sont sur d'autres registres. Et donc ce dispositif depuis sa création a permis de travailler sur 40 000 hectares de forêt. Les modalités, c'est un partenariat avec deux banques, la Banque populaire et le Crédit Agricole pour bonifier d'un point les prêts qui seront accordés à ceux-ci. Bien évidemment, ce dossier suit l'historique des taux. Dernièrement, les taux bancaires étant relativement bas, l'argent qui était amené en complément des prêts réalisés représentait je vois pour les 4 dernières années, pour la Région, 28 000 euros en 2019, 20 000 en 2020, 15 000 en 2021 et 10 000 en 2022. Donc, cela suit la pente. Vous êtes tous bien sûr conscients que les conditions bancaires ont augmenté ces derniers mois, voire années et, donc, nous vous proposons dans cette convention de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2027 en mettant une bonification de deux points par rapport au prêt, en le plafonnant bien sûr, toujours, à 80 000 euros pour les bénéficiaires, et en affichant une enveloppe annuelle de 200 000 euros pour un coût de 2 millions d'euros de travaux, pour un coût maxi pour nous de 132 000 euros. Bien sûr, sont retirés de ces dossiers de financement tous ceux qui bénéficient déjà d'une subvention publique et nous avons décidé d'exonérer, aussi, dans cette nouvelle monture que nous vous proposons les droits de succession. Le plus important, c'est que nous l'avons mis en rapport avec notre politique Néo Terra, en conditionnant l'obtention de ces prêts par des documents de gestion durable, s'appuyant, en particulier, comme c'est souvent des reboisements, sur des projets de bocage forestiers avec cas particuliers des lisières de feuillus, dont le rôle en matière de biodiversité n'est pas à prouver. Nous avons aussi conditionné cela, vu que cela s'adresse surtout au massif forestier des Landes de Gascogne, au projet Valbios, sur les lagunes. Notre territoire est riche de lagunes. D'ailleurs avec la pluviométrie que nous avons ces dernières semaines

elles sont de nature justement à montrer leur rôle d'une part en termes de biodiversité, mais aussi en termes d'écrêtage des crues quand on les connecte à des émissaires que nous nous efforçons de reméandrer.

Ensuite, nous l'avons conditionné, aussi, au respect des fiches techniques élaborées avec la SEPANSO et la FIBOIS Landes de Gascogne avec un accent plus particulièrement mis sur les ripisylves. Je vous l'ai déjà dit, les bénéficiaires sont des personnes physiques ou morales, propriétaires de forêt et aussi les ASA de DFCI, car je pense que, chez nous, leur fonctionnement les rend éligibles à toute la politique que nous avons mise en place en matière de prévention du risque incendie, en particulier par la rédaction des dernières fiches liées au FEADER. Mais nous l'avons ouvert aussi. Le comité d'engagement pour ces financements rassemble les forestiers membres du SODEF, les banques et, bien évidemment, la Région Nouvelle-Aquitaine où nous avons un poste là-dessus, ce qui nous permet de bien vérifier l'éligibilité des prêts accordés, qui respectent bien notre politique Néo Terra et toute notre politique qui est déclinée en matière de gestion forestière. Avec les incendies de l'an dernier, liés à l'adaptation au changement climatique, qui est incontournable, et on le voit d'ailleurs actuellement où, en 15 jours ou 3 semaines, nous allons avoir pris l'équivalent en eau que l'on avait pendant 4 mois il y a une dizaine d'années. Donc, sur tout cela, la Région investit beaucoup, que ce soit en matière de recherche, avec l'INRAE, avec nos partenaires, le parc naturel régional des Landes de Gascogne, mais aussi avec toute la filière bois, de la production à la transformation. Avec quelques beaux succès. Je tiens à évoquer le Congrès Wood Rise, qui a eu lieu à Bordeaux, il y a quelques semaines. C'était la deuxième édition, après un voyage au Japon. Nous sommes revenus ici. Cela montre bien l'importance de l'usage du bois dans la construction, car, bien évidemment, au niveau du stockage de carbone de forêt, le regarder prisonnier dans les constructions bois est quelque chose qui est à souligner. D'autant plus que, quand on utilise du bois à la place de granulas ou de béton, tout cela est bon pour la biodiversité.

Donc je vous engage à voter cette convention jusqu'en 2027. Il y a eu un débat pour savoir quelle durée, dans le climat d'incertitude que nous avons dans la gestion bancaire de tout cela, et puis aussi par rapport aux avancées liées à la restructuration forestière, en particulier les bilans carbone et puis aussi tout ce qui est créé à côté de la coopérative Aquitaine carbone. Je vous engage à renouveler la confiance à ce dispositif qui est un vrai dispositif partagé entre producteurs, Région, banques, et puis bien évidemment toute la filière.

M. FREYCHET. - Je salue le dispositif qui est vertueux sur le principe. Au lieu de subventionner les entreprises, la Région accorde des prêts bonifiés permettant de soutenir l'investissement et d'épargner les finances régionales, dont les déficits repoussent toujours plus loin l'abîme. Je milite pour que ce principe de prêt bonifié soit davantage employé en

remplacement de la subvention dans les politiques régionales de soutien aux secteurs économiques démarquant ainsi l'intervention publique. Plus que jamais, les professionnels de la sylviculture ont besoin d'être soutenus et protégés. Les forêts de Nouvelle-Aquitaine sont en effet en danger. Il y a 18 mois, les incendies ravageaient la Gironde où 30 000 hectares sont partis en fumée en l'espace de quelques semaines. Le feu a laissé sa place à des terres désolées et inexploitable pour les habitants de la région. Les dégâts sont toujours visibles à perte de vue et le feu couvre toujours sous certains sols. Les sylviculteurs ont pour ambition de reboiser de manière intelligente afin de minimiser le risque d'incendie et de propagation. Toutefois, ils se heurtent à la lenteur, à la bureaucratie et aux promesses non tenues du chef de l'État. Le grand chantier national qu'il annonça au lendemain des incendies est toujours au point mort. Les parcelles forestières n'échappent pas non plus à l'appétit gargantuesque des promoteurs de photovoltaïque, encouragés par la politique régionale ainsi que la loi sur les énergies renouvelables. Le soutien à l'implantation de champs de panneaux solaires est inversement proportionnel au soutien aux actions de reboisement. On ne peut que s'inquiéter de l'expansion du photovoltaïque au détriment de la forêt. Enfin, quand les forêts ne sont pas le théâtre de l'affrontement des soldats du feu contre les incendies, elles sont le champ de bataille de l'extrême gauche, notamment en Limousin. Là où elle est présente, l'extrême gauche tente d'imposer sa loi par la violence et par le chaos. Comme pour Sainte-Soline, elle instrumentalise l'écologie pour justifier sa haine de ceux qui pensent différemment et de ceux qui souhaitent opérer en dehors de leur diktat. Tags, pneus percés, dégradation d'engins forestiers, incendie volontaire de parcelles...

M. LE PRÉSIDENT. - Calmez-vous, calmez-vous.

M. FREYCHET. - ... insultes et menaces sur les professionnels de la sylviculture. L'extrême gauche ne recule devant aucune atteinte aux biens et aux personnes pour servir son idéologie et nuire à l'économie locale. Selon les chiffres de la filière Fibois, 80 actes malveillants au total ont été recensés en 3 ans, soit un toutes les deux semaines. Face à cette guérilla, j'apporte tout mon soutien aux professionnels de la forêt et à toute initiative visant à les soutenir. Ainsi, le groupe RN votera favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - J'avoue que vous nous réveillez. Je vous suggère d'ailleurs, pour essayer de protéger les forestiers en Limousin, de faire intervenir un certain nombre de petits groupes « fachos » comme ils ont pu, comme ils ont pu intervenir. Vous devez avoir des relations avec eux.

Applaudissements.

Mme DIAZ. - Président, on demande une suspension de séance, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - 5 minutes. Il est 20. À 25.

Suspension de séance.

Reprise de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Jacques COLOMBIER, la séance est reprise.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président socialiste. Vous vous complaisez dans l'excès de langage, dans la caricature et même l'injure. Et ce n'est pas la première fois. Je vous ai connu au fil des mandatures un peu calme et un peu plus lucide, et peut-être, je dirais, un peu plus démocrate. Mais vous l'êtes de moins en moins dans cette Assemblée. Nous dénonçons les violences de Sainte-Soline et vous nous amalgamez à la violence de petits groupes, à cette violence endémique qui traverse le pays et dont vos gouvernements, au fil des décennies précédentes, sont responsables. Vos pauvres arguments sont à la hauteur d'un militant d'extrême gauche. Oui, oui. Votre attitude, nous vous le disons solennellement, est indigne d'un Président de Région. Vous appartenez au camp de l'insulte. Ce ne sont pas des arguments. La pauvreté de vos débats montre bien que nous avons raison. Vous appartenez au passé, nous nous appartenons à l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous conseille de relire ce que votre collègue a dit tout à l'heure, vous verrez où est l'insulte et où est la provocation. Alors je vais mettre aux voix.

M. COLOMBIER. - Quand on n'est pas d'accord avec vous, c'est de la provocation. Écoutez, ce n'est pas sérieux.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport sur le dispositif. Oui, pardon Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT. - Avant l'incident, j'avais demandé la parole. Je vais essayer de parler un petit peu d'avenir concernant la forêt. Moi je voterai et notre groupe votera bien évidemment cette délibération, mais c'est aussi l'occasion de parler de cette forêt qui est finalement un peu à l'image de ce qu'elle est, à la croisée des chemins. Les incendies de l'année dernière nous ont fait prendre conscience d'un certain nombre de choses, mais ce n'est pas que ça. Les nouvelles générations considèrent la forêt plus comme un parc public comme que comme un lieu de production. Cette forêt est avant tout une forêt de production. Il y a beaucoup d'emplois qui sont générés là-dessus. Tout à l'heure, Henri SABAROT parlait de ce fameux salon qui s'est tenu à Bordeaux et de la construction bois. C'est vrai que c'est important. C'est vrai que quand on regarde les constructions qui sont faites aujourd'hui dans nos villes ou dans les communes plus moyennes, on nous demande souvent d'agrémenter par du bois les constructions qui sont là. Il faut que notre industrie s'adapte aussi. Le mieux c'est

d'utiliser quand même du bois local plutôt que d'aller le faire venir de l'autre bout de la France pour ne pas dire de l'autre bout de l'Europe. Cela veut dire que notre industrie des scieries, notre industrie, tout ça doit être subventionné, comme c'est le cas, aidé comme c'est le cas, encouragé pour qu'on puisse effectivement travailler ce bois.

Ce qui se passe dans un certain nombre d'exploitations, aujourd'hui, et sans être outrancier, est totalement inacceptable. Aujourd'hui, les forestiers, souvent, investissent à très long terme sur un patrimoine et ils espèrent au bout d'un certain nombre d'années de pouvoir récupérer un peu d'argent sur ce patrimoine. Et il arrive aujourd'hui qu'on soit obligé de couper ces arbres pour en replanter d'autres, comme on le fait depuis que nous l'a enseigné Nicolas BREMONTIER lorsqu'il a créé cette forêt à partir de Solférino dans les Landes. Il faut, je pense, et c'est notre rôle à nous, élus, expliquer tout l'intérêt de cette forêt. Elle est sans doute un puits de carbone, oui, bien sûr, elle est une richesse pour notre région, oui, bien sûr, mais elle est aussi, ne l'oublions jamais, une industrie. Une industrie qui a beaucoup d'emplois. Et je pense qu'il est absolument important qu'à un moment donné, comme l'ont fait les États généraux de la forêt, qui se sont réunis à plusieurs reprises, on puisse clairement se dire les choses. Clairement tracer, je pense, un plan à 20 ans, à 25 ans, parce qu'on en aura vraiment besoin. Je pense qu'aujourd'hui, cette forêt, elle a plus besoin d'être valorisée que défendue. Mais, en tout cas, c'est mon point de vue et je sais que beaucoup de gens partagent ça sur ces bancs ici, ce n'est qu'ensemble qu'on pourra y arriver. La forêt des Landes de Gascogne est la richesse de notre région.

M. SABAROT. - Juste une réponse très rapide. Les deux intervenants qui se sont succédé, avec quelques excès pour certains, montrent bien notre attachement, l'attachement de notre Assemblée à cette richesse, comme tu l'as dit, Christophe, la forêt en Nouvelle-Aquitaine. Parce que ce dispositif SODEF n'est pas réservé uniquement aux Landes de Gascogne. La forêt, dans notre région, c'est 50 000 emplois et 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an. Cela mérite donc toute notre attention. Et les débats que nous avons chaque fois sur la forêt montrent bien qu'il faut peut-être que nous ayons une séance un peu grand public, là-dessus, de manière à développer tout cela. Parce que tu l'as dit, Christophe, il y a l'attention que nous portons, bien sûr. Le meilleur exemple que je vois dans la reconnaissance de notre structure, c'est le partenariat que nous avons tant avec les interprofessions, les industriels qu'avec les propriétaires, qu'avec des chercheurs et très certainement que les incendies ont joué un rôle. L'adaptation au changement climatique joue un rôle aussi. Ce sont les bienfaits de notre forêt que l'on peut décliner en matière environnementale, en matière industrielle, mais aussi en matière culturelle, parce que, chez nous, la forêt, on s'y promène. Certains y cherchent des champignons, d'autres y chassent. Nous sommes tous des enfants de la forêt. Et donc moi je fais la demande d'un vrai débat complet sur les bienfaits, les aménités de

cette forêt et que l'on arrête quelquefois de faire croire que la Région Nouvelle-Aquitaine n'est pas attentive par rapport à la forêt. Bien au contraire. C'est tout ce que je peux ressentir dans les nombreuses rencontres que je peux avoir avec toute la filière. Et puis, aussi, en même temps, combattre les excès. Parce que les excès, comme l'a dit le Président, si nous sommes à l'abri encore dans notre ex-Aquitaine, nous avons à déplorer des actions de terrorisme par rapport à ce qui peut se passer dans d'autres régions. Je prends l'exemple du Limousin et de la Creuse, en particulier du bois du champ.

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois que la Région est aux côtés des forestiers. On était vendredi dernier avec Henri SABAROT au départ d'un président d'entreprise des travaux forestiers et je crois que cela a été montré. Y a-t-il des oppositions à ce rapport d'accompagnement de la SODEF. Y a-t-il des abstentions ? L'unanimité. Je vous remercie.

N° 24

Vote sur « DISPOSITIF SODEF (SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE) - CONVENTION ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE, LA SODEF, LA BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE ET LA CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE. »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :

LAGRAVE Renaud concernant la Société de développement de l'économie forestière (Suppléant - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**25 – PARTICIPATION RÉGIONALE 2023-2026 AU SEIN DES COMITÉS D'ITINÉRAIRES
DE LA V92 - LA FLOWVELO (SARLAT/ÎLE D'AIX) ET DU NOUVEL ITINÉRAIRE V93
(VASSIVIÈRE/NIORT/NANTES)**

Mme LAFFORE. - Nous allons faire un peu de vélo en forêt. Une délibération dans le cadre du schéma régional des véloroutes 2020-2030. Nous poursuivons donc la structuration d'un maillage à la fois sur les itinéraires européens, nationaux et régionaux. La Région souhaite poursuivre sa politique d'accompagnement des territoires dans le développement du tourisme à vélo. Quelques chiffres rapides que vous avez aussi lus dans la délibération, mais le marché du tourisme à vélo représente aujourd'hui 21 millions de Français qui pratiquent le vélo, 90 millions de nuitées, 4,2 milliards de retombées directes. Et il faut savoir que 50 % des cyclotouristes viennent de moins de 200 km de leur lieu de résidence. Cette délibération vous propose deux points. Le premier pour conforter l'itinéraire V 92, la flowvélo dont le tracé doit s'éteindre jusqu'à Sarlat. Un itinéraire qui relie l'Atlantique, puis l'île d'Aix au Périgord, en longeant le fleuve Charente et en traversant le PNR Périgord Limousin. Long de 250 km, il avait été préconisé d'étendre cet itinéraire jusqu'à Sarlat. Nous vous proposons avec cette délibération une nouvelle période de conventionnement sur 4 ans avec une participation régionale de 40 000 euros sur un budget global de 333 000 euros.

Le second point de cette délibération est pour participer à la structuration de la V 93 reliant initialement Royère de Vassivière à Parthenay, avec un prolongement vers l'ouest jusqu'à Saint-Nazaire. Un nouvel itinéraire, dont le lancement officiel pourrait être prévu pour fin 2024. Un itinéraire qui traverse à la fois deux Régions, Pays-de-la-Loire et notre région, 6 Départements et 4PNR, et également un itinéraire qui pourrait concerner potentiellement 23 EPCI. Cette nouvelle convention aura pour objet de finaliser un tracé continu et jalonné, de mettre en place les premiers outils de marketing et d'identifier les services et les prestataires entrant dans le label accueil vélo. Pour se faire, nous vous proposons une participation régionale financière de 35 000 euros. La coordination politique du projet collectif sera assurée par le Département de Charente, la gestion technique et opérationnelle sera portée par l'Agence de développement touristique Charente Tourisme. Et donc la Région Nouvelle-Aquitaine vous propose d'assurer ces deux participations pour ces conventions en votant cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - La modestie des chiffres s'explique parce que là on est avec les autres collectivités sur l'étude. Est-ce qu'il y a des demandes après la précision de Sandrine. S'il n'y en a pas, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je passe la présidence à la première Vice-Présidente par ce que je suis concerné par la SEM route des lasers.

N° 25

Vote sur « PARTICIPATION REGIONALE 2023-2026 AU SEIN DES COMITES
D'ITINERAIRES DE LA V92 - LA FLOWVELO (SARLAT/ILE D'AIX) ET DU NOUVEL
ITINERAIRE V93 (VASSIVIERE / NIORT / NANTES) »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. -Tu vas nous quitter peu parce que c'est une délibération très technique qui doit acter effectivement des changements de statut de la SEM puisque la SEM des lasers souhaite s'engager dans une démarche RSE afin d'intégrer bien sûr les préoccupations sociales et environnementales dans son activité économique. Cette transformation en société à mission est une démarche volontaire de la part de la SEM pour concilier la poursuite de son activité, comme je vous le disais, avec la réalisation d'un objectif plus large d'intérêt général. Des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Mme BEDU. - Engagée effectivement dans la RSE depuis 20 ans, j'ai fait partie de celles et ceux qui ont pensé et soutenu l'introduction de ce statut de société à mission dans la loi PACTE, au moment des débats, en 2019. En effet, par ce statut, il s'agissait de reconnaître la responsabilité importante qui incombe aux entreprises pour prendre leur part à la transition écologique et à la justice sociale. Donc, si l'on souhaite en effet pouvoir atteindre les objectifs de notre pays en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité, il faut que l'ensemble des acteurs, dans une situation de coresponsabilité assument leurs responsabilités. Plus de 1 000 entreprises ont aujourd'hui adopté ce statut, dont 80 % de PME. On peut dire que c'est un nombre relativement faible. Mais, probablement, j'espère qu'il pourra se poursuivre. Le problème de ce statut, c'est qu'effectivement, pour qu'il soit juste et qu'il soit respecté, il faut qu'il puisse bénéficier finalement de garanties de réalisation de ce que les entreprises énoncent notamment dans leur raison d'être puisque cette raison d'être, en fait, va transformer, dans le statut des entreprises, leur vocation. Donc, le législateur a prévu des garanties pour cela, à la fois d'afficher une raison d'être qui soit évidemment dans le sens de la compatibilité avec l'intérêt général. De la décliner ensuite en objectifs statutaires et de la décliner ensuite en objectifs opérationnels assortis d'indicateurs. Pardonnez-moi tous ces propos un peu théoriques, mais c'est juste pour en venir au sujet que, justement, dans la délibération qui nous est soumise, beaucoup d'éléments en ce sens sont absents.

Tout d'abord, la raison d'être. Il y a trois points qui sont évoqués. L'impact territorial qui mentionne un objectif de développement économique. Alors, on peut bien comprendre que le développement territorial soit un objectif pour nos collectivités. Néanmoins, il peut se

trouver totalement contradictoire avec des enjeux environnementaux. Cela paraît évident. Ensuite, l'impact social nous semble très peu concret et déclinable concrètement et seul l'impact environnemental semble rentrer dans la cible, même s'il n'est pas précis du tout. Il manque ensuite l'ensemble des objectifs opérationnels et l'ensemble de tous les indicateurs qui permettraient justement aux futurs OTI, c'est-à-dire l'organisme d'audit qui va venir attester en fait de la réalisation des progrès réalisés par cette société pour être légitime. Donc on nous parle également d'un comité de mission. Ce comité de mission, il faut savoir qu'à chaque fois dans les entreprises il doit être composé de gens internes à l'entreprise et de partenaires extérieurs. C'est ce qui va donner justement un regard neutre et objectif sur ce genre de disposition. Or, ce comité de mission n'est pas du tout décrit. On nous parle simplement du directeur général et d'un ou d'une salariée. Et, bien entendu, le fait qu'il n'y ait pas de description d'opérateur extérieur nous paraît ne pas être un gage d'objectivité. Donc, peut-être, que c'est simplement un manque d'informations, mais, en les circonstances, étant donné la pauvreté de ce dossier sur le plan du fond, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme BROUILLE. - Merci d'autres interventions ? Donc, y a-t-il des contre ce dossier ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à la majorité. Nous passons ensuite sur une délibération sur l'égalité en Nouvelle-Aquitaine, Catherine LA DUNE.

N° 26

Vote sur « SEML ROUTE DES LASERS - TRANSFORMATION EN SOCIETE A MISSION »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation : Renaissance

*Non-participation :
ROUSSET Alain (Arrêté de déport n° 2022_0048_DARE)

**27 – RÉALISER L'ÉGALITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE 2018-2025 : COMMUNICATION
DU BILAN DE LA CINQUIÈME ANNÉE DE DÉPLOIEMENT DU PLAN D' ACTIONS
(ANNÉE 2022) ET ENGAGEMENT POUR UNE COMMUNICATION PUBLIQUE SANS
STÉRÉOTYPE DE SEXE**

Mme LA DUNE. - Comme chaque année d'ailleurs, il m'incombe de vous présenter le bilan du plan d'action Réaliser l'égalité. Alors c'est un exercice un peu particulier puisque là je vous demanderai non pas de considérer fin 2023, mais fin 2022 et en vous donnant des perspectives de 2023. Je vous invite également à vous saisir de la plaquette que vous avez sur vos tables. À l'issue de cette présentation, je vous demanderai aussi l'adoption de la convention avec le Haut conseil à l'égalité pour une communication sans stéréotype. Alors l'égalité est véritablement la clé de voûte de notre démocratie. L'une des 3 valeurs de notre République. Pourtant, les chiffres des féminicides, 118 en 2022, des agressions racistes, des agressions également envers les personnes de la communauté LGBT, sont encore alarmants. Le récent rapport du CESER de Nouvelle-Aquitaine sur la fabrique de la pauvreté démontre encore le caractère cumulatif des inégalités, des discriminations et des violences. Ces données confirment la nécessaire bataille de notre collectivité pour mettre en œuvre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, pour lutter contre toutes les discriminations. Et, comme le dit le préambule de la Constitution de 46, les femmes ont, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. Il nous faut donc lutter pour abolir les discriminations sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine. C'est pourquoi la Région s'est impliquée depuis 2017 avec la signature de la Charte européenne et puis, l'année suivante, avec l'adoption de notre plan Réaliser l'égalité, dont j'ai l'honneur aujourd'hui de vous présenter le bilan.

Ce plan doit s'inscrire dans les autres cadres stratégiques. Alors, on l'a vu hier, le PRAFQPH, le SRADDET et puis Néo Terra, voté le 13 novembre dernier. En termes de moyens, ce sont 23 millions qui ont été consacrés et, dans cette somme, nous ne comptons pas l'accessibilité des lycées et des transports. Nous avons choisi d'organiser ce plan en 3 axes stratégiques. D'abord, l'exemplarité, l'exemplarité de la Région, l'exemplarité de notre fonctionnement interne qui concerne notre administration pour promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations au bénéfice de nos agents, des travailleurs et des travailleuses. Je laisserai tout à l'heure Sandrine DERVILLE parler du rapport. Pour les travailleuses, d'ailleurs, puisque l'effectif est majoritairement féminin, avec 59,2 %, la Région a mis en place une politique en faveur de l'égalité. L'instauration de critères de promotion prenant en compte la proportionnalité femme homme entre promouvables et promus, la mise en place de possibilités d'aménagement du temps de travail permettant un meilleur équilibre entre vie

privée et vie professionnelle. Ce qui doit bénéficier aux femmes comme aux hommes, d'ailleurs. Et puis, l'instauration du congé menstruel. Et puis, concernant les personnes en situation de handicap, nous pouvons être satisfaits puisqu'en 2022 nous avons un taux d'emploi de 8,70 % dans les effectifs. Alors en vous rappelant qu'au niveau national, au niveau légal, c'est 6 %.

Et puis ce plan ne serait rien sans l'implication d'un réseau de référents et de référentes. Je tiens à saluer les 40 personnes réparties dans les différentes directions sectorielles. Ils et elles diffusent la culture de l'égalité, de la lutte contre les discriminations au sein de leurs services. Ils et elles jouent les aiguillons pour questionner nos politiques publiques à la lumière de l'impact sur l'égalité femmes-hommes.

Le deuxième axe met en valeur le travail en réseau, en partenariat. Ce sont des acteurs que nous soutenons, que nous accompagnons et qui œuvrent sur le terrain pour lutter contre les discriminations, les violences faites aux femmes. Parmi ces acteurs, je tiens à saluer les associations qui témoignent du tissu militant de notre région. Je vais vous évoquer quelques champs de leurs actions comme la prévention, notamment auprès de la jeunesse, la sensibilisation, l'accueil de femmes, mais aussi d'hommes en situation d'urgence. Par exemple en leur octroyant un hébergement d'urgence. Je ne vais pas tous vous les nommer bien évidemment et j'espère que les autres structures, les autres associations vont me pardonner de ne pas tous les nommer. Mais je pense à quelques-unes de ces structures que nous avons rencontrées comme la maison de Soi à Brive. C'est quelque chose qui me tient à cœur puisque c'est l'ancien président de Gynécologie sans frontières qui fait un travail remarquable. Nous avons aussi un lien particulier avec l'Association pour l'accueil des femmes en difficulté à Bordeaux. Nous avons aussi le planning familial, le CIDFF, Rivatech qui concerne les personnes en situation de handicap, qui collectent et réemploient les matériels médicaux et qui prête ou loue ces matériels à des personnes qui en ont besoin. Ils se situent dans la Creuse. Concordance, aussi, à Chevigny. Avec ces deux structures, Concordance et la maison de soi, j'ai pu échanger avec des bénéficiaires et j'étais particulièrement émue. Il se trouve que ce sont 2 femmes qui m'ont fait part toutes les deux de points différents géographiquement, à quel point ces structures, ces associations, les avaient aidées à se reconstruire, à repartir de zéro et avoir une nouvelle vie, une vie normale. Donc c'était particulièrement émouvant. Et puis, grâce au travail mené par l'Observatoire régional de l'égalité professionnelle, porté par Cap métiers, nous disposons de données importantes pour comprendre la situation des femmes en Nouvelle-Aquitaine depuis leur choix en matière d'orientation, de formation jusqu'à leur place sur le marché de l'emploi. L'exploitation des femmes dans le monde du travail demeure donc un enjeu important et un champ de lutte dans notre feuille de route.

Je le disais, un troisième axe du plan est la prise en compte des enjeux d'égalité dans les politiques régionales. C'est un axe transversal, qui s'exerce à travers les 4 piliers régionaux, comme vous le voyez sur votre plaquette, sport, jeunesse, formation, orientation. C'est donc aussi un travail collectif que je mène avec mes collègues, conseillers, conseillères, Vice-présidents et Vice-présidentes et surtout avec les agents de la collectivité. Par exemple, avec Philippe LAFRIQUE, Vice-président sport, ce sont 72 athlètes que nous avons soutenus dans la perspective des Jeux paralympiques de 2024. Également un plan régional Au féminin a été déployé. Avec Jean-Louis NEMBRINI, ce sont des actions menées contre le décrochage et le harcèlement scolaire. Charline a présenté un nouveau règlement d'intervention culturelle et patrimoniale dans lequel les femmes artistes sont soutenues. La Région soutient un site destiné aux 15-30 ans qui s'appelle Ton plan à toi, qui permet de répondre à leurs questions en matière de santé, de sexualité, de violence et qui présente surtout, ce qui est très intéressant, à mon sens une cartographie thématique pour les orienter vers les centres de santé les plus proches de chez eux. Il y a eu, quand même, en 2022, 40 000 connexions.

Concernant ce qu'on pourrait ici nommer les perspectives, en 2023, nous pouvons estimer qu'elles sont stimulantes et manifestent l'engagement sans faille de la Région en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations. Pour la jeunesse, une expérimentation dans les établissements scolaires de distributeurs de protections périodiques, pour lutter contre la précarité menstruelle. Également, l'implication du Conseil régional des jeunes qui s'est installé cet été en juillet 2023, sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations. Nous avons également adopté un nouveau règlement d'intervention sur la promotion de la lutte contre les discriminations et la solidarité, voté en juin 2023.

Mesdames et Messieurs, chers et chers collègues, je suis convaincue de notre volonté qui, je l'espère, est commune et unanime de nous mobiliser pour mettre fin aux discriminations, aux violences, aux inégalités sur notre territoire. Néanmoins, vous le comprenez, les chantiers sont nombreux et l'impulsion politique donnée conjointement par mes collègues, vous tous et toutes, conseillères, conseillers, Vice-présidents et Vice-présidentes, dont je remercie l'implication déterminante pour faire progresser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine. Et puis, évidemment, je ne manque pas de saluer les services, tous les services, mais surtout le service égalité, vie associative, sports, qui nous accompagne, nous soutiennent, nous guident, à travers notre mandat.

Comme je vous l'ai dit en introduction, Mesdames et Messieurs, je vous propose également l'adoption d'une convention avec le Haut Conseil à l'égalité pour une communication sans stéréotype de sexe. En signant cette convention, nous nous engageons à utiliser dans nos communications un langage, un vocabulaire plus égalitaire. Pour cela, il existe plusieurs

possibilités d'écriture tout en conservant une lecture fluide. Par exemple en utilisant des doublets comme travailleurs, travailleuses, comme je l'ai fait tout au long de mon discours, conseillères, conseillers ou alors en utilisant un langage épïcène, comme par exemple remplacer « l'homme » par « l'humanité ». Cette convention, étape supplémentaire vers plus d'égalité, notamment femmes hommes, se situe en fait dans la continuité de lois comme celle de 86 relative à la féminisation des noms de métiers et dans les objectifs de la Charte européenne. Car la Région ne part pas de rien et plusieurs directions de la collectivité ont d'ailleurs déjà mis en place une communication égalitaire et nous le faisons aussi, je crois, naturellement. Il nous est donné l'occasion, en plus, de concrétiser quelques enjeux fixés avec la feuille de route Néo Terra votée le 13 novembre dernier. Je vais juste vous citer un exemple comme de prendre en compte toutes les inégalités dans la construction et le déploiement de l'action publique. C'est de plus une réponse aux intéressantes préconisations du CESER Nouvelle-Aquitaine qui vient de se doter aussi en 2023 d'un guide Propositions d'écriture inclusive et autres formes de langage égalitaire et non discriminant. Enfin, la Région, ainsi, rejoindrait les 4 autres signataires de cette convention pour une écriture et une communication plus égalitaire.

Ainsi, il s'agit pour la collectivité d'adopter et d'étendre progressivement un ensemble de règles et de pratiques qui cherchent à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes et à rendre leur visibilité aux femmes dans l'utilisation du langage oral et écrit. Il nous incombe également de travailler et de veiller à assurer une meilleure accessibilité de tous et toutes aux documents et supports de communication de la Région. Alors l'engagement, mes chères et chers collègues, c'est aujourd'hui d'agir au quotidien pour réaliser l'égalité, comme le prévoit notre plan d'action régional. Et c'est cette conviction qui nous anime, faire de nos choix des actes conséquents. C'est le sens de l'engagement du Président, de la Présidente et du mien. Monsieur le Président, chères et chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

Mme GARRAUD. - Chers collègues, si nous sommes les premiers à nous battre pour une réelle politique en faveur de l'égalité comme pour la prévention des violences intrafamiliales ou encore la formation des personnes en situation de handicap, nous déplorons malheureusement le dévoiement de ce plan Réaliser l'égalité au profit d'un combat idéologique wokiste. Dans la même lignée, il est donc prévu que le Conseil régional s'engage à appliquer un guide pratique intitulé Pour une communication publique sans stéréotype de sexe, document qui s'inscrit dans le droit fil des recommandations du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et qui doit se décliner dans tous les domaines d'intervention du Conseil régional à travers ses 4 piliers de l'action régionale, l'emploi, la jeunesse, l'aménagement du territoire et l'environnement, sans oublier

évidemment la mise à disposition du guide sur la plateforme internet du Conseil. En réalité, sous couvert d'un vrai sujet qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, nous avons droit au sempiternel discours convenu qui vise à gommer toutes les différences entre les êtres humains. Il faut d'abord s'entendre sur la définition des stéréotypes de sexe dont il serait bon de délivrer la communication publique. Manifestement, la première cible est la langue française qu'il faudrait débarrasser de ces fameux stéréotypes qui sont allègrement confondus avec le masculin et le féminin de notre grammaire et pas de notre grand-père. C'est donc une nouvelle fois une attaque en règle de notre vocabulaire et la volonté non dissimulée d'imposer un genre neutre partout, c'est-à-dire l'écriture inclusive. Et, en cela, nous sommes résolument contre ces tentatives répétées de détruire notre langue et d'imposer des termes, des accords, des barbarismes qui n'ont rien à voir avec ce qui a fait au cours des siècles la richesse d'une langue dans toute notre littérature, notre poésie qui font écho dans le monde entier. Et puis, que de dégâts sur l'apprentissage par nos enfants, nos écoliers d'une novlangue totalement incompréhensible et impossible pour les non-voyants et malentendants. Et que d'absurdités dont je vous passe des milliers d'exemples si ce n'est celui de la girafe dont on peut se poser la question de savoir comment elle peut se reproduire avec une autre girafe puisque tout est au féminin. Ce « genrisme » est quant à lui loin d'être neutre, car c'est toute une volonté déconstructrice qui l'anime. C'est le désormais fameux wokisme qui, à force de vouloir tout déconstruire, va se déconstruire lui-même. Nouvelle variante de l'arroseur arrosé, le wokisme est en train de se liquéfier dans son propre venin. Ne vous y trompez pas, imposer une nouvelle langue ne peut pas se faire par des guides, des règlements et des décrets. C'est le rejet assuré, car la langue se construit au fil des siècles, grâce, justement, à nos différences, à cette diversité qui vous est si chère par ailleurs, mais que vous voulez atomiser quand elle peut mettre en jeu votre projet politique. En fait, vous ne vous rendez même pas compte que ce débat est complètement dépassé, que les Français ont bien d'autres soucis et sont passés à autre chose. Quelle déconnexion des réalités, quel déphasage avec la société, avec la vraie vie. Et ce n'est pas ce guide has been, pardon de l'anglicisme, qui changera les choses. Les Français et les Aquitains n'en ont rien à faire, et ils ont bien raison. Je vous fais part de notre vote défavorable. Je vous remercie.

Mme BOURDIN. - « Enfin ! », dira-t-on, on est en train, avec l'adoption de cette communication inclusive, de gagner la bataille culturelle. Et plus personne, excepté quelques rétrogrades nostalgiques du patriarcat, ne peut prétendre aujourd'hui que les combats féministes sont illégitimes. On peut se réjouir des évolutions, mais peut-on pour autant s'en satisfaire ? Non. Les violences explosent dans la sphère privée. 244 000 faits de violence conjugale par an, avec une augmentation de 15 %. Seule une victime sur quatre a porté

plainte en 2023. Et c'est encore moins en milieu rural où de trop nombreuses femmes en situation de précarité subissent et se taisent. Rappelons quand même que 91 % des viols sont commis dans la sphère privée. Et que dire de l'explosion des féminicides dans notre région. En dix mois, Monsieur le Président, deux Rochelaises ont perdu la vie sous les coups de leurs ex-conjoints. La première s'appelait Leslie, elle avait 22 ans. La deuxième c'était « Caro », pour tous ses amis. Elle avait 38 ans et 2 enfants. Ces deux assassins partagent un autre poids en commun, leur passage au lycée. C'est là que la Région doit agir, prévenir et traiter au plus tôt les discriminations, les actes de violence, les harcèlements moral ou sexuel. Ainsi que les agissements sexistes. Dispenser massivement l'éducation à la vie sexuelle, reproductive et affective, quasiment absente des radars malgré les obligations. Pour rappel, vous avez adopté une motion pour la distribution de serviettes périodiques dans les lycées de la région. Cette décision s'accompagnait du développement de formations à l'éducation menstruelle. Où en est-on ? Ces formations ont largement prouvé leur efficacité pour lutter contre les préjugés sexistes et installer le respect des différences.

Et que dire de l'égalité entre les filles et les garçons dans les lycées qui, par leurs noms mêmes, héroïsent des hommes quand seulement 7 % portent des noms de femmes ? Hélas, les inégalités professionnelles, elles aussi, coulent des jours heureux dans notre région. Combien d'entreprises épinglées au nom des éga-conditionnalités à la suite de la publication de l'index égalité. Combien d'écoles supérieures retoquées parce qu'elles n'ont pas mis en place une cellule de signalement VSS obligatoire depuis 2019 ? Combien de programmes de recherche la Région a-t-elle financés dans le champ largement déficitaire, en France, de la santé des femmes ? Peut-on se satisfaire du fonctionnement démocratique de l'Assemblée quand la répartition de la parole relevée hier dans l'hémicycle compte plus de 62 % de temps de parole aux hommes et à peine 38 % aux femmes, alors que les rapporteurs étaient majoritairement des rapporteuses, et quand interrompre les femmes est devenu un jeu malsain qui banalise les violences verbales ? Alors que la Région inaugure une budgétisation analytique avec le budget vert, calculant les conséquences directes et indirectes des dépenses et des recettes publiques, c'eût été l'occasion idéale pour introduire des outils permettant de piloter une politique publique d'égalité avec un budget sensible au genre, recommandé par le haut Conseil à l'égalité, par le Conseil de l'Europe, comme l'ONU. Qu'attendons-nous ? Je souhaitais terminer en adressant un grand merci à Catherine LA DUNE de porter ce dossier du continuum des violences d'une main de maître. Ou plutôt d'une main de maîtresse. Merci.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Y’a-t-il d’autres interventions ? Oui, Marc OXIBAR.

Mme OXIBAR. - Juste une petite intervention pour vous dire que si nous partageons les constats, si nous partageons le combat et l'esprit de l'égalité qui nous a été présenté, on a un vrai problème quand même sur cette écriture inclusive. Et je m'excuse par avance auprès de Katia BOURDIN. Katia BOURDIN aurait été un homme et un homme aurait dit ce que Katia BOURDIN vient de dire, j'aurais réagi de la même façon. Mais dénoncer le patriarcat dogmatique de l'ancien monde ou de je ne sais pas quoi... Et, en défendant cette écriture inclusive, je ne suis pas persuadé, et nous ne sommes pas persuadés que l'écriture inclusive favorise l'égalité. Moi-même, j'ai beaucoup de mal à lire cette écriture inclusive. J'ai encore plus de mal à l'écrire et, aujourd'hui, il y a un vrai débat sur cette écriture inclusive qui pose vraiment, je crois, de sérieux problèmes et qui, demain, je le crois, pour nos enfants, va poser de sérieux problèmes, me semble-t-il. Donc, mise à part cette remarque-là et je ne veux pas que Madame BOURDIN prenne mon intervention comme une intervention contre les femmes, encore une fois, comme je l'ai dit, un homme aurait dit la même chose que vous j'aurais réagi de la même façon, mise à part cette réserve très forte sur l'écriture inclusive, bien évidemment, nous nous soutenons les actions.

M. LE PRESIDENT. – Merci. S’il n’y a pas d’autres interventions. Oui allez-y

Mme REQUENNA. – Monsieur le Président, une explication de vote. Merci Monsieur le Président.

S’il y a bien entendu une grande partie de ces propositions que nous soutenons, il y a, de la même manière que notre collègue, des points qui nous amèneront à une abstention et non pas à un vote favorable. L'écriture inclusive, d'abord, qui nous pose un réel problème. Ensuite, le mélange des genres entre hommes, femmes qui deviennent « humanité ». Ça n'est pas la même chose. Donc un homme est un homme, une femme est une femme. Et c'est une femme qui vous parle. Moi, ce que je veux être, avant tout, c'est être libre. Je ne veux pas être enfermée dans des cases et dans des grilles, être enfermée ni dans une case ni dans une grille, mais être libre. Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Pascale. Oui, allez-y.

Mme VALLOIS-ROUET. - En tout premier lieu, permettez-moi de vous préciser ce qu'est l'écriture inclusive et l'importance de sa mise en œuvre, nonobstant l'explication que vous a déjà donné Catherine LA DUNE, notre Vice-présidente à l'égalité, au handicap et à la lutte contre les discriminations. Il semblerait que ce ne soit pas inutile, d'ailleurs, de le faire au regard de ce que nous venons d'entendre ici ou là.

Il ne s'agit pas de féminiser les mots ou de rajouter un « e » ici ou là pour que s'instaure l'égalité des genres dans notre communication. À cette fin, il nous faut bannir l'emploi d'un langage qui reproduit les rapports de genres, une langue qui rend les femmes invisibles est la marque d'une société où elles jouent un rôle considéré comme secondaire. Il serait par ailleurs plus opportun de parler d'écriture égalitaire plutôt que d'écriture inclusive. Je m'explique. Et peut-être que cela fera changer certains votes dans l'hémicycle. À cette fin, et au-delà du point médian décrié, tant décrié parce qu'il n'y a pas que le point médian, il existe diverses possibilités d'inscrire cette égalité dans nos communications, en évitant les expressions qui forcent les stéréotypes de genres. L'utilisation de termes épïcènes, par exemple, des mots qui sont à la fois féminins et masculins, qui sont nombreux, et qui ne dénaturent absolument pas la langue française telle qu'on a pu l'entendre. Il s'agit aussi de dédoubler les marques de genres. Catherine l'a fait tout à l'heure dans son discours, comme elle le fait systématiquement à chaque fois qu'elle prend la parole ou qu'elle écrit. La défense des droits des femmes, la lutte contre les inégalités, les violences dont elles sont victimes sont inscrites dans le projet politique volontariste régional. Le Rassemblement National se revendique féministe et ils ont même dit qu'ils étaient les premiers à l'être. Il faut quand même que je vous rappelle quelque chose. Le RN a voté contre une subvention de 20 000 euros à la maison des femmes de Bordeaux lors de la commission permanente du 9 mai dernier. Je rappelle que cette structure est un lieu d'accueil, d'écoute, d'échange et de solidarité pour les femmes, notamment celles victimes de violences. En 2022, plus de 440 femmes ont été accueillies et accompagnées. Lors de la dernière commission permanente du 6 novembre, plusieurs choses. Le RN s'abstient sur les subventions au Secours catholique Limousin, en Charente et au Secours populaire français, pour la mise en œuvre de projets annuels de collecte et de distribution de l'alimentaire en direction des plus démunis et dont on sait que les femmes sont les premières bénéficiaires. Le RN a voté contre la subvention à l'association Limbo, un collectif de lutte contre l'homophobie. Il a également voté contre la subvention de 2 000 euros au collectif de ressources Bordeaux Nord qui met en œuvre un projet d'atelier de théâtre à destination de femmes qui permet à ces femmes en situation d'illettrisme ou d'insertion sociale et professionnelle d'accéder à une pratique culturelle. Nous, les élus de la majorité régionale de gauche, luttons contre les inégalités, les discriminations. Nous sommes aux côtés des publics les plus fragiles, dans toutes les situations difficiles qu'ils peuvent traverser. Que ce soit les violences, la précarité, le handicap, l'isolement, les discriminations et le racisme, nous mettons en place des politiques publiques protectrices, volontaristes et ambitieuses en matière de solidarité et d'égalité. Nous n'avons pas à rougir de notre politique, bien au contraire. Changer les mentalités nécessaires pour faire progresser l'égalité et s'engager dans l'écriture égalitaire y

contribue. Nous sommes fiers de signer cette convention, quoique certains puissent en penser.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Catherine peut-être, pour apporter plus de précisions.

Mme LA DUNE. - Je m'étonne parce que vous parlez d'une nouvelle langue. Les exemples que nous avons choisis, ma déléguée Laurence VALLOIS-ROUET et moi-même, sont des mots qui existent. Les conseillers, conseillères, l'humanité. Alors, après, pour répondre à Madame REQUENNA, c'est au choix de chacun de choisir homme ou femme ou l'humanité. C'est simplement de ne pas mettre « homme » parce qu'effectivement nous avons une représentation. L'autre jour, je regardais un documentaire sur les Homo sapiens, et ils parlaient d'un groupe de chasseurs, « ce groupe d'hommes ». Et, moi, je me suis vraiment figure un groupe d'hommes, et en sachant, après, que de toute façon, les chasseurs, il y avait aussi des chasseuses. Après, ils ont même précisé qu'il y avait des femmes présentes. Donc c'est pour vous dire qu'on a une représentation mentale et il n'y a pas de nouvelle langue. Il ne s'agit pas d'inventer une nouvelle langue, mais d'utiliser bel et bien des mots qui existaient et qui ont existé. D'ailleurs, comme autrice qui existait au Moyen-Âge et jusqu'à la fin du Moyen-Âge. Et il ne s'agit pas non plus de mettre en difficulté, comme je vous l'ai dit, parce que je l'ai présenté dans mon discours, tout à l'heure, il ne s'agit absolument pas de rendre plus difficile la lecture. Au contraire, nous avons cette préoccupation de laisser accessibles nos documents, nos discours. Nous allons veiller à cela.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je rappelle que, à aucun moment, Catherine LA DUNE n'a parlé d'écriture inclusive.

M. DEWAELE. - Je voulais juste proposer, si c'est possible, d'avoir une formation d'une heure sur l'écriture inclusive.

M. LE PRÉSIDENT. - Je viens de rappeler que Catherine LA DUNE n'a pas parlé d'écriture inclusive.

Mme LA DUNE. - Je crois qu'il n'y a pas besoin de formation étant donné que, comme je l'ai dit, ce n'est pas une nouvelle langue, ce sont des mots qui existent.

M. LE PRÉSIDENT. - N'oublions pas, comme le dit Jean-Louis NEMBRINI, que c'est l'usage qui fait la langue.

N° 27

Vote sur « REALISER L'EGALITE EN NOUVELLE-AQUITAINE 2018-2025 :
COMMUNICATION DU BILAN DE LA CINQUIEME ANNEE DE DEPLOIEMENT DU
PLAN D'ACTIONS (ANNEE 2022) ET ENGAGEMENT POUR UNE
COMMUNICATION PUBLIQUE SANS STEREOTYPE DE SEXE. »

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance
- **CONTRE** : Rassemblement National et Apparentés
- **ABSTENTION** : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

ADOPTÉ À LA MAJORITE

28 – PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRÉSIDENT. – Sandrine. Sur la présentation du rapport social unique. La parole est à Sandrine.

Mme DERVILLE. - Il s'agit de la deuxième édition de ce rapport social unique qui est désormais présenté dans l'ensemble des collectivités et qui retrace un certain nombre d'éléments qui nous permettent d'apprécier les caractéristiques des emplois et la situation de nos agents ainsi que la situation comparée. Et cela fait parfaitement le lien avec la délibération sur laquelle nous venons de débattre, la situation comparée des femmes et des hommes au sein de nos collectivités, la mise en œuvre de différentes mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations, à l'insertion professionnelle, en faveur notamment des personnes en situation de handicap. C'est un outil indispensable pour nous, pour nous permettre de suivre l'évolution de nos données de ressources humaines, de piloter également notre stratégie de ressources humaines en nous comparant à d'autres collectivités de la même strate que la nôtre, ainsi qu'à la moyenne de la fonction publique. Vous avez un rapport très détaillé qui vous a été transmis. Peut-être, si vous me permettez pendant quelques minutes de vous en présenter les grandes lignes. Notre effectif, à la Région Nouvelle-Aquitaine, est un effectif majoritairement titulaire. 83,5 % de nos agents sont titulaires de la fonction publique territoriale, avec une ancienneté supérieure à 6 ans. Pour vous donner un ordre de comparaison, la moyenne dans la fonction publique territoriale est de 75 %. Donc on a des effectifs majoritairement plus titulaires et nous poursuivons une politique de déprécarisation de nos agents pour inciter nos agents non titulaires à passer les concours et à devenir titulaires de la fonction publique. Notre effectif est également un effectif majoritairement féminin. 59,2 % de nos agents sont des femmes. C'est également le cas dans l'ensemble de la fonction publique territoriale où la moyenne est de 61 % de femmes. Donc vous voyez que nous sommes dans la moyenne avec, comme l'a évoqué rapidement Catherine, et comme c'est également détaillé dans le rapport Réaliser l'égalité, une politique importante en faveur de l'égalité entre nos agents avec des critères de promotion qui prennent en compte également cette proportionnalité entre les femmes et les hommes. Aussi, pour régler un problème historique dont nous avons déjà parlé dans cette collectivité. On ne se voile pas la face là-dessus, oui, il persiste encore, malheureusement, des écarts de salaires entre les femmes et les hommes dans notre collectivité. Pour vous donner le chiffre exact qui est dans ce rapport, d'ailleurs, chers collègues, l'écart de rémunération est aujourd'hui de 3 % entre les femmes et les hommes en moyenne. C'est un sujet qui nous préoccupe, sur lequel nous mettons en place un certain nombre d'actions et

contre lequel nous souhaitons agir avec l'ensemble de la collectivité. Donc cette instauration de critères de promotion et d'avancement qui prennent en compte la proportionnalité entre les femmes et les hommes et est indispensable pour travailler à cela également. Mais, on le sait, ce n'est pas une situation que nous réglerons malheureusement en une année et cela prendra plusieurs années pour rétablir cette situation que nous souhaitons rétablir.

Nous avons également un effectif qui vieillit, et c'est un autre sujet de préoccupation pour notre collectivité comme pour l'ensemble des collectivités. La moyenne d'âge à la Région Nouvelle-Aquitaine est de 49,5 années. Dans la fonction publique territoriale, on est sur une moyenne d'un peu plus de 46 ans. La tendance de vieillissement se généralise dans la fonction publique. Évidemment, les récentes évolutions législatives ne vont pas aider en cela et, pour cela, en tant que qu'employeur, nous prenons différentes mesures, notamment des mesures de prévention, d'accompagnement de nos agents pour prévenir l'usure professionnelle, favoriser également les transitions et les évolutions professionnelles, passer d'un métier pénible à un métier moins pénible en fin de carrière, notamment.

Nos effectifs, j'aurais peut-être dû commencer par cela, chers collègues. Nous avons, au 31 décembre 2022, 9 032 agents très précisément. 6 223 dans les lycées et 2 809 dans les sièges. Comme je vous le disais, 83 % de titulaires.

Notre masse salariale, j'en ai déjà parlé je crois, lors de la présentation du budget, représente 19,91 % de nos dépenses de fonctionnement. Donc, vous le voyez, pour faire taire certaines rumeurs et certains propos qu'on a entendus dans cette Assemblée, nos dépenses de fonctionnement ne sont pas grevées par notre masse salariale, loin de là. Concernant le handicap, quelques mots parce que là aussi nous pouvons être fiers de la politique menée par notre collectivité. Nous avons un taux d'emploi des travailleuses et des travailleurs en situation de handicap de 8,7 %, donc bien au-dessus de la limite légale, entre guillemets, du minimum légal imposé à 6 %. Mais, aussi chers collègues, au-delà de la moyenne de la fonction publique territoriale, puisque la moyenne dans la fonction publique territoriale est de 6,67 %. Donc avec un vrai travail de l'ensemble de nos équipes pour favoriser l'insertion des agentes et des agents en situation de handicap.

Vous avez également dans ce rapport différentes données sur la formation. On en avait débattu, je me rappelle, l'an dernier puisque nous étions sur les données du rapport social unique 2021, où l'année 2021, une année de crise sanitaire, s'était traduite par finalement assez peu de départs en formation. Donc, simplement pour vous dire, chers collègues, que les départs en formation repartent à la hausse, sont repartis à la hausse dès l'année 2022. Avec plus de 31 % de nos agents qui ont suivi une formation en 2022. Les données 2023 sont encore plus encourageantes en ce sens. Donc cela contribue également à tout ce que

j'évoquais précédemment, les évolutions de carrière, la prévention par rapport à nos agents. Quelques mots pour finir sur le temps de travail. Nous avons, en 2022, assisté à l'augmentation, depuis la fin de la crise sanitaire, du recours au télétravail. Aujourd'hui, plus de 80 % des agents pratiquent le télétravail. Je vous rappelle que le taux maximum autorisé dans cette collectivité est de 10 jours par mois, ce qui équivaut maximum à 2 jours et demi par semaine. Je ne dis pas que 80 % de nos agents font 2 jours et demi de télétravail par semaine, mais 80 % de nos agents ont recours au télétravail de façon ponctuelle ou plus générale. Avec un effet positif. Nous avons y a quelques années régulièrement le débat et nous faisons le constat du fait que c'étaient majoritairement les femmes qui pratiquaient le télétravail dans cette collectivité. Eh bien, cette tendance tend à se réduire et les hommes pratiquent de plus en plus le télétravail.

Concernant l'absentéisme, enfin, et j'en termine sur ce point, nous avons un taux d'absentéisme également légèrement inférieur à la moyenne de la fonction publique territoriale puisque le taux d'absentéisme, qui est une préoccupation majeure pour notre collectivité, notamment la prévention de cet absentéisme, que nous partageons d'ailleurs avec l'ensemble des organisations syndicales, notre taux d'absentéisme est de 9,46 % alors que la moyenne de la fonction publique territoriale est de 9,7 % Voilà, cher Président, chers collègues, les principaux points sur lesquels je souhaitais insister aujourd'hui. Et vous avez tous les détails dans ce rapport social unique dont la qualité, je trouve, s'améliore d'année en année. Et je tiens à remercier l'ensemble des équipes de la direction des ressources humaines pour le travail qui a été fait. Ce rapport est très lisible, je trouve.

M. DUFAY. - Monsieur le Président, chers collègues, je suis d'accord, le rapport s'améliore d'année en année. Mais, normalement, faire un bilan c'est quand on a des objectifs. Bien sûr, ce bilan contiendrait des explications sur les écarts en plus ou en moins de ces objectifs. C'est peut-être pour cela que, dans la fonction publique, on n'appelle pas cela un bilan social, mais un rapport social unique.

Vous vous contentez dans ce rapport de faire des constats de votre non-gestion des ressources humaines. Vous êtes un commentateur de votre laxisme. Vous vous satisfaites de la comparaison avec des moyennes. Cela supposerait que la moyenne soit une bonne gestion. Où sont vos lignes directrices de gestion valorisées ? Vous devriez sur chacun des points évoqués dans le RSU avoir des objectifs garantissant l'avenir serein de la Région. Il est vrai que vous avez peut-être du mal à voir ce que nous ferons quand, en 2028, nous aurons pris votre place, mais, au moins, nous devrions avoir une vision jusqu'à cette date. À quoi cela sert de commenter vos erreurs du passé si nous ne voyons pas la rectification de la trajectoire que vous pourriez en déduire ? Quels sont vos objectifs sur la répartition hommes-femmes ? Quel est l'âge moyen du personnel que vous visez ? Quelle est la

proportion de fonctionnaires et de contractuels attendus sur des postes plus ou moins permanents ? Quels sont vos objectifs...

M. LE PRÉSIDENT. - On vous l'a dit. Elle vous l'a dit ?

M. DUFAY. - L'objectif ?

M. LE PRÉSIDENT. - Vous posez une question. Quel est l'âge du capitaine, en quelque sorte. Quel est le nombre de contractuels par rapport aux fonctionnaires ?

M. DUFAY. - Je ne vous demande pas le nombre, mais je vous demande quel est votre objectif.

M. LE PRÉSIDENT. - Notre objectif, l'objectif c'est de le stabiliser.

M. DUFAY. - Vous voulez stabiliser, c'est ça ? Vous ne voulez pas plus de contractuels, contrairement à ce que vient de dire Sandrine ?

Mme DERVILLE. - Je n'ai jamais dit qu'on voulait plus de contractuels.

M. DUFAY. - Plus de fonctionnaires, pardon, je me suis trompé. Quels sont vos objectifs au niveau des qualifications ? Quels sont vos objectifs d'ancienneté, et cetera, et cetera ? Tout cela en 2024 et, bien sûr, à la fin définitive en 2028. Nous sommes particulièrement inquiets sur le profil type que vous nous annoncez de 55 à 59 ans dans les lycées et de 50 à 54 ans sur le siège. Vous rendez-vous compte qu'une grande partie de ces effectifs va sûrement partir à la retraite à peu près en même temps que vous. Que faites-vous pour les préparer à cette échéance ? Que faites-vous pour nous préparer à cette échéance ? Si nous ajoutons à cela le risque de voir partir à peu près simultanément les 15 % de contractuels sur des postes permanents du siège, cela va être une hémorragie difficilement cautérisable. Vivement le prochain rapport qui nous montrera une gestion dynamique du personnel et non pas une vision de ce qui se passe dans le rétroviseur.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres commentaires peut-être un peu moins agressifs.

Mme TARIS. - Oui, j'ai un commentaire, une réaction. Je n'avais pas prévu d'intervenir parce que, globalement, le rapport montre quand même une progression positive. Alors après, sur les constats, le RSU c'est quand même un constat, c'est vrai, c'est un constat chiffré, mais on peut en faire comme vous le dites une certaine analyse. Mais comment peut-on afficher des objectifs en matière d'âge par exemple ? C'est un petit peu compliqué. Vous siégez en CST, même si pas vous personnellement, et donc vous connaissez les discussions qui sont en cours avec les partenaires sociaux. Vous êtes témoin de notre volonté affichée d'améliorer les conditions des agents. Tant dans leur évolution de carrière, justement précisément, y compris incluant les agents vieillissants. Donc je trouve que, vos questions,

ce serait bien de les poser au moment où nous sommes en instance, d'être peut-être un peu plus participatif pour, de cette manière, donner du poids à vos paroles.

Mme DERVILLE. - Isabelle a répondu. Ce que vous demandez, Monsieur DUFAY, à savoir les objectifs, ce n'est pas le rôle d'un rapport social unique. Un rapport social unique, c'est un constat. Les objectifs, nous les fixons et nous débattons de l'avancée par rapport à ces objectifs régulièrement en comité social territorial, comme vient de le dire Isabelle. Votre groupe y est représenté, donc vous avez toutes les informations concernant nos objectifs. C'est dans les LDG, les lignes directrices de gestion. Vous demandez où elles sont, mais elles sont parfaitement votées, discutées en comité social territorial. Comme Isabelle, je ne peux que vous inciter à y participer, à y contribuer et à vous informer sur ce qui s'y dit.

M. LE PRÉSIDENT. - Je veux juste rappeler une chose. Ce rapport à l'Assemblée en donne acte. Quand les techniciens de l'Éducation nationale ont été intégrés à la Région, il y avait un nombre de contractuels et de précarité énormes. Un des premiers soucis que nous avons eu a été de déprécier. Et, en même temps, on avait découvert qu'à l'époque ces agents-là cessaient de recevoir une rémunération pendant les vacances. Donc, par rapport au débat qu'on a eu à l'époque, cela a constitué un immense progrès. Et, aujourd'hui, un des soucis que nous avons avec Jean-Louis NEMBRINI, c'est que les intendants des lycées qui sont en quelque sorte sous l'autorité de la Région, mais sous l'autorité du proviseur, soit effectivement, de par leurs fonctions, sous l'autorité de la Région.

Je voudrais dire aussi, puisque cela a été évoqué hier que, bien sûr, par rapport à la fusion des trois régions, il y a eu, non pas la multiplication des DGA, mais la réorganisation d'un certain nombre de postes et que la fusion des Régions ne signifiait pas le maintien dans chacune des Régions de certains postes de direction. Comme en plus tous ces postes sont recrutés à partir de jurys, nous sommes attentifs, les jurys sont attentifs, et je n'y participe pas, aux candidates et aux candidats. Mais il n'y a aujourd'hui strictement aucune façon de diminuer nos collaborateurs et nos collaboratrices à Limoges ou à Poitiers. Par rapport à ce qui a été dit. Il est évident que la proximité de l'exécutif par rapport à certains postes de direction, et notamment les DGA, fait que la capitale de la région, je ne l'ai pas inventé, c'est Bordeaux. Mais chacun des sites est bien entendu scruté, de la part des ressources humaines avec une attention extrêmement aiguisée. Je voulais dire ça parce que j'ai entendu certains propos, hier, qui ne correspondent pas à la réalité. J'ajoute même que nous avons rapproché, aussi, les agents du territoire. J'étais à Niort la semaine dernière et on a eu une discussion avec l'équipe départementale qui regroupe le service des transports. Mais la grande région a facilité, depuis la régionalisation du service des transports, la création de services beaucoup plus proches du terrain puisqu'il y a des agents sur la formation, formation entreprise, des agents de la DATAR sur la politique contractuelle. Donc, ce qui a

été fait à bas bruit, en respectant les agents, là où ils habitent, leur capacité de mobilité, a amélioré la proximité entre nos agents et le territoire. Merci, Sandrine. C'est une communication.

N° 28

Vote sur « PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 DE LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE »

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

**29 – FRAIS EXPOSÉS PAR LES CONSEILLERS RÉGIONAUX, LES MEMBRES DU
CESER ET LES AGENTS DE L'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DE L'ACTION
PUBLIQUE RÉGIONALE**

M. DERVILLE. - C'est une mise à jour de la délibération que nous avons adoptée le 27 février dernier, qui permet de définir plus précisément certaines possibilités et modalités de prise en charge des frais engagés dans le cadre de l'action régionale, que ce soit pour les élus, les membres du CESER ou les agents, et ce notamment suite à des demandes de précision de la part de la pairie régionale. Nous en avons également profité pour y inclure la prise en charge de déplacements et de motifs de réunion qui n'étaient pas couverts par la précédente délibération. C'était le cas, par exemple, de la Réunion des présidents de groupe que vous avez en amont de chaque séance plénière. C'était une demande que vous portiez, chers collègues. Le Président s'était engagé à y remédier. C'est ce que nous faisons. Et quelques trous qu'il y avait dans la raquette lors de la précédente délibération, notamment sur les déplacements des délégations étrangères auxquels nous remédions par cette délibération, cher Président.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai vu les présidents de groupes à diverses reprises et il est évident que tout n'est pas encore réglé. Je pense qu'il y aura des modifications législatives. Je sais qu'il y a un texte qui est cours de préparation, qui n'atteindra pas le statut de l'élu comme on le souhaite tous, parce qu'il y a parfois des choses qui sont pour nous, dans le respect des textes et je comprends la pairie dans ce domaine-là, humiliants. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Mme SEGUINAU. - Je voulais simplement remercier Sandrine pour cette délibération et surtout souligner que les prises en charge des frais de déplacement des collaborateurs de groupes vont être nettement améliorées et je voulais vous remercier.

N° 29

Vote sur « FRAIS EXPOSÉS PAR LES CONSEILLERS RÉGIONAUX, LES
MEMBRES DU CESER ET LES AGENTS DE L'ADMINISTRATION DANS LE CADRE
DE L'ACTION PUBLIQUE RÉGIONALE »

**• POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;
PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement
National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**30 – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : ÉVOLUTION TARIFAIRE DES
COTISATIONS SANTÉ ET DES MONTANTS DE LA PARTICIPATION RÉGIONALE AU
1ER JANVIER 2024**

Mme DERVILLE. - En lien d'ailleurs avec le sujet que nous évoquions précédemment, et notamment les actions que nous menons en faveur de l'action sociale pour nos agents, la Région Nouvelle-Aquitaine a souscrit un contrat collectif à adhésion facultative auprès d'un groupe de mutuelles, le groupe VIV, la MGEN, pour les risques santé et prévoyance depuis le début de l'année 2019. Le montant des cotisations dans le cadre de ce contrat était resté constant pendant tout le début de la durée de vie de ce contrat. Malheureusement, et comme je crois la plupart des contrats de de mutuelle en France, d'ailleurs, nous avons connu une première vague d'augmentation en 2023 avec une augmentation à hauteur de 10 % des cotisations sur le risque prévoyance et de 8 % sur la cotisation santé à laquelle s'est ajoutée une augmentation du plafond mensuel de la sécurité sociale inclus dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale de 2023 à hauteur de 6,9 %. Des augmentations du même ordre sont annoncées par notre prestataire, la MGEN, pour l'année 2024. Donc, nous avons négocié avec eux, notamment pour étudier l'équilibre économique de notre contrat, vérifier leurs chiffres, comme nous l'avons demandé à nos équipes. Nous en arrivons au constat que, effectivement, notre contrat est en déséquilibre. Pour différentes raisons, chers collègues, les dépenses de santé augmentent et, là encore, malheureusement, je crains que les différentes mesures et évolutions législatives, notamment la réforme des retraites ne nous facilite pas la tâche dans cette voie-là et que, évidemment, les dépenses de santé risquent d'augmenter dans les années à venir. Des pratiques, également, des professionnels de santé, qui sont assez discutables, notamment lorsqu'ils demandent en premier lieu au patient quelle est sa couverture en termes de protection sociale avant de lui proposer les tarifs et évidemment les tarifs les plus élevés, ce qui contribue aussi à déséquilibrer encore un petit peu plus notre contrat. Bref, le résultat c'est une augmentation négociée. Je précise, chers collègues, pour vous rassurer, que nous avons bien évidemment eu le dialogue social nécessaire et informé les organisations sociales en amont sur ce plan. Donc, pour l'année 2024, il y aura une augmentation de 25 % sur la partie santé. On l'a dit en dialogue social, vos représentants sont au courant. Évidemment ce n'est pas une bonne nouvelle pour nos agents, malheureusement, mais c'est une réalité, je crois, de l'ensemble des contrats de mutuelle. La plupart des mutuelles revoient leurs tarifs à la hausse, si bien que nous vous proposons dans cette délibération d'augmenter également, chers collègues, la participation employeur que nous accordons à nos agents dans ces contrats. Et, donc, pour résumer, vous avez le détail dans la

délibération. La collectivité propose de prendre en charge la moitié de ces augmentations, l'autre moitié restant à la charge de nos agents. C'est un sujet qui a été discuté avec les organisations syndicales. Bien sûr elles n'accueillent pas avec grand plaisir l'augmentation des tarifs, mais elles accueillent favorablement le geste de la collectivité d'augmenter sa participation pour moitié. Je vous rappelle, chers collègues, que la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire représentait jusqu'à aujourd'hui près de 1,5 million d'euros sur la partie santé, 670 000 euros sur la partie prévoyance. L'effort supplémentaire, pour nous, sera d'un peu plus de 1,2 million d'euros, suite à ces augmentations, mais c'est absolument indispensable parce qu'il est aussi indispensable que nos agents, et notamment sur le volet prévoyance, restent couverts. On a aujourd'hui à peu près 60 % de nos agents qui sont couverts par une protection sociale, volet santé et volet prévoyance. Et ce sont des taux qu'il nous faut maintenir, même si nous subissons les augmentations en ayant fait le maximum, je peux en témoigner. Notre direction des ressources humaines a négocié très fermement avec le prestataire. Nous avons associé le pôle finances, pour étudier l'équilibre de ce contrat et les chiffres sont là. Voilà pourquoi nous vous proposons d'augmenter notre participation.

Mme DIAZ. - Cette nouvelle augmentation des cotisations est la seconde consécutive qui nous est présentée après une première augmentation appliquée en janvier 2023, à hauteur de 10 % sur le risque incapacité en prévoyance et de 8 % sur la cotisation santé. C'est une hausse considérable sur le montant des cotisations des agents à hauteur de 20 % sur la santé que vous nous proposez. Bien que la Région, nous le reconnaissons, prenne à sa charge une partie non négligeable de ce montant, nous ne pouvons que dénoncer ce nouveau coup porté au portefeuille des agents au moment où le pouvoir d'achat est devenu la préoccupation centrale des Français où ceux-ci subissent une inflation galopante qui les inquiète tout particulièrement, où chaque euro compte à la fin du mois, cette augmentation constitue un contre sens total. Donc nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Chère Edwige DIAZ, c'est une obligation qui nous est faite de la part des mutuelles, ce n'est pas nous qui le voulons. Donc vous votez contre la mutuelle ? C'est assez insensé.

Mme DERVILLE. - Je vous rejoins, Madame DIAZ, sur la première partie de vos propos. Vous dénoncez les augmentations considérables des mutuelles, nous aussi, mais nous les subissons et je vous encourage plutôt à vous battre contre cela à l'Assemblée. Ce n'est pas ici, malheureusement. Ici on ne peut rien y faire, ici on ne peut qu'augmenter notre propre participation, et c'est ce que nous vous proposons avec le Président. Et je pense que le débat est plutôt au moment du projet de loi de financement de la sécurité sociale, notamment.

Mme DIAZ. - Chère Sandrine, passée en 49.3 par ceux pour qui vous avez appelé à voter.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est contre ?

Mme TARIS. - Notre groupe, nous avons une position d'abstention, qui ne surprendra pas. C'est la position que nous avons prise en dialogue social eu égard au vote unanime contre des organisations, des partenaires sociaux. Considérant, bien sûr, de manière positive, l'effort de la Région, conséquent. Néanmoins, pour le prochain contrat, nous espérons en tout cas qu'il y aura plusieurs mutuelles mises en concurrence pour pouvoir négocier au mieux des tarifs disons plus acceptables pour l'ensemble des agents. Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme FORGENEUF. - D'abord, ce n'est même pas une explication de vote, car ce n'est pas un rapport. Mais, du coup, vous êtes passé tellement vite sur l'abstention que vous n'avez pas noté que nous nous étions abstenus. Donc le groupe s'abstient.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce rapport est donc adopté avec l'abstention du PC, des Verts et le vote contre du RN.

N° 30

**Vote sur « PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : EVOLUTION TARIFAIRE
DES COTISATIONS SANTE ET DES MONTANTS DE LA PARTICIPATION
REGIONALE AU 1ER JANVIER 2024 »**

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

31 – TABLEAU DES EMPLOIS

M. CHÉRET. - Monsieur le Président. Est-ce que vous m'autorisez à dire deux mots sur la protection sociale complémentaire avant ou pas ? On est en période de Noël, donc on peut croire encore au père Noël. Mais moi j'y crois plus depuis un petit moment et en particulier sur la protection sociale complémentaire. Parce que l'augmentation, elle est liée au déséquilibre du contrat, c'est arithmétique. Alors on peut le dénoncer, on peut ne pas être d'accord, on peut tout ce qu'on veut, on peut espérer que différentes mutuelles viennent, mais on n'aura pas des tarifs inférieurs. Si on a des augmentations importantes aujourd'hui, et Edwige DIAZ est sortie, c'est dommage, c'est aussi parce que la MGEN voulait reprendre ce contrat parce qu'on est une collectivité importante. Et ils ont fait des tarifs de départ qu'ils savaient, à mon avis, déséquilibrés. Et, donc, aujourd'hui, en fait, on est dans une régularisation, plus l'augmentation des coûts, plus tout ce qu'a expliqué Sandrine. Donc il n'y aura pas de magie. Alors, on peut le regretter, mais, après, la loi, elle fera ce qu'elle fera pour permettre d'accompagner les agents. Mais, comme l'a dit Sandrine, l'effort, je le répète quand même à l'ensemble de cette Assemblée, c'est plus 1,2 million d'euros sur la santé alors que l'on était à 1,5 tout cumulé sur les différentes aides que l'on a mises en place les différentes années. Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais au moins préciser sur ce dossier.

Si vous voulez bien, je vais enchaîner sur le tableau des emplois que, comme habituellement, j'ai coutume de dire, vous attendez avec une grande impatience. Mais j'aurai deux ou trois précisions supplémentaires à vous donner de façon à répondre à des interpellations que vous nous faisiez. Vous saurez donc aujourd'hui que l'essentiel de ce tableau des emplois de cette délibération consiste en une modification du tableau des emplois pour faire correspondre les emplois aux gens qu'on recrute parce que, parfois, ils n'ont pas le même grade. C'est la complexité de la fonction publique. C'est ainsi et tout ça est purement administratif et ne pose pas de problème et s'inscrit de toute façon dans une logique où cela n'a pas d'incidence sur la masse salariale globale de la collectivité. Je peux vous informer, mais vous le saviez, on en avait déjà parlé, que nous avons 8 918 emplois permanents inscrits à notre tableau aujourd'hui. 1 420 de catégories de catégorie A, 697 de catégories B. 6 801 de catégorie C, essentiellement les agents de lycée. Dans les 294 établissements de notre collectivité. Voilà pour la partie modification des emplois.

Dans ce tableau des emplois, dans cette délibération, il y a une deuxième partie, et je vais y venir rapidement, au titre de cette séance plénière, nous vous proposons de créer quelques emplois. La création de deux emplois permanents pour Natura 2000 qui sont financés dans le cadre du transfert prévu de la loi 3DS. Donc, il n'y a aucune charge supplémentaire pour la collectivité. La création de 12 emplois non permanents par voie de contrat de projet, dont

10 sont financés par divers fonds et deux sont sur les fonds propres de la collectivité et vont légèrement impacter la masse salariale, mais de façon non significative. Et, enfin, la création de 9 emplois non permanents par voie d'accroissement temporaire d'activité, dont deux sont financés. Ces emplois sont faits par moment face à des problèmes particuliers pour y répondre sur une durée réduite. Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Enfin, Madame DERVILLE signalait tout à l'heure qu'il y avait à peu près 15 % de contractuels. Sachez que la durée d'ancienneté des contractuels au sein de notre collectivité frise et frôle celle des agents titulaires. Donc, il y a une grande stabilité des contractuels et, sur ces contractuels, nous avons déjà environ plus ou moins une centaine d'agents qui sont en CDI, donc cela veut dire qu'ils sont déjà depuis 6 ans dans la collectivité. Tout ça pour vous dire, Monsieur le Président, qu'en fait les emplois contractuels sur emploi permanent ont une grande stabilité dans notre collectivité.

M. DUFAY. - Nous avons eu la commission y a quelques jours et en fait il était évoqué la possibilité de faire un tableau au lieu d'avoir une liste de créations d'emplois, avoir un tableau plus dynamique sur les entrées et les sorties, réparties dans les différents critères.

M. CHÉRET. - Il n'y a pas de problème, on s'est engagé à le faire simplement lorsqu'on passe en commission, la délibération est déjà dans les tuyaux. Votre proposition était tout à fait recevable, donc on s'est engagé avec Madame la Vice-présidente à dire nos services de faire cela. Le premier élément, c'était de vous donner le nombre par catégorie. Mais effectivement avoir un tableau à chaque séance et puis annuellement des répartitions et des évolutions.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

M. DUPRAT. - Le groupe LR votera contre cette délibération, comme d'habitude.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord. Des abstentions ? Abstention du RN. Contre de LR. Ce rapport est donc adopté.

N° 31

Vote sur « TABLEAU DES EMPLOIS »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITE

32 – DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2024

M. CHÉRET. - Je vous rappelle rapidement, Monsieur le Président, que chaque cadre d'emploi comporte plusieurs grades et donc il y a des taux de promotions, sur lesquels nous devons délibérer, qui sont débattus dans le cadre du CST de la collectivité. Les taux de promotion de la collectivité s'inscrivent dans la droite ligne de ce que nous avons construit depuis 3 ans puisque, en fait, on vous propose de reconduire les ratios votés en 2022 et 2023 au titre de l'année 2024. Deux précisions très rapides sur proposition des OS, et ce depuis plusieurs années, nous attachons une attention particulière aux filières à faible effectif ou en voie d'extinction, de façon à ne pas pénaliser les agents dans la mesure où certains d'entre eux, bien sûr, ont des évaluations positives et des avis les mettant en position d'être promouvables. Donc, là, en général, on propose des taux de promotion de 100 % pour qu'ils aient cette possibilité. Et puis, comme vous aurez pu le constater à la lecture de la délibération, nous donnons aussi une priorité forte aux personnes qui sont lauréats de l'examen professionnel et donc qui ont fait la démarche de se former de façon complémentaire et de passer un examen pour avoir une promotion. Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais évoquer sur cette délibération, succinctement.

Mme FORGENEUF. - Chaque année, j'interviens sur cette délibération. Vous connaissez mes propos à l'avance, j'imagine, donc, pour moi cette délibération fait apparaître un problème d'équité et, surtout, elle n'est pas du tout favorable aux plus précaires. Donc, du coup, nous souhaiterions que les taux de promotion soient plus élevés, notamment pour les catégories C parce que la carrière des agents est très longue et, avant qu'ils arrivent à un salaire correct, particulièrement les agents des lycées, cela va être très compliqué pour eux. Donc on va s'abstenir comme tous les ans.

M. LE PRÉSIDENT. - Deux précisions. Je pense que je le fais chaque fois. Quand nous avons assumé l'intégration, je parle sous le contrôle de Pierre, des agents des lycées, nous avons significativement augmenté les plus bas salaires, plus que significativement. Je ne sais plus quel était le montant, mais c'est largement au-dessus du SMIC. Deuxièmement, nous avons mis en place un système de déprécarisation et je signe plus d'une centaine, plus de 200 contrats de déprécarisation. Parce que, dans les lycées, par exemple, quand il y a des absences, on essaie de les remplacer le plus tôt possible. Et les personnes qui rentrent dans le métier peuvent rester précaires, donc on a, d'une manière rituelle, régulière une déprécarisation de ces agents qui deviennent, je crois que ça s'appelle stagiaires, c'est cela, pour qu'ils soient intégrés dans la fonction publique.

Le quatrième point qu'il faut noter, c'est que nous vivons sur des systèmes de fonction publique qui datent de la Libération et qui font qu'il y a une obligation de proposer des postes aux agents titulaires, ce qui fait que, nous, nous incitons les agents qui sont rentrés contractuels à passer des concours de la même manière que, pour leur promotion, Pierre l'a évoqué tout à l'heure, nous les incitons à passer des concours, c'est-à-dire que l'on organise une respiration dans cette grande maison qu'est la Région. De telle sorte que ces perspectives de carrière soient les plus intéressantes possibles pour les agents. Et je peux vous assurer qu'il y a une grande mobilité, une très grande mobilité, ce qui donne des compétences très intéressantes pour les équipes de la Région, au fil de l'eau. Enfin, les catégories C sont en majorité à leur échelon sommital. Et il y a une égalité hommes-femmes ou femmes-hommes dans les promotions. Je vais mettre aux voix ce rapport. Contre ? Abstention ?

M. TRIFILETTI. - Abstention.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous ai pas convaincu. Cela ne m'étonne pas. Mais la répétition est gage de la communication.

Mme FORGENEUF. - C'est bien ce que je pense également.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc je continuerai à vous faire la même réponse tous les ans.

Mme FORGENEUF. - Je vous ferai la même remarque tous les ans.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous devriez regarder ce qui se passe parce que cela permet beaucoup d'évoluer quand on prend en compte la réalité.

Mme FORGENEUF. - Je vous rétorque la même chose.

N° 32

Vote sur « DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE POUR L'ANNEE 2024 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**33 – MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS,
DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL
(RIFSEEP) - AJUSTEMENTS TECHNIQUES**

M. CHÉRET. - C'est ce qu'on appelle le RIFSEEP. Monsieur le Président l'a décliné dans sa signification précise. Cette délibération comprend deux points. Des ajustements techniques notamment sur le premier grade du cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux. C'est une modification légale, donc elle s'impose à nous, bien évidemment. La deuxième est un choix de la collectivité qui s'inscrit dans l'histoire de la fusion puisque nous avons mis en place lors de la fusion une modulation individuelle de l'IFSE au titre de la gestion multisite, qui n'était pas quelque chose de formidable, à l'époque. Cela avait été évoqué avec les syndicats, même s'ils y étaient favorables. Et on convenait que cela répondait à une problématique ponctuelle de la fusion et de la nécessité de faire Région et de construire cette nouvelle Région lors de la fusion, comme je l'évoquais. Je me répète un petit peu et je m'en excuse. Et on s'est aperçu que, au fil des années, cette prime a perdu de son sens. On avait évoqué d'ailleurs, à l'époque, et elle avait été mise en place le 1^{er} janvier 2018, vous l'avez dans la délibération, que c'était quelque chose qui devrait exister entre 4 et 5 ans. Donc on arrive un petit peu au terme de cela. Et si, au début, elle concernait 400 agents, elle n'en concerne plus qu'une cinquantaine aujourd'hui. Et, donc, nous avons pris la décision et nous l'assumons, de la supprimer, pour constater qu'elle n'avait plus l'utilité et la nécessité qu'elle avait eues au départ. Voilà ce qui a été évoqué. Et pour être totalement transparent, les organisations syndicales n'étaient pas forcément favorables et l'ont exprimé dans le cadre des instances, quand bien même, d'ailleurs, je tiens à le rappeler, ils convenaient que c'était quelque chose qui devait avoir une nature provisoire. Donc nous avons assumé nos responsabilités politiques lors de la construction de cette nouvelle Région.

M. LE PRÉSIDENT. - Parce que nos politiques supposent de grandes compétences. Je suis très attentif à l'évolution qui se fait, vous le savez, Pierre, autour de la notion d'expert. Et les choses avancent. Y a-t-il des observations, des abstentions, des votes contre ?

M. FORGENEUF. - Abstention.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien. On ne sait pas pourquoi, mais bon...

M. FORGENEUF. - Vous voulez une explication de vote ?

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non, ça va parce que...

M. FORGENEUF. - Alors ne demandez pas...

M. LE PRÉSIDENT. - Alors ne répondez pas. Mais vous vous prenez pour qui ? Non, mais ça va bien, non ?

M. FORGENEUF. - Mais vous avez vu la façon...

M. LE PRÉSIDENT. - Mais vous ne vous rendez pas compte de la façon avec laquelle vous vous comportez ?

M. FORGENEUF. - Comme vous. Je me mets à votre niveau.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, pas du tout. La différence c'est que je suis Président de cette Assemblée. Je dois faire respecter le minimum de fonctionnement. Et, avec vous, c'est compliqué. Le président de la commission des finances vous l'a, je crois, fait remarquer.

Nous passons aux vœux dont le premier est déposé par le groupe communiste.

N° 33

Vote sur « MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - AJUSTEMENTS TECHNIQUES »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

VŒUX ET MOTIONS

VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE, ÉCOLOGIQUE ET CITOYEN « GEORGELIN DOIT VIVRE ! »

Mme TARIS. - Nous avons un vœu en faveur de l'entreprise GEORGELIN, qui est un confiturier français connu, dont le siège social se situe dans une petite commune qui s'appelle Virazeil, dans le Département du Lot-et-Garonne. Alors, pour la petite histoire, cette entreprise a été confrontée à des problèmes de croissance rapide, aux effets du COVID à cause de l'explosion des tarifs de l'énergie, des matières premières. Cette entreprise est aujourd'hui en proie à des problèmes liés à sa trésorerie. Cela s'est traduit par l'impossibilité d'honorer rapidement la couverture d'une dette à court terme. La direction de l'entreprise a donc fait le choix de se placer sous la protection de la justice commerciale, le temps de proposer un plan crédible de continuité. Depuis le début du mois de juillet 2023, GEORGELIN est en redressement judiciaire prolongé de 2 mois en date du mardi 21 novembre 2023. Et, pourtant, grâce au courage et au savoir-faire de ces 350 salariés, 250 sur le siège à Virazeil, une nette progression de son chiffre d'affaires a été constatée avec une hausse de près de 26 % au mois d'octobre 2023. Cette amélioration est due au courage et au savoir-faire des salariés. À la qualité des produits, au soutien, aussi, des clients et fournisseurs, grands et petits, et à l'accompagnement par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis de nombreux mois. C'est aussi grâce à des investissements qui ont permis de moderniser certaines lignes de production grâce à la mobilisation permanente de l'entreprise qu'elle a pu devenir le numéro 2 en France de la confiture et être classée entreprise numéro un en 2022 de l'innovation en Nouvelle-Aquitaine. Aujourd'hui, il serait inconcevable que cette formidable aventure industrielle prenne fin avec le risque de perte d'une partie des emplois, c'est-à-dire 250 salariés. Et cette mise au chômage en cas de liquidation, et de perte de qualité en cas d'ouverture au capital à des investisseurs financiers à l'appétit vorace. En tout état de cause, la menace de fermeture sur ce territoire lot-et-garonnais ne peut s'entendre dans un contexte de développement industriel dans nos territoires.

Nous souhaitons donc à ce jour le soutien régional pour la poursuite du plan de continuité de remboursement de la dette qui est déjà bien avancé. Un plan garantissant la sauvegarde de tous les emplois, la poursuite du développement de l'entreprise, le remboursement de la dette dans des délais raisonnables. Un renforcement de la gouvernance qui est d'ailleurs en cours. Ainsi, nous souhaitons la tenue, sous la responsabilité du représentant de l'État, d'une table ronde afin que tous les acteurs économiques et institutionnels soient parfaitement informés dans le but de coconstruire une solution pérenne pour la ville de Virazeil, les salariés et le territoire. Merci.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Sur cette affaire GEORGELIN, tout le monde y est. Donc il y a un moment où il va falloir que chacun fasse son travail. La CCI, la préfecture de Lot-et-Garonne, toutes les instances et bien entendu la Région. Monsieur le Président, moi, ce que je vous demande, c'est aujourd'hui où est-ce qu'en est la Région à l'intérieur de sa compétence sur ce dossier ? Merci de nous en rendre compte. Pour le reste, que chacun fasse son travail et sur ce dossier sensible, très sensible pour le territoire dont je suis issu, les vaches seront bien gardées. Et je pense que toute démagogie est inutile sur ce dossier qui est sensible, qui a une dimension gouvernance, y compris au niveau de la famille GEORGELIN. Je crois qu'il faut beaucoup de rigueur et que chacun s'en tienne à sa compétence. Donc, moi, ce qui m'intéresse, c'est que le président nous explique où on en est sur ce dossier. Point barre. C'est sensible.

M. OBRADOR. - Écoutez, tout arrive ! Pour la première fois, nous voyons le Parti communiste venir au secours d'un patron et de son entreprise. Voilà, c'est une bonne nouvelle en cette fin d'année. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec la nécessité de sauver cette entreprise lot-et-garonnaise. Monsieur DIONIS, vous venez de le dire, chacun doit prendre ses responsabilités, faire son travail. Je suis d'accord avec vous. C'est pour cela que j'appelle l'ensemble de nos collègues qui sont parlementaires ou autres à voter la proposition de loi de notre collègue Annick COUSIN pour la baisse des taxes sur les énergies, qui profitera aux entreprises comme GEORGELIN, mais comme pour d'autres. Nous pouvons souhaiter que ce plan soit mis en œuvre, nous allons le soutenir, mais il faut aller bien plus loin qu'une table ronde. Je pense qu'il en va d'une entreprise et d'un savoir-faire local que nous défendons depuis toujours. Donc nous allons voter favorablement ce vœu. Je vous remercie.

M. DUPRAT. - On est très conscient de la difficulté que cette entreprise régionale a. Pour tout vous dire, on attendait un petit peu le débat parce qu'on n'est pas forcément impliqué auprès de ce territoire. Moi je suis un peu de l'avis de Jean DIONIS. S'il y a déjà des réunions, des tables rondes qui ont lieu, il ne faut peut-être pas les multiplier, en faire davantage. Moi je me souviens et je ne donnerai pas de noms, mais quelques entreprises de l'agglomération bordelaise dans lesquels tout le monde a voulu participer à tout. Et, finalement, cela s'est terminé avec rien. Donc, s'il existe déjà des organismes sous la houlette de la préfecture, je pense qu'il faut les laisser travailler. Donc, en ce qui nous concerne, nous ne prendrons pas part au vote.

M. PLEZ. - Pour les raisons évoquées dans les propos liminaires en début de séance, hier, je conclurai par cohérence en cette fin de séance pour vous expliquer que nous ne participerons à aucun vote sur les motions et vœux aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est Francis WILSIUS qui suit ces dossiers. Pour la bonne information des auteurs de cette motion, il y a une réunion à la préfecture qui est prévue vendredi. Comment dire sans trahir les problèmes qui se posent. Parce que j'ai, je n'ai pas ici à étaler toutes les interventions, les négociations que la Région a menées et que j'ai pu mener à titre personnel. La Région a voté, vous avez voté, en commission permanente, une aide de 1,6 million d'euros. Cette aide ne peut pas être mobilisée directement auprès de l'entreprise pour deux raisons. Un, elle est en procédure et ce serait du soutien abusif, de par la loi. Deuxièmement, cela ne règlera en rien la dette, telle qu'elle est. La dette est entre 50 à 60 millions d'euros. Donc il y a un problème interne à l'entreprise qui ne remet pas en cause la pérennité de l'entreprise. Soyons bien conscients que cette entreprise, si elle est récupérée par un accord interne, par un fonds vautour, là, il pourrait y avoir des problèmes. Mais, a priori, je sais que cette entreprise, pour avoir organisé ici même des réunions avec les banques, a obtenu que certaines banques abandonnent leurs créances, remettent de l'argent. Mais il y a eu des erreurs de gestion. Je n'en dirai pas plus. De toute manière, nous suivons comme du lait sur le feu cette entreprise et vous pouvez nous faire confiance, faire confiance à l'équipe d'entreprises en retournement, faire confiance à Francis WILSIUS et, pardon de le dire, à moi-même, nous ne laisserons pas tomber cette entreprise. Maintenant, entre nous, ce n'est pas un tour de table qui va régler le problème. Le problème est ailleurs, il est dans les instances judiciaires et du tribunal de commerce. Chacun a la liberté de vote. Y a-t-il des votes pour ? Des abstentions ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - On ne participe pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc cette motion est adoptée.

Vote sur le vœu « Georgelin doit vivre ! »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés (20) ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

- **ABSTENTION : PS/Place Publique/Apparentés (25)**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Non-participation :

PS/Place Publique/Apparentés (41) ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

**MOTION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN
« EXPÉRIMENTER UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE UNIVERSELLE POUR LES
JEUNES EN FORMATION UNIVERSITAIRE OU EN APPRENTISSAGE »**

M. LE PRÉSIDENT. - Mais vous l'avez présentée à titre d'amendement, c'est la même chose, non ?

Mme SEGUINAU. - Je suis sur la présentation de l'expérimentation d'une allocation d'autonomie universelle pour les jeunes. Après, Vital présentera une motion sur l'extraction pétrolière.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais, là, on est sur l'allocation d'autonomie.

Mme SEGUINAU. - On n'a pas du tout fait d'amendement là-dessus hier.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y en a un qui ressemblait, quand même.

Mme SEGUINAU. - Le point commun avec l'amendement d'hier qui portait sur la sécurité sociale alimentaire de l'alimentation, le lien qu'il y a entre les deux, c'est qu'on a une pauvreté, vous le savez, le rapport du CESER l'a bien montré, qui est très importante en Nouvelle-Aquitaine. Et, oui, nous faisons des propositions pour pouvoir améliorer les situations des plus fragiles de Nouvelle-Aquitaine. Dans cette motion, on vous propose de pouvoir lancer, puisqu'il faut savoir, quand même, que nous avons, en Nouvelle-Aquitaine, 225 000 étudiants. 39 % sont boursiers et, au niveau national, c'est 23 %. En Nouvelle-Aquitaine, donc 39 % des 225 000 étudiants sont boursiers. Et, au niveau national, il y a une étude qui a été faite par l'Observatoire de la vie étudiante l'OVE, qui a montré qu'au niveau national nous avons 40 % d'étudiants qui ont une activité professionnelle, ce qui fait que cela impacte leur réussite scolaire ou ils s'endettent fortement. Et vous le savez toutes et tous, puisqu'on en subit chacun et chacune le coût tous les jours, le prix des logements, de la nourriture explose. Du coup on a 43 % des étudiants qui sautent un repas par jour et 40 % ont renoncé à se chauffer l'hiver. Donc, on voit bien que la précarité des étudiants augmente considérablement, que le système actuel de bourse ne suffit pas à pouvoir maintenir un niveau de vie décent et que la Région pourrait lancer une concertation, une conférence régionale sur ce sujet avec tous les partenaires sociaux, l'université, les CFA, les Départements, l'État. Et, après, à la suite de ça, lancer une expérimentation pour pouvoir donner une allocation d'études avec des conditions. Notamment être détaché du foyer fiscal parental. Suivre, en étant assidu, une formation professionnelle ou universitaire et être âgé entre 16 et 18 ans suivant les cadres de la formation, jusqu'à 27 ans, pour les étudiants. Donc cela nous permettrait en Nouvelle-Aquitaine de pouvoir lancer ce dispositif

d'expérimentation comme on a pu le voir il y a quelques années avec une expérimentation sur le revenu universel qui a permis aussi de montrer que les choses pouvaient avancer. Et donc je vous demande de bien vouloir porter cette motion et qu'on puisse trouver ainsi un moyen de donner un revenu pour les étudiants qui en ont bien besoin.

Et je rappelle simplement aussi, si on commence à parler de finances que, à la suite de la crise COVID, on avait eu une aide exceptionnelle d'un million d'euros pour les banques alimentaires et qu'on voit bien qu'aujourd'hui, et c'est dans la presse, partout, les banques alimentaires n'arrivent plus à subvenir à tous ces besoins. Et que sur les universités, on a énormément d'entraide, d'étudiants qui viennent de plus en plus chercher des paniers-repas. Donc il y a vraiment urgence à prendre soin de ces étudiants sur tout notre territoire de Nouvelle-Aquitaine. Et nous avons également, au niveau de la Nouvelle Aquitaine, à la limite, une possibilité pour certains étudiants, dans certaines formations, d'avoir une allocation. Donc je pense qu'on a vraiment le terreau pour pouvoir monter cette conférence et lancer cette expérimentation. Je vous remercie.

Mme FRANCESCHINI. - Autant la question de la précarité des jeunes est un enjeu majeur pour notre région, autant les écologistes nous font une proposition totalement insoutenable financièrement pour notre Conseil régional. Nous voterons bien sûr contre cette motion. Cependant, je me permettrai de rappeler à nos collègues écologistes que c'est bien « mignon » de donner des leçons à la terre entière et de faire de beaux discours, mais encore faut-il être irréprochable en la matière. Dans cette motion, vous regrettez notamment qu'une grande partie des étudiants soient contraints de travailler pendant leurs études. Nous sommes tout à fait d'accord. C'est pourquoi, lors de notre niche parlementaire, nous avons proposé la création d'une aide financière pour ces étudiants afin de récompenser la valeur travail, mais aussi d'améliorer leur situation financière et donc leur permettre de moins travailler. Et qu'ont fait vos députés ? Je vous le donne dans le mille ! Ils ont voté contre. Et cela ne s'arrête pas là. Un grand sujet face à la précarité des étudiants, c'est la précarité alimentaire. Je vous rappellerai à ce titre que la généralisation des repas à 1 euro pour tous les étudiants a été repoussée à une petite voix près. Certes, les macronistes et les républicains en sont les principaux responsables en ayant voté contre cette proposition de loi, mais ils ne sont pas les seuls responsables. C'est peut-être un détail qui vous a échappé, mais la très grande majorité des députés écologistes n'étaient pas là. Et vous savez pourquoi ? Parce qu'ils ont préféré se rendre à un cocktail sur une péniche. Donc, halte aux propositions démagogiques et commencez par travailler sérieusement quand vous avez la possibilité d'agir réellement pour nos jeunes.

M. LE PRÉSIDENT. - En matière de proposition démagogique, la balle au centre.

M. BERGERON. - Comme nos collègues du groupe écologiste, citoyens et solidaires, nous sommes fortement préoccupés par la précarité croissante de notre jeunesse. On ne peut que déplorer l'allongement des files d'attente pour l'aide alimentaire et la dégradation de la santé physique et mentale de nombreux jeunes qui ont du mal à se loger, à se soigner, à se nourrir.

Ce constant, nous le partageons et c'est pour cette raison que nous sommes pleinement mobilisés sur nos compétences en faveur de la jeunesse. De nombreuses aides régionales ont été mises en place pour soutenir financièrement pas que les étudiants, mais également les apprentis, mais aussi pour remobiliser les jeunes qui sont sans formation ni diplôme. Nous cherchons à les aider dans leur vie quotidienne, dans leur parcours de vie. Nous tenons à être à leurs côtés pour que ni leur milieu social ni leur milieu familial ne soient des obstacles pour concevoir leur projet de vie, dans un souci d'égalité des chances et de justice sociale. Concrètement, nous soutenons les missions locales à hauteur de 8 millions d'euros par an pour leurs actions d'accompagnement des jeunes, notamment sur la mobilité, sur le logement, sur l'accès à l'emploi. Sur le retour vers la formation. Nous sommes également aux côtés du réseau des écoles de la deuxième chance. Nous sommes également aux côtés du réseau Infos Jeunes dans toute la Nouvelle-Aquitaine.

Je voudrais rappeler aussi que nous avons mis en place, pendant la crise sanitaire, la distribution de paniers-repas, de paniers alimentaires pour les jeunes de 15 à 30 ans. Et que, cette expérience, nous l'avons pérennisée dans une action puisque nous avons instauré la structuration d'un réseau d'aide alimentaire à destination des jeunes en situation de précarité. Notre région, elle est proactive et je pourrais évoquer, bien évidemment, l'aide au financement pour le permis B, qui concerne 538 jeunes. Je pourrais évoquer l'aide à la mobilité internationale octroyée à 771 apprentis. Plus de 3 000 étudiants, dont la moitié sont évidemment boursiers. Je pourrais parler du Fonds social formation que nous mettons en œuvre et qui touche 30 % d'apprentis. Mais aussi de la fourniture du premier équipement dans nos lycées pros qui, concrètement, vient en aide aux jeunes dès le plus jeune âge.

Donc, vous le voyez, il y a une réflexion continue, actualisée, menée par la Région volontariste sur le ciblage des aides pour répondre au mieux aux besoins de notre jeunesse. Alors, oui, notre groupe est favorable à l'expérimentation de cette allocation, mais si elle est portée. Et cette motion porte ici sur une expérimentation régionale de cette allocation. Et, au regard de nos compétences régionales, nous ne pouvons pas nous substituer à l'État. Nous sommes bien ici dans l'hémicycle régional et non à l'Assemblée nationale. Donc nous voterons contre cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix la motion. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette motion est rejetée.

Vote sur la motion « EXPÉRIMENTER UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE UNIVERSELLE POUR
LES JEUNES EN FORMATION UNIVERSITAIRE OU EN APPRENTISSAGE »

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

MOTION REJETEE

Non-participation : PRG Le Centre Gauche ; UDI et Territoires ; Les Républicains

MOTION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN
« POUR LA FIN DE L'EXTRACTION PÉTROLIÈRE ET UNE VÉRITABLE TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE »

M. BAUDE. - La réponse qui nous a été faite lors de la dernière plénière sur le sujet des forages pétroliers à partir d'arguments juridico-administratifs, notamment concernant votre motion de 2017 qui encourage l'extraction du pétrole dans notre région, franchement, n'était pas à la hauteur. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette motion. Franchement, Monsieur le Président, vous qui utilisez les mots très forts « d'urgence civilisationnelle » pour parler de la transition énergétique, vous qui citez régulièrement les scientifiques, ce que nous expliquent les scientifiques, notamment du GIEC, un, c'est que les gisements en cours d'exploitation représentent d'ores et déjà des quantités trop importantes pour que nous puissions rester en dessous des 1,5 degré à l'horizon de la fin du siècle. Et, donc tout nouveau projet d'extraction est d'autant plus incompatible avec cette limite de réchauffement à 1,5 degré et, la deuxième chose, c'est que, face à cette « urgence civilisationnelle » pour reprendre vos mots, ce qu'ils préconisent, c'est que tous nos investissements qu'ils soient ou publics, aillent vers la rénovation thermique des bâtiments vers les énergies renouvelables et globalement vers la transition énergétique que nous appelons toutes et tous de nos vœux. Et, donc, c'est vraiment sur ça que nos efforts doivent porter, tous nos investissements doivent aller, et pas vers de nouveaux projets d'extraction pétrolière. Et, donc, Monsieur le Président, si pour vous le consensus scientifique a du sens, si pour vous les mots ont un sens et notamment ceux que vous employez dans Néo Terra, vous ne pouvez pas faire autrement que voter cette motion. Et, pour conclure, je voudrais dire que nous ne pouvons pas laisser le groupe pétrolier Vermillon faire en Nouvelle-Aquitaine faire le même coup que l'OPEP à la COP 28.

M. ELOPHE. - Si nous devons subitement abandonner le pétrole, nous mettrions en danger l'ordre même de notre quotidien. L'ensemble de nos infrastructures, des modes de transport, de nos systèmes de chauffage reposent avant tout sur cette ressource cruciale. Imaginez un monde où les moteurs s'arrêtent brusquement, les avions restent cloués au sol et nos foyers se refroidissent progressivement. Sans pétrole notre façon de vivre, de nous déplacer et même de nous nourrir serait radicalement altérée. Nous sommes devenus dépendants du pétrole de manière presque inextricable et cette motion purement idéologique ne tient pas du tout compte de cette réalité. L'idée d'abandonner cette ressource cruciale à l'horizon 2040 sans une transition réfléchie nous entrainerait dans une spirale infernale d'incertitude et de perturbation. Finalement, cette vision du chaos correspond bien aux écologistes. En ce qui nous concerne, nous assumons le fait d'être favorable à la souveraineté énergétique de la

France, qui passera aussi, ne vous en déplaît, par une part d'énergie fossile. Nous soutenons pleinement les automobilistes face à la persécution dont ils sont victimes et nous refuserons toujours de stigmatiser ceux qui utilisent au quotidien leur véhicule essence ou diesel, d'autant que la plupart d'entre eux n'ont aucune autre solution pour se déplacer. Nous défendons aussi le pouvoir d'achat des Néo-Aquitains qui ont besoin du pétrole pour éviter de voir leurs factures énergétiques exploser davantage et pour acheter une voiture à un prix acceptable, les voitures électriques n'étant pas du tout à la fois portées sur les classes populaires.

Alors, au nom de tous les Français qui cherchent des solutions équilibrées pour préserver notre planète, nous voterons contre cette motion. Avec vous, les écologistes, nous risquons de retourner à l'âge de pierre, mais je vous invite plutôt à faire ce voyage, mais sans eux. Merci.

M. OXIBAR. - Le groupe Les Républicains votera contre cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Je croyais que vous ne participiez à aucun vote.

M. OXIBAR. - Non. On a changé sur cette mandature. Mais c'est ce qu'a dit Christophe DUPRAT tout à l'heure.

M. DUPRAT. - Le changement, c'est maintenant.

M. OXIBAR. - Je reprends. Je disais que, sur cette motion-là, nous allons voter contre la motion du groupe Europe écologie les Verts sur la fin de l'extraction pétrolière. Je rappelle à notre Assemblée qu'en octobre 2017, nous avons, ici même, voté une motion commune en faveur du maintien de l'activité pétrolière en Nouvelle-Aquitaine. Et nous nous baserons uniquement sur l'aspect réglementaire et législatif. Il existe une échéance, qui est celle du 1^{er} janvier 2040. Alors vous pouvez vouloir imposer encore une fois une vision dogmatique, mais je vous dirai aussi que cela contribuera seulement à augmenter encore davantage le volume de nos importations d'ici à l'échéance qui est légalement prévue. Et, donc, l'augmentation du gaz à effet de serre. Un baril de pétrole produit en France génère en moyenne 3 fois moins de gaz à effet de serre qu'un baril importé. Donc, si vous connaissiez l'entreprise Vermillon qui porte ce projet, vous sauriez aussi l'engagement qui est le sien sur le territoire. Vous omettez de dire que des synergies fortes existent avec les territoires qui accueillent les recherches d'entreprises. Et je pense notamment au chauffage des serres de tomates à Parentis, chez notre chez Marie-Françoise NADEAU, ancienne conseillère régionale, par géothermie, un modèle qui a créé de nombreux emplois sur le territoire. Ou encore l'écoquartier de La Teste, qui ont pu être réalisés grâce à cette entreprise. Je citerai également la chaufferie du lycée Condorcet d'Arcachon par géothermie. Ces projets-là ont été soutenus par l'entreprise Vermillon. Alors, quoi que vous en pensiez, l'entreprise est

complètement tournée vers la transition énergétique et elle travaille à la transformation de ses activités. À la transformation de ces métiers, également, tout en sauvegardant des savoir-faire pour qu'ils soient demain au service de la transition énergétique que vous réclamez à cor et à cri. J'en veux pour preuve le projet Cirus reconvertissant les gisements pétroliers vers la production d'hydrogène décarboné soutenu par les collectivités du territoire landais des Grands Lacs. Tout le projet que vous remettez en cause avec quelques dizaines de personnes qui manifestent est un projet qui rentre aujourd'hui totalement dans la légalité. Il rentre dans le cadre du code minier. L'ensemble des activités sont en conformité avec la loi du 30 décembre 2017 et il n'y a pas d'extension du site pétrolier puisque les forages que vous dénoncez ici même se font sur les sites existants. Donc je ne vais pas m'attarder plus longtemps. Vous avez un certain nombre d'arguments que je vous présente là pour justifier que nous votions contre cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - À titre personnel, je suis contre ces extractions de pétrole, à entendre les scientifiques. La question qui se pose c'est une pétition de principe parce que ce n'est pas nous qui décidons.

M. SARGIACOMO. - Puisque notre collègue, devrais-je dire presque « camarade », Monsieur DUPRAT cite François HOLLANDE, moi je vais citer Horace, « bis repetita, placent ». Je sais bien que la pédagogie est l'art de la répétition, mais on a la sensation qu'à chaque session, nous vivons un peu les mêmes choses, les mêmes textes de la part de nos collègues Verts. Alors, c'est vrai, on peut effectivement avoir une position de principe, mais est-ce que c'est effectivement notre place, ici, en tant que conseillers régionaux, de multiplier ces positions de principe ? En l'occurrence, l'extraction pétrolière n'est pas de la compétence régionale et vous le savez très bien, c'est une compétence de l'État. L'État qui a lui-même fixé la deadline, la fin de cette extraction pétrolière sur le territoire national. Et c'est effectivement, comme l'a rappelé notre collègue OXIBAR, 2040. D'ores et déjà, l'entreprise Vermilion se met dans la situation de reconvertir ces sites et de trouver d'autres exploitations à ces infrastructures. J'ai bien entendu, comme vous l'avez souligné dans votre motion, les scientifiques préconisent la mobilisation des investissements publics et privés vers la transition énergétique à travers les énergies renouvelables, la rénovation thermique des bâtiments, l'agroécologie ou vers les modes de vie plus sobres. Mais c'est exactement ce que fait la région. Elle s'engage à accompagner les industriels pour décarboner leur consommation, les acteurs de la production d'énergie pour trouver et développer des alternatives et s'engagent à dédiéséliser l'ensemble de ses TER et cars régionaux. À titre d'exemple, la décarbonation des entreprises, en 2019, c'est 120 projets appuyés par la Nouvelle-Aquitaine. C'est l'équivalent de 1,4 TW/h qui ont été économisés. L'équivalent de 170 000 logements en termes de rénovation énergétique. Ce soutien est stratégique sur le

plan climatique, mais également sur le plan économique, car les entreprises améliorent aussi leur compétitivité. Et nous avons notamment 11 contrats de partenariat pluriannuel avec les entreprises. Alors, notre groupe ne votera pas contre, mais s'abstiendra effectivement sur cette motion qui semble un peu hors champ de l'activité du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cette motion. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? L'expression est rejetée. Je suis désolé. Mais ne venez pas me dire que je serai pour le développement des activités pétrolières.

M. SEGUINAU. - Il faut voter pour la motion, du coup.

M. BAUDE. - C'est quand même le sens de la motion que vous avez votée en 2017.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne me souviens plus, hélas, de cette motion.

M. BAUDE. - Je l'ai évoquée dans mon propos, nous proposons de revenir sur celle-ci pour être cohérent avec les propos que vous avez tenus.

M. LE PRÉSIDENT. - On n'a pas voté contre. Cela dit, je pense qu'il faut qu'on équilibre parce que ce que l'on fait avec le groupe Vermilion, dans le cadre de la récupération, sur la récupération de la chaleur fatale pour chauffer les serres et les lycées est intéressant. Les paroles et les actes. Nous avons, Les Républicains, le respect des engagements de la SNCF.

Vote sur la motion « POUR LA FIN DE L'EXTRACTION PÉTROLIÈRE ET UNE VÉRITABLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : Renaissance ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen**

MOTION REJETEE

Non-participation : PRG Le Centre Gauche ; UDI et Territoires

**MOTION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE LES RÉPUBLICAINS « POUR LE RESPECT
DES ENGAGEMENTS DE LA SNCF »**

M. DUPRAT. - Je peux même vous donner un autre slogan « ensemble, tout devient possible ». Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice. On ne va pas refaire le débat des TER, on l'a longuement fait hier et la presse d'aujourd'hui s'en fait écho. Donc, simplement, notre motion a un but assez précis. D'abord c'est de faire prendre conscience à la SNCF qu'il faut agir. Ce que je regrette un petit peu, et j'écoutais ce matin une radio locale qui a fait toute sa matinée sur les difficultés que connaissent les usagers des TER, je peux vous dire qu'il y avait des témoignages qui n'étaient pas tristes, ce matin, pendant toute la toute la matinale. Simplement je regrette que la SNCF ne soit toujours pas capable de communiquer. Elle ne sait pas communiquer avec ses clients. Elle ne sait pas leur dire que le train n'est pas là, elle ne sait pas leur dire que le train est en panne, ou, etc. Et elle ne sait même pas communiquer avec ses donneurs d'ordre puisqu'il aurait été à mon avis intéressant que les informations qui nous ont été apportées par Renaud LAGRAVE puissent l'être par une conférence de presse en disant tout ce qu'ils allaient mettre en œuvre pour cela. Mais je pense néanmoins que leur mettre la pression en début de cette nouvelle convention me semble intéressant et c'est pour ça qu'aujourd'hui nous avons cette motion qui vous est proposée. Je vais essayer de ne pas fâcher Jackie EMON, mais quand même... Je l'ai écouté avec beaucoup d'attention hier défendre avec vigueur et efficacité les cheminots. Mais, franchement, mes chers collègues, franchement, est-ce que vous pensez que, dans la situation où on est, avec les 57 rames qui ne peuvent pas circuler, avec les difficultés qu'ont les usagers tous les soirs et tous les matins, ça soit vraiment le bon jour d'aller faire grève ? Très honnêtement, ce n'est quand même pas forcément le bon moment pour venir revendiquer, si ce n'est mettre à genoux l'entreprise qui aujourd'hui les embauches et les salarie. Il faut faire attention de ne pas casser l'outil. Beaucoup de nos concitoyens sont prêts à faire le report modal dès l'instant où ils veulent, et je le répéterai encore une fois, régularité et fréquence. Faisons attention, par des revendications, sans doute légitimes, je n'ose même pas vous les donner ici, sans doute légitimes, de ne pas faire plus de dégâts que ce que pourrait être une défense du service public. Donc, dans cette motion, on demande 4 choses. Premièrement, à la SNCF de respecter ses engagements en matière de ponctualité, régularité. Deux, d'augmenter les cadences des centres de maintenance afin de réparer les rames endommagées par les intempéries. Je sais la réponse qui va m'être faite. S'engage dans des actions immédiates pour rétablir la qualité de voyage aux usagers de transport en commun. Et, enfin, et, ça, on vous l'a dit déjà Monsieur le Président, hier, de proposer des sanctions financières, cela s'appelle bonus-malus, qu'on l'appelle comme on

veut, on peut même aller plus loin, envers la SNCF, pour les dommages subis par les usagers. Je pense que les usagers, effectivement, nous attendent sur ce sujet-là. Je ne serai pas plus long, Monsieur le Président.

M. COLOMBIER. - J'ai eu l'occasion hier en début de matinée de cette séance, de formuler évidemment les critiques que formulent tous les voyageurs sur un certain nombre de lignes, puisque la situation empire de de jour en jour, de mois en mois. Concernant la motion du groupe LR, nous adhérons à l'ensemble, en effet, de ce constat, de ces critiques que vous formulez sur les manques de la SNCF. Votre solution est donc la mise en concurrence, de brader ce service public certes défaillant, pour certains segments de son activité, mais avec son infrastructure, son expérience et son personnel. Notre solution est de forcer la SNCF à respecter ses engagements, soit par la négociation sans aucun compromis et ce dans un délai rapide, soit en arrêtant carrément tout versement régional afin que le respect des clauses contractuelles ramène un service public dont les fondamentaux, je le rappelle, sont la fiabilité, la régularité et le respect des horaires. Nous sommes pour le service public ferroviaire français comme néo-aquitain, mais un vrai service public qui soit un service au public et pour le public.

Aussi, en conséquence, nous ne pouvons pas, malheureusement, en l'état, voter pour votre motion de mise en concurrence du service ferroviaire régional.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Nous comprenons le coup de gueule que représente cette motion. La réalité du service qu'a fait la SNCF, notamment le mois dernier, le justifie pleinement. Mais, sur le fond, les relations entre la SNCF et la Région sont contractuelles. Cela veut dire la convention, rien que la Convention, toute la Convention. On nous parle de ponctualité, mais c'est la convention. Il y a des pages entières dans la convention sur la ponctualité, avec des bonus-malus, en fonction du respect de la ponctualité et de la régularité. C'est pour cela que le débat sur la convention TER était un débat absolument central. Et donc notre groupe a choisi de travailler sur la convention et notamment en n proposant un amendement qui a été d'ailleurs adopté par notre Assemblée dans lequel l'estimation de la régularité de la ponctualité se faisait ligne à ligne et que les pénalités qu'encourait la SNCF, étaient désormais ligne à ligne. C'est un amendement fondamental et il fait maintenant partie de la convention, donc qui lie la SNCF et la Région. Donc en réalité, maintenant, c'est de dire faites appliquer la convention, notamment sur le bonus-malus ligne par ligne et rendez-nous des comptes sur l'application de la convention. Et, bien entendu, sur l'application de la convention, vous ne devez rien lâcher. Et, ce qu'on vous demande, Monsieur le Président, c'est de nous rendre compte de manière régulière de la nouvelle rédaction de la convention qui a été adoptée par notre Assemblée. En attendant, on comprend le coup de gueule, mais c'est une impasse juridique complète. Quand on dit et le

Rassemblement National vient de le dire, « on n'a qu'à pas payer », après, qu'est-ce qui se passe ? Un contentieux juridique. Et on le perd. Donc c'est une impasse absolue, parce que vous serez renvoyé forcément à la convention. Donc on comprend le coup de gueule, mais il n'y a pas d'autre chemin, encore une fois, que de faire respecter la convention qui nous lie. Nous vous demandons de nous rendre compte de manière détaillée et notamment sur cet aspect du bonus-malus ligne par ligne. En attendant, on s'abstient.

M. LE PRÉSIDENT. - Quel courage !

M. BACHÉ. - Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit hier, mais moi je vous remercie Monsieur DUPRAT de nous donner raison 6 mois après que nous ayons bataillé dans l'hémicycle pendant plusieurs heures concernant l'ouverture à la concurrence de nos TER. Je vous remercie de préciser que vous êtes pour la mise en concurrence, c'est-à-dire la poursuite de la casse de ce service public. Laissez-moi terminer, je ne vous ai pas interrompu. Parce que si on avait gardé le statut, si on n'avait pas mis le paquet ferroviaire, si on n'avait pas toutes les lois qui ont démantelé cette entreprise, parce qu'aujourd'hui on ne discute pas avec une entreprise, on discute avec 5 branches... Concernant les revendications des cheminots, moi, je salue leur lutte, pour une seule raison. Parce qu'ils se battent pour avoir un meilleur service public pour les usagers. Vous croyez qu'on fait grève par plaisir ? Est-ce que vous avez fait une seule fois grève ? Non. Moi j'ai fait grève, je n'ai jamais fait grève par plaisir et à chaque fois j'ai perdu du salaire. Je faisais grève parce que j'avais des revendications. Et, donc, eux, les cheminots, ils ont des revendications. Et, à mon avis, humblement, si, de temps en temps, on les écoutait... Parce que ce sont eux qui font fonctionner l'entreprise, le service public, et personne d'autre. C'est eux. La nuit, le week-end, etc. Donc respectons-les. Vous êtes clair dans votre propos. Vous êtes pour l'ouverture à la concurrence. Nous ne sommes pas pour l'ouverture à la concurrence parce que cela ne réglera absolument rien. Nous sommes pour une véritable entreprise SNCF intégrée, service public avec un statut pour les hommes et les femmes qui y travaillent. Donc on ne votera pas votre proposition, mais on vous remercie de nous éclairer, 6 mois après, sur votre intention qui était qu'au 1^{er} janvier 2024 tout soit ouvert à la concurrence. Merci pour ces propos des Républicains.

M. LAGRAVE. - J'étais persuadé que ce serait Pascal COSTE qui présenterait cette délibération, surtout sur l'ouverture à la concurrence, puisque j'ai cru comprendre qu'il n'avait pas cette position-là quand on a eu le débat, en juin. Mais peut-être que je me suis trompé. C'est encore « le changement, c'est maintenant »... C'est effectivement ça. En l'occurrence je parlais de Pascal COSTE hein. Je ne sais pas comment il finira. Je ne me permettrai pas d'en parler. Bref, en tout cas, puisque cela a changé depuis juin, la motion, sur le fond, rejoint effectivement le débat qu'on a eu en juin et, ce que je n'arrive pas à bien comprendre,

c'est comment se fait-il qu'à l'époque vous n'avez pas voté avec l'exécutif et que maintenant vous demandez en fait ce qu'on a fait en juin. C'est quelque chose qui m'échappe un peu. Pourquoi ? Parce que vous demandez plus de régularité. Cela tombe bien, dans la nouvelle convention, on passe de 92,4 qui était demandé dans la convention actuelle à 95 dans la nouvelle. Merci de l'avoir noté. Ensuite vous dites « il faut plus de sanctions ». Je réponds indirectement également à Jean DIONIS il y a un instant, les sanctions de 2023, c'est dans la convention de 2023, donc ce n'est pas celle qu'on a votée en juin, c'est l'actuelle. Et aujourd'hui, à date, je peux vous dire que, les sanctions envers la SNCF, pour 2023, elles vont être très élevées, à plusieurs millions d'euros. C'est de cela qu'on est en train de se parler, vu les taux de régularité. Et ne vous inquiétez pas, s'il y avait quelqu'un qui était inquiet, j'ai ma collègue juste à ma gauche qui a bien noté qu'il y avait des millions d'euros à récupérer. Donc, il n'y a pas de problème, on va y être. La troisième chose, c'est que vous demandez effectivement qu'on fasse travailler la SNCF sur les centres de maintenance. Je vous signale juste que, depuis maintenant deux mois, Saintes, Bordeaux, sont déjà aux 3/8 pour réparer les rames qui ont été cabossées et même avec quelques weekends qui vont être forcément travaillés. Alors, une fois qu'on s'est dit ça, moi, je regrette, mais on ne va pas, d'un côté, voter une convention, en juin, dans laquelle, tout ce que vous demandez, en fait on le fait. Et on ne va pas remettre le débat sur la concurrence qui est, je le rappelle, une obligation. On a eu ce débat, maintenant c'est législatif, sauf à ce qu'il y ait des révisions législatives... Mais pour l'instant c'est le cas. On ne votera pas cette motion, puisqu'on a voté la convention. Il aurait été opportun que le groupe qui dépose la motion vote avec nous cette convention. Mais, puisque j'ai bien compris, si on doit revoter la suite des conventions, vous serez à ce moment-là avec nous. Merci de votre soutien.

M. DUPRAT. - On a expliqué à 2 ou 3 reprises pourquoi on n'avait pas voté la convention. On n'a pas voté la convention parce que l'on a considéré, mais respectez encore une fois notre choix, que la qualité de service, et c'est de ça dont il s'agit aujourd'hui, n'était pas, à ce qu'on pouvait considérer, pour nous, au rendez-vous. Quant à Monsieur BACHÉ ce n'est pas une surprise qu'on soit pour la concurrence, on l'a dit, redit 10 fois. Il y a des moments où je me demande si vous écoutez vraiment ce qu'on dit, sachant qu'on essaie de ne pas parler tout le temps restauré à tort et à travers. On est pour la concurrence. Pas forcément pour virer la SNCF. C'est pour la challenger. Aujourd'hui, dans le monde économique, si on challenge les entreprises, elles sont meilleures.

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais compléter ce qui a été dit notamment par Renaud, mon cher Christophe. Je n'ai pas tout à fait compris ce que vous venez de dire dans la position de LR lors de notre Assemblée plénière qui a voté la convention. Je n'ai pas entendu quelqu'un

parler de la qualité de service. J'ai plutôt entendu d'autres arrière-pensées qui couraient comme ça.

M. DUPRAT. - Relisez le compte-rendu.

M. LE PRÉSIDENT. - On en a parlé. Deuxièmement, sur les coups de gueule. Certains font mine de découvrir que la Région, au fil de l'eau, ne passe pas son temps à pousser les coups de gueule. Moi, si j'ai une conclusion, Renaud, c'est qu'on a à râler toutes les semaines. Eh bien toutes les semaines on se fera une interview dans Sud-ouest comme tu l'as fait il y a 10 jours. Sur TF1 un comme tu l'as fait il y a 10 jours. Parce que ce dont nous avons discuté, même le coup de colère qu'Alain BACHÉ lui-même a fait, avec Renaud LAGRAVE, avec les services, nous passons notre temps à le faire. Il y a un problème d'organisation dans cette boîte. Il y a un problème d'organisation dans cette boîte. C'est insupportable. Ceci dit, la différence entre la convention précédente et cette convention, c'est que le niveau des bonus-malus que nous avons fait inscrire est bien plus important. Hier, pas plus tard qu'hier matin, Renaud LAGRAVE était en discussion avec les services de SNCF mobilités. La semaine prochaine, nous convoquerons une réunion, faut-il qu'elle soit exceptionnelle, je ne sais pas, avec la SNCF, pour leur rappeler leurs droits et leurs devoirs. Parce que quand on est une société nationale monopolistique, on a le devoir de rendre service à l'usager. Et je rappelle que dans la notion de service public, le mot le plus important, c'est le mot « public ». Sinon, progressivement, au fil des différentes majorités, le terme « service » sera supprimé.

M. COLOMBIER. - Pour une fois, nous sommes totalement en accord. Vous voyez, cela peut arriver. Je précise bien que si nous allons voter contre cette motion, c'est qu'elle indique très clairement que la solution en effet est la mise en concurrence. C'est un premier point. Le deuxième point, Jean DIONIS, très bien, mais votre argument, les bonus-malus, les malus au fil des années, et on a toujours soutenu l'exécutif, ont été appliqués, et cela n'a pas changé. Cela n'a rien changé. Et je suis d'accord, pour une fois, avec le Président. La région a bien souvent tapé avec la SNCF sur les problèmes et cela n'a pas changé grand-chose. C'est pour ça que notre réaction que certains, comment dire, taxent de jusqu'au-boutiste, il faut maintenant carrément taper à la bourse et au portefeuille. Et, là, peut-être, dans ce cas, les choses changeront.

Mme SEGUINAU. - Je voulais simplement rappeler un peu que j'aimerais bien que les règles soient les mêmes pour toutes et tous. Je ne vois pas pourquoi le RN peut encore répondre alors que le Vice-président vous avait répondu et qu'après on ait deux poids deux mesures dans cette Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas du tout, jamais.

Mme SEGUINAU. - On a des preuves. Nous sommes filmés. On va vous faire des montages.

M. LE PRÉSIDENT. - Balle au centre. Qui est d'avis de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme SEGUINAU. - Nous ne participons pas au vote au vu des incohérences de cette délibération.

Vote sur la motion « Pour le respect des engagements de la SNCF »

- **POUR : Les Républicains**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Renaissance ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Centre et Indépendants ; UDI Territoires**

MOTION REJETEE

Non-participation : PRG - Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen

**MOTION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL « POUR
L'OUVERTURE DE LA GARE DE LUGOS »**

M. OBRADOR. - J'avais 10 ans et on parlait déjà du projet de réouverture d'une halte TER dans la commune de Lugos. L'arrivée du train à cet endroit présenterait de nombreux avantages pour le secteur. Pour ce bassin de population important qui comprend des villes telles que Belin-Béliet, Salles, Saint-Magne ou d'autres. L'apport écologique du train n'est plus à démontrer. On en a parlé de nombreuses fois lors de cette session et cela permettrait également de renforcer l'attractivité économique, touristique, mais aussi démographique de tout ce territoire. Une pétition qui soutient ce projet a déjà rassemblé plus de 2 000 signataires. Par cette motion, je vous appelle donc à prendre contact avec les élus locaux, avec les citoyens, pour faire enfin avancer ce projet qui est sur la table depuis près de 20 ans. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais laisser à Renaud LAGRAVE le soin de répondre. Mais je voudrais quitter ma casquette de Président, j'ai une revendication sur l'ouverture de deux, gares, l'une à Croix d'Hins et l'une à Toctoucau. Je vous laisse répondre. Je ne l'avais pas prévenu, mais tu peux me dire non.

M. LAGRAVE. - Comme pour toutes les haltes, Monsieur le Président, on étudie. Je n'ai pas votre ancienneté, Monsieur, puisque visiblement à l'âge de 10 ans... Moi je n'ai que bac +7 en SNCF. Juste pour vous dire que j'ai reçu l'association déjà une fois et on est tout à fait au courant évidemment de la demande. Dans le cadre du contrat de développement territorial, il y a eu des propositions qui ont été faites de lancement d'études pour la réouverture de cette halte. À l'heure où je vous parle parce que ce n'est pas la Région qui décide puisqu'on a un règlement d'intervention par rapport au pôle d'échange et la réouverture de haltes. Cela veut dire que le territoire s'en empare. À l'heure où je vous parle, la proposition a été faite de la Région dans le contrat de lancer une étude. Nous, on attend que le territoire se saisisse de ça, mais on n'a pas de courrier officiel ou de courrier tout court, de la part du territoire, nous saisisant pour lancer l'étude. Mais, en tout cas, nous, on est tout à fait disponible pour travailler sur une étude. Mais cela ne veut pas dire que la halte va être réouverte. Parce que moi je ne fais pas de promesses que je ne connais pas. Premièrement, il faudra faire une étude socio-économique comme on le fait pour toutes les haltes.

Et puis, deux, il faut voir la pertinence, évidemment, parce que l'on peut tout avoir, vous l'avez compris, à travers la demande du Président pour les 2 haltes qu'il a citées, on peut tous avoir une idée sur ce qu'il faudrait comme halte supplémentaire, mais encore faut-il étudier le nombre de kilomètres par rapport à tout ça. Je vous rappelle juste, pour que tout le

monde ait bien en tête le sujet, que plus vous multipliez les haltes, plus vous faites arrêter les trains, plus vous avez des trains qui vont moins vite. Et, donc à la fin, vous avez des gens qui disent « cela va trop lentement ». La desserte de tous les territoires, elle est impérative. Mais à la fin je vous signale juste que vous ralentissez, tout le monde aura compris pourquoi. Donc, dans l'attente d'un courrier officiel et puis d'une demande qu'on examinera bien évidemment, je vous propose de ne pas voter cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est d'avis de voter la motion ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? La motion est donc rejetée. Ensuite, on a l'hydrogène blanc.

Vote sur la motion « Pour l'ouverture de la gare de Lugos »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI Territoires**

MOTION REJETEE

Non-participation : PRG - Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains

**MOTION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL « POUR LE
SOUTIEN À L'HYDROGÈNE BLANC »**

Mme ELOPHE. - Au Rassemblement National, nous nous positionnons en tant qu'ardents défenseurs d'une écologie de bon sens, fondée sur le progrès technologique. À ce titre, il est crucial d'augmenter le budget R et D de la France, notamment pour trouver des solutions pour décarboner notre modèle énergétique sans remettre en cause nos modes de vie. Cette motion vise donc à positionner notre Région en tant que pionnière d'une transition énergétique intelligente et qui transcenderait les clivages politiques. En effet, l'hydrogène blanc se présente comme une solution prometteuse pour répondre aux enjeux environnementaux énergétiques auxquels notre société est actuellement confrontée. En encourageant son développement au même titre que celui de l'ensemble de la filière hydrogène, nous pourrions diversifier notre mix énergétique et favoriser une énergie propre. Au-delà des considérations environnementales, le soutien à l'hydrogène blanc représente également une opportunité économique inestimable. En investissant dans ce domaine, nous favoriserons la création d'emplois locaux, le développement des compétences spécialisées et l'essor d'une nouvelle économie durable. Cette réussite repose sur notre capacité aujourd'hui à dépasser les clivages politiques. L'hydrogène blanc ne doit pas être un sujet de discorde partisane, mais plutôt un projet au service de l'intérêt général. C'est tout le sens de la motion que nous vous présentons. Je vous remercie.

M. JUSTINIEN. - On peut noter avec une certaine curiosité l'obsession du sous-sol de notre collègue, sur l'extraction pétrolière et maintenant l'hydrogène blanc. On peut le rejoindre sur ce point puisque quand on entend certaines de ses propositions, on a plutôt envie de se plonger dans le roman de Jules Verne, *Voyage au centre de la Terre* pour ne pas les écouter. Et, plus sérieusement, nous n'avons pas entendu le RN pour nous intéresser à l'hydrogène blanc puisque, depuis 2 ans, nous sommes aux côtés de l'écosystème des Pyrénées-Atlantiques sur des projets de recherche et, donc, pour nous, cette notion n'apporte pas grand-chose au schmilblick. Et, donc, je vous, je vous appelle à voter contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est pour voter cette motion ? Qui est contre ? Juste, je le dis à Jacques COLOMBIER, je crois que, sur la colère des usagers de la ligne Saint-Yzan-Saint-Mariens-Bordeaux, on a déjà suffisamment...

Vote sur la motion « Pour le soutien à l'hydrogène blanc »

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants**

MOTION REJETEE

Non-participation : PRG - Centre Gauche ; UDI et Territoires ; Les Républicains

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL « QUELLE RÉPONSE DE L'EXÉCUTIF A LA COLÈRE DES USAGERS DE LA LIGNE TER SAINT-YZAN - SAINT-MARIENS - BORDEAUX ? »

M. JOINT. - Monsieur le Président, si vous voulez bien, j'en ai pour 30 secondes. Juste pour relayer la question qui vous a été adressée par ma collègue Edwige DIAZ. Je vais me faire le porte-voix des usagers. Étant élue de ce territoire, également, comme Madame DIAZ. L'exaspération et la lassitude des usagers de cette ligne sont quotidiennes et je peux vous prendre un bon exemple qui est le mien. Je ne prends pas ce train précisément pour ces manques de régularité et ces annulations à répétition. Pour être sûre d'assister à toutes mes commissions et GIA, à l'heure, je préfère prendre ma voiture. C'est dire si on est loin des ambitions Néo Terra dans ce cadre-là. Et je ne suis pas la seule. Il y en a plusieurs qui sont dans ce cas-là qui, du coup, se retrouvent à emmener leurs enfants directement dans les écoles au lieu de les mettre dans les trains. Au vu de ces éléments, je vais faire court. Est-ce que vous pouvez nous garantir de l'intérêt que le Conseil régional porte à la Haute Gironde et à ses habitants et nous détaille un plan d'action concret, précis et un calendrier pour remédier à cette situation inacceptable. Dont les conséquences sociales, économiques et environnementales sont graves pour notre territoire. Je vous remercie.

M. LAGRAVE. - Si ce n'était que cette ligne-là, je dirais, malheureusement et on n'en aurait qu'une. Mais je ne reviens pas sur la discussion qu'on a eue déjà depuis hier et qu'on vient de reprendre aujourd'hui. Sur la ligne 43, pour être tout à fait précis, on a aujourd'hui +27 % de fréquentation sur cette ligne. Que chacun ait bien cela en tête. En 2023, face à cette augmentation, on a rajouté 6 trains. À la fin de 2024, on rajoutera 2 trains. Sur cette ligne, on va faire une expérimentation avec SNCF réseaux pour clôturer la ligne parce que, aujourd'hui, on a une cinquantaine d'accidents dus aux animaux divagants. Figurez-vous que cela peut être des vaches, des chevaux et puis évidemment des animaux divers et variés. J'ai demandé aussi à la SNCF de faire en sorte que les habitants qui possèdent des vaches et des chevaux les gardent chez eux. Mais ils vont sur les voies. Résultat, on a des accidents. Cela n'aura échappé à personne. Deuxièmement, depuis le 16 novembre, il y avait un ralentissement entre Sainte-Eulalie et Lormont qui était lié à des affaissements. Des travaux ont été effectués. Ils sont terminés. À partir de début janvier, si tout s'est bien passé, les travaux d'allongement du quai de la gare de Cubzac vont être allongés de manière à pouvoir recevoir deux rames au lieu d'une seule. Ce qui veut dire que les suroccupations qui

sont aujourd'hui celles sur cette ligne vont être normalement finies puisqu'on pourra avoir des compositions avec deux trains là où aujourd'hui on est avec un seul du fait de l'arrêt de Cubzac où il n'y avait la possibilité que d'avoir une rame. Ce sont des petits détails techniques, mais qui comptent puisque, à la fin, si on a effectivement un retour à la normale avec le matériel, les travaux dont je viens de vous parler, et les compositions qui seront à deux rames, on devrait retrouver non pas du 100 %, parce que personne ne le dira, mais on pourrait retrouver quelque chose de normal. Et je rappelle, avec un rajout de train, 6 l'année dernière et 2 en fin d'année de 2024. Cela veut dire qu'on est sur quasiment la demi-heure. Donc j'aimerais pouvoir annoncer ça sur toutes les lignes de Nouvelle-Aquitaine, mais ce n'est pas le cas. Cela fait partie des lignes qui sont sur RER et qui aujourd'hui sont évidemment regardées par la Région Nouvelle-Aquitaine, comme l'ensemble des lignes de la région pour essayer de trouver des solutions.

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai pas en mémoire, mais vous l'avez peut-être, les millions, dizaines de millions d'euros qu'on a investis depuis 10, 15 ans sur cette ligne. Hors compétences, Jacques COLOMBIER. Il y a par ailleurs un point important sur lequel je veux insister. À partir de début janvier, nous aurons une liaison directe de Blaye jusqu'à Bordeaux en bus comme nous l'avons fait sur Créon avec le succès que l'on connaît.

M. DUPRAT. - 30 secondes. En entendant tout ce qui s'est dit sur ces deux jours de plénière, j'ai une proposition à vous faire. Dans le cadre de la nouvelle convention, nous avons évoqué un comité tripartite de suivi de cette convention qui pourrait, en back office, régler tous ces problèmes, ce qui éviterait de les traiter au milieu de cette plénière. Parce que, souvent, ce qui manque, c'est de l'information. Une fois par an, on se voit et on évoque tous les sujets.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas de souci. Cela peut très bien se passer, d'ailleurs, dans les commissions. La commission est là pour faire ça. Je n'ai pas de souci là-dessus. Je fais confiance à Renaud LAGRAVE. Le vrai problème qui s'est passé pendant cette plénière, c'est que l'on sortait de conflits sociaux, de tempêtes, etc. Où les résultats en matière de régularité, de ponctualité, d'accidents sur les trains ont été caricaturaux et que la colère des usagers et ma colère, parce que la première intervention que j'ai dû faire venait de la Ville de Sarlat parce que SNCF avait supprimé des services. Donc, depuis 15 jours, à travers ces moments de tempête, ces difficultés, tout le monde réagit. On a bien compris ce qui s'était passé. Il y a eu une exploitation politique dans cette Assemblée en se disant « ce n'est pas bien géré ». Ce qui est totalement faux parce que je peux vous dire que la discussion de la convention, et je ne m'y suis impliqué, moi, que sur la fin, pour des raisons financières et budgétaires, avec Jean-Pierre FARANDOU, elle a été négociée au cordeau avec tout le souci du détail par toutes les équipes qui sont autour de nous, Renaud LAGRAVE et moi, et

on est intervenu avec un DGS qui a été DGITM. Donc, là-dessus, cela fonctionnait. OK, je te laisse voir avec Renaud, mais n'oublions pas que tout ça peut se faire en fonction des assemblées plénières. Chaque fois qu'une commission du Conseil régional se réunit, moi je peux prendre l'engagement que l'élu ou le DGA chargé des infrastructures vienne faire le point. Aucun problème.

QUESTION ORALE PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL
« SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BORDEAUX ÉTUDIANTS CLUB (BEC) »

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le BEC, je voudrais quand même vous dire que j'ai l'impression que je ne dois pas savoir communiquer. Le BEC a eu un problème à un moment donné puisque ses locaux sont devenus interdits à l'utilisation par la commission sécurité. J'ai été informé par un ancien président du BEC qui s'appelle Bernard BEGOT et qui me dit « regarde si tu peux faire quelque chose ». Ce que j'ai fait de suite parce qu'il y avait un problème de relation entre le BEC et l'université. Rappelons que le BEC est dans l'université et que les locaux appartiennent à l'université. Donc, le moment venu, quand la reconstruction se fera pour maintenir cette activité qui a été pour partie maintenue, la Région, je l'ai dit, cela fait plus d'un an, sera disponible. Donc je ne vais pas faire voter une subvention exceptionnelle maintenant alors que je ne sais pas quel montant... Vous êtes suffisamment attentifs aux dépenses de la Région et voilà que vous nous mettez une subvention exceptionnelle dont je ne connais pas le montant.

M. RECHAGNEUX. - Si je puis me permettre, on a vu dans un article de *Sud-ouest* que vous avez dit que vous alliez venir en soutien financier pour la reconstruction du Club House. L'idée de la question écrite, ce n'est pas de polémiquer, c'est juste pour savoir si vous avez une idée du calendrier pour savoir où on est des discussions avec le BEC. Il n'y avait aucune idée de polémique. C'était pour avoir une sorte de calendrier pour savoir où on en est sur ce sujet-là puisqu'ils vivent en effet un calvaire depuis des mois et que cela donne quand même une très mauvaise image aux petits jeunes qui veulent venir faire du rugby, de voir que des gens du voyage occupent leur terrain, ont abîmé leurs locaux, ont utilisé le terrain comme des latrines. C'était pour avoir un peu d'information sur ce sujet-là parce que ce qu'on lit dans la presse n'est pas suffisant à notre avis.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne sais pas si, à ratisser aussi large que cela, vous avancez. Mais je vous ai répondu avant que vous posiez la question. Donc la Région sera présente.

Mes chers collègues, notre ordre du jour est totalement achevé. Je vous remercie de votre présence. Bon appétit. Et joyeuses fêtes. Joyeux Noël. Et attention, des cadeaux utiles non emballés en plastique. Je voulais présenter une motion, mais j'ai oublié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h06.

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	Renaissance
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	Renaissance
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOURREL Elodie	(40)	Centre et indépendants
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIÈRE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre	(33)	Rassemblement National
CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National

EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ETCHEÇAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FLORIAN Nicolas	(33)	Les Républicains
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National

GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	Renaissance
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JARRY Marie	(79)	Centre et indépendants
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JUSTINIEN Rémi	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFRIQUE Philippe (14 ^{ème} Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8 ^{ème} Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LENOIR Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	Renaissance

MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientaion, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	Renaissance

PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RECHAGNEUX Julie	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l' équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

SARRAZIN Emilie	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIJOLET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National

VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche



Pôle des Assemblées
et Affaires Juridiques

Direction des
Assemblées
et de la Relation à
l'élu

Unité Gestion des
Assemblées

Déléguée Régionale :
Souad LOULIDI

Directrice :
Cécile DAYDE

Affaire suivie par :
Anais FENARD

Tél. : 05 57 57 86 04
Anais.fenard@nouvelle-aquitaine.fr

Réf. : DARE.2023.79

Bordeaux, le **24 NOV. 2023**

Objet : Convocation Séance Plénière du 11 décembre 2023

Madame la Conseillère Régionale,
Monsieur le Conseiller Régional,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion plénière du Conseil Régional qui aura lieu le :

Lundi 11 décembre 2023 à 10h00
(et son prolongement éventuel le mardi 12 décembre 2023)

Hôtel de la Région
14 rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX
Salle 225 - Jacques CHABAN-DELMAS – 2^{ème} étage

Cette séance sera organisée exclusivement en présentiel.

Vous voudrez bien trouver ci-annexé l'ordre du jour détaillé de cette séance.

La présente convocation ainsi que les projets de délibérations seront accessibles sur votre tablette en version dématérialisée.

Vous remerciant de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Conseiller Régional, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil Régional

Alain ROUSSET

SEANCE PLENIERE du CONSEIL REGIONAL de NOUVELLE-AQUITAINE

LUNDI 11 DECEMBRE 2023

et son prolongement éventuel le mardi 12 décembre 2023

<i>Saisine du CESER : titres des dossiers en gras</i>		Commissions
	Approbation du procès verbal de la séance précédente	
01	Décision Modificative n°2 2023 - Budget Annexe Fonds Européens Poitou-Charentes PO 2014-2020	1
02a	Budget Primitif 2024 : Budget Principal	Toutes
02b	Budget Primitif 2024 : Budget Annexe Fonds Européens Poitou-Charentes PO 2014-2020	Toutes
02c	Budget Primitif 2024 : Budget Annexe Service Public Local Production d'Énergie Photovoltaïque	Toutes
03	Vers un budget régional vert et responsable - Rapport sur la démarche et les résultats de la phase d'expérimentation	Toutes
04	Dispositif de compensation de la fin des exonérations de la taxe sur les immatriculations pour les véhicules "dits propres"	1
04b	Régularisation d'écritures sur exercices antérieurs	1
05	RER BASCO-LANDAIS : feuille de route pour le développement d'un Service Express Régional Métropolitain sur l'étoile ferroviaire de Bayonne	7
06	Adoption de 4 Contrats Opérationnels de Mobilité	7
07	Régies Régionales de Transport de la Haute-Vienne et des Landes : avenants aux Contrats d'Obligations de Service Public	7
08	Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales de Nouvelle-Aquitaine 2024-2028	3, 6

09	Universitarisation des formations paramédicales de Nouvelle-Aquitaine - Convention pluriannuelle de mise en œuvre pour les universités de Poitiers, de Limoges et de Bordeaux	3, 6
10	Amélioration des conditions de formation des apprenants du champ sanitaire et social : adaptation, évolution et nouveau règlement d'intervention	3, 6
11	Communication sur le projet de développement des formations dans la filière BATTERIE En Nouvelle-Aquitaine (BATTENA)	2, 3, 4, 9
12	Former, au delà du handicap : Programme Régional pour l'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées 2023 - 2028	3
13	Contrats Régionaux de Filière 2024-2028 : pour des espaces de dialogue permanents entre acteurs et branches professionnelles sur les enjeux emplois-compétences	2, 3
14	Décisions relatives aux projets de parcs naturels régionaux des Marais du littoral charentais, de la Montagne basque et de la Gâtine poitevine	9
15	Partenariat Région-ADEME pour accélérer la transition énergétique	9
16	Transition énergétique - Contrat de partenariat Compétitivité énergétique des entreprises - Edillians et Ahlstrom Rottersac	9
17	Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols : composition de la conférence, désignation de ses membres dont les représentants du Conseil régional	6
18	Modification des statuts de la Société d'équipement du Limousin (SELI)	6
19	Filières culturelles : Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025 entre l'Etat (DRAC), le Centre National du Cinéma (CNC), la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes et de Lot-et-Garonne, ainsi que la Métropole de Bordeaux, accompagnée de la Convention d'application financière 2023	10

20	Culture et Patrimoine - Conventions Pluriannuelles d'Objectifs de la Direction de la Culture et du Patrimoine, Charte d'engagements avec la COFAC (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication) et PESMD	10
21	Coopération transfrontalière : Convention de coopération transfrontalière entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté Autonome d'Aragon	1
22	Coopération internationale : Avenant à l'Accord cadre triennal de coopération décentralisée avec la Province de Lao Cai (Vietnam) 2020-2023	1
23	Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'agence INTERCO NOUVELLE-AQUITAINE (2024-2026)	1
24	Dispositif SODEF (Société de Développement de l'Economie Forestière) - Convention entre le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, la SODEF, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine	4, 8
25	Participation régionale 2023-2026 au sein des comités d'itinéraires de la V92 - la Flowvélo (Sarlat/Ile d'Aix) et du nouvel itinéraire V93 (Vassivière / Niort / Nantes)	5
26	SEML Route des lasers - Transformation en Société à mission	4
27	Réaliser l'Egalité en Nouvelle-Aquitaine 2018-2025 : communication du bilan de la cinquième année de déploiement du plan d'actions (année 2022) et engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe	10
28	Présentation du rapport social unique 2022 de la Région Nouvelle-Aquitaine	1
29	Frais exposés par les conseillers régionaux, les membres du CESER et les agents de l'administration dans le cadre de l'action publique régionale	1
30	Protection sociale complémentaire : Evolution tarifaire des cotisations santé et des montants de la participation régionale au 1er janvier 2024	1
31	Tableau des emplois	1
32	Détermination des taux de promotion des agents de la collectivité pour l'année 2024	1
33	Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Ajustements techniques	1

Budget primitif - Rapport de présentation / Exercice 2024

Séance plénière du 5 décembre 2023

1/ Budget régional

Le projet de budget primitif 2024 décline les orientations budgétaires présentées à l'automne, à travers le maintien d'un niveau important d'investissement et la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Au regard de la volonté de restauration des équilibres budgétaires, la question de la capacité de la Région à répondre aux ambitions affichées, à développer son action pour accélérer et accompagner les transitions se pose de plus en plus. Face à une équation qui pourrait se révéler de plus en plus difficile à tenir en l'absence de réforme du modèle de recettes régionales, la nécessité d'une véritable réflexion sur la hiérarchisation des interventions à conduire, des arbitrages à réaliser doit s'imposer.

Pour le CESER, l'un des facteurs déterminants des choix opérés par la collectivité relève non pas d'un caractère conjoncturel mais structurel, à savoir la quasi-absence d'autonomie fiscale des Régions, avec une fiscalité propre excessivement limitée, peu dynamique voire régressive (ex : cartes grises) et fondamentalement inadaptée sinon contradictoire avec les objectifs de transition affichés. L'équation financière est à terme intenable, sauf à contraindre les collectivités à se concentrer sur des domaines d'intervention de plus en plus restreints avec des risques de démantèlement de tout un ensemble d'activités jugées « non essentielles ». Il importe pour le CESER que le législateur s'empare de ce sujet du financement et de la fiscalité des collectivités.

Le Conseil régional annonce le début de la décrue du recours à l'emprunt qui devrait exercer une influence positive sur le taux d'épargne brute à l'avenir.

La particularité de ce budget tient à la décision de la collectivité de réduire le volume des autorisations de programme (- 25,1 %) afin de limiter dans les années futures le volume du recours à l'emprunt et de rétablir ses objectifs d'équilibre budgétaire. Seuls, quelques rares segments d'intervention (mobilité durable, apprentissage, agriculture, sport) échappent à cette réduction.

Le CESER note une très forte concentration des investissements. Ce budget primitif 2024 marque donc une affirmation de priorités d'intervention.

Le CESER note la forte progression des paiements d'intérêts.

2/ Politiques régionales

La question de la délimitation des compétences régionales devra être intégrée aux réflexions sur les arbitrages budgétaires : la Région doit-elle se concentrer sur son cœur de compétences, et ses compétences partagées afin d'assurer le fonctionnement de services publics qui, sinon, pourraient être menacés ?

PILIER 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI

Le CESER a régulièrement indiqué que l'objectif « qualifier pour répondre aux besoins économiques des territoires », traduit une vision à court terme et réductrice pénalisante en termes de formation et d'émancipation des publics visés. Elle comporte par ailleurs un risque d'enfermement territorial.

PILIER 2 - JEUNESSE

Les aides à la mobilité étudiante sont réglées en fin de premier semestre. Celles-ci n'ont ainsi pas l'effet escompté, qui est d'accompagner la vie universitaire, et met les étudiantes et étudiants en difficulté financière.

Il est nécessaire de reconfigurer la plateforme Aquimob afin de permettre le versement à la rentrée universitaire, ou d'envisager un système alternatif en plusieurs fois avec un premier versement dès début septembre.

PILIER 3 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Infrastructures de transport et mobilités :

L'année 2024 sera marquée par un niveau élevé d'investissement sur les infrastructures de transport, notamment ferroviaires. Le CESER ne peut que saluer la volonté du Conseil régional de continuer à investir sur le transport ferroviaire, levier essentiel de décarbonation des mobilités. Le CESER note qu'une partie de ces investissements, liée à la remise à niveau de l'infrastructure ou la remotorisation des rames TER (retrofit), bien qu'indispensable, ne permettra pas d'améliorer quantitativement l'offre TER. D'autres investissements, liés par exemple à l'acquisition de nouvelles rames, à l'accroissement des capacités du réseau ou à la réouverture de lignes fermées (Limoges-Angoulême par exemple), seront nécessaires pour conduire au « choc d'offre » attendu pour impulser un véritable report modal.

Vie associative : un recul préoccupant

Les crédits de paiement en faveur de la vie associative et de la solidarité accusent une baisse globale de - 9,1 %. Cette évolution inquiète le CESER, alors même que ce domaine d'activité non marchand se heurte simultanément à la hausse des prix (salaires, énergie) et à la contraction des aides des autres collectivités territoriales.

Le CESER attire, encore une fois, l'attention du Conseil Régional sur la part importante que représente l'emploi associatif en Nouvelle-Aquitaine, soit environ 10 % de l'emploi privé.

Le CESER souligne que tout resserrement des dépenses de fonctionnement ne pourra que fragiliser les moyens attribués à ce secteur par la puissance publique et sera porteur de risques sur le plan sociétal (fragilisation des outils de cohésion sociale) mais aussi sur le plan économique et de l'emploi.

PILIER 4 - TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Il est indiqué dans ce budget que « la Région Nouvelle-Aquitaine entend poursuivre et accélérer ses investissements pour rester sur la trajectoire de l'atteinte du facteur 4 du protocole de Kyoto ». Ce facteur 4 fixe un objectif de réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le CESER rappelle que l'objectif est maintenant d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 qui implique une réduction plus importante des émissions de gaz à effet de serre.

1 / BUDGET REGIONAL

Le BP proposé pour 2024 montre une importante inflexion stratégique.

En effet, la Région exprime de manière forte sa volonté d'apporter une évolution à la baisse sur le long terme de sa politique d'endettement.

Dans ce contexte et dans le cadre actuel des recettes, elle fait de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement via les baisses d'AP, le moteur de cette politique, même si en 2024 les dépenses d'investissement resteront conséquentes du fait probable du stock des AP.

Cette inflexion stratégique montre de manière probable la volonté du Conseil régional de se concentrer de plus en plus, via les budgets à venir, sur ses domaines de compétences.

Pour le CESER, il y a absolue nécessité que la Région éclaircisse ce point.

Ce BP 2024 montre à nouveau l'équation intenable à laquelle la Région est confrontée :

- recettes quasi complètement pilotées par l'État ;
- quasiment plus de recettes déterminées par la Région elle-même ;
- recettes incertaines quant à ses évolutions prévisibles ;
- dépenses de fonctionnement largement déterminées par le « réglementaire » (masse salariale notamment) ;
- taux d'épargne stagnant voire baissier et impossible à faire évoluer à la hausse ;
- encours des crédits en évolution marquée depuis 4 ans ;
- hausse des taux d'intérêt et donc du coût du crédit ;
- hausse continue de la durée théorique du désendettement.

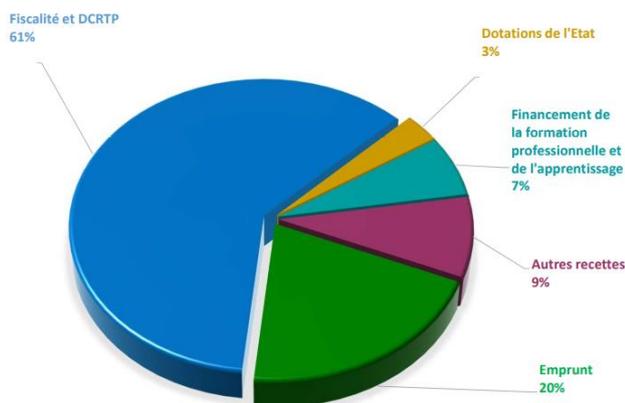
/ Les ressources régionales

Un Budget primitif annonçant une hausse des recettes

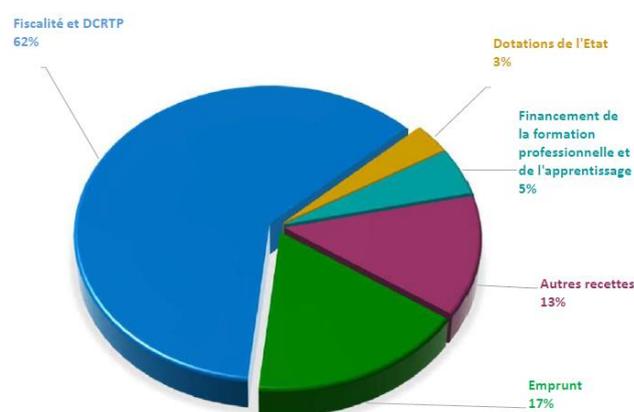
L'ensemble des recettes du budget principal 2024, hors emprunt, est estimé globalement à **2 918,760 M€**, en hausse de 3 % par rapport au BP 2023.

Un moindre recours à l'emprunt en 2024 fait baisser les recettes régionales d'1,06%, soit - 37,68 M€.

Budget Primitif 2023



Budget Primitif 2024



(Extraits des rapports du Conseil régional)

Les recettes hors emprunt

Les recettes impactées par une diminution sont :

- la « fiscalité et DCRTP » (- 9M€), qui s'explique par une importante baisse des recettes liées aux cartes grises ;
- le « Financement de la formation professionnelle et l'apprentissage » (- 56,68 M€), qui s'explique par une absence de crédits sur la ligne PACTE/Plan Jeunes, dans l'incertitude d'une nouvelle contractualisation avec l'État.

L'augmentation globale des recettes s'explique majoritairement par une hausse des « autres recettes » (+ 146,48 M€), et en particulier :

- **Les droits d'entrée de la Société publique locale Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT) : 63 M€.**

L'année 2024 sera marquée par la signature du contrat de concession avec la SPIIT, chargée de porter les opérations d'acquisition et de maintenance lourde du parc matériel roulant : le CESER note la complexité du modèle de portage qui en découle¹, qui appellerait une présentation plus pédagogique pour en faciliter l'appropriation.

- **La programmation opérationnelle 2021-2027 des fonds européens.**

Il faudra veiller à la réalisation des projets liées à ces crédits. Des difficultés persistent sur le PO 2014-2020.

Le Conseil régional prévoyait en 2023 un pic important de paiement en raison de la clôture du Programme Opérationnel (PO) 2014-2020. Il restait environ la moitié de la programmation (121 M€) à justifier pour paiement auprès de la Commission européenne. On constate aujourd'hui que seuls 29 M€ ont été soldés malgré la mise en place par le Conseil régional d'une task force dédiée chargée d'éviter des dégagelements d'office de crédits importants.

Le CESER s'interroge sur la réalisation des 92,62 M€ restants du PO 2014-2020 et du PO 2021-2027.

- **Les fonds de concours et participations.**

Constructions : 12,080 M€ de recettes correspondant aux participations des Départements pour les travaux dans les cités mixtes de Nouvelle-Aquitaine sont prévues au BP 2024. Ce montant inclut notamment 10 M€ de la part du Conseil Départemental de la Gironde pour l'opération de construction du collège du Barp.

Infrastructures de transport : des participations sont attendues dans le cadre des opérations de régénération de la voie ferrée des Landes (0,980 M€) et du RER Métropolitain (6,825 M€). La Région poursuit sa mobilisation et son action dans le projet de réouverture de la ligne ferroviaire internationale Pau-Canfranc-Saragosse, pour lequel des recettes européennes sont escomptées (9,338 M€). Enfin, les recettes attendues en 2024 au titre des différentes offres ferroviaires supplémentaires mises en place sont évaluées à 4,046 M€.

AUTRES RECETTES

F.C.T.V.A.	38,000	45,000	18,42%	7,000
Participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration	18,500	17,000	-8,11%	-1,500
Avances remboursables	11,891	18,367	54,46%	6,476
Fonds européens : programmation 2014-2020	121,100	92,620	-23,52%	-28,480
Fonds européens : programmation 2021-2027	1,507	58,900	3808,43%	57,393
Programmes de coopération	2,769	0,532	-80,80%	-2,237
Transports routiers : recettes directes et attribution de compensation	49,543	51,901	4,76%	2,358
Transports ferroviaires - droits d'entrée SPL	0,000	63,550	Sans objet	63,550
Fonds de concours et participations	21,005	49,118	133,84%	28,113
Divers	49,079	62,891	28,14%	13,812
TOTAL	313,395	459,879	46,74%	146,484

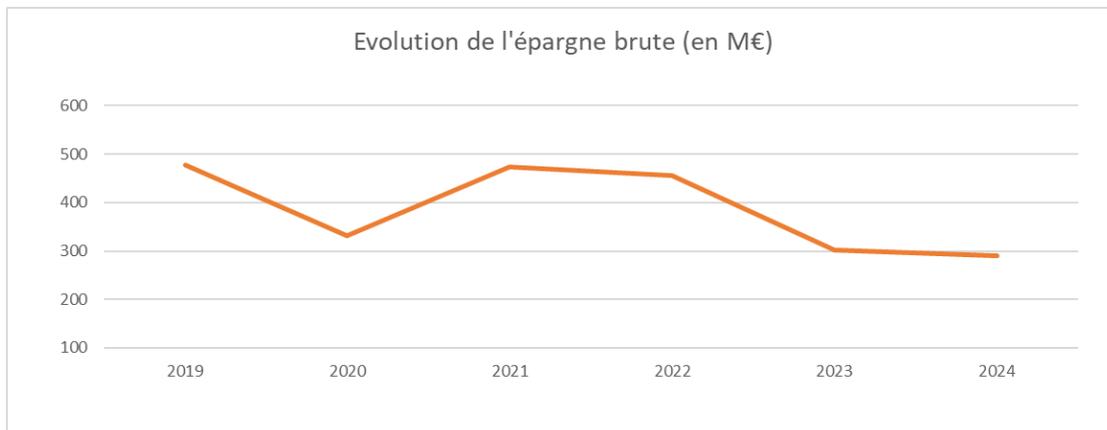
Pour le CESER, l'un des facteurs déterminants des choix opérés par la collectivité relève non pas d'un caractère conjoncturel mais structurel, à savoir la quasi-absence d'autonomie fiscale des Régions, avec une fiscalité propre excessivement limitée, peu dynamique voire régressive (ex : cartes grises) et fondamentalement inadaptée sinon contradictoire avec les objectifs de transition affichés. L'équation

¹ Voir pages 183 et 184 du document de présentation du projet de budget primitif 2024.

financière est à terme intenable, sauf à contraindre les collectivités à se concentrer sur des domaines d'intervention de plus en plus restreints avec des risques de démantèlement de tout un ensemble d'activités jugées « non essentielles ». Il importe pour le CESER que le législateur s'empare de ce sujet du financement et de la fiscalité des collectivités.

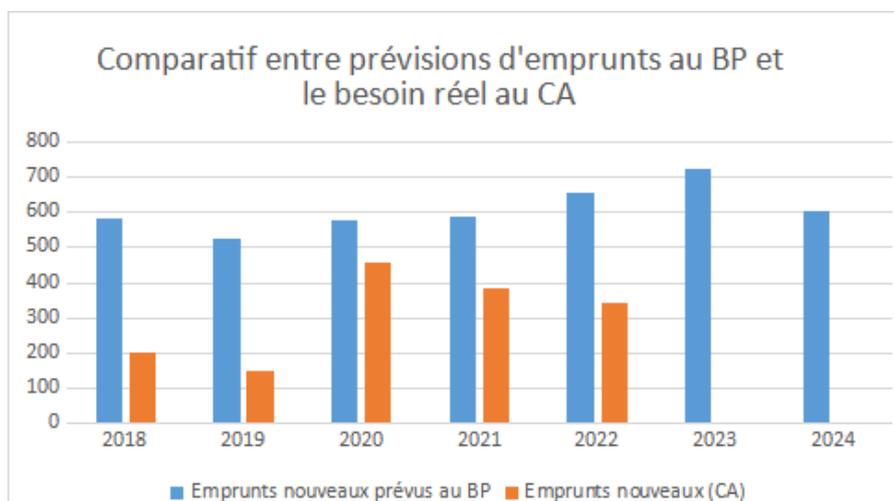
L'emprunt

Grace à la hausse des recettes d'investissement, l'emprunt d'équilibre baisse de façon substantielle, malgré une dégradation de l'épargne brute.



Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Épargne brute	478,1 M€	330,9 M€	472,6 M€	455,9 M€	302,4 M€	290,18 M€
Taux d'épargne brute	19,3%	14,7%	19,8%	18,7%	11,76%	11,56%

L'emprunt affiche une baisse de 122,59 M€ par rapport au BP 2023 et s'élève à 601,9 M€.



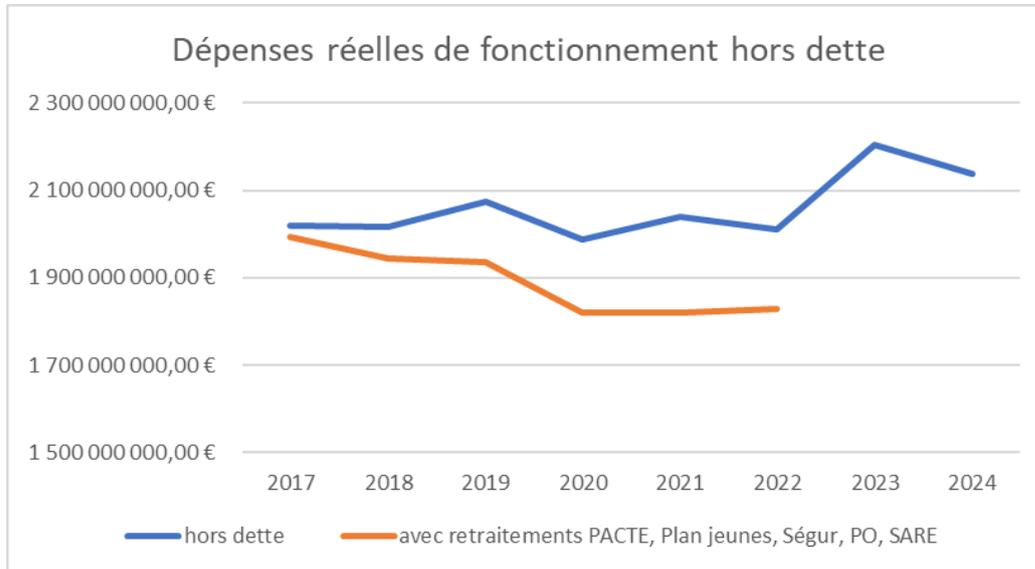
Le Conseil régional annonce le début de la décrue du recours à l'emprunt qui devrait exercer une influence positive sur le taux d'épargne brute à l'avenir.

La particularité de ce budget tient à la décision de la collectivité de réduire le volume des autorisations de programme (- 25,1 %) afin de limiter dans les années futures le volume du recours à l'emprunt et de rétablir ses objectifs d'équilibre budgétaire. Seuls, quelques rares segments d'intervention (mobilité durable, apprentissage, agriculture, sport) échappent à cette réduction.

Le CESER demande dans ce cadre à ce que la Région précise sa politique en termes de PPI.

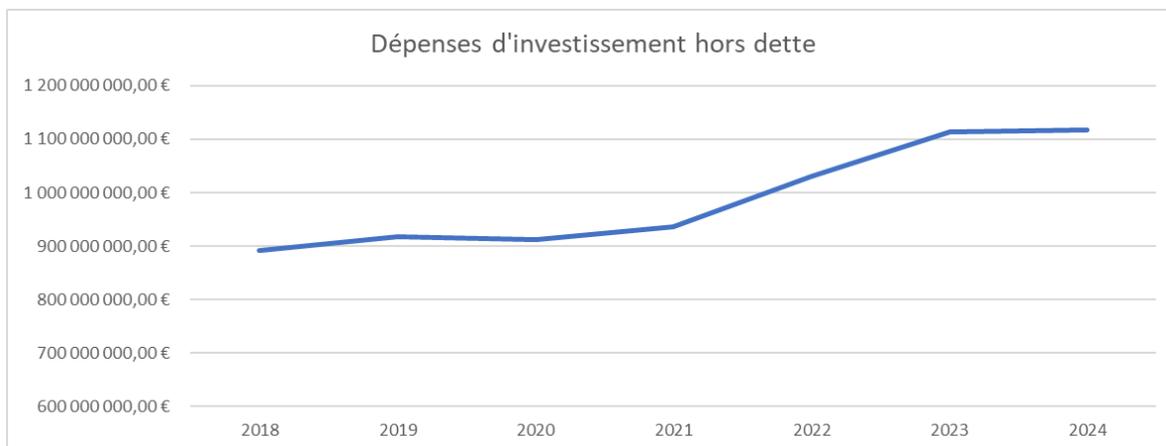
Une baisse des dépenses de fonctionnement

Pour l'année 2024, les dépenses de fonctionnement (hors dette) s'élèvent à 2 137 M€ contre 2 204 M€ au BP 2023, soit une baisse de 3,03 %.



Des capacités d'investissement en baisse

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) s'élèvent quant à elles à 1 118 M€ contre 1 114 M€ en 2023, soit une progression de 0,37 %. Malgré cette progression, les capacités d'investissement de la Région diminuent, notamment à cause de l'inflation (+4,5% en 2023 selon la Banque de France). En effet, avec une même enveloppe budgétaire, moins d'actions peuvent être menées.



Les principaux postes de dépenses d'investissement en crédits de paiement

Les principaux postes de dépenses (hors piliers 5 et 6) concernent les infrastructures et les transports, les lycées (bâtiments), la mobilité durable et intelligente, l'éducation, l'agriculture, la performance industrielle, la recherche, innovation et start-up, la transition énergétique et adaptation aux changements climatiques et l'aménagement numérique du territoire. Ces thèmes correspondent à eux seuls à plus des trois quarts des crédits de paiement alloués aux 4 premiers piliers.

Groupe 1 (+ de 80M€)

- Infrastructures, transports ↗
- Lycées (bâtiments) ↗
- Mobilité durable et intelligente ↗

Groupe 2 (50 M€ - 80 M€)

- Éducation ↗
- Agriculture ↗

Groupe 3 (30 M€ - 50 M€)

- Performance industrielle ↘
- Recherche, innovation et start-up ↘
- Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques ↘
- Aménagement numérique du territoire ↘

Groupe 4 (10 M€ - 30 M€)

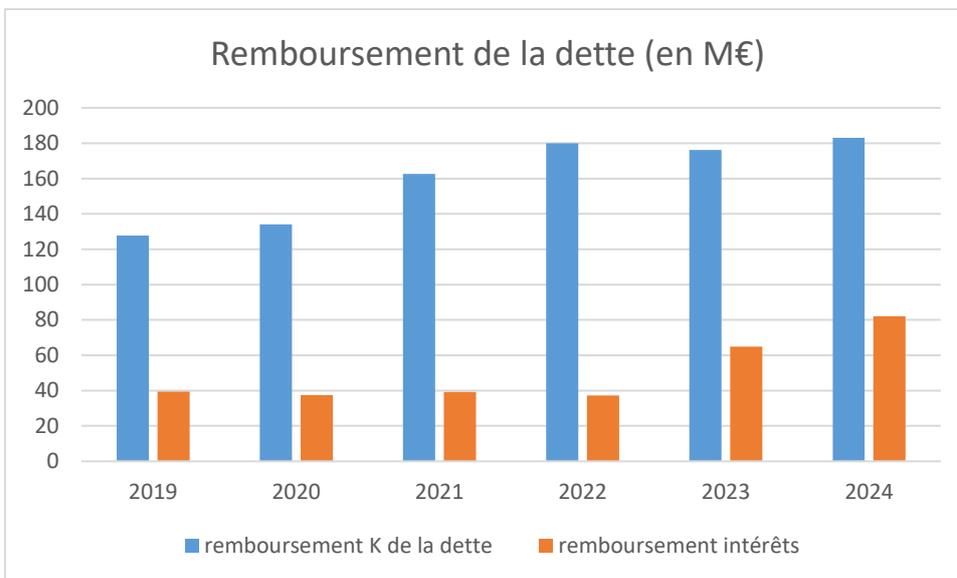
- Apprentissage
- Culture
- Politique contractuelle
- Enseignement supérieur
- Économie territoriale et politique de retournement
- Attractivité, internationalisation et financement
- Tourisme
- Sport
- Filières, trans-filières et partenariats

Ces groupes de dépenses mobilisent 78,58 % de l'investissement hors dette contre 52% en 2023

Le CESER note une très forte concentration des investissements.

Certains piliers d'intervention enregistrent une progression sensible de l'effort régional alors qu'une baisse est constatée sur les autres piliers, ceci avec une forte amplitude de variations selon les segments d'intervention relevant de chacun des piliers. Ce budget primitif 2024 marque donc une affirmation de priorités d'intervention.

La dette et les opérations financières



Le CESER note la forte progression des paiements d'intérêts.

Des choix politiques qui n'apparaissent pas véritablement dans le projet de budget

Le projet de budget primitif 2024 décline les orientations budgétaires présentées à l'automne, à travers le maintien d'un niveau important d'investissement et la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Au regard de la volonté de restauration des équilibres budgétaires, la question de la capacité de la Région à répondre aux ambitions affichées, à développer son action pour accélérer et accompagner les transitions se pose de plus en plus. Face à une équation qui pourrait se révéler de plus en plus difficile à tenir en l'absence de réforme du modèle de recettes régionales, la nécessité d'une véritable réflexion sur la hiérarchisation des interventions à conduire, des arbitrages à réaliser doit s'imposer.

S'ils commencent à transparaître dans les arbitrages budgétaires, les choix, éminemment politiques, n'apparaissent pas clairement dans les ambitions présentées. C'est ainsi que, lors de la présentation du projet de budget primitif 2024 devant les cinq commissions thématiques du CESER, les services du Conseil régional ont mis en avant la nécessité de ne pas intervenir hors du champ de compétences régionales pour justifier l'absence d'intervention régionale sur différents sujets ; or, parallèlement, la Région s'est engagée à participer au financement de lignes à grandes vitesses ou de l'infrastructure ferroviaire au-delà de ses compétences.

La question de la délimitation des compétences régionales devra être intégrée aux réflexions : la Région doit-elle se concentrer sur son cœur de compétences, et ses compétences partagées afin d'assurer le fonctionnement de services publics qui, sinon, pourraient être menacés ?

Le CESER alerte le Conseil régional sur le fait que, conjuguée à la répercussion de l'inflation, les baisses parfois significatives des crédits de paiements dédiés à des domaines de compétence partagée mettent en péril toute une partie d'emplois (12 % des emplois privés dans l'ESS dont 10 % d'emplois associatifs) et d'acteurs investis en région dans ce qui soude le corps social, dans l'animation et la vie économique des territoires au plus près des habitants et dans ce qui structure un pan essentiel de la citoyenneté.

Même si le Conseil régional ne peut répondre à lui seul à cette dégradation, il importe pour le CESER d'exprimer ses inquiétudes face à ce constat, lequel porte en germes des menaces dont la réparation s'avèrera bien plus coûteuse que les économies budgétaires du moment.

À quelles politiques le Conseil régional est-il contraint de renoncer ? Dans quelle mesure les dispositifs régionaux sont-ils revisités, par exemple pour être concentrés sur un nombre plus restreint d'objectifs ? Sur quelles priorités le Conseil régional a-t-il été contraint de se concentrer pour bâtir ses interventions et son budget ? Pour certains sujets, faut-il continuer à afficher de fortes ambitions alors que la Région ne peut y affecter les moyens permettant de conduire une action réellement structurante ?²

PILIER 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – EMPLOI

Un cadrage politique et stratégique qui questionne

Le CESER note le décalage entre ce budget primitif et les ambitions politiques régulièrement affichées en matière d'éducation, formation et emploi.

En particulier la volonté affichée de maintenir un maximum de formations au plus près des territoires manque de correspondances claires dans ce projet de budget.

Formation professionnelle continue

Une baisse de 20 millions d'euros est prévue dans les financements. Il est attendu des fonds de l'État liés au PACTE II visant à compenser celle-ci, ce qui constitue un pari risqué sur l'avenir.

Concernant l'objectif 1 : « qualifier pour répondre aux besoins économiques des territoires », le CESER a indiqué régulièrement qu'il s'agit d'une vision à court terme et réductrice pénalisante en termes de formation et d'émancipation des publics visés. Elle comporte par ailleurs un risque d'enfermement territorial.

² Le Conseil régional souhaite par exemple « soutenir les territoires ruraux pour « réinventer » leurs centres bourgs et accompagner leur développement par l'habitat » : l'objectif d'atteindre une production de 150 logements réhabilités/rénovés en milieu rural est-il à la hauteur des ambitions affichées ?

Il serait intéressant d'avoir un retour analytique sur la formation professionnelle continue et que le Conseil régional ait un reporting des organismes de formation sur les aides publiques qu'il alloue.

Formation aux métiers de la santé

Le CESER déplore néanmoins le manque de visibilité concernant les financements des instituts de formation aux métiers de la santé en moyens de fonctionnement. Il est déterminant de pouvoir s'inscrire dans une trajectoire financière pluriannuelle pour une bonne gestion comptable et financière d'un établissement tout comme pour une bonne gestion de projet et de qualité de service ».

Il est indispensable de financer l'adaptation des locaux et équipements des instituts de formation (soutien à l'investissement, financement de construction, réhabilitation, travaux d'agrandissement, d'aménagement...) à la hauteur des augmentations capacitaires (quotas) des écoles et instituts.

PILIER 2 - JEUNESSE

Des choix budgétaires comportant des risques pour le système d'apprentissage

Depuis la réforme de 2018, le secteur de la formation et de l'apprentissage a connu de profonds bouleversements. France compétences a réduit le financement des diplômes de tous niveaux depuis début septembre 2023.

Un financement au contrat couplé à la possibilité pour tous les organismes de formation de devenir Centre de formation des apprentis (CFA) a mis en danger certains CFA historiques, en particulier ruraux. De nombreux CFA ont été rapidement créés, dont un certain nombre à but lucratif, avec potentiellement un risque quant à la qualité des formations et à l'accès aux qualifications.

Le modèle de l'économie sociale et solidaire (ESS) permettrait une gouvernance partagée. Les branches et les chambres consulaires ont également un rôle à jouer dans le dispositif.

Avec un financement de l'apprentissage au contrat et non plus à la structure, les formations à faibles effectifs, voire certains établissements, risquent de fermer. Cela crée un déséquilibre d'attractivité entre des CFA qui s'accroissent en particulier entre les structures situées en milieu rural ou dans de petites villes, et les structures urbaines.

Les premiers chiffres montrent par ailleurs que ce sont les formations supérieures qui ont le plus bénéficié du développement de l'apprentissage.

La labellisation des plateaux techniques, annoncée dans plusieurs délibérations récentes du Conseil régional, serait en lien avec les besoins économiques, en particulier des territoires ruraux. Comment moderniser à grande échelle les plateaux techniques pour servir les territoires alors que dans le budget, une baisse de la dotation de fonctionnement est prévue entre 2023 et 2024 ? Le CESER insiste par ailleurs sur la vocation première de ces plateaux techniques à être utilisés par les lycées professionnels.

En lien avec la réforme des cartes des formations professionnelles, les sections tertiaires des lycées professionnels, notamment en commerce, sont menacées de fermeture et de remplacement par d'autres formations (par exemple des filières de formations sanitaires).

Le projet de budget primitif mentionne trois cartes de formations distinctes :

- carte des formations professionnelles initiales élaborée par le rectorat et le Conseil régional ;
- carte des formations par apprentissage élaborée par les branches ;
- carte contractuelle des formations professionnelles par apprentissage élaborée par le Conseil régional.

Le CESER s'interroge sur la cohérence et l'articulation de ces trois cartes.

Le financement des lycées, une baisse à expliquer, des enjeux de lutte contre les discriminations

La dotation lycées enregistre une baisse de 48 millions d'euros. Le CESER souhaite connaître les raisons de cette évolution, au-delà du seul prix de l'électricité avancé comme élément d'explication.

Au niveau de l'accent mis sur le développement du « lycée numérique », le CESER rappelle les points de vigilance régulièrement formulés concernant l'utilisation des outils et méthodes numériques dans les apprentissages, quels qu'ils soient.

Un soutien à la mobilité étudiante pénalisé par un versement trop tardif des aides

Les aides à la mobilité étudiante sont réglées en fin de premier semestre. Celles-ci n'ont ainsi pas l'effet escompté, qui est d'accompagner la vie universitaire, et met les étudiantes et étudiants en difficulté financière. Il est nécessaire de reconfigurer la plateforme Aquimob afin de permettre le versement à la rentrée universitaire, ou d'envisager un système alternatif en plusieurs fois avec un premier versement dès début septembre.

Le financement du fonctionnement de la recherche universitaire

Le soutien en fonctionnement à la recherche dans les universités peut être un choix régional, dans la mesure où un volume financier est alloué à la recherche, notamment pour les sciences humaines et sociales (SHS), qui ont un moindre besoin d'investissement.

Un bilan des fonds dépensés pour la recherche, dont un aperçu est présenté régulièrement en groupes inter-assemblées (GIA), est régulièrement demandé par le CESER, qui réitère cette demande.

PILIER 3 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Des investissements importants sur le ferroviaire, un repli de certains crédits « territoires »

Territoires

Parmi les différentes évolutions par rapport à l'exercice 2023, le CESER note une diminution sensible des crédits de paiement dédiés à la politique contractuelle, en fonctionnement (-12.10 %) et en investissement (-2.82 %). Si les crédits liés aux contrats de territoires sont globalement stables, ceux affectés aux projets d'excellence rurale accusent une forte baisse (même si elle ne porte que sur des crédits relativement limités). Alors que les enjeux spécifiques des territoires ruraux sont de plus en plus prégnants, cette diminution interroge : les outils proposés doivent-ils être revus pour mieux répondre aux besoins des territoires ?

L'année 2024 devrait également être marquée par la révision du SRADDET, qui portera notamment sur la territorialisation des objectifs de sobriété foncière. Cette transformation profonde de la manière d'occuper le territoire que la sobriété foncière puis, à terme, le ZAN, appellent, nécessite d'être véritablement anticipée et préparée. Une attention particulière devra être portée à l'accompagnement des territoires, à travers notamment un soutien renforcé à l'ingénierie pour ceux qui en auraient besoin. Bien que l'action régionale tienne pour une large part à la planification (SRADDET), la faiblesse des crédits consacrés au foncier et à l'habitat (moins de 2 M€) ne peut qu'interroger au regard de l'ampleur des chantiers à mener dans les territoires. La remobilisation des friches et la lutte contre la vacance nécessitent un accompagnement pouvant avoir un coût conséquent, comme cela a déjà été fait.

Le CESER attire par ailleurs l'attention sur la nécessité d'anticiper l'impact des mutations économiques sur les territoires, en collaboration avec les organisations et filières concernées. L'enjeu est aussi d'anticiper leurs effets sur les territoires, par exemple en termes d'usage du foncier. Le Conseil régional serait dans cette perspective légitime à travailler sur des dispositifs de portage et de remembrement.

La Région entend enfin poursuivre son action en direction des services et commerces de proximité, essentiels pour maintenir et attirer de nouvelles populations en milieu rural ; le CESER rappelle, de manière complémentaire, que la présence essentielle des services publics dans les territoires y contribue également.

Infrastructures de transport et mobilités

L'année 2024 sera marquée par un niveau élevé d'investissement sur les infrastructures de transport, notamment ferroviaires (+ 45,6 % au titre du pilier 3, + 83,7 % au titre du pilier 4). Le CESER ne peut que saluer la volonté du Conseil régional de continuer à investir sur le transport ferroviaire, levier essentiel de décarbonation des mobilités. Le CESER note qu'une partie de ces investissements, liée à la remise à niveau de l'infrastructure ou la remotorisation des rames TER (*retrofit*), bien qu'indispensable, ne permettra pas d'améliorer quantitativement l'offre TER. D'autres investissements, liés par exemple à l'acquisition de nouvelles rames, à l'accroissement des capacités du réseau ou à la réouverture de lignes fermées (Limoges-Angoulême par exemple), seront nécessaires pour conduire au « choc d'offre » attendu pour impulser un véritable report modal.

La signature du volet « mobilité » du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 est dans cette perspective particulièrement attendue : face aux enjeux de transition des mobilités et au regard du vieillissement du réseau

ferré régional, le CESER avait insisté, dans la contribution proposée en octobre 2023, sur la nécessité d'un véritable changement d'échelle dans le financement des investissements ferroviaires. Celui-ci devra être amorcé dans le CPER, mais soulève plus globalement la question de la révision du modèle global de financement du transport ferroviaire, aujourd'hui à bout de souffle. Le CESER l'avait également noté dans son avis sur la convention TER, qui entrera en application en 2024 : face à la très nette volonté de maîtrise des coûts inscrite dans la convention, il sera difficile, au-delà des optimisations encore possibles, d'impulser un réel « choc d'offre ».

Numérique

Dans le domaine du numérique, le CESER note avec intérêt l'approfondissement du volet « numérique responsable et inclusion numérique », dont la traduction budgétaire dédiée n'apparaît toutefois pas suffisamment dans le projet de budget.

Il regrette en revanche que le Conseil régional ne s'empare pas du sujet de l'intelligence artificielle et de ses potentiels impacts économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux. Les seuls axes technologiques et formation ne seront ni satisfaisants ni suffisants, avec alors le risque de mettre la Région en position de subir et non d'être acteur des profondes mutations que l'intelligence artificielle apporte.

Le CESER attire enfin l'attention sur la nécessité d'une information lisible sur les critères d'attribution et les filières destinataires des chèques transformation numérique afin de permettre aux différents acteurs économiques d'être accompagnés efficacement dans ce domaine.

Des domaines d'intervention « partagés » qui font les frais des arbitrages budgétaires

Culture : une baisse de crédits généralisée à quelques exceptions

Le CESER enregistre une baisse globale des CP en faveur de la culture, qui touche aussi bien le pilier économique (industries culturelles) que le pilier consacré à l'aménagement culturel du territoire. Dans le domaine des industries culturelles, cette baisse interroge alors que les conventions pluriannuelles et contrats de filière sont en phase de renégociation (dont la convention en faveur du cinéma et de l'image animée qui fait parallèlement l'objet d'une délibération spécifique). Les seuls rescapés de ces arbitrages concernent l'ALCA pour les industries culturelles, le soutien aux projets d'équipement structurants, les langues et cultures régionales, la formation et l'enseignement supérieur culturels et, dans une moindre mesure, le soutien aux lieux de diffusion.

Sport : une baisse relative qui s'accompagne d'une évolution du cadre budgétaire

Les CP dédiés au sport enregistrent une baisse sensible mais qui concerne surtout les dépenses d'investissement (- 15,8 %). Les crédits de fonctionnement restent stables (+ 0,8 %). L'une des principales évolutions porte sur la réécriture du cadre budgétaire, résultant en partie des échanges dans le cadre de la Conférence Régionale du Sport et avec le Comité régional olympique. Cette évolution se traduit par l'inscription de nouvelles lignes de crédits : « santé et société » (660 k€), « têtes de réseau régionales » (1,94 M€), « attractivité territoriale » (1 M€) et « haut niveau » (2,7 M€). Celles-ci se substituent pour partie à d'autres lignes de financement (« soutien aux pratiques sportives pour tous » : - 74 % ; « aide au mouvement sportif » : - 67,2 % ; « sport de haut niveau et reconversion » : - 86,1 %). Les aides au fonctionnement des CREPS sont en légère progression.

Santé : une augmentation tirée essentiellement par une hausse des investissements

Les CP en matière de santé progressent de + 8,3 % : +17,9 % en investissements destinés aux équipements et à la construction des instituts de formation et + 8 % en fonctionnement. Dans ce cadre, le CESER apprécie l'augmentation significative des bourses aux étudiants en carrières sanitaires et sociales (+ 27,2 % à 16 M€). Il appelle cependant le Conseil régional maintenir son soutien aux actions de prévention en matière d'éducation sexuelle, lequel serait abandonné pour 2024.

Vie associative : un recul préoccupant

Les crédits de paiement en faveur de la vie associative et de la solidarité accusent une baisse globale de - 9,1 %. Cette évolution inquiète le CESER, alors même que ce domaine d'activité non marchand se heurte simultanément à la hausse des prix (salaires, énergie) et à la contraction des aides des autres collectivités territoriales.

Le CESER attire, encore une fois, l'attention du Conseil Régional sur la part importante que représente l'emploi

associatif en Nouvelle-Aquitaine, soit environ 10 % de l'emploi privé³.

Le CESER souligne que tout resserrement des dépenses de fonctionnement ne pourra que fragiliser les moyens attribués à ce secteur par la puissance publique et sera porteur de risques sur le plan sociétal (fragilisation des outils de cohésion sociale) mais aussi sur le plan économique et de l'emploi.

PILIER 4 - TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Biodiversité, PNR et NATURA 2000

À propos de la répartition des financements, le CESER s'interroge sur les raisons de la baisse budgétaire de la ligne « Environnement – Biodiversité – PNR⁴ » face à un affichage fort des ambitions politiques dans ces domaines. La question se pose pour les PNR. L'évolution du budget interroge quant au niveau de leur financement : sera-t-il suffisant alors qu'il est prévu de créer trois nouveaux parcs ?

De la même manière, alors que le Conseil régional a soutenu fortement la politique foncière du Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine permettant le doublement des surfaces acquises, il apparaît important de maintenir un niveau adapté des aides de fonctionnement afin d'assurer une gestion efficace des sites concernés.

L'absence d'informations sur les raisons de ces baisses amène le CESER à se questionner sur leurs potentiels impacts sur la conduite des projets et sur les territoires.

Eau-Littoral

Le CESER trouve qu'il aurait été intéressant de rappeler de façon globale les différents champs d'intervention de la politique régionale sur l'eau, en particulier s'agissant des actions menées dans le cadre de l'objectif de développement de l'agriculture biologique et de l'agroécologie du pilier 1 et de la mise en place du règlement d'intervention en faveur de l'hydraulique agricole.

Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques

En ce qui concerne l'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments régionaux, le CESER note qu'il est indiqué que le budget a été « doublé » mais elle relève une fois de plus le manque de lisibilité concernant les lignes budgétaires dont il est question.

Il est aussi indiqué que « *la Région Nouvelle-Aquitaine entend poursuivre et accélérer ses investissements pour rester sur la trajectoire de l'atteinte du facteur 4 du protocole de Kyoto* ». Ce facteur 4 fixe un objectif de réduction par 4 des émissions des gaz à effet de serre d'ici 2050. Le CESER rappelle que l'objectif est maintenant d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 qui implique une réduction plus importante des émissions de gaz à effet de serre.

Mobilité durable et intelligente

Le CESER salue les efforts en matière de décarbonation dans le secteur des transports (électriques et hydrogènes) et rappelle la nécessité de veiller à ce que les usages développés soient cohérents avec les capacités de production locales et qu'ils ne portent pas atteinte à l'environnement.

Plus spécifiquement, le CESER attire l'attention sur la transition énergétique des aéroports et de leurs activités, avec notamment la fourniture de carburants d'aviation durable. Cette solution n'est pas, si elle devait être fortement développée, sans conséquences dommageables sur l'utilisation des surfaces agricoles et la production alimentaire. Ce principe d'anticipation doit être conservé sur l'ensemble des sujets de transition énergétique. La limitation des déplacements en avion est un levier qui n'est pas, pour le CESER, véritablement mis en avant.



³ Source : <https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/na-2022.pdf>

⁴ Parcs naturels régionaux.

Décision Modificative - Exercice 2023

Cette Décision Modificative vise à apporter une régularisation technique sur le budget annexe Fonds Européens Poitou-Charentes. Il convient en effet d'équilibrer la section de fonctionnement dont la prise en compte du résultat 2022 au Budget Supplémentaire 2023 s'est traduite par l'inscription du déficit sur la ligne D002 à hauteur de 8 205 690,24 €.

Cette décision modificative prévoit l'inscription de crédits en recettes relatifs aux appels de fonds et un ajustement de dépenses.

Ces écritures complémentaires n'ont pas d'incidence sur le budget principal.

Le CESER prend acte de cette décision modificative à caractère purement technique.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation, Emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

2- « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX



Vote sur l'avis du CESER
« Budget primitif – Présentation du rapport / Exercice 2024 »

150 votants

150 pour

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Vers un budget vert et responsable

Séance plénière du 5 décembre 2023

Le Conseil régional s'est engagé sur la réalisation d'un « budget vert », il présente les premiers résultats de l'expérimentation initiée en 2023. Le CESER salue la démarche, qui permettra de mesurer l'impact des dépenses régionales sur différents enjeux environnementaux. Alors que ces derniers imposent une réponse forte et urgente et que, parallèlement, les contraintes budgétaires réduisent les marges de manœuvre de la collectivité, un tel outil d'aide à la décision ne peut qu'être bénéfique. Cette « cartographie verte » des dépenses régionales pourrait ainsi permettre de mieux penser, orienter et réajuster les politiques régionales pour répondre aux enjeux identifiés.

Le CESER sera attentif à l'articulation qui sera faite entre le budget vert (dans sa version complète), la mise en place du « Néo Terra score » qui va être mis en place dans le cadre du versement d'aides régionales, et enfin avec les éco-socio-conditionnalités votées pour l'accessibilité aux aides régionales. En effet, ces trois éléments, s'ils participent d'un objectif commun, doivent être habilement coordonnés pour ne pas alourdir les démarches administratives, tant pour les acteurs du territoire que pour les services en charge du traitement administratif des dossiers. Dans ce sens, le CESER rappelle la nécessité de définir des indicateurs harmonisés selon les différentes politiques du Conseil régional afin de favoriser la lisibilité des informations tant pour les bénéficiaires des aides que pour les élu.es.

Le CESER salue le souhait du Conseil régional de s'appuyer des indicateurs scientifiques construits par des experts reconnus (I4CE).

Le CESER invite le Conseil régional à adopter cette même démarche sur le volet social. Il relève à ce propos avec intérêt l'intention affichée d'une déclinaison de cette démarche à partir de 2025.

Le CESER souhaite pouvoir être associé aux réflexions relatives à la définition de futures méthodologies pour les axes restants à déployer.

Le Conseil régional s'est engagé sur la réalisation d'un « budget vert », il présente les premiers résultats de l'expérimentation initiée en 2023. Le CESER salue la démarche, qui permettra de mesurer l'impact des dépenses régionales sur différents enjeux environnementaux. Alors que ces derniers imposent une réponse forte et urgente et que, parallèlement, les contraintes budgétaires réduisent les marges de manœuvre de la collectivité, un tel outil d'aide à la décision ne peut qu'être bénéfique. Cette « cartographie verte » des dépenses régionales pourrait ainsi permettre de mieux penser, orienter et réajuster les politiques régionales pour répondre aux enjeux identifiés. Elle ne prendra toutefois tout son sens qu'à la condition que soient alors explicités les arbitrages réalisés et, plus globalement les choix régionaux. La manière dont le « budget vert » sera mobilisé par le Conseil régional sera intéressante à observer : outre les arbitrages budgétaires, le « budget vert » incitera-t-il la collectivité à améliorer ses politiques ?

Le CESER a été particulièrement sensible, compte tenu de la complexité inhérente à la démarche, au déploiement progressif du « budget vert ». Elle approuve en particulier le choix de la collectivité d'adosser ses travaux à des méthodologies de référence développées par des organismes experts. Le recours à des méthodologies reconnues, même si elles sont perfectibles car récentes, est une condition nécessaire de la qualité et de la pertinence des résultats obtenus. La mise en œuvre, par différentes collectivités, de ces démarches doit permettre d'affiner progressivement les méthodologies et de dépasser certaines des limites qui existent aujourd'hui¹.

Pour le CESER, le budget vert, dont la généralisation au sein des collectivités va certainement être formalisée dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2024, est un outil indispensable dans le contexte environnemental d'aujourd'hui.

Le CESER encourage ce projet de budget vert mis en œuvre par le Conseil régional, notamment la Direction des finances et les directions expérimentatrices investies dans ce projet. C'est un travail important et très chronophage pour l'institution régionale et son administration. Le choix d'un déploiement progressif avec une phase expérimentale, face à la complexité des procédures et des enjeux, doit être salué.

Le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional entend se baser sur la méthode I4CE², méthodologie objective et éprouvée, référencée à des sources fiables, nationales et européennes.

Le CESER soutient l'intérêt de réaliser du Budget vert comme outil d'aide à la décision permettant de réinterroger les investissements aux regards des engagements politiques formulés. Ce travail combine une analyse en l'aval, au moment de la réalisation (volet atténuation), avec l'analyse des phases amont sur la mise en œuvre des dispositifs (adaptation).

Le CESER note que les volets « adaptation au changement climatique » et du volet « biodiversité » seront intégrés dès 2024 et que le travail sur la méthodologie en vue du déploiement de l'axe social le sera en 2025.

Le CESER encourage le Conseil régional à s'approprier cet outil et, à termes, à s'appuyer sur ces analyses, mesures concrètes et objectives, pour réinterroger et donc orienter ses choix politiques.

Un outil d'aide à la décision

Dans le travail de préparation budgétaire de la collectivité, la transition écologique n'est pas le seul critère à prendre en considération, d'autres critères sont pris en compte (économiques, sociaux, etc.). Si le budget vert entraînera certainement des conséquences dans les choix politiques, il ne fixe cependant pas d'objectifs politiques et ne se substitue pas à la décision.

Il n'a pas pour but de conditionner les aides ou de supplanter d'autres impératifs comme le maintien des emplois sur un territoire sur l'exemple des aides aux entreprises.

Une dépense classée « défavorable » ne sera pas forcément à supprimer car elle peut répondre à d'autres impératifs. Cette classification permettra d'identifier des leviers d'actions. Peut-on mieux faire ? Certaines actions pourront dès lors être « défavorable » sous l'angle atténuation, car par nature impactante sur le climat, mais « favorable » sous l'angle adaptation, par l'amélioration des process et des règlements d'intervention.

¹ À l'échelle du périmètre de l'expérimentation, 20,6 % des dépenses restent ainsi à approfondir dans les années à venir.

² Institut de l'économie pour le climat

Un outil d'aide au reporting pour les financeurs

La fiabilisation de l'information produite va dans le sens des exigences requises pour l'émission d'obligations vertes. À terme, le budget vert pourra, le cas échéant, servir de base de discussion dans les négociations avec l'État portant sur les compétences et les moyens transférés.

Les investisseurs privés (principalement les banques) comme les investisseurs publics (les banques publiques, l'Union européenne, l'État et les opérateurs de l'État) exigent de plus en plus que leurs financements soient dirigés vers des projets « verts ». Par exemple, pour cette année, plus de 25 % de la DSIL (dotation de subvention à l'investissement local), dotation de l'État aux collectivités, doit être fléchée vers des projets de transition. L'analyse environnementale du budget est une façon de justifier auprès de ces investisseurs les projets « verts » réalisés par la collectivité.

Articulation du Budget vert avec les autres démarches engagées par le Conseil régional

Le budget vert est un exercice qui vient compléter la feuille de route « Néo Terra », ainsi qu'un exercice réglementaire que réalise annuellement la collectivité intitulé « rapport de développement durable (RDD) ». Ces trois exercices, s'ils sont complémentaires, ont des vocations différentes :

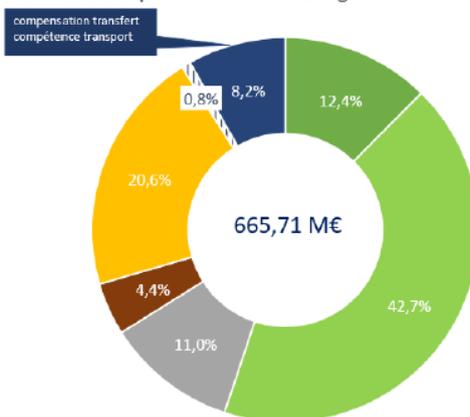
- Néo Terra est une feuille de route qui affiche les ambitions politiques.
- Le RDD, exercice obligatoire, est déjà un rapport d'activité donnant à voir les actions qui sont menées au sein de la collectivité dans le domaine du développement durable.
- Le Budget vert, lui, analyse les impacts environnementaux dans les dispositifs déployés par le Conseil régional. C'est un outil de pilotage, donnant des données brutes et objectives, à destination des élus régionaux afin qu'ils puissent, a posteriori, procéder à des arbitrages politiques intégrant plus et/ou mieux les enjeux environnementaux.

Si un travail de rationalisation de l'ensemble des documents est en cours au sein des différents services du Conseil régional, le CESER insiste sur la nécessité de coordonner les différents exercices pour qu'ils soient effectivement complémentaires, tant sur le fond, qu'en matière de calendrier politique (débat sur les orientations budgétaires, modifications des règlements d'interventions ainsi que des schémas, etc.). Le CESER suggère qu'il y ait un transfert de compétences au sein des deux Assemblées afin qu'elles puissent s'en saisir et pouvoir utiliser ces travaux.

Ainsi, le CESER sera attentif à l'articulation qui sera faite entre le budget vert (dans sa version complète), la mise en place du « Néo Terra Score » qui va être mis en place dans le cadre du versement d'aides régionales, et enfin avec les éco-socio-conditionnalités votées pour l'accessibilité aux aides régionales. En effet, ces trois éléments, s'ils participent d'un objectif commun, doivent être habilement coordonnés pour ne pas alourdir les démarches administratives, tant pour les acteurs du territoire que pour les services en charge du traitement administratif des dossiers. Dans ce sens, le CESER rappelle la nécessité de définir des indicateurs harmonisés selon les différentes politiques du Conseil régional afin de favoriser la lisibilité des informations tant pour les bénéficiaires des aides que pour les élu.es.

II/ Les résultats de la phase expérimentale et le déploiement du projet

Périmètre d'expérimentation du Budget vert sur le BP 2024



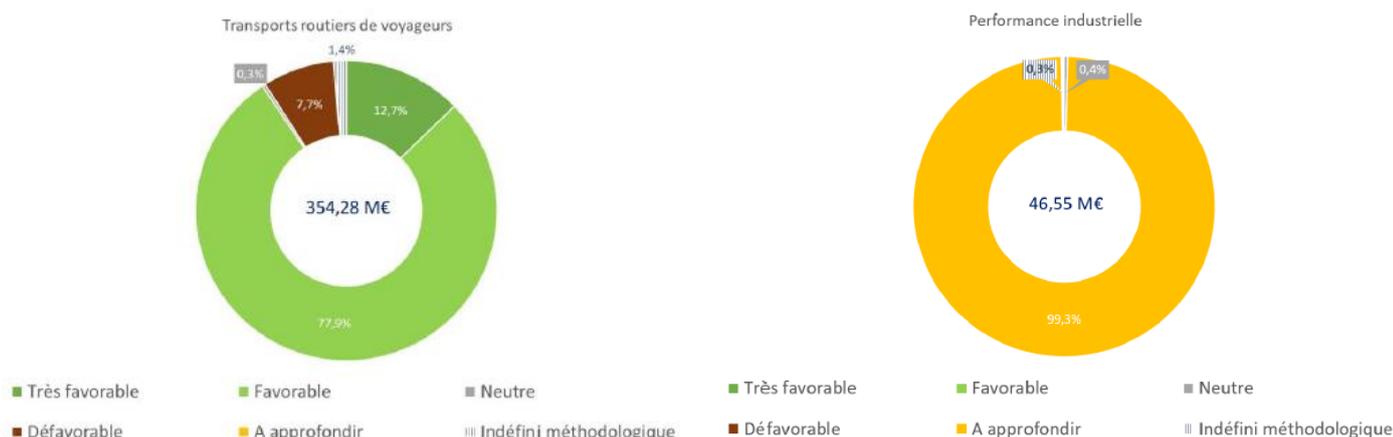
665,71 M€ de dépenses réelles en
Crédits de paiement (CP) de 2024

- Très favorable
- Favorable
- Neutre
- Défavorable
- A approfondir
- Indéfini méthodologique
- Hors périmètre

Ces résultats vont évoluer car ce sont des résultats partiels.
 Dans cette première d'expérimentation, le CESER note que seules 20 % des dépenses ont été analysées.

Transports routiers de voyageurs

Ce qui est majoritairement classé « défavorable » concerne la partie « carburant » des transports routiers de voyageurs. Les carburants sont dissociés des transports routiers collectifs des voyageurs car la méthode considère que le transport collectif ne peut être totalement défavorable car cela évite la multiplication des véhicules individuels.



La performance industrielle est majoritairement « à approfondir ». Certains dispositifs sont complexes à analyser. Par exemple, l'aide à la compétitivité qui recouvre un grand nombre de paramètres. La méthode prévoit pour ces dispositifs de descendre au secteur d'activité subventionné puis d'analyser sur la base d'indicateurs précis les impacts des acteurs concernés au prorata de leur chiffre d'affaires. C'est un travail long et fastidieux. Dans le Budget vert de la Région Bretagne mis en place depuis 3 ans, l'action économique est toujours classée « à approfondir ». Le Conseil régional travaille en lien étroit avec la DEE actuellement pour qu'un maximum de dispositifs soient analysés et ainsi diminuer rapidement la part « à approfondir ». Le Conseil régional n'exclut pas non plus la possibilité de recourir à des prestataires extérieurs (scientifiques, laboratoires), pour les aider à récupérer tous ces indicateurs et ces données.

La méthodologie

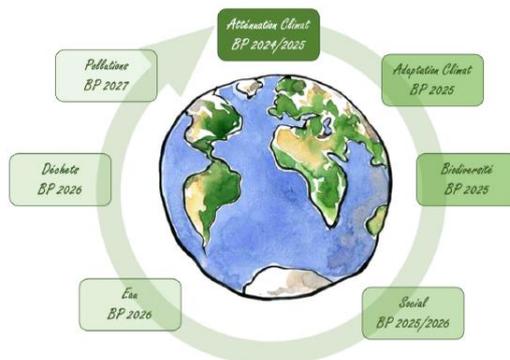
La méthodologie est le point central : c'est bien dans la manière dont les dépenses sont analysées finement, dans le détail, que réside toute la complexité, mais aussi tout l'intérêt de la démarche.

A titre d'exemple, la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire est-elle analysée favorablement, du fait du report modal qu'elle devrait induire, ou bien défavorablement, du fait des ressources qu'elle consomme ou des gaz à effet de serre que le chantier va induire ? Comment ces deux effets sont-ils mis en balance ? De même, lorsque l'on évoque l'investissement sur les mobilités électriques, l'impact de l'ensemble du cycle de vie des véhicules est-il pris en considération ?

Le CESER attire en particulier l'attention sur la nécessité de ne pas limiter l'analyse à la proportion des dépenses (très) favorables ou, à l'inverse, défavorables, aux enjeux identifiés ; l'intensité des effets doit aussi être prise en compte. Il serait en effet possible d'imaginer qu'une forte proportion de dépenses favorables, à l'impact certes positif mais relativement limité, puisse être contrebalancé par une proportion plus faible de dépenses défavorables, mais aux impacts significatifs. Par exemple, dans le secteur des transports routiers de voyageurs, dans quelle mesure l'impact des 90 % de dépenses favorables (report modal) l'emporte-t-il sur les 7,7 % de dépenses défavorables (recours aux énergies fossiles) ?

Le CESER sera sensible que le Conseil régional puisse présenter à ses commissions thématiques les analyses détaillées dans leur domaine respectif. Cela participera à la formation et à l'appropriation de la démarche.

Le déploiement de la démarche, avec un axe social à horizon 2025/2026



Comme cela a déjà été exprimé dans l'avis sur la feuille de route Neo Terra, le CESER invite le Conseil régional à adopter cette même démarche sur le volet social.

Si la méthodologie I4CE pourra être adaptée, la difficulté sera l'identification des critères, des seuils (par exemple : quel pourcentage de femmes dans un secteur pour déterminer si l'impact est très favorable, favorable, défavorable ou très défavorable ?).

Il y a à ce jour plusieurs pistes à l'étude pour l'ajout d'un axe social afin de prendre en compte les enjeux sociaux l'analyse des dépenses. Cette approche est engagée avec prudence par le Conseil régional, en l'absence à ce jour de méthodologie éprouvée/approuvée. Le CESER salue le souhait du Conseil régional de s'appuyer des indicateurs scientifiques construits par des experts. La mise en place de cet axe n'est encore qu'au stade de la réflexion. Le Conseil régional prévoit, après 2024, la mise en place d'un groupe de travail afin de proposer une co-construction de cet axe. Il semble ouvert à l'intégration de parties prenantes diversifiées.

Le CESER souhaite pouvoir être associé aux réflexions relatives à la définition de futures méthodologies pour les axes restants à déployer.

La démarche devra s'appuyer, pour les domaines qui restent à couvrir, sur des méthodologies reconnues qui restent à construire lorsqu'elles n'existent pas, ou encore à approfondir, à améliorer lorsqu'elles existent déjà.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :

2- « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX



Vote sur l'avis du CESER

« Vers un budget vert et responsable »

149 votants

149 pour

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fournayron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) de Nouvelle-Aquitaine 2024-2028

Le contexte dans lequel est établi ce projet de schéma est caractérisé par des difficultés multiples pour l'ensemble des personnels exerçant dans les secteurs sanitaire et social.

L'attractivité de ces métiers et formations est un enjeu évoqué dans le schéma, mais qui mériterait des actions plus conséquentes, en partenariat avec les niveaux décisionnels pertinents : revalorisation des diplômes et métiers, conditions de travail...

Le renforcement des passerelles depuis et vers les métiers sanitaires et sociaux est souhaitable et constituerait un puissant levier d'amélioration de la stratégie régionale de formation.

Le CESER regrette une insuffisante vision prospective, tant sur le plan du chiffrage des besoins à venir qu'au niveau des attentes et aspirations sur le contenu qualitatif des formations.

La méthode, la gouvernance et l'évaluation du dispositif pourraient être davantage précisées et renforcées.

Le CESER a publié récemment deux rapports sur lesquels sont en partie basés les commentaires formulés dans le présent avis :

- *La mobilité transfrontalière en lien avec la formation et l'emploi, 2020*
- *Acteurs et publics du soin et du lien social : quels parcours pour quels besoins ?, 2022*
- *Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine, 2023*

Un contexte marqué par de grandes difficultés

Un tel sujet ne peut pas être traité sans prendre en compte les contraintes et la précarité de l'ensemble des actives et actifs de ces métiers. La mise en lumière de ces difficultés durant la crise COVID-19 ne s'est pas traduite par une amélioration significative des conditions d'exercice et de la situation des professionnels concernés. Ces derniers se trouvent contraints d'affronter des situations d'urgence sociale et sanitaire de plus en plus aiguës et, notamment dans le domaine social, des injonctions contradictoires, entre nécessité d'écoute des personnes et gestion administrative de dispositifs. Ce contexte alimente un profond malaise et une souffrance psychique au travail, qui desservent l'attractivité des métiers et pèsent négativement sur leur perception par les apprenants et futurs professionnels.

Un diagnostic plus différencié entre métiers du social et métiers du sanitaire aurait été souhaitable.

Il manque dans le document une vision politique claire. Quelle stratégie propose le Conseil régional pour compenser ce qui n'est pas réalisé par l'État en matière de formations sanitaires et sociales ?

L'attractivité, un enjeu qui mérite des actions plus conséquentes

L'ambition 2 du schéma consiste à accroître l'attractivité des formations du secteur sanitaire et social. Le CESER estime que la politique d'attractivité des formations sanitaires et sociales ne saurait se réduire à des actions de communication et d'amélioration des conditions de vie des apprenants.

Le préalable à cette ambition passe par le renforcement de l'attractivité des métiers afin de limiter les renoncements ou les abandons de formation.

Il est indispensable aussi d'instaurer une équité dans la prise en charge des frais induits par les formations.

Une nécessaire revalorisation des diplômes et des métiers

Un risque majeur est celui de la déqualification générale de ces diplômes et métiers faute de candidats aux formations. Cette carence de personnels formés entraîne, une fois en poste, des glissements de tâches qui augmentent à leur tour ce risque.

L'objectif doit être de valoriser les compétences pour ne pas aller vers une dévalorisation des métiers. Le risque est, sinon, comme pour le secteur de la petite enfance, d'abaisser les exigences en matière de diplômes.

Un taux abandon de 4,5% pour les formations en soins infirmiers est souligné dans le document. Ce taux est très faible par rapport aux taux d'abandon dans d'autres formations universitaires. L'ambition d'avoir 100% des entrants terminant leur parcours n'est pas nécessairement à maintenir.

Concernant les diplômes délivrés à l'étranger, le CESER relève que le nombre de diplômes délivrés est indiqué mais pas le nombre de demandes et souhaiterait connaître ce chiffre.

Les conditions de travail, un levier d'action capital

La dégradation constante des conditions de travail dans ces secteurs professionnels depuis plusieurs dizaines d'années génère, outre un mal-être des personnels qui n'est pas étranger à la perte d'attractivité des métiers, un risque accru de maltraitance des usagers et usagères.

Il s'agit en conséquence d'un levier d'action à saisir d'urgence, en partenariat avec les structures employeuses, la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) et la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Des compensations en termes de rythme de travail pourraient notamment être envisagées, au vu des horaires atypiques caractérisant souvent ces métiers et activités, afin de garantir un meilleur équilibre vie professionnelle – vie personnelle.

La question du sens du travail est également à saisir. La remise en question de certaines conceptions et comportements, en particulier dans le travail social qui est encore souvent marqué par un rapport d'assistantat aux publics, serait nécessaire pour attirer les futurs professionnels et professionnelles vers des carrières qui aient un sens.

Plus particulièrement à l'adresse du Conseil régional, le CESER réitère ses propositions de structuration d'espaces d'échanges sur les pratiques entre professionnels de l'action sociale, en y associant des personnes accueillies ou accompagnées d'une part et de développement de la formation continue d'autre part.

L'importance d'attirer des hommes dans des métiers majoritairement occupés par des femmes

S'agissant de métiers genrés, très majoritairement exercés par des femmes, il conviendrait d'en accroître l'attractivité pour les hommes. Un axe de travail pourrait être la formation et l'accueil des hommes dans les structures concernées : équipes de crèches, de soins hospitaliers...

Il est également souhaitable de travailler sur les représentations genrées existant autour de ces métiers.

En synthèse sur l'attractivité

Considérant les ambitions et objectifs de ce schéma, le CESER note la volonté d'encourager l'innovation face aux évolutions sociétales et rappelle les préconisations générales formulées par le CESER dans son récent rapport sur la pauvreté :

- Procéder dans l'urgence à la revalorisation de l'ensemble de ces métiers ;
- Revoir les conditions d'exercice (organisation et conditions de travail), s'agissant notamment des métiers de l'aide à la personne ;
- Étayer les qualifications par la formation initiale et continue ;
- Remettre en perspective les modes d'intervention et les finalités de l'action ;
- Assurer un encadrement technique de proximité par des pairs formés à cette fin.

Le CESER se félicite de la prise en compte de l'ouverture des formations à l'international comme un des objectifs à atteindre. Le CESER encourage le Conseil régional à continuer de soutenir la mobilité internationale

comme stratégie de formation des professionnelles et professionnels pour le monde de demain, tel que préconisé par le CESER dans ses différentes productions¹.

Les passerelles depuis et vers les métiers sanitaires et sociaux, un puissant levier d'amélioration de la stratégie régionale

Un travail est nécessaire sur les passerelles vers ces métiers et depuis ces métiers. Leur développement peut constituer un puissant levier d'attractivité en contribuant à la valorisation des compétences précédemment mentionnée.

La quasi-totalité des formations sont organisées par blocs de compétences, comme indiqué dans les annexes du projet de schéma. Cela est intéressant et pourrait constituer un point de départ au développement plus massif de ces passerelles.

La passerelle pour les aides-soignants et aides-soignantes (AS) souhaitant devenir infirmier ou infirmière diplômé.e d'État (IDE) à partir de juin 2024 pourrait en particulier s'appuyer sur ces blocs de compétences, plutôt que sur une remise à niveau en début de parcours.

Le CESER rappelle notamment la préconisation issue du rapport sur les acteurs et publics du soin et du lien social consistant à lancer une expérimentation sur une VAE inversée qui intègre : ingénierie pédagogique, tutorat renforcé, programmes d'Action de formation en situation de travail, construction de modules théoriques, construction d'un cahier des charges pour la validation finale.

Enfin, le CESER considère l'opportunité d'une réflexion approfondie et d'une approche élargie des activités du soin, au-delà des seuls métiers du sanitaire et du social (ex : animateurs et animatrices socioculturel.les). C'est en particulier la préconisation qui a été développée dans ce même rapport.

Une absence de vision prospective et d'anticipation

Un schéma vise à faire de la planification, cette dernière ne pouvant pas être exclusivement financière. Ce projet de schéma manque d'une vision prospective, ce manque étant une réalité depuis une trentaine d'années, en particulier dans le domaine sanitaire.

Sur le plan quantitatif

Le CESER d'interroge sur l'analyse des besoins qui a été effectuée. Le schéma évoque l'existant mais pas les besoins futurs. Les besoins et projections en termes de métiers liés au vieillissement sont connus. Le rapport ne fait pas de lien entre les stratégies de formations décrites et les besoins et projections liés à différents métiers en corrélation avec des évolutions sociétales à venir, par exemple le vieillissement, ou encore certains métiers de la petite enfance. Pour ces derniers, à l'échelle nationale, il manque plus de 240 000 places d'accueil de jeunes enfants. Le Gouvernement prévoit d'en créer 100 000, ce qui implique une tension sur ces métiers qui va croître. Cette projection pourrait être déclinée à l'échelle régionale.

Le bilan 2019-2023 fait ressortir une politique particulièrement volontariste de la région Nouvelle-Aquitaine à l'échelle nationale qu'il convient de souligner et de saluer. Malgré l'augmentation du nombre de places en formations, les décalages restent significatifs au regard des besoins en ressources humaines.

L'assemblée ne retrouve pas non plus de lien entre les constats du Rapport *Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine*, qui pourraient servir de base pour chiffrer un certain nombre de besoins en formation, et l'analyse proposée dans le présent projet.

Sur le plan qualitatif

Au niveau du contenu des formations, il est indispensable d'envisager une évolution. Les valeurs transmises, la façon d'envisager les métiers, doivent se transformer. En effet, ni les professionnel.les, ni les bénéficiaires ne sont satisfaits par les approches traditionnelles marquées par une asymétrie « soignant.es / soigné.e », aidant.e / aidé.e... Or, les contenus pédagogiques ont peu évolué pour prendre en compte cette aspiration à un nouveau modèle relationnel dans le rapport entre praticien.nes et publics.

¹ La mobilité transfrontalière en lien avec la formation et l'emploi, 2020 ; annexe à l'avis du CESER sur le Contrat de plan régional pour le développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), 2023.

Par ailleurs, les instituts et écoles déplorent, depuis quelques années, la faiblesse du niveau scolaire des candidats, en particulier dans la formation d'aide-soignant (AS) à laquelle il est possible d'accéder sans aucun diplôme. Ceci entraîne des difficultés, ensuite, pour la validation des blocs de compétences et l'obtention du diplôme. Ces profils d'apprenants doivent pouvoir bénéficier de dispositifs d'accompagnement afin de favoriser leur suivi et leur réussite dans leurs études et dans leur parcours professionnel et une meilleure adéquation aux attentes des établissements.

Enfin, au-delà de la proposition du Conseil régional de créer de nouveaux sites de formations sanitaires et sociales de proximité, il convient de répondre aux besoins en professionnels de santé des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et de bien préparer l'ouverture des nouveaux sites de proximité pour offrir des conditions d'accueil, d'enseignement et d'hébergement attractives, à la fois pour les étudiants et les cadres enseignants, et faire de cette politique territoriale une réussite.

Il convient de donner les moyens aux structures d'accueil de dégager du temps pour l'encadrement du stage et de les doter d'outils pour inscrire le stage en complémentarité avec la formation théorique.

Des projections chiffrées sont possibles dans les grandes lignes, mais difficiles à établir avec précision. Il est nécessaire d'assumer une prise de risque politique et des choix stratégiques clairs.

En référence au décret 2017-877 du 6 mai 2017 qui définit le Travail Social, le CESER souhaite que le Conseil régional développe la « Recherche en Travail Social » en favorisant le développement des formations supérieures de niveau 7, en particulier celle du « Diplôme d'État d'ingénierie sociale » (DEIS) et ceci dans le cadre de partenariats entre Instituts de formation aux métiers sociaux et Universités.

Méthode, gouvernance et évaluation, des pistes de progrès possibles

Le CESER relève avec satisfaction qu'un bilan du dernier schéma est placé en annexe. Ce dernier pourrait être un peu plus développé. Les professionnelles et professionnels ont-ils / elles été consultés pour réaliser ce dernier ?

La méthode utilisée pour évaluer l'ambition 1 « former les professionnels pour le monde de demain » est un « sondage auprès des apprenants sur leur niveau de satisfaction concernant leur préparation au monde de demain ». Il conviendrait de préciser davantage les indicateurs utilisés dans ce sondage et les questions posées pour les construire. Ce seul outil est par ailleurs insuffisant pour évaluer avec rigueur une ambition aussi large.

Le suivi et l'évaluation sont faits sur la base d'indicateurs analysés par le Comité de pilotage (COPIL) tous les ans. La composition de ce COPIL, qui sera en rapport avec le contrat régional de filière, n'est pas précisée. Le CESER souhaite savoir plus précisément qui sont les « partenaires régionaux » indiqués dans le document. Les partenaires sociaux n'apparaissent pas non plus, ce qui est un manque.

■
Proposition de la commission 1 « Education, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU
Secrétaire : Anne Marie CASTÉRA

■
Vote sur l'avis du CESER

« Schéma régional des formations sanitaires et sociales »

145 Votants
144 pour
1 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Emmanuelle FOURNEYRON

Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Former, au-delà du handicap : Programme Régional pour l'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées 2023

Le présent avis est basé sur le projet de texte qui a été soumis au CESER, qui n'est pas le texte final. Le CESER approuve le choix du Conseil régional de se doter d'un PRAFQPH.

L'approche systémique est à maintenir. L'articulation avec les évolutions des politiques nationales et les autres politiques territoriales en matière de handicap doit être précisée.

L'accent pourrait être davantage mis sur les bénéficiaires du plan plutôt que sur les acteurs et actrices de la formation.

Les freins dits « périphériques » devraient faire l'objet d'une approche davantage centrée sur les obstacles au long du parcours.

L'accessibilité pédagogique est une thématique à approfondir d'urgence, en particulier en formant l'ensemble des acteurs et actrices concernés aux spécificités du handicap, au-delà des seules personnes formées dans les filières sanitaire et sociale.

Les mesures pour développer les « entreprises accueillantes », en particulier à l'attention des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE et PME), seraient à renforcer.

Le CESER note positivement le projet d'observatoire dédié à la mise en œuvre du plan. Des indicateurs clairs et réalistes sont à définir pour le suivi. Le comité de pilotage doit réintégrer des acteurs et actrices du monde économique afin de permettre la mobilisation de ces derniers dans le déploiement de cette stratégie.

Un bilan du précédent plan est demandé.

Le présent avis est basé sur le projet de texte qui a été soumis au CESER, qui n'est pas le texte final.

La Région Nouvelle-Aquitaine est l'une des rares régions de France à se saisir de la possibilité d'élaborer un PRAFQPH, dont elle par ailleurs personnalisé le titre pour affirmer une stratégie claire. Le CESER approuve cette démarche.

Une approche systémique à maintenir, une stratégie à penser dans le contexte des évolutions à venir et des politiques territoriales, et à orienter davantage autour des besoins des personnes en situation de handicap

Les principes généraux affichés dans le projet n'ont pas fondamentalement évolué par rapport à la précédente version du plan.

Ce dernier est élaboré dans un contexte où l'accessibilité reste un chantier insuffisamment avancé malgré les objectifs fixés par la loi de 2005.

Les évolutions à venir de la réglementation, en particulier les incertitudes liées à la création de France travail, auront un effet sur les politiques de formation et d'emploi en faveur des personnes handicapées. Il est préconisé d'analyser leurs impacts potentiels.

Le CESER insiste sur la nécessité d'articuler cette politique régionale avec les projets menés en la matière par les Départements et les territoires, en particulier les plans départementaux d'insertion des personnes handicapées (PDITH).

Les modalités précises d'articulation de ce Plan avec le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) seraient à développer.

Le Centre de ressources formation handicap est chargé d'accompagner le plan. Quel est son rôle exact ?

Le vocabulaire employé tout au long du projet révèle un plan tourné davantage vers les actrices et acteurs de la formation que vers les personnes en situation de handicap. Une focale plus importante est à mettre sur ces dernières, en cohérence avec le fil directeur affiché dans le Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) consistant à « placer l'humain au centre. »

Freins périphériques et accessibilité pédagogique, des thématiques qui pourraient être approfondies ou revisitées

Les « freins périphériques » à l'emploi et à la formation, une thématique ancienne à laquelle pourrait se substituer un travail sur les obstacles

Le handicap est souvent traité sous l'angle de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cela renvoie aux freins dits « périphériques » (mobilité, santé...) largement évoqués dans le document, qui pour ces personnes ne sont pas « périphériques » mais structurants.

Plutôt que sur les « freins », le CESER Préconise de se focaliser sur les obstacles au long du parcours, que ce soit à l'entrée en formation ou en entreprise : difficulté des entreprises à accueillir des personnes en situation de handicap par exemple.

L'accessibilité pédagogique, une thématique émergente à approfondir

L'accessibilité pédagogique est un sujet capital, exprimée à travers la priorité 2. Il est positif que ce thème apparaisse dans le projet de plan. Il est impératif de se saisir de ce sujet avec un volontarisme fort.

Le plan prévoit de former l'ensemble des personnels des secteurs du sanitaire et du social pour garantir cette accessibilité pédagogique. Le CESER souligne que les personnels du soin et du lien social ne sont pas les seuls à faire monter en compétence dans ce cadre, comme souligné dans le rapport *Acteurs et publics du soin et du liens social, quels parcours pour quels besoins ?* Les formateurs et formatrices, les personnels enseignants et de vie scolaire, doivent également être concernés.

Le CESER souligne par ailleurs l'importance de travailler sur les représentations de l'ensemble des acteurs et actrices de la formation vis-à-vis du handicap. Au-delà de la réflexion sur les nombreuses formes de handicap physique et / ou visibles, il est nécessaire de prendre en compte le handicap dit « invisible ».

Des mesures de développement des « entreprises accueillantes » à renforcer, notamment en direction des TPE et PME

Au-delà de la formation des personnes, qui enregistre des résultats très positifs, il existe des difficultés à entrer dans l'emploi et à s'y maintenir, qui méritent toute l'attention du Conseil régional. Il est prévu dans ce plan un développement ambitieux des entreprises accueillantes.

Le CESER insiste dans ce cadre sur l'importance de l'accompagnement des entreprises pour l'accueil des personnes en situation de handicap. C'est en particulier un enjeu pour les TPE et PME. Ces dernières n'ont en effet pas en interne le personnel compétent pour gérer l'ingénierie relative à l'emploi de personnes en situation de handicap.

Il serait en particulier judicieux d'organiser des « visites inspirantes », découvertes et échanges au sein d'entreprises employant des personnes en situation de handicap pour démontrer la faisabilité concrète de l'adaptabilité. L'objectif serait que les responsables d'entreprises voient d'eux-mêmes une intégration réussie

au poste et au sein d'une équipe afin de se faire une idée précise de la forme que pourrait prendre une telle intégration dans leur propre structure.

L'inclusion des élèves en situation de handicap, un sujet délicat

L'inclusion des élèves en situation de handicap dans les écoles, les collèges et les lycées connaît de très nombreuses difficultés. Le manque d'accompagnant.es d'enfants en situation de handicap (AESH), et de reconnaissance du travail de ces salarié.es pénalise lourdement les élèves comme les équipes enseignantes. Cela est susceptible d'avoir des répercussions conséquentes sur les futurs adultes ainsi insuffisamment accompagnés.

Le CESER souligne l'importance que le Conseil régional travaille en partenariat avec les représentations de l'Éducation nationale en Région sur cette problématique.

Gouvernance, suivi et évaluation, des points à préciser

La dernière partie du texte décrit la composition du Comité de pilotage (COFIL), qui ne comporte ni le CESER, ni les partenaires sociaux, ni le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP). Sans l'implication de ces acteurs pour suivre la mise en œuvre de ce plan, il risque d'être difficile de mobiliser le monde économique autour du projet, ce qui est pourtant l'un des objectifs affichés. Il est préconisé de réintégrer ces acteurs dans le COFIL dans la version finale du document.

Le projet d'observatoire pour suivre les indicateurs de mise en œuvre du plan, notamment sur les profils de personnes formées et recrutées, est positivement relevé par le CESER. Il est important de définir des indicateurs suffisamment nombreux, à la fois précis et réalistes. En l'état actuel du projet de plan, par exemple, le choix de la durée de 6 mois après la durée de formation pour évaluer le succès de l'action de formation est trop court. Le CESER préconise un délai plus important.

Le CESER demande enfin un bilan du précédent PRAFQPH.



Proposition de la commission 1 « Education, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU
Secrétaire : Anne Marie CASTÉRA



Vote sur l'avis du CESER

« Former, au-delà du handicap, programme régional pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées »

148 votants
148 pour

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle FOURNEYRON

Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Décisions relatives aux projets de parcs naturels régionaux des Marais du littoral charentais, de la Montagne basque et de la Gâtine poitevine

Séance plénière du 5 décembre 2023

Le CESER salue la poursuite des démarches de création des trois nouveaux parcs naturels régionaux (PNR) en région, estimant que les territoires en question par leur spécificité et les dynamiques locales créées justifient ce classement.

Le CESER rappelle la nécessité de cohérence des projets de PNR avec les politiques qui s'appliquent localement. Elle doit aussi s'exprimer à travers la définition des périmètres des parcs.

Le CESER interpelle le Conseil régional sur l'importance d'une structuration solide qui réussisse à fédérer tous les acteurs concernés par la gestion du parc et note avec intérêt la présence de la Région dans le projet de syndicat mixte de préfiguration du PNR Montagne basque.

Il propose d'impulser une réflexion sur les problématiques de sobriété et sur la démarche « One Health », une seule santé, en vue d'une intégration dans les axes structurants des futures chartes.

Pour le CESER, les PNR constituent un outil précieux de coopération locale qui permet la convergence d'intérêts divers favorables à l'écosystème territorial dans toutes ses composantes. En cela ils peuvent constituer des modèles exemplaires qui pourraient être répliqués pour structurer d'autres initiatives locales, sans forcément être associés à une démarche de labellisation PNR.

Dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, les Régions engagent la création des parcs naturels régionaux. Le code de l'environnement précise qu'ils sont créés sur un territoire dont le patrimoine naturel et culturel ainsi que les paysages présentent un intérêt particulier et qu'ils ont pour objet de :

- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

L'action régionale se situe également dans l'accompagnement du renouvellement de classement des parcs existants, la participation à la gouvernance des parcs et dans le soutien de leurs programmes d'actions ou des projets expérimentaux communs dans le cadre d'une dynamique de réseau inter-parcs.

La Nouvelle-Aquitaine compte à ce jour cinq PNR : le parc naturel régional des Landes de Gascogne, le parc naturel régional du Marais poitevin, le parc naturel régional Périgord-Limousin, le parc naturel régional de Millevaches en Limousin et le parc naturel régional Médoc.

Trois autres projets de PNR sont en cours de création pour trois territoires : la Gâtine poitevine, la Montagne basque et les marais du littoral charentais.

Chaque projet est à un stade d'avancement différent selon la délibération proposée par le Conseil régional. Pour le projet de PNR sur les marais littoraux charentais, il s'agit d'approuver le dossier d'opportunité du PNR, son périmètre d'étude ainsi que les modalités permettant d'engager la procédure de création du parc.

Pour le projet de PNR Montagne basque, il s'agit de consolider la création du parc par la mise en place d'un syndicat mixte de préfiguration, s'adossant à cinq commissions syndicales.

Et enfin pour le projet de PNR de Gâtine poitevine qui est le plus avancé, il s'agit d'approuver le projet de charte, une des dernières étapes préalables à la labellisation.

Le CESER salue la poursuite des démarches de création de ces trois nouveaux PNR en région estimant que les territoires en question par leur spécificité et les dynamiques locales créées, justifient ce classement. De plus, les PNR constituent un outil important pour d'une part, favoriser la cohérence territoriale et, d'autre part, renforcer la coopération entre acteurs locaux.

Une cohérence territoriale nécessaire et adaptée à chaque projet de PNR

Le CESER rappelle la nécessité de cohérence de ces projets avec les politiques régionales notamment les contrats territoriaux et les politiques de bassin mais aussi les stratégies et schémas régionaux en faveur du climat et de la biodiversité. Dans cet esprit, la création de nouveaux PNR constitue une opportunité pour la Région de mettre en application ses politiques et d'aller plus loin dans la poursuite de ses ambitions, comme l'illustre l'intégration d'une orientation en faveur de la sobriété énergétique en complément du développement des énergies renouvelables, dans le projet de charte du PNR de Gâtine poitevine. Ainsi, à l'instar de cette démarche que le CESER salue, il préconise que les ambitions relatives aux problématiques liées à la sobriété ainsi que l'approche « One Health », une seule santé, puissent être systématiquement intégrées dans les axes de développement stratégiques des futures chartes.

Par ailleurs, la nécessité de cohérence des projets doit aussi s'exprimer à travers la définition des périmètres des parcs. Le CESER salue à ce titre le projet décrit dans la charte du PNR de Gâtine poitevine, avec la mise en avant du renforcement de la biodiversité, de la préservation des milieux et de la ressource en eau sur un périmètre cohérent au niveau hydrographique.

À l'inverse, en ce qui concerne le projet de PNR sur les marais littoraux charentais, il regrette de constater que l'absence de certaines communes oléronaises dans sa construction empêche l'intégration de la totalité du bassin ostréicole et conchylicole dans le périmètre du futur parc. Ceci interroge fortement sur une intégration cohérente de ces écosystèmes dans la définition du périmètre. Le CESER émet alors le souhait que l'ensemble des communes concernées décident d'être parties prenantes du futur parc.

Ce dernier exemple démontre que la cohérence et la construction d'un projet de parc dépendent aussi d'une forte volonté locale et d'une coopération efficiente entre tous les acteurs concernés.

Le CESER rappelle la nécessité de cohérence des projets de PNR avec les politiques qui s'appliquent localement. Elle doit aussi s'exprimer à travers la définition des périmètres des parcs.

Il propose d'impulser une réflexion sur les problématiques de sobriété et sur la démarche « One Health », une seule santé, en vue d'une intégration dans les axes structurants des futures chartes.

Un outil au service de tous les acteurs et des habitants, une démarche vertueuse inspirante pour les autres territoires

Pour le CESER, les PNR sont un outil précieux pour la mise en œuvre de projets intégrés dans une démarche vertueuse de développement durable sur des territoires ruraux et fragiles. L'objectif de la préservation des patrimoines naturels particuliers, conjugué à celui du maintien de l'agriculture et de l'élevage viable et durable, d'une activité économique, d'une vie sociale et culturelle riche et adaptée, représentent autant de défis qui constituent un moteur territorial fort. Pour les relever, les PNR permettent d'associer des acteurs locaux volontaires qui développent des connaissances accrues du territoire et font ainsi converger de multiples intérêts sur ces enjeux en les mettant au service du territoire et de ses habitants.

Ils peuvent favoriser les solidarités, une appropriation des projets par les citoyens ainsi qu'un développement culturel, propres au bien-être social. Ce volontarisme territorial est un atout pour l'écosystème économique local qui peut profiter de cette expertise et de cette dynamique pour valoriser son activité. Le CESER estime que la Région gagnerait à favoriser ce lien dans ses démarches auprès des entreprises et autres acteurs de ces territoires.

L'implication de la Région dans la gouvernance des parcs constitue pour cela un atout permettant de faciliter la concertation. Sur le PNR « Montagne basque », il note ainsi avec intérêt la présence du Conseil régional dans le projet de syndicat mixte de préfiguration, à même de mobiliser l'ensemble des communes et permettant de poursuivre la concertation avec les collectivités, les acteurs socio-économiques et associatifs, les élus, les habitants....

Par ailleurs si la constitution de ce syndicat mixte permettra d'engager dans des délais pertinents la formalisation du parc, le CESER réitère néanmoins sa préconisation¹ de vigilance sur le respect d'un équilibre dans la gouvernance tout au long du processus entre les représentations des différents types de territoires, de sorte que les problématiques spécifiques des territoires ruraux soient bien prises en compte.

Enfin, le CESER rappelle que ces problématiques territoriales d'appropriation des enjeux et de mise en œuvre de la transition environnementale sont partagées par tous les territoires notamment ruraux. Il estime que la démarche de construction et la mise en œuvre des chartes des PNR, par le dialogue entre les différents acteurs à une échelle cohérente, par la construction des projets en tenant compte des enjeux et des particularités des territoires, constituent des expériences sur lesquelles s'appuyer. Sans qu'il soit nécessairement associé à une démarche de reconnaissance de PNR, le CESER estime qu'il s'agit là d'un modèle de coopération pouvant être exemplaire et qui pourrait être répliqué pour structurer des initiatives locales vertueuses dans le cadre d'une prise de conscience et d'une mobilisation pour la préservation de la biodiversité, des ressources naturelles, de lutte et d'adaptation au changement climatique.

Les PNR constituent un outil précieux de coopération locale qui permet la convergence d'intérêts divers favorables à l'écosystème territorial dans toutes ses composantes.

Le CESER interpelle sur l'importance d'une structuration solide qui réussisse à fédérer tous les acteurs concernés par la gestion du parc, et note avec intérêt la présence de la Région dans le projet de syndicat mixte de préfiguration du PNR Montagne basque.

Il s'agit pour le CESER d'un modèle de coopération exemplaire qui pourrait être répliqué pour structurer d'autres initiatives locales, sans forcément être associé à une démarche de labellisation PNR.



Proposition de la commission 3 « Environnement »
Rapporteur : Bernard GOUPY ; Secrétaire : Flavien THOMAS



Vote sur l'avis du CESER
« Décisions relatives aux projets de parcs naturels régionaux des Marais du littoral charentais, de la Montagne basque et de la Gâtine poitevine »

149 votants
149 pour

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

¹ Avis du CESER Nouvelle-Aquitaine sur le Projet de Parc naturel régional Montagne basque, Projet de Parc naturel régional Gâtine poitevine et Projet interparcs en faveur des abeilles sauvages, séance plénière des 23 et 24 mars 2021.

Conventions en matière culturelle : Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025 et conventions pluriannuelles d'objectifs avec des opérateurs culturels

Séance plénière du 5 décembre 2023

Le CESER accueille favorablement les conventions établies avec les différents opérateurs culturels concernés.

Il apprécie la démarche de concertation préalable et permanente retenue dans le cadre du renouvellement de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée.

Il souligne favorablement l'élargissement du nombre de parties prenantes (Métropole de Bordeaux) et certaines évolutions du contenu de cette convention, non sans appeler l'attention sur les limites ou contradictions de l'action portée par l'État en matière d'éducation artistique et culturelle.

S'agissant des conventions pluriannuelles avec divers opérateurs en région, il relève le caractère transitoire de certaines d'entre elles, dans l'attente de reformulation de projets portés par les acteurs concernés (ex : SMACs, ALCA). Il souligne l'intérêt du travail accompli par l'agence A en matière d'observation du fait culturel en région et d'animation du dialogue social.

Enfin, il apprécie et soutient la concrétisation de la Charte d'engagements entre l'État, le Conseil régional et la COFAC, qui répond à certaines préconisations de l'assemblée socioprofessionnelle.

En préambule, le CESER tient à souligner la place des artistes, auteurs et acteurs culturels dans une ambition générale de transition dont il importe de mesurer aussi les dimensions culturelles et démocratiques. Cette question vient aussi en écho aux résultats de l'étude récemment publiée par l'agence A du Conseil régional¹, interrogeant la place que devrait occuper la culture dans la société, comme « *facteur d'émancipation et de démocratie* ». Cette question était aussi au cœur du rapport remis par le CESER en 2020 sur les droits culturels².

L'action publique en matière culturelle est un domaine de compétence partagée entre l'État et l'ensemble des collectivités territoriales et, de ce fait, trop perçue comme un domaine jugé « non essentiel » de l'action publique. Il n'en demeure pas moins un fait essentiel de toute société humaine et constitutif de ce qui fait humanité. Or, les défis multiples auxquels les sociétés humaines sont aussi diversement qu'universellement confrontées comportent une composante culturelle majeure : celle des représentations du monde tel qu'il est, tel qu'il pourrait être ou ne plus être. Cette composante culturelle convoque aussi bien les expressions artistiques ou culturelles, que les sciences et l'éducation considérée au sens large.

Cette question amène le CESER à encourager le Conseil régional à une approche plus exhaustive de ce qui fonde le sens et la portée de son action publique en matière culturelle, à la faveur des transitions qu'il entend promouvoir.

¹ « *D'une crise à l'autre : comment les secteurs culturels réinterrogent-ils leurs pratiques et leur fonctionnement post Covid-19 ?* », L'A, juin 2023

² « *Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique, ambition démocratique* », CESER Nouvelle-Aquitaine, mars 2020.

Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025 entre l'État (DRAC), le CNC³, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements de la Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et la Métropole de Bordeaux : une coopération éprouvée, opportune et renforcée

Le CESER accueille très favorablement le renouvellement de cette convention de coopération, qui prolonge et consolide les conventions antérieures en faveur des opérateurs du cinéma et de l'image animée en région. De même il relève positivement l'élargissement du partenariat impliqué dans cette convention de coopération, intégrant désormais la métropole de Bordeaux.

Une démarche de concertation appréciée et renforcée dans la gouvernance de la convention

Le CESER souligne avec intérêt la démarche de concertation avec les acteurs professionnels et institutionnels régionaux, qui a accompagné l'élaboration de cette convention.

Il soutient le Conseil régional dans sa volonté de pérenniser cette démarche de concertation permanente avec les acteurs de l'écosystème régional de l'image, mission confiée à l'Agence du Livre, du Cinéma et de l'Audiovisuel (ALCA), dans le cadre de la mise en œuvre de la convention. Cette concertation permanente pourra permettre de nourrir la réflexion pour des adaptations éventuelles des termes de la convention (par exemple sur la réforme fonds de soutien et sur les parcours des auteurs). Dans le même sens, il relève avec intérêt la proposition visant à instaurer un statut de « partenaire associé » pour des collectivités territoriales encore non-signataires de la convention mais potentiellement intéressées (ex : Département des Pyrénées-Atlantiques). Cette initiative est de nature à faciliter l'intégration future de nouvelles collectivités et d'étendre ainsi la couverture territoriale de cette convention, point sur lequel le CESER a déjà eu l'occasion d'exprimer son attention.

Une convention qui couvre l'ensemble des enjeux portés par les acteurs de l'écosystème régional

Structurée autour de 5 axes d'intervention (hors gouvernance), cette convention balaye l'ensemble des enjeux relevant de la filière image-cinéma : soutien à la création, structuration des filières et emploi, reconquête des publics et diffusion, éducation aux images et valorisation du patrimoine cinématographique.

Le CESER relève avec intérêt certaines évolutions apportées dans le contenu de cette convention, lesquelles incitent à diverses observations :

- Dans le domaine de l'aide à la création, la prise en compte des projets de production d'œuvres immersives et d'œuvres destinées aux plateformes numériques pour une mise à disposition à titre gratuit, qui répondent à la fois à l'évolution des pratiques mais également à un objectif d'accessibilité des œuvres ainsi soutenues. Le CESER relève néanmoins que les dispositions prévues dans la convention peuvent se limiter à un territoire spécifique (ex : Charente pour les œuvres destinées aux plateformes numériques) et s'interroge sur les modalités d'une éventuelle extension de ce dispositif.
- Dans le domaine de la diffusion et de la reconquête des publics, le CESER souligne le rôle spécifique des salles de cinéma et tout particulièrement des salles de cinémas indépendants rassemblées au sein du réseau régional CINA⁴. La convention prévoit notamment le renforcement des effectifs de médiateurs en salles de cinéma (de 20 à 30 médiateurs). Le CESER apprécie cette initiative compte-tenu de l'intérêt du travail de médiation et d'animation réalisé, notamment en lien avec l'objectif d'éducation à l'image auprès des jeunes.

³ Centre National du Cinéma

⁴ En 2022, on comptait en Nouvelle-Aquitaine 229 cinémas répartis dans 206 communes et totalisant 665 écrans. Cette même année, ces salles ont accueillis 13,4 millions d'entrées. Le réseau CINA rassemble 145 cinémas indépendants auxquels s'ajoutent 8 réseaux territoriaux, soit au total les trois quarts des cinémas en région.

- Dans le domaine de l'éducation à l'image, le CESER souligne l'intérêt d'un déploiement élargi des dispositifs existants (dont maternelles, SEGPA et universités), non sans s'interroger sur les effets contradictoires sinon pervers de la politique de l'État en la matière. Ainsi, la généralisation du Pass Culture, si elle a permis dans une certaine mesure de faciliter l'accès des jeunes à des produits culturels (dont entrées cinéma), en particulier pour celles ou ceux résidant à proximité de lieux culturels, c'est-à-dire dans des territoires dotés ou équipés et sans prise en charge des frais de mobilité, a davantage entretenu le marché des biens et services culturels que participé à l'éducation à l'image et plus largement artistique ou culturelle des jeunes. Qui plus est, il apparaît que ce dispositif, conjugué à certaines évolutions de la politique en matière d'Éducation Nationale, contribue à une fragilisation des actions d'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi le CESER affirme la nécessité d'un soutien renforcé dans ce domaine et invite l'État à plus de cohérence et de clarté dans ce registre.

Conventions pluriannuelles avec des opérateurs culturels

La délibération présentée concerne une quinzaine de structures culturelles dont 2 agences régionales (L'A et ALCA), 2 salles de musiques actuelles, 2 écoles supérieures de théâtre, les 3 fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) et un réseau d'acteurs culturels (COFAC).

Le CESER rappelle son intérêt au principe d'établissement de cadres d'objectifs pluriannuels définis en concertation avec les structures culturelles, qui assurent une meilleure lisibilité de l'action publique pour les acteurs concernés.

Il relève que plusieurs de ces conventions sont établies à titre transitoire, soit par prolongation des conventions existantes soit dans la perspective de finalisation des projets associatifs. C'est par exemple le cas des conventions avec les salles de musique actuelles (CAMJI et La Sirène), avec l'Agence du Livre, du Cinéma et de l'Audiovisuel (ALCA) ou encore avec les FRAC. S'agissant de l'ALCA, le CESER apprécie la cosignature par l'État de la convention pour la période 2024-2026.

Le CESER souligne l'intérêt du travail accompli par l'Agence A en matière d'observation du fait culturel en région et en matière d'animation du dialogue social à travers le COREPS (comité régional de l'emploi et des professions du spectacle).

Par ailleurs, le CESER se félicite et soutient pleinement la concrétisation de la charte entre l'État, le Conseil régional et la Coordination régionale des Fédérations et Associations de Culture et de communication (COFAC), qui regroupe en Nouvelle-Aquitaine une douzaine de grands réseaux⁵. Cette initiative répond aux préoccupations exprimées par le CESER dans divers travaux et avis, dont ceux relatifs aux droits culturels⁶. La signature de cette charte marque une étape importante de reconnaissance des pratiques culturelles par les autorités régionales et le CESER souhaite que cette démarche puisse se traduire prochainement par l'établissement d'une convention pluriannuelle sur la base d'objectifs partagés avec les acteurs concernés.

■
Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

⁵ CMF (Confédération Musicale de France Aquitaine), FFEA (Fédération Française d'Éducation Artistique), FNCTA (Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur Aquitaine et Poitou-Charentes), FRMJC (Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture), FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France Nouvelle-Aquitaine), Groupement régional des Amis des Musées (Poitou-Charentes et Limousin), JMF (Jeunesses Musicales de France Nouvelle-Aquitaine), LENA (Ligue de l'Enseignement de Nouvelle-Aquitaine), UPCP-Métive (Union Pour la Culture Populaire), URFR (Union Régionale des Foyers Ruraux Poitou-Charentes), URNACS (Union Régionale Nouvelle-Aquitaine des Centres Sociaux), représentants du CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenant à l'école - Poitiers), de Territoires et Cinéma, de la Fédération des Écomusées et de la FNCOF (Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités).

⁶ « [Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique et ambition démocratique](#) », CESER de Nouvelle-Aquitaine, mars 2020

Vote sur l'avis du CESER

« Conventions pluriannuelles dans le domaine culturel »

149 Votants
149 pour

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'Agence INTERCO Nouvelle-Aquitaine (2024-2026)

Séance plénière du 5 décembre 2023

Le CESER se félicite de la signature de la Convention pluriannuelle entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'agence INTERCO. Cette dernière, remplit des missions et contribue à des objectifs importants pour les acteurs économiques de la région. Elle participe également à la mise en œuvre des schémas structurants de la Région, notamment NEOTERRA 2. Cependant, le projet de convention examiné par le CESER, prévoit un suivi et une évaluation portant uniquement sur la conformité des résultats aux objectifs généraux et opérationnels de l'Agence (article 2 de la Convention). Pour le CESER, tous les efforts entrepris par les politiques régionales, petits et grands, doivent concourir à faire évoluer les modèles et participer collectivement à l'enjeu global de transition écologique et sociale. Le CESER estime que la contribution à NEOTERRA 2 doit être intégrée dans les évaluations de tous les dispositifs de la Région.

Pour le CESER, le Conseil régional pourrait entamer une réflexion visant à faire évoluer et à compléter les missions d'INTERCO, notamment pour mieux prendre en compte les défis posés par le changement climatique aux acteurs économiques de nos territoires. Cette évolution impliquera également de revoir les ressources financières et humaines de cette agence.

Pour une coopération économique et un soutien à l'internationalisation en adéquation avec les défis imposés par les crises actuelles et à venir

Le CESER constate que cette convention pluriannuelle entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'agence INTERCO Nouvelle-Aquitaine vise à consolider l'activité de cette dernière centrée sur la coopération économique. Le Conseil régional apporte ainsi son soutien au fonctionnement et aux actions d'intérêt régional que l'agence entend réaliser conformément à ses statuts et à son projet, visant à atteindre les **objectifs énumérés dans l'article 2 de la Convention**, à savoir :

- rapprocher les acteurs socio-économiques néo-aquitains de leurs homologues étrangers,
- développer l'interclustering à l'international et soutenir des missions de découverte d'écosystèmes étrangers,
- préparer les évolutions des différents marchés potentiels par un travail de veille stratégique,
- structurer les filières dans une perspective de plus grande intervention à l'international,
- participer au rayonnement international de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- augmenter la fréquentation étrangère des événements professionnels se tenant en région,
- être un des acteurs de l'attractivité régionale en partenariat avec les structures existantes,
- répondre à des programmes européens,
- être un opérateur gérant des conventions d'affaires dans leur intégralité,
- valoriser l'expertise régionale notamment les domaines du développement économique

durable, de la formation, de l'environnement et du climat.

Bien qu'INTERCO soit la plus petite des agences de la Région et son mode d'opération privilégie des actions concrètes, l'agence réalise une mission de croisement des politiques de développement économique, d'aide au développement et de coopération internationale et européenne de la Région. De ce fait, la CPOM souligne la contribution de l'agence à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ; à la Feuille de route pour l'action européenne, transfrontalière et internationale de la Région Nouvelle-Aquitaine 2023-2028 et NEOTERRA 2.

La Convention prévoit un suivi bimensuel et un exercice d'évaluation auquel l'association devrait procéder de façon conjointe avec la Conseil régional ; **cette évaluation porte notamment, sur la conformité des résultats aux objectifs généraux et opérationnels de l'Agence INTERCO (article 2 de la Convention)**. Le CESER invite le Conseil régional à intégrer dans le champ d'évaluation des actions de l'Agence INTERCO, sa contribution aux schémas structurants de notre Région et, notamment à la Feuille de route NEOTERRA 2, actant l'ouverture du champ des transitions en liant environnement et société. Pour le CESER, pour faire vivre et diffuser l'effet NEOTERRA 2 en Nouvelle-Aquitaine il est indispensable de poser un cadre de coopérations et de partenariats – y compris économiques - avec l'ensemble des acteurs publics et privés¹, compte tenu de la dimension transversale et intégratrice de ce « schéma des schémas ». L'agence INTERCO, positionnée comme un des acteurs de référence auprès des différentes structures institutionnelles, professionnelles néo-aquitaines mais également internationales ; peut contribuer à la réalisation de ses ambitions.

Pour le CESER, tous les efforts, petits et grands, entrepris par les politiques régionales doivent concourir à faire évoluer les modèles et participer collectivement à l'enjeu global de transition écologique et sociale, au travers notamment de la définition de critères écologiques et sociaux dans les politiques publiques et les dispositifs qui les déclinent, y compris dans le domaine de l'internationalisation et la coopération économique². Au-delà de l'application des dispositifs d'éco-socio conditionnalités adoptées par la Région Nouvelle-Aquitaine, le CESER invite le conseil régional à intégrer dans les objectifs d'INTERCO, l'accompagnement des acteurs économiques, agissants à l'international dans une perspective d'innovation pour identifier des réponses aux défis posés par les effets incontournables du Changement Climatique déjà observables dans nos territoires (favoriser l'innovation pour le « retournement »).

Vu l'importance des missions et objectifs de l'agence INTERCO, de la portée géographique de ses actions (Amérique latine, plusieurs pays d'Afrique), **le CESER estime que l'équipe de l'agence mériterait d'être renforcée et ses ressources revues à la hausse** afin – entre autres – de consolider ses actions, d'améliorer sa visibilité à l'international, de construire des passerelles ses actions et celles de Région en soutien à la création d'entreprises etc., tout en veillant à ce qu'INTERCO ne devienne pas un concurrent d'autres acteurs de la société civile pour l'obtention les financements du conseil régional.

Finalement, le CESER invite le conseil régional à **envisager la mise en place d'autres dispositifs, apparentés à l'agence INTERCO, pour favoriser la coopération économique interrégionale, notamment entre les acteurs économiques des régions de la façade atlantique française**, conformément aux préconisations du Rapport de l'Association des CESER de l'Atlantique « Une nouvelle Dynamique de Développement de la Façade atlantique »³.

Préconisations du CESER :

- Elargir la portée du suivi et de l'évaluation de l'action de l'agence INTERCO pour intégrer dans les questions d'évaluation, la contribution de l'agence aux schémas structurants de la Région et notamment NEOTERRA 2.
- Intégrer dans les objectifs d'INTERCO, l'accompagnement des acteurs économiques agissants à l'international dans une perspective d'innovation pour identifier des réponses aux défis posés par les effets incontournables du Changement Climatique déjà observables dans nos territoires (favoriser l'innovation pour le « retournement »).
- Envisager la mise en place d'autres dispositifs pour impulser la coopération économique interrégionale, notamment entre les acteurs économiques des régions françaises de la façade Atlantique.

¹ CESER, 2023, Néo Terra, le déploiement des solutions pour toutes et tous. Séance plénière du 07 Novembre.

² CESER, 2022, Contribution du CESER en faveur des éco-socio-conditionnalités dans les dispositifs régionaux, Séance plénière des 11 & 12 octobre.

³ <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/une-nouvelle-dynamique-de-developpement-de-la-facade-atlantique>



Proposition de la commission C « Coopérations interrégionales,
transfrontalières et internationales - Europe »
Présidente : Rita SILVA VARISCO, Rapporteuse : Brigitte LAVIGNE



Vote sur l'avis du CESER

« Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'Agence INTERCO Nouvelle-Aquitaine
(2024-2026)»

148 votants
146 pour
2 contre

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Plan d'actions « Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine 2018-2025 » et engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe

Séance plénière du 5 décembre 2023

Le CESER souligne la nécessité pour le Conseil régional de poursuivre et de renforcer son action en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations.

Tout en saluant les progrès ou avancées réalisées, il invite le Conseil régional à :

- *Déployer son plan d'actions dans l'ensemble des politiques d'intervention, estimant que ces enjeux participent pleinement aux critères d'éco-socio-conditionnalité des aides.*
- *Valoriser et renforcer le rôle des référent.es dans ses services.*
- *Engager une réflexion sur les modalités d'établissement d'un budget sensible au genre, incluant l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.*

Il soutient pleinement l'initiative du Conseil régional de mise en place d'une communication sans stéréotype de sexe, concrétisée par la signature d'une convention avec le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un engagement et des progrès, qui doivent être encouragés et renforcés

Le CESER souligne l'importance de l'action portée par le Conseil régional en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations, dans le prolongement de la signature en 2017 de la Charte européenne pour l'égalité. Malgré les mobilisations et alertes réitérées, il considère que cette action est d'autant plus nécessaire alors que persistent les comportements, clichés et stéréotypes sexistes et que s'aggravent les manifestations les plus violentes, comme l'atteste le dernier rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. Ce contexte appelle donc à une action publique volontariste.

En cela la politique portée par le Conseil régional dans le cadre de son plan d'actions « Réaliser l'égalité » mérite d'être encouragée et renforcée.

- Encouragée, car le bilan dressé au titre de la 5^{ème} année d'application témoigne de certaines avancées, aussi bien dans le cadre de sa politique interne (extension du réseau des référent.es, expérimentation sur la précarité menstruelle dans les lycées, congé menstruel pour les agents) que dans ses politiques d'intervention (déploiement dans les politiques opérationnelles). Le CESER encourage donc le Conseil régional à poursuivre cette stratégie de déploiement, à valoriser et à renforcer le rôle des référent.es dans les services de la collectivité et à accentuer ses efforts de déploiements dans les politiques sectorielles. Le CESER appelle à ce propos la vigilance du Conseil régional sur le soutien dans la durée de certains projets portés par des acteurs impliqués dans la promotion et la défense des droits des femmes. Ainsi, il s'étonne de l'arrêt en 2024 du soutien aux activités de prévention en matière d'éducation sexuelle portées par le Planning familial dans le cadre de la politique régionale de santé. Il invite par ailleurs le Conseil régional à une approche élargie et inclusive des questions d'accessibilité dans le domaine des transports afin de garantir un plus large accès aux droits et à laquelle la réponse par les seuls outils numériques reste insuffisante ou peu adaptée.

- Renforcée, car le CESER considère que les critères d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations participent de l'éco-socio-conditionnalité des aides de la Région et doivent de ce fait être pleinement intégrés dans les politiques d'intervention de la collectivité. Dans le même sens, il invite le Conseil régional à engager une réflexion sur les modalités d'établissement d'un budget sensible au genre incluant l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations, à l'instar des expériences déjà menés par d'autres collectivités en France ou à l'international.

Une initiative à saluer : l'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe

Le CESER soutient pleinement l'initiative du Conseil régional visant à mettre en place une communication sans stéréotype de sexe et la signature d'une convention d'engagement à cet effet avec le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.



Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Avec les contributions de la commission 2 « Développement des territoires et mobilité » :
Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU, Rapporteuse : Rima CAMBRAY

Vote sur l'avis du CESER

« Plan d'actions « Réaliser l'égalité » 2018-2025 – Bilan 2022 »

149 Votants
149 pour

Adopté à l'unanimité

Emmanuelle Fourneyron
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 11 & 12 décembre 2023

Amendement n°1 au Budget Primitif 2024

présentés par le groupe *écologiste, solidaire & citoyen*

SE DONNER LES MOYENS DE DISTINGUER LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE DES AUTRES MODÈLES AGRICOLES

page 59 du rapport de présentation Budget Primitif 2024

Créer des lignes budgétaires dédiées à la filière agriculture biologique dans les chapitres correspondants :

6312 4093040 COMPETITIVITE **BIO**

6312 4093050 INSTALLATION FORMATION **BIO**

6312 4093010 QUALITÉ - PROMOTION - CIRCUITS COURTS **BIO**

6312 4093030 IAA **BIO**

6312 4093060 AGRICULTURE **BIO**

6312 4093090 VITIREV **BIO**

Cette nouvelle nomenclature s'appliquera à partir du budget supplémentaire 2024.

Exposé des motifs :

Le dernier rapport Néo Terra montre qu'en 3 ans, le nombre d'exploitations certifiées AB a relativement stagné avec une augmentation limitée à 13%. Dans le même temps, ce rapport nous apprend que le nombre d'exploitations HVE a été multiplié par 2 et les ventes des pesticides ont augmenté de 8% pour les pesticides de synthèse et de 10% pour les pesticides CMR.

Au-delà de ces chiffres qui pointent un problème d'efficacité des politiques régionales, les études scientifiques et avis d'experts mettent en évidence l'inefficacité de la HVE. Contrairement à l'agriculture biologique, la HVE autorise les pesticides de synthèse, malgré leur impact sur la santé et la biodiversité, ainsi que les engrais d'origine fossile, malgré leurs émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi la fongibilité budgétaire de ces deux modèles n'a pas de sens.

Cet amendement propose donc d'identifier les lignes budgétaires dédiées à l'agriculture biologique dans les chapitres suivants :

- Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles
- Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles
- Accroître la valeur de la filière alimentaire
- Développer l'agriculture biologique et l'agroécologie

En outre, cela facilitera l'analyse des lignes budgétaires consacrées à l'agriculture dans la mise en place du budget vert, l'agriculture biologique étant favorable, voire très favorable, pour le climat, la biodiversité, la qualité de l'eau et le social.

Séance plénière des 11 & 12 décembre 2023

Amendement n°2 au Budget Primitif 2024

porté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

RESTAURATION COLLECTIVE 100 % BIO

Amendement

page 59

1. Modifier le *Pilier 1. Développement économique- Emploi 1.7 Agriculture - Réf. 6312 - ligne 4093060- BIO AGRICULTURE DURABLE*

Augmenter les CP/AE de 3 000 000,00 euros portant la ligne à 6 523 000,00 euros

financée par l'annulation du même montant sur l'autorisation de programme de la ligne suivante page 142 :

Pilier 3-Aménagement du territoire-3.9 Infrastructures transports réf 825 ligne 4088110 TRANSPORTS AÉRIENS DE VOYAGEURS

page 62

2. Ajouter le paragraphe suivant page 62 à la fin du paragraphe de l'objectif 4-Développer l'agriculture biologique et l'agroécologie :

« Restauration collective 100 % biologique : la Région Nouvelle-Aquitaine prend les engagements suivants :

- **Élaborer un calendrier détaillé visant à atteindre l'objectif de 100 % de repas biologiques dans la restauration scolaire, comprenant plusieurs repas végétariens. Ce calendrier tiendra compte des ressources nécessaires et des étapes progressives à mettre en œuvre.**
- **Soutenir les producteurs locaux biologiques : la Région encouragera et apportera son soutien aux producteurs locaux qui envisagent la conversion à l'agriculture biologique, favorisant ainsi le développement de filières biologiques régionales.**

- **Favoriser la production de protéines végétales : la Région encouragera et soutiendra les producteurs locaux dans l'implantation de cultures de protéines végétales variées et savoureuses.**
- **Former le personnel de restauration : un programme de formation sera instauré pour le personnel de restauration scolaire, assurant une transition en douceur vers la préparation de repas biologiques et plus végétaux. L'accent sera mis sur la variété, l'équilibre nutritionnel et la qualité gustative des repas servis.**

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à assurer que les lycéens et apprentis bénéficient d'une alimentation saine, respectueuse de l'environnement, et que notre Région participe au soutien des agriculteurs et agricultrices par la structuration d'une filière bio et locale.

De nombreuses collectivités et établissements scolaires ont déjà réussi la transition vers une restauration scolaire 100% bio, et proposent plusieurs repas végétariens par semaine, offrant ainsi une alimentation de qualité à leurs élèves. Cette ambition est à la portée de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Séance plénière des 11 & 12 décembre 2023

Amendement n°3 au Budget Primitif 2024

porté par le groupe *écologiste, solidaire & citoyen*

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE MOBILITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE : RÉNOVATIONS DES LIGNES FERROVIAIRES POUR LES TER DU QUOTIDIEN

Amendement

page 142

1. Modifier la ligne *Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.9 Infrastructures, transports - Réf. 80 - ligne 4080020- RÉGÉNÉRATION DES LIGNES FERROVIAIRES*

Augmenter les CP/AP de 17 330 000,00 euros portant la ligne à 97 700 764,00 euros

financée par annulation des autorisations de programme équivalentes sur la ligne suivante :

Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.9 Infrastructures, transports - Réf. 80 - ligne 4080060 GRAND PROJET DU SUD-OUEST GPSO 2

page 147

2. Dans le rapport de présentation

modifier

L'Objectif n°1 : Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges (ports, aéroports, gares, voies) du Pilier 3 Aménagement du territoire - Infrastructures-transports. de la partie Opérations de modernisation (4/ Voies B - Les voies ferrées) -

« En 2024, elle poursuit sa forte mobilisation, dans le cadre du nouveau volet mobilités du CPER 2023-2027, en finançant l'accélération des études et les travaux de régénération des lignes Poitiers-Limoges et Niort-Saintes, la modernisation de la signalisation et des ouvrages d'art sur la ligne Pau-Bedous,

l'augmentation de la capacité sur Poitiers-La Rochelle et les travaux de confortement de la ligne Bayonne-St-Jean-Pied-de-Port »

par

*« En 2024, elle poursuit sa forte mobilisation, dans le cadre du nouveau volet mobilités du CPER 2023-2027, en finançant l'accélération des études et les travaux de régénération des lignes **Angoulême-Limoges**, Poitiers-Limoges et Niort-Saintes, la modernisation de la signalisation et des ouvrages d'art sur la ligne Pau-Bedous, l'augmentation de la capacité sur Poitiers-La Rochelle et les travaux de confortement de la ligne Bayonne-St-Jean-Pied-de-Port. **De plus, la Région contribuera en proportion de sa part aux travaux de modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) et participera au tour de table financier entre l'État et les Régions concernées.** »*

Exposé des motifs :

Face à l'urgence de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris, et face à la baisse du pouvoir d'achat, les trains du quotidien sont une solution pour développer massivement la desserte de nos agglomérations, des villes moyennes et de nos campagnes. Le protocole des petites lignes qui prévoit un investissement de la Région de 367,5 millions d'euros pour 2023-2027 puis 242,05 millions pour 2028-2032, n'est toujours pas enclenché du côté de l'État et de SNCF Réseau. Le volet mobilité du CPER n'est pas non plus engagé ni connu. Par ailleurs, la Région doit également s'engager financièrement dans le programme de modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).

Aucune somme en autorisations de programme n'est prévue à ce niveau dans ce BP 2024. Or, pour améliorer la desserte de nos territoires, il est indispensable d'y consacrer les moyens suffisants et de faire des choix budgétaires. Nous proposons d'accorder un budget suffisant pour pouvoir agir rapidement sur l'ensemble des lignes du quotidien en augmentant le budget pour la régénération des lignes ferroviaires au sein du pilier 3 et pas seulement les RER métropolitains qui ne concerneront à ce jour que deux territoires.

Séance plénière des 11 & 12 décembre 2023

Amendement n°4 au Budget Primitif 2024

porté par le groupe *écologiste, solidaire & citoyen*

RENFORCEMENT DE LA MOBILITÉ EN NOUVELLE AQUITAINE PLAN VÉLO RÉGIONAL

Amendement

page 142

1. Créer une nouvelle ligne budgétaire « **Plan vélo régional** » dans la nomenclature « Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges » :

Affectation en CP/AP de 10 000 000 euros

Annuler les CP/AP équivalentes sur la ligne suivante : Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.9 Infrastructures, transports - Réf. 80 - ligne 4080060 GRAND PROJET DU SUD-OUEST GPSO

page 150

2. Intégrer un nouveau paragraphe :

« OBJECTIF 3 : METTRE EN ŒUVRE UN PLAN VÉLO RÉGIONAL AMBITIEUX

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage résolument dans la mise en œuvre d'un plan vélo régional ambitieux visant à faciliter et promouvoir l'usage du vélo pour tous. Ce plan reposera sur des mesures incitatives, le développement d'infrastructures adaptées et la promotion d'une culture vélo.

Les objectifs régionaux à 5 ans incluront le développement d'une filière « cycle » exemplaire en Nouvelle-Aquitaine, la promotion de l'utilisation combinée du train et du vélo pour tous avec l'implantation de systèmes de location de vélos dans les gares notamment, et l'encouragement du cyclotourisme au quotidien et la poursuite de la structuration d'itinéraires attractifs en lien avec les infrastructures existantes et la politique tourisme. La jeunesse et notamment les lycéens disposeront d'un accès facilité aux vélos :

la Région s'engage à prêter un vélo à chaque jeune le souhaitant pendant la durée de sa scolarité ou de sa formation.

Un budget historique de 10 M€ par an sur 5 ans sera alloué au Plan vélo régional de la Nouvelle-Aquitaine pour financer de nouvelles actions et opérations et notamment :

- Coordonner les acteurs sur la mobilité cyclable, soutenir l'élaboration des stratégies cyclables locales, et accompagner les Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) dans la mise en œuvre de leur stratégie.**
- Implanter un système de location de vélos dans les gares et des lycées en interconnexion avec les infrastructures de liaisons cyclables.**
- Aménager des stationnements vélo qualitatifs et quantitatifs dans les gares, et augmenter les capacités d'emport des vélos dans les trains.**
- Aider à la réalisation d'infrastructures cyclables autour des gares et lycées en interconnexion avec l'existant, et faire émerger le maillage cyclable régional.**
- Favoriser le développement d'une filière vélo locale en encourageant la production locale, soutenant le développement des compétences par la formation, sécurisant les approvisionnements en pièces détachées, développant la production d'accessoires vélo, et encourageant le marché d'occasion de la filière vélo.**
- Accompagner les acteurs locaux à communiquer sur les bienfaits du vélo, soutenir les structures réalisant de la (re)mise en selle.**
- Aider à l'achat de vélos (classiques ou à assistance électrique), et d'handicycles, neufs ou d'occasion, sous conditions de ressources.**
- Favoriser la communication sur les aides vélo et promouvoir l'achat d'occasion.**
- Continuer à structurer les itinéraires cyclables touristiques, soutenir la mise en tourisme et les services aux cyclotouristes, et promouvoir les destinations cyclables touristiques.**
- Équiper tous les lycées de stationnements vélo conséquents, sensibiliser les lycéens et aider à leur bon équipement, réaliser des plans de déplacement**

établissement scolaire dans les lycées, soutenir les sorties et voyages à vélo des lycéens et apprentis, et promouvoir la logistique à vélo au sein des lycées.

- Proposer la possibilité d'équiper chaque lycéen·ne le souhaitant d'un vélo sous sa responsabilité.

- Accompagner les associations sportives dans la réalisation d'actions d'animation et de sensibilisation, soutenir la création d'équipements sportifs adaptés aux différentes pratiques, rendre visible et contribuer à la féminisation de la pratique sportive, accompagner l'émergence du handycycle, et encourager l'adoption de nouvelles pratiques au sein des entreprises, des associations et de la collectivité, avec des agents qui montrent l'exemple et en lien avec l'ESS. »

Exposé des motifs :

Il est impératif de promouvoir des modes de déplacement durables. Le vélo présente des avantages écologiques, économiques et sanitaires.

Un plan vélo ambitieux est essentiel pour faciliter et encourager l'usage du vélo tous publics dans la Région y compris nos territoires ruraux.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage résolument dans la mise en œuvre d'un plan vélo ambitieux visant à faciliter, organiser et promouvoir l'usage du vélo. Ce plan reposera sur des mesures incitatives, le développement d'infrastructures adaptées, la promotion d'une culture vélo et d'une filière vélo qui intégrera associations, ESS et entreprises innovantes.

Séance plénière des 11 & 12 décembre 2023

Amendement n°5 au Budget Primitif 2024

porté par le groupe *écologiste, solidaire & citoyen*

AIDES À LA CRÉATION D'EMPLOIS ASSOCIATIFS

Amendement

modifier le *Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.11 Vie associative et Égalité - Réf. 420 - ligne 4042010*

augmenter les CP/AE de 240 000 euros portant la ligne à 740 000 euros

financée par annulation des crédits correspondants sur cette ligne :

Pilier 3. Aménagement du territoire. 3.9 Infrastructures et transports – Réf 825 – ligne 408 8110 Transport aérien de voyageurs

Exposé des motifs

Alors que le secteur associatif traverse une violente crise sociale, nous regrettons que cet arbitrage budgétaire ne soit pas à la hauteur des attentes des 1,2 million de bénévoles associatifs de Nouvelle-Aquitaine.

Comme l'a rappelé le Ceser dans son avis, « les crédits de paiement en faveur de la vie associative et de la solidarité accusent une baisse globale de 9,1 % ». Cette évolution est inquiétante car les associations participent à la réduction des inégalités, particulièrement la pauvreté et la lutte contre les discriminations.

Nous proposons, cette année encore, d'aller au-delà de l'ambition initiale de ce dispositif et d'accorder un budget supérieur en 2024 pour pouvoir aider à la création d'emplois associatifs supplémentaires.

Séance plénière des 11 & 12 décembre 2023

Amendement n° 6 au Budget Primitif 2024

porté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

SOUTIEN AUX LANCEURS D'ALERTE EN NOUVELLE-AQUITAINE, CRÉATION D'UN FONDS DE SOUTIEN

Amendement

page 158

1. Modifier le *Pilier 3. Aménagement du territoire – 3.11 Vie associative et Égalité – Réf. 420 – ligne 4042030 SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ*

Augmenter les CP/AE de 150 000 euros portant le budget primitif à 4 355 500,00 euros

financée par annulation des crédits correspondants sur cette ligne :

Pilier 3. Aménagement du territoire. 3.9 Infrastructures et transports – Réf 80 – ligne 408 0060 Grand Projet du Sud Ouest GPSO

page 159

2. Ajouter :

« OBJECTIF 3 CRÉATION D'UN FONDS DE SOUTIEN AUX LANCEURS D'ALERTE

En 2024, la région expérimente la mise à disposition d'un fonds de soutien pour sécuriser et faciliter les parcours des lanceurs d'alerte. Les combats qu'ils portent sont au service des valeurs défendues par la Région, c'est pourquoi celle-ci prévoit sur son budget une enveloppe en AE de 150 000 euros réservée à la création d'un fonds de soutien pour :

- **Emprunter les fonds pour faire face aux frais de justice et porter des recours ;**
- **Contribuer à la mise en sécurité des lanceurs d'alerte ;**

- **Financer des enquêtes scientifiques et analyses leur permettant d'apporter la preuve des nuisances et dépassements des normes autorisées. »**

Exposé des motifs :

Les lanceurs d'alerte de Nouvelle-Aquitaine se mettent souvent en danger et prennent des risques pour défendre l'intérêt général. Ils pointent du doigt les impacts délétères de certains projets, dénoncent les actes frauduleux et la désinformation, alertent les populations sur les menaces qui pèsent sur leur santé et celle du vivant et des milieux.

Séance plénière des 11 & 12 décembre 2023

Amendement n° 7 au Budget Primitif 2024

porté par le groupe *écologiste, solidaire & citoyen*

SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

Amendement

page 158

1. Modifier la ligne *Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.11- Vie associative et Égalité - Réf. 420 - ligne 4042030- SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ*

Augmenter les CP/AE de 3 000 000,00 euros portant la ligne à 4 365 000,00 euros

financée par annulation des autorisations de programme équivalentes sur la ligne suivante : page 142 Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.9 Infrastructures, transports - Réf. 825 ligne 408 8110 TRANSPORTS AÉRIENS DE VOYAGEURS

page 160

2. Intégrer un nouveau paragraphe :

« **OBJECTIF 3 : EXPÉRIMENTER LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION** »

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à :

- **Mettre en œuvre une expérimentation des Comptes Alimentation Durable, spécifiquement destinés aux publics en précarité alimentaire. Ces comptes permettront aux bénéficiaires de s'approvisionner auprès d'un réseau diversifié de structures partenaires de production et de distribution, garantissant la qualité et l'origine des aliments. En donnant aux bénéficiaires le pouvoir de décider où et quoi acheter, cette initiative vise à rendre chaque citoyen néo-aquitain acteur de son alimentation, indépendamment de son statut social. Cette démarche de réappropriation du système alimentaire peut devenir un outil central du droit à l'alimentation.**

- **L'expérimentation en Nouvelle-Aquitaine ciblera en priorité les publics en précarité alimentaire, avant d'être étendue à l'ensemble des Néo-Aquitains.**
- **Cette expérimentation, sur deux ans, se réalisera en étroite collaboration avec les collectivités partenaires et impliquera l'ensemble de l'écosystème de l'alimentation et de l'agriculture. »**

Exposé des motifs :

De nombreux Néo-Aquitains sont en situation de précarité alimentaire. Des milliers de personnes luttent quotidiennement contre l'insécurité alimentaire, pour eux-mêmes, pour leurs enfants et leur famille.

Ce nouveau pacte ambitionne ainsi de conjuguer la préservation des écosystèmes, l'accès à une alimentation saine et de qualité et une reconnaissance renouvelée de la place des agriculteurs dans la société et pour les territoires. Le CESER recommande de soutenir des expérimentations locales de Sécurité sociale de l'alimentation.

Amendement proposé par les élus du groupe : Renaissance



Séance plénière des 11 et 12 décembre 2023

Amendement à la délibération n°2a « Budget Primitif 2024 : Budget Principal »

Il est proposé :

D'amender la délibération en remplaçant à la page 148 du document, Pilier n°3 Aménagement du territoire, Infrastructures transports :

« Les priorités pour le volet ferroviaire sont les suivantes :

- La régénération des lignes de dessertes fines du territoire régional, en priorisant celles présentant le plus d'enjeux en termes de report modal et de dessertes des territoires ;
- La modernisation du réseau structurant ferroviaire qui supporte le plus de trafic à la fois local, régional et national ;
- **La mise en œuvre des Services Express Métropolitain des étoiles de Bordeaux et Bayonne (en projet), et d'autres agglomérations régionales ;**
- L'engagement de toutes les mises en accessibilité des gares ;
- L'accompagnement des projets d'opérateurs permettant le développement du fret ferroviaire. »

Par :

« Les priorités pour le volet ferroviaire sont les suivantes :

- La régénération des lignes de dessertes fines du territoire régional, en priorisant celles présentant le plus d'enjeux en termes de report modal et de dessertes des territoires ;
- La modernisation du réseau structurant ferroviaire qui supporte le plus de trafic à la fois local, régional et national ;
- **La mise en œuvre des Services Express Métropolitain des étoiles de Bordeaux et Bayonne (en projet), et d'autres agglomérations régionales dont Limoges avec des études de faisabilité sur le projet de RER Périgord-Limousin ;**
- L'engagement de toutes les mises en accessibilité des gares ;
- L'accompagnement des projets d'opérateurs permettant le développement du fret ferroviaire. »

Exposé des motifs

Eu égard à la volonté affichée de la Région de développer les transports de proximité ainsi que les lignes ferroviaires, et à l'objectif de désenclavement du Limousin exprimée dans les Orientations

Budgétaires 2024, cet amendement propose de clarifier la position de notre institution quant au financement d'études de faisabilité du RER Périgord-Limousin.

Amendement présenté par les élus du groupe :

Centre et Indépendants



CONSEIL RÉGIONAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

Amendement n°1 à la délibération n° 3 :

Vers un budget régional vert et responsable - Rapport sur la démarche et les résultats de la phase d'expérimentation

Il est proposé de modifier la méthode d'évaluation du budget au regard de ses objectifs environnementaux en la complétant par une approche quantitative la plus exhaustive possible.

Exposé des motifs :

Bien que qualitative, la méthode I4CE est à nos yeux une approche insuffisante sur le plan quantitatif. Or, pour analyser et réorienter son budget, la région doit impérativement disposer de données exhaustives, objectives et quantitatives qui lui permettent d'analyser l'ensemble de ses dépenses. Seule cette démarche constituera, à terme, une aide à la décision pertinente.

Amendement présenté par les élus du groupe :

Centre et Indépendants



CONSEIL RÉGIONAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

Amendement n°2 à la délibération n° 3 :

Vers un budget régional vert et responsable - Rapport sur la démarche et les résultats de la phase d'expérimentation

Dans l'exposé des motifs de la délibération, au sein du deuxième paragraphe, remplacer « 20% des dépenses réelles du budget » par :

« le budget principal, les budgets annexes et les contrats de délégation de service public, afin de couvrir toutes les lignes de dépenses réelles. »

Exposé des motifs :

Dans son guide méthodologique de l'« Evaluation environnementale des budgets des collectivités territoriales », l'institut I4CE précise que « Pour rendre compte des impacts environnementaux de la collectivité sur l'ensemble de ses compétences, il faut s'attacher « à analyser » le budget principal, les budgets annexes et les contrats de délégation de service public, afin de couvrir toutes les lignes de dépenses réelles. Le périmètre comprend à la fois des dépenses d'investissement et de fonctionnement. »

Il semble donc important, afin de respecter la méthodologie choisie par la Région Nouvelle-Aquitaine et d'avoir une analyse pertinente du budget dès la première année de couvrir l'ensemble des dépenses de la Région.

Séance plénière des 11 et 12 décembre 2023

Amendement n°1 sur la délibération 04 – Modification de l’avenant 1

Dispositif

Au 6/ du Règlement d’intervention du dispositif de compensation de la fin des exonérations de la taxe sur les immatriculations pour les véhicules dits propres, remplacer les mots :

« 30 juin 2024 »

Par les mots « 01 mars 2024 »

Exposé des motifs

Lors des échanges sur la délibération concernant le dispositif de compensation de la fin des exonérations de la taxe sur les immatriculations pour les véhicules "dits propres" en commission des finances, le Président de la commission a proposé de réduire le délai de dépôt des dossiers pour les professionnels qui souhaitent être exonérés.

Il ne s’agit aucunement de pénaliser les professionnels, mais de les mobiliser de manière plus efficace, puisque ces derniers sont les premiers responsables des retards de livraison des véhicules et que les dossiers concernés sont déjà connus depuis un an.



« Georgelin doit vivre » !

Confrontée à des problèmes de croissance rapide, aux effets de la Covid, à l'explosion des tarifs de l'énergie et des matières premières, l'entreprise GEORGELIN est en proie à d'importants problèmes de trésorerie. Cela s'est traduit par l'impossibilité d'honorer rapidement la couverture de sa dette à court terme. La direction de l'entreprise a donc fait le choix de se placer sous la protection de la justice commerciale le temps de proposer un plan crédible de continuité.

Depuis le début du mois de juillet 2023, l'entreprise GEORGELIN est en redressement judiciaire, prolongé de 2 mois en date du mardi 21 novembre 2023. La situation s'améliore grâce à une nette progression de chiffre d'affaires, avec une hausse de près de 26 % au mois d'octobre 2023.

Cette amélioration est due au courage et au savoir-faire des 350 salariés, à la qualité des produits, au soutien des clients et fournisseurs grands et petits et à l'accompagnement par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis de nombreux mois. La mobilisation permanente de l'entreprise lui a permis de devenir numéro 2 en France de la confiture, d'être classée entreprise numéro 1 en 2022 de l'innovation en Nouvelle-Aquitaine.

Aujourd'hui, il serait inconcevable que cette formidable aventure industrielle prenne fin avec le risque de la perte d'une partie des emplois.

A ce jour :

- Un plan de continuité et de remboursement de la dette à renforcer ;
- Un plan qui prévoit la sauvegarde de tous les emplois, la poursuite du développement de l'entreprise, le remboursement de la dette dans des délais raisonnables ;
- Un renforcement de la gouvernance est en cours ;

Mais ce plan doit encore être amélioré, notamment avec l'intervention plus que nécessaire des pouvoirs publics dans le prolongement de ce que fait déjà la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nous souhaitons que soit organisée, sous la responsabilité du représentant de l'État, une table ronde afin que tous les acteurs soient parfaitement informés dans le but de coconstruire une solution pérenne.



Séance plénière des 11 & 12 décembre 2023

EXPÉRIMENTER UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE UNIVERSELLE POUR LES JEUNES EN FORMATION UNIVERSITAIRE OU EN APPRENTISSAGE

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Le rapport du Ceser, « Enrayer la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine », le rappelle : 20% des enfants vivent en dessous du seuil de pauvreté en Nouvelle-Aquitaine ; sur les 225 000 étudiants, 39% sont boursiers contre 23% au niveau national.

Par ailleurs, au niveau national, 40% des étudiants ont une activité professionnelle au détriment de leur réussite scolaire ou s'endettent fortement. Le coût de la vie pour les étudiants a augmenté de 25,5% depuis 2017, 43% des étudiants sautent un repas par jour et 40% ont renoncé à se chauffer l'hiver.

La précarité des jeunes ne cesse d'augmenter et les systèmes actuels de bourses sur critères sociaux ne permettent plus de combattre les inégalités et de garantir l'égalité des chances. D'autre part, les aides sociales pour les jeunes en formation dépendent des revenus des parents et entraînent de fait une mauvaise prise en compte de la situation réelle des jeunes et constitue un frein à leur émancipation.

Une allocation d'études existe déjà dans plusieurs pays européens, comme au Danemark ou en Suède. En France, très peu d'étudiants ont accès à une allocation. Il est urgent d'achever la démocratisation de l'accès aux études et d'étendre ce dispositif à l'ensemble des formations.

Afin de lutter contre la précarisation des jeunes en formation, la Région Nouvelle-Aquitaine peut pleinement exercer sa compétence en matière de politique jeunesse en lançant une expérimentation d'allocation d'autonomie universelle d'études pour tous les jeunes en formation. Cette démarche s'inscrira dans l'application de la feuille de route Néo Societas du Ceser.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage donc à :

- **réunir une conférence régionale sur ce sujet avec les partenaires sociaux, universités, CFA, Départements, État ;**
- **lancer avec ces partenaires l'expérimentation d'une allocation d'études avec conditions, notamment : être détaché du foyer fiscal parental, suivre en étant assidu une formation professionnelle ou universitaire, être âgé de 16 à 27 ans pour les apprentis et de 18 à 27 ans pour les étudiants.**



Séance plénière des 11 & 12 décembre 2023

POUR LA FIN DE L'EXTRACTION PÉTROLIÈRE ET UNE VÉRITABLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Le dernier rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) le rappelle : la combustion du charbon, du pétrole et du gaz génère des niveaux sans précédent d'émissions qui saturent l'atmosphère. Tout nouveau projet d'extraction de ces fossiles est incompatible avec une limite du réchauffement de la planète à 1,5 °C, objectif de l'Accord de Paris.

Au contraire, les scientifiques préconisent, en parallèle de la réduction drastique des énergies fossiles, la mobilisation des investissements publics et privés vers la transition énergétique à travers les énergies renouvelables, la rénovation thermique des bâtiments, l'agroécologie ou vers des modes de vie plus sobres. Chaque euro investi dans ces secteurs sera bien plus bénéfique que d'organiser, voire d'encourager, le marché des hydrocarbures.

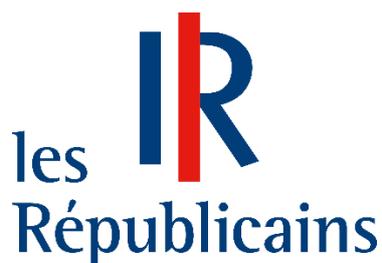
Avec moins de 1% de la demande nationale, les forages pétroliers exploités en France n'ont rien de stratégique. Il s'agit de quantités tellement faibles qu'elles n'ont aucun impact sur le prix du baril ni sur le prix des carburants à la pompe et encore moins sur la possibilité de ne plus dépendre des pétro-monarchies.

Au contraire, lorsque nous aurons opéré la transition énergétique et cessé nos importations d'énergies fossiles, ces ressources pourraient devenir stratégiques dans un certain nombre de domaines (médical, industriel, défense). Elles seraient donc précieuses pour les générations futures et pas seulement source de bénéfices supplémentaires pour les groupes pétroliers.

Cette motion propose donc que la Nouvelle-Aquitaine mette fin à la dissonance cognitive qui existe entre sa volonté d'ériger la transition énergétique comme urgence civilisationnelle dans Néo Terra et, en même temps, l'encouragement de nouveaux forages pétroliers dans une motion de 2017.

Face au caractère existentiel de la transition énergétique, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à :

- **s'opposer publiquement aux demandes actuelles et à venir de nouveaux forages pétroliers ;**
- **mettre fin à toutes les dispositions qui permettent ou encouragent la signature de nouveaux permis d'extraction pétrolière ;**
- **n'accompagner les groupes pétroliers que dans le cadre d'une sortie de l'exploitation pétrolière à horizon 2040 et d'un plan global de reconversion de leurs activités.**



Séance plénière des 11 et 12 décembre 2023

MOTION

« Pour le respect des engagements de la SNCF »

Suppressions intempestives, retards quotidiens, depuis plusieurs semaines la régularité des TER connaît une forte dégradation. La justification de la SNCF tient en un seul mot : intempéries. Les trois tempêtes récentes qui ont touché la Nouvelle-Aquitaine auraient causé des dégâts majeurs sur nombreuses de nos rames.

Pleinement conscients de cet élément indépendant de leur volonté, nous ne sommes pas sans savoir que, la SNCF rencontre des problèmes de régularité et de qualité de service depuis plusieurs années maintenant. La colère gronde chez les usagers et ce, à juste titre.

C'est d'ailleurs ce qu'avait souligné le groupe Les Républicains lors des débats sur la convention TER 2024-2030 en juin dernier. Le contrat de confiance entre la Région et la SNCF devait être exigeant, pour être à la hauteur des attentes des usagers, en vain.

Le bras de fer que nous devons mener avec la SNCF n'a pas eu lieu et désormais, il est trop tard pour obtenir gain de cause. Le délai de négociation que nous avons appelé de nos vœux nous aurait permis d'obliger la SNCF à tenir ses engagements. C'est ce même temps malheureusement, qu'il aura fallu à l'exécutif régional pour se rendre compte du rapport déséquilibré qu'il entretient avec la SNCF.

Celle-ci est dans l'incapacité totale de respecter le contrat signé avec la Région. La seule solution viable pour mettre au travail sérieusement cette dernière, reste la mise en concurrence.

Nous pourrions investir autant que possible, tant que la SNCF ne jouera pas pleinement sa part dans la gestion des rames, la maintenance, les négociations salariales pour diminuer les mouvements de grève à répétition, mais surtout tant qu'elle ne sera pas confrontée à une concurrence, l'usager restera toujours le premier perdant.

Il est de notre responsabilité, non seulement de mettre fin à l'irresponsabilité de la SNCF, mais surtout au quotidien invivable des Néo-Aquitains qui prennent chaque jour le train. Nous devons faire preuve de fermeté vis-à-vis de notre interlocuteur, pour rééquilibrer nos échanges et la situation. Nous faisons face à une urgence et des mesures immédiates sont attendues.

Considérant la loi n° 2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs ;

Considérant la nouvelle convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030, passée avec SNCF Voyageurs ;

La Région Nouvelle-Aquitaine :

Demande à la SNCF de respecter ses engagements en matière de ponctualité, régularité ;

Demande à la SNCF d'augmenter la cadence des centres de maintenance afin de réparer les rames endommagées par les intempéries ;

S'engage à engager des actions immédiates pour rétablir la qualité de voyage des usagers des transports en commun de Nouvelle-Aquitaine ;

Propose des sanctions financières envers la SNCF pour les dommages subis par les usagers



Motion : Pour l'ouverture de la gare de Lugos

Rapporteur : M. Damien Obrador

Depuis plus de vingt ans, le dossier d'une réouverture d'une halte TER dans la commune de Lugos revient régulièrement sur la table sans connaître d'avancée, malgré le soutien unanime des élus locaux et de la population.

Pourtant, au-delà de l'apport écologique incontestable du train, ce projet présente de nombreux avantages pour un bassin de population important, comprenant notamment les communes de Salles, Belin-Beliet, Le Barp, Saint-Magne, Hostens, Saugnacq-et-Muret, Parentis, Sanguinet...mais jusqu'ici entièrement dépourvu de gare ferroviaire et dont la desserte actuelle en bus ne permet pas de combler l'absence et de rompre avec son enclavement.

L'arrivée du train permettrait ainsi de renforcer l'attractivité économique, touristique et démographique de ce territoire, de renforcer l'accès à la métropole bordelaise et d'offrir une alternative efficace à la voiture afin de lutter contre l'engorgement quotidien de l'A63 aux heures de pointe. Les habitants du Val de l'Eyre attendent un acte fort des pouvoirs publics pour améliorer durablement leur quotidien et la qualité de vie sur ce territoire.

Au regard de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 11 et 12 décembre 2023, s'engage à lancer, dans les plus brefs délais et en lien avec ses partenaires, une étude de faisabilité sur la réouverture de cette gare.



Motion : Pour le soutien à l'hydrogène blanc

Rapporteur : M. Valéry Elophe

L'hydrogène blanc, aussi connu sous le nom d'hydrogène propre, est une forme d'hydrogène produite à partir de gaz naturel, mais sans émission de dioxyde de carbone lors du processus. Contrairement à l'hydrogène gris traditionnel, souvent produit par vaporeformage du méthane avec des émissions significatives de CO₂, l'hydrogène blanc intègre des technologies de captage et de stockage du carbone qui permettent de récupérer le CO₂ émis lors de la production d'hydrogène, le séparant du flux de gaz résultant pour éviter son rejet dans l'atmosphère.

Cette approche nous offre la possibilité de produire de l'hydrogène sans contribuer au changement climatique, ce qui constitue une alternative prometteuse et respectueuse de l'environnement, offrant des applications variées dans les secteurs de l'industrie, des transports et de l'énergie. Pour la première fois, la France vient d'autoriser des recherches de réserves dans les Pyrénées, qui pourraient devenir un véritable eldorado de l'hydrogène blanc, alors que le seul site exploité dans le monde se situe aujourd'hui au Mali.

En Nouvelle-Aquitaine, la région pourrait avoir des ressources significatives, particulièrement dans les Pyrénées-Atlantiques. Notre collectivité doit donc mettre en place les initiatives et collaborations nécessaires entre les acteurs locaux afin de capitaliser sur ces ressources pour jouer un rôle majeur dans la production et l'utilisation de l'hydrogène blanc. La recherche et l'innovation peuvent faire de la Nouvelle-Aquitaine une région pionnière dans ce domaine, contribuant ainsi à terme à la baisse des émissions de carbone.

Au vu de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 11 et 12 décembre 2023, s'engage à être une collectivité pionnière en matière d'hydrogène blanc. Elle mobilisera ainsi des moyens pour accompagner la recherche sur cette énergie et ses potentialités dans la région ainsi que les entreprises porteuses de projet pour assurer son développement.



**Question orale : Quelle réponse de l'exécutif à la
colère des usagers de la ligne TER Saint-Yzan --
Saint-Mariens – Bordeaux ?**

Rapporteur : Edwige Diaz

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, les usagers de la ligne TER Saint-Yzan -- Saint-Mariens – Bordeaux vous alertent publiquement sur les conditions de transport particulièrement indignes qu'ils subissent quotidiennement en raison de l'inadéquation entre la fréquentation de la ligne et la mise en circulation de trains.

L'absence de propositions satisfaisantes formulées par le Conseil régional pour pallier la dégradation de ce service, cumulée à des augmentations successives des tarifs depuis votre réélection (hausse de 2 % fin 2021, hausse de 2% fin 2022 et enfin une troisième hausse de 2 % pour les abonnés et de 4 % pour le prix unitaire du ticket depuis le 1er juillet 2023) alimentent une exaspération légitime parmi les habitants de ce territoire particulièrement enclavé, enclin à la paupérisation et foyer des Gilets Jaunes.

Par ailleurs, ainsi que l'évoque le groupe public Facebook « TRAIN D'ENFER Ligne 43.1U et 15 [Bordeaux/ Saint-Mariens/Saintes] » qui comptabilise 759 membres, cette situation oblige les usagers à avoir recours à leur voiture individuelle (ce qui contrevient aux ambitions portées par Néo Terra), est génératrice de stress, porte atteinte à la qualité d'apprentissage des élèves régulièrement confrontés à une privation d'heures d'enseignements et pénalise gravement le pouvoir d'achat des familles, contraintes d'assurer des charges supplémentaires de transport en pleine période d'inflation.

Ainsi, le groupe Rassemblement National se fait le porte-voix de l'exaspération de milliers d'usagers, lassés des déclarations d'intention sans effet émanant de la Région et fatigués d'entendre le Conseil régional et la SNCF essayer de se dédouaner en invoquant des conditions météorologiques ou en se renvoyant mutuellement la faute.

Après 25 ans passés à la tête du Conseil, l'exécutif socialiste s'honorerait à reconnaître qu'il a fait le choix de sous-investissements en matière de modernisation du réseau, d'attentisme en matière d'acquisition de nouvelles rames, dont les prochaines ne seront livrées qu'en 2025-2026, et d'échecs répétés en matière de négociations avec l'Etat et la SCNF.

Au vu de ces éléments, le groupe Rassemblement National vous demande de matérialiser l'intérêt du Conseil régional pour la Haute-Gironde et ses habitants en nous détaillant un plan d'action concret, précis, budgétisé et au calendrier explicite pour remédier à cette situation inacceptable, dont les conséquences sociales, économiques et environnementales sont graves pour le territoire.



Question orale : Subvention exceptionnelle au Bordeaux Etudiants Club (BEC)

Rapporteur : Julie Rechagneux

Monsieur le Président,

Créé en 1897, le Bordeaux Etudiants Club (BEC), doyen des clubs universitaires de France, est une association sportive regroupant 15 sections. Après avoir été occupés de mai à fin octobre 2023, les terrains de sport de la section rugby du BEC sont à nouveau squattés depuis début novembre par des gens du voyage. La situation est devenue réellement préoccupante : club house totalement saccagé, abords du stade transformés en latrines, vols...

« Le terrain d'honneur est entièrement saccagé : on dirait un terrain de motocross, voire un terrain vague. Ils ont coupé les barrières et laissé des carcasses de voitures et de machines à laver en partant fin octobre » avait dénoncé Éric Lanau, Président du BEC. Aujourd'hui le club, qui compte près de 300 licenciés, se sent totalement abandonné par les pouvoirs publics.

Dans un article du journal Sud-Ouest datant de juin dernier, vous aviez annoncé, Monsieur le Président, que la Région Nouvelle-Aquitaine ne laisserait jamais tomber le BEC et qu'elle pourrait participer financièrement à l'édification d'un nouveau club-house pérenne. Mais, dans ce cadre, la seule subvention forfaitaire de fonctionnement qui est accordée au BEC par notre institution ne saurait être suffisante.

Dans la mesure où le BEC va être contraint d'utiliser ses fonds propres pour ériger ce nouveau bâtiment, dont le coût est estimé à environ 1 million d'euros, quand comptez-vous lui accorder une subvention exceptionnelle pour l'aider à réaliser au plus vite ces travaux, et ainsi permettre de redonner à ce club historique toute la dimension qu'il mérite ?

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr/share/proxy/alfresco/html/search>